MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.21.06

PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE MOULINS COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communautaires	**79**
Nombre de membres en exercice	**78**
Nombre de membres présents ou représentés	74

SEANCE DU 04 MARS 2021

Le quatre mars deux mille vingt et un; à dix-sept heures; les délégués du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Moulins; se sont réunis sur convocation et sous la présidence du président; Monsieur Pierre-André PÉRISSOL; en date du vingt-quatre février deux mille vingt et un; et sous la présidence de Monsieur Pierre-André PERISSOL (délibérations n°C.21.01 à C.21.02, C.21.04 à C.21.32) et de Monsieur Jean-Michel LAROCHE; deuxième Vice-Président (délibération n°C.21.03) au Parc des Expositions de Moulins Communauté à AVERMES; commune membre de Moulins Communauté

ETAIENT PRESENTS

Président : M. PERISSOL Pierre-André (absent à la délibération n°C.21.03) ;

Vice-Présidents : Mme DELIGEARD Annick (absente à la délibération n°C.21.03) ; M. LAROCHE Jean-Michel ; Mme TABUTIN Nicole (absente à la délibération n°C.21.03) ; M. PRUGNAUD Noël (absent à la délibération n°C.21.03) ; Mme LASMAYOUS Isabelle ; M. BOISMENU Philippe ; Mme JACQUARD Marie-Thérèse ; M. LAMOUCHE Joël ; M. ALBOUY Jean-Luc ; M. VERDIER Frédéric ; M. BOURGEOT Jean-Michel ; M. BARBARIN Michel

Membres du bureau : M. MARTIN René (absent à la délibération n°C.21.03) ; Mme THIEROT Danièle ; M. JARDIN André ; Mme HUGUET Eliane ; M. LUCOT Yannick ; M. LABONNE Jérôme ; M. MARGELIDON Guillaume ; M. TOURET Philippe ; Mme BARILLET Carine ; M. BRENON Pierre ; Mme MAURICE Aline ; M. CHAMIGNON Jean-Claude (présent à l'appel, absent à partir de la délibération n°C.21.01) ; Mme DE BREUVAND Cécile ; Mme GARAPON Marie-Luce ; M. BAUDOIN Hervé ; Mme AURAMBOUT-SOULIER Martine (absente à la délibération n°C.21.08) ; M. DESFORGES-DESAMIN Dominique ; Mme BARRETO Maria ; Mme MARTIN Bernadette.

Délégués titulaires : M. RICHET Etienne; M. BORDE Alain; M. DENIZOT Alain; M. CHERVIER Alain; M. CHARRIER Philippe; M. FAIBRE-DUBOZ Xavier; M. GRIFFET Jean-Michel ; Mme BEL Stéphanie; M. FLAMAND Denis (absent à partir de la délibération n°C.21.17); M. COMBEMOREL Patrick; Mme LAFORET Véronique; M. PRUGNEAU Philippe; M. CHARMETANT Guy; M. GEFFRAY Matthieu ; M. KARI Johnny ; Mme LEGRAND Dominique (absente à la délibération n°C.21.03) ; M. MOREAU Jean-Michel ; Mme CHARMANT Annie ; M. JACQUET Damien ; M. LUNTE Stefan ; M. MONNET Yannick (absent à la délibération n°C.21.03) ; M. VIRLOGEUX Alain ; M. BRUNOL Norbert ; M. BRUNOT Jean-Marc ; M. MARCHAND Daniel ; M. PERRIN Pascal ; M. CHANY Yves ; M. LARRIERE-SEYS François ; Mme KEBOUR Anne ; M. NANCEY Bruno ; Mme PLANCHE Laëtitia

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme NATY Nicole, suppléante de M. GAUTHIER Jean-Luc

ONT DONNE POUVOIR :

M. MOSNIER Jean-Luc à M. TOURET Philippe ; M. Julien CARPENTIER à Mme DE BREUVAND Cécile ; M. Jean-Damien BARRE à M. BORDE Alain ; Mme Josiane SIRET à Mr Frédéric VERDIER ; M. DE CONTENSON Christophe à M. CHAMIGNON Jean-Claude (pour l'appel jusqu'au départ de M. CHAMIGNON à compter de la délibération n°C.21.01) ; Mme Camille CORTEGGIANI à Mme MARTIN Bernadette ; M. FIKRY Marwane à Mme LEGRAND Dominique ; Mme ROBERT Emilie à M. MONNET Yannick ; Mme Odile MARION à Mme Carine BARILLET ; Mme MARTINS à M. Noël PRUGNAUD ; Mme NAVEAU Célina à M. BOISMENU Philippe

ETAIENT EXCUSES

M. JAYOT Bastien ; Mme RIBIER Véronique ; PEROT-CLAVEL Lydie ; M. de CONTENSON Christophe (à compter de la délibération n°C.21.01) ; M. FLAMAND Denis (à compter de la délibération n°C.21.17)

ONT DONNE POUVOIR EN COURS DE SEANCE :

M. CHAMIGNON Jean-Claude à Mme THIERIOT Danièle (à partir de la délibération n° C.21.01)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Guillaume MARGELIDON

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06-DE
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

MOULINS COMMUNAUTE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°C.21.06

Direction des Services Techniques
Service : Développement Durable
Réf LB

Projet de Plan Climat Air Energie Territorial de Moulins Communauté

Le Conseil Communautaire, sur présentation de Monsieur Frédéric VERDIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L229-26 et R229-51 et suivants,

Vu le code de l'énergie,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2",

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 188,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (PCAET),

Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial,

Vu le décret 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes,

Vu la stratégie nationale bas carbone,

Vu la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable,

Vu la délibération n°AP-2018-06/07-1-1655 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 14 et 15 juin 2018 définissant la stratégie régionale environnement/énergie,

Vu la délibération N°C.17.277 du 15 décembre 2017 relative à l'élaboration du PCAET de Moulins Communauté par le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier,

Vu la délibération N°C.18.132 du 4 octobre 2018 relative à la prescription d'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins

Considérant que les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique constituent des enjeux majeurs pour le territoire de Moulins Communauté et que le conseil communautaire, par délibération N° C.17.277 du 15 décembre 2017, a lancé l'élaboration du PCAET et défini les modalités de concertation et de pilotage,

Considérant que le PCAET est l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il définit pour 6 ans les objectifs en matière climatique, de qualité de l'air et énergétique, mais aussi à moyen terme (2050), ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Le PCAET s'ancre dans une démarche participative à l'échelle de l'Allier accompagnée par le SDE03, ayant permis la constitution d'un comité technique départemental.

Considérant que la commission Energie renouvelable s'est réunie à 2 reprises pour valider la stratégie du PCAET les 10 et 17 septembre 2019,

Considérant que des actions de concertation auprès des citoyens ont eu lieu dans le cadre de théâtre forum les 9 septembre, 14 octobre, 6 novembre et 26 novembre 2019 et que des actions de concertation auprès des acteurs socio-économiques ont eu lieu les 23 septembre et 8 novembre 2019,

Considérant que la commission Energie renouvelable s'est réunie le 18 décembre 2019 pour travailler sur les actions prioritaires à retenir,

Considérant que la commission Développement Durable et Transition Ecologique s'est réunie à 5 reprises pour travailler et valider les fiches actions les 13 octobre, 20 octobre, 3 novembre, 1er décembre et 15 décembre 2020,

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06-DE
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Considérant que le projet de PCAET est constitué :

- **D'un diagnostic** : ce document fait l'état des lieux du territoire sur les différents secteurs abordés par le PCAET (consommations énergétiques, productions d'énergie renouvelable et de son potentiel encore non exploité, bilan des émissions de GES, polluants atmosphériques, séquestration carbone, etc.)
- **D'une stratégie** : élaboré en lien avec les objectifs nationaux et régionaux et selon le diagnostic précédent, ce document fixe des objectifs territoriaux à atteindre à court et moyen terme (2030-2050).
- **D'un programme d'action** : suivant le diagnostic et la stratégie du territoire, Moulins Communauté a pu élaborer son programme d'action en concertation avec les acteurs de son territoire selon 6 axes :
    - Axe 1 : Une collectivité exemplaire (la Communauté d'Agglomération et ses communes membres)
    - Axe 2 : Sobriété et efficacité énergétique dans le bâtiment
    - Axe 3 : Développer les énergies renouvelables
    - Axe 4 : Adapter les pratiques aux enjeux et climat de demain
    - Axe 5 : Un territoire aux mobilités adaptées
    - Axe 6 : Développer l'économie locale et circulaire
    - 25 fiches actions sont portées par Moulins Communauté et font référence à l'un de ces 6 axes
- **De l'évaluation stratégique environnementale** : présente l'état environnemental de Moulins Communauté avant la mise en œuvre du PCAET, permettant ensuite de comparer et d'évaluer l'action du PCAET sur l'environnement.

Vu l'avis de la commission et du Bureau communautaire,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à la majorité absolue (Abstentions : 7 : Mmes ROBERT, PLANCHE, KEBOUR et MM MONNET, LARRIERE-SEYS, VIRLOGEUX, NANCEY)

- **D'arrêter** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial 2021-2026 (PCAET) de Moulins Communauté qui comprend un diagnostic territorial, une stratégie « climat air énergie », un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation,

- **De prendre acte** de la réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) requise au titre de l'article R.122-17 du Code de l'Environnement,

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à saisir la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) Auvergne-Rhône-Alpes, chargée d'émettre un avis sur l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES),

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à organiser une consultation publique portant sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

- **De soumettre** le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour avis à l'Etat et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué à
L'Administration Générale, Personnel, Commande Publique,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MOULINS
MOULINS

Noël PRUGNAUD

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06-DE
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Moulins Communauté

PROGRAMME D'ACTIONS DU PCAET



Source : http://www.agglo-moulins.fr/economie-tourisme/le-tourisme/nos-villes-et-villages.html

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

EVOLUTION DU DOCUMENT

Emetteur

E6
23, quai de la Paludate
Résidence Managers
33800 | Bordeaux

SIRET : 493 692 453 00050
TVA : FR

Nom du Contact : Lucile LESPY
Fonction : Consultante
Tél : 05 56 78 56 50
E-mail : lucile.lespy@e6-consulting.fr

Destinataire

Moulins Communauté
8 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
03 000 Moulins
Tél : 04 70 48 54 54

Nom du contact : Laurence Brenot
Services techniques
Tél : 04 70 48 50 60
E-mail : l.brenot@agglo-moulins.fr

Document

Date	Rédacteur	Action
26/11/2020	Lucile Lespy (E6)	Rédaction
	Laurence Brenot (Moulins Communauté)	Relecture
	Camille Sorin (SDE03)	Relecture
20/01/2021	Lucile Lespy	Reprises suite à relecture

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION 4

0.1. Les modalités de construction du programme d'actions 4

0.2. Déclinaison de la stratégie en axes stratégiques 4

0.3. Le programme d'actions 6

1. AXE 1 : DES COLLECTIVITES ENGAGEES 9

1.1. Orientation 1.1 : Être exemplaire sur son patrimoine 10

1.2. Orientation 1.2 : Être exemplaire dans le fonctionnement interne 25

1.3. Orientation 1.3 : Piloter et suivre le PCAET 27

1.4. Orientation 1.4 : Impliquer le territoire dans la démarche 31

1.5. Orientation 1.5 : Mettre à jour les documents d'urbanisme 48

1.6. Orientation 1.6 : Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires 50

2. AXE 2 : SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE 55

2.1. Orientation 2.1 : Accompagner les particulier et les professionnels à la maîtrise de l'énergie 56

2.2. Orientation 2.2 : Développer la construction biosourcée 68

3. AXE 3 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES 71

3.1. Orientation 3.1 : Augmenter la production annuelle 72

3.2. Orientation 3.2 : Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie 90

4. AXE 4 : ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN 94

4.1. Orientation 4.1 : Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique 95

4.2. Orientation 4.2 : Accompagner la résilience de l'agriculture locale 107

4.3. Orientation 4.3 : Mener une politique de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain 119

4.4. Orientation 4.4 : Préserver voire augmenter le stock de carbone du territoire 121

5. AXE 5 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITES ADAPTEES 139

5.1. Orientation 5.1 : Permettre la non mobilité 140

5.2. Orientation 5.2 : Développer les carburants alternatifs 142

5.3. Orientation 5.3 : Développer les mobilités alternatives 147

6. AXE 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE 161

6.1. Orientation 6.1 : Développer les circuits de proximité 162

6.2. Orientation 6.2 : Limiter le production de déchets 168

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

0. INTRODUCTION

0.1. LES MODALITES DE CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants devant mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire, la Communauté d'Agglomération de Moulins s'est jointe à la démarche menée par le Syndicat d'Energie de l'Allier (SDE 03) : accompagner simultanément les 11 EPCI du département, obligés ou non, dans l'élaboration de leur PCAET.

Dans le cadre de cette démarche conjointe, une concertation ambitieuse et multi partenariale a été menée, tout au long de la démarche.

Pour l'élaboration du programme d'actions de la collectivité, une série de réunions a été organisée avec les élus de la collectivité en charge du suivi du dossier. Plusieurs ateliers thématiques ont également été organisés avec les agents et acteurs socioéconomiques locaux.

A partir de ces temps de concertation, Moulins Communauté et les porteurs d'actions partenaires ont pu lister des propositions d'actions à mettre œuvre, les prioriser puis sélectionner les actions à retenir dans le cadre de ce PCAET. Ces actions ont fait l'objet d'une co-écriture **pour aboutir au plan d'actions et aux fiches-actions présentés ici.**

0.2. DECLINAISON DE LA STRATEGIE EN AXES STRATEGIQUES

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) fait suite à un PCET réalisé en 2013. Il a été mené conjointement avec les 10 autres intercommunalités du département, y compris les non obligés. Il complète le PCET avec la dimension Air. Ce PCAET demande une implication plus poussée des acteurs locaux et une volonté de suivre et d'évaluer les actions proposées au regard des objectifs, grâce à un système d'indicateurs et à une gouvernance interne à mettre en place.
Le principe qui a été suivi sur le territoire repose sur la participation des acteurs et élus réunis lors des différents ateliers de créativité réalisés. De plus, les EPCI du département de l'Allier font partie des territoires qui ont souhaité donner la parole aux citoyens grâce aux théâtres forum réalisés.
Cette démarche ascendante permet au PCAET d'être le reflet des attentes exprimées par les acteurs institutionnels, les porteurs de projet et les habitants. Cela facilitera sa mise en œuvre opérationnelle dès son adoption.
Le territoire dispose d'une vision à long terme : atteindre **l'autonomie énergétique en 2050.**
Les axes stratégiques définis par le territoire correspondent aux six orientations suivantes :

- **Une collectivité engagée** (la Communauté d'Agglomération et ses communes membres)

Les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine de la communauté d'agglomération représentent moins de 1% des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire du territoire. Les émissions des communes n'ont pas été estimées dans ce diagnostic. Cependant, si Moulins Communauté souhaite engager son territoire dans une stratégie ambitieuse, notamment sur le volet énergétique, celle-ci se doit d'être exemplaire sur son fonctionnement et son patrimoine.
Cet axe comprend les actions sur le patrimoine des collectivités (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules), les actions sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.), mais également les diverses actions de communication, de sensibilisation et de concertation sur le territoire.

- **Sobriété et efficacité énergétique dans le bâtiment (**bâtiments publics et privés, entreprises, exploitations agricoles)

Moulins Communauté souhaitant engager son territoire dans un objectif d'autonomie énergétique atteinte en 2050, cet axe de travail représente le cœur de sa stratégie. Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener pour

Accusé de réception préfecture
003-200074140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

réduire au maximum les consommations d'énergie du territoire, pour tout secteur (hors transport car inclus dans l'axe 4) et par tout public.

- **Développer les énergies renouvelables**

Afin d'atteindre l'autonomie énergétique, le territoire de Moulins Communauté doit avoir la capacité de produire suffisamment d'énergie, mais également de pouvoir transporter, voire stocker, celle-ci. Cet axe de travail est dédié à cela.

- **Adapter les pratiques aux enjeux et climat de demain** (anticiper les tensions à venir, notamment sur la ressource en eau)

Le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement sur la thématique de l'agriculture, de la sylviculture et de la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.

- **Un territoire aux mobilités adaptées** (via une planification dans l'aménagement et un développement de l'offre de mobilité)

Le secteur des transports est le premier consommateur d'énergie du territoire (40%), le premier émetteur d'Oxydes d'azote (70%) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (32%). Un axe de travail y est donc dédié dans le cadre de la stratégie Air Energie Climat.
Cet axe intègre l'ensemble des mesures prises pour limiter et optimiser le transport :

- Amélioration de l'offre de mobilités alternatives
- Développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs)
- Développement des carburants alternatifs, pour les véhicules particuliers et les poids lourds

L'intégration de ces enjeux aux documents d'urbanisme permet de travailler efficacement sur ce volet, notamment sur la facilitation du développement des mobilités alternatives, la réduction du mitage et des déplacements domicile-travail, etc., le volet urbanisme du PCAET a été également intégré dans cet axe.

- **Développer l'économie locale et circulaire** (territoire d'innovation, agriculture performante, économie circulaire)

Le choix de cet axe est issu de divers constats :

- Le secteur agricole est ressorti comme un enjeu en termes d'émissions de gaz à effet de serre (42% des émissions totales). La collectivité souhaite réduire son impact, sans toutefois réduire ou transformer l'activité. Un travail sera donc mené sur le territoire au cours des 30 prochaines années pour favoriser la consommation de produits locaux et de qualité par ses occupants (résidents, collectivités, professionnels).
- Le Scope 3 (émissions indirectes de gaz à effet de serre) a été réalisé dans le cadre du diagnostic. Il met en évidence le fait que l'alimentation, la fabrication et le traitement des déchets et le transport de marchandises (hors transit) sont responsables de 20% des émissions du Bilan Carbone®. Les émissions associées à la consommation de biens, non inclus dans le périmètre du Bilan Carbone ®, viendraient alourdir ce bilan de 15%.
- Dans le cadre de la concertation menée sur le territoire, cette thématique est ressortie comme un sujet prioritaire pour les résidents et une partie des acteurs, notamment les associations et les partenaires.

Pour chacun des axes mentionnés ci-dessus, un plan d'actions complet et opérationnel est présenté ci-après :

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

0.3. LE PROGRAMME D'ACTIONS

Légende

1	Action portée par Moulins Co
2	Action portée par un partenaire extérieur

AXE			
Orientation			
1.1.1	Intitulé de la fiche-action	**Porteur**	1

---

1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES			
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE			
1.1.1	Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité	CA Moulins	1
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux	SDE 03	2
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	SDE 03	2
1.1.4	Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité	CA Moulins	1
1.1.5	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	SDE 03	2
1.1.6	Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité	CA Moulins	1
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	SDE 03, communes	2
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE			
1.2.1	Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics	CA Moulins	1
1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET			
1.3.1	Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET	CA Moulins	1
1.3.2	Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires	CA Moulins	1
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE			
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires	CA Moulins	1
1.4.2	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET	SDE 03	2
1.4.3	Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)	Cap Tronçais	2
1.4.4	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets	SICTOM Nord Allier	2
1.4.5	Politique développement durable du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure	CH Moulins Yzeure	2
1.4.6	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département	CD 03	2
1.4.7	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine	CD 03	2
1.4.8	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département	CD 03	2
1.5 METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME			
1.5.1	Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme	CA Moulins	1
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES			
1.6.1	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	ARS/ATMO	2
1.6.2	Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune	CA Moulins	1

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

2.1.1	Mettre en place un service de conseil sur le territoire	CA Moulins	1
2.1.2	Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires	CD 03	2
2.1.3	Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux	Bailleurs sociaux	2
2.1.4	Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales	CMA Allier	2
2.1.5	Accompagner les entreprises à la maitrise de l'énergie	CCI Allier	2

2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE

2.2.1	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Association CBPA	2

3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE

3.1.1	Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure	Société Cap Vert Bio Energie (CVBE)	2
3.1.2	Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	SDE 03	2
3.1.3	Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	DDT, SDE 03	2
3.1.4	Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés	CA Moulins	1
3.1.5	Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03	CD 03	2
3.1.6	Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier	SDE 03, FIBOIS	2
3.1.7	Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie	CD 03	2
3.1.8	Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	SDE 03	2

3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

3.2.1	Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins	CA Moulins	1
3.2.2	Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	RTE et SDE 03	2

4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN

4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1.1	Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP	CA Moulins	1
4.1.2	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	2
4.1.3	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval	CLE du SAGE Allier Aval	2
4.1.4	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	2
4.1.5	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	Chambre d'Agriculture de l'Allier	2

4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE

4.2.1	Recenser les pratiques agricoles vertueuses	CA Moulins	1
4.2.2	Expérimentation d'élevages Bas Carbone	Chambre d'agriculture de l'Allier	2
4.2.3	Favoriser les couverts végétaux en vigne	Symbiose Allier	2
4.2.4	Adaptation des pratiques culturales au changement climatique AP3C	Chambre d'agriculture de l'Allier	2
4.2.5	Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole	Chambre d'agriculture de l'Allier	2

4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

4.3.1	Lancer une politique de lutte contre les ICU	CA Moulins	1

4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

4.4.1	Préservation et valorisation des haies et du bocage	Département de l'Allier / Mission Haies (UFHARA) / Association 3B	2
4.4.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	Mission Haies (UFHARA)	2
4.4.3	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	CEN Allier	2
4.4.4	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier	2
4.4.5	Inventaire et restauration des zones tourbeuses, même dégradées, pour le stockage carbone	CEN Allier	2
4.4.6	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	CEN Allier	2
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES			
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ			
5.1.1	Faciliter le télétravail sur le territoire	CA Moulins	1
5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS			
5.2.1	Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	SDE 03	2
5.2.2	Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	SDE 03	2
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
5.3.1	Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants	CA Moulins	1
5.3.2	Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés	CA Moulins	1
5.3.3	Réaliser un schéma global des modes doux	CA Moulins	1
5.3.4	Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'allier	DIRECCTE	2
5.3.5	Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques	CA Moulins	1
5.3.6	Développer un centre/maison de la mobilité	Centre social de Lurcy Lévis	2
6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ			
6.1.1	Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire	CA Moulins	1
6.1.2	Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	CD 03	2
6.1.3	Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD 03 / Chambre d'agriculture de l'Allier	2
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS			
6.2.1	Développer le compost collectif	CA Moulins	1
6.2.2	Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles	CA Moulins	1
6.2.3	Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus	CA Moulins	1
6.2.4	Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie ou ressourcerie	CA Moulins	1
6.2.5	Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée	SICTOM Nord Allier	2
6.2.6	Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	CD 03	2
6.2.7	Création d'un réseau de commerçants zéro déchets	ZéroWaste bourbonnais	2
6.2.8	Vélo, du réemploi à l'usage	Association Cyclo recyclo	2
6.2.9	Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale	CA Moulins	1

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES FICHES ACTIONS

1. AXE 1 : DES COLLECTIVITES ENGAGEES

1.1. Orientation 1.1 : Être exemplaire sur son patrimoine 10

1.1.1 ORGANISER LE SUIVI DES CONSOMMATIONS ET DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ 10

1.1.2 ASSURER UN SUIVI EFFICACE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX 12

1.1.3 VALORISER LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE LORS DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE BÂTI 14

1.1.4 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR LES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ 16

1.1.5 DÉPLOYER UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIALISÉ (COT) SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT 18

1.1.6 INTÉGRER DES VÉHICULES PROPRES DANS LA FLOTTE DE LA COLLECTIVITÉ 21

1.1.7 POURSUIVRE LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES ET DES COLLECTIVITÉS 23

1.2. Orientation 1.2 : Être exemplaire dans le fonctionnement interne 25

1.2.1 INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS PUBLICS 25

1.3. Orientation 1.3 : Piloter et suivre le PCAET 27

1.3.1 IDENTIFIER DES OUTILS PERMETTANT DE FINANCER LES ACTIONS DU PCAET 27

1.3.2 CRÉER UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE CONSTITUÉE D'ÉLUS, D'AGENTS ET DE PARTENAIRES 29

1.4. Orientation 1.4 : Impliquer le territoire dans la démarche 31

1.4.1 LANCER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES 31

1.4.2 PROPOSER AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU PCAET 33

1.4.3 SENSIBILISATION DES ENJEUX DES SCOLAIRES AUX ENJEUX DE LA QUALITE DE L'AIR (AMBIANT ET INTÉRIEUR) 35

1.4.4 CONTINUER ET DEVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS 37

1.4.5 POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS - YZEURE 40

1.4.6 MONITORING DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES D'UNE PARTIE DU PATRIMOINE DU DÉPARTEMENT 42

1.4.7 MISE EN PLACE DE CONTRAT D'EXPLOITATION SUR UNE PARTIE DU PATRIMOINE DU CD 03 44

1.4.8 POURSUIVRE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES DU DÉPARTEMENT 46

1.5. Orientation 1.5 : Mettre à jour les documents d'urbanisme 48

1.5.1 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX CLIMAT ET SANTÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME 48

1.6. Orientation 1.6 : Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires 50

1.6.1 ACCOMPAGNER À L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DANS LES DÉCISIONS, NOTAMMENT VIA LA FORMATION DES ÉLUS 50

1.6.2 FORMER ET ANIMER LE RESEAU DE REFERENTS AMBROISIE DESIGNES PAR CHAQUE COMMUNE 53

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1.1. ORIENTATION 1.1 : ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.1.1	ORGANISER LE SUIVI DES CONSOMMATIONS ET DES PRODUCTIONS D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Contexte

La communauté d'agglomération possède de nombreux bâtiments sur le territoire allant des bureaux aux infrastructures sportives. L'exploitation de ces bâtiments entraîne des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Le bilan des GES sur l'année 2018 montre que la consommation énergétique de ces bâtiments est responsable de 34% des émissions de GES totales dues aux services de la collectivité, soit 230 tCO2e.

Actuellement, les quantités d'énergie consommées par les bâtiments ne sont pas suivies de manière systématique or le suivi des consommations énergétiques du patrimoine de Moulins Communauté, bâtiment par bâtiment, pourra permettre aux services et élus d'identifier les bâtiments les plus énergivores (les plus consommateurs au m²) et les plus émetteurs de GES.

Avant de mener une politique de rénovation du patrimoine public, il est nécessaire d'en connaître les consommations précises pour identifier les bâtiments à enjeux.

Objectifs de l'action

- Connaître précisément les consommations énergétiques du patrimoine communautaire ;
- Identifier les bâtiments à rénover et prioriser les efforts à fournir.

Descriptif de l'action

- Rôle du SDE 03 :
  - Le SDE 03 a acquis en 2020 un logiciel de suivi des consommations énergétiques, le logiciel DEEPKI, qui sera proposé aux 317 communes et aux 11 EPCI du département (Cf fiche n°1.1.2)

- Rôle de Moulins Communauté :
  - Mettre en place un suivi des consommations énergétiques du patrimoine de Moulins Communauté, bâtiment par bâtiment ;
  - Analyser ces données afin d'identifier les bâtiments à enjeux et les dysfonctionnements potentiels ;
  - Réfléchir à des actions rapides pouvant avoir des impacts significatifs ;
  - Réfléchir à des actions à plus long terme ayant un impact positif sur la consommation énergétique des bâtiments ;
  - Candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOÏA ;
  - S'engager à développer le partenariat avec le SDE03 (Cf fiches n°1.1.2 et 1.1.3).

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Service techniques
Partenaires techniques	SDE03
Partenaires financiers	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	A lancer
Calendrier prévisionnel	Janvier 2021
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	- Coût de la rénovation d'un bâtiment
Leviers identifiés	- Réduction de la facture énergétique et de la vulnérabilité à la hausse du prix des énergies de la collectivité - Exemplarité
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Réduction de la facture énergétique de la collectivité si des actions de maîtrise de l'énergie sont menées

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place du suivi et exploitation des sorties de DEEPKI - Nombre de bâtiments mis en évidence comme particulièrement consommateurs
Indicateurs de performance	- Nombre d'action de sobriété ou d'efficacité énergétique mises en œuvre - Pourcentage des bâtiments ayant été identifiés comme particulièrement consommateur et qui ont bénéficié d'une rénovation lourde - Évolution des consommations annuelles des bâtiments de la collectivité, par source

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.1.2	ASSURER UN SUIVI EFFICACE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Contexte

Le **secteur tertiaire** représente un enjeu important sur le plan de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre. Les efforts actuels de renouvellement et de rénovation du parc existant, selon les normes RT2012 et prochainement RE2020, ne suffisent pas.

Afin d'agir massivement sur ce secteur, l**e décret tertiaire** du 10 avril 2020 vient fixer les modalités d'application des actions de réduction des consommations énergétiques finales pour les bâtiments tertiaires. Ce décret vient détailler l'obligation de travaux prévue dans la loi Grenelle 2 datant de 2010, elle-même mise à jour dans l'article 175 de la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique).

Ces textes imposent un niveau de performance à atteindre à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire de - 40% d'ici 2030 et renforcé chaque décennie pour atteindre - 60% d'ici 2050 (par rapport à l'année de référence comprise entre 2010 et 2020).

Tous les bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m² sont concernés par ce décret, obligeant ainsi les bailleurs et locataires à réduire et suivre les consommations des bâtiments (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur ou de froid…) afin de rendre compte des efforts effectués.

Afin de toucher l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux, petits tertiaires et bâtiments de plus de 1000m², le SDE03 souhaite proposer aux collectivités de collecter les données de consommations énergétiques en faisant recours à un logiciel de suivi spécifique : DEEPKI.

Objectifs de l'action

- Réaliser un suivi régulier des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux en utilisant un logiciel de gestion automatique des facturations et données de consommations ;
- Le suivi de ces données pourra permettre de cibler les éléments du parc bâti les moins performants et qui doivent donc être rénovés ou bénéficier en priorité d'une optimisation des usages de l'énergie.

Descriptif de l'action

Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du département un logiciel de suivi des consommations énergétiques de leurs bâtiments. Cela permettra de collecter et analyser automatiquement les données existantes pour détecter les gisements d'économies d'énergie et potentiellement d'émissions de gaz à effet de serre, sans nécessiter l'installation d'appareils de mesures dédiés dans un premier temps. Ainsi, des plans d'actions efficaces d'un point de vue environnemental et financier pourront être créés avec l'appui des services du SDE03 pour rendre les patrimoines communaux plus sobres et efficaces.

Le SDE03 se chargera de la mise en place du logiciel de suivi Deepki et de sa gestion, qui sera appliqué **à l'ensemble des communes et des intercommunalités du département.** Il en suivra un dispositif de formation pour que les services des collectivités puissent s'approprier le logiciel et ses modalités de fonctionnement.

Le SDE03 pourra ensuite se placer dans une démarche proactive pour informer les communes quant à de potentielles économies qui pourraient être faites dans leurs bâtiments en réalisant dans un second temps des études plus poussées en se rendant sur

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210804-C-21-060-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

site.

Cette action pourra éventuellement s'inscrire dans une démarche de Conseil en Energie Partagé et de développement du service de conseil en maîtrise de l'énergie du SDE03.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Bureaux d'études
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Opérationnel fin 2020 pour une durée minimale de 3 ans
Investissement	100 000€ sur 3 ans pour le logiciel + 1/2 ETP
Subventions	Non
Freins identifiés	Utilisation des données
Leviers identifiés	Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Lié à la baisse de la consommation énergétique
Consommations énergétiques	+	Meilleur suivi des consommations
Qualité de l'air		
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Economies sur le plan financier sur le long terme via l'efficacité énergétique et l'allègement des factures

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations.
Indicateurs de performance	- Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation ; - Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.1.3	VALORISER LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE LORS DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE BÂTI

Contexte

Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Le 1er janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4ème période d'obligation pour une durée de 3 ans. Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Cela représente environ 2 milliards d'euros qui seront consacrés par les vendeurs d'énergie au soutien d'économies d'énergie chez les ménages aux revenus les plus faibles sur la période. 100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie. Ces actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, etc.), sur le patrimoine des éligibles ou auprès de tiers qu'ils ont incités à réaliser des économies d'énergie.

Des fiches d'opérations standardisées, définies par arrêtés, sont élaborées pour faciliter le montage d'actions d'économies d'énergie. Elles sont classées par secteur (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport, réseaux) et définissent, pour les opérations les plus fréquentes, les montants forfaitaires d'économies d'énergie en kWh cumac. Les économies d'énergie réalisées en dehors des opérations standardisées correspondent à des opérations spécifiques.

Aujourd'hui, toutes les communes du département ne valorisent pas leurs CEE après des travaux à cause de la complexité des dossiers et du temps nécessaire à leur montage pour des montants de CEE parfois peu élevés.

Objectifs de l'action

- Assurer une valorisation des CEE sur tous les travaux éligibles effectués sur le patrimoine communal et intercommunal du territoire ;
- Accompagner les communes dans cette valorisation en leur simplifiant la démarche ;
- Permettre la réalisation de travaux d'efficacité énergétique avec de meilleurs financements.

Descriptif de l'action

Il s'agit ici de proposer aux 317 communes et aux 11 EPCI du département un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux effectués sur leur patrimoine bâti, et rentrant dans le cadre réglementaire. La solution retenue est de faire appel à un prestataire privé, sélectionné par le SDE03 dans le cadre d'une mise en concurrence, qui pourra monter les dossiers et valoriser les CEE pour le compte des communes, moyennant une marge de rémunération.

Les conditions de rémunération pour les communes seront négociées directement par le SDE03 avec le prestataire, et les communes pourront ensuite choisir opération par opération, si elle souhaite faire appel à ce prestataire pour valoriser leurs CEE.

L'accompagnement portera sur les points suivants :

- Conseil en amont, avec les services du SDE03, pour déterminer les travaux à réaliser et analyser la compatibilité avec

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

les financements CEE
- Analyse de devis pour s'assurer de la cohérence des prestations proposées avec les clauses CEE
- Montage du dossier et vente des CEE sur les marchés
- Restitution du montant financier aux communes

Le partenariat sera conclu pour une durée de 1 an dans un premier temps et sera reconduit si l'opération est un succès. La gestion et la communication autour de l'opération sera financée par le SDE03.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Prestataire CEE
Partenaires financiers	Fonds CEE

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Opérationnel début 2021 pour une durée minimale de 1 an
Investissement	100 000 € sur 3 ans pour le logiciel + 1/2 ETP
Subventions	Non
Freins identifiés	Utilisation des données
Leviers identifiés	Portage départemental, volonté du SDE avec des moyens
Retour d'expérience	Syndicat des Territoires de l'Est Cantal - environ 300 000€ de CEE valorisés par an sur le territoire totalisant 105 communes

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Lié à la baisse de la consommation énergétique
Consommations énergétiques	+	Meilleur suivi des consommations
Qualité de l'air		
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Economies sur le plan financier sur le long terme via l'efficacité énergétique et l'allègement des factures

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de bâtiments qui ont été rénovés ou ont eu une optimisation des consommations.
Indicateurs de performance	- Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation ; - Consommation annuelle des bâtiments de la collectivité, par source.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.1.4	DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR LES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Contexte

Moulins Communauté possède un parc d'infrastructure et de terrain qui sont consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre. Cependant ce patrimoine représente également un potentiel pour le développement d'énergie renouvelable.

Parallèlement aux actions de promotion des énergies renouvelables auprès des privés et des particuliers (Cf fiches n°2.1.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 et 3.1.4), l'agglomération souhaite participer, à son échelle, à l'atteinte de l'autonomie énergétique en 2050.

Objectifs de l'action

- Utiliser les résultats des études de potentiels afin de quantifier les quantités d'énergie pouvant être produites sur les bâtiments de Moulins Communauté ;
- Viser que 50% de la consommation d'énergie des bâtiments de l'agglomération soit issue de production d'énergie renouvelable d'ici 6 ans.

Descriptif de l'action

- Quantifier le potentiel de développement des énergies renouvelables propre au patrimoine de l'agglomération en prenant en compte les sensibilités environnementales, paysagères et patrimoniales des espaces. Utiliser notamment les résultats de l'étude de potentiel solaire sur le territoire pour identifier les bâtiments pouvant recevoir des panneaux photovoltaïques ;
- Initier des études de faisabilités poussées et des recherches de financement ;
- Systématiser, dans le cadre de construction ou de rénovation de bâtiments, l'analyse d'une solution énergie renouvelable ;
- Intégrer un coefficient important à l'autonomie énergétique d'un bâtiment dans les critères de notation dans le cadre des marchés de construction ou de rénovation ;
- Se fournir dans la mesure du possible en énergie renouvelable ;
- Suivre les quantités d'énergie renouvelable consommées et produites par type et par bâtiment.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Service techniques
Partenaires techniques	SDE 03
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Certains bâtiments déjà équipés (Pompes à chaleur, solaire PV, connexion au réseau de chaleur, etc.)
Calendrier prévisionnel	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	Couverture de 50% des besoins énergétiques du patrimoine de Moulins Co (objectif de réduction de la consommation non fixé pour le moment. En 2018 (année sur laquelle porte le dernier BEGES P&C), les consommations s'élèvent à 7 GWh, principalement de l'électricité
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	- Revenus en cas de vente totale d'électricité par les panneaux solaires - Allègement des factures énergétiques des bâtiments - Exemplarité de la collectivité sur la performance énergétique

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'étude de potentiel réalisée et analysée ; - Nombre de travaux initiés ayant pour but d'augmenter le taux de production d'EnR (bois énergie, géothermie, solaire thermique.
Indicateurs de performance	- Production annuelle d'énergie renouvelable par la communauté d'agglomération, par source.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.1.5	DÉPLOYER UN CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIALISÉ (COT) SUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Contexte

Dans le contexte du changement climatique et de la crise énergétique, il existe un fort besoin d'inciter à la sobriété et l'efficacité énergétique via la réduction de nos consommations en énergie et l'augmentation de la production en énergie renouvelable. Les collectivités jouent un rôle majeur dans ce domaine via la rénovation et l'équipement en EnR de leurs bâtiments publics.

Afin de les accompagner dans cette démarche, les Contrats d'Objectif Territorialisés de l'ADEME visent à développer, sur une période de 3 à 6 ans et sur un territoire ou un patrimoine défini, un ensemble de travaux de MDE associés à des projets d'énergies renouvelables issus d'une ou plusieurs filières (biomasse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale…). Ils sont assortis d'un engagement de la structure porteuse (nombre d'installations, niveau de production ENR).

La MDE regroupe les actions permettant des économies d'énergie réalisées pour le consommateur. La mise en place de la MDE permettrait une moyenne de 30% d'économie d'énergie sur tous les travaux entrepris à l'échelle du département.

Objectifs de l'action

- Animation du développement des EnR thermiques dans les bâtiments publics du département ;
- Incitation et accompagnement technique et financier sur les EnR thermiques et techniques sur la MDE (montage de dossier de subvention, accompagnement technique), auprès des collectivités ;
- Objectifs MDE = baisse des consommations de 42% ;
- Objectifs EnR = environ 2 000 MWh de production EnR (soit 1 796 MWh en bois, 277 MWh en solaire thermique).

Descriptif de l'action

L'ADEME finance via le Fonds Chaleur l'installation d'EnR thermique au sein des bâtiments publics. Les critères pour candidater sont restrictifs :

- production de 100 Tonnes Équivalent Pétrole ;
- surface minimum concernée pour les projets de solaires thermiques et de chaufferies bois.

Ces deux restrictions limitent l'accès aux financements pour des nombreux "petits" projets.

Suite à une candidature lancée en 2019, le SDE03 va déployer à partir de 2020 un COT sur l'ensemble du territoire bourbonnais. Tous les bâtiments publics du département sont éligibles, avec une préférence sur les projets de MDE couplés à des projets de travaux d'installation d'EnR. Grâce à la convention, le SDE03 disposera d'½ ETP consacré à l'animation du COT et d'une enveloppe de financement d'environ 800 000 euros pour les installations de production d'énergie renouvelable thermique sur 3 ans.

Via son service énergie, le SDE03 va accompagner les communes dans ces projets au-delà du soutien financier proposé. Il pourra notamment réaliser les études de faisabilité des projets pour aider les communes à la décision.

Un COPIL devra être monté par le SDE03 avec des parties prenantes (ADEME, DDT) afin de se réunir au moins 2 fois par an : ce COPIL permettra de réaliser des points sur les projets et les avancées des travaux déjà engagés, et de prendre des décisions sur

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

les attributions des subventions. Une commission d'attribution des aides devra aussi être mise en place avec des représentants du SDE03 et de l'ADEME afin de déterminer l'éligibilité des projets et les montants d'aides associés.

Le SDE03 s'engage via le COT à participer aux réunions, formations et journées techniques sur les thématiques liées aux COT et organisées par l'ADEME.

Concernant la géothermie, il existe un fort potentiel de développement sur le territoire de Moulins Communauté, notamment dû à la présence de la rivière Allier et de sa nappe alluviale qui longe une zone urbanisée dense. L'agglomération dispose déjà de quelques bâtiments chauffés par géothermie comme le centre aqualudique l'Ovive, la Médiathèque ou encore le Centre National des Costumes de Scène (CNCS). De ce fait, la collectivité souhaite continuer de développer son mix énergétique en étudiant les futurs projets et en soutenant, lorsqu'il est possible, le développement de cette énergie renouvelable thermique.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	COPIL COT (DDT, DETR, Conseil départemental, techniciens bâtiments et environnement des collectivités sur lesquels des projets sont déjà identifiés), Moulins Communauté
Partenaires financiers	Fonds chaleur ADEME, FEDER région, Préfecture DETR, Conseil départemental

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Candidature SDE03 au COT de l'ADEME en 2019, mise en œuvre courant 2020.
Calendrier prévisionnel	COT 2020-2023 renouvelable 1 fois.
Investissement	Sur les fonds SDE03 : - Investissement de personnels, une personne dédiée 50% COT et l'autre moitié du temps sur des missions SDE03. Investissement frais de fonctionnement (matériel, déplacement, fourniture) soit l'équivalent de 15% d'un salaire annuel.
Subventions	COT : un accord cadre qui lie le SDE03 à l'ADEME, permettant la signature : - d'une convention d'animation du programme : montant connu de 163 900 €. - d'une convention de délégation de financements : encore non défini, ce montant sera défini en fonction du programme d'action (nombre de projets EnR thermique).
Freins identifiés	- Complexité de gestion des aides ; - Trouver les professionnels (entreprises de travaux en MDE et EnR thermique) ; - Approvisionnement bois (assurer le fonctionnement des chaufferies bois/réseaux de chaleur).
Leviers identifiés	- Mutualisation ; - Accompagnement techniques et financier (facilitation de la démarche).
Retour d'expérience	Chaufferies du SDE: http://www.sde03.fr/files/2015/10/La-chaufferie.pdf Contre expérience sur solaire thermique (des installations de solaires thermiques sur le département qui ne fonctionne pas). Bat. Communaux : expériences et contre expérience (bâtiments très bien réalisés et d'autres où certaines difficultés ont été rencontrées.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- 600 tCO2 par an si le bois et le solaire thermique sont développés en substitution du fioul - 400 tCO2e par an si le bois et le solaire thermique sont développés en substitution de gaz naturel

Accusé de réception préfecture
003-200071146-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Consommations énergétiques	=/-	Réflexion sur consommation à long terme sur économies L'objectif du SDE est une réduction de 42% des besoins énergétique du patrimoine des collectivités et des communes, soit – 2 GWh pour les bâtiments appartenant à Moulins Communauté
Qualité de l'air	=/-	Point de vigilance sur utilisation du bois. Problème biologie du sol pour pompe à chaleur géothermique sol
Production d'énergie renouvelable	+	+ 1769 MWh de bois énergie + 277 MWh de solaire thermique
Adaptation au changement climatique	=	Point de vigilance sur pompe à chaleur (réversible)
Bénéfice socio-économique	+	Développement de la filière bois et augmentation des compétences des artisans concernés
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- le nombre d'études d'opportunité (avant l'étude de faisabilité, recensement de bâtiments proches les uns des autres tous chauffés au fioul, avec une étude d'opportunité pour savoir quelles économies on pourrait faire, si ça vaut le coup d'étudier le projet ou pas) - étude de faisabilité (dans le détail du projet, combien ça coûte, combien d'économie, plans des travaux, etc. que l'on ne trouve pas dans l'étude d'opportunité) - nombre d'installations engagées	
Indicateurs de performance	- critères techniques (puissance installée, tonnes de bois consommées, m² installés) - critères économiques (impact en matière de GES et en matière d'emploi)	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.1.6	INTÉGRER DES VÉHICULES PROPRES DANS LA FLOTTE DE LA COLLECTIVITÉ

Contexte

La communauté d'agglomération possède une flotte importante de véhicules et d'engins. En 2018 ce sont environ 10 000 litres de gasoil, 3 000 litres d'essence et 3 000 litres de gasoil non routier qui ont été consommés. Le bilan des GES (Gaz à effet de serre) sur cette année montre que les déplacements des agents et l'utilisation d'engins sont responsables de 6% des émissions de GES dues aux services de la collectivité, soit 41 tCO_2e. Le bilan de 2018 montre également que deux services, "bâtiment" et "sport", sont à eux seuls responsables de 82% de ces émissions.

Publiée le 26 décembre 2019 au Journal Officiel, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) fixe de nouvelles mesures afin de rendre les transports moins coûteux et plus propres. Il s'agit notamment d'inciter les collectivités à une meilleure gestion de leur parc de véhicules en incorporant une proportion croissante de véhicules propres, c'est-à-dire émettant moins de 50 gCO2/km (comme les véhicules électriques, hybrides rechargeables, hydrogène). À partir du 1er juillet 2021, le taux de véhicules à faibles émissions passe à 30 % pour atteindre 37,4 % en 2026.

En 2020, sur les 22 véhicules légers de la flotte de Moulins Communauté, 3 sont électriques (soit 13% de la flotte de véhicules légers). Afin de suivre la réglementation prévue par la LOM, Moulins Communauté souhaite continuer dans ce sens en développant la mobilité propre et s'engage à diminuer progressivement la part du diesel dans son matériel roulant.

Objectifs de l'action

- Développer la mobilité durable au sein de la collectivité (utilisation de véhicules électriques, hybrides, Gaz Naturel Véhicule, bioGNV, hydrogène…) ;
- Diminuer les émissions de GES, des polluants atmosphériques et des nuisances sonores ;
- Diminuer les consommations énergétiques fossiles ;
- Atteindre 40% du parc de véhicule léger d'ici 6 ans en énergie propre ;
- Réduire les consommations en énergie fossile par le parc de véhicule léger.

Descriptif de l'action

- Entamer une discussion avec les services les plus consommateurs afin d'identifier :
  - Leurs besoins réels de mobilité ;
  - Des solutions d'évolution de comportement et d'habitude de travail afin de réduire les besoins en mobilité ;
  - Les véhicules qui peuvent être remplacés par des véhicules à faibles émissions.

- Engager le renouvellement de la flotte par des véhicules à faibles émissions ;
- Organiser des formations à l'éco-conduite pour les agents ayant de forts besoins de mobilité ;
- Réfléchir aux évolutions possibles de la flotte de véhicules du délégataire des transports publics de l'agglomération vers des modes alternatifs ;
- Inciter le développement et l'utilisation des vélos électriques au sein de la collectivité pour les déplacements professionnels.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Services techniques

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	3 véhicules électriques en 2020 dans la flotte de la collectivité
Calendrier prévisionnel	2021-2026
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- 13 tCO2e par si le nombre de véhicule est les distances parcourues sont équivalents à ceux de 2018 (dernier BEGES)
Consommations énergétiques	+	Une voiture électrique consomme environ 2 fois moins d'énergie qu'un véhicule « classiques » Un véhicule roulant au gaz a des consommations équivalentes
Qualité de l'air	+	Réduction des émissions d'oxydes d'azotes et des particules fines d'origine moteur
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Le renouvellement progressif du parc de véhicules suppose un retour sur investissement permettant à termes des économies de carburant

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Part de véhicules légers bas carbone dans la flotte de véhicules légers de la collectivité - Formations à l'éco-conduite
Indicateurs de performance	- Consommations de la flotte de véhicules par source d'énergie et par catégorie de véhicules

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.1.7	POURSUIVRE LE PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES COMMUNES ET DES COLLECTIVITÉS

Contexte

Le SDE03, Syndicat Département de l'Energie d'Allier, accompagne les communes adhérentes sur différentes compétences : électricité, gaz, éclairage public, télécommunications et énergie. Ainsi, le SDE03 est maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public de 313 communes adhérentes.

Sur le territoire de Moulins Communauté, cela concerne l'intégralité des communes excepté celle de Moulins qui gère elle-même son éclairage public.

Précurseur en termes d'économies d'énergie, les coupures nocturnes de l'éclairage public sont effectuées sur la plupart des communes depuis la fin des années 1970, permettant notamment de limiter la pollution lumineuse.
A travers le renouvellement des installations d'éclairage public par la mise en place d'équipements performants, le SDE03 favorise les économies d'énergie en réduisant de 35% en moyenne la consommation énergétique.

Le SDE03 exploite et investit sur le réseau d'éclairage public de l'Allier et finance en partie les travaux de maintenance et de renouvellement. Grâce à une base de données, le SDE03 a la possibilité d'identifier entre autres les pannes, anomalies ainsi que les éléments les plus consommateurs et peut ainsi proposer aux communes des interventions de renouvellement. Les travaux peuvent également être effectués à la demande de la commune.

Les luminaires sont ainsi remplacés par des dispositifs à led : efficace en termes de luminosité, la led est également plus économe en énergie et dispose d'une durée de vie plus longue (limitant ainsi les déplacements de maintenance). Les nouvelles puissances installées permettent de réduire de moitié voir de deux tiers les consommations énergétiques. De même, le renouvellement de l'éclairage pour la mise en valeur des monuments permet de diviser d'au moins par trois voire quatre la puissance installée, tout en étant performant dans la qualité de l'éclairage.

Ainsi, les luminaires à source ballon fluorescent, qui représentaient plus de 20 000 éléments, ont progressivement été remplacés pour ne représenter plus que 10 % des luminaires gérés par le Syndicat en 2015.

Avec l'application du plan de relance 2020, les subventions qui peuvent être apportées à de tels projets de remplacement de luminaires peuvent s'élever à 80% (50% par le SDE et 30% par le département). Les 20% restants sont à la charge de la commune.

Objectifs de l'action

- Poursuivre la réduction des consommations énergétiques des communes grâce au programme de remplacement des luminaires, en priorité des plus puissants donc énergivores ;
- Remplacer 100% des luminaires de plus de 100 Watt.

Descriptif de l'action

Depuis 2 ans, un programme de renouvellement des luminaires ayant les plus fortes puissances a été initié. A ce jour, 1530 luminaires ont été renouvelés permettant une économie annuelle de 432 MWh.

Une accélération du programme de renouvellement est prévue pour les prochaines années de façon à remplacer la totalité des luminaires trop énergivores et disposer d'un parc entièrement renouvelé et moins consommateur. Le projet englobe les éclairages communautaires ou communaux ainsi que les Zones d'Activités Commerciales des six intercommunalités qui en

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

possèdent.

La totalité des travaux de remplacement sont suivis par le SDE03 à l'exception des communes de Cusset, Montluçon, Moulins et Vichy.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03, communes
Partenaires techniques	EPCI, entreprises titulaires des marchés de maintenance (CEME, CEE Allier, Cegelec, SPIE, Bouygues ES)
Partenaires financiers	CD 03

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - 2026
Investissement	En 2019, 581 000 € HT
Subventions	- Renouvellement des mises en valeur de monuments : 20% par la commune et 80 % par le SDE03 - Renouvellement des luminaires SHP de puissance supérieure à 100 W : 20% par la commune et 80 % par le SDE03 (proposition soumise au Comité du 23 octobre 2020)
Freins identifiés	
Leviers identifiés	Le SDE03 dispose d'une base de données référent l'ensemble du réseau d'éclairage public favorisant l'identification de pannes, d'éléments consommateurs, etc.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Remplacement des ballons fluos (sodium) et autres lampadaires anciens polluants
Consommations énergétiques	+	Remplacement de matériels anciens et consommateurs par du nouveau plus performant et plus efficace en éclairage
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	Baisse de la pollution lumineuse
Bénéfice socio-économique	+	Allègement des factures énergétiques

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Changement de 100% des luminaires de plus de 100 Watt
Indicateurs de performance	- Nombre de communes concernées par les travaux ; - Nombre de luminaires remplacés ; - Economies d'énergie réalisées.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1.2. ORIENTATION 1.2 : ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.2.1	INTÉGRER LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Contexte

Moulins Communauté doit être porteuse d'engagements environnementaux notamment par l'inscription de clauses environnementales dans les marchés publics.
Il s'agit de :

- Définir le besoin en achat en prenant en compte les objectifs du développement durable ;
- Développer l'utilisation des clauses environnementales dans les marchés publics ;
- Définir les orientations et intentions générales de la collectivité en matière d'achats et d'approvisionnements.

Objectifs de l'action

- Elaboration d'un guide d'achat durable ;
- Etudier la possibilité d'intégrer des clauses environnementales dans le cahier des charges et/ou dans le jugement des offres pour chaque marché public (seuil supérieur à 40 000 €).

Descriptif de l'action

- Lister les marchés publics pour lesquels il s'avère cohérent d'intégrer des clauses environnementales ;
- Intégrer au cahier des charges des marchés publics des clauses environnementales (clause à affiner en fonction des marchés) ;
- Mettre en œuvre des critères de jugement des offres relatives à la performance environnementale ;
- Proposer aux élus une politique « achat » de la collectivité.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Service marché publics
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	2021-2026
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Nouvelles pratiques, coûts supplémentaires engendrés
Leviers identifiés	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Retour d'expérience		
Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique		
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de marchés comprenant des clauses de prise en compte des aspects environnementaux par rapport au nombre de marchés notifiés.	
Indicateurs de performance	- Nombre de marchés comprenant des critères de jugement des offres en lien avec les performances environnementales par rapport au nombre de marchés notifiés.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1.3. ORIENTATION 1.3 : PILOTER ET SUIVRE LE PCAET

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.3.1	IDENTIFIER DES OUTILS PERMETTANT DE FINANCER LES ACTIONS DU PCAET

Contexte

L'écriture d'un PCAET est la première étape d'une politique Air Energie Climat. Cependant mener à bien les actions prévues dans le plan d'action nécessite des fonds.

De nombreux organismes européens, nationaux, régionaux, etc. proposent des subventions pour mener diverses actions via des appels à projet et des appels à manifestations d'intérêts.

Objectifs de l'action

- Systématiser la recherche de subventions et de modes de financement innovants pour la mise en place des actions du PCAET.

Descriptif de l'action

- Organiser une rencontre avec l'ADEME et la Région pour connaître les subventions et modes de financements existants ;
- Se tenir régulièrement informé ;
- Réaliser un benchmark des solutions de financement innovantes existantes.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	ADEME, Région, etc.

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	
Calendrier prévisionnel	
Investissement	SO
Subventions	SO
Freins identifiés	Trouver des pistes de financement dans la multitude d'offres proposées
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	https://aides-territoires.beta.gouv.fr/

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Cette action n'a pas d'incidence directe sur les indicateurs environnementaux du territoire et de la collectivité. Cependant, elle permettra de faciliter la mise en œuvre d'actions opérationnelles
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de subventions demandées ; - Montant de subventions demandées ;	
Indicateurs de performance	- Nombre de subventions obtenues ; - Montant de subventions obtenues ; - Pourcentage de financement via des subventions par rapport à l'autofinancement pour mettre en place les actions du PCAET.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.3.2	CRÉER UNE INSTANCE DE GOUVERNANCE CONSTITUÉE D'ÉLUS, D'AGENTS ET DE PARTENAIRES

Contexte

La démarche Climat Air Énergie est une démarche globale touchant de nombreux secteurs et impliquant de nombreux acteurs différents.

Afin d'être mené à bien, le PCAET nécessite d'être suivi et animé de façon régulière. Ces missions sont d'ores et déjà assignées à l'agent en charge du développement durable au sein de Moulins Communauté. Cependant, le PCAET touche des enjeux forts pour le territoire et est amené à évoluer pendant les 6 ans de son application. Il nécessite donc également un suivi politique régulier.

Ainsi, la réussite du PCAET est intrinsèquement liée à la création d'une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires afin de mener à bien les actions qui le composent.

Objectifs de l'action

- Assurer un suivi optimal du PCAET et faciliter la mise à jour des actions ou de l'intégralité des documents le cas échéant ;
- Suivre toutes les actions en lien avec les thématiques environnementales sur l'agglomération.

Descriptif de l'action

- Organiser la collectivité en interne pour le suivi du PCAET :
  - Nommer un élu référent PCAET pour Moulins Communauté (Vice-Président au Développement Durable et à la Transition Écologique) ;
  - Désigner le chargé de mission au Développement Durable en charge du suivi et de la coordination technique du PCAET ;
  - Créer un Comité de Pilotage, constitué par les membres de la commission Développement Durable et Transition Écologique déjà constituée et le chargé de mission Développement Durable. Ce comité a pour but de suivre l'avancée et d'élaborer le bilan annuel (technique et financier) du PCAET ;
  - Associer ponctuellement à ce comité de pilotage des élus, partenaires et agents techniques selon les thématiques abordées pour apporter un éclairage en fonction de leur spécialité ;
  - Organiser un bilan "à grande échelle" à mi-parcours, soit 3 ans après la mise en œuvre des premières actions afin de continuer à impliquer le territoire dans la démarche. Ce bilan pourra prendre la forme d'un forum, invitant les différents acteurs du territoire à venir s'informer, suivre, participer à la démarche ;
  - Identifier annuellement des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET ;
  - Voter annuellement un budget PCAET pour la mise en place d'actions ;
  - Établir un suivi des indicateurs de mise en œuvre et de performance pour évaluer la mise en œuvre du PCAET.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	A définir
Partenaires financiers	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Mise en œuvre de l'action		
Avancement de l'action	Projet	
Calendrier prévisionnel	L'année suivant la rédaction du PCAET : - mettre en place le comité de suivi ; - chercher des financements et réfléchir aux actions qui peuvent être mises en œuvre en premier et/ou en priorité.	
Investissement		
Subventions		
Freins identifiés		
Leviers identifiés		
Retour d'expérience		
Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Cette action n'a pas d'incidence directe sur les indicateurs environnementaux du territoire et de la collectivité, mais facilitera le suivi et surtout la mise à jour des actions pour proposer des réponses toujours plus pertinentes aux enjeux locaux
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique		
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Identification d'un élu référent - Constitution du comité de pilotage	
Indicateurs de performance	- Nombre de réunions du comité - Nombre de réunions assistées par l'agent PCAET (toutes actions confondues, ayant un lien de près ou de loin avec le PCAET) - Nombre d'action mise en place - Nombre d'indicateurs de suivi mis en place et appliqués	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1.4. ORIENTATION 1.4 : IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DÉMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.1	LANCER UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES SCOLAIRES

Contexte

Le PCAET est un document stratégique d'ampleur de par ses objectifs ambitieux et la diversité des sujets qu'il aborde. Afin d'être mené à bien il est nécessaire qu'il puisse s'appuyer sur l'ensemble des acteurs du territoire. Le PCAET doit donc présenter de façon synthétique et pédagogique les différents engagements pris par la collectivité, indiquer comment chacun peut contribuer à son échelle et mettre en valeur les initiatives locales.

Objectifs de l'action

- Mettre en place un dispositif d'animation et d'information pour :
  - Sensibiliser tous les acteurs du territoire aux enjeux du développement durable ;
  - Créer une dynamique territoriale et susciter une adhésion à cette dynamique auprès des acteurs et habitants du territoire.
  - Favoriser les partages d'expériences et la mise en œuvre d'actions collectives.
- Organiser un événement de lancement du PCAET sur le territoire de Moulins Communauté
- Une attention particulière sera portée au fait que les informations devront être claires et compréhensibles pour le plus grand nombre.

Descriptif de l'action

Écrire et mettre en œuvre un programme de communication sur 6 ans

- Les thématiques abordées seront, au minimum :
  - Les engagements pris par Moulins Communauté via le PCAET et les avancées du PCAET dans le temps ;
  - Les enjeux climatiques actuels. Cette thématique devra être traitée de manière pédagogique et non culpabilisante ;
  - Les initiatives du territoire qu'elles soient portées par des collectivités, des professionnels, des associations, des citoyens…
- Les moyens de communication suivants seront étudiés :
  - Communication écrite :
  - Page internet dédiée sur le site de l'agglomération ;
  - Présence sur les réseaux sociaux ;
  - Articles, portraits, encarts type « le saviez-vous ? » dans le magazine de l'agglomération ;
- Participation à des évènements nationaux comme par exemple la fête nationale du vélo, la semaine européenne de la mobilité, la semaine européenne du développement durable ;
- Proposition d'ateliers ou d'animations à destination des scolaires ou du grand public lors d'évènements ciblés ;
- Inviter le SDE03 à intervenir chez les scolaires, notamment les lycéens, pour sensibiliser sur les enjeux du PCAET, proposer des débats, etc. (Cf fiche 1.4.2) ;
- Relais des actions menées par les partenaires extérieurs de Moulins Communauté comme par exemple le SICTOM Nord Allier, la LPO, le CEN, etc. (Cf fiche 1.4.4 portée par le SICTOM Nord Allier) ;
- Organiser une rencontre avec l'organisme ECOCO2 et d'autres organismes menant des actions de sensibilisation auprès de scolaires pour identifier des formats d'animation pouvant être menés auprès de ce public. ECOCO2 propose par exemple les programmes Watty à l'école (sensibilisation autour de la maîtrise de l'énergie) et Moby (sensibilisation autour des mobilités alternatives qui pourraient être mené suite au Plan de Mobilité et au Schéma Cyclable sur le territoire).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Organiser un événement de lancement du PCAET sur le territoire de Moulins Communauté

- ❖ L'objectif est d'ancrer la démarche sur le territoire, de créer des synergies et de faire connaître les pistes de travail au grand public. Cet événement pourra prendre la forme d'un forum sur une ou plusieurs journées :
  - ➢ Inviter les différents partenaires en lien avec le PCAET à venir assister ou à proposer des interventions ;
  - ➢ A destination du grand public et des scolaires afin de faire la promotion du PCAET de leur territoire et d'afficher les ambitions de Moulins Communauté ;
  - ➢ Proposer des conférences ou ateliers de travail sur les actions souhaitées ou à mettre en place, que ce soit par Moulins Communauté ou par des acteurs du territoire.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Moulins Communauté
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	SDE03, SICTOM Nord Allier, LPO, CEN Allier, EcoCO2, etc.
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	2021 : écriture du programme, organisation d'un forum de lancement du PCAET 2021-2026 : mise en œuvre du programme
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	Interaction positive entre les différents acteurs du territoire
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Implication citoyenne et reconnaissances des initiatives locales

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'articles parus dans le magazine de l'agglomération - Nombre de participations à des événements nationaux ou locaux
Indicateurs de performance	- Nombre de personnes sur les réseaux sociaux - Nombre d'actions de communication déployées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.2	PROPOSER AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DES PROGRAMMES DE SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU PCAET

Contexte

Un Plan Climat Air Energie Territorial élabore puis met en œuvre un plan d'actions en lien avec la lutte contre le changement climatique et une préservation de la qualité de l'air, sur un territoire défini. De nombreux thèmes y sont abordés (énergie, mobilité, agriculture, habitat, économie circulaire…) et ses enjeux sont ceux de la période de transition que nous vivons.
Une prise de conscience de ces enjeux et un changement des représentations, des habitudes et des mentalités semblent donc nécessaires. Pour ce faire, informer, donner à comprendre, voire donner les ressources pour agir aux habitants du territoire est primordial.
Les établissements scolaires sont par conséquent des portes d'entrée privilégiées pour sensibiliser les jeunes aux défis qui les attendent, et qui pourront ensuite diffuser à l'ensemble de la cellule familiale les compétences et habitudes vertueuses acquises. Il ne faut en effet pas négliger la part que chacun peut apporter à la lutte contre le changement climatique.

Objectifs de l'action

- Transmettre aux scolaires des connaissances en lien avec le PCAET (et sur le développement durable et la transition écologique et énergétique de façon plus générale)
- Faire prendre conscience aux jeunes des enjeux climat-air-énergie, et de la nécessité pour chacun d'adopter des comportements responsables (réduire ses consommations d'énergie notamment)

Descriptif de l'action

- Travailler :
  - avec les municipalités pour les écoles primaires et/ou les "conseils municipaux enfants"
  - avec le département pour les collèges
  - avec les régions pour les lycées pour proposer des projets de sensibilisation en lien avec les thèmes du PCAET (et les réalités du territoire), et réalisés par les animatrices PCAET du SDE03 en lien avec le territoire ciblé.

Ces projets seront "modulables" en fonction des âges et des objectifs pédagogiques de l'établissement, sur le temps scolaire, et/ou d'activité périscolaire et/ou extra-scolaire.

- Les modalités d'intervention (fréquence, périodes d'intervention) pourront être fixées selon le souhait des établissements scolaires :
  - ponctuellement
  - dans le cadre d'un programme plus approfondi en partenariat avec l'Education Nationale : label E3D par exemple (Établissement en Démarche de Développement Durable)
  - dans le cadre d'événements nationaux : "semaine européenne de la mobilité", "semaine du développement durable"…
  - par des visites de terrain

- Exemple d'actions/outils existants dans le cadre d'établissements scolaires pouvant être pris en compte pour une bonne complémentarité des interventions proposées :
  - label Plan de déplacements d'Établissements Scolaires (PDES)
  - école à énergie positive

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

➢ Watty à l'école, un programme pour sensibiliser les enfants aux écogestes, éligible aux Certificats d'Economie d'Energie (CEE) depuis 2013. Eco C02 vise à sensibiliser les enfants aux économies d'énergie en les rendant acteurs de la maîtrise d'énergie à la fois dans leur école et au sein de leur foyer.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	EPCI, Malette pédagogique déjà achetées dans certains EPCI, Fresque du climat, Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand
Partenaires financiers	Aucun

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	Dès la rentrée 2021 ou avant si possible
Investissement	3x10% d'ETP
Subventions	Aucune
Freins identifiés	Difficultés à pénétrer le milieu scolaire
Leviers identifiés	Manque de "flexibilité" du système éducatif pour dégager du temps sur ces questions et l'intégrer dans le projet pédagogique de la rentrée prochaine
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	changement comportemental
Consommations énergétiques	+	changement comportemental
Qualité de l'air	+	acquisition de connaissances
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	acquisition de connaissances
Bénéfice socio-économique	+	Économies d'énergie/d'eau (par un changement de comportement = gain de pouvoir d'achat

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place d'un programme d'animation Plan Climat
Indicateurs de performance	- Nombre d'élèves / classes / établissements "formés" - Nombre d'interventions - Nombre "d'événements"

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.3	SENSIBILISATION DES ENJEUX DES SCOLAIRES AUX ENJEUX DE LA QUALITE DE L'AIR (AMBIANT ET INTÉRIEUR)

Contexte

La qualité de l'air constitue un volet à part entière du PCAET : elle est évaluée en mesurant les concentrations de différents polluants atmosphériques (particules fines, oxyde d'azote, etc.) et des gaz à effet de serre (CO_2, méthane, etc.) dans l'air. Ces émissions impactent directement l'environnement mais aussi les populations, causant une surmortalité importante.

La phase de diagnostic du PCAET a permis de mettre en évidence qu'en dehors du secteur agricole, avec le méthane notamment, les émissions de GES du territoire proviennent en grande partie du secteur résidentiel (modes de chauffage rustique, passoires thermiques) mais également des déplacements.

La sensibilisation, l'information et l'éducation au développement durable peuvent favoriser la prise de conscience déjà amorcée depuis quelques années avec le lancement de différentes initiatives en faveur de l'environnement (marches pour le climat, initiatives d'entreprises, nouveaux services, mesures de l'Etat pour limiter le gaspillage alimentaire, etc.). Ainsi, le développement de campagnes de sensibilisation à destination des scolaires, qui possèdent un forte capacité d'apprentissage et de transmission du message, notamment aux parents, permettrait à termes de tendre vers l'évolution des comportements au quotidien, se traduisant en actes simples comme les écogestes qui, s'ils deviennent un réflexe, peuvent avoir un impact et ce sur différents secteurs (consommation, alimentation, déplacements, etc.).

Objectifs de l'action

- Réfléchir à un programme d'animation scolaire sur le long terme ;
- Eduquer/sensibiliser/communiquer sur les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air ;
- Aboutir à des changements de comportements voire des travaux de transformations dans le but d'améliorer la QAI (réduction des risques de développement des allergies, amélioration du confort intérieur, etc.).

Descriptif de l'action

- **Définition des acteurs à mobiliser**

Le secteur de la sensibilisation du public scolaire est composé de multiples acteurs. Dans l'Allier, certaines associations, comme Cap Tronçais, proposent des formations sur l'environnement, sur la santé… Avant de construire une offre de sensibilisation, il est donc nécessaire d'échanger avec les acteurs bourbonnais pour identifier clairement ce qui existe, quel est le public et s'il y a la possibilité de réaliser des sensibilisations sur la thématique de la qualité de l'air.

- **Définition du contenu à proposer**

Si un public scolaire n'est pas couvert par les partenaires déjà sur le secteur ou que la thématique de la qualité de l'air n'est pas prise en compte, il sera alors nécessaire de définir et créer un contenu pédagogique.
Les animations à destination des scolaires peuvent prendre différents formats :

- sensibilisations ponctuelles en classe.
- programme d'animations sur plusieurs sessions dans une même classe.
- construction d'un projet avec les classes participantes (réalisation d'un guide des bonnes pratiques sur la qualité de l'air, création d'un bâtiment exemplaire en termes de qualité de l'air intérieure …).

Le choix du format permettra de s'adapter aux besoins et demandes des établissements participants. Chaque animation se fera de façon pédagogique (non alarmiste, non moralisateur) afin d'être le plus efficace possible dans le message à faire passer.
Si ces interventions se font sur de manière ponctuelle, il serait possible d'imaginer les coupler avec des dates du calendrier national ou local, comme la semaine du développement durable, la journée de la qualité de l'air, des interventions spécifiques aux EPCI… Ces animations pourraient aussi se faire en complément d'interventions des différents partenaires techniques (proposition de conférences par ATMO, prêt d'exposition en lien avec la qualité de l'air par ATMO, animation de stands de fabrication de produits ménagers au naturel par Cap Tronçais…).

- **Identification des établissements partenaires**

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Une fois le contenu à proposer défini, la liste des établissements scolaires partenaires devra être réalisée. La présentation de l'action sera ainsi faite à ces établissements (par phoning, mailing ou rendez-vous physique) afin de dresser la liste des établissements intéressés par ces sessions de sensibilisation.

❖ **Réalisation des campagnes de sensibilisation**

Une fois les établissements identifiés, le choix du format de sensibilisation, les fréquences et un planning de réalisation des sensibilisations pourra être mis en place.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Cap Tronçais
Partenaires techniques	Education nationale, EPCI, organisateurs d'évènements environnement
Partenaires financiers	ARS

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Programmé
Calendrier prévisionnel	Réfléchir à un programme d'animation scolaire durant l'année N pour une instauration en N+1. Mise en place dès 2021.
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	- Identification de classes volontaires pour participer au programme d'animation. - Subvention encore non définie.
Leviers identifiés	- Expérience + outils déjà disponibles d'ATMO et Cap Tronçais
Retour d'expérience	Réseau Education à l'environnement Auvergne: http://ree-auvergne.org/

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	A court terme, pas de changement majeur attendu seulement une prise de conscience espérée chez le grand public et les scolaires.
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Prise de conscience de l'importance de la qualité de l'air intérieur, valorisation des ERP favorisant une bonne QAI.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Création et mise en application du programme d'animation scolaire. - Nombre d'animations QA réalisées à destination des scolaires.
Indicateurs de performance	- Nombre d'établissements scolaires manifestant un intérêt pour l'animation. - Nombre de classes inscrites dans ce programme. - Evaluation du programme par différents indicateurs de suivi (appréciation instituteurs, élèves…).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.4	CONTINUER ET DEVELOPPER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT SUR LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES DECHETS

Contexte

La production de déchets représente un enjeu primordial du PCAET : limiter voire réduire la quantité de déchets permettrait de participer à l'effort collectif de réduction de Gaz à Effet de Serre sur le territoire. De plus, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 fixe un objectif de réduction de 10% de la quantité de déchets produits par habitant pour 2020 par rapport à 2010.

L'une des solutions pour parvenir à cet objectif est la prévention : en effet, le fait de sensibiliser lors de la fabrication du produit, lors de l'acte d'achat, et enfin avant d'effectuer le geste de jeter, permettrait d'éviter la production de déchet à la source, et ce de différentes manières (réutilisation, prêt, etc.).

Ainsi, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SICTOM Nord Allier, adopté en 2019, vient donc fixer ce nouvel objectif, renforcé par la Loi TECV de 2015.

Afin d'agir sur la réduction des déchets, le SICTOM Nord Allier effectue diverses actions de prévention et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat.

Objectifs de l'action

- Responsabiliser les citoyens et les acteurs du territoire sur la réduction des déchets ;
- Informer et sensibiliser l'ensemble du territoire dans la réduction des déchets via différents supports de communication ;
- Assurer une présence lors d'évènements (manifestations, foire, semaines thématiques, etc.) et ancrer le message via des actions concrètes.

Descriptif de l'action

Le SICTOM Nord Allier dispose d'une équipe "Communication et Prévention" permettant d'assurer les différentes missions de sensibilisation et d'information pour la prévention des déchets.

Informer et sensibiliser l'ensemble du territoire sur la réduction des déchets via différents supports de communication

- **Magazine semestriel « TRIMAG' »** : depuis juin 2009, sensibilise les usagers sur la prévention des déchets (promotion du compostage, gestes du quotidien, informations sur des initiatives locales, etc.).
- **Publications quotidiennes** : guide de compostage et fiches astuces (cuisine, jardinage, moins gaspiller, nettoyer, produits de saison, hygiène durable, acheter en vrac). Ces fiches sont disponibles en format papier (à l'accueil, au magasin, en déchèteries, lors de visites, manifestations ou interventions extérieures) ou téléchargeables.
- **Site internet et réseaux sociaux** (page facebook, Adèle Luciole) : permettent, en plus d'une information/sensibilisation en continue, de répondre à la demande des usagers sur la prévention des déchets en cas de besoin.

Assurer une présence lors d'évènements (manifestations, foire, semaines thématiques, etc.) et ancrer le message via des actions concrètes

- Evénements :
  - Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ➢ Semaine nationale du compostage de proximité
- ➢ Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- ➢ Journée nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire

- ❖ Interventions scolaires sur diverses thématiques : tri, compostage, déchets dangereux, prévention…
- ❖ Eco-exemplarité du SICTOM Nord Allier
  - ➢ Afin de répondre à la demande des salariés, citoyens et consommateurs, et réduire l'impact environnemental du SICTOM Nord Allier, de petites actions concrètes du quotidien ont été mises en place : écogestes au bureau, compostage des déchets de cuisine, limitation des impressions (dématérialisation des documents, utilisation de brouillon, etc.).
- ❖ Accompagnement des communes dans une démarche éco-exemplaire
- ❖ Lancement d'un projet de foyers et/ou rue témoin
- ❖ Sensibilisation des usagers pour limiter le gaspillage alimentaire
- ❖ Sensibilisation sur les déchets dangereux et leurs alternatives
- ❖ Réduction des Imprimés Non Sollicités dans les boîtes aux lettres
- ❖ Promotion de la consommation de l'eau du robinet
- ❖ Promotion de l'utilisation des couches lavables

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SICTOM Nord Allier
Pilote / Porteur de l'action	SICTOM Nord Allier
Partenaires techniques	Associations, membres de la CCES du PLPDMA
Partenaires financiers	Éventuellement ADEME sur des projets bien spécifiques

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Pendant toute la durée du PLPDMA : 2019 à 2024
Investissement	Communication/sensibilisation classique (diverses thématiques) : 210 000 € sur 6 ans Par thématiques et par an : - Éco-exemplarité, toutes actions confondues (matériel + communication) : 15 600 € - Gaspillage alimentaire (communication + interventions extérieures) : 15 000 € - Communication déchets dangereux : 720 € - Impressions Stop Pub : 2250 € - Eau du robinet (communication + interventions extérieures) : 3000 € - Communication sur les couches lavables : 480 € Mobilisation du service Communication/Prévention du SICTOM Nord Allier (6 agents).
Subventions	
Freins identifiés	Recherche de nouveaux partenariats et suivi des actions
Leviers identifiés	Partenariats déjà existants à développer et approfondir sur de nouvelles thématiques
Retour d'expérience	- Animations depuis de nombreuses années lors des évènements nationaux/européens et en milieu scolaire. - Résultats déjà concluants sur l'éco-exemplarité interne

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions

Accusé de réception en préfecture
063-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Émissions de GES	+	- La réduction des déchets a un impact indirect sur les émissions de GES (émises lors de l'incinération des déchets)
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	- Emergence d'associations de réemploi - Changements dans les comportements du quotidien, pouvant alléger les factures liées à la consommation - Lien social favorisé par les échanges de bonnes pratiques
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en œuvre du PLPDMA	
Indicateurs de performance	- Nombre de personnes sensibilisées (lors de manifestations, interventions scolaires, etc.) - 3 indicateurs par action : cf. fiches actions PLPDMA	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.5	POLITIQUE DEVELOPPEMENT DURABLE DU CENTRE HOSPITALIER DE MOULINS - YZEURE

Contexte

Les établissements de santé sont des acteurs incontournables dans la réduction de l'impact du territoire sur l'environnement. En effet, à travers les activités de soins et les emplois associés, ces centres hospitaliers produisent des déchets et consomment (eau et énergie) à une échelle non négligeable.
Le CHMY s'efforce de mener une gestion économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable ; ceci dans une vision globale et à long terme.
Les trois volets du développement durable sont globalement intégrés dans les pratiques.

Le CHMY est à l'origine d'une politique de développement durable de Groupement Hospitalier de Territoire (15 établissements) sur le groupement Territoires d'Auvergne. Les trois segments validés par le comité stratégique du GHT seront : restauration, déchets et informatique.

Objectifs de l'action

- **Accessibilité – Mobilité :** favoriser des déplacements domicile-travail "décarbonés".
- **Energie : gaz, électricité et eau :** réduire la consommation énergétique du bâti, réduction des GES et intégrer des objectifs d'économie d'énergie lors des investissements (bâti, process, rénovations…).
- **Effluents liquides :** Réaliser un suivi de la toxicité de nos effluents liquides.
- **Bloc :** Réduire, mieux trier et diminuer les déchets, réflexion sur les gaz anesthésiants…
- **Déchets :** Réduire, mieux trier et diminuer les déchets ; filières innovantes…
- **Achats :** Favoriser l'achat de produits locaux pour la restauration, véhicules verts, etc.
- **Informatique :** Réduire l'empreinte carbone des solutions numériques, moteurs de recherche alternatifs, action sur les mails…

Descriptif de l'action : bilan/objectifs

- **Accessibilité – Mobilité :**
  - Réaliser une enquête auprès des agents, les résultats constitueront le fil rouge de la stratégie pour les trajets domicile/travail.

- **Energie : gaz, électricité et eau :**
  - Mettre en place un programme de travaux d'isolation subventionnés (notamment par les CEE),
  - Suivre les consommations énergétiques des bâtiments,
  - Constituer un dossier pour l'appel à projets de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

- **Effluents liquides :**
  - Recenser les effluents (notamment de nettoyage/désinfection) et rechercher des solutions pour une moindre toxicité.

- **Bloc :**
  - Réduire drastiquement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI).
  - Initier une réflexion sur les gaz halogénés.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- **Déchets :**
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire, rechercher/adopter de nouvelles filières de valorisation.

- **Achats :**
  - Supprimer les bouteilles d'eau minérales,
  - Adopter une stratégie de coûts complets avec les cinq acheteurs (Achats, Travaux, Pharmacie, Biomédical, Informatique) et inclure cette stratégie aux marchés des critères Développement Durable avec note significative.

- **Informatique :**
  - Dématérialiser, diminuer la consommation de ressources : papier, électricité, gestion informatique raisonnée (mails, stockages de données, etc.).

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CHU Moulins - services logistiques et du développement durable
Pilote / Porteur de l'action	CH Moulins-Yzeure
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Le COPIL fixe des objectifs pour l'année à venir ; ils sont suivis dans l'année. A noter que l'année 2020 est perturbée par la crise sanitaire COVID.
Calendrier prévisionnel	Annuel
Investissement	Aucun pour l'instant
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES		Bilan GES à refaire (précédent 2012)
Consommations énergétiques		En juin 2019 le CHMY s'est raccordé au réseau de chaleur urbain Suivi au moyen de reporting avec pondération DJU et m² chauffé car le bâti évolue (restructuration, fermeture, ...)
Qualité de l'air		Contrôles périodiques annuels ICPE – Rejets atmosphériques
Production d'énergie renouvelable		aucune
Adaptation au changement climatique		
Bénéfice socio-économique		

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Les indicateurs des sept thèmes n'ont pas tous été validés en COPIL
Indicateurs de performance	- Pour l'énergie de chauffage : kWh brut avec correction climatique DJU

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.6	MONITORING DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES D'UNE PARTIE DU PATRIMOINE DU DÉPARTEMENT

Contexte

Dans la continuité du Plan Climat Énergie adopté en 2013 et visant à lutter contre le changement climatique et la raréfaction des énergie fossiles, le Conseil Départemental de l'Allier a mis en place des actions afin de diminuer son impact environnemental. Des actions en termes d'efficacité énergétique des bâtiments ont été réalisées, notamment :

- le suivi régulier des consommations énergétiques de son patrimoine ;
- le recensement et un audit des bâtiments à rénover en priorité (notamment concernant les bâtiments tertiaires, cf fiche n°1.4.8 - Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département) ;
- la réalisation de travaux de rénovation (depuis 2011), que ce soit sur les enveloppes des bâtiments mais également sur la ventilation (enjeu sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments).

Actuellement, le Conseil Départemental souhaite identifier de nouveaux leviers de maîtrise de l'énergie, et compte notamment assurer un suivi précis des consommations énergétiques par usage des bâtiments du patrimoine du Département, ainsi que la gestion à distance des équipements de production de chaleur (chaudières). Ces démarches s'inscrivent donc dans la continuité des actions de maîtrise de l'énergie déjà initiées depuis quelques années.

Objectifs de l'action

- Expérimenter la télégestion et le monitoring sur certains bâtiments du Conseil Départemental
- Avoir une meilleure connaissance des consommations en temps réel
- Expérimenter des actions de réduction des consommations de chauffage
- Réduire les consommations de chauffage via différentes actions (gestion à distance des chaudières)

Descriptif de l'action

Dans le cadre du PACTE ALLIER, le Conseil Départemental prévoit de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine. Dans un premier temps, de nouvelles actions expérimentales viendront s'intégrer dans la continuité des actions de maîtrise de l'énergie menées, comme :

- Le monitoring et suivi des consommations énergétiques des bâtiments : quelques sites seront suivis (suivi de facture énergétiques) pour mieux connaître la part de chaque usage électrique respectif et d'en déduire un plan d'actions reproductibles
- La gestion à distance des chaudières : mise en place de la télégestion des chaufferies les plus importantes du patrimoine bâti départemental afin de maîtriser davantage les consommations liées au chauffage par des actions correctives immédiates et du paramétrage anticipant les besoins

La réflexion de cette action est actuellement bien avancée et des consultations auprès d'entreprises sont en cours.

Dans un second temps, il est prévu d'expérimenter sur deux ou trois collèges tests le chauffage "pièce par pièce" : en effet, le chauffage ne serait mis en marche que lors d'occupation réelle des salles de classes. Une analyse de la réussite de l'action pourra également être réalisée afin d'en déduire la pertinence. Cette partie de l'action est pour le moment encore à l'étude.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD 03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Partenaires techniques	Collèges pour expérimentation, exploitants, bureau d'études
Partenaires financiers	Région

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Suivi des consommations énergétique et gestion à distance des chaudières : courant 2021. Gestion du chauffage pièce par pièce : à planifier.
Investissement	1,2 M€ HT
Subventions	PACTE ALLIER
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	- Amélioration du confort des bâtiments suite à l'identification et la réalisation de travaux de maîtrise de l'énergie. - Allègement des factures énergétiques.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de sites suivis par an. - Nombre de sites ayant fait l'objet d'actions de réduction des consommations d'énergie de chauffage (hors rénovation) par an.
Indicateurs de performance	- kWh économisés par source et par an.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.7	MISE EN PLACE DE CONTRAT D'EXPLOITATION SUR UNE PARTIE DU PATRIMOINE DU CD 03

Contexte

Le Département a décidé en 2015 de mettre en œuvre des marchés d'exploitation avec intéressement sur les économies réalisées sur une partie de son patrimoine. En fonction des besoins de la collectivité, un contrat d'exploitation peut être composé des éléments suivants :

- Le P1 (optionnel) : approvisionnement et gestion du combustible.
- Le P2 (obligatoire) : conduite et petit entretien des installations (réglage, petites réparations, surveillance). Une installation entretenue permet de meilleures performances.
- Le P3 (optionnel) correspond à la clause de Gros Entretien et Renouvellement des matériels (GER) ou "garantie totale" avec le remplacement de tout matériel déficient identifié dans la liste contractuelle.
- L'Intéressement (optionnel) permet un partage des économies ou des excès de consommation de combustible, par rapport à une consommation de base définie pour un hiver moyen.

En fonction des besoins de la collectivité, les contrats peuvent être composés d'un P1 + P2, d'un P2 + P3, d'un P2 + Intéressement, mais le contrat d'exploitation doit être composé au minimum du poste P2.

Les différents types de marché sont les suivants :

- Marché à Forfait (MF),
- Marché à Température extérieure (MT) : Energie payée à prix forfaitaire sur la base d'un hiver moyen Montant corrigé en fonction des conditions climatiques de chaque hiver,
- Marché à Comptage (MC),
- Marché Combustible et Prestation (CP),
- Marché Prestation et Forfait (PF) : Énergie fournie par le maître d'ouvrage qui en confie l'usage au titulaire.

Objectifs de l'action

L'objectif premier d'un contrat d'exploitation est de maintenir les installations dans un état de bon fonctionnement. Cela signifie :

- Limiter les pannes
- Assurer le confort des usagers
- Répondre aux obligations réglementaires
- Réduire les consommations, les coûts de fonctionnement ainsi que les émissions de gaz à effet de serre

Descriptif de l'action

A l'issue de la phase d'étude et de la phase de consultation de 2015 initiées par le Département, des marchés ont été retenus (un exploitant pour un lot P1-P2-P3 (MTI) et deux exploitants pour des lots P2-P3 avec intéressement (PFI)). D'une manière générale, le Conseil Départemental a pu suivre les consommations de chauffage depuis 2015 mais un travail reste à faire afin de connaître les conséquences sur la baisse des températures, la gestion des horaires de chauffage et le paramétrage des installations.

Le Conseil Départemental souhaite réitérer ce contrat d'exploitation pour la période 2022-2030, avec un gain complémentaire de 5 à 7% notamment grâce à la télégestion.

De plus, des indicateurs de suivi de la qualité de l'air seront également intégrés au contrat d'exploitation. Ces indicateurs ne sont à l'heure actuelle pas encore définis.

Accusé de réception en préfecture
003-200067140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CD 03, SDE 03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03
Partenaires techniques	Entreprises répondant au marché, collectivités, ATMO
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours. Trois contrats signés
Calendrier prévisionnel	2020-2022
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	- Changement des habitudes et du confort notamment pour les agents départementaux. - La recommandation nationale de chauffage à 19°C n'est envisageable.
Leviers identifiés	- Faciliter les interventions à distance grâce à la télégestion, objet du projet « Monitoring » du Pacte Allier pour coller au besoin
Retour d'expérience	https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf Pour comprendre les contrats d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage (partie Fournitures et Services) : https://auvergne-rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/contrats-d-exploitation-et-de-maintenance-installations-de-chauffage.pdf

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Réduction des factures de chauffage. Amélioration du confort des bâtiments. Accompagnement des collectivités et facilitation de la gestion des bâtiments ?

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place du nouveau contrat d'exploitation. - Signature des marchés.
Indicateurs de performance	- Suivi des consommations de chauffage des bâtiments. - Indicateurs à définir sur la qualité de l'air (taux CO_2, COV, etc.).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.4.8	POURSUIVRE LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS TERTIAIRES DU DÉPARTEMENT

Contexte

Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

Le décret précise également les cas dans lesquels les obligations fixées par le décret peuvent être allégées, à travers la constitution d'un dossier technique comportant :

- Des audits énergétiques (performance énergétique du bâtiment, la réduction des consommations des équipements exploités)
- L'identification des actions permettant d'atteindre l'objectif

Dans le cadre du montage de ce dossier de modulation à déposer avant septembre 2026, le Conseil Départemental a pour objectif de réaliser des audits énergétiques sur la totalité des 50 bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² concernés par ce décret. Parmi ces 50 bâtiments, 35 sont des collèges.

En ce sens, le Conseil Département vient en soutien ce ces établissements scolaires, identifiés comme les plus consommateurs, via le plan Collège 21. Avec un montant de 40 M€ alloués aux travaux dans les cinq prochaines années, ce plan a pour objectif de répondre aux nouvelles normes de sécurité et environnementales afin d'offrir des locaux adaptés à la communauté éducative. Un plan similaire est envisagé pour les autres bâtiments tertiaires. De fait, un tel investissement sur la performance énergétique des bâtiments permet de diminuer l'impact environnemental des bâtiments du département.

Objectifs de l'action

- Remise aux normes des bâtiments et notamment des collèges identifiés comme prioritaires (sécurité, environnement)
- Réduire les coûts énergétiques liés à l'ancienneté de certains bâtiments (travaux sur l'enveloppe thermique)
- Respecter les nouvelles normes sanitaires, notamment sur la qualité de l'air intérieur (remplacement des systèmes de ventilation)

Descriptif de l'action

Dans le cadre du plan Collèges 21, initié il y a 6 ans, plusieurs établissements scolaires, sur les 35 collèges du département, ont déjà pu faire l'objet de travaux de rénovation (Anne de Beaujeu à Moulins, Jules Ferry à Moulins, Domérat, Jules Ferry à Moulins, Le Donjon, Lapalisse, Cosne d'Allier). D'autres collèges sont à ce jour programmés pour une opération de réhabilitation (Bellerive, Emile Guillaumin à Moulins).

Ces collèges ont été sélectionnés à partir de leur ratio de consommation d'énergie finale et leur niveau de consommation par rapport à des établissements de même type, et ont été identifiés comme prioritaires dans la mise en œuvre de travaux de rénovation.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental souhaite poursuivre les efforts de maîtrise de l'énergie en se basant sur ces mêmes indicateurs. Ainsi, quelques collèges ont été identifiés et feront bientôt l'objet d'une rénovation (enveloppe thermique, ventilation).

De plus, il est primordial pour le Conseil Départemental de connaître les enjeux énergétiques de ses bâtiments : une dizaine d'audits énergétiques sont programmés tous les ans sur 5 ans, et permettra à termes d'avoir une visibilité sur les 50 bâtiments

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 10/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

tertiaires de plus de 1000 m² du département.	
Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CD 03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03
Partenaires techniques	Entreprises de travaux du bâtiment, collèges
Partenaires financiers	
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Rénovation des deux collèges identifiés courant 2021 10 audits énergétiques par an sur 5 ans sur tous les bâtiments tertiaires
Investissement	Dépend de chaque établissement, de 500 à 2000€ du m² suivant le niveau initial
Subventions	A identifier suivant l'évolution des différents programmes
Freins identifiés	- Difficultés des travaux pour ne pas perturber le bon déroulement des cours
Leviers identifiés	- Remise à niveau esthétique de certains établissements
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Les obligations de gains fixés par le décret tertiaire pour les bâtiments de plus de 1000 m2 sont les suivants : -40 % d'économies d'énergie par rapport à une consommation de référence qui ne peut être antérieure à 2010 d'ici 2030, -50 % d'ici 2040 et -60 % d'ici 2050.
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Début des travaux sur les collèges restants ; - Réalisation des audits énergétiques.
Indicateurs de performance	- Suivi des consommations énergétiques, comparaison des factures avant/après rénovation ; - Intégration des données énergétiques dans le dossier de modulation.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1.5. ORIENTATION 1.5 : METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.5 METTRE À JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.5.1	PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX CLIMAT ET SANTÉ DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Contexte

Le PCAET et sa stratégie Air Energie Climat étant des documents non opposables, il apparaît nécessaire d'inscrire ses lignes directrices dans les documents d'urbanisme.
En effet, cela permettra :

- La préservation d'espaces pour le maintien du stock carbone ;
- Le développement de matériaux favorables aux enjeux environnementaux dans l'espace public et les bâtiments (matériaux biosourcés, revêtement de chaussée permettant l'infiltration des eaux…) ;
- L'intégration de pistes cyclables et d'infrastructures associées dans les aménagements pour la promotion des modes doux ;
- etc…

En ce sens, la collectivité souhaite accompagner les communes à l'intégration des enjeux du PCAET lors de la mise à jour de leur PLU.

Objectifs de l'action

- ❖ Avoir une vision partagée sur le territoire des enjeux environnementaux à intégrer dans les documents d'urbanisme

Descriptif de l'action

- ❖ Sensibiliser aux enjeux santé et climat les élus des communes pour la réalisation ou la révision d'un PLU ;
- ❖ Intégrer les enjeux du PCAET lors des révisions du chaque PLU
- ❖ Intégrer le PCAET de Moulins Communauté dans son SCOT

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Service Urbanisme
Partenaires techniques	Communes / CAUE / DDT / ATMO (intégration des enjeux qualité de l'air) / ARS (intégration des enjeux sanitaires) / SDE 03 (intégration de l'approche foncière du développement des EnR) / ADEME
Partenaires financiers	ARS

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	A planifier
Calendrier prévisionnel	Déploiement des cations à partir de la mise en œuvre du PCAET

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Investissement	
Subventions	- Aides possibles de l'ARS pour l'intégration des enjeux sanitaires dans les documents (qualité de l'air, ICU, etc.)
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	- Commune de Coupvray (77) : A imposé un label Passiv'hauss pour les constructions neuves ; - PLUi de la CA du Val d'Europe (77) : RT 2012 - 20% pour les constructions neuves, obligation de raccorder les nouveaux logements au réseau de chaleur s'il en existe un à proximité, etc. - Montluçon Communauté : Réalisation d'un PLUi dans lequel seront définies les zones dédiées au développement du solaire PV au sol.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Écriture d'un référentiel commun pour les PLU.
Indicateurs de performance	- Nombre de PLU mis-à-jour sur le territoire intégrant les enjeux du PCAET.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1.6. ORIENTATION 1.6 : INTEGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES

Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.6.1	ACCOMPAGNER À L'INTÉGRATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DANS LES DÉCISIONS, NOTAMMENT VIA LA FORMATION DES ÉLUS

Contexte

Les enjeux sanitaires et environnementaux sont des éléments essentiels à intégrer dans les prises de décisions et les stratégies des territoires. En effet, chaque décision territoriale impacte les enjeux environnementaux et sanitaires comme le développement de pistes cyclables (réduction des émissions de GES, amélioration de la qualité de l'air et augmentation de l'activité physique), la création d'îlots de fraîcheur, ou encore la mise en place d'un programme de rénovation des bâtiments (réduction des émissions de GES tout en améliorant les conditions de logement qui est un déterminant de santé).
Ainsi, l'intégration de ces enjeux est essentielle pour impacter positivement le contexte environnemental et sanitaire du territoire, et augmenter son attractivité.
Selon les principes de la santé dans toutes les politiques émises lors de la conférence internationale sur la promotion de la santé (Helsinki -2013), les collectivités locales ont un rôle clé à jouer sur ces enjeux, qui doivent être facilement identifiables par les territoires pour être pris en compte lors des décisions.

Pour que les élus et les agents des collectivités s'approprient ces enjeux, des formations existent et sont proposées par les deux structures majeures en Allier : l'Agence Régionale de la Santé (ARS Auvergne-Rhône-Alpes), qui est en charge du pilotage régional du système national de santé, et l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, observatoire agréé pour la surveillance de la qualité de l'air.

L'ARS AuRA a développé, en partenariat avec l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique), huit modules de formation gratuits accessible 100% en ligne :

- la qualité de l'air intérieur (gestion d'un point de vue chimique et biologique),
- l'urbanisme (concept d'Urbanisme Favorable à la Santé),
- la qualité de l'air extérieur (pollens, pesticides et pollution),
- la qualité de l'eau (gestion des eaux usées et des polluants émergents, qualité de l'eau de boisson),
- les sites et sols pollués (méthodologie permettant la gestion des sites et sols pollués),
- l'habitat insalubre (mieux repérer et traiter l'habitat insalubre),
- le bruit (gestion en fonction des sources d'émission),
- les témoignages d'élu.e.s (exemples concrets de politiques favorables à la santé-environnement).

Ces modules sont complémentaires mais ne sont pas interdépendants. Ainsi les élus peuvent sélectionner les modules leur semblant les plus pertinents et ne suivre qu'une partie des 8 modules. Pour les formations en présentiel, ces modules peuvent se poursuivre sous forme d'ateliers locaux si le nombre de participant en Allier est suffisant.

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes propose de venir échanger sur les enjeux liés à la Qualité de l'Air Extérieure (QAE) avec les élus et le personnel technique des collectivités adhérentes. Par ailleurs, concernant la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) des formations regroupant enseignements théoriques enseignements pratiques (visites dans un ERP du territoire) et mise à disposition d'un outil numérique permettant de simplifier les démarches. En effet, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants du code de l'environnement). ATMO Auvergne Rhône Alpes propose ses formations aux structures adhérentes à l'association dans le cadre de l'offre aux membres (cela concerne donc Moulins Communauté, Montluçon Communauté et Vichy Communauté). Pour les autres territoires, une solution de financement de la journée de formation doit être trouvée : subventions, financements par les collectivités…

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Objectifs de l'action

- Permettre aux élus (et techniciens) de disposer d'éléments synthétiques de connaissance pour aider à la décision et intégrer ces enjeux dans leur prise de décision. L'objectif est d'améliorer à la fois, dans une logique de co-bénéfice, la qualité environnementale et donc la santé des populations, en en faisant un facteur d'attractivité territorial.

- Apporter les éléments de contexte, les principaux points réglementaires, les contacts clés et les outils ou méthodologies sur lesquels les territoires peuvent s'appuyer pour intégrer les enjeux environnementaux et sanitaires dans leurs décisions.

- Inciter les EPCI et les gestionnaires d'ERP à prendre en compte les enjeux Santé-Environnement et engager une surveillance de ces enjeux, en particulier pour la qualité de l'air dans les bâtiments recevant du public dit "sensible".

Descriptif de l'action

- Communiquer sur les formations/sensibilisations existantes et proposées par l'ARS et ATMO.

- Réaliser les formations ayant regroupé assez de participants.

- En amont de l'organisation des 1/2 journées d'intervention d'ATMO, les EPCI volontaires pour mettre en œuvre cette action devront identifier une personne référente Qualité de l'Air issue des services techniques de la collectivité (par exemple du service bâtiment ou environnement). Cette personne sera le contact direct d'ATMO et des autres intervenants dans le cadre de la qualité de l'air intérieur. Elle aura également pour mission de dresser une liste des ERP recevant du public "sensible" afin d'avoir une visibilité sur les bâtiments concernés par la réglementation en matière de QAI et les enjeux santé-environnement.

- Diffuser les supports créés, ou préexistants, en lien avec la thématique de l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires.

- Accompagner individuellement les EPCI qui le souhaitent dans l'application des connaissances présentées lors des formations.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	ARS, ATMO, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	ARS/ATMO
Partenaires techniques	Sedetiam conseil, Association « Elus, Santé Publique et Territoires », EPCI
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	Année 1 : Formation aux EPCI ayant manifesté leur intérêt à la démarche. Année 2 et + : Continuer d'étendre cette formation à d'autres EPCI en fonction de la réussite de l'année 1.
Investissement	Temps salarié pour l'ARS et ATMO
Subventions	Pour ATMO : subvention à trouver pour les EPCI non adhérentes.
Freins identifiés	- Méconnaissance du cycle de formation.
Leviers identifiés	- Les échéances réglementaires. - Intérêt grandissant du grand public sur la thématique de la qualité de l'air.
Retour d'expérience	La plateforme en ligne d'auto-formation au système de santé de l'ARS Ile-de-France : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plateforme-en-ligne-dauto-formation-au-systeme-de-sante

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	Portail Santé/environnement Nouvelle Aquitaine : http://www.santeenvironnement-nouvelleaquitaine.fr/

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Favoriser dans les projets les déplacements alternatifs.
Consommations énergétiques	+	Identifier et décider de projets moins consommateurs en énergie dans une logique de co-bénéfice pour la santé.
Qualité de l'air	+	Identifier et décider de projets améliorant la qualité de l'air dans une logique de co-bénéfice pour la santé.
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	Identifier et décider de projets permettant de s'adapter au changement climatique dans une logique de co-bénéfice pour la santé.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de communication faites. - Nombre de session de formations réalisées.
Indicateurs de performance	- Nombre d'EPCI intéressées par la démarche. - Nombre d'élus formés par module. - Nombre de techniciens formés par module. - Nombre d'actions engagées pour améliorer la qualité de l'air intérieur. - Evaluation de la concentration de polluants atmosphériques dans les bâtiments.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
1. DES COLLECTIVITÉS ENGAGEES	1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
1.6.2	FORMER ET ANIMER LE RESEAU DE REFERENTS AMBROISIE DESIGNES PAR CHAQUE COMMUNE

Contexte

L'Ambroisie est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers. Son pollen, très allergisant, cause **un problème majeur de santé** publique.
Son fort potentiel d'envahissement lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.).

Un référent doit être désigné dans chaque commune (élu local et/ou agent territorial). Il a un rôle de médiation dans la lutte contre l'ambroisie et se doit de :

- Repérer la présence d'ambroisie ;
- Participer à leur surveillance ;
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en place pour prévenir de son apparition ou pour lutter contre sa prolifération en application de l'arrêté préfectoral mentionné à l'article R. 1338-4 ;
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures.

Le maire et le référent ambroisie peuvent aussi s'appuyer sur des relais locaux connaissant la problématique comme des agriculteurs, des associations de personnes allergiques, des particuliers, etc.

La Fredon Auvergne Rhône Alpes est en charge de l'animation du plan régional de lutte contre l'ambroisie.

Objectifs de l'action

- Coordonner les actions de lutte contre l'ambroisie sur le territoire de Moulins Communauté

Descriptif de l'action

Organiser et animer un groupe de travail réunissant les référents communaux pour une action continue dans le temps

- Veiller à ce que chaque commune nomme un référent territorial
- Veiller à ce que ce référent soit formé
- Animer ce groupe de travail

Sensibiliser les citoyens aux problèmes liés à l'ambroisie et inciter par des actions de communication les citoyens à signaler les populations via la plateforme de signalement ambroisie **www.signalement-ambroisie.fr**

- Rappeler l'obligation de destruction des foyers :
- Inciter à faire détruire l'ambroisie avant la floraison (fin juillet) pour éviter les pollens dans l'air
- Inciter à faire détruire l'ambroisie avant grenaison (fin août) pour éviter sa dissémination
- Gérer les foyers sur les terrains communaux en priorisant les plus impactants pour la santé (proximité des lieux publics, bords de route) et favoriser les actions collectives (routes, fossés, parcelles agricoles).

Informer et communiquer sur les problématiques liées à la plante
Inciter à végétaliser les espaces pour concurrencer l'ambroisie

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	Communes, FREDON, ARS

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Partenaires financiers	FREDON
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Des réunions annuelles d'informations grand public avaient déjà été organisées par Moulins Communauté et Cap Tronçais
Calendrier prévisionnel	A partir de l'adoption du PCAET
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Mobiliser les acteurs du territoire sur cette question
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	-	
Consommations énergétiques	-	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	-	
Adaptation au changement climatique	-	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Réunion avec les référents communaux - Actions de communication - Signalements effectués et traités sur la plateforme à disposition
Indicateurs de performance	- Nombre de réunion des référents communaux - Nombre d'actions de communication selon les supports (articles presse, réseaux sociaux, réunions de sensibilisation, atelier terrain…) - Nombre de signalements effectués et traités sur la plateforme à disposition

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

2. AXE 2 : SOBRIETE ET EFFICACITE ENERGETIQUE

2.1. Orientation 2.1 : Accompagner les particulier et les professionnels à la maîtrise de l'énergie 56

2.1.1 METTRE EN PLACE UN SERVICE DE CONSEIL SUR LE TERRITOIRE 56
2.1.2 ACCOMPAGNER A LA RENOVATION ENERGETIQUE LES PARTICULIERS LES PLUS PRECAIRES 59
2.1.3 RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PAR LES BAILLEURS SOCIAUX 61
2.1.4 AMÉLIORER L'ÉCLAIRAGE COMMERCIAL DES ENTREPRISES ARTISANALES 64
2.1.5 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A LA MAITRISE DE L'ENERGIE 66

2.2. Orientation 2.2 : Développer la construction biosourcée 68

2.2.1 PROMOUVOIR L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION ET STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE CHANVRE 68

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

2.1. ORIENTATION 2.1 : ACCOMPAGNER LES PARTICULIER ET LES PROFESSIONNELS A LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
2.1.1	METTRE EN PLACE UN SERVICE DE CONSEIL SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Dans le cadre de la stratégie de réduction des consommations énergétiques du secteur du bâtiment, il s'agit de déployer un outil territorial adapté à la massification de la rénovation énergétique des bâtiments.

Cet outil doit être un dispositif ancré sur le territoire, qui propose une mission de service public de proximité dédié aux ménages qui souhaitent rénover d'un point de vue énergétique leur logement.

Il assure à minima la mission du point rénovation information service à l'échelle de son territoire et peut être considéré comme un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) au sens de la Loi de la transition énergétique pour la croissance verte (TECV).

Objectifs de l'action

Résultats attendus :

- Lancer, à l'échelle du territoire, la rénovation énergétique ambitieuse des bâtiments privés, des copropriétés et des bâtiments tertiaires.
- Développer l'activité des artisans locaux du bâtiment (labellisation RGE), les former et informer sur ces nouveaux marchés. Mettre en place un réseau d'artisans qualifiés ;
- Créer de l'emploi local ;
- Conseiller les agriculteurs et les entreprises ;
- Communiquer auprès du grand public.

Les objectifs définis dans la stratégie sont les suivants :

- Amélioration de la performance énergétique de 500 logements par an ;
- Amélioration de la performance énergétique l'équivalent de 40 000 m² de surface tertiaire par an.

Descriptif de l'action

Il s'agit d'un dispositif global à mettre en place pour soutenir la rénovation énergétique des logements. Cette plateforme réalisera ainsi différents types de mission :

- Proposer un accompagnement personnalisé des particuliers dans leurs travaux d'économies d'énergies par un conseiller rénovation ;
- Gérer le montage financier des travaux pour les propriétaires ;
- Mettre en place des animations territoriales et mobiliser les partenaires ayant des compétences « habitat » et/ou « énergie », les professionnels du bâtiment, les acteurs relais (exemple : agences immobilières, notaires, banques, grandes surfaces de bricolage, etc.).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pour financer ce type de plateformes à large échelle, le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) a été créé.
La Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé en juillet 2020 un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** qui fixe les contours techniques et financiers du SPPEH régional :

- ➢ Il s'appuiera sur un réseau de plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) portées par les territoires avec l'ambition de couvrir l'ensemble du territoire régional.
- ➢ Les PTRE respectant les critères du règlement de l'AMI pourront prétendre à un accompagnement financier via des subventions Régionales et du programme national CEE SARE.
- ➢ L'AMI a pour but de faire remonter un ou plusieurs projets de plateforme sur le département avec une taille critique suffisante, l'idéal étant de mutualiser certaines des missions.
- ➢ Début **du financement au 1er janvier 2021 et fin du financement au 31 décembre 2023** : les collectivités qui s'engageront aux côtés de la Région après le 1er janvier 2021, ne bénéficieront du financement que pendant la durée restante jusqu'au 31 décembre 2023

Contenu du SPPEH en 5 axes :

- ➢ Axe 1 : stimuler puis conseiller la demande (communication, prospection, accueil, conseil).
- ➢ Axe 2 : accompagner les ménages (aspects technique, financier ou administratif).
- ➢ Axe 3 : accompagner le petit tertiaire privé (locaux de moins de 1000 m²) en coordination avec les acteurs déjà actifs type CCI ou CMA (informer, accompagner et mettre en relation avec les acteurs professionnels).
- ➢ Axe 4 : mobiliser et animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...).
- ➢ Axe 5 : s'impliquer dans l'animation régionale (centre de ressources) que la Région mettra en place au service des PTRE du SPPEH (partage d'expériences, bonnes pratiques et outils pour une mise en commun à l'échelle régionale).

Ainsi, Moulins Communauté souhaite répondre à cet AMI. Pour se faire, deux montages s'offrent à Moulins Communauté :
1/ S'impliquer dans un groupement départemental impliquant les 10 autres EPCI de l'Allier et le CD 03 et répondre à l'AMI de la Région dans ce cadre. **C'est le montage qui parait le plus adapté car la Région privilégie dans ce dispositif les démarches mutualisées dans le but d'optimiser les coûts du service et d'assurer sa viabilité dans le temps**.
2/ Répondre seule à l'AMI de la Région. C'est le choix qui sera fait par Moulins Communauté si une organisation départementale ne voit pas le jour.

Dans la cadre de ce dispositif, les rôles seront répartis comme suit :

- ❖ Rôle de Moulins Communauté et des autres collectivités engagés dans le cadre d'une démarche mutualisée :
  - ➢ Réaliser une étude de préfiguration demandée dans le cadre du SPPEH :
    - Ces études pourront être réalisées en régie.
    - Pour les territoires déjà couverts par une PTRE, le bilan de la PTRE peut suffire voire être complété.
    - Pour les autres territoires de l'Allier, il existe déjà beaucoup d'éléments à prendre en compte (précédent projet de PTRE départementale, observatoire ADIL, PCAET en cours...).
  - ➢ Déployer des moyens humains et financiers correspondant au contexte local et aux ambitions (engagement financier minimum des territoires : 0,5 €/hab. de budget local, a minima).
  - ➢ Assurer un reporting.
  - ➢ Participer au retour d'expérience régional.
- ❖ Rôle de la Région :
  - ➢ Redistribution des CEE (financements à l'acte) et apport des financements complémentaires déconnectés du nombre d'actes (péréquation).
  - ➢ Animation du SPPEH à l'échelle régionale.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE 03, Direction de l'Environnement et de l'Energie au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté / Conseil Départemental de l'Allier
Partenaires techniques	Région, DDT, CMA, CCI
Partenaires financiers	CEE-SARE, Région, Département, EPCI, fonds européens

Mise en œuvre de l'action

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	Courant 2021
Investissement	
Subventions	AMI
Freins identifiés	- Financements pour la mise en place d'un tel service
Leviers identifiés	- Maison de l'Habitat déjà existante sur Moulins Communauté - Consensus sur le besoin de disposer d'un tel service
Retour d'expérience	- PTRE Vichy Communauté - PTRE Rénov' Conseil sur la Communauté de Communes d'Entr'Allier Besbre et Loire

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Réduction de la précarité énergétique et amélioration de la compétitivité des entreprises locales via la réduction de leur facture énergétique

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de dossiers conseillés - Nombre d'entreprises inscrites sur la plateforme - Nombre de chantiers suivis
Indicateurs de performance	- Nombre de kWh économisés : suivi de la consommation énergétique des secteurs résidentiel et tertiaire - Nombre de ménages chauffés au fioul

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Fiche action n°	Nom de l'action
2.1.2	ACCOMPAGNER A LA RENOVATION ENERGETIQUE LES PARTICULIERS LES PLUS PRECAIRES

Contexte

A l'échelle du département de l'Allier, le premier poste de consommations énergétiques est le secteur résidentiel. Il représente 30 % des consommations départementales d'énergie finale en 2015. De plus, les consommations associées au chauffage des logements représentent plus de 60% des consommations du secteur. Ceci constitue donc un enjeu local prioritaire.

Conscient de cela, le Conseil Départemental a fait le choix en 2013, suite à la réalisation de son PCET, de se doter d'un outil neutre dont le but est d'accompagner les ménages éligibles aux aides de l'ANAH, Agence Nationale de l'Habitat, dans la rénovation de leur logement, administrativement, techniquement et financièrement. L'objectif est d'assurer une continuité de service sur tout l'Allier quel que soit le secteur d'installation du demandeur. Pour cela, le conseil départemental gère depuis 2011 une Opération Programmé de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les territoires n'étant pas couvert par une OPAH portée par l'EPCI. Afin de simplifier au maximum la démarche pour les demandeurs, un numéro unique a été mis en place, permettant ensuite d'être réorienté vers les bons interlocuteurs selon le territoire qu'il occupe (couvert par une OPAH ou géré par le conseil départemental).

Pour atteindre leurs objectifs, le conseil départemental travaille avec l'association des bailleurs sociaux (pour le parc social), avec l'ANAH (pour les particuliers répondant à certains critères socio-économiques) et avec les organisations professionnelles représentant les entreprises du bâtiment (pour assurer une sensibilisation des professionnels aux démarches de demande d'aides financières pour les travaux de rénovation). Six binômes sont répartis sur le territoire pour assurer cette mission d'accompagnement à la rénovation énergétique du parc de logements publics et privés.

Objectifs de l'action

Pour les logements de personnes éligibles aux aides de l'ANAH :

- Rénover 950 logements de propriétaires occupants par an.
- 40 logements de propriétaires bailleurs par an.
- 30 lots de copropriétés par an.

Descriptif de l'action

Favoriser la réalisation des travaux d'économie d'énergie ou d'efficacité énergétique dans le parc existant dans une logique d'approche globale de l'habitat :

- Existence d'un point rénovation info-service : accueil, renseignement et orientation des demandeurs.
- Déploiement d'une ingénierie neutre, objective et gratuite qui couvre tout le territoire (public ANAH) : préconisation, accompagnement et recherche des financements.
- Mise en place de dispositifs d'aides incitatifs et complémentaires aux dispositifs locaux et nationaux favorisant les projets globaux.
- Création d'un fonds d'avance de trésorerie pour financer les travaux des plus modestes.
- Mobilisation des professionnels du bâtiment (CAPEB, Fédération Française du Bâtiment, etc.) via des séances de formation et d'information des professionnels sur les dispositifs d'aides.
- Soutien à la rénovation énergétique du parc social (lien avec les bailleurs pour rénover 500 logements/an).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CD 03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03
Partenaires techniques	EPCI, bailleurs sociaux, opérateurs de l'habitat, ANAH
Partenaires financiers	ANAH

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020-2023
Investissement	5 millions d'euros par an sur le volet habitat
Subventions	
Freins identifiés	- Difficultés pour engager une réflexion globale en matière de travaux d'économie d'énergie - Concurrence de dispositifs nationaux qui ne soutiennent que des travaux segmentaires ou uniques (ex : primes CEE coup de pouce, etc…) - Multiplicité des dispositifs - Précarité de certains ménages et absence de trésorerie pour avancer les subventions - Service réservé aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH
Leviers identifiés	- Organisation territoriale qui permet de couvrir tout le département - Une ingénierie adaptée et spécialisée à même de proposer de projets cohérents - Des aides locales pertinentes qui favorisent les projets globaux - Une lisibilité des orientations inscrites dans les outils stratégiques ou de planification
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	530 tCO2e à l'échelle du département après suivi du programme pendant 3 ans
Consommations énergétiques	+	Pour un passage pour les logements en moyenne d'une étiquette E à une étiquette C : - 12,7 GWh pour la rénovation de 950 logements de propriétaires occupants - 0,3 GWh pour la rénovation de 40 logements de propriétaires bailleurs par an - 1 GWh pour la rénovation de 30 lots de copropriété Soit, -41,7 GWh après suivi du programme pendant 3 ans
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Réduction de la précarité énergétique, baisse de la facture énergétique des ménages

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de personnes rencontrées par an. - Nombre de séance de formation/information réalisées avec les professionnels par an. - Nombre de logements rénovés (logements de propriétaires occupants, logements de propriétaires bailleurs, lots de copropriétés) par an.
Indicateurs de performance	- Gains énergétique constatés (réel ou à partir des étiquettes)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
2.1.3	RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS PAR LES BAILLEURS SOCIAUX

Contexte

Allier Habitat et Evoléa sont deux bailleurs sociaux dont les missions portent sur l'accès à des logements à coût modéré. Le parc immobilier géré par Allier Habitat est constitué d'environ 5 000 bâtiments (500 foyers et 4 500 résidences collectives et individuelles) et celui d'Evoléa est constitué d'environ 7 500 logements (appartements et pavillons confondus).

Afin de permettre à tous les occupants un confort thermique optimal, ces deux bailleurs sociaux entreprennent depuis plusieurs années une politique de rénovation du parc immobilier visant à augmenter la performance énergétique des logements (rénovation, isolation, optimisation des systèmes de chauffage, etc.). En plus de l'impact positif sur le climat (diminution des consommations énergétiques, réductions des émissions de gaz à effet de serre), ces travaux contribuent activement à la réduction des factures énergétiques des locataires.

En poursuivant la politique de rénovation énergétique de leur parc immobilier, Evoléa et Allier Habitat viennent compléter les actions des collectivités et de bien d'autres acteurs (Département, SDE03, etc.) et souhaitent poursuivre leurs efforts en ce sens.

Objectifs de l'action

- Poursuivre les rénovations énergétiques des logements sociaux.
- Compléter ces efforts via des actions de sensibilisation auprès des particuliers.

Descriptif de l'action

Allier Habitat

- Depuis 8 ans, une campagne de travaux visant à réduire les dépenses énergétiques des locataires a été menée. Ainsi, 90% des logements ont pu bénéficier d'une isolation complète ou d'un renforcement d'isolation au niveau des combles. De même, 95% des chaudières gaz ont été changées. Un marché de changements des fenêtres et portes d'entrées est toujours en cours.
- L'année 2021 sera consacrée à :
  - Une campagne de changement de l'ensemble des émetteurs électriques vieillissants
  - Terminer la campagne d'isolation des sous face de plancher (débutée fin 2020) ainsi que la campagne de changement des chaudières gaz (72 sites restants) et la campagne d'isolation de combles (42 sites restants)
  - Un marché d'entretien concernant l'intégralité des VMC va être lancé visant à améliorer et/ou remplacer les installations existantes. Ce marché durera entre 8 et 10 ans. D'ici à 2028, 1240 logements (13 résidences) seront réhabilités entièrement soit 23% environ du parc immobilier actuel.
- Allier Habitat souhaite qu'à terme, 100% de son parc résidentiel ait pu bénéficier de la totalité des travaux de performance énergétique (isolation, chauffage et VMC).
- Afin de connaître l'impact des travaux engagés ces dernières années sur la performance énergétique des logements, une étude/sondage est menée auprès des locataires présents avant et après ces travaux. Un questionnaire leur sera envoyé afin de connaître leurs consommations énergétiques l'hiver avant les travaux et celles de l'hiver après les travaux.

Evoléa

- Evoléa réalise des audits énergétiques au sein de son parc immobilier : les bâtiments devant bénéficier de travaux sont

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

identifiés puis priorisés avec l'aide de critères définis dans le Plan Stratégique du Patrimoine (document obligatoire de référence de la politique patrimoniale du bailleur social) :

- ➢ En 2020, plus de 1000 logements ont pu bénéficier d'une réhabilitation énergétique (isolation, système de chauffage performant, etc.)
- ➢ Le Plan Stratégique du Patrimoine liste tous les critères énergétiques qu'un logement doit compter pour être optimal thermiquement. Ce document est réévalué tous les trois ans et a été mis à jour en 2020.
- ➢ Evoléa souhaite travailler sur l'inclusion de la santé dans le logement : performance énergétique passive, VMC et qualité de l'air, charte solvants volatils, îlots de fraicheurs, etc.

❖ En complément de ses actions de rénovation énergétique, Evoléa met également en place des actions de sensibilisation pour les particuliers :

- ➢ Poursuivre les actions de prévention et d'aide dans le traitement du paiement des loyers et des charges à travers différents dispositifs comme le "chèque énergie" (sous conditions de ressources, chèque à adresser au fournisseur d'énergie) ou encore le Fonds de Solidarité Logement (aides ponctuelles en fonction d'un barème précis).
- ➢ Pour pallier les difficultés liées à la précarité énergétique, des animations de quartier sont organisées comme "La hutte de Théo" qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et qui se déroule en règle générale au cœur des quartiers prioritaires de Moulins. Cette animation permet de sensibiliser sur les éco-gestes, les économies d'énergie, le tri sélectif et bien d'autres thématiques à enjeu. Evoléa a pour objectif de déployer cette animation très prochainement dans les quartiers prioritaires de Vichy.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Evoléa, Allier Habitat, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Evoléa, Allier Habitat
Partenaires techniques	Entreprises de rénovation du bâtiment, installateurs de chaudières, etc.
Partenaires financiers	CEE, Etat, Région, CD 03

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2021
Investissement	Enveloppe consacrée par Evoléa pour 2021 Enveloppe consacrée par Allier Habitat 2021
Subventions	
Freins identifiés	Roulement assez important de locataires rend difficile l'analyse des consommations énergétiques.
Leviers identifiés	Un organisme permettant d'agir concrètement sur les logements de particuliers, pouvant bénéficier d'aides financières.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- Changement des systèmes de chauffage anciens et potentiellement émetteurs de GES vers des systèmes plus performants.
Consommations énergétiques	+	- Diminution des consommations via l'isolation des combles/murs/menuiserie combinée à des systèmes de chauffage plus performants.
Qualité de l'air	+	- Efforts sur l'entretien et le changement de VMC.
Production d'énergie renouvelable	=	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	- Particuliers bénéficiant d'une réduction des factures énergétiques. - Exemplarité des bailleurs sociaux dans les efforts fournis pour le confort thermique.
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de logements ayant bénéficiés de rénovations par an (isolation, rénovation, changement des systèmes de chauffage et de VMC, etc.)	
Indicateurs de performance	- Suivi des consommations énergétiques des logements via des questionnaires aux particuliers (quand cela est possible). Sinon, travail sur des estimations avant/après travaux.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Fiche action n°	Nom de l'action
2.1.4	AMÉLIORER L'ÉCLAIRAGE COMMERCIAL DES ENTREPRISES ARTISANALES

Contexte

Actuellement, les artisans possédant des points de vente/vitrines sont peu conseillés dans le domaine de l'éclairage et fonctionnent « au feeling ». Or, ce point couvre **deux enjeux primordiaux** pour les artisans :

- Économique : l'éclairage représente jusqu'à 50% de la consommation et des factures d'électricité.
- Stratégique : il permet la mise en valeur des produits, valorise l'image du magasin, favorise l'acte d'achat.

L'éclairage est très technique : en intérieur, on parle beaucoup des LED mais il existe une multitude de modèles avec des caractéristiques différentes en fonction de l'emplacement, des produits, des résultats souhaités.

Objectifs de l'action

- Favoriser les économies d'énergie dans les boutiques des artisans consommateurs (coiffeurs, métiers de bouche, fleuristes) avec des solutions simples, rentables, qui permettent aussi de dynamiser le magasin.
- Sensibiliser et faire monter en compétences les électriciens, notamment sur des usages énergétiques en pleine mutation technologique.
- Préserver la trame noire (adaptation des spectres de lumière, modulation de l'intensité, etc.).

Descriptif de l'action

Cette action collective pour améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales vise deux cibles :

- Artisans consommateurs, exploitant un magasin
- Artisans installateurs (électriciens)

En effet, les diagnostics éclairage se réalisent via des visites en entreprises pour faire un état des lieux du parc d'éclairage mis en place dans l'entreprise visitée. Cette partie état des lieux est nécessairement faite chez l'artisan consommateur. En fonction de cet état des lieux, des préconisations d'installations sont présentées à l'entreprise. Ces préconisations visent, quand cela est possible, une amélioration des consommations tout en assurant une mise en valeur des produits, tout en restant aux normes par rapport à la réglementation (code du travail, normes accessibilité…).

Pour la mise en place des différentes préconisations faites suite aux états des lieux réalisés dans les entreprises, il est nécessaire d'avoir un réseau d'artisans installateurs sur lequel s'appuyer. Une phase de formation ou rappel des points réglementaires et techniques peut être proposée aux entreprises installatrices. De plus, un recensement des entreprises installatrices ayant les compétences adaptées, étant disponibles et volontaires pour participer à cette action sera nécessaire afin de pouvoir donner plusieurs contacts d'entreprises installatrices aux entreprises ayant bénéficié d'un diagnostic éclairage.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CMA Allier, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	CMA Allier / CRMA
Partenaires techniques	EPCI, réseaux d'artisans
Partenaires financiers	ADEME, FAFCEA, EPCI, Département

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Non programmé
Calendrier prévisionnel	2021-2023 (programme ADEME / réseau CMA)
Investissement	10 à 15 entreprises accompagnées sur la période, hors conventionnements spécifiques avec des collectivités
Subventions	Possibilité de coupler divers financements : Diagnostic énergie : ADEME Formation : FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) via la CMA Investissements : Aide des TPE avec point de vente, financée par le Conseil régional et les EPCI
Freins identifiés	Enjeu d'une démarche collective à l'échelle d'une commune ou d'un EPCI pour que les préconisations individuelles s'intègrent dans une harmonie plus globale d'un centre-ville / centre-bourg Même si les solutions préconisées visent à être simple et vite rentables, des travaux peuvent être à prévoir.
Leviers identifiés	Collaborateur dédié environnement et spécialisé sur cette fiche action au sein du réseau des CMA. Des diagnostics énergie réalisés depuis de nombreuses années dans le réseau des CMA Auvergne-Rhône-Alpes qui ont permis de bien identifier les consommations d'énergie des artisans, et les optimisations possibles. Les CMA sont Organismes de formation : pas de freins techniques à la mise en œuvre des formations.
Retour d'expérience	La CMA 54 réalise des diagnostics éclairage et a réalisé une étude de synthèse sur les principales activités diagnostiquées. Cette action a été reprise au niveau de la CRMA Grand Est.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Amélioration de la rentabilité économique des entreprises du département.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) rencontrées. - Nombre d'entreprises (exploitants de magasin) diagnostiquées. - Nombre d'entreprises (électriciens) faisant partie du réseau d'artisans. - Nombre d'entreprises (électriciens) participant aux formations « éclairage des vitrines » de la CMA.
Indicateurs de performance	- Nombre d'entreprises (exploitants de magasins) ayant réalisé des modifications dans son éclairage. - Gain énergétique cumulé (kWh).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Fiche action n°	Nom de l'action
2.1.5	ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A LA MAITRISE DE L'ENERGIE

Contexte

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue un enjeu majeur pour les entreprises d'un point de vue financier et environnemental (économies sur les factures énergétiques dans un contexte d'augmentation des coûts énergétiques, limitation de l'impact face au changement climatique). Cependant, il est parfois difficile pour les entreprises d'investir dans l'efficacité énergétique. C'est pourquoi le réseau des CCI, en partenariat avec l'ADEME, accompagne les entreprises vers une gestion plus rationnelle de l'énergie. Pour cela, plusieurs dispositifs existent et sont proposés par la CCI Allier.

Objectifs de l'action

- Sensibiliser les entreprises à Optim'Energie porté par la CCI AURA
- Promouvoir l'outil de conseil énergétique auprès des entreprises, aujourd'hui régionalisé : "Visite Energie" (conseil de premier niveau)

Descriptif de l'action

- Promouvoir le programme Optim'Énergie : ce programme, proposé par le réseau des CCI en partenariat avec l'ADEME, consiste à accompagner les entreprises dans la transition énergétique. Chaque entreprise ayant un projet visant à accroître sa performance énergétique et réduire ses coûts énergétiques peut ainsi bénéficier de conseils, d'informations, de retours d'expériences, et ce à travers différents outils.

- Le programme Optim'Energie comprend :
  - Des webinaires : cycle de webinaires sur des sujets divers (Energie et Mobilité)
  - Des visites énergie : effectuées par un conseiller énergie de la CCI Allier, les visites énergie permettent aux petites et moyennes entreprises d'élaborer un premier bilan énergétique en identifiant les principaux postes de consommations et les premiers gisements d'économies d'énergie (sur la base des documents transmis par le/la chef(fe) d'entreprise). Elles permettent de mettre en avant des pistes d'actions, la nécessité d'un recours à un diagnostic complémentaire, d'étude d'opportunité et/ou de faisabilité, et peut également aboutir à de la sensibilisation sur les bonnes pratiques. Les déplacements au sein de l'entreprise s'étalent sur +/- 2 jours selon les besoins et la taille de l'entreprise.
  - Des demi-journée(s) d'accompagnement individuel **:** financées en partie par l'ADEME (à hauteur de 60%), ces demi-journées nécessitent l'intervention d'un expert énergéticien (intervention externe à la CCI Allier) et permettent d'étudier plus précisément le projet de l'entreprise, facilitant ainsi sa mise en œuvre (plan d'actions, investissement, recherche de financements, etc.).

La CCI Allier intervient donc lors des deux premières étapes de la démarche Optim'Energie, les demi-journées d'accompagnement nécessitant des interventions extérieures. Il est tout à fait possible pour l'entreprise de solliciter la CCI Allier afin de bénéficier de cet accompagnement. La CCI Allier a également prévu la mise en place d'un programme de communication sur le département afin de mieux faire connaître la démarche auprès des entrepreneurs.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	CCI Allier, CCI Auvergne Rhône Alpes
Partenaires techniques	Entreprises

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Optim'Energie en place jusqu'en 2023 Mise en place d'une campagne de communication courant 2021
Investissement	150€/jour soit 450€ pour 3 jours
Subventions	Demi-journée d'accompagnement individuel : 50 à 70% ADEME
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	https://cloud.cetim.fr/public/4516378d2886

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Via la maîtrise de l'énergie
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	Via la maîtrise de l'énergie
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Amélioration de la compétitivité des entreprises locales

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de communications réalisées pour promouvoir la démarche - Nombre d'entreprises ayant sollicité la CCI pour suivre la démarche
Indicateurs de performance	- Nombre d'entreprises ayant suivi la démarche (à différents niveaux d'investissement) - Nombre de projets ayant abouti - Retour des entreprises sur les économies réalisées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

2.2. ORIENTATION 2.2 : DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté Moulins Communauté – Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
2. SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE

Fiche action n°	Nom de l'action
2.2.1	PROMOUVOIR L'UTILISATION DES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LA CONSTRUCTION ET STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE CHANVRE

Contexte

Le secteur résidentiel constitue le deuxième poste le plus consommateur en énergie sur le département de l'Allier (ancienneté des bâtiments, chauffage, etc.). De fait, le patrimoine bâti est un excellent point de départ à la mise en opérationnalité des ambitions de transition écologique. Si la construction de nouveaux bâtiments est soumise à une réglementation thermique incluant des ambitions de réduction du poids carbone (RT 2012 puis RE 2020, E+C-), l'enjeu réside également sur le bâti existant (souvent ancien) qu'il faut rénover pour réduire les consommations, les dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

En prenant en compte les paramètres environnementaux, il s'agit de développer de nouvelles formes d'habitats pour tendre vers une génération d'urbanisme plus durable. Dans le cadre de directives européennes en matière de performance énergétique, l'utilisation de matériaux moins impactants, tout en restant vigilant concernant leur provenance, permet d'améliorer le confort des bâtiments en s'adaptant aux conditions climatiques futures (mieux se protéger des canicules par exemple).

Fort de ce constat, l'association CBPA (Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne) a été créée en 2015 dans un objectif de promotion de l'utilisation de matériaux biosourcés. Elle permet aux acteurs de la filière de se regrouper, propose des formations, favorise la recherche sur les matériaux biosourcés et initie différents projets dont la structuration d'une filière chanvre.

Objectifs de l'action

- Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés
- Adapter les logements aux conditions climatiques futures via l'utilisation de matériaux biosourcés
- Structurer une filière chanvre afin de valoriser chaque débouché possible
- Valoriser les ressources du territoire et favoriser l'économie locale et circulaire
- Maintenir/développer les emplois locaux

Descriptif de l'action

- Promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés : l'association CBPA dispose pour cela de nombreux membres représentant différents corps de métiers (chercheurs, thermiciens, ingénieurs bioclimatique, producteurs lin/chanvre, techniciens du bâtiment, architectes, etc.). Cette transversalité constitue un atout pour développer les projets grâce à la complémentarité des compétences.
  - Favoriser la montée en compétences en proposant des formations : CBPA dispose d'un centre de formation agréé (CP Formation 63) situé à Cournon d'Auvergne. Il propose des formations destinées aux professionnels du bâtiment afin de mieux maîtriser l'utilisation de ces matériaux (plusieurs thématiques proposées). En plus de ce centre de formation, l'association peut conseiller, orienter les volontaires dans leur recherche de formations/stages.
  - Encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement : représentations lors de salons, journées interprofessionnelles, visites d'entreprises, etc.
  - Encourager les collectivités à construire et rénover avec des objectifs de performance : pour engager une dynamique favorable, il convient de promouvoir auprès des donneurs d'ordre et des décideurs politiques l'utilisation de matériaux biosourcés. Pour cela, l'association organise des salons, des journées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

interprofessionnelles, des visites d'entreprises, de chantiers/bâtiments démonstrateurs performants duplicables.

- Adapter les logements aux conditions climatiques futures : la prochaine réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020, E+C-), effective le 1er janvier 2021, imposera des niveaux de performances énergétiques plus ambitieux, ainsi qu'un plafond dans les émissions Carbone. Les matériaux biosourcés étant de plus en plus plébiscités pour leur performance énergétique (loi ELAN 2018) et leur capacité à stocker le carbone, cette nouvelle réglementation permettra d'inciter à des modes constructifs moins impactants tels que le recours aux matériaux biosourcés.
  - Réduire les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre associées du secteur résidentiel et/ou public.
  - Améliorer le confort des bâtiments.
  - Réduire la précarité énergétique sur le territoire.
  - Augmenter le stockage de carbone sur le territoire.

- Structuration d'une filière chanvre :
  - La culture de chanvre semble intéressante sur le plan agricole : avec de bons rendements, la culture de chanvre est moins consommatrice en eau, nécessite moins de produits phytosanitaires, et semble ainsi constituer une bonne alternative.
  - Une plante, plusieurs débouchés : le chanvre est un matériau biosourcé dont les débouchés permettraient de valoriser la totalité de la plante.
    - Graine : étude en cours pour la faisabilité d'une transformation en huile de chanvre.
    - Fibres longues et courtes : isolation des bâtiments.
    - Les surplus pourraient être broyés et destinés au paillage (exemple pour l'entretien espaces verts des collectivités) … Ainsi, une réflexion sur la structuration d'une filière chanvre (production, potentiel de valorisation, etc.) est en cours par les acteurs de la construction biosourcée.
    - D'après des tests, la chènevotte (partie boisée au cœur de la tige) serait à 60% réutilisable et les 40% restants seraient biodégradables, allant au-delà des objectifs de réemploi des matériaux de construction de la réglementation.
  - Au vu des nombreux avantages que pourrait offrir le chanvre, le projet vise à structurer une filière sur le département de l'Allier et au-delà :
    - Volonté de mise en place d'un showroom (démonstration de panneaux d'isolation) ainsi que d'une usine de stockage de matière première et de transformation. Ce site pourrait être accueilli sur le parc d'activités Eco Centre de Varennes sur Allier.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Association CBPA, SDE 03
Pilote / Porteur de l'action	Association CBPA
Partenaires techniques	CP formation 63, Laboratoire Innovation territorial (LIT) grandes cultures en Auvergne, Maison(s) de l'habitat, CAUE, Chanvre d'Auvergne, CFA BTP, POLYTECH, IUT Montluçon, CEREMA, Chambre de Métier et de l'Artisanat d'Allier, Chambre d'agriculture Allier, entreprises : Activ-Home, Calci-chaux Ebreuil, EfficéeA, Ville Aménagement Durable, Cluster Éco-Bâtiment, FIBOIS, CD 03
Partenaires financiers	EPCI/Région AURA/Etat/CD 03/Europe

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Sensibilisation/formation en cours. Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre en cours
Calendrier prévisionnel	Etude faisabilité de la structuration d'une filière chanvre : planifier la concertation pour fin 2020 - début 2021
Investissement	2,5 à 3 millions d'euros seraient nécessaires pour la structuration d'une filière chanvre
Subventions	A identifier
Freins identifiés	- Méconnaissance des matériaux, frein culturel. - Manque de volonté politique de développer la filière chanvre

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Leviers identifiés	- Exemples concrets sur le territoire (démonstrateurs) - Transversalité des compétences au sein de l'association - Filière chanvre avec du potentiel
Retour d'expérience	- Démonstrateur Activ-Home à Reugny (labellisé par Végépolis) - Maisons ossature bois/béton de chanvre réalisées en Haute-Loire (entreprise Vallat) - Réalisation d'enduits régulateurs thermiques en chaux chanvre dans l'Allier par l'entreprise Garçon Sébastien. - Maison passive de Dominique Everain (architecte à Vichy)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Réduction de consommation d'énergie (jusqu'à 80 %)
Qualité de l'air	+	Matériaux à faible émission de COV
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Stockage CO_2 des biosourcés
Bénéfice socio-économique	+	Revenus complémentaires pour les agriculteurs Développement activité locale Économie circulaire

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de logements rénovés/créés avec des matériaux biosourcés par an. - Mesures des diminutions des consommations énergétiques du secteur résidentiel par an. - Nombre d'emplois maintenus sur le territoire ou créés par an. - Nombre de projets ayant intégré significativement des matériaux biosourcés par an. - Réalisation de l'étude de faisabilité de la structuration de la filière chanvre/débouchés (huile, paillage et isolation). - Mise en place du showroom et de l'usine de stockage.
Indicateurs de performance	- Économies d'énergie générées par an. - Volume de teqCO_2 évités par an. - Nombre de formations réalisées à destination des professionnels du bâtiment par an. - Nombre de sensibilisations réalisées par an (participation à des salons, visites d'entreprises…) par an et par typologie de public.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

3. AXE 3 : DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.1. Orientation 3.1 : Augmenter la production annuelle 72

3.1.1 ACCOMPAGNER À LA CRÉATION D'UN MÉTHANISEUR TERRITORIAL À YZEURE 72
3.1.2 METHANISATION AGRICOLE : ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT ET FINANCIEREMENT LES AGRICULTEURS 74
3.1.3 REALISER UNE CARTOGRAPHIE DES ESPACES DELAISSES, HORS FONCIER AGRICOLE, POUR IMPLANTATION DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL 76
3.1.4 FACILITER L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LES ESPACES DÉLAISSÉS 79
3.1.5 DÉPLOIEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DU CD03 81
3.1.6 STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER 83
3.1.7 SOUTIEN À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION PAR LES PARTICULIERS DE CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES BOIS-ÉNERGIE 86
3.1.8 PROPOSER DES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR MASSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE 88

3.2. Orientation 3.2 : Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie 90

3.2.1 ASSURER UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DU BOIS ALIMENTANT LES CHAUFFERIES BOIS 90
3.2.2 ASSURER UNE COHÉRENCE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET CELUI DES ÉNERGIES RENOUVELABLES 92

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

3.1. ORIENTATION 3.1 : AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.1	ACCOMPAGNER À LA CRÉATION D'UN MÉTHANISEUR TERRITORIAL À YZEURE

Contexte

Le département de l'Allier a été identifié comme le département au plus fort potentiel de méthanisation à l'échelle nationale. Cela s'explique à la fois par son caractère rural, par les productions agricoles présentes et par la densité des entreprises de type agro-alimentaires. La société Cap Vert Bio Energie (CVBE) souhaite développer deux projets dans le département, l'un situé sur le territoire de la communauté de communes de Commentry Montmarault Néris, l'autre sur le territoire de Moulins communauté au sein de la zone du LOGIPARC03.

L'unité de méthanisation sur le territoire de Moulins Communauté aura les caractéristiques suivantes :

- Implantation sur la commune d'Yzeure ;
- Capacité de traitement de 20 000 Tonnes de matières organiques par an ;
- Capacité de production de 250 Nm3 / h soit 2 millions de Nm3 / an. Cela correspond à 20 000 MWh thermique soit la consommation annuelle en gaz de 1 000 habitants ou celle de 80 bus ;
- Le Biométhane produit sera injecté dans le réseau de gaz du concessionnaire GRDF qui sera créé pour l'occasion ;

Par ailleurs, Moulins communauté souhaite encourager le secteur agricole à développer la méthanisation. Le projet du LOGIPARC03 ne doit donc pas être un frein à des projets de méthaniseur agricole, individuel ou collectif. Ainsi le projet CVBE n'intègrera que 25% maximum d'intrants agricoles pour que la matière organique issue du monde agricole soit prioritairement utilisée par leurs propres structures de méthanisation.

La matière organique approvisionnant le méthaniseur du LOGIPARC03 sera donc principalement issue de l'industrie agro-alimentaire et des collectivités dans un rayon de 50 km autour de l'installation. Le porteur de projet s'engage également à ce que les camions servant au transport de la matière première soient alimentés en GNV.

Objectifs de l'action

- ❖ Permettre la création d'un méthaniseur territorial au sein de la Zone du LOGIPARC03 en facilitant les démarches et en venant en appui à la société Cap Vert Bio Energie (CVBE)

Descriptif de l'action

- ❖ Permettre la création d'un méthaniseur territorial : la collectivité souhaite faciliter le projet de méthaniseur territorial, et ce en l'inscrivant dans sa dynamique territoriale. Ainsi, Moulins Communauté dispose de différents moyens dans la facilitation et l'accompagnement de ce projet :
  - ➢ Un comité de pilotage composé du porteur de projet, du Vice-Président délégué au Développement Durable et à la transition écologique et du Vice-Président délégué au développement économique est en place ;
  - ➢ Divers outils de planification tels que le SCoT et le PLUi, dont le contenu en termes de cadre réglementaire est déterminant dans la réalisation du méthaniseur, pourront être identifiés, réfléchis et adaptés. Ce travail d'étude des documents d'urbanisme pourra être l'objet d'un travail en concertation lors de réunions en commission Développement Durable et Transition Écologique.

- ❖ Le projet dispose de nombreux intérêts bénéfiques en termes d'impact environnemental :
  - ➢ Le porteur de projet a indiqué s'être mis en relation avec différentes entreprises (dans un rayon de 30 km) afin de

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

valoriser leurs déchets. Ce projet pourrait donc permettre d'éviter indirectement des émissions de GES causées par le transport et le traitement de ces déchets. Ces émissions de GES évitées seront à prendre en compte dans le suivi de l'action.

➢ Les camions qui transporteront la matière première seront alimentés en GNV (station située à Yzeure).

❖ Le développement d'un tel projet est long car soumis à des contraintes administratives fortes. Cependant le porteur de projet prévoit une mise en fonctionnement fin 2023.

❖ Lors de la mise en place du méthaniseur, une attention particulière devra être portée sur les moyens mis en œuvre contre les fuites de méthane (pouvant impacter la qualité de l'air).

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	
Partenaires techniques	Société Cap Vert Bio Energie (CVBE), concessionnaire GRDF, industries agro-alimentaire, communes proches, exploitations agricoles, ATMO
Partenaires financiers	Société Cap Vert Bio Energie (CVBE), concessionnaire GRDF

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	Fin 2023
Investissement	Moyens humains et temps accordé sur le travail autour du projet
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	- Soutien politique - Accompagnement (administratif, réglementation) - Développement du mix énergétique du territoire
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- 4000 tCO2e par an
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	Production attendues de 20 000 MWh thermique par an
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Création d'emplois (directs et indirects)

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Étape d'avancement du projet - Nombre de recours - Création du méthanisation et mise en fonctionnement
Indicateurs de performance	- Quantité de biogaz injecté dans le réseau

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.2	METHANISATION AGRICOLE : ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT ET FINANCIEREMENT LES AGRICULTEURS

Contexte

La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires…) : ce biogaz possède les mêmes propriétés que le gaz naturel et peut donc être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.

Soucieux d'accompagner ses collectivités et leurs acteurs locaux, le SDE 03 a pris l'initiative de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique d'expérimentation et de vulgarisation. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier (via une avance remboursable aux porteurs de projets).

Objectifs de l'action

- Favoriser le mix énergétique en développant la production de biogaz via la méthanisation agricole.
- Faciliter l'émergence de projets de méthanisation agricole.
- Expérimenter et servir de référence pour de futurs projets.

Descriptif de l'action

Dans le cadre du développement des énergies nouvelles renouvelables, **le SDE 03 soutient les projets de méthanisation portés par des agriculteurs et leur intégration aux réseaux d'énergie :**

- Étude en amont des conditions de raccordement au réseau d'énergie.
- Orientation vers les partenaires concernés.
- Attribution par convention une avance remboursable définie sur 7 ans de 10 % d'un montant maximum de travaux de 2 000 000 € HT, soit 200 000 € maximum.

En contrepartie, les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience (visites, communication,), notamment dans l'injection dans les réseaux publics d'électricité et de gaz.

Cette initiative peut s'inscrire en complément d'autres dispositifs portés par différents partenaires et notamment la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Capacité d'accompagnement du SDE03 :

- Peut accompagner jusqu'à 4 projets par an (en se basant sur l'avance maximum de 200 000 € par projet)
- Déjà 4 projets accompagnés
- Souhaite accompagner 4 projets pour l'année 2021

En plus de ce soutien purement financier, le SDE03 peut également apporter un premier niveau de conseil technique aux porteurs de projet notamment grâce à sa bonne connaissance aussi bien des réseaux électriques que de gaz.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Département : comité départemental/SDE/DDT

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Partenaires techniques	
Partenaires financiers	Région Auvergne-Rhône-Alpes

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2017 - …
Investissement	Environ 500 000€ par an
Subventions	Aucun
Freins identifiés	Lourdeurs administratives des projets. Peu de porteurs de projets prêts à s'investir dans cette démarche.
Leviers identifiés	Apports financiers du SDE03. Diversification de l'activité agricole (assure un revenu). Energie renouvelable.
Retour d'expérience	Projets méthanisation 2018 : 4 projets accompagnés par le SDE 03 sur les communes de Besson, Chappes, Cérilly et Sazeret.

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles et diminution des émissions de méthane dans l'atmosphère : une production de 22 GWh thermique permet de réduire de 4 600 tCO_2e les émissions de GES par substitution avec du gaz naturel
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	Positive car permet de remplacer des sources d'énergies fossiles
Production d'énergie renouvelable	+	Permet de produire un gaz renouvelable : un petit méthaniseur collectif permet de produire en moyenne 5,5 GWh d'énergie finale, soit une capacité de production de 22 GWh installée chaque année
Adaptation au changement climatique	+	Résilience en termes d'utilisation des surfaces agricoles
Bénéfice socio-économique	+	- Permet la diversification de l'activité agricole - Assure un revenu à plus ou moins long terme

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de méthaniseurs agricoles existants sur le département de l'Allier ayant bénéficié de l'accompagnement du SDE03
Indicateurs de performance	- Volume de biogaz produit (unité ?) - Délais de retour sur investissement - Économies réalisées (factures énergétiques réduites voire revenus supplémentaires)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.3	REALISER UNE CARTOGRAPHIE DES ESPACES DELAISSES, HORS FONCIER AGRICOLE, POUR IMPLANTATION DE PROJETS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Contexte

Le potentiel de développement photovoltaïque dans l'Allier est l'un des plus élevés de toute la région AuRA. L'un des principaux axes de développement passe par la mise en place de champs de panneaux solaires, sachant qu'au vu de la surface et des KW installés, ces projets au sol sont parmi les plus productifs en énergie renouvelable.
Ces projets photovoltaïques au sol n'ont pas vocation à se faire sur les surfaces agricoles, et ce par différentes volontés :

- Politique nationale portée par les ministères de la transition écologique et de l'agriculture
- Volonté de la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) par laquelle les appels à projet passent
- Volonté des agriculteurs de conserver leur premier outil de travail

Ainsi, le développement de tels projets doit avant tout passer par l'exploitation d'espaces "délaissés" (friches industrielles, carrières, décharges, zones commerciales non exploitées, etc.) permettant également de valoriser des espaces perdus et non exploités.

Actuellement, la connaissance de ces surfaces exploitables et non agricoles est limitée. La DDT 03 a donc pris l'initiative de développer une cartographie faisant l'état des lieux des espaces délaissés pouvant potentiellement accueillir du photovoltaïque au sol. Cette cartographie sera à terme disponible pour les EPCI.

Objectifs de l'action

- Recenser/cartographier les espaces disponibles pour l'installation de champs solaires, qui soient hors du foncier agricole ;
- Classifier les surfaces selon le type d'activité ;
- Communiquer ces données aux EPCI et leur faire prendre connaissance de leur potentiel de développement de PV au sol ;
- Permettre aux EPCI d'aller chercher elles-mêmes les porteurs de projets PV.

Descriptif de l'action

Le SDE03 a pu élaborer une première ébauche cartographique identifiant les zones dégradées. A partir de cette première couche, la DDT 03 continue ce travail d'identification en intégrant des critères de sélection stricts afin de garder uniquement les surfaces délaissées. Un filtre à 3 ha minimum est appliqué (basé sur une moyenne de rentabilité minimum). Un critère d'usage du sol est également renseigné (friche naturelle, ancienne carrière, etc.) permettant de connaître l'historique d'activité des surfaces identifiées. De même, il serait souhaitable d'intégrer dans ces critères une pré-analyse de la faisabilité réglementaire des projets au regard des règles d'urbanisme applicables.
Les étapes suivant la réalisation de la cartographie consisteront à :

- Mener un travail de terrain pour confirmer ou non la pertinence de ces espaces délaissés et entériner l'identification de ces surfaces.
- Affiner le travail de cartographie en lien avec le réseau de distribution de l'électricité (accessibilité au poste source, capacité d'accueil, etc.). Pour cela, des échanges entre le SDE03 et la DDT 03 seront nécessaires.
- Établir les modalités de mise à disposition de la cartographie (porteurs de projets, AMI pour les EPCI ou communes intéressées, publicité autour de l'outil, etc.)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Un tel recensement pourrait permettre aux collectivités démarchées par les porteurs de projet de faciliter la reconnaissance de surfaces propices au développement de projet photovoltaïque au sol, sans pour autant impacter la surface agricole, voire d'adopter une posture proactive sur le développement de leur territoire en matière de photovoltaïque au sol. Une fois les projets identifiés, une réunion d'échanges est systématiquement proposée par les services de l'État afin de guider les développeurs dans l'élaboration de projets de qualité grâce à la contribution des partenaires concernés (collectivités, SDE03, Enedis, Chambre d'agriculture, ABF, préfecture, etc.)
Un point de vigilance pourra être accordé pour :

- La mobilisation de délaissés potentiellement espaces relais pour la Trame Verte et Bleue. Il sera nécessaire de faire le lien avec les documents d'urbanisme "volet TVB" pour savoir s'il est réglementairement possible d'ériger un projet de PV au sol ;
- L'intégration paysagère des surfaces identifiées (possibilité d'ajouter des couches patrimoine, avis des Architectes des Bâtiments de France).

Cette cartographie identifiera le potentiel de surfaces délaissées et permettra ainsi de déduire la quantité de photovoltaïque restant à mettre en place (réflexion sur la répartition sur le reste du territoire : toitures agricoles, commerciales ou résidentielles, ombrières de parking, etc.)

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	DDT 03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	DDT
Partenaires techniques	EPCI, Service urbanisme DDT, Département, Chambre d'agriculture, DREAL
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Eté 2020 : cartographie en cours (zones caractérisées, finalisation du travail d'analyse réglementaire PLU) Fin 2020 : atlas par communes et proximité des sites à fusionner entre communes + projets existants Non défini : vérification sur terrain puis analyse plus fine
Calendrier prévisionnel	Début 2021 : cartographie effective. Faire valider une stratégie de communication en préfecture
Investissement	Temps salarié DDT
Subventions	
Freins identifiés	- Interférences sols agricoles, réhabilitation agricole de certaines zones dégradées, préservation des enjeux environnementaux, maîtrise foncière des sites.
Leviers identifiés	- Politique nationale en faveur de l'équipement des zones dégradées, concrétisée par les appels d'offres de la CRE (famille et bonus zones dégradées). - Volonté commune entre SDE03 et DDT de travailler sur cette problématique. - Meilleure acceptation des projets PV au sol (en raison de la non-exploitabilité du terrain).
Retour d'expérience	Travail de recensement mené par la DDT de Savoie en 2019, avec fléchage strict des projets sur ces zones : http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/PDF/Comment/synthese_axenne_savoie.pdf

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	Production énergétique peu polluante
Production d'énergie	+	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Meilleure autonomie énergétique du territoire, proximité possible entre site de production et lieu de consommation.
Bénéfice socio-économique	+	- Création d'emploi. - Redynamisation de certains territoires via l'exploitation de parcelles abandonnées. - Possibilité de développer des projets où le pâturage sous les panneaux photovoltaïques, lorsque la parcelle le permet. - Ressources fiscales locales. - Valorisation locale des projets possible (éducation à l'environnement).
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Cartographie des espaces disponibles	
Indicateurs de performance	- Nombre de projets aux sols développés par an - Nombre de MW projetés (horizon 1 à 2 ans) / autorisés (3 à 4 ans) / installés (5 à 10 ans) par an	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.4	FACILITER L'INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LES ESPACES DÉLAISSÉS

Contexte

L'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables réalisé en 2019 par le bureau d'étude E6 dans le cadre du PCAET sur le territoire montre un potentiel de développement du solaire photovoltaïque intéressant sur les espaces délaissés (friches, parkings, etc.).

Cependant cette étude mériterait d'être approfondie car les bases de données utilisées pour identifier les sites délaissés datent de 2015. Il est donc possible que certains sites soient à nouveau exploités ou que leur usage futur soit d'ores et déjà défini. Or une nouvelle étude des espaces délaissés est en cours par la DDT de l'Allier.

Le potentiel agricole faible voir nul des espaces "délaissés" tels que les friches industrielles, carrières, ou autres surfaces délaissées permet de les envisager comme des espaces perdus valorisables. Sur la base de la cartographie réalisée par la DDT, Moulins Communauté souhaite valoriser les sites délaissés grâce au photovoltaïque, permettant ainsi de développer la production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Objectifs de l'action

- S'approprier l'étude de la DDT 03 (CF fiche 3.1.3) afin de connaître précisément les terrains propices techniquement à l'implantation de panneaux solaires et ayant un moindre impact environnemental et paysager ;
- Faciliter l'exploitation de ces terrains ;
- Étudier 80 à 100% des espaces délaissés répertoriés par l'étude de la DDT 03 de manière approfondie à horizon 2026.

Descriptif de l'action

- Phase cartographie :
  - S'impliquer dans la démarche de la DDT 03 (CF fiche 3.1.3) pour venir en support dans l'identification des sites potentiels situés sur le territoire de Moulins Communauté ;
  - S'approprier les résultats de l'étude de la DDT 03 : ajuster la cartographie des espaces délaissés selon nos propres critères (surface, proximité d'un poste source, typologie de sol, etc.) ;
  - Communiquer pour permettre aux acteurs locaux d'identifier les sites, donner les outils pour permettre le retour terrain.

- Phase projet :
  - Proposer un cadre territorial pour définir le type de projet autorisé, notamment grâce à la Chambre d'Agriculture de l'Allier (CA 03) ;
  - Définir des zonages réglementaires adaptés aux sites repérés et mettre à jour les documents d'urbanisme en ce sens : cela permettra de raccourcir les délais dans certains cas (par exemple dans le cas où une zone est classée A) ;
  - Faire remonter les données aux gestionnaires de réseaux électriques pour permettre le développement de nouvelles capacités de raccordement ;

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

➢ Partager les informations auprès des propriétaires de terrains (communes, agriculteurs, grandes surfaces, etc.) et des développeurs.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	Communes, développeurs PV, DDT 03, DREAL, SDE 03, CA 03
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	A lancer
Calendrier prévisionnel	2022/2024 : Recensement et analyse des sites ; 2024/2026 : Partage des enseignements et exploitation des terrains avec les développeurs.
Investissement	SO
Subventions	SO
Freins identifiés	- Cadre réglementaire potentiellement contraignant pour l'exploitation photovoltaïque - Point de vigilance sur la capacité de raccordement des projets photovoltaïque (voir fiche action n°3.2.2)
Leviers identifiés	- Espaces dont l'usage ne peut être agricole valorisables pour la production d'énergie renouvelable - Accompagnement technique par la DDT 03 - Soutien politique aux projets photovoltaïques sur espaces délaissés
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	- Favoriser les projets photovoltaïques et donc la production d'énergie renouvelable - Meilleures connaissances des espaces disponibles prioritaires pour les communes si des porteurs de projets se présentent.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'acteurs ayant participé à la définition des critères d'éligibilité des zones - Nombre de communes ayant modifié leurs documents d'urbanisme en conséquence
Indicateurs de performance	- Nombre de sites identifiés - Nombre de nouveaux sites équipés - Quantité d'électricité produite

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.5	DÉPLOIEMENT DE PANNEAUX SOLAIRES SUR LES TOITURES DES BÂTIMENTS DU CD03

Contexte

Le solaire photovoltaïque est ressorti du diagnostic Air Energie Climat réalisé à l'échelle du département comme l'énergie renouvelable présentant le plus gros potentiel de développement sur l'Allier. La grande majorité des surfaces équipables sur le département sont les toitures des bâtiments existants (hors surfaces au sol). C'est à présent le rôle de chaque acteur local de s'approprier les enjeux du PCAET et de réfléchir à l'équipement de ses propres installations.

Ainsi, le Conseil Départemental souhaite équiper les toitures de ses bâtiments en panneaux solaires photovoltaïques.

Objectifs de l'action

- Couvrir 4600 m2 de toiture avec des panneaux solaire, ce qui équivaut à une production annuelle d'environ 969 895 KWh soit 1 000 MWh.

Descriptif de l'action

Dans le cadre du PACTE ALLIER, il est prévu le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures du patrimoine départemental, collèges compris. La surface potentielle constituerait 4600 m² de toiture, permettant une production équivalent à 1 GWh. Les panneaux ainsi implantés produiront de l'électricité qui sera :

- Soit revendue à EDF ou un autre fournisseur d'énergie
- Soit autoconsommée par le site producteur

L'intégration paysagère des installations sera réfléchie au regard d'éventuels enjeux paysagers et patrimoniaux à proximité

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD 03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03
Partenaires techniques	Installateur PV sélectionné
Partenaires financiers	Région Aura (PACTE ALLIER), CD 03

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Lancée
Calendrier prévisionnel	2020 - 2022, soit 2 300 m² de toitures équipées par an (sur 2021-2022)
Investissement	1 million € de travaux 200 000 € d'études par le département
Subventions	50% du montant des travaux est subventionné par la Région via le PACTE ALLIER
Freins identifiés	Contraintes architecturales et paysagères
Leviers identifiés	Technologie mature

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	Environ 1 GWh de production annuelle
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique		

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de bâtiments équipés - Surface de panneaux solaires installée
Indicateurs de performance	- Production annuelle revendue - Production annuelle autoconsommée

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.6	STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Contexte

Energie durable, locale et créatrice d'emplois, le bois énergie constitue est l'énergie renouvelable le plus utilisée en France (40 % des énergies renouvelables produites en France, Source : Chiffres-clés des EnR 2016), tout comme dans le département de l'Allier qui suit le même schéma.

De nombreux acteurs prennent part à cette filière :
En amont, **FIBOIS** est une association fédérant les interprofessions de la filière forêt-bois d'Auvergne-Rhône-Alpes pour la gestion et l'exploitation forestières. Elle rassemble également les acteurs de la transformation du bois (scierie, producteurs de bois bûche, plaquette et granulés, etc.).
En aval de la filière, le **SDE03**, ou Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier, a pour mission de réaliser des diagnostics et d'aider les collectivités dans leur choix de production d'énergie (photovoltaïque et bois énergie notamment).

Entre ces deux étapes se trouvent plusieurs maillons : **installateurs** de poêle et chaudières chez les particuliers ou à destination des collectivités/industriels, **constructeurs** de matériel, **bureaux d'étude** ou encore **architectes** procédant à l'installation de ces systèmes de chauffage au bois énergie.

Afin d'identifier les freins et les leviers au développement du bois énergie et de mieux répondre aux besoins de chaque intervenant, il semble nécessaire de travailler collectivement à la structuration de la filière bois énergie via des groupes de travail, concertation. Les cibles des collectivités, agriculteurs et industriels seront privilégiées.

Objectifs de l'action

- Identifier les leviers d'action permettant de développer le bois énergie sur le département de l'Allier
- Promouvoir la filière bois énergie auprès des EPCI et communes
- Sensibiliser les particuliers au bon usage des combustibles
- Valoriser la production de plaquettes forestières auprès des agriculteurs

Descriptif de l'action

- **Identifier les leviers d'action permettant de développer le bois énergie sur le département de l'Allier**
  - Partant du constat que la majorité des acteurs de la filière sont présents sur le département de l'Allier, l'objectif de l'action va consister à rassembler pour favoriser les échanges et soulever de nouveaux leviers pour le développement du bois énergie.
  - Identifier les différents intervenants de la filière (techniques, financiers, gouvernance).
  - Identifier les problèmes rencontrés à chaque étape, chercher des solutions grâce à la concertation entre les acteurs, bénéficier de retours d'expériences d'autres départements, régions.

- **Promouvoir la filière bois énergie auprès des EPCI et collectivités (SDE03)**
  - Proposer aux collectivités de l'Allier des sessions de communication/sensibilisation/formation sur l'intérêt du développement du Bois Énergie et comment développer cette énergie renouvelable dans de

Accusé de réception en préfecture
003-200071440-20210304-C-21-06b-AR
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

bonnes conditions (valoriser l'économie locale en ayant recours à une exploitation sur le territoire, faire appel aux professionnels pour une meilleure mise en place de la filière, etc.).

- ➢ Favoriser l'installation de chaufferies bois à l'aide de subvention (Cf fiche 1.1.5 : Déployer la mise en œuvre de Contrats d'objectifs territorialisés (C.O.T.) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département)
- ➢ Un AMI (recensement des vieilles chaudières fioul & gaz cuve des communes du 03) a été lancé par le SDE03 en octobre 2020 dans le but de lancer un marché départemental global de remplacement par du bois. Le but est de développer une vingtaine de projets de chaufferies bois sur le département.

❖ **Sensibiliser les particuliers à l'usage du combustible (FIBOIS)**

- ➢ Le chauffage au bois énergie suppose de respecter certaines règles de combustion. En effet, mieux connaître les conditions de combustion du bois bûche pourrait permettre d'éviter de nombreuses émissions de particules fines et d'éviter l'encrassement des conduits de cheminée/poêle.
- ➢ Organiser des événements de sensibilisation aux bonnes pratiques pour une meilleure combustion, communiquer à travers la mise à disposition de guide d'utilisation, etc.

❖ **Valoriser la plaquette forestière auprès des agriculteurs**

- ➢ **La FD CUMA 03 (ou fédération des CUMA de l'Allier), rassemble toutes les** Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole du département. Son rôle est de sensibiliser, informer et former les CUMA du territoire, sur divers sujets tels que le machinisme (évolutions, nouveautés, gestion informatisée des machines), l'environnement, ou encore les emplois, projets d'installation, etc.). Afin de permettre aux agriculteurs de l'Allier de valoriser le bois en plaquettes pour la revente auprès de chaufferie (chaufferie de Commentry, Lurcy-Lévis, ainsi que particuliers), la CUMA met à disposition du matériel de déchiquetage ainsi qu'une fendeuse. Dans l'optique de continuer de structurer la filière bois et de proposer une offre en bois local au sein du département de l'Allier, la FD CUMA s'investit dans une réflexion de valorisation de la plaquette forestière.

Des opérations de communication et sensibilisation auprès des agriculteurs, particuliers, entreprises seront régulièrement organisés par la filière.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03, FIBOIS
Partenaires techniques	CUMA
Partenaires financiers	CD 03, Région, ADEME, CIBE

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Projet
Calendrier prévisionnel	Etude de faisabilité : courant 2021
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Peu de connaissance des besoins
Leviers identifiés	Interprofession avec réseau d'acteurs déjà connus
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Le facteur d'émission du bois énergie est de 30 kgCO2e par MWh, pour 325 pour le fioul et 227 pour le gaz naturel. L'utilisation de bois énergie permet donc d'émettre environ dix fois moins de GES qu'un combustibles "classique"
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place de l'étude de faisabilité	
Indicateurs de performance	- Nombre d'entités (entreprises, collectivités, etc.) produisant des déchets de bois (scieries, espaces verts ?) - Estimation de la demande (actuelle et à venir) et sur quel périmètre (inter-EPCI, département ?) - Nombre de fournisseurs déjà existants (3Bois) et volume de granulés produits - Nombre de réunions avec les différents acteurs concernés	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.7	SOUTIEN À L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION PAR LES PARTICULIERS DE CHAUDIÈRES AUTOMATIQUES BOIS-ÉNERGIE

Contexte

Le bois est une énergie renouvelable présente de manière abondante sur le département de l'Allier et les territoires voisins. Suite au diagnostic Air Énergie Climat et à la concertation menés sur le département, les 11 EPCI ont choisi de développer cette énergie renouvelable et locale tant en augmentant la consommation de bois énergie que sa production (sylviculture, transformation) sur le territoire.
En parallèle, et ce depuis 2007, le Conseil Départemental de l'Allier accompagne financièrement les ménages du département souhaitant changer leur chaudière pour passer au bois énergie.

Objectifs de l'action

- Encourager l'installation de nouvelles chaudières bois
- Traiter 15 à 20 dossiers par an (sans conditions de ressources)
- Accompagner financièrement les particuliers vers une énergie plus durable (conversion du combustible fossile)
- Valoriser la filière bois locale

Descriptif de l'action

Dans le prolongement de son implication historique dans le Plan bois énergie et développement local, et des orientations du PCET de 2013, le Conseil Départemental a mis en place un dispositif d'aide aux particuliers résidant dans l'Allier qui investissent dans des chaudières automatiques bois énergie (plaquettes ou granulés) à silo indépendant, le plus souvent en remplacement de chaudières alimentées par du combustible fossile.

Afin d'aider financièrement la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie, le Conseil Départemental a mis en place des aides à la conversion : un montant de 1500€ maximum pourra être attribué pour l'installation d'une chaudière à plaquettes et 1000€ maximum pour un système à granulés. Des aides pour la main d'œuvre lors de l'installation sont également proposées.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD 03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03
Partenaires techniques	ADEME
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - ....

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Investissement	Sur la base de 20 dossiers : 25 000 € / an
Subventions	CEE
Freins identifiés	- Coût d'investissement. - Installateurs formés. - Filière d'approvisionnement. - Espace disponible (accès, stockage).
Leviers identifiés	- Evolution du prix des combustibles fossiles. - Sensibilité du public aux enjeux environnementaux. - Offre technique plus mature. - Primes à la conversion, et subventions.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	A performance thermique équivalente, le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière bois permet d'éviter l'émission de 4,3 tCO2e, soit 86 tCO2e pour le remplacement 20 installations
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	Impact positif si on permet le remplacement de vieilles installations peu performantes
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Réduction de la facture énergétique des ménages

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de sollicitations de la part des ménages
Indicateurs de performance	- Nombre de dossiers traités par an - Consommation annuelle de bois énergie par les ménages (ORCAE)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.1.8	PROPOSER DES APPELS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR MASSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables dans le département de l'Allier, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique et peuvent bénéficier de conditions favorables en se regroupant notamment pour la commande et l'ingénierie. Dans ce cadre, le SDE03 souhaite lancer de manière périodique des AMI sur différentes types d'énergie qui seraient destinés à la totalité des communes et intercommunalités du département.
Dans un premier temps, deux projets seraient ciblés : un AMI sur les chaufferies bois en remplacement de chaudière fioul ou gaz propane en citerne, et un AMI sur le développement de projets d'ombrières photovoltaïques. D'autres AMI thématiques pourront être lancés suivant les demandes et les opportunités du moment.
Les chaufferies bois permettent de valoriser une ressource locale et renouvelable tout en diminuant fortement les coûts de fonctionnement des installations.
Les ombrières photovoltaïques sont un bon moyen de produire de l'énergie en valorisant des espaces déjà exploités type parking ou autres lieux couverts à potentiel.

Objectifs de l'action

- Lancer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) :
  - Pour le bois : recenser l'intérêt des communes et réaliser des notes d'opportunité sur la faisabilité des projets ;
  - Pour le PV : recenser toutes les surfaces disponibles au sein des communes et voir lesquelles sont intéressées par l'installation de PV ;
- Inciter les communes à développer les énergies renouvelables en assurant un conseil technique et un marché groupé, voire la maîtrise d'ouvrage le cas échéant ;
- Relocaliser l'approvisionnement énergétique et ainsi devenir plus indépendant et créer des emplois pérennes.

Descriptif de l'action

La première étape consistera en l'élaboration détaillée du programme, et la diffusion via un AMI auprès des collectivités du département pour sonder leur intérêt quant à la réalisation d'études de faisabilité concernant lesdits projets. On peut décliner l'action en étapes opérationnelles :

- Rédiger un cahier des charges pour les différents 'AMI départementaux
- Inviter les EPCI à participer à l'AMI dans un certain délai
- Accompagner les EPCI et les communes ayant répondu positivement dans l'identification des sites pouvant accueillir les projets
- Analyse et réalisation des pré-études de faisabilité
- Lancement d'un appel d'offres pour la réalisation des études détaillées puis la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux

Enfin, pour la phase travaux il faudra définir :

- Marché global sur le département ?
- Si oui sous quelle forme ? marché à bon de commande ?

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ❖ Sinon possibilité de faire un marché par secteur géographique (Moulins, Montluçon et Vichy) et faire intervenir une entreprise par pays ? pourrait simplifier les démarches et minimiser les coûts.
- ❖ Quelle forme prend le marché ? Marché de travaux et de maintenance ?

L'étape suivante sera le suivi les projets et leur exploitation / maintenance par la suite.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Communes, Communauté de Communes et d'Agglomération, Bureau d'études
Partenaires financiers	ADEME, CD 03, Région AURA, FEDER

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - 2023
Investissement	½ ETP sur 1 an + 4M d'euros d'investissements en prévisionnel
Subventions	Pour le bois ADEME, CD 03, région AURA, FEDER Pour le PV : à déterminer pour projet en revente totale et CD 03 + SDE03 pour projet en autoconsommation
Freins identifiés	Financements non identifiés Absence de données fiables sur les surfaces disponibles pour le PV Absence de connaissance sur l'intérêt des communes dans un tel projet
Leviers identifiés	Mutualisation Accompagnement technique et financier des partenaires
Retour d'expérience	Expérience du service énergie du SDE03 pour les projets bois Opération menée par Vichy Communauté pour les ombrières

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact	Précisions
Émissions de GES	+	- Le bois-énergie vient en substitution de produits fossiles comme le fioul ou le gaz propane - Les ombrières PV peuvent alimenter des bornes de recharge pour véhicules électriques
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	+	- Production d'électricité renouvelable pour le PV - Production de chaleur renouvelable pour le bois
Adaptation au changement climatique	+	- Meilleure valorisation de la ressource bois
Bénéfice socio-économique	+	- Création d'emplois - Création de confort et de services supplémentaires (voiture à l'abri des intempéries, création de zones d'ombre sur parking, etc.)

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Lancement de l'AMI
Indicateurs de performance	- Nombre de retours, notamment positifs - Surface identifiée - Nombre de projets - Puissance PV identifiée

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

3.2. ORIENTATION 3.2 : DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.2.1	ASSURER UN APPROVISIONNEMENT LOCAL DU BOIS ALIMENTANT LES CHAUFFERIES BOIS

Contexte

Plusieurs réseaux de chaleur existent sur le territoire à l'image de celui de commune de Moulins majoritairement alimenté par du bois énergie (66,6% en 2018). Pour exemple, en 2018, la chaufferie de Moulins a consommé 10 800 tonnes de bois afin de fournir près de 34 500 MWh d'énergie aux abonnés.

Le bois énergie est une biomasse faiblement carbonée à condition qu'il ne soit pas issu de la surexploitation des forêts et que les distances entre le lieu de production et d'utilisation soient minimisées. Il peut également aider à structurer et à pérenniser une filière bois locale.

Objectifs de l'action

- Encourager à la réduction de l'utilisation de combustible fossile dans les chaufferies existantes du territoire notamment en augmentant la part de bois-énergie ;
- Encourager à la diminution des distances entre les lieux de productions du bois énergie et les chaufferies en visant une distance maximale de 100 km ;
- Encourager les projets de nouvelles chaufferies à s'approvisionner en bois de moins de 100 km.
- Confirmer dans la durée l'appui aux filières bois afin de pérenniser les emplois ;

Descriptif de l'action

- Vérifier l'évolution des mix énergétiques annuels ;
- Vérifier la provenance de la totalité du bois énergie alimentant les chaufferies ;
- Identifier de nouvelles filières bois énergie à moins de 100 km ;
- Pérenniser les contrats avec les filières à moins de 100 km afin de les aider à se développer ;
- Anticiper les enjeux associés à un maintien de l'approvisionnement en bois local, en cas d'extension du réseau ou de changement de délégataire.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE 03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	Société SDC Moulins, SDE 03
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Calendrier prévisionnel	Tout au long de la durée de vie du réseau de chaleur
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	Multitude d'acteurs du bois énergie en local
Retour d'expérience	Difficultés de créer des filières

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Création d'emploi local

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place d'un suivi de l'approvisionnement en bois local
Indicateurs de performance	- Part des combustibles fossiles dans les mix énergétiques - Distance moyenne pondérée entre la source du bois et la chaufferie

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
3. DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	3.2 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
3.2.2	ASSURER UNE COHÉRENCE ENTRE LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET CELUI DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Contexte

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a institué des Schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) qui fixent des objectifs de production d'énergies de source renouvelable déclinés par des Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR).
En application de l'article 6 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, les SRCAE sont intégrés dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).
Les S3REnR définissent, pour les ouvrages existants et futurs :
• les capacités réservées pour l'accueil de la production d'EnR permettant d'atteindre les objectifs définis par les SRCAE ;

• le périmètre de mutualisation des ouvrages nécessaires au raccordement des installations de production et dont le coût sera supporté par les producteurs selon la puissance de leurs installations, conformément à l'article L. 342-12 du code de l'énergie.

Objectifs de l'action

- L'objectif des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables est de mutualiser tout ou partie du coût des travaux de raccordement entre différents producteurs au sein d'une même région

Descriptif de l'action

Selon l'article L. 321-7 du code de l'énergie, les S3REnR sont :
- Élaborés par le gestionnaire du réseau public de transport en accord avec les gestionnaires de réseaux publics de distribution, après avis des autorités organisatrices de la distribution concernées dans leur domaine de compétence ;
- Approuvés par les préfets de région.

Pour la réalisation des schémas S3REnR, le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 (avis de la CRE du 21 février 2012), modifié par le décret n° 2014-760 du 2 juillet 2014 (avis de la CRE du 30 janvier 2014), précise les modalités d'application de l'article L. 321-7 du code de l'énergie, à savoir :
- Toutes les installations de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables de puissance supérieure à 100 kVA entrent dans le cadre des S3REnR ;
- Les producteurs raccordés dans ce cadre sont redevables du coût des ouvrages propres à leur raccordement ainsi que d'une quote-part proportionnelle à la puissance de leurs installations, de l'ensemble des coûts prévisionnels des ouvrages à créer en application du schéma, dont les méthodes de calcul sont fixées dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de réseau ;
- La capacité d'accueil des installations de production entrant dans le cadre des S3REnR est réservée, dès le dépôt de ces schémas auprès des préfets de région, pour une durée de dix ans à compter de l'approbation du S3REnR (pour les ouvrages existants) ou de la mise en service des ouvrages (pour les ouvrages créés ou renforcés) ;
- Les gestionnaires de réseaux publics proposent la solution de raccordement sur le poste le plus proche, minimisant le coût des ouvrages propres, disposant d'une capacité réservée suffisante ;
- Dès l'approbation des S3REnR, les gestionnaires de réseaux engagent les études techniques et financières, puis les procédures administratives nécessaires à la réalisation des ouvrages. Les critères déterminant le début des travaux pour la création de nouveaux ouvrages sont précisés dans les documentations techniques de référence des gestionnaires de

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

réseaux.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	RTE et SDE03
Partenaires techniques	RTE, ENEDIS, DREAL
Partenaires financiers	RTE, ENEDIS

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Projet finalisé, porté à connaissance et enquête à venir
Calendrier prévisionnel	Enquête publique début 2021, approbation 2021, réalisation au vu des projets
Investissement	140 M € prévus à ce stade
Subventions	Prise en charge par tarif utilisation réseau électrique et contributions porteurs
Freins identifiés	Enjeux d'anticipation et d'actualisation
Leviers identifiés	Lisibilité des stratégies de projets et des politiques énergétiques
Retour d'expérience	Précédents SRER Auvergne et Rhône Alpes

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Par développement moyens propres substitutifs et sous condition
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	Permet et facilite le développement de projets EnR sur le territoire
Adaptation au changement climatique		
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Réalisations des investissements
Indicateurs de performance	- Capacité d'accueil, délais de raccordement

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

4. AXE 4 : ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN

4.1. Orientation 4.1 : Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique 95

4.1.1 ÉTUDIER L'UTILISATION DE L'EAU EN SORTIE DE STEP 95
4.1.2 PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ALLUVIAUX, DE LEUR DYNAMIQUE FLUVIALE ET DE LEURS NAPPES ALLUVIALES 97
4.1.3 GESTION QUANTITATIVE : PROJET DE TERRITOIRE DE LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT ALLIER AVAL 100
4.1.4 ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS L'OPTIMISATION DES USAGES EN EAU POTABLE 103
4.1.5 CREATION D'UNE FILIERE 'CULTURE BAS INTRANTS' EN ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE 105

4.2. Orientation 4.2 : Accompagner la résilience de l'agriculture locale 107

4.2.1 PROMOTION DU MÉTIER D'AGRICULTEUR ET DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT 107
4.2.2 EXPERIMENTATION D'ELEVAGES BAS CARBONE 109
4.2.3 FAVORISER LES COUVERTS VÉGÉTAUX EN VIGNE 111
4.2.4 ADAPTATION CULTURALE DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU AP$_3$C 113
4.2.5 AGIR SUR LA PRÉSENCE D'AMBROISIE EN MILIEU AGRICOLE 116

4.3. Orientation 4.3 : Mener une politique de lutte contre l'effet d'îlot de chaleur urbain 119

4.3.1 LANCER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAIN 119

4.4. Orientation 4.4 : Préserver voire augmenter le stock de carbone du territoire 121

4.4.1 PRESERVATION ET VALORISATION DES HAIES ET DU BOCAGE 121
4.4.2 RÉFLÉCHIR AU DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE COMPENSATION CARBONE LIÉ AU BOCAGE 124
4.4.3 VALORISER LE RÔLE DE L'ÉLEVAGE POUR LE STOCKAGE CARBONE, LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉCONOMIE 127
4.4.4 INVENTORIER ET PRENDRE EN COMPTE LES ZONES HUMIDES DE SON TERRITOIRE 129
4.4.5 INVENTAIRE ET RESTAURATION DES ZONES TOURBEUSES MEME DEGRADEES, POUR LE STOCKAGE DU CARBONE 134
4.4.6 PRÉSERVATION DES VIEILLES FORÊTS, POUR LE STOCKAGE CARBONE ET LA BIODIVERSITÉ 137

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

4.1. ORIENTATION 4.1 : ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plan Climat Air Energie Territorial Moulins Communauté	

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.1.1	ÉTUDIER L'UTILISATION DE L'EAU EN SORTIE DE STEP

Contexte

Le manque d'eau est un risque lié au changement climatique qu'il convient d'anticiper. Moulins Communauté souhaite donc dès à présent chercher des solutions permettant de faciliter l'approvisionnement en eau tout en ayant un impact limité sur l'environnement.

Vingt-sept stations d'épuration sont présentes sur le territoire de Moulins Communauté. Actuellement, l'eau traitée est directement rejetée dans le milieu naturel. Or, ces quantités d'eau offrent une ressource importante qu'il peut être intéressant d'utiliser pour l'agriculture mais aussi directement par les services des collectivités notamment pour couvrir les besoins en eau des espaces verts.
De nombreux textes de lois cadrent la réutilisation des eaux usées traitées (REUT). Le parlement Européen a publié le 25 mai 2020 un nouveau règlement relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau.

Objectifs de l'action

- Réduire la vulnérabilité du territoire au risque de manque d'eau lié au changement climatique ;
- Trouver des alternatives aux retenues collinaires.

Descriptif de l'action

- Identifier sur le territoire les partenaires susceptibles d'accompagner l'agglomération techniquement et financièrement ;
- Créer un groupe de travail avec les partenaires identifiés pour réfléchir au sujet, notamment dans le cadre du SAGE - SDAGE pour la période 2022 - 2027 ;
- Etudier les différents projets de REUT menés à termes ou bien abandonnés en France, puis analyser les points de blocage, les similitudes avec la structuration de Moulins Communauté ;
- Si cela s'avère pertinent, créer un groupe de discussion (agriculteurs, Syndicats des eaux, services assainissement, experts, etc.) pour identifier les modalités de mise en œuvre d'une telle action.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE 03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	Agence de l'eau, Chambre d'agriculture/ DRAAF, CEREMA, ARS, DREAL, DDT
Partenaires financiers	Agence de l'eau

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	A planifier

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	- Côté « expérimental », peu de retours d'expérience ; - L'acceptation peut être compliquée par le public ; - Coût.
Leviers identifiés	- Un contexte réglementaire en évolution et plutôt favorable : o Loi 2020-105 du 10 février 2020 (promeut le développement de la réutilisation des eaux usées traitées à partir de 2021 - art 69 loi n°2020-105 modifiant le L211-1 du code de l'env.) o Règlement 2020/741 du parlement européen et du conseil du 25 mai 2020 relatif aux exigences minimales applicables à la réutilisation de l'eau.
Retour d'expérience	- Projet Rur'eaux dans l'Hérault : teste de méthodes de traitement pour atteindre les objectifs de qualité pour l'utilisation en agriculture. Pilote démonstrateur en zone rurale, 3 années de recherches prévues. - Note de l'institut national de l'économie circulaire, mai 2018 : https://institut-economie-circulaire.fr/wp-content/uploads/2018/05/etude-leconomie-circulaire-dans-le-petit-cycle-de-leau-reut-inec.pdf - Cartographie des systèmes de REUT (projet, en fonctionnement ou avortés), mai 2017 : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2020/02/ceremace_reut_cgle21.pdf

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de réunions du groupe de travail - Nombre de STEP intégrée dans le projet - Nombre d'exploitants agricoles intégrés dans le projet - Nombre de collectivités intégrées dans le projet
Indicateurs de performance	- Quantité d'eau utilisée en REUT

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté Moulins Communauté – Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.1.2	PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ALLUVIAUX, DE LEUR DYNAMIQUE FLUVIALE ET DE LEURS NAPPES ALLUVIALES

Contexte

Le département de l'Allier est riche de cours d'eau s'écoulant sur des alluvions qui offrent de vastes nappes alluviales, précieuses pour leurs importantes réserves d'eau qui trouvent places entre les sédiments (sables, galets…), alimentant notamment plus des deux tiers des habitants de l'Allier en eau potable et constituant une ressource pour de nombreux usages dont l'usage agricole.

Ces cours d'eau, en premier lieu l'Allier, la Loire, la Besbre, la basse Sioule, le Cher…, sont des cours d'eau mobiles, c'est-à-dire que leur dynamique fluviale préservée induit un déplacement incessant de leur cours dans la plaine alluviale. Cette dynamique fluviale se traduit par une érosion des terres riveraines, dont une grande partie s'exerce sur le domaine public fluviale de l'Allier ou de la Loire mais également des parcelles agricoles riveraines. Les propriétaires riverains pourraient être tentés de protéger les berges pour limiter cette érosion. Aujourd'hui encadrées réglementairement, ces protections de berges se sont révélées préjudiciables à la préservation de la nappe alluviale et au volume d'eau qu'elle peut accueillir. En effet, si la rivière qui s'écoule en zone alluviale ne peut plus éroder ses berges, elle surcreuse son lit, aussi meuble que ses berges, s'enfonçant dans les alluvions et réduisant le volume de la nappe par effet de « chasse d'eau ». Aussi, des dispositifs publics, portés par le CEN Allier, existent aujourd'hui pour permettre l'acquisition amiable des terrains touchés par l'érosion, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires. Des partenariats avec les éleveurs locaux sont mis en place sur ces parcelles pour permettre le maintien d'une activité pastorale aux abords du cours d'eau.

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique où la question du stockage de l'eau devient une question majeure, les nappes alluviales présentent de nombreux avantages :

- À l'abri du soleil, elles ne sont pas soumises à l'évaporation
- Souterraines, elles ne nécessitent pas de dégager des emprises sur des surfaces agricoles
- Le processus d'infiltration à travers les alluvions assure une filtration des eaux, contribuant à une amélioration de la qualité des eaux (notamment l'eau potable extraite de la nappe ne nécessite que très peu de traitements)

L'enjeu de préservation de la dynamique fluviale des cours d'eau alluviaux du département est aujourd'hui reconnu et jugé primordial pour :

- Préserver l'importante ressource en eau contenu dans les nappes alluviales
- Préserver la mosaïque de milieux naturels et la biodiversité générée par les déplacements incessants du cours d'eau
- Préserver le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobile et les espaces récréatifs associés

Objectifs de l'action

Préserver voire restaurer la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires du département pour :

- Préserver voire augmenter la capacité de stockage en eau des nappes alluviales.
- Préserver voire restaurer la mosaïque de milieux naturels : vivier de biodiversité et contribuant au stockage du carbone (milieux prairiaux, forêts alluviales).
- Préserver et valoriser le paysage caractéristique de ces cours d'eau mobiles et les espaces récréatifs associés.

Accompagner les usages s'exerçant sur ces territoires pour assurer leur compatibilité :

- Proposer un dispositif d'acquisition des parcelles situées au sein de l'espace de mobilité du cours d'eau, constituant une forme d'indemnisation des propriétaires pour le maintien de cet enjeu collectif

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-060-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- Développer des partenariats avec les agriculteurs pour :
  - Un maintien ou un retour de l'activité pastorale permettant d'entretenir ces espaces.
  - Un transfert éventuel des cultures situées sur les zones potentiellement érodables.

Accompagner les collectivités pour une valorisation de ces espaces et des services rendus en termes de ressource en eau, biodiversité, paysages, espaces récréatifs, activité économique (pastoralisme, tourisme…).

Descriptif de l'action

Préservation voire restauration de la mobilité des cours d'eau et de la capacité de la nappe alluviale :

- Etude de la dynamique fluviale du cours d'eau, inventaires des contraintes potentielles à la mobilité latérale et potentialités de la nappe alluviale associée.
- Animation foncière et acquisition amiable de parcelles situées au sein de l'espace de mobilité, susceptibles d'être érodées.
- Potentiels travaux de désenrochements sur des zones à faible enjeu, identifiées comme majeure pour redynamiser la mobilité latérale et améliorer la capacité de stockage de la nappe alluviale.
- Partenariat avec les agriculteurs pour :
  - Maintien voire retour du pâturage pour entretien des zones prairiales.
  - Éventuel transfert de cultures en dehors de l'espace de mobilité.
- Sensibilisation des habitants et usagers aux enjeux liés à la dynamique fluviale, par une approche croisée des patrimoines naturels et historiques.
- Valorisation in situ sur quelques sites ciblés des services rendus par la dynamique fluviale de ces cours d'eau et la nappe alluviale.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	CEN Allier
Partenaires techniques	Collectivités, SAFER, Chambre d'agriculture, SIVOM
Partenaires financiers	Agence de l'eau, Conseil régional, Europe, Etat, Département

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	**Allier** : actions mises en œuvre depuis la fin des années 1990, via des programmes d'actions successifs, dont le dernier le Contrat territorial Val d'Allier Alluvial (2015-2020), Natura 2000 et le projet « Sur les traces de l'Allier, histoire d'une rivière sauvage » (2005-2015) pour le volet sensibilisation. **Loire** : actions plus ponctuelles sur la Loire, via Natura 2000. Projet de contrat territorial en cours de préfiguration par le CEN Allier et le CEN Bourgogne. **Besbre** : aucunes actions engagées. Souhait de mettre en place un contrat territorial ou contrat vert et bleu avec les EPCI concernées (travail d'exploration réalisé en 2020 par le CEN Allier en lien avec les EPCI concernées). **Sioule** : Contrat territorial et Natura 2000 mais peu d'actions mises en œuvre en faveur de la dynamique fluviale à ce jour. **Cher** : Contrat territorial en préfiguration, peu d'action en faveur de la dynamique fluviale à ce jour.
Calendrier prévisionnel	Nécessité de poursuivre les actions sur l'Allier et d'impulser ces actions sur les autres cours d'eau au plus tôt, suivant l'impulsion et le relais possible des EPCI concernés.
Investissement	Acquisition de parcelles au sein de l'espace de mobilité. Transfert foncier pour déplacer des cultures situées aux abords des cours d'eau mobiles. Aménagement de sites d'accueil pour valorisation des atouts de ces cours d'eau.
Subventions	Mobilisables auprès de l'Agence de l'eau, de l'Europe, de l'Etat, des collectivités locales (Région, Département, EPCI…).
Freins identifiés	Impulsion des actions sur des territoires encore non identifiés par les pouvoirs publics. Actions inscrites sur le long terme, notamment pour permettre les acquisitions amiables.
Leviers identifiés	Actions profitant à plusieurs enjeux identifiés : stockage d'eau, stockage carbone, préservation de la biodiversité, intérêts socio-économiques (soutien à l'activité pastorale, identité paysagère

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	du territoire, éco-tourisme…).
Retour d'expérience	30 ans d'actions sur le Val d'Allier Bourbonnais.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	- Préservation voire augmentation du stockage d'eau par les nappes alluviales - Préservation voire restauration des milieux naturels caractéristiques, jouant un rôle pour le stockage carbone, la filtration des eaux, riche en biodiversité, paysage identitaire, espace récréatif et d'accueil d'activité de pleine nature
Bénéfice socio-économique	+	- Préservation voire développement d'usages économiques : activités pastorales, activités de loisirs, valorisation identitaire et touristique du territoire

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Préservation voire restauration de la dynamique fluviale des cours d'eau alluvionnaires - Augmentation de la capacité de stockage en eau des nappes alluviales
Indicateurs de performance	- Nombre de parcelles acquises par an - Nombre de travaux de désenrochements réalisés par an - Nombre et type de sensibilisations du grand public réalisées par an

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.1.3	GESTION QUANTITATIVE : PROJET DE TERRITOIRE DE LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT ALLIER AVAL

Contexte

Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys. Ces deux ressources en eau représentent la première ressource en eau des Départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, l'irrigation agricole et l'industrie.

Les études exploratoires sur le changement climatique conduites par l'Etablissement Public Loire (EPL), gestionnaire du barrage de Naussac, indiquent à l'horizon 2070 une importante baisse prévisible des débits d'étiage de l'Allier et une diminution des capacités de recharge des ressources souterraines. (https://www.eptb-loire.fr/changement-climatique-barrages/).

Au regard des premiers effets du changement climatique qui semblent depuis cinq ans se confirmer, la diminution du niveau des ressources souterraines pour l'alimentation en eau potable inquiète les collectivités gestionnaires (rapport de l'impact du changement climatique sur les ressources en eau du bassin Allier aval : https://sage-allier-aval.fr/changement-climatique/).

Les perspectives d'augmentation des besoins pour l'irrigation et le maintien des prélèvements actuels pour les industriels tendent à justifier l'émergence de conflits pour le partage des ressources en eau.

Ainsi, dans le cadre de l'instruction du Gouvernement de mai 2019, l'État a sélectionné le bassin Allier aval comme territoire prioritaire à la mise en place d'un Projet de Territoire de Gestion des Eaux (PTGE).

La CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier aval engagée depuis janvier 2019, à la mise en œuvre d'une étude de gestion quantitative de ressources en eau du bassin Allier aval, dite « HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat » porte la gouvernance de ce dispositif en fort partenariat avec les services de l'Etat. Les éléments techniques constituant le futur PTGE sont étudiés dans le cadre de l'HMUC.

https://www.eptb-loire.fr/hmuc-sage-allier/
https://sage-allier-aval.fr/ptge-du-bassin-allier-aval/

Objectifs de l'action

- A travers un dialogue territorial, informer les collectivités et les acteurs du territoire des enjeux liés aux ressources en eau du bassin Allier aval et définir une stratégie d'anticipation des impacts du changement climatique pour rendre plus résilients les activités socio-économiques dépendantes de ces ressources en eau.
- Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel sur 6 ans.

Descriptif de l'action

Voici les différentes phases d'élaboration du PTGE :

- Réaliser un diagnostic des ressources disponibles et des besoins actuels des divers usages, et anticiper leur évolution, en tenant compte du contexte socio-économique et du changement climatique ;

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ❖ Identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau pour le bassin Allier aval ;
- ❖ Identifier une stratégie à long terme pour atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins, ressources, en bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, contenant un suivi des fonctionnements des ressources en eau, la définition de volume prélevables, des objectifs d'économie d'eau ;
- ❖ Retenir un programme d'actions opérationnel à court terme (6 ans) basé à partir d'évaluations proportionnées, notamment économiques et financières avec un volet de recherche de sobriété des différents usages ;
- ❖ Mettre en place les actions retenues ;
- ❖ Suivre et évaluer leur mise en œuvre.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CLE du SAGE Allier Aval
Pilote / Porteur de l'action	CLE du SAGE Allier Aval
Partenaires techniques	Membres de la CLE du SAGE Allier aval
Partenaires financiers	Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat fond FNADT

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements.
Calendrier prévisionnel	2019-2020 : État des lieux des ressources en eau et des prélèvements. 2021 : Diagnostics de l'adéquation des besoins et des ressources disponibles actuellement. Et en projection à 10 ans et 30 ans : identifier la valeur monétaire et socio-économique de l'eau. 2022 : Définition des volumes prélevables et stratégie d'anticipation à long terme pour une gestion durable des ressources en eau. 2023 : Définition et mise en œuvre du programme d'actions opérationnel sur 6 ans.
Investissement	
Subventions	Agence de l'eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne Rhône Alpes, Etat (fonds FNADT).
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	- Rendre plus résilient le territoire en fixant une stratégie d'adaptation de la gestion des ressources en eau aux impacts du changement climatique.
Bénéfice socio-économique	+	- Maintenir les activités dépendantes de la ressource en eau sur le territoire ainsi que leurs retombées

Certifié exécutoire et publié
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

		- Maintenir une quantité d'eau suffisante et de qualité pour alimenter en eau potable les populations alimentées par les ressources en eau du bassin Allier aval - Faire des économies d'eau va générer des économies financières
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Validation de la stratégie et du programme d'actions de 6 ans du PTGE par la CLE du SAGE Allier aval	
Indicateurs de performance	- Volume d'eau économisé - Nombre de jours avec des restrictions d'usages de prélèvements en eau	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté Moulins Communauté – Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.1.4	ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS L'OPTIMISATION DES USAGES EN EAU POTABLE

Contexte

Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) a été créé en 1992 pour réaliser le schéma de sécurisation des eaux au niveau départemental. En effet, l'objectif principal du SMEA est de sécuriser la ressource en eau potable pour ses adhérents (soit tous les EPCI du département à l'exception de Moulins Communauté qui a fait le choix de ne pas adhérer au SMEA). Pour cela, le syndicat agit sur l'aspect quantitatif mais est aussi amené à travailler sur l'aspect qualitatif. Les travaux menés visent à pallier aux risques de sécheresse, aux risques de pannes… Pour mener à bien ces missions, le SMEA assure la Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités. L'exploitation des travaux réalisés est, la plupart du temps, gérée par les collectivités concernées.
Une autre mission du SMEA est le suivi et la sécurisation des captages dits prioritaires (des captages dont l'état de la ressource vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires doit être suivi et qui sont stratégiques par rapport à la population desservie).

Par ailleurs, le diagnostic du PCAET a permis de dégager un enjeu fort en termes de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et plus particulièrement concernant la ressource en eau. Cet enjeu se positionne tant du point de vue de l'atténuation que de l'adaptation.
En effet, la disponibilité en eau sera mise à mal avec le changement climatique, avec un effet de ciseau entre une demande qui augmente (pour l'agriculture par exemple), et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînant une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une baisse des réserves en eau du sol.
La question de la raréfaction de la ressource en eau et de sa préservation est donc un élément incontournable à prendre en compte dans les réflexions d'aménagement pour l'alimentation en eau potable.

Objectifs de l'action

- Poursuivre les programmes de sécurisation en eau potable engagés sur le département de l'Allier depuis 30 ans, afin de tenter de limiter l'impact dû au changement climatique.

Descriptif de l'action

- Mise en œuvre d'un nouveau « schéma départemental de sécurisation en eau potable ». Il sera nécessaire de continuer le travail avec les collectivités adhérentes en leur proposant une assistance à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation de l'eau potable sur leur territoire (pose de canalisations pour les interconnexions, végétalisation sur des stations de traitement des eaux usées, adaptation de stations de pompage, création et raccordement de stations de traitement des eaux, …)

- La stratégie passe par une optimisation des ressources existantes, la recherche de nouvelles ressources et un renforcement des maillages d'interconnexions entre les bassins versants de la Loire, de l'Allier et du Cher, sachant que le bassin du Cher est celui qui présente le plus de risques de pénurie.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) et SDE03

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pilote / Porteur de l'action	SMEA
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	Conseil Départemental 03 / Agence de l'Eau Loire Bretagne

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	L'étude de révision du « schéma départemental de sécurisation en eau potable » est achevée et a été validée en 2020.
Calendrier prévisionnel	Une planification de travaux est programmée par ordre de priorité pour les 20 prochaines années.
Investissement	150 millions d'euros HT.
Subventions	L'agence de l'eau Loire Bretagne prévoit un appel à projet avec des conditions d'éligibilité allégées concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Le dépôt des demandes d'aides se fait en deux séquences avec deux dates limites de dépôt de dossier : 1er octobre 2020 et 31 mars 2021. https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/alimentation-eau-potable.html
Freins identifiés	Coût prévisionnel des investissements très conséquent.
Leviers identifiés	- Nouveaux financements à mettre en place. - Partenariat avec les départements limitrophes de l'Allier.
Retour d'expérience	Les interconnexions de secours mises en place dans le département depuis 30 ans ont déjà permis de solutionner et pallier de nombreuses crises (sécheresses, pollutions, pannes diverses sur réseaux ...).

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Réalisation des démarches de protection des points de captage - Mise en place de recherche de nouvelles ressources - Réalisation des travaux planifiés par an (en pourcentage)
Indicateurs de performance	- Nombre de maillage d'interconnexions entre les bassins versants renforcés par an

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.1.5	CREATION D'UNE FILIERE 'CULTURE BAS INTRANTS' EN ZONE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE

Contexte

Dans le contexte actuel de modification du climat et de la répétition d'épisodes de sécheresse importants ces dernières années, la préservation des ressources en eau potable est un enjeu important à l'échelle du département. Ceci afin de pouvoir garantir une alimentation de la population avec une eau potable en quantité et en qualité suffisante.
Les prévisions indiquent un appauvrissement progressif des ressources sur l'Ouest du département qui sera soutenu par la production des captages situés sur le Val d'Allier et le Val de Loire. La préservation des ressources existantes sur ces deux territoires est donc primordiale pour assurer l'alimentation en eau potable durable de l'ensemble du département.

L'agriculture, par l'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires et engrais), peut être à l'origine de phénomènes de pollution diffuse pouvant impacter la qualité de l'eau potable. Il est donc important de pouvoir accompagner l'évolution des pratiques agricoles sur les territoires de captage d'eau potable afin de réduire autant que possible les risques de pollution.

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

L'action nécessite un travail de concertation fort avec la profession agricole (coopératives, négoces agricoles et agriculteurs) afin d'assurer la faisabilité du développement de filières, économiquement durables, répondant aux objectifs de préservation de la qualité de l'eau. Au cours de cette concertation, des cultures soumises à l'étude pour le développement de filières seront identifiées. Il s'agira, pour chaque culture, d'évaluer sa faisabilité technique et son impact économique pour les professionnels agricoles et de vérifier sa compatibilité aux vues des objectifs de préservation et/ou d'amélioration de la qualité des ressources en eau. A l'issue de cette étude, les acteurs pour le développement des filières seront identifiés et sollicités pour leur structuration.

Descriptif de l'action

Cette action devra être menée en plusieurs étapes de travail avec l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Elle pourra s'appuyer sur le travail qui va être mis en œuvre sur les territoires de captages prioritaires Grenelle du département de l'Allier dans le cadre du contrat territorial 2020-2022

- Identifier des cultures « Bas Niveau d'Intrants » (BNI) à étudier :

Des ateliers d'échange seront organisés avec les agriculteurs, coopératives et négociants agricoles pour déterminer les cultures BNI qui pourraient éventuellement être développées sur le territoire. Sur les captages prioritaires Grenelle, les cultures suivantes ont déjà été identifiées par les professionnels agricoles : Soja, Chanvre, Miscanthus, cultures intermédiaires à vocations énergétiques (CIVE), blé sous cahier des charges « bas impact », ...

- Réaliser une étude filière pour déterminer les potentialités de développement des cultures BNI identifiées :

Pour chaque culture identifiée, il sera nécessaire d'évaluer son potentiel de développement via la réalisation d'une étude filière.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cette étude permettra de déterminer la faisabilité technique et financière de ces cultures pour les agriculteurs en termes de pratiques agricoles, d'investissements matériels et de potentiel de production. Elle étudiera aussi l'impact potentiel de la culture sur la ressource en eau et enfin les débouchés existant et potentiels avec les investissements à prévoir pour la pérennisation économique de la filière. Le but étant d'assurer une rémunération suffisante de ces filières pour les agriculteurs afin d'assurer leur développement.

- ❖ Structurer les filières autour des cultures BNI sélectionnées suite à l'étude :

Accompagner les agriculteurs, les coopératives et négociants agricoles pour permettre le développement des filières retenues suite à l'étude. Cette étape passera par la définition des volumes de production (et donc de surface à implanter), des modalités de rémunération, la création de label éventuels et la communication auprès de la population.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Chambre d'Agriculture de l'Allier et Symbiose Allier
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture de l'Allier
Partenaires techniques	Chambre d'Agriculture Allier, coopératives et négociants agricoles du département de l'Allier, agriculteurs
Partenaires financiers	A identifier

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Études en réalisation, lancement des tests espérés courant 2021.
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Complexité de l'action.
Leviers identifiés	Agriculteurs cultivant déjà des cultures à « Bas Niveau d'Intrants ».
Retour d'expérience	Démarches mises en œuvre sur quelques territoires de captages au niveau national.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact	Précisions
Émissions de GES	+	Moins de produits phytosanitaires en engrais de synthèse utilisés.
Consommations énergétiques	=	Moins de passage d'outils d'épandage mais plus de passage d'outil de désherbage mécanique
Qualité de l'air	+	Moins d'émissions de particules fines et de produits phytosanitaires
Production d'énergie renouvelable	+	Développement de Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique avec des unités de méthanisation. Développement du miscanthus pour la production de granulés ou plaquette pour des chaudières à bois.
Adaptation au changement climatique	+	Aider à la préservation des ressources en eau stratégiques pour l'alimentation future du département lors de sécheresses. Accompagner la résilience des systèmes agricoles en diversifiant les productions pour limiter l'impact des accidents culturaux liés au climat.
Bénéfice socio-économique	Idem volet Adaptation	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de réunions du groupe de travail organisées - Nombre de filières étudiées
Indicateurs de performance	- Surface engagée - Taux de résidus de phytosanitaires et de nitrates dans l'eau des captages - Nombre de filières structurées par an

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

4.2. ORIENTATION 4.2 : ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.2.1	PROMOTION DU MÉTIER D'AGRICULTEUR ET DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte

L'agriculture est un des secteurs économiques forts de Moulins Communauté. Il modèle le territoire tant sur l'aspect social que paysager et permet aussi de préserver de grandes surfaces de prairies, essentielles pour le stockage du carbone. Une diminution de l'activité agricole n'est donc pas envisageable.

De nombreux agriculteurs de notre territoire mettent en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement notamment sur les enjeux liés à :

- L'usage raisonné de l'eau ;
- La qualité de l'air ;
- La préservation des sols et de la biodiversité…

Les recherches en cours sur la mise en place de cultures moins gourmandes en eaux et adaptées au territoire sont des exemples d'une pratique vertueuse à promouvoir.

La promotion de ces pratiques au sein même du monde agricole peut permettre de favoriser les discussions et les partages d'expériences, de faire émerger de nouvelles expérimentations et d'augmenter le nombre d'agriculteurs mettant en œuvre ces pratiques plus respectueuses de l'environnement. De même, communiquer auprès du grand public permettra de mettre fin à l'agribashing et de rétablir une relation de confiance entre le consommateur et l'agriculteur.

Objectifs de l'action

- Recenser les pratiques agricoles vertueuses exercées par les agriculteurs sur le territoire de Moulins Communauté ;
- Encourager les discussions et partage d'expérience entre acteurs agricoles ;
- Faciliter l'appropriation des enjeux et des actions du Plan Climat par et pour les agriculteurs.
- Créer un plan de communication auprès du grand public pour faire connaître les bonnes pratiques déjà en place et revaloriser l'agriculture locale et le métier d'agriculteur.

Descriptif de l'action

- Recenser les bonnes pratiques déjà en place en travaillant avec la chambre d'agriculture de l'Allier ;
- Communication envers le secteur agricole :
  - Travailler avec la chambre d'agriculture sur les enjeux et les actions du PCAET ;
  - Participer à des réunions de la chambre d'agriculture pour promouvoir ces actions auprès des agriculteurs.
- Communication envers le grand public :
  - Mettre en place un groupe de travail avec les services communication et tourisme de Moulins Communauté et la chambre d'agriculture de l'Allier afin de créer un plan de communication à destination du grand public ;
  - Mettre en œuvre le plan de communication sur la durée du PCAET ;

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Partenaires techniques	Chambre d'agriculture de l'Allier ; Moulins Communauté (services communication et tourisme) ; lycée agricole de Neuvy
Partenaires financiers	
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	A programmer
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Ecriture d'un guide des pratiques agricoles vertueuses - Mise en place d'actions de communication pour la promotion de l'agriculture
Indicateurs de performance	- Nombre d'exploitations engagées dans une démarche environnementale - Nombre d'actions de communication mises en œuvre

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.2.2	EXPERIMENTATION D'ELEVAGES BAS CARBONE

Contexte

L'élevage est la production agricole dominante dans le département de l'Allier, et c'est un fort contributeur en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cependant, l'élevage a la particularité de pouvoir compenser ses émissions en stockant ces GES, et notamment le carbone, dans le sol sous forme de matière organique. Premier support de l'activité agricole, le sol est également un réservoir de carbone dont la préservation est importante pour une action efficace sur le climat.

Les principales pertes de carbone sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles qui peuvent maintenir, augmenter ou réduire la matière organique du sol. Les pratiques des exploitations sont à la base de la réflexion à mener pour maintenir voire augmenter le stockage du carbone. La couverture des sols, les haies et bandes enherbées, la gestion des prairies, les techniques culturales, la fertilisation organique et la restitution de résidus au sol sont des exemples de techniques pouvant influer sur ce stockage.

Ces pratiques sont à mettre en relation avec l'optimisation de la production dans les élevages (kg de lait ou kg de viande produits/ha), afin de limiter l'impact de ces GES de ces productions tout en maintenant un tissu économique performant et essentiel pour notre territoire.

Sur le département de l'Allier, les prairies représentent près de 74 % de la SAU et les cultures représentent un peu plus de 26 % de la SAU.

Objectifs de l'action

Après réalisation d'un diagnostic à l'échelle de l'exploitation afin de mesurer le bilan des émissions et du stockage de ces GES (outil CAP2ER), il sera nécessaire de **proposer des actions à mettre en œuvre** dont, pour l'élevage :

- la gestion optimale des prairies, qu'elles soient permanentes ou temporaires (les espèces et variétés adaptées au contexte pédoclimatique, aux animaux concernés, la fertilisation, la gestion du pâturage, les techniques de récolte,...).
- La gestion des haies (entretien, replantation, espèces, valorisation, ...).
- La réflexion sur l'alimentation optimale des animaux.
- L'atteinte de l'autonomie alimentaire et protéique (en définissant quelles sources de protéine, ...).
- L'amélioration de l'efficacité des couverts végétaux.
- L'augmentation de la part de l'herbe dans la ration (quantité et qualité).
- L'optimisation du temps d'engraissement des réformes et la réduction des UGB (unités de gros bétail) improductifs. Pour rappel, l'UGB est l'unité de référence permettant de calculer les besoins nutritionnels ou alimentaires de chaque type d'animal d'élevage. Il existe 4 types d'UGB différents avec tables et coefficients associés selon l'utilisation souhaitée.

Descriptif de l'action

Dans un premier temps, il s'agit d'établir des diagnostics des exploitations pour améliorer les résultats techniques et économiques et voir les évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages.

Des propositions d'amélioration de la sélection des couverts végétaux seront réalisées afin de diminuer les besoins en eau par des expérimentations sur plusieurs années.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Dans un but d'amélioration de la génétique des cultures et fourrages, une meilleure résistance au stress hydrique et l'optimisation de la valeur alimentaire (réduction des charges pour les exploitants), des expérimentations pourront être mises en place sur plusieurs années.

Divers autres propositions pourront être mises en place comme :

- ❖ augmenter la part de légumineuses dans l'assolement ;
- ❖ augmenter la durée de vie des prairies par une meilleure gestion ;

La montée en compétence des exploitants sera également une priorité grâce à plusieurs formations qui seront proposées :

- ❖ formations sur le pâturage tournant ;
- ❖ expérimentations et formations sur l'intérêt des méteils ;
- ❖ formations sur la gestion et l'entretien des haies pour une meilleure valorisation ;
- ❖ développer l'outil InfoPrairies.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Chambre d'Agriculture 03
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'Agriculture 03
Partenaires techniques	Idele, Arvalis, Fermes expérimentales, Mission Haie, OP,…
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2021 - 2024 pour la première phase d'expérimentation
Investissement	½ ETP + investissement de suivi (estimé à entre 10 et 20k€/an)
Subventions	
Freins identifiés	Manques de moyens financiers ?
Leviers identifiés	Expérimentations concrètes pouvant permettre le retour d'expérience et l'adaptation des pratiques agricoles pour l'amélioration de l'empreinte carbone des exploitations
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	Meilleure gestion pourrait permettre de limiter les charges (fertilisants, concentrés, …)
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	L'autonomie = argument pour vente

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action
Indicateurs de performance	Nombre d'hectares concernés et typologie

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.2.3	FAVORISER LES COUVERTS VÉGÉTAUX EN VIGNE

Contexte

La maîtrise des adventices est primordiale dans les vignes et peut s'effectuer de façon mécanique ou chimique. Toutefois, les sols nus résultant de ce traitement favorisent la lessivation des sols, diminuent la teneur en matière organique, ainsi que la biodiversité, et entraînent également un tassement et une érosion des sols, et le ruissellement des eaux de pluie.
La présence de couverts végétaux est un moyen efficace pour lutter contre ces problèmes : en effet, ils permettent de limiter la colonisation de la parcelle par les adventices, appelées plus familièrement "mauvaises herbes", tout en favorisant le retour des pollinisateurs.

Objectifs de l'action

- Favoriser l'implantation de couverts végétaux dans l'inter-rang des vignes pour remédier aux problèmes exposés précédemment.
- Disposer d'un protocole de suivi des parcelles engagées.
- Faire un bilan économique sols nus contre couverts végétaux.
- Définir les meilleurs couverts végétaux à l'aide d'essais.

Descriptif de l'action

Le couvert végétal semble être une bonne alternative à la lutte contre les adventices. Afin de connaître l'impact des couverts végétaux sur les rendements des vignes, il est nécessaire de mettre au point un protocole en milieu naturel et d'assurer un suivi de l'étude.
Ce projet permettra à termes de mieux connaître la concurrence entre le couvert végétal et la vigne, de quantifier les effets des couverts sur la captation des éléments nutritifs et leur restitution, et d'assurer le suivi des reliquats azotés.
Les principales étapes seraient donc :

- Définir un protocole pour la mise en place des essais.
- Mettre en place des essais chez les viticulteurs.
- Faire le suivi des parcelles (mesures diverses).
- Réaliser un bilan économique.
- Réaliser un bilan des meilleurs couverts végétaux.
- Organiser une visite des essais.
- Si les résultats techniques et économiques sont favorables, communiquer pour favoriser l'implantation à l'échelle de parcelles des couverts.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Symbiose Allier
Pilote / Porteur de l'action	Symbiose Allier
Partenaires techniques	Conseillère viticulture de la Chambre d'Agriculture de l'Allier, Syndicat Viticole de Saint Pourçain
Partenaires financiers	A définir

Mise en œuvre de l'action

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Avancement de l'action	En cours Essais réalisé en 2020 sur quelques inter-rangs avec différents mélanges de couverts, réalisation d'un protocole vers de terre pour mesurer l'impact du couvert avec un inter-rang nu.
Calendrier prévisionnel	Semis sur une parcelle entière à l'automne 2020. Visite de la parcelle au printemps 2021 pour présenter les essais et trouver des viticulteurs volontaires pour implanter des essais chez eux. Broyage en mai-juin 2021. Campagne de semis plus importante à l'automne 2021.
Investissement	Coût des semences (relativement faible).
Subventions	Permettrait de couvrir le coût des semences et de trouver plus facilement des viticulteurs volontaires.
Freins identifiés	Trouver des viticulteurs volontaires. Les bénéfices agronomiques sont sur le très long terme.
Leviers identifiés	De plus en plus d'inter-rangs ne sont plus désherbés, demande des viticulteurs de solutions.
Retour d'expérience	Documentation technique existante notamment par les réseaux AB.

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Stockage carbone via l'augmentation de matière organique du sol : environ 1,1 tCO2e stockés par an et par ha d'après l'INRA
Consommations énergétiques	À définir	Moins de passages pour réduire l'enherbement mais passages pour la mise en place et l'entretien du couvert
Qualité de l'air	+	Moins d'érosion éolienne des sols
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Meilleure structuration des sols, meilleures capacité de rétention en eau des sols
Bénéfice socio-économique		nécessaire

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Surface engagée - Mise au point du protocole des parcelles tests - Réalisation du bilan économique sols nus contre couverts végétaux
Indicateurs de performance	- Surface engagée, évolution des sols - Nombre de visites et suivi réalisés dans les parcelles test par an

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.2.4	ADAPTATION CULTURALE DES PRATIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE OU AP3C

Contexte

L'agriculture occupe une place toute particulière par rapport au climat. Son activité est directement impactée par celui-ci. En Allier, l'agriculture devra s'adapter aux évolutions du climat. Le programme AP3C (Adaptation culturale des pratiques au changement climatique), dans ses prévisions, fait état d'un cumul de précipitation sensiblement équivalent mais réparti de manière plus hétérogène, lié à une hausse des températures et des risques de gel plus étendus dans l'année. L'été, la variabilité des rendements augmentera. Une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturales devra s'opérer.

Afin de ne plus être seulement dans la réaction face aux aléas et de pouvoir procéder à des choix stratégiques tenant compte des nouvelles évolutions climatiques et de leurs impacts sur les systèmes d'élevage, le programme AP3C a été élaboré à l'échelle du Massif Central regroupant 11 Chambres d'Agriculture, porté par le SIDAM avec le partenariat de IDELE.

Objectifs de l'action

- Recueillir un nombre suffisant d'informations sur les conséquences locales du changement climatique, permettant d'anticiper celui-ci et d'opérer en amont une adaptation des variétés ou espèces cultivées et des pratiques culturales
- Cette démarche devrait permettre d'adapter le conseil agricole à la réalité du changement climatique.

Descriptif de l'action

Méthodologie du projet AP3C

Le projet AP3C a opté pour une approche combinant l'expertise climatique, agronomique et systémique des ingénieurs de 11 Chambres d'agriculture, en lien avec ceux de l'IDELE. Dans le cadre de l'expertise agronomique, l'évolution de 30 Indicateurs AgroClimatiques (IAC) de 1980 à 2050 a été simulée.

L'expertise climatique (par un agro-météorologue) a consisté à établir un ensemble de projections jusqu'à l'horizon 2050 à partir de l'analyse de l'évolution d'un certain nombre de paramètres météorologiques (températures, précipitations, évapotranspirations potentielles (ETP), au pas de temps quotidien sur la période 1980-2015 et sur l'ensemble du Massif Central. Ces projections permettent d'appréhender de manière détaillée les évolutions climatiques attendues sur le territoire. Elles mobilisent les données d'une centaine de stations dans le Massif central et y proposent une analyse fine et localisée de l'évolution climatique.

Pour le futur, un résultat consensuel des modèles présentés dans les rapports du GIEC est utilisé. Ces modèles expriment que, relativement à la tendance des dernières décennies, l'évolution à venir pour une trentaine d'années au moins est :

- premièrement indépendante du scénario d'émission de gaz à effet de serre ;
- secondement au minimum aussi rapide que ce qui a été observé jusqu'ici.

AP3C utilise un générateur stochastique de temps (SWG) pour produire des projections climatiques de nature statistique, point par point. Les projections sont produites jusqu'à l'horizon 2050, classiquement appelé « futur proche ». Ce ne sont pas moins de 10 000 projections qui sont réalisées par station et par paramètre, faisant l'objet d'une approche statistique. Ainsi, la moyenne de plus de 10 000 projections a pu être établie ainsi que les observations effectivement réalisées entre 1980 et 2015, et ce sur 3 types de paramètres météorologiques quotidiens :

- l'évapotranspiration potentielle (ETP),
- les températures (T)
- les précipitations (RR).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

La conception des projections d'Indicateurs AgroClimatiques (IAC) dans le cadre d'AP3C, fait appel à ces projections climatiques.

Des adaptations proposées à l'échelle parcellaire et à l'échelle du système d'exploitation - expertise systémique
Le projet AP3C allie une triple expertise climatique, agronomique et systémique. La troisième expertise a pour ambition d'étudier l'impact du changement climatique à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité. L'objectif de cette approche systémique est de scénariser l'évolution d'un certain nombre de cas types à l'horizon 2050. Dans AP3C, cette expertise est la combinaison d'une approche dite « de terrain » valorisant l'expérience des agriculteurs, et d'une approche « à dire d'experts », conduite en partenariat avec les instituts techniques et qui fait appel, entre autres, aux techniciens des Chambres d'agriculture, aux ingénieurs références des Chambres d'agriculture et aux animateurs réseaux de l'IDELE.

De nouveaux indicateurs seront proposés :

Écoulement en période de recharge hivernale	Somme d'écoulements (mm) entre le 01/10 et le 30/05
Estimer la valorisation des apports d'azote sur céréales en début de printemps, autour du stade épi 1 cm	Cumul de pluviométrie (mm) entre le 01/03 et le 10/04
Estimer la réussite d'implantation de cultures intermédiaires/ dérobées après récolte des céréales	Nb de jours avec RFU > 10 mm sur la période 10 /07 au 20/08
Possibilité de travailler un sol (besoin de pluies) derrière récolte céréales ou pour implantation colza/ / prairie temporaire	Date à laquelle on atteint un cumul P>30 mm, à partir du 1er août
Estimer le potentiel de pousse des prairies au printemps	Proportion de jours avec stress hydrique >50% entre 400°J et 800° J
Estimer la disponibilité de la ressource fourragère sur l'automne	Nombre de jours où RFU >0 mm entre J1 (= à partir du 15 août quand RFU> 25 mm) et J2 (= 1er jour ou Tn<-5°C)

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Chambre d'agriculture de l'Allier
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'agriculture de l'Allier
Partenaires techniques	IDELE
Partenaires financiers	Conseil Régional, CasDAR, …

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Lourdeur de la démarche
Leviers identifiés	Nécessité pour assurer la pérennité de la profession

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Retour d'expérience		
Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Maintien de l'activité
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'agriculteurs engagés dans l'action	
Indicateurs de performance	- Surface de parcelle adaptée	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.2.5	AGIR SUR LA PRÉSENCE D'AMBROISIE EN MILIEU AGRICOLE

Contexte

La pollution aux particules est de plus en plus mise en avant par de nombreux organismes. Les polluants atmosphériques sont multiples, mais la Chambre d'Agriculture de l'Allier a décidé de se concentrer sur la lutte contre l'ambroisie.

Avec son pollen très allergisant, cette plante envahissante est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). Les activités humaines sont les principales sources de dispersion (transport de terre avec graines, déplacements engins agricoles) des graines qui sont viables plusieurs décennies.
Depuis 2005, dans l'Allier, un arrêté préfectoral oblige l'élimination de la plante avant sa floraison pour tous propriétaires et occupants de terrains infestés.

La limitation de la propagation et de la dispersion des graines peut être assez lourde en termes de temps. En effet, la plante doit être éliminée:

- par l'arrachage avant floraison (pour les petites surfaces).
- par un fauchage (à 10cm), de préférence avant floraison, fin juillet répété fin août (sur les grandes surfaces).
- en empêchant son installation par une végétalisation avec des plantes non allergisantes.
- en s'assurant que les mélanges pour oiseaux achetés ne contiennent pas de graines d'ambroisie (à passer au tamis).
- en manipulant l'ambroisie avec un équipement de protection adapté (gants et masque contre les pollutions et pollens).

Toutes ces bonnes pratiques doivent être présentées et rappelées aux professionnels de l'agriculture qui peuvent être en contact avec ces particules et qui jouent donc un rôle majeur dans leur limitation.

Objectifs de l'action

- Agir sur la présence d'ambroisie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité).

Descriptif de l'action

- Réflexion sur les techniques culturales avec l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, …) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, quand cela est possible (techniquement, économiquement, …).

- Expérimentation sur les variétés clearfield, qui sont des variétés végétales tolérantes à des herbicides (VTH) obtenues par sélection classique, mutagenèse ou transgénèse afin de simplifier les opérations de désherbage.

- Sensibiliser le monde agricole à la problématique de gestion (lutte mécanique et chimique, intercultures, nettoyage des engins), et aux techniques culturales (faux semis, déchaumage, date de semis etc.).
  - ➢ Publication d'une plaquette régionale à destination des agriculteurs.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ➢ Publication du bulletin "A vos cultures".
- ➢ réalisation de conseils en individuel.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Chambre d'agriculture 03, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Chambre d'agriculture 03
Partenaires techniques	- L' IDELE (Institut de l'Elevage à Aubière). - La FREDON Auvergne a en charge l'animation régionale de la lutte contre l'ambroisie. https://www.fredon-auvergne.fr/-Lutte-contre-l-ambroisie-.html
Partenaires financiers	Conseil Régional, CasDAR, …

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - …
Investissement	Coûts de communication - 1000€ par an
Subventions	-
Freins identifiés	Difficultés de faire changer les pratiques
Leviers identifiés	Véritable prise de conscience ces dernières années
Retour d'expérience	Il existe un guide intitulé « Guide de gestion de l'ambroisie à feuille d'armoise) : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambroisie-2.pdf Il existe également un recueil d'expériences de gestion de l'ambroisie à feuille d'armoise en contexte agricole : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recueil_d_experiences_de_gestion_de_l_ambroisie_en_contexte_agricole.pdf





Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie	=	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

renouvelable		
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Sensibilisation du monde agricole à la problématique de gestion et aux techniques culturales - nombre d'articles publiés dans le bulletin "à vos cultures" par an	
Indicateurs de performance	- Nombre de variétés clearfield expérimentées par an - Nombre de conseils individuels réalisés par an, sur la thématique de l'ambroisie	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

4.3. ORIENTATION 4.3 : MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ILOT DE CHALEUR URBAIN

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.3.1	LANCER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAIN

Contexte

Le territoire de Moulins Communauté est essentiellement rural cependant le cœur d'agglomération présente une urbanisation plus importante et un couvert végétal plus réduit. L'emprise du bâti et la consommation énergétique urbaine empêchent la température de descendre le soir entraînant ainsi la création d'îlots de chaleur urbains. En période de fortes chaleurs la différence de température entre le tissu urbain et les zones rurales environnantes peut atteindre 5°C voire 10°C.

Cet effet d'îlots de chaleur intensifie les épisodes caniculaires et crée des accumulations de pollution atmosphérique dans les villes. Lutter contre les îlots de chaleur est donc un enjeu majeur pour le territoire.

Un des axes d'action afin de réduire les d'îlots de chaleur est de valoriser la nature en ville pour le rafraîchissement urbain.

Objectifs de l'action

- Réduire l'écart de température entre la zone urbaine et la périphérie ;
- Réduire l'utilisation des systèmes de climatisation électriques dans les villes ;
- Aménager les centres urbains de manière à augmenter la part du végétal en ville et les îlots de fraîcheur urbains du territoire ;
- Améliorer la résilience du territoire.

Descriptif de l'action

- Réaliser un diagnostic du territoire : cartographie satellite globale du territoire, campagne de mesures, définition de sites pilotes… ;
- Recenser les retours d'expérience d'autres territoires ainsi que les outils existants et formations pour faciliter la prise de décisions ;
- Identifier les zones et les populations vulnérables ;
- Élaborer des mesures d'atténuation à l'échelle du territoire : forme urbaine, matériaux, présence de l'eau, végétation, activités humaines… Mettre en place ces actions et mesurer les effets ;
- Intégrer cette problématique dans les documents.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Commune de Moulins
Partenaires techniques	DDT
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Avancement de l'action	A planifier
Calendrier prévisionnel	2021 : Études 2022 : Identification des zones 2023 – 2026 : mise en place d'un plan d'actions et mesure des effets
Investissement	10 000 € - 20 000 € d'études
Subventions	
Freins identifiés	- Habitudes à changer pour les aménageurs, les espaces verts, etc. ; - Temps long (changement de morphologie urbaine) ; - Coût des aménagements de l'espace public ; - Coût d'entretien de la nature en ville.
Leviers identifiés	- Augmentation du nombre d'épisodes de canicule ; - Appétence des citoyens pour un retour de la nature en ville ; - Augmentation de la résilience du territoire ; - Aide à faire baisser les besoins en climatisation et gestion des eaux pluviales.
Retour d'expérience	La ville de Niort a réalisé une étude sur les îlots de chaleur et de fraîcheur urbains à l'échelle de son territoire. Elle a ainsi pu cartographier les points chauds et frais et définir un certains nombres de mesures d'adaptation notamment : - Valoriser et maximiser le rôle de la nature en ville ; - Travailler les projets architecturaux et urbanistiques (adaptation des formes urbaines et des couleurs et matériaux, utiliser l'eau de manière raisonnée, etc.)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	- Diminution des risques sanitaires associés aux canicules - Maintien de la consommation de proximité en période de canicule

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de mesures thermiques réalisées - Nombre de points chauds modifiés
Indicateurs de performance	- Nombre de secteurs traités/améliorés

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

4.4. ORIENTATION 4.4 : PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK DE CARBONE DU TERRITOIRE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté Moulins Communauté – Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.4.1	PRESERVATION ET VALORISATION DES HAIES ET DU BOCAGE

Contexte

L'intensification des pratiques agricoles, et notamment dans le bocage, peut entraîner des coupures au détriment de ses vocations agronomiques mais aussi de sa capacité à stocker du CO_2 en tant que puits carbone et, par corollaire, de produire une biomasse durable valorisable dans différentes filières (bois énergie, paillage, agronomie, etc.).

Les haies et le bocage, caractéristiques du territoire bourbonnais, jouent de nombreux rôles dans le contexte du changement climatique :

- Stockage du carbone.
- Biodiversité, lieu de vie ou de circulation pour de nombreuses espèces.
- Atténuation des événements climatiques extrêmes :
  - Épisodes pluvieux : limitation du ruissellement et amélioration de l'infiltration dans les sols.
  - Épisodes venteux ou de sécheresse, voire caniculaires : effet brise vent, parasol pour les prairies ou culture, abri pour le bétail.
- Structure un paysage identitaire, contribuant au bien-être des habitants.
- Ressource économique locale et durable.

Au fil des années, ces éléments bocagers ont parfois été détruits au détriment de ses vocations agronomiques, paysagères et environnementales.
Il s'agit de mettre en lumière les atouts des haies et du bocage, par une information des propriétaires et exploitants, ainsi que par des formations pour améliorer les modes d'entretien permettant de maximiser le potentiel de stockage carbone et d'accompagner à la replantation de haies.

Objectifs de l'action

- Amplifier le linéaire bocager mais aussi préserver l'existant.
- Sensibiliser les propriétaires, exploitants, collectivités aux rôles et services de la haie et du bocage.
- Former (propriétaires et exploitants) sur les modes d'entretien, économiquement viables et permettant de maintenir les capacités de stockage carbone, accueil de la biodiversité et atouts paysager.
- Inciter et accompagner la replantation de haies.

Descriptif de l'action

Depuis 2010, dans le cadre d'un programme d'actions départemental en faveur de la préservation et la valorisation du Bocage et des haies, l'action consiste à apporter grâce à la Mission haies (Union des forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes), des conseils techniques, notamment aux agriculteurs et aux communes, principaux gestionnaires de linéaires bocagers.

Au-delà des conseils de plantation et d'entretien ou de la réalisation de plans de gestion, le soutien apporté permet notamment de disposer de données technico-économiques en matière de productivité du bocage et de valorisation des sous-produits de la taille, tant en matière de bois-énergie (chauffage) que de paillage (en alternative ou complément à la paille en stabulation).

Accusé de réception préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Vis-à-vis des communes, la Mission haies participe à l'émergence de projets de type chaufferie bois énergie en faisant le lien entre les acteurs (commune, agriculteurs, FDCUMA, SDE 03, etc.).

Le déploiement du label « Haies », outil national qui garantit la gestion durable du bocage, sera suivi et testé dans l'Allier. Selon les résultats obtenus, l'outil pourra être massifié auprès des gestionnaires du bocage.

Cette meilleure gestion du bocage et les replantations permettent en outre d'assurer aux exploitations agricoles une meilleure résilience face au changement climatique (effet « tampon » face aux aléas climatiques). Elles permettent également à la société de bénéficier d'aménités positives en termes de dépollution et régulation de l'eau à l'échelle des bassins versant, lutte contre l'érosion des sols, filtration de l'air, préservation de paysage bocager identitaire et biodiversité.

De plus, le CEN Allier complète cette action en accompagnant les collectivités pour prendre en compte les haies et le bocage, en tant qu'infrastructure naturelle, importante comme lieu de vie et de circulation de la biodiversité et en tant qu'entité paysagère identitaire.

Pour finir, l'association 3B (Bocage Bouchure Bourbonnais) mène sur le département de l'Allier des actions de sensibilisation et d'informations portant sur l'intérêt de l'arbre et du bocage. Elle a par exemple organisé un festival dédié, Festi'bocage au printemps 2019. La deuxième édition malheureusement été annulée pour cause de crise sanitaire. De nouvelles conférences seront organisées courant 2021 et l'association réfléchit à de nouvelles actions pour diversifier et élargir son public de diffusion.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CD 03, Mission haies UFHARA, CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	Département de l'Allier / Mission haies de l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes. Possible implication du CEN Allier sur les volets biodiversité, paysages et valorisation Association 3B
Partenaires techniques	Propriétaires fonciers, collectivités, CUMA de déchiquetage, agriculteurs, SDE03
Partenaires financiers	A mobiliser : département (en cours) et en complément : Ademe, CR aura, fonds privés

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	
Investissement	50 K€/ an actuellement
Subventions	Département (40 K€)
Freins identifiés	- Mutation de l'agriculture. - Longtemps, l'arbre et les haies ont été considérés comme des éléments inutiles et gênants. - Maîtrise du foncier (propriétaire/exploitant). - Méconnaissance des nouveaux outils et des références technico économiques. - Entretien actuel ne favorisant pas la régénération du bocage.
Leviers identifiés	- Le changement climatique. - La recherche de qualité et de rapport au terroir. - La vision des nouvelles générations et l'attente du public (et du consommateur). - Les compétences et l'expérience acquise de la Mission haies Auvergne.
Retour d'expérience	Pour plus d'information sur les résultats actuels : https://missionhaies.wixsite.com/mission-haies afac-agroforesteries.fr
Bénéfices environnementaux de l'act	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- La plantation de haies permet de stocker environ 9 kgCO_2e par mètre linéaire et par an
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	- Influe aussi sur la qualité des eaux
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	+	- Stockage carbone - Régulation thermique - Régulation des écoulements d'eau
Bénéfice socio-économique	+	- Valorisation paysagère et en termes de biodiversité très prisées des touristes
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Linéaire de haies plantées par an - Linéaire bocager géré durablement notamment sous forme de label haies - Résultat de l'étude de pertinence du déploiement du label Haie - Pourcentage annuel global de destruction du maillage bocager voire tendance - Nombre de conférences organisées - Tenue de Festi'Bocage 2021	
Indicateurs de performance	- Nombre de projets valorisant le bois énergie - Nombre de sensibilisations réalisées par an, par type de public - Nombre de formations réalisées par an, par type de public - Volumes de déchiquetage assuré par an par la Cuma de déchiquetage départementale - Nombre de projets de plantation suivis par an - Nombre de personnes ayant assisté aux conférences - Nombre de personnes ayant participé aux éditions de Festi'Bocage	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté Moulins Communauté – Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.4.2	RÉFLÉCHIR AU DÉVELOPPEMENT D'UN OUTIL DE COMPENSATION CARBONE LIÉ AU BOCAGE

Contexte

Le dioxyde de carbone (CO_2), ou plus communément nommé carbone, est un Gaz à Effet de Serre (GES) qui est un important contributeur au changement climatique. En effet, les émissions très élevées de CO_2 (issues des transports, chauffage résidentiel et activités industrielles notamment) combinées au très important délai d'évacuation hors de l'atmosphère (environ 200 ans), font du carbone un levier essentiel d'action pour diminuer notre impact sur le climat.

La possibilité pour une entreprise, une collectivité ou autre, de minimiser cet impact peut prendre la forme de différentes mesures de réduction de son empreinte carbone (limitation des transports, flotte de véhicules « propres », etc.). Toutefois, il est possible de favoriser la séquestration Carbone indirectement de son activité via une démarche de compensation Carbone.

En effet, les émissions de Carbone n'ayant pu être évitées, et **ce malgré l'application de mesures concrètes de réduction**, peuvent être « neutralisées » ou « compensées » par des projets externes/indépendants visant à augmenter la séquestration Carbone.

Le bocage constitue une des sources de captation de carbone dans le département et un label bas carbone lié au bocage a été créé en 2019 au niveau national. Travailler sur une captation carbone via le bocage revêt donc tout son intérêt. De plus, les haies du département sont en majorité taillées au carré, pratique émettrice de CO_2 car exigeant une utilisation forte de l'épareuse sans production de biomasse. Changer ce mode de gestion, notamment pour les plantations, permettrait de capter du carbone jusqu'à l'âge de maturité de la haie (environ 35 ans), le temps de passer de haies basses à des haies hautes, puis de lancer des cycles de récolte de biomasse durable.

Ainsi, suite à la volonté d'entreprises du département de l'Allier, non soumises à des marchés réglementés (ne concerne que les entreprises/industries les plus polluantes ciblées par le protocole de Kyoto de 2005), de s'impliquer dans cette démarche, il est nécessaire de réfléchir au développement d'un outil de Compensation Carbone, via un marché volontaire (adaptation simplifiée du marché réglementé).

Objectifs de l'action

- Réfléchir à la mise en place et à l'application d'un outil de compensation Carbone « bocage ».
- Proposer un outil répondant aux demandes locales avec une facilité de « prise en main ».
- Permettre aux entreprises locales d'agir et de compléter leur engagement de réduction de leur empreinte Carbone en s'investissant dans des projets de séquestration Carbone locaux et renforçant l'identité bocagère du département.
- Permettre aux gestionnaires du bocage (les agriculteurs, les communes et enfin le département pour les haies de bord de voirie) d'accéder à des crédits carbone en contrepartie de gestion durable de leur bocage et de changement de pratique :
  - Formation à l'appropriation de l'outil et test avec des agriculteurs volontaires
- Inciter d'autres entreprises à rejoindre la démarche, voire l'élargir à d'autres publics (collectivités, citoyens), de par l'attente sociétale forte vis-à-vis du bocage des habitants du département.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Descriptif de l'action

Afin de mieux connaître le potentiel de développement d'un outil de compensation carbone, une étude préalable de faisabilité est nécessaire.

Pour cela, Mission Haies de l'Union des Forêts et des Haies Auvergne Rhône Alpes, acteur incontournable et historique dans l'accompagnement de la gestion de haies bocagères et d'agroforesterie et dans l'expertise de projets de territoires, a été sollicité pour initier la réflexion de l'outil.
Plusieurs étapes sont pour cela nécessaires et incontournables :

- Identifier les entreprises volontaires pour investir dans des crédits carbone.
- Identifier les acteurs/partenaires potentiels à impliquer dans la démarche pour un partage collectif de la démarche (CCI, Mission Haies, collectivités, entreprises, CUMA et entreprises œuvrant dans la gestion bocagère, chambre d'agriculture, associations, citoyens, etc.).
- Identifier notamment les acteurs intéressés pour porter des projets de séquestration C (plantation de haies, agroforesterie, etc.).
- Cadrer la démarche (mise en place de Crédit Carbone, procédés juridiques ou administratifs, reconnaissance via un label, mesure des émissions de C séquestrés, etc.).
- Apporter des points de vigilances sur les projets de séquestration C : contrairement à des marchés réglementés où les projets peuvent être financés dans le monde entier, la particularité de l'outil pensé ici est de financer des projets de séquestration C locaux. Il faudra donc également cadrer les projets pour qu'ils soient le plus possibles adaptés au département (identifier les essences d'arbres, les projets de plantation de haies bocagères, les productivités bocagères réelles en fonction des modes de gestion, etc.).

Le cœur de l'outil va résider dans sa capacité à mesurer de la façon la plus précise possible le volume de CO_2 séquestré en fonction du type de haies (basses/ hautes), des essences et du potentiel pédoclimatique. La Mission haies dispose d'un outil de mesure des productivités en biomasse des haies (outil qui devrait devenir une référence nationale et qui légitimera les 250 mesures déjà réalisées). Ces données permettront de créer un référentiel de captation de carbone dans les haies du département. Différents label supports sont pressentis pour structurer la démarche :

- le label Carbocage.
- le label Bas Carbone qui permet d'évaluer le stockage de carbone par les haies. Objectif de favoriser le stockage Carbone via une meilleure gestion des haies entraînant également des bénéfices annexes : limite l'érosion des sols, gestion optimisée de l'eau et production de bois d'œuvre.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03, Mission Haies (UFHARA)
Pilote / Porteur de l'action	Mission Haies (UFHARA), éventuellement un ou plusieurs co-porteurs à identifier
Partenaires techniques	CCI, Chambre d'agriculture, entreprises, CUMA, associations
Partenaires financiers	AAP ? ADEME ?

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Non programmé
Calendrier prévisionnel	Mise en place d'un comité technique ? fin 2020 ou courant 2021 ?
Investissement	A définir : - animation d'un groupe de travail multipartenaires sur le sujet pour une appropriation collective : 10 K€ - actualisation des données de productivité : 10 K€ - mise en place opérationnelle de l'outil carbocage : 6 K€
Subventions	Partenaires à solliciter : ADEME, CR aura, CD 03 (via l'aide actuelle reçue pour la mission haies), collectivités, fonds privés
Freins identifiés	Frein sociologique : la haie basse taillée au carré annuellement à l'épareuse est le modèle actuel auprès des agriculteurs

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Leviers identifiés	Le passage de la haie basse à haute sera grandement facilité si ce changement de pratique était rémunéré, ce qui serait le cas avec la possibilité de toucher des crédits carbone. A noter que la filière de valorisation du bois bocager est en place et peut se démultiplier.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Réduction des consommations de carburant en changeant de pratique de gestion (cf. ligne suivante)
Consommations énergétiques	+	Moindre utilisation de l'épareuse (consommatrice de gasoil sans production de biomasse) en passant de haies taillées au carré à des haies hautes entrant dans un cycle de récolte de la biomasse.
Qualité de l'air	+	Les haies filtrent l'air. En réduisant la taille au carré, on aura à terme des haies hautes au pouvoir filtrant supérieur à des haies basses
Production d'énergie renouvelable	+	Bois énergie.
Adaptation au changement climatique	+	Haie haute = meilleure efficacité agroécologiques de réduction des vents, sécheresses, canicules que des haies basses et renforcement du linéaire bocager global.
Bénéfice socio-économique	+	- Paysage préservé, identité bocagère bourbonnaise. - qualité de l'eau améliorée. - biodiversité améliorée.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Création d'un groupe de travail rassemblant l'ensemble des acteurs pour la mise en place d'un outil de compensation carbone et la sensibilisation des acteurs du bocage - Réalisation du référentiel technique de captation du carbone sur la typologie bocagère de l'Allier
Indicateurs de performance	- Nombre d'acteurs inscrits dans la démarche - Avancées de l'outil de compensation carbone et de crédits carbone

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.4 PRÉSERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.4.3	VALORISER LE RÔLE DE L'ÉLEVAGE POUR LE STOCKAGE CARBONE, LA BIODIVERSITÉ ET L'ÉCONOMIE

Contexte

Les milieux naturels herbacés du département de l'Allier sont en grande partie des milieux semi-naturels ayant évolué avec les activités humaines et dépendant notamment de l'activité pastorale. La consommation de viande est actuellement fortement décriée dans les médias, faisant état d'impacts négatifs liés notamment à l'élevage industriel ou international.
L'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais est pourtant primordiale pour le maintien de nos paysages et de leur biodiversité. Sans élevage, les prairies laisseront place exclusivement à des cultures ou des boisements, provoquant une disparition importante des espèces liées à ces milieux herbacés, très divers (prairies naturelles, zones humides, pelouses sèches…). Ces infrastructures naturelles jouent par ailleurs un rôle important pour le stockage du carbone dans les sols, pour la filtration des eaux et pour la régulation des événements climatiques extrêmes.

Ainsi, le CEN Allier a souhaité s'investir dans la préservation des prairies, notamment par la valorisation du rôle de l'élevage, activité essentielle pour le maintien de ces espaces.

Objectifs de l'action

- Maintien des prairies naturelles et ainsi préserver leur intérêt économique, social, biodiversité et puit carbone.
- Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage sur le territoire bourbonnais, pour une meilleure reconnaissance par la société.

Descriptif de l'action

- Maintien des **prairies naturelles** en lien avec les éleveurs assurant leur entretien par le pâturage.
  - Les prairies dont la gestion revient au CEN Allier (en proximité de la réserve naturelle du Val d'Allier, et sur tout le territoire du département) font l'objet d'un partenariat sous forme de contrat avec les éleveurs du département. Ce partenariat permet d'une part l'entretien de ces espaces de façon naturelle (présence d'herbivores limitant la fermeture des paysages) et d'autres part offre aux éleveurs des surfaces de pâturage.
  - Soutien à l'activité d'élevage et à la production de viande locale.

- Mettre en valeur le rôle et les services rendus par l'activité d'élevage
  - Valorisation des bénéfices générés par l'activité pastorale locale sur nos territoires, par des actions médiatiques (presse, visite d'exploitation), des vidéos et supports numériques.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	CEN Allier
Partenaires techniques	Chambre d'agriculture 03, profession agricole
Partenaires financiers	Europe, Etat, collectivités locales

Mise en œuvre de l'action

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Avancement de l'action	A construire avec les acteurs agricoles et les collectivités.
Calendrier prévisionnel	2021 - 2023
Investissement	¼ ETP CEN + investissement à déterminer
Subventions	A déterminer
Freins identifiés	- Discours médiatique discréditant toute forme d'élevage
Leviers identifiés	- Convergence des intérêts agricoles et naturalistes - Réussite de la démarche sur les parcelles actuellement pâturées
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Maintien de prairies et autres milieux herbacés naturels : - Stockage carbone. - Filtration des eaux. - Support de biodiversité. - Paysage identitaire du territoire.
Bénéfice socio-économique	+	Maintien d'une activité économique œuvrant pour la préservation des milieux naturels, du cadre de vie.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de parcelles mises à disposition des éleveurs - Actions de communication sur le rôle bénéfique de l'élevage dans le maintien des prairies naturelles
Indicateurs de performance	- Suivi des surfaces nouvellement pâturées - Nombre et types d'actions médiatiques mises en place par an - Suivi de la sensibilisation (nombre de personnes touchées sur un événement de communication, questionnaire, etc.)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.4 PRÉSERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.4.4	INVENTORIER ET PRENDRE EN COMPTE LES ZONES HUMIDES DE SON TERRITOIRE

Contexte

Entre 1960 et 1990, la surface des zones humides a diminué de moitié à l'échelle de la France. Pourtant, la connaissance, le suivi et la préservation des zones humides existantes sur le territoire représentent des enjeux importants pour l'ensemble du bassin versant. Les zones humides constituent en effet :

- Un filtre naturel contre les pollutions par leurs capacités de bio-épuration et de filtration de l'eau ;
- Un rôle tampon dans le cycle de l'eau : rétention d'eau, écrêtement des crues des rivières, soutien des faibles débits d'étiage avec la restitution progressive des eaux stockées, recharge des nappes, régulation des microclimats ;
- Un support à diverses activités humaines :
  - l'agriculture grâce à ses ressources naturelles : herbages, pâturages, ressources fourragères, notamment en période sèche.
  - les activités récréatives en tant qu'espaces naturels et supports d'activités de loisirs telles que la chasse, la pêche ou la randonnée.
- Une entité paysagère, contribuant ainsi à la qualité et à la diversité des paysages ;
- Un milieu riche en biodiversité, tant faunistique que floristique ;
- Une fonction de stockage du carbone : le dernier rapport du GIEC recommande la non-destruction des écosystèmes à haute valeur carbone comme les tourbières et les marais (leur destruction génère un relargage important de carbone alors que leur préservation assure des capacités de stockage importantes).

Depuis la loi MAPTAM de 2014 (loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), les intercommunalités assurent la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préservation des Inondations). La question de la connaissance, de la préservation et de la valorisation des zones humides devient donc centrale. A ce titre, les intercommunalités bénéficient déjà de plusieurs soutiens.

Le soutien des CLE

Pour soutenir les intercommunalités, les CLE (Commission Locale de l'Eau) des Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux des bassins versants de l'Allier aval, de la Sioule et du Cher Amont, se sont engagées avec l'Etablissement Public Loire à améliorer la connaissance sur les zones humides. Ainsi, les CLE ont d'abord réalisé des études de pré-localisation. Puis en partenariat avec les collectivités territoriales, (Départements, EPCI, communes) et en mobilisant les acteurs de terrain, les CLE réalisent des inventaires de terrain. Suite à ces inventaires les CLE, travaillent sur des stratégies d'intervention pour préserver et valoriser les zones humides.

Le soutien du CEN Allier

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides, le CEN Allier offre aux collectivités et structures gestionnaires une aide pour les guider dans :

- l'intégration des zones humides dans des projets de territoire (documents d'urbanisme, contrats territoriaux ...) ;
- la connaissance, la préservation et la valorisation de ces infrastructures naturelles.

Compte tenu des enjeux associés aux zones humides, il est nécessaire de cartographier plus précisément ces milieux sur le territoire départemental. L'objectif est de pouvoir localiser les zones humides afin d'assurer la gestion et la protection de ces milieux, qui ont été largement dégradés au cours des dernières décennies. Plusieurs dynamiques d'inventaires sont actuellement en cours sur les bassins-versants bénéficiant d'un SAGE, portées par leur animateur, l'Établissement Public Loire, en collaboration avec les collectivités locales :

- Bassin de l'Allier (SAGE Allier aval) et le sous-bassin de la Sioule (SAGE Sioule) ;
- Bassin du Cher (SAGE Cher).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Les autres bassins versants, dépourvus de démarches SAGE, ne bénéficient en revanche à ce jour d'aucun inventaire en cours, en particulier :

- ❖ le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin.
- ❖ le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher – secteur Tronçais).

Les cartes ci-dessous permettent de visualiser les découpages intercommunaux et les bassins hydrographiques concernés par les SAGE et ainsi d'identifier les territoires d'intercommunalités déjà concernés par ces dynamiques d'inventaires et ceux qui en sont actuellement dépourvus (carte de localisation des démarches d'inventaires en cours par bassin versants).

Localisation des inventaires sur le département de l'Allier

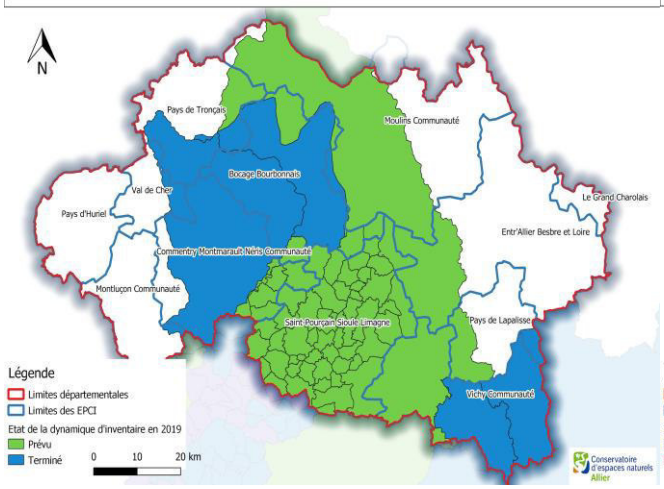

Localisation des inventaires sur le département de l'Allier

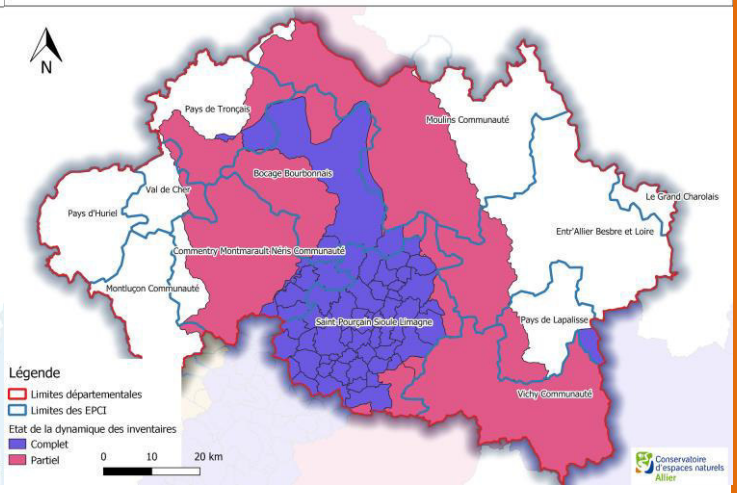

Dans le cadre de la mise en valeur des zones humides du territoire, une demande de labellisation RAMSAR est en cours d'étude Cela concerne le périmètre du Val d'Allier. Ce projet impulsé par le CEN est co-porté par les EPCI concernés par ce périmètre.

Objectifs de l'action

- ❖ L'objectif est d'accompagner les collectivités dans cette première action de :
  - ➢ réalisation d'une cartographie précises des zones humides et ce même pour les bassins non engagés dans un SAGE ;
  - ➢ définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration : donner les outils nécessaires pour une intégration dans leurs documents et dynamiques d'aménagement du territoire ;
  - ➢ détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire.

Descriptif de l'action

Localisation des zones humides

- ❖ Bassins versants engagés dans une démarche d'inventaire en cours (SAGE Allier, Sioule et Cher)
  - ➢ Inventaire participatif des zones humides :
    - ■ Pré-inventaire indiquant la probabilité de l'existence de zones humides, issu de l'analyse informatique de la topographie, de la végétation, de l'occupation du sol, de la géologie, du réseau hydrographique, etc. (plus d'information sur http://bibliocom.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/MEMOTECH_ZH_web.pdf) ;
    - ■ Temps préalable de consultation des acteurs du territoire sur cette base (recueil des connaissances d'élus, de propriétaires et d'usagers locaux), échanges sur les enjeux associés aux zones humides (usages, intérêts, contraintes…) et réponses aux éventuelles craintes par rapport à l'inventaire ;
    - ■ Inventaire : vérification sur le terrain de la présence effective de zones humides, caractérisation de leur état et de leur capacité à assurer les fonctions attendues ;
    - ■ Cartographies des inventaires diffusées à l'ensemble des acteurs des territoires soit par le biais d'atlas, soit au travers une plateforme de cartographie interactive.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- Bassins versants encore non engagés dans une démarche d'inventaire en cours à savoir : le Bassin de la Loire dont ses sous-bassins de la Besbre et de l'Acolin, le Bassin de l'Auzon (affluent du Cher – secteur Tronçais). Dépourvus de démarches SAGE, ces bassins ne bénéficient à ce jour d'aucun inventaire en cours :
  - Inventaire **:** en l'absence de SAGE, des moyens financiers devront être mobilisés pour réaliser cet inventaire (en s'inspirant des démarches SAGE si les moyens le permettent), potentiellement au travers d'actions relevant d'un contrat vert et bleu soutenu par la Région et/ou d'un contrat territorial soutenu par l'Agence de l'eau ;
  - Stratégie d'intervention : grâce aux contrats territoriaux et verts et bleus, il est possible de faire l'acquisition de zones humides définies comme prioritaires du point de vue des services hydrologiques rendus et/ou stockage du carbone. La protection via les zonages de ces zones peut être inscrite dans les documents d'urbanisme.

Définition d'une stratégie d'intervention pour leur protection, leur préservation et leur restauration

- Donner les outils nécessaires pour une intégration dans les documents et les dynamiques d'aménagement du territoire :
  - Suite à l'inventaire, partagé avec les groupes de travail locaux, le programme d'actions pourra servir d'outil de connaissances permettant aux collectivités d'inclure ces zonages dans les documents d'urbanisme et leurs outils contractuels (exemple des contrats territoriaux), à l'acquisition foncière, aux services de l'état, à l'instruction des dossiers réglementaires et aux usagers et porteurs de projets à l'adaptation des pratiques, à l'alerte sur la présence d'une zone humide voir le cas échéant à la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ».

Détermination des services écosystémiques rendus par ces milieux à l'échelle de leur territoire

- Cellule d'assistance technique Zones humides (CATZH) : accompagnement par le CEN Allier des intercommunalités porteuses de la compétence GEMAPI à leur demande afin de les soutenir sur les questions relatives aux zones humides. Les missions de la CATZH sont :
  - Améliorer la connaissance sur les zones humides et favoriser la diffusion des données ;
  - Animer un réseau départemental d'acteurs et de gestionnaires ;
  - Accompagner les intercommunalités, les structures gestionnaires et les socioprofessionnels.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Etablissement Public Loire (CLE du SAGE Allier aval, Sioule et Cher amont), CEN Allier
Partenaires techniques	- Inventaires des bassins SAGE engagés dans la démarche : Bureaux d'études Acer Campestre, CESAME et ContreChamp. - Inventaires sur les autres bassins hors SAGE : CEN Allier, bureaux d'études. - CATZH : CEN Allier
Partenaires financiers	- Inventaires SAGE Allier aval et Sioule : FEDER Auvergne-Rhône-Alpes et Agence de l'eau Loire-Bretagne - Inventaires sur le bassin du Cher amont et autres bassins hors SAGE : à définir (Région, Département, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Fonds européens régionaux ou du bassin Loire Bretagne) - CATZH : Agence de l'eau, Région, Etat
Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire : - SAGE Allier aval : • Lancement officiel : 15 octobre 2019 • Restitution de l'inventaire et du plan de gestion : Septembre 2020 • Validation du SAGE : Mai 2021 • Potentiellement un nouvel inventaire sera réalisé en 2023 sur la partie rive droite de l'Allier, incluant de ce fait d'autres communes de la CC FAB • Bassins versant du Sichon : 2021

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	• Bassin versant de l'Andelot : 2022 • Bassins versants rives gauches et droites de l'Allier : 2023-2024 - SAGE Sioule : • Restitution de l'inventaire 2020-2021 • Plan de gestion 2021-2022 - SAGE Cher amont : non défini Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : non programmées CATZH : mobilisable depuis 2020 (accords financiers 2020-2022)
Investissement	Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire : - SAGE Allier aval : coût global de l'étude à 1 453 548 € TTC pour 4 ans. Seule la tranche ferme est actuellement financée pour un montant de 726 684 € qui correspond aux travaux 2019-2022. - SAGE Sioule : à préciser - SAGE Cher amont : à préciser Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : à préciser CATZH : à préciser
Subventions	Agence de l'eau Loire Bretagne
Freins identifiés	Le coût des études
Leviers identifiés	Les nombreux services rendus par ce type de zones
Retour d'expérience	Plus d'informations sur le travail engagé sur les bassins Allier aval et Sioule : - CLE du SAGE Sioule : inventaire des zones humides 2019-2021 : https://sage-sioule.fr/?p=2461 - CLE du SAGE Allier aval: Inventaire des zones humides et plan de gestion (2019-2021)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Le facteur de séquestration moyen d'une zone humide est de 458 tCO2e/ha. La préservation de ce puit de carbone permet donc de ne pas dégrader davantage le bilan carbone du territoire.
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Les zones humides sont des milieux rendant de multiples services à nos territoires : soutien d'étiage, épuration, stockage de CO^2, biodiversité. Préserver et restaurer ces milieux permettra à nos territoires d'être plus résilient face aux impacts du changement climatique.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	Démarches d'inventaires sur les bassins SAGE engagés dans la démarche d'inventaire : - Nombre de zones humides répertoriées par an - Nombre d'ateliers de concertation réalisés par an. Lancement officiel : 15 octobre 2019 Démarches d'inventaires sur les autres bassins hors SAGE : - Nombre de dynamiques d'inventaire impulsées par an

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	- Nombre de zones humides répertoriées par an Cellule assistance technique Zones humides : - Nombre de sollicitations de la cellule par les collectivités par an - Nombre de projets dans lesquels les zones humides ont pu être prises en compte par an
Indicateurs de performance	- Pourcentage (%) du territoire inventorié - Nombre d'hectares de zones humides inscrits dans les documents d'urbanisme - Nombre de participants aux diverses réunions ouvertes au public (GT, démonstrations de terrain)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.4 PRÉSERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.4.5	INVENTAIRE ET RESTAURATION DES ZONES TOURBEUSES MEME DEGRADEES, POUR LE STOCKAGE DU CARBONE

Contexte

Les tourbières sont des zones humides abritant une biodiversité spécifique et remarquable, contribuant au stockage et à la régulation des eaux mais également, et peut-être surtout dans le contexte de changement climatique actuel, des puits de stockage du carbone extrêmement puissants et importants.
En effet, ces milieux sont composés de couches de tourbe, qui résultent d'une accumulation parfois très conséquente, profonde, de matière organique peu ou pas décomposée.
Une étude menée par un chercheur en économie de l'environnement (Daniel GILBERT) de l'université de Franche-Comté a montré que :

- Au niveau mondial, les tourbières occupent environ 3% de la surface des terres émergées mais stockent environ 300 à 500 Gigatonnes de Carbone (environ 25 à 30% du Carbone total des sols mondiaux et environ 37 à 50% du CO_2 atmosphérique).
- En France, les tourbières représenteraient 0,2 % de la surface mais 5 % du carbone total des sols.
- Une tourbière représente 700 tCO_2eq/hectare/mètre de profondeur.

Il ressort de cette étude que :

- La restauration des tourbières est un objectif prioritaire en termes de stockage carbone, de stockage d'eau et de biodiversité.
- Il s'agit probablement de la **solution la moins coûteuse pour limiter des émissions de GES dans les milieux naturels et les agrosystèmes, certainement la plus durable.**
- Il est nécessaire de définir un modèle économique pour développer la restauration des tourbières : incitation, compensation volontaire …
- Dans tous les cas, il est indispensable de mettre en œuvre un inventaire des tourbières de France, incluant leur état de conservation et le volume de tourbe présent.

http://www.zones-humides.org/sites/default/files/images/asso_ramsarfrance/3-1-danielgilbert_univfcomte.pdf

Ainsi, préserver les tourbières de son territoire, c'est s'assurer de :

- leur non-dégradation (par drainage par exemple) qui induirait une minéralisation de la tourbe et un relargage carbone très conséquent, donc conserver son stock carbone piégé depuis de nombreux siècles.
- leur capacité à poursuivre le processus de turbification, piégeant ainsi de nouvelles quantités conséquentes de carbone sur le territoire.

Restaurer des tourbières dégradées sur son territoire, c'est :

- relancer le processus de turbification et donc de stockage carbone à travers la constitution de tourbe (puis de stockage de l'eau et d'accueil d'espèces caractéristiques).
- **régénérer une infrastructure naturelle de stockage carbone sur le territoire,** non coûteuse au-delà des travaux de restauration engagés.

Objectifs de l'action

- ❖ Répertorier les zones tourbeuses du territoire et définir leur état de conservation.
- ❖ Estimer leur surface et leur profondeur pour déterminer leur capacité de stockage carbone (et eau).
- ❖ Définir les actions à mener pour préserver voire restaurer les zones offrant une grande capacité de stockage carbone, en lien avec les propriétaires et usagers.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Descriptif de l'action

- ❖ Répertorier les zones tourbeuses du territoire et définir leur état de conservation :
  - ➢ Inventaire des sites tourbeux sur la base des connaissances actuelles et de la bibliographie historique (exemple : inventaire des mines de 1949 très précis, inventoriant tous placages tourbeux de l'époque)
- ❖ Estimer leur surface et leur profondeur pour déterminer leur capacité de stockage carbone (et eau).
  - ➢ Étude de l'état de conservation/ dégradation et estimation des capacités de stockage carbone, eau, accueil biodiversité, de la faisabilité de préservation/restauration
- ❖ Définir les actions à mener pour préserver voire restaurer les zones offrant une grande capacité de stockage carbone, en lien avec les propriétaires et usagers :
  - ➢ Animation foncière auprès des propriétaires et usagers pour obtenir des accords d'intervention
  - ➢ Potentielle acquisition foncière amiable de parcelles (ou accord avec propriétaires)
  - ➢ Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion concerté
  - ➢ Valorisation du site

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	CEN Allier
Partenaires techniques	Propriétaires et usagers, EPCI
Partenaires financiers	Agence de l'eau, collectivités, Fonds européens

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Non programmé
Calendrier prévisionnel	2021-2024
Investissement	Potentielle acquisition foncière sous maîtrise d'ouvrage CEN Allier ou collectivité Travaux de restauration
Subventions	Etat, Région, possiblement Europe, collectivités locales
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	++	Maintien voire augmentation du carbone stocké
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	- Stockage carbone - Stockage eau - Biodiversité
Bénéfice socio-économique	+	- Espace récréatif - Bien être, ressourcement, santé, tourisme

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Données chiffrées sur la présence de zones tourbeuses sur le territoire (surfaces et volumes)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	- Mise en œuvre d'actions de restauration, préservation, voire valorisation
Indicateurs de performance	- Nombre de zones tourbeuses fonctionnelles (non-relargage carbone) et poursuivant le processus de turbification naturel préservées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat de Moulins Communauté		
Plan Climat Allier	Moulins Communauté Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
4. ADAPTER LES PRATIQUES AU CLIMAT DE DEMAIN	4.4 PRÉSERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE
Fiche action n°	**Nom de l'action**
4.4.6	PRÉSERVATION DES VIEILLES FORÊTS, POUR LE STOCKAGE CARBONE ET LA BIODIVERSITÉ

Contexte

La préservation des vieilles forêts, utiles pour la biodiversité, joue un **rôle non négligeable en matière de stockage carbone** (dans les bois et dans les sols). Les vieilles forêts regroupent :

- les forêts anciennes, dont le couvert forestier est vieux d'au moins 200 ans, confirmé par l'étude de cartes anciennes.
- les forêts matures, qui se distinguent par la présence de gros bois, de vieux arbres et des quantités importantes de bois mort au sol et sur pied.

Couvrant moins de 5% des surfaces forestières de notre territoire, les vieilles forêts présentent de nombreux atouts :

- **Pour le stockage du carbone** : les vieilles forêts ont stocké et continuent à **stocker des quantités importantes de carbone, via la végétation mais surtout dans les sols forestiers**. Plusieurs études scientifiques récentes ont en effet montré leur rôle important dans ce stockage. Leur préservation contribue ainsi à atténuer les effets du changement climatique.
- **Pour la biodiversité** : les vieilles forêts se caractérisent par une accumulation de gros arbres sur pied et de bois morts, résultante de la dynamique naturelle du boisement. Ce bois mort accueille une faune particulière et notamment les insectes saproxyliques qui en se nourrissant de ce bois mort participent au recyclage de la matière organique. Les vieux arbres constituent également des sites de reproduction pour certaines espèces comme les pics et chauves-souris forestières. En forêt, 1 espèce sur 4 est liée ou dépend du bois mort. Elles abritent également des espèces particulières liées à l'ancienneté du boisement, peu mobiles et vulnérables en cas de déboisement.
- **Pour un héritage culturel et social** : les vieilles forêts font partie de notre héritage culturel et social. Certaines des forêts qui étaient présentes au début du XIXe siècle peuvent être beaucoup plus anciennes : médiévales, antiques. Par ailleurs, de nombreux contes et légendes ont pris naissance dans les vieilles forêts. Elles constituent aujourd'hui un espace identitaire et récréatif important.

Dans un contexte de mobilisation accrue de la ressource bois, des menaces pèsent aujourd'hui de plus en plus sur ces milieux. Bien que l'exploitation forestière ait toute sa vocation pour la création d'énergie ou de matériau durable, elle empêche le plus souvent le vieillissement naturel des arbres. Il est donc aujourd'hui urgent de préserver les vieilles forêts bourbonnaises.
Aux côtés du CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne » dans le but de préserver ces vieux massifs forestiers.

Objectifs de l'action

- Préservation des vieilles forêts pour le maintien de leur capacité de stockage du carbone et la biodiversité

Descriptif de l'action

- Projet " Sylvae", acquisition foncière amiable de parcelles :
  - Le projet "Sylvae" consiste à proposer aux propriétaires l'acquisition amiable de ces parcelles par le CEN Allier ou par une collectivité (avec qui peut ensuite être signée une Obligation Réelle Environnement, ORE, pour assurer la préservation à long terme du site), pour les maintenir en libre évolution. Les arbres accompliront ainsi leur cycle biologique complet : croissance, maturité, vieillissement, bois mort et régénération naturelle, un cycle qui naturellement s'étend sur plusieurs centaines d'années, permettant le maintien du stockage

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

carbone réalisé par cette infrastructure naturelle.

- ❖ Libre évolution et étude des capacités de stockage carbone.
  - ➢ Les parcelles nouvellement acquises pourront permettre l'accomplissement du cycle biologique complet et pourront servir de site pour des études de capacité de stockage carbone.

- ❖ Impulsion d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CEN Allier
Pilote / Porteur de l'action	CEN Allier
Partenaires techniques	CEN Auvergne (agissant sur les 3 autres départements auvergnats), Collectivités
Partenaires financiers	Programme SYLVAE : Etat, Région

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Identification cartographique des forêts anciennes visées réalisée. Animation foncière, prise de contact avec des propriétaires en cours.
Calendrier prévisionnel	2017-2021.
Investissement	Acquisition foncière sous maîtrise d'ouvrage CEN Allier ou collectivité.
Subventions	Etat, Région, possiblement Europe, collectivités locales, voire souscription et mécénat.
Freins identifiés	Parcellaire parfois morcelé
Leviers identifiés	Préservation de forêts anciennes pouvant également servir de sites d'étude
Retour d'expérience	Acquisitions foncières déjà réalisées.

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- Maintien du stock carbone des forets
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	- Stockage carbone. - Biodiversité.
Bénéfice socio-économique	+	- Espace récréatif. - Bien être, ressourcement, santé, tourisme.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Surface achetée et maintenue en libre évolution par an
Indicateurs de performance	- Nombre et type d'actions impliquant les collectivités dans la mise en valeur de ces espaces naturels et les services rendus par ces infrastructures naturelles réalisée par an

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

5. AXE 5 : UN TERRITOIRE AUX MOBILITES ADAPTEES

5.1. Orientation 5.1 : Permettre la non mobilité 140

5.1.1 FACILITER LE TRAVAIL À DISTANCE SUR LE TERRITOIRE 140

5.2. Orientation 5.2 : Développer les carburants alternatifs 142

5.2.1 SCHÉMA GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ GNV ENTRE VÉHICULES, STATIONS ET UNITÉ DE MÉTHANISATION 142

5.2.2 DÉVELOPPER LE RÉSEAU PUBLIC DÉPARTEMENTAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES 144

5.3. Orientation 5.3 : Développer les mobilités alternatives 147

5.3.1 FAIRE VIVRE LE SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS MIS EN PLACE PAR LA COLLECTIVITÉ ET STRUCTURER UN RÉSEAU DE COMMERÇANTS 147

5.3.2 DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET INSTALLER DES BOX VÉLOS SÉCURISÉS 149

5.3.3 RÉALISER UN SCHÉMA GLOBAL DES MODES DOUX 151

5.3.4 ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE PLATEFORME DE MOBILITÉ SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER 153

5.3.5 ETUDIER ET TESTER LA MISE EN PLACE DE VOITURES PARTAGÉES DANS LES BOURGS ET LES RELIER AVEC LES BORNES ÉLECTRIQUES 156

5.3.6 DEVELOPPER UN CENTRE/MAISON DE LA MOBILITE A LURCY-LEVIS 159

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

5.1. ORIENTATION 5.1 : PERMETTRE LA NON MOBILITE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.1 PERMETTRE LA NON-MOBILITÉ
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.1.1	FACILITER LE TRAVAIL À DISTANCE SUR LE TERRITOIRE

Contexte

Le transport routier est un secteur qui contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre (30% des émissions en 2015) et aux consommations énergétiques sur le territoire (40% des consommations en 2015). Or la moitié de ces émissions de GES et de ces consommations énergétiques sont dues aux transports de personnes et notamment aux déplacements domicile-travail.

De plus, une étude de 2015 sur le territoire de Moulins Communauté montre que 80% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture y compris pour les personnes travaillant sur leur commune de résidence.

Travailler sur une alternative aux trajets domicile-travail en voiture individuelle est donc un moyen de diminuer efficacement les émissions de GES et les consommations énergétiques. Une des pistes d'action en ce sens est la promotion du télétravail auprès des entreprises conjointement au développement d'espaces de coworking au niveau des bassins de vie.

Objectifs de l'action

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES liées aux déplacements domicile-travail.
- Promouvoir et mettre en place du télétravail, sur la base d'une fois par semaine, pour les actifs travaillant sur le territoire dont les fonctions s'y prêtent, y compris les agents des collectivités.
- Proposer à 100% d'agent de Moulins Communauté dont les fonctions s'y prêtent, sur la base du volontariat, un jour de télétravail par semaine.

Descriptif de l'action

- Mobilisation des entreprises :
  - Recenser les « bonnes pratiques » des employeurs du territoire en termes de télétravail et communiquer autour de ces exemples (réaliser une carte des entreprises par exemple) ;
  - Lancer une réflexion avec les employeurs du territoire sur les freins à la mise en œuvre du travail à distance : cela pourra être mené dans le cadre du Schéma de Mobilité Simplifié.

- Promotion du télétravail :
  - Continuer le déploiement de la fibre dans les communes ;
  - Autoriser le télétravail pour les agents de la communauté d'agglomération pour lesquels les fonctions s'y prêtent afin de montrer l'exemple.
  - Inciter les réunions nécessitant des déplacements importants en visioconférence lorsque cela est possible.

- Création d'espaces de coworking :
  - Lancer une étude pour identifier l'opportunité et la faisabilité de création d'un ou plusieurs tiers lieux notamment sur les communes rurales du territoire. Il est nécessaire pour cela de bien identifier les besoins en amont, en travaillant avec les entreprises du territoire, mais également les entreprises extérieures plus éloignées pour lesquelles les habitants du territoire travaillent ;
  - Identifier les lieux, propriétés des communes, pouvant servir de tiers lieux (ex : locaux non utilisés, médiathèques, etc.).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Service Mobilité
Partenaires techniques	CCI, communes, entreprises
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Lancement de la communication avec les entreprises en janvier 2021
Investissement	
Subventions	Appel à manifestation d'intérêt de l'Etat dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens »
Freins identifiés	- Perturbation des habitudes de travail
Leviers identifiés	- Amélioration de la qualité de travail pour les salariés - Économies de temps et d'argent pour les salariés
Retour d'expérience	L'Attallier à Moulins, Bocage Numérique à Bourbon l'Archambault, Fablab Lapalisse et Varennes

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	- Amélioration de la qualité de travail - Réduction des coûts de déplacement domicile-travail - Accès à l'emploi facilité pour certains

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'entreprises rencontrées - Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche - Nombre de communes impliquées dans la démarche - Nombre d'espaces de coworking sur le territoire
Indicateurs de performance	- Fréquentation des espaces - Nombre de salariés en travail à distance (télétravail ou coworking) - % d'agent de l'agglomération dont les fonctions s'y prêtent faisant un jour de télétravail par semaine - Nombre de kilomètres évités

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

5.2. ORIENTATION 5.2 : DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS

Plan Climat de Moulins Communauté	
Axe stratégique	**Orientation**
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.2.1	SCHÉMA GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ GNV ENTRE VÉHICULES, STATIONS ET UNITÉ DE MÉTHANISATION

Contexte

La Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en termes de mobilité dans les années à venir:

- la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.
- la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040.
- le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz.

Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la mobilité GNV notamment pour les véhicules utilitaires et lourds pour lesquels les solutions basées sur l'électricité ne sont pas adaptées en l'état actuel.

Dans l'Allier, le développement du transport GNV est lié à une flotte captive d'un avitaillement: le territoire de Moulins est équipé d'une station ouverte au public et hormis quelques stations privées de taille réduite, seuls des projets d'installation sont présents sur les autres agglomérations et cette absence d'un réseau cohérent constitue un obstacle à la conversion du parc.

Il est donc nécessaire de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Objectifs de l'action

- Mettre en place un écosystème favorable à la mobilité GNV, développer l'usage d'une énergie renouvelable issue de la méthanisation agricole, adaptée à une filière transports de marchandises moyennes distances et aux poids lourds de service public.
- Contribuer à la transition énergétique en réduisant la pollution atmosphérique et en s'adaptant au réchauffement climatique.
- 3 à 5 stations réparties sur le Département permettant d'assurer un ravitaillement sans détour.

Descriptif de l'action

- **Réaliser un diagnostic et une analyse de la demande pour installer une station GNV/bio GNV sur le territoire (étude d'opportunité et de faisabilité) :**
  - Sonder les chargeurs et les transporteurs quant à l'intérêt d'installer une station GNV/bioGNV.
  - Définir la stratégie de déploiement de la future station et la flotte ciblée.
  - Faire émerger les engagements possibles de conversion
  - Définir les emplacements possibles
  - Faire la publicité du contexte pour attirer des porteurs de projets

- **Créer une station :**
  - Définir le cahier des charges de la première station GNV à implanter, et les contraintes inhérentes.
  - Chercher les partenaires et les aides potentiels.
  - Concrétiser le projet.
  - Développer le lien entre la station et son territoire : bioGNV par certification et communication sur origine du gaz

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE 03
Partenaires techniques	Gaziers, collectivités, constructeurs automobiles, GRDF, chambres consulaires, ADEME, groupement agricole méthanisation
Partenaires financiers	Gaziers investisseurs (GrDF finance 40% de l'extension du réseau dans le cas d'un projet de méthaniseur à confirmer), collectivités, intégrateurs

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Prises de contact en cours
Calendrier prévisionnel	Maturation longue
Investissement	PCAET API : Coût d'acquisition, de construction de la station et de raccordement au réseau qui varie entre quelques milliers d'euros et 2 millions d'euros (en fonction de sa capacité). Coût d'exploitation, de maintenance et de gestion qui varie de 2000 €/an pour les petites stations à 30000€/an pour les plus grandes stations.
Subventions	- Au niveau national: ADEME, Programmes d'investissements d'avenir, Fonds uniques interministériels, Aides locales etc. - Au niveau européen : CEF, EUREKA, Initiative PME, FEDER etc.
Freins identifiés	Le coût d'investissement et d'entretien seront plus ou moins vite amortis en fonction de la demande = communiquer et inciter à l'utilisation de la station.
Leviers identifiés	-Bonne acceptabilité citoyenne. -La gouvernance doit être bien étudiée. -L'emplacement doit être pertinent.
Retour d'expérience	Station d Yzeure, autres territoires plus engagés

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Un véhicule (lourd ou léger) qui roule au GNV émet autant, voire un peu plus, de CO_2 par kilomètre parcouru qu'un véhicule diésel. Cependant, l'alimentation de la station avec du bioGNV, issu de méthanisation, permettrai de réduire significativement le niveau d'émissions
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Impact sur les possibilités de développement ou de régression de la filière logistique

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	
Indicateurs de performance	- Nombre de véhicules roulant au GNV. - Nombre et consommation des stations GNV.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.2.2	DÉVELOPPER LE RÉSEAU PUBLIC DÉPARTEMENTAL D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Contexte

L'Allier compte aujourd'hui un peu plus de 200 000 véhicules légers mais aujourd'hui la place du véhicule électrique reste assez faible même si la tendance est à la hausse. L'objectif national est d'atteindre à terme 5 % de véhicules électriques dans le parc en 2022. Même si la plus grande partie des recharges se fait à domicile ou sur le lieu de travail, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départemental (SDE 03, au Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et aux communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et rendre un service aux usagers.

De plus, la Loi d'Orientation sur les Mobilités de 2019 (LOM) a donné plusieurs objectifs à atteindre en termes de mobilité dans les années à venir :

- la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050
- la fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040
- le soutien aux véhicules fonctionnant au gaz

Ces objectifs seront atteints par la mise en place et le développement de solutions de territoire telles que la hausse de l'usage des véhicules électriques

Les caractéristiques du territoire sont par ailleurs favorables au développement du véhicule électrique :

- Ménages possédant 2 véhicules ou plus
- Ménages disposant d'un parking
- Ménages propriétaires de leur logement
- Majorité de ménages possédant une maison
- Trajet moyen domicile-travail supérieur à la moyenne nationale

Même si 95 % des recharges seront effectuées à domicile, il est essentiel de mettre en place un service de bornes de réassurance. De manière générale, il est essentiel de différencier deux motifs de recharge des véhicules électriques sur des bornes publiques:

- S'arrêter pour recharger (besoin de transit)
- Profiter du stationnement pour se charger

Dans le cadre des déplacements quotidiens, la recharge concerne presque uniquement ce second motif. Le temps de recharge correspond donc au temps de stationnement.

Les besoins de recharge sont multiples et doivent être différenciés pour dimensionner le réseau de bornes et ainsi définir les meilleures localisations et caractéristiques des points de recharge.

76 bornes de recharge sont installées sur l'ensemble du département (66 normales 22kW et 10 rapides 50 kW). Elles ont été réparties sur les périmètres intercommunaux, la distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km. A l'intérieur de chaque intercommunalité, les bornes de recharge ont été positionnées sur les communes apparaissant comme les plus pertinentes au regard de plusieurs critères (population commune, nombre de commerces, nombre d'entreprises…). La gratuité des recharges a été décidée lors du lancement de l'offre pour la populariser et s'est arrêtée courant 2018.

Depuis 2020, le SDE03 a co-construit avec 10 autres autorités départementales un réseau interdépartemental qui s'étend de l'Allier au Var et permet une mutualisation utile.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Objectifs de l'action

- ❖ Développer le maillage des bornes de recharge pour véhicule électrique en complétant les bornes déjà présentes par l'installation de bornes ultra rapides
- ❖ Faciliter la recharge pour les utilisateurs en itinérance sur l'axe Nord / Sud du département

Descriptif de l'action

Le réseau existant est aujourd'hui bien maillé, son développement s'étudiera au cas par cas selon les besoins des territoires et les demandes des usagers. Il n'est pas prévu aujourd'hui d'augmenter significativement le nombre de bornes sur le réseau mais plutôt de le moderniser et d'assurer sa fiabilité. On peut néanmoins diviser la stratégie générale en deux actions :

- ❖ **Développer les bornes de recharges électriques :**
  - ➢ Déterminer les zones stratégiques où l'offre complémentaire au rechargement à domicile manque, et ainsi estimer le nombre et le type de nouvelles IRVE (infrastructure de recharge de véhicules électriques) à déployer pour être en cohérence avec les besoins et objectifs du territoire en termes de mobilité alternative, tant sur les sites privés (industriels, grandes surfaces, administrations, etc.) que via le réseau public.
  - ➢ Prévoir une maintenance suffisante de ces bornes.

- ❖ **Faciliter l'accès à l'offre et à l'information :**
  - ➢ Moderniser le dispositif de paiement et permettre l'utilisation du paiement sans contact sur toutes les bornes
  - ➢ Réaliser une fiche-pratique pour les citoyens en indiquant les emplacements et types de bornes du territoire et des alentours, les avantages en termes de coût de l'énergie, les durées de charge, les projets à venir, etc. Informer également des avantages locaux favorisant la voiture électrique (tarifs autoroutiers, etc.) et sur les bonnes pratiques.
  - ➢ Communiquer via les sites des collectivités.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	SDE03
Partenaires techniques	Réseau E-Born
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2020 - 2027
Investissement	Réalisation de l'étude (1/4 ETP sur 1 an) : 15 000€ Installation de nouvelles bornes électriques : 100 000€ Exploitation et maintenance du réseau : 150 000€ par an Réalisation des fiches pratiques : 15 000€
Subventions	Aucune
Freins identifiés	Coût d'achat d'un véhicule électrique et faible taux de pénétration actuel
Leviers identifiés	Aides financières à l'acquisition de véhicules électriques. Bonne acceptabilité citoyenne. Initiative privées: surfaces commerciales et réseaux de constructeurs automobiles
Retour d'expérience	- Outil PROSPER : estimation de l'effet des bornes sur la conversion VE. - Opérateur à mission publique de charge : bornes autoroutières du réseau EDF Izivia (attention, vont démonter les ¾ des bornes en place - seulement 2 dans l'Allier à l'Aire de l'Allier à Saulzet). - Nombreux sites Internet et applications de référencement des bornes électriques permettant parfois d'obtenir un badge compatible avec divers types de bornes (ChargeMap, Plugshare, Nextcharge, etc.) - Ressources documentaires et guides d'AVERE

Accusé de transmission en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Les véhicules électriques ont un facteur d'émission plus faible que les véhicules classique : d'après l'ADEME, parcourir 1 km avec une voiture diesel émet 0,19 kgCO2e pour 0,103 kgCO2e pour une voiture électrique (quasiment 100% de ces émissions est lié à la fabrication du véhicule)
Consommations énergétiques	+	Estimation des km parcourus avec l'électricité fournie par les bornes : hypothèse de conso 15KWh/100 est raisonnable
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable		12 519 recharges pour 159 235 kWh délivrés en 2019. Ratio de 1 PDC pour 2,6 VPE. A savoir que la référence nationale est de 1 PDC pour 10 VPE
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	Possibilité de fournir une somme à l'échelle des syndicats d'AURA fédérés avec le SDE03 dans le réseau E-born
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombres de bornes installées sur le territoire, par type - Taux d'utilisation de ces bornes - Quantité de kWh consommés	
Indicateurs de performance	- Nombre de bornes de recharges pour véhicules électriques, et dans quels délais - Nombre de point de charge public pour 100 véhicules en circulation - Pourcentage des bornes fournies avec des contrats d'électricité renouvelable	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

5.3. ORIENTATION 5.3 : DEVELOPPER LES MOBILITES ALTERNATIVES

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.3.1	FAIRE VIVRE LE SERVICE DE LOCATION DE VÉLOS MIS EN PLACE PAR LA COLLECTIVITÉ ET STRUCTURER UN RÉSEAU DE COMMERÇANTS

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie de développement des modes doux sur l'agglomération de Moulins, un service de location de vélos longue durée (de 1 à 12 mois) pour le grand public a été mis en place dans la commune de Moulins.

Destiné notamment aux pendulaires pour leurs trajets domicile-travail quand ceux-ci sont courts (entre 1 et 8 km), ce service permet d'inciter à un nouveau mode de déplacement alternatif plus respectueux de l'environnement et ainsi de réduire les nuisances liées à l'utilisation de la voiture individuelle.

Inauguré en fin d'année 2017, le service « V. Léo » a permis l'acquisition de 164 vélos au total dont 144 vélos à assistance électrique. Suite au vif succès de ce service, 206 vélos électriques ont été ajoutés au parc en 2019. Ce sont donc 370 vélos, électriques et classiques, qui sont proposés aux habitants de Moulins Communauté.

Objectifs de l'action

- Assurer un suivi de l'utilisation des vélos ;
- Pérenniser le service en adaptant l'offre à la demande réelle ;
- Proposer une location courte durée ;
- Encourager les utilisateurs des locations longues durées à l'achat d'un vélo particulier.

Descriptif de l'action

- Structurer le réseau de vendeurs de vélos sur le territoire pour :
  - Développer des prestations liées à l'usage du vélo ;
  - Aiguiller vers ce réseau les personnes ayant testé le vélo à assistance électrique et souhaitant en acheter un ;
- Travailler avec l'office de tourisme pour :
  - Proposer des délais de location plus courts (semaine ou journée par exemple) ;
- Exploiter les données des compteurs kilométriques sur les vélos en location pour étudier l'usage et l'utilisation des vélos ;
- Travailler avec les professionnels du tourisme pour :
  - Etudier la possibilité pour les loueurs de gîte de proposer une offre globale gîte/vélo (label "Accueil vélo" par exemple) ;
  - Créer une communication ciblée sur l'usage touristique du vélo.

Pilotage de l'action

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, Service Mobilité
Partenaires techniques	Le délégataire, les vendeurs de vélos, les propriétaires de gîtes, l'office du tourisme, ATMO (indice vélo)
Partenaires financiers	Loueurs de vélo, office de tourisme, fédération des gîtes de France

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	En cours
Investissement	
Subventions	Aide à l'achat de vélos pour mise en location
Freins identifiés	Entretien et renouvellement des parcs de locations de vélo
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'utilisateurs du service de location de vélos de Moulins Communauté - Nombre de vendeurs de cycles impliqués dans la démarche - Nombre de gîtes impliqués dans la démarche
Indicateurs de performance	- Évolution du nombre de km parcourus avec les vélos en location de Moulins Communauté - Nombre de vélos/VAE vendus

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.3.2	DÉVELOPPER LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET INSTALLER DES BOX VÉLOS SÉCURISÉS

Contexte

Le vélo est une mobilité alternative qui semble très adaptée à notre territoire urbain du cœur d'agglomération ainsi que des zones périphériques. L'agglomération souhaite donc maintenir ses efforts tout au long de ce PCAET pour développer les pistes cyclables et les infrastructures associées à l'utilisation du vélo.

Objectifs de l'action

- Favoriser les déplacements à vélo, quotidiens et de loisirs, sur le cœur d'agglomération ;
- Développer les infrastructures facilitant l'utilisation du vélo sur le cœur d'agglomération ;
- Augmenter la part de salariés qui se rendent à leur travail en vélo ;
- Viser 12 box vélos sécurisés / 150 places installés sur le territoire d'ici 6 ans.

Descriptif de l'action

L'action est organisée en deux parties : une partie de planification moyen et long terme des actions à mettre en œuvre pour faciliter les déplacements à vélo, et une partie de mis en œuvre de solutions « sans regrets » déjà identifiées.

- Planification :
  - Elaborer un schéma cyclable en cœur d'agglomération, en complément du Plan de Mobilité de Moulins Communauté ;
  - Adapter le schéma cyclable de Moulins Communauté en tenant compte de la construction du deuxième pont et de l'ouverture du pont de fer aux modes doux.
- Mise en œuvre de solutions pré identifiées :
  - Installer un premier box sécurisé pour les vélos à la gare de Moulins ;
  - Développer l'installation de box vélos à différents endroits stratégiques au cœur de l'agglomération ;
  - Assurer la continuité cyclable et faciliter la circulation des vélos en milieu urbain ;
  - Installer des compteurs sur certains endroits stratégiques ;
  - Continuer de mettre en œuvre les grands itinéraires cyclables déjà identifiés et assurer leur attractivité par le développement d'infrastructures adaptées, une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, une intégration de ces infrastructures dans leur milieu naturel (bénéfices environnementaux et sanitaires, découverte du territoire, détente).

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Commune de Moulins / Moulins Communauté (service mobilité)
Partenaires techniques	
Partenaires financiers	ADEME, Région, Etat

Mise en œuvre de l'action

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Avancement de l'action	En cours pour partie
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	- Contrat d'Aménagement de Mobilités Vertes de la Région, concernant l'aménagement des abords de gare et des haltes ferroviaires (pour le financement de box vélo à la gare, d'accès vélos, etc.).
Freins identifiés	- Coûts ; - Évolutions à venir de la mobilité sur la commune suite à la construction du second pont.
Leviers identifiés	- Attractivité du territoire pour les administrés et pour les touristes
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de kilomètre de piste cyclable sur le territoire - Nombre de box vélo installés
Indicateurs de performance	- Taux d'occupation des boxs vélo - Part des trajets domicile-travail sur le cœur d'agglomération réalisés à vélo (nécessite étude)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.3.3	RÉALISER UN SCHÉMA GLOBAL DES MODES DOUX

Contexte

Le transport de personnes représente une partie importante des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Pour réduire cet impact, la collectivité travaille depuis plusieurs années au développement d'offres de mobilités alternatives via par exemple la mise à disposition de vélos classiques et de vélos à assistance électrique, le développement de pistes cyclables ou grands itinéraires cyclables ou encore par son réseau de transport en commun Aléo.
A présent, elle souhaite se doter d'un outil lui permettant :

- d'avoir une vision précise de l'état des offres et des habitudes de mobilité sur son territoire ;
- de réfléchir à des solutions adaptées, intégrant toutes les possibilités de mobilité disponibles ;
- de créer une concertation globale avec les collectivités, entreprises, habitants, organismes de transport…

Objectifs de l'action

- Développer une approche intégrée de la mobilité, tous modes de déplacement confondus via une concertation avec tous les acteurs intervenants dans le domaine de la mobilité et une concertation du public ;
- Intégrer la question des déplacements et de l'accessibilité dans les autres documents de planification (PCAET, SRADDET, SCoT, …) afin d'avoir un point de vue global de l'aménagement du territoire ;
- Améliorer l'accessibilité des transports pour tout type de public, lutter contre l'exclusion par la mobilité et améliorer l'accessibilité PMR ;
- Veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes actifs (marche, vélos) ;
- Prendre en compte les plans de mobilité des entreprises du territoire déjà existants, des administrations et des établissements scolaires… ;
- Assurer la desserte des principaux pôles d'attraction du territoire ;
- Susciter et accompagner les changements de comportements.

Descriptif de l'action

- Réaliser un Plan de Mobilité à l'échelle du territoire de Moulins Communauté et un Schéma cyclable en cœur d'agglomération :
  - Conduire le diagnostic des besoins en mobilité et des solutions existantes sur le territoire : partager les connaissances sur la mobilité pour éclairer les choix (approche pragmatique et concertée) ;
  - Formaliser les enjeux et les objectifs : du diagnostic au plan d'action, identifier les forces et les faiblesses et hiérarchiser les priorités ;
  - Définir le programme d'actions qui apportera des réponses opérationnelles aux objectifs.

- Approuver le plan de mobilité, le mettre en œuvre, le suivre puis l'évaluer : l'approbation du plan est l'aboutissement d'une démarche de réflexion… et le point de départ de la mise en œuvre des actions.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, service mobilité
Partenaires techniques	Région, Département, associations, AOM limitrophes, participation citoyenne

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Partenaires financiers	- Contrat d'Aménagement de Mobilité Verts avec la Région pour l'aménagement des abords des gares et des haltes ferroviaires ; - Aide de la région pour créer un service de proximité de vente des titres de transport régionaux.

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Lancement de l'étude en cours
Calendrier prévisionnel	Choix du bureau d'étude : Décembre 2020
Budget nécessaire	80 000 € pour l'étude / indéterminé pour les actions qui en découleront
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Budget, complexité technique
Leviers identifiés	- Document permettant une cohérence des mobilités les unes par rapport aux autres, et une vision long terme ; - Les offres développées dans le cadre du plan de mobilité simplifié pourront être également utilisées pour le tourisme.
Retour d'expérience	https://www.cerema.fr/fr/actualites/observatoire-plans-mobilite-rurale-au-1er-janvier-2019

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Phase de l'étude - A définir suite aux actions découlant du Plan de Mobilités Simplifié
Indicateurs de performance	- A définir suite aux actions découlant du Plan de Mobilité Simplifié

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.3.4	ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE CRÉER UNE PLATEFORME DE MOBILITÉ SUR LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Contexte

La mobilité apparaît dans l'Allier comme le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (fret et transports de personnes confondus). Département rural où l'usage de la voiture reste la solution de déplacement la plus représentée (déplacements domicile-travail, loisirs, etc.), son utilisation représente un coût économique qui peut constituer un frein dans l'accès à l'emploi (permis, achat de voiture, assurances, entretien, etc.).

La mise en place d'une Plateforme de Mobilité permettrait l'émergence de solutions de mobilité durable répondant aux problématiques de réduction d'émissions de GES et pouvant faciliter l'accès à la formation, l'emploi et différents services du bassin de vie.

L'enjeu réside alors dans la capacité des acteurs locaux à coordonner les initiatives et les dispositifs d'aides à la mobilité déjà existants ainsi que dans leur capacité à développer des solutions nouvelles, complémentaires à l'offre actuelle et répondant aux besoins identifiés.

Fort de ce constat, la DIRECCTE a initié une étude de faisabilité d'une plateforme de mobilité : grâce à une approche globale et un travail en concertation entre les acteurs du territoire, des leviers ont pu être identifiés pour mener à bien ce projet collectif et transversal.

Objectifs de l'action

- Réaliser un état des lieux de l'offre de mobilité actuelle sur le département de l'Allier : freins, leviers, besoins des publics (en lien avec l'emploi), etc.
- Définir en concertation les services nouveaux à développer, favoriser l'émergence d'idées novatrices pour des mobilités alternatives
- Concrétiser et pérenniser l'offre via la mise en place d'une plateforme de mobilité

Descriptif de l'action

Afin d'identifier la faisabilité et la pertinence d'une plateforme de mobilité, un état des lieux précis de la situation actuelle, initié par la DIRECCTE, a été réalisé de février à octobre 2020 par le cabinet d'étude Mob'In.

- **La méthodologie de l'étude :** s'appuie sur les actions déjà existantes et se veut en concertation avec les différents acteurs publics, privés et associatifs :
  - **constitution d'un Comité de Pilotage :** chargé de conduire la stratégie du projet et de déterminer les principales orientations de sa réalisation.
  - **constitution de groupes de projets :** composés entre autres de représentants du champ de l'Insertion par l'Activité Économique, de la mobilité, de l'économie sociale et solidaire, de la jeunesse, de l'éducation et de la formation et du monde de l'entreprise. Les groupes de projets ont pu travailler en concertation en suivant les orientations prises par le COPIL, et ont pu faire remonter les besoins des acteurs et des publics.
  - **cartographie des besoins et des freins sur le territoire :** afin de mieux connaître les besoins des publics en insertion et demandeurs d'emploi, la cartographie s'est effectuée sur la base des états des lieux existants et d'enquêtes/entretiens complémentaires.
  - **mesure de l'écart entre l'offre actuelle et les besoins repérés :** identification de l'offre existante, des besoins

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

et des acteurs pertinents. L'étude a également pu identifier de nouveaux services à développer pour répondre aux besoins repérés et non satisfaits.

- **Les conclusions du diagnostic :**
  - Une offre de mobilité dont les réponses sont non connectées entre elles, parfois limitées et accessibles à seulement une partie du territoire et/ou uniquement pour une catégorie de personnes.
  - Ces besoins sont partagés par :
    - Les entreprises (difficultés de recrutement liées à la mobilité)
    - Plusieurs types de publics (difficultés liées à la mobilité dont plus 80% dans le cadre de la recherche et/ou accès à un emploi ou à une formation)

- **Un besoin et une volonté collective :**
  - Les acteurs locaux sont favorables à la mise en place d'une plateforme de Mobilité départementale en vue d'une réponse globale, lisible et visible. Elle pourrait constituer un outil de territoire regroupant l'ensemble de l'offre de services de mobilité en adéquation avec les besoins recensés dans l'étude :
    - Un interlocuteur unique (Conseil en Mobilité)
    - Information, et communication sur les offres de mobilités adaptées
    - Coordination des dispositifs de mobilité, création de synergies entre offres
    - Ingénierie pour l'accompagnement au développement de l'offre de services mobilité adaptés
    - Assurer une veille via le Conseil en Mobilité qui permet d'avoir une analyse fine des besoins en territoire
  - Avec une entrée "faciliter l'insertion socio-professionnelle", la plateforme Mobilité s'inscrit dans une démarche transversale, répondant aux enjeux PCAET. La plateforme de Mobilité permettrait de contribuer à l'émergence de solutions de mobilité alternative et durable permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au secteur des transports.

- **Construire une approche départementale de la mobilité** : dans cette optique, il semble nécessaire d'enclencher rapidement une phase « préfiguratrice » avec un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation. Ce temps de co-construction permettrait de :
  - Mobiliser les parties prenantes locales (EPCI, opérateurs de mobilité, prescripteurs potentiels)
  - S'approprier et se former aux enjeux de la mobilité
  - Valider l'offre de services de mobilité mobilisable immédiatement sur chaque territoire, définir les éventuels développements à prévoir
  - Définir le rôle des opérateurs locaux dans le cadre de la plateforme territoriale
  - Former les conseillers mobilité, définir les procédures d'orientation et d'accompagnement des personnes
  - Valider les modes et outils de gouvernance ainsi que le modèle économique
  - Valider un plan d'action à court/moyen terme pour une mise en œuvre

Il serait préférable d'enclencher ces actions dans un temps relativement proche du rendu des conclusions de cette étude pour ne pas perdre en efficience.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Mob'In, DIRECCTE, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	DIRECCTE
Partenaires techniques	Mob'In, acteurs socio-économiques, EPCI
Partenaires financiers	DIRECCTE 03, Auvergne Active

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Diagnostic réalisé (mars-octobre 2020) Phase de co-construction à lancer rapidement (fin 2020 - début 2021)
Calendrier prévisionnel	Selon le niveau de mobilisation des acteurs locaux, ce temps de construction devrait se situer entre 3 et 6 mois
Subventions	
Freins identifiés	- Identification d'un chef de file ayant un rôle d'ingénierie et d'animation

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Leviers identifiés	- Volonté collective pour l'existence d'une plateforme de mobilité - Mobilisation de tous les acteurs (citoyens, associations, entreprises, institutions, collectivités) - Transversalité des enjeux (insertion professionnelle, climat, attractivité du territoire) - Un point d'entrée unique qui facilite l'accès à l'information et offre une meilleure visibilité
Retour d'expérience	Création d'une plateforme territoriale de la mobilité par le PETR du Montargois-en-Gâtinais en 2017 (contact : Didier KETSCHKER, Coordinateur de la Plateforme Territoriale de Mobilité)

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Indirectement via la promotion et la valorisation de mobilités alternatives (réduction des transports individuels systématiques en voiture)
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	+	Réduction du nombre de trajets individuels
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	Recherche de mobilités alternatives et durables
Bénéfice socio-économique	+	Bénéfices sociaux (faciliter l'accès ou le retour à l'emploi). Apparition de nouveaux projets.

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Création de la plateforme de mobilité
Indicateurs de performance	- Mise en place d'un Conseil Mobilité - Communication autour de la promotion de la plateforme - Nombre de personnes renseignées - Nombre d'entreprises conseillées en termes de plan de déplacement interentreprises

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.3.5	ETUDIER ET TESTER LA MISE EN PLACE DE VOITURES PARTAGÉES DANS LES BOURGS ET LES RELIER AVEC LES BORNES ÉLECTRIQUES

Contexte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) de 2015 (modifiant l'article L224-7 du code de l'environnement) prévoit la possibilité, pour les collectivités et leurs groupements disposant d'un parc de plus de 20 véhicules automobiles -dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes- qu'elles acquièrent ou utilisent lors du renouvellement du parc, 20 % de véhicules à faibles émissions carbone.

La loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) de 2019 entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande. Des plans mobilités, couvrant l'ensemble des formes de mobilité, doivent remplacer les actuels plans de déplacement urbain (PDU).

Cette LOM prévoit notamment :

- La neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050.
- La fin de la vente de voitures neuves à énergies fossiles d'ici 2040.
- La multiplication des IRVE (Infrastructure de recharge de véhicules électriques) par 5 d'ici 2022 (obligation sur les parkings de plus de 10 bâtiments, possibilité de recharge gratuite au travail…).

Sur l'ensemble du Département de l'Allier, 76 bornes de recharge ont été installées par le Syndicat Départemental de l'Energie: 66 normales (22kW) et 10 rapides (50 kW). Elles ont été réparties sur les périmètres intercommunaux, la distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km. A l'intérieur de chaque intercommunalité, les bornes de recharge ont été positionnées sur les communes apparaissant comme les plus pertinentes au regard de plusieurs critères (population de la commune, nombre de commerces, nombre d'entreprises…). La gratuité des recharges s'est arrêtée courant 2018.

Objectifs de l'action

- Réduire l'impact environnemental du secteur des transports (pollution de l'air, émissions GES).
- Proposer des solutions alternatives dans des zones peu denses - périurbaines ou rurales, où il y a peu ou pas d'offres de mobilité.
- Créer du lien social.
- Optimiser le réseau déjà en place d'IRVE (à voir pour être complété par une ou deux bornes rapides).

Descriptif de l'action

Moulins Communauté souhaite, dans un premier temps, expérimenter sur une commune cible la mise en place d'un véhicule électrique en autopartage. Cette expérimentation aura pour but de quantifier les besoins réels de la population en ce système, mais également d'identifier l'ensemble des conditions à réunion pour mettre en place ce type de solution ainsi que les besoins en entretien, maintenance, etc.

Des véhicules électriques sont mis à disposition de la population dans des zones peu denses notamment. Via 2 sites positifs :

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ❖ Conducteurs usagers pour emprunt sur une journée ou une demi-journée
- ❖ Conducteurs bénévoles qui s'inscrivent sur une base de données pour véhiculer des personnes

Si l'expérimentation est concluante, des questions pratiques sur le déploiement devront être tranchées : Quelle amplitude (5 jours sur 7 ?), service gratuit ? Ombrière PV en plus sur l'IRVE ? Quelle échelle (Agglo ou Pays) ? puis les étapes suivantes devront être suivies :

- ➢ Identifier sur le territoire les communes où le besoin en véhicules en autopartage est important (peu de véhicule par foyer, précarité, retour à l'emploi, etc.) en travaillant avec les communes, les entreprises et les associations locales.
- ➢ Identifier la possibilité de faire venir sur le territoire un opérateur (exemple : Citiz), ou s'il est plus approprié de porter le projet.
- ➢ Identifier, pour chacune des zones à enjeux, le modèle d'autopartage le plus approprié :
  - Voiture unique en centre bourg ou flotte de véhicules à divers endroits ?
  - Autopartage en boucle (véhicule rendu dans la station de départ) ou en trace directe (avec ou sans station)
  - Carburant "classique" ou véhicule électrique : étudier la possibilité de relier ces véhicules avec les bornes électriques
- ➢ Définir le plan de financement du projet.
- ➢ Définir le plan de communication associé.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	SDE 03, CEREMA
Partenaires financiers	Région AURA, département de l'Allier, communes concernées, Pays Vichy Auvergne (LEADER)

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	
Investissement	Achat d'un premier véhicule électrique + assurance + location batterie
Subventions	TEPCV (ADEME)à prise en charge à 80% du dispositif de Marcillat en Combrailles en 2018 (achat 3 véhicules électriques). https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/France%20Mobilit%C3%A9s2019-122#resultats L'AMI vise en effet à accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités, en les aidants notamment à se saisir des nouvelles opportunités d'action offertes par la LOM. Pour favoriser la mobilité des citoyens en zone péri-urbaine et peu dense. Cet accompagnement prendra la forme d'un soutien financier mais également d'un appui technique à l'élaboration et mise en œuvre du projet. Dépôt du dossier complet sur cette plateforme avant le 29/06/2020 - 16h https://cap2025.fr/ Concept général qui est l'innovation multimodale pour concevoir des modèles de vie et de production durables -systèmes et services innovants pour la production et les transports -mobilité humaine personnalisée comme facteur clé de la santé
Freins identifiés	Changement de comportement en termes de déplacement.
Leviers identifiés	-Bonne acceptabilité des citoyens. -Communiquer : articles dans la presse et le magazine de la Communauté d'Agglomération, etc. - Aides à l'acquisition d'un VE.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-213060-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Retour d'expérience	- Sylvie Vadon pour Marcillat en Combrailles. - Voiture partagée à Villerouge-Termenès (Aude). - Outil PROSPER : estimation de l'effet des bornes sur la conversion VE?	
Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Les véhicules électriques ont un facteur d'émission plus faible que les véhicules classique : d'après l'ADEME, parcourir 1 km avec une voiture diesel émet 0,19 kgCO_2e pour 0,103 kgCO_2e pour une voiture électrique (quasiment 100% de ces émissions est lié à la fabrication du véhicule)
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	+	
Adaptation au changement climatique	=	
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de personnes inscrites au dispositif par an - Nombre de trajets effectués par an	
Indicateurs de performance	- Part du kilométrage réalisé avec des véhicules à faibles émissions - Volumes d'émissions de gaz à effet de serre et autres polluants atmosphériques non émis	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES	5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES
Fiche action n°	**Nom de l'action**
5.3.6	DEVELOPPER UN CENTRE/MAISON DE LA MOBILITE A LURCY-LEVIS

Contexte

Le Centre Social de Lurcy-Lévis couvre de nombreuses communes au nord du département de l'Allier, et propose divers services dont animations, activités et services à finalités sociales. En raison de l'éloignement des pôles d'activités du département et des départements voisins, et du manque d'infrastructures de transport, le territoire rencontre certaines difficultés récurrentes :
Accès à l'emploi.
Offre culturelle, commerciale, et des services de proximité réduite.

Cet isolement géographique, culturel et social peut impacter une partie de la population (enfants/jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap, demandeurs d'emploi et personnes en situation de précarité). Ainsi, **la question de la mobilité** se traduit par des difficultés concrètes, temporaires ou non, pour se déplacer vers les services et activités existantes sur le territoire, pouvant accroître l'isolement et limiter certains projets (études supérieures, stage, rendez-vous médicaux, loisirs, etc.).
Fort de ce constat et de son expérience, le Centre Social de Lurcy-Lévis a pour objectif la création d'un(e) centre/maison de la mobilité afin de favoriser la mobilité et redonner l'envie et la possibilité de se déplacer plus facilement. Ouverte à tous, l'action pourra porter une attention particulière **aux enfants** ayant besoin d'accompagnement dans leur scolarité, d'ouverture culturelle, d'accès aux loisirs.

Objectifs de l'action

- Favoriser la mobilité pour faciliter les déplacements en lien avec la santé, l'emploi, les études, les loisirs, etc.
- Participer durablement au développement du territoire.
- Rassembler et animer tous les acteurs de la mobilité du territoire, favoriser les rencontres et les collaborations entre habitants et acteurs des services aux populations du territoire.
- Mettre en œuvre à petite échelle et évaluer une action nouvelle, exemplaire et valorisante pour le territoire.
- Favoriser des pratiques intégrant les enjeux du Développement Durable.
- Lutter pour plus d'équité sociale et moins d'inégalités notamment face à l'accès aux services.
- Développer une action équilibrée économiquement.

Descriptif de l'action

Dans un premier temps, dans un délai d'un an, il s'agit de proposer à tous les habitants :

- des conseils et informations sur les moyens de déplacement existants.
- une sensibilisation et incitation au covoiturage spontané et organisé.
- le prêt et/ou la location à bas prix de vélos (avec atelier de réparation et entretien), électriques et traditionnels.
- le prêt occasionnel d'un véhicule break pour des déplacements d'objets.
- le prêt d'un véhicule en autopartage.
- des interventions en milieu scolaire (écoles et collèges) sur les questions liées au développement durable.

Dans un second temps, le Centre Social pourra proposer un accompagnement plus spécifique vers des services du territoire (santé, aide à l'emploi, administratif, etc.), et des sorties culturelles et touristiques.

Le rôle des agents du Centre Social est de rencontrer et faire se rencontrer, de conseiller, d'orienter, de suggérer et motiver les habitants pour aller vers les professionnels, les institutions, les services et activités proposés sur le secteur. Les agents

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C_21_06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

pourront s'appuyer sur l'ancrage du Centre Social (action reconnue, nombreux partenaires) pour être rapidement identifiés comme chauffeur-accompagnateurs et permettre de véhiculer le public vers des services et des activités. Ce service sera gratuit ou avec une participation minime aux frais (dans le respect de nouvelles réglementations sur le transport associatif). Les véhicules seront mis à disposition des habitants pendant un certain temps (voiture partagée), les agents veilleront alors à l'organisation de ce service. Les lieux et motifs de déplacement seront si nécessaires priorisés : pour une utilisation de services existant en direction des familles et enfants (lieux d'accueil enfants, parents, ateliers d'accompagnement à la scolarité, médiathèque et structures communautaires, rendez-vous de santé, etc.). En plus de l'attrait d'un retour à la mobilité, cette action favorisera également la rencontre entre habitants du territoire.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Centre social Lurcy Lévis
Pilote / Porteur de l'action	Centre social Lurcy Lévis
Partenaires techniques	Département, communes, associations locales
Partenaires financiers	Caf, communes, Europe, entreprise Diam's, fondation Peugeot

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Installation courant 2020 Recrutement d'agents
Investissement	40 000€
Subventions	65 000€
Freins identifiés	La situation du territoire génère des frais d'investissement et de fonctionnement élevés pour un nombre d'habitants limité dans un premier temps.
Leviers identifiés	Porteur de projet reconnu, bonne connaissance du territoire, souplesse et réactivités des acteurs locaux.
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Même si parfois on peut créer de nouveaux besoins
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en place du centre de mobilité (location ou prêt de véhicule, service de conseil/information, accompagnement spécifique) - Recrutement d'agents - Mise en place de sorties culturelles/de loisirs
Indicateurs de performance	- Nombre de vélos utilisés (prêtés ou loués) - Nombre de demande de covoiturage solutionnée - Nombre de trajets collectifs organisés - Nombre d'évènements organisés pour la sensibilisation aux différents modes de déplacement

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

6. AXE 6 : DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

6.1. Orientation 6.1 : Développer les circuits de proximité 162

6.1.1 FACILITER LA LIVRAISON DE PRODUITS LOCAUX POUR LES CANTINES SCOLAIRES 162
6.1.2 CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE MISE EN RELATION ENTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX ET LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE 164
6.1.3 OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE EN CIRCUIT ALIMENTAIRE DE PROXIMITE 166

6.2. Orientation 6.2 : Limiter le production de déchets 168

6.2.1 DÉVELOPPER LE COMPOST COLLECTIF 168
6.2.2 INCITER LES COMMUNES À INSTALLER DES POUBELLES DE TRI L'ESPACE PUBLIC 170
6.2.3 RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DES CANTINES PAR LA PRÉVENTION ET LA VALORISATION DES SURPLUS 172
6.2.4 SOUTENIR LES INITIATIVES POUR LA CRÉATION D'UNE RECYCLERIE OU RESSOURCERIE 175
6.2.5 ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DANS LA REDUCTION DE SES DECHETS ET TENDRE VERS UNE CONSOMMATION PLUS RAISONNEE 178
6.2.6 RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS DE L'ALLIER 181
6.2.7 CREER UN RESEAU DE COMMERÇANTS ZERO DECHET 184
6.2.8 VELO, DU REEMPLOI A L'USAGE 187
6.2.9 REFLECHIR A LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE 189

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

6.1. ORIENTATION 6.1 : DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.1.1	FACILITER LA LIVRAISON DE PRODUITS LOCAUX POUR LES CANTINES SCOLAIRES

Contexte

Il est compliqué pour les cantines du territoire d'aller chercher les produits dans les exploitations agricoles et de les amener dans les écoles, bien que la volonté soit là. La rentabilité de l'opération est difficile à trouver.

Objectifs de l'action

- Accompagner les cantines des communes pour trouver un équilibre entre approvisionnement local, rentabilité économique et minimisation de l'impact environnemental lié au transport.

Descriptif de l'action

- Mettre en place un accompagnement pour l'approvisionnement des cantines des communes :
  - Réaliser un inventaire de la production locale sur le territoire de Moulins Communauté et des environs, notamment des petits producteurs ;
  - Quantifier les besoins en denrées alimentaires des cantines ayant une cuisine, et ce par typologie de produits ;
  - Recenser les cantines qui ont un approvisionnement local afin de bénéficier de leur retour d'expérience ;
  - Répertorier les différents canaux de distribution des différents producteurs (incluant la plateforme Agrilocal animée par le CD 03, Cf fiche 6.1.2) ;
  - Lancer une réflexion sur les freins à un approvisionnement local et sur les solutions de facilitation que peut apporter l'agglomération ;
  - Identifier les offres logistiques les plus adaptées (mutualisation, taille des camions, organisation d'un système de livraison porté par l'agglomération, etc.) ;
  - Suivre l'évolution de la réglementation sur le sujet.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	CD 03, Communes, chambre d'agriculture de l'Allier, agriculteurs, industries agroalimentaires
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	A planifier
Calendrier prévisionnel	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Investissement	A chiffrer suivant résultats de l'étude
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	Vichy Communauté travaille sur des sujets similaires à l'échelle de son territoire dans le cadre de son PAT

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Emissions de GES	=	
Consommations énergétiques	+/-	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	- Consommation de qualité dans les cantines - Soutien à l'agriculture locale

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche (agriculteurs et industriels) - Nombre de cantines impliquées dans la démarche
Indicateurs de performance	- Part de produits locaux dans les cantines du territoire impliquées, distance moyenne - Part de produits locaux dans les cantines du territoire (total)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat de Moulins Communauté		E6

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.1.2	CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE MISE EN RELATION ENTRE LES PRODUCTEURS LOCAUX ET LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

Contexte

Partant du constat d'une méconnaissance générale (offre locale disponible, nombreux préjugés liés au circuit court, absence de travail collectif entre agriculteurs), la Drôme et le Puy-de-Dôme ont lancé en 2012 l'outil Agrilocal permettant de favoriser le recours aux circuits courts, et ainsi valoriser les agriculteurs locaux et leurs productions. Le secteur de la restauration collective est également concerné par cette démarche par l'inscription de produits locaux dans les menus proposés.

Agrilocal est une plateforme de marchés publics qui permet aux acheteurs publics de présenter leurs besoins et aux producteurs locaux de se positionner sur les volumes et les prix à proposer, dans un processus juridique sécurisé. Elle fonctionne majoritairement avec une demande de l'acheteur puis des offres des fournisseurs sollicités directement par sms ou mail et par veille sur l'onglet consultation du site. Depuis fin Avril 2020, il existe une cartographie des producteurs et de leurs produits accessibles aux seuls acheteurs inscrits.

Objectifs de l'action

- Favoriser l'économie locale en valorisant l'activité des producteurs de l'Allier.
- Développer les circuits courts de proximité, mettre en relation l'offre et la demande.
- Faciliter l'accès à des produits de qualité.
- Développer et promouvoir une restauration collective.

Descriptif de l'action

Agrilocal 03 est une plateforme de marchés publics animée par le Département et permettant à la restauration collective publique (collèges, communes, lycées, hôpitaux, ephad) de lancer des consultations pour acheter des produits alimentaires locaux notamment des viandes, des produits laitiers (yaourt, fromage, crème…), des pommes de terre et bien d'autres produits.

Le département de l'Allier propose une animation de la plateforme afin de travailler avec les intercommunalités, associer l'ensemble des acteurs de la restauration collective et des producteurs locaux à la vulgarisation de l'outil lors de rencontres : ces moments collectifs se doublent d'accompagnements individuels en partenariat avec les acteurs du territoire comme les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les associations en lien avec l'agriculture durable. Ces rencontres permettent d'évaluer les besoins alimentaires, les enjeux des marchés publics, les tarifs à pratiquer, etc.
Le département propose des visites de ferme(s) chaque année (février/mars), et a pu ainsi organiser deux forums acheteurs/fournisseurs (le premier en avril 2018 et le second en mars 2020).

L'outil a déjà pu être présenté à différents publics :

- Des élus et des cantines de la communauté de communes de Montmarault (début 2019).
- La chambre d'agriculture a pu présenter l'outil lors de formations réalisées pour les producteurs s'engageant dans la diversification.

Une présentation de l'outil est à prévoir pour les acheteurs des hôpitaux de l'Allier. Ces présentations collectives continueront de s'effectuer à la demande ou selon des opportunités.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-068-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

La plateforme est gratuite pour les acheteurs comme pour les fournisseurs.	
Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	CD 03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03
Partenaires techniques	Association Agrilocal, Chambre d'agriculture, Cantines.
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Plateforme créée, à faire vivre.
Calendrier prévisionnel	Prochaines présentations à planifier.
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	- Maîtrise de l'informatique plus ou moins aisée selon les utilisateurs. - Problème de logistique pour les petits volumes (exemple des légumes) et/ou pour les acheteurs éloignés.
Leviers identifiés	- Agrilocal 03 contribue au respect de la loi Egalim obligeant l'introduction de 50% de produits « durables » en restauration collective. - Rôle important de l'animation du territoire et de l'appui des ambassadeurs locaux (élus, parents d'élèves, citoyens). - Plateforme de commande publique d'utilisation simple, qui respecte le code des marchés et répond à l'obligation de dématérialisation des factures et des marchés publics.
Retour d'expérience	L'association nationale Agrilocal regroupe à ce jour 36 départements. Autour du département de l'Allier, le 63 (Puy-de-Dôme), 58 (Nièvre), 71 (Saône et Loire), 18 (Cher). L'association gère l'évolution de la plateforme informatique ainsi que le volet communication. https://www.eclaira.org/initiative/h/agrilocal-une-plateforme-d-achats-de-produits-locaux-pour-la-restauration-collective.html?from-notification=20200507

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique	+	Bénéfice pour l'économie locale et notamment le monde agricole.

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Organisation d'évènements (visite à la ferme et forums).
Indicateurs de performance	- Nombre de présentation de l'outil par an et typologie des publics.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat de Moulins Communauté		
Plan Climat Allier	Moulins Communauté — Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.1.3	OPTIMISATION DE LA LOGISTIQUE EN CIRCUIT ALIMENTAIRE DE PROXIMITE

Contexte

La loi Egalim oblige les acheteurs de la restauration collective d'y introduire 50% de produits « durables » à échéance 2022.
Afin de faire en sorte que cette nouvelle réglementation soit bénéfique à l'ensemble du territoire, deux leviers doivent être actionnés :

- Pouvoir produire sur le territoire des produits bio et de qualité pour alimenter la restauration collective ;
- Être en capacité d'assurer la logistique associée (transport depuis le producteur au consommateur), de manière économiquement et environnementalement rentable.

Concernant ce deuxième point, des freins existent : faibles volumes livrés, longues distances, etc. Alors que les circuits courts stabilisent les revenus des agriculteurs, la rentabilité de la solution logistique de proximité en denrées alimentaires est cruciale mais son organisation reste complexe.

Les solutions logistiques peuvent être variables selon les volumes de l'offre, la localisation, la volonté des producteurs à travailler en collectif, les ressources financières, le temps de travail mais aussi selon la diversité des acheteurs et des intermédiaires de connexion. Le CD 03 souhaite donc étudier les différentes possibilités afin d'identifier la plus cohérente avec chacune des situations.

Objectifs de l'action

- ❖ Identifier les solutions logistiques adaptées à l'Allier et à ses territoires permettant de faciliter le développement des circuits de proximité.

Descriptif de l'action

Une appropriation locale doit permettre d'envisager des solutions logistiques structurantes en sachant qu'il n'existe pas une solution clé en main mais une diversité de solutions en fonction des acteurs et des territoires.
Afin de mener à bien cette action, un collectif est en cours de construction, comprenant le Département, la Chambre d'Agriculture et d'autres partenaires (chercheurs, entreprises, agriculteurs, etc.). L'objectif de ce collectif est de réfléchir, d'identifier des solutions alternatives et de les expérimenter à petite échelle. Un premier bilan permettra d'identifier le territoire cible (département ou infra département).
Notamment, des pistes de réflexion sont actuellement en cours, dont une proposée par une nouvelle entreprise basée sur le principe de la mutualisation et l'optimisation des trajets agricoles, via une plateforme spécifique.
A terme, un collectif d'agriculteurs expérimentateur pourra permettre de faire des retours d'expérience. Ce travail servira de base afin de généraliser des solutions concrètes sur des échelles plus larges adaptées à chaque situation.

Le territoire de Moulins Communauté, principalement rural, dispose de nombreuses productions locales dans l'alimentaire, et propose plusieurs marchés donnant une part importante aux producteurs locaux (marchés de Moulins, Yzeure, Avermes, Neuvy, Chemilly, Villeneuve sur Allier, Dornes, Lurcy Lévis, Neuilly le Réal, etc.). Afin de promouvoir davantage les productions locales et les circuits courts, Moulins Communauté souhaite réfléchir à la valorisation et à l'accompagnement des producteurs locaux et des différentes filières de vente pour des circuits courts.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Service agriculture, forêt, aménagement rural au Conseil départemental de l'Allier

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pilote / Porteur de l'action	Conseil départemental de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier
Partenaires techniques	Entreprise La Charrette, Chambre d'agriculture, Moulins Communauté
Partenaires financiers	CD 03

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	Programmé
Calendrier prévisionnel	1 an (2021)
Investissement	Convention financière Département de l'Allier - Chambre d'agriculture de l'Allier
Subventions	
Freins identifiés	- Ratio coût/kms - Demande de petits volumes - Faible présence d'organisations logistiques collectives
Leviers identifiés	- Loi Egalim - Demande de produits locaux - Initiatives locales hors département - Coopération entre fournisseurs - Mutualisation de la logistique
Retour d'expérience	- Rapport ALLOCIRCO – Alternatives logistiques pour les circuits courts en Nord Pas de Calais (Chambre Agriculture Nord Pas de Calais et IFFSTAR) - Rapport COLCICCA – Concevoir des organisations logistiques collectives et intelligentes en circuits courts alimentaires (Chambre d'agriculture Haut de France – CEREMA – IFSTARR) - Etude REALISAB – Clés de réussite et points de vigilance pour structurer et optimiser la distribution des produits agricoles vers la restauration collective par l'APCA

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- mise en place du collectif. - mise en place de solutions alternatives.
Indicateurs de performance	A mettre au point selon les modalités de fonctionnement de la plateforme de mutualisation des déplacements agricoles

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

6.2. ORIENTATION 6.2 : LIMITER LE PRODUCTION DE DECHETS

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté	E6

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.1	DÉVELOPPER LE COMPOST COLLECTIF

Contexte

Selon le rapport d'activité de 2018 du SICTOM Nord Allier, 30% des ordures ménagères résiduelles sont en réalité des fermentescibles compostables. Une part importante des ordures actuellement détruites pourraient donc être valorisée sous forme de compost.

Le SICTOM Nord Allier a mis en place des actions en faveur du compostage depuis 2009. Ainsi, sur l'année 2018, 330 composteurs individuels pour particuliers ont été distribués et 27 établissements ont été équipés d'un ou plusieurs composteurs afin de permettre le compostage collectif.

A l'image des initiatives fonctionnant sur le territoire (compostage collectif au niveau du cimetière ou de l'école de la commune de Besson par exemple) et des actions menées par le SICTOM Nord Allier, l'agglomération souhaite promouvoir et développer d'avantage le compostage collectif, notamment à destination des personnes n'ayant pas de jardin.

Objectifs de l'action

- Mettre en place une procédure pour :
  - Faciliter l'acceptation du compostage par les populations par des actions de communication ;
  - Réfléchir à la création d'un réseau de référents formés au compostage en lien avec le SICTOM Nord Allier ;
  - Installer des composteurs collectifs sur sites (pied d'immeuble et/ou espaces publics…) et prévoir leur fonctionnement dans le temps.

Descriptif de l'action

- Cadrer le rôle de chaque collectivité dans l'action : rôle des communes, rôle de l'agglomération et rôle du SICTOM Nord Allier ;
- Constituer un groupe qui sera chargé de mettre en place le projet et de sensibiliser la population en organisant des animations spécifiques ;
- Définir les endroits où seront installés les composteurs : ils peuvent être au pied des immeubles, dans les écoles, les restaurants, etc. ;
- Établir le nombre de foyers participants et la liste des acteurs concernés : les riverains, le gardien, le syndicat, le bailleur social, le cuisinier ou encore les acteurs locaux qui peuvent se sentir concernés par cette action (associations, responsables des espaces verts, etc.) ;
- Prévoir d'indiquer en permanence à proximité du compost les produits compostables (déchets organiques humides et secs en alternance) et qui ne se composte pas (plantes malades, viande, poisson, produits laitiers, agrumes, etc.) ;
- Organiser la répartition du compost entre les usagers au bout de 10 à 12 mois : ils peuvent utiliser le compost comme engrais pour leurs jardinières, le jardin de la résidence en accord avec le bailleur, ou encore se

Accusé de réception en préfecture
003-200071146-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

rapprocher d'un jardin partagé.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté, SICTOM
Partenaires techniques	Communes
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	A planifier de manière globale
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	- Appel à projet de l'ADEME : Prévention et Économie Circulaire : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets et de l'Économie Circulaire, dépôt des dossiers au fil de l'eau ; - Appel à projet de la Région : généraliser le tri à la source des biodéchets en AuRA, dépôt pour le 05 juin 2020.
Freins identifiés	
Leviers identifiés	- Evolution de la réglementation (art 88 de la Loi 2020-105 sur l'économie circulaire) : Obligation de tri à la source des biodéchets d'ici 2023 : l'ensemble de la population devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelle. Les biodéchets collectés doivent être valorisés en biogaz ou compost.
Retour d'expérience	- Magasin l'Esperluette à Moulins ; - Association Les Décidées à Lurcy-Lévis.

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Une tonne de déchets de cuisine compostée (compostage domestique en bac fermé) émet près de 10 fois moins de CO_2 qu'une tonne de déchets de cuisine incinérée (à Bayet par exemple) (Source : Ademe)
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique		

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de composteurs mis en place - Nombre de composteurs mis en place sur le domaine public
Indicateurs de performance	- Nombre de personnes utilisant les composteurs - Part des organiques dans les ordures ménagères résiduelles (nécessite une étude de caractérisation)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.2	INCITER LES COMMUNES À INSTALLER DES POUBELLES DE TRI L'ESPACE PUBLIC

Contexte

Selon le rapport d'activité de 2018 du SICTOM Nord Allier, environ 25,5% des ordures ménagères résiduelles sont en réalité des déchets recyclables. Une part importante des ordures est donc actuellement détruite alors qu'elle pourrait être valorisée.

Le SICTOM Nord Allier a mis en place de nombreuses actions de sensibilisation afin de promouvoir le recyclage et le tri sélectif au domicile est facilité par la collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) en porte-à-porte (54% de la population desservie par le SICTOM Nord Allier en 2018) ou par la présence de points d'apport volontaire sur toutes les communes.

Cependant le tri devient compliqué dans les espaces publics où le nombre de poubelles spécifiques est très réduit. Ainsi de nombreux déchets recyclables n'entrent pas dans les circuits de valorisation.

Objectifs de l'action

- Permettre le tri sélectif dans l'espace public, espaces extérieurs et bâtiments publics, en proposant des poubelles double ou triple flux ;
- Viser 100% des communes impliquées dans la réflexion ;
- Identifier les sites propices et viser 80% de ces sites étant équipés d'une poubelle de tri d'ici 6 ans.

Descriptif de l'action

- Identifier avec les communes les modalités de mise en œuvre de doubles poubelles dans les lieux publics. Ce sont les agents communaux qui sont en charge du ramassage des corbeilles sur les lieux extérieurs. Il devra donc y avoir un changement dans leurs habitudes de travail ;
- Identifier les lieux publics du territoire dans lesquels sont disponibles des poubelles de tri et faire le bilan de ces installations, notamment sur la qualité du tri qui y est effectué et les difficultés de collectes éventuelles ;
- Identifier avec les communes les sites propices à l'installation de poubelles de tri ;
- Planifier et budgétiser l'installation de doubles poubelles avec les communes.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	Communes
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	A planifier

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	Interrogations sur l'efficacité du dispositif
Leviers identifiés	Sensibilisation du Grand Public
Retour d'expérience	Retour d'expérience du PAL qui travaille avec l'ESAT de Diou pour retrier les déchets et éviter les erreurs, et valoriser le plus possible

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfice socio-économique		

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de site référencés
Indicateurs de performance	- Nombre de site publics proposant des offres de tri - Pourcentage de communes impliquées dans la démarche

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.3	RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DES CANTINES PAR LA PRÉVENTION ET LA VALORISATION DES SURPLUS

Contexte

De nombreuses cantines sont présentes sur le territoire de Moulins Communauté (scolaires, hôpital, entreprises, etc.). Or la restauration est responsable d'une part importante du gaspillage alimentaire en France. Une étude publiée par l'ADEME en 2016 met en évidence plusieurs éléments clés :

- Les pertes et gaspillages sont de 20 à 30 kg/pers/an ;
- Il y a 4 fois plus de gaspillage alimentaire en restauration collective et commerciale qu'en foyer (130 g/convive/repas contre 32 g chez les ménages) ;
- La restauration représente 42% du gaspillage total de la consommation alors qu'il ne concerne que 15% des repas.

L'étude en question indique que "lorsque le consommateur peut dimensionner les quantités, la nature des repas et conserver les restes, comme cela est davantage possible chez lui, alors le gaspillage est moindre. La structuration de l'offre en restauration influencerait donc grandement le comportement du consommateur."
Il est donc nécessaire d'agir au plus près de la consommation afin de mettre en place des actions pour réduire les surplus de repas et de les valoriser le cas échéant.

Objectifs de l'action

- ❖ Réduire la quantité de biodéchets des cantines du territoire ;
- ❖ Valoriser les biodéchets résiduels.

Descriptif de l'action

- ❖ Faire un état des lieux des cantines et quantifier le gaspillage alimentaire de chacune d'entre elles ;
- ❖ Réfléchir conjointement avec les gestionnaires des cantines à des moyens de prévention du gaspillage alimentaire. S'inspirer des démarches déjà en place sur d'autres territoires ou sur le département de l'Allier (Cf fiche 6.2.6 portée par le CD 03) ;
- ❖ Faire un état des lieux des actions déjà en place pour valoriser les surplus de repas des cantines ;
- ❖ Proposer pour chaque acteur un accompagnement et des solutions adaptées pour réduire le gaspillage et valoriser le restant.

<u>Exemple d'actions de prévention :</u>

- Améliorer la connaissance du gaspillage alimentaire : pesée du gaspillage alimentaire ;
- Adaptation des repas (quantitatifs) : vaisselle de différentes tailles, cuisine à la demande, estimation du nombre de repas, adaptation des quantités, adaptation au profil des clients… ;
- Adaptation des repas (qualitatifs) : proposition d'optimisation des repas, enquête satisfaction, menu de substitution, commission menu… ;
- Service : réapprovisionnement au fur et à mesure, réchauffage, formation à l'hôtellerie ;
- Communication et sensibilisation : sensibilisation du personnel et des clients, définition d'une politique de lutte contre

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

le gaspillage alimentaire avec indicateurs de suivi, visites ;
- Retravail des aliments : aliments retravaillés sous d'autres formes, repas du personnel ;
- Adaptation des commandes : réapprovisionnement automatique, flux tendu, commande jusqu'à la veille… ;
- Matériel/ techniques garantissant une bonne conservation : cellule de refroidissement, meubles frigo fermés…

Exemple de valorisation des biodéchets :
- Applications anti-gaspillage (phenix / too good to go / Hop hop food);
- Epicerie anti-gaspi ;
- Don aux associations ;
- Compostage et méthanisation ;
- Alimentation animale.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	CD 03, Communes, SICTOM
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	A planifier
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	- Appel à projet de l'ADEME : Prévention et Économie Circulaire : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets et de l'Économie Circulaire, dépôt des dossiers au fil de l'eau
Freins identifiés	
Leviers identifiés	- Label national « anti-gaspillage alimentaire » pour toute personne morale contribuant aux objectifs nationaux de réduction du gaspillage alimentaire - Evolution de la réglementation : o Loi 2020-105 sur l'économie circulaire - art 88 : Obligation de tri à la source des biodéchets d'ici 2023 ; o Loi 2020-105 sur l'économie circulaire - art 30 à 35 : obligation de don à des associations habilitées et obligation de lutte contre le gaspillage alimentaire.
Retour d'expérience	- Conseil départemental de l'Allier (fiche N°6.2.6 sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges) - Ville de Mérignac "l'assiette citoyenne dans les écoles" - Maison familiale de Limoise

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie	+	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique		
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de cantines impliquées dans une action de réduction du gaspillage alimentaire ou de valorisation des surplus	
Indicateurs de performance	- Quantité de biodéchets produits par les cantines - Mode de valorisation des biodéchets (quantité par mode)	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.4	SOUTENIR LES INITIATIVES POUR LA CRÉATION D'UNE RECYCLERIE OU RESSOURCERIE

Contexte

Les recycleries (ou ressourceries) constituent un véritable moyen de réduction des déchets sur un territoire. En effet, ces lieux permettent de collecter des biens/équipements ayant déjà servi, de les remettre en état et les revendre d'occasion. Ce service permet de privilégier le réemploi (quand celui-ci est possible) ou le recyclage au profit de l'acte de jeter.

Par ailleurs, en plus du service de réemploi, les recycleries permettent de sensibiliser et d'informer les habitants sur l'existence de solutions concrètes pour réduire ses déchets. La recyclerie peut également être un lieu de création de lien social et d'insertions professionnelles.

Les différents avantages que constituent les recycleries, autant sur le point environnemental que social, peuvent ainsi contribuer à renforcer l'attractivité d'un territoire.

A l'échelle du département de l'Allier, il existe seulement une recyclerie (SIEL Recyclerie basée à Cusset). Ce service de recyclerie est donc rare, entraînant un besoin de mailler le territoire afin de permettre à une plus grande partie des habitants d'accéder au réemploi. L'étude réalisée par le SICTOM en 2014 avait identifié que 87% des habitants du territoire étaient prêts à donner leurs objets à une recyclerie, et 57% étaient prêts à y acheter des objets.

Moulins Communauté souhaite donc impulser la naissance de projets de recyclerie sur le territoire de la collectivité, et soutenir le ou les porteurs de projets dans leur démarche parfois contrainte en termes de moyens techniques et matériels.

Objectifs de l'action

- Soutenir les projets de recyclerie et développer le réemploi
- Participer aux campagnes de communication et de sensibilisation pour la promotion du réemploi

Descriptif de l'action

- Soutenir les projets de recyclerie et développer le réemploi :
  - Impulser les initiatives sur le territoire et faciliter leur implantation en levant certains freins :
    - pré-identifier des locaux qui pourraient être adaptés à la recyclerie
      - un local adapté pouvant accueillir les équipements (500 m² voire 1000 m² de surface), avec un accès pratique pour le passage de bennes (transports d'objets invendables vers une déchetterie). Le local ne doit pas obligatoirement se trouver à côté d'une déchetterie car l'apport d'objets se fait de plus en plus directement sur site par les particuliers.
  - Soutenir politiquement le ou les projets qui se dégagent ;
  - Inciter à l'insertion professionnelles dans ce type de projet ;

- Participer aux campagnes de communication et de sensibilisation pour la promotion du réemploi
  - Le SICTOM Nord Allier a réalisé une étude en 2015 sur la pertinence et la faisabilité d'une création de recyclerie sur son territoire, et les résultats avaient été positifs en démontrant l'intérêt de l'existence d'un tel service. Le projet de la Régie Quartier Moulins Sud n'ayant pas débouché, le SICTOM a donc inscrit dans son PLPDMA

Accusé de réception en préfecture
003003071140-20210304-21_06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

(Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du SICTOM Nord Allier) ;

- Pour l'heure, deux initiatives de réemploi (en projet ou en cours) ont été identifiées sur le territoire de Moulins Communauté :
  - Un premier projet pour la réutilisation de palettes (upcycling en mobilier) et la revalorisation de textile (soit revente en l'état, soit par des créations textiles moyenne-haute gamme) et ce avec un projet de réinsertion professionnelle.
  - Une seconde initiative déjà en cours d'activité : la micro-entreprise REPAR'ELEC propose de réparer les appareils électroménagers et électriques essentiellement grâce à des pièces détachées d'occasion. Une Convention est en cours de signature avec le SICTOM Nord Allier pour la récupération d'appareils électroménagers jetés en déchetterie. Ce partenariat permettra de revaloriser ces déchets en leur donnant une seconde vie soit en proposant l'achat de ces appareils en occasion, soit de les démonter pour recycler les différentes parties. La grande quantité à venir de matériel nécessite donc une capacité de stockage d'au minimum 100m², sur Moulins et ses environs.
  - Ces deux projets pourront être analysés dans le détail en concertation avec les différents acteurs concernés afin de définir les besoins des porteurs de projets (soutien politique, local déjà identifié ou non, communication, etc.) et les retombées pour le territoire (estimation du tonnage de déchets collecté et taux de réemploi et de recyclage matière visés, nombre d'emplois créés, etc.). Il en va de même pour tout autre projet répondant à ces critères portés par un acteur du territoire.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Moulins Communauté, E6, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	SICTOM Nord Allier, associations locales, communes
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	A planifier
Calendrier prévisionnel	
Investissement	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	- un tissu associatif fort et investi à soutenir - une réflexion inversée avec un soutien de la collectivité avant même l'existence d'un projet - deux projets déjà identifiés sur le territoire
Retour d'expérience	Recyclerie de l'association SIEL à Vichy https://recycleriesiel.com/

Bénéfices environnementaux de l'action	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	=	
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Adaptation au changement climatique	+	- Favoriser le réemploi limite les besoins en neuf et donc réduire le recours à la fabrication à partir de matière première
Bénéfice socio-économique	+	- Élargir l'accès au réemploi pour les particuliers - Favoriser les initiatives citoyennes et associatives - Impulser la création d'un nouveau service potentiellement créateur d'emplois
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Identification d'un ou plusieurs locaux - Participation à des évènements (pour faire connaître l'action) - Nombre de partenariats mis en place	
Indicateurs de performance	- Nombre d'ateliers de réparation réalisés par an - Nombre d'initiatives issues de l'implication de la collectivité	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.5	ACCOMPAGNER LE TERRITOIRE DANS LA REDUCTION DE SES DECHETS ET TENDRE VERS UNE CONSOMMATION PLUS RAISONNEE

Contexte

La production de déchets représente un enjeu primordial du PCAET : limiter voire réduire la quantité de déchets permettrait de participer à l'effort collectif de réduction de Gaz à Effet de Serre sur le territoire. De plus, la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 fixe un objectif de réduction de 10% de la quantité de déchets produits par habitant pour 2020 par rapport à 2010.

L'une des solutions pour parvenir à cet objectif est la prévention : en effet, le fait de sensibiliser lors de la fabrication du produit, lors de l'acte d'achat, et enfin avant d'effectuer le geste de jeter, permettrait d'éviter la production de déchet à la source, et ce de différentes manières (réutilisation, prêt, etc.).

Ainsi, le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SICTOM Nord Allier, adopté en 2019, vient donc fixer ce nouvel objectif, renforcé par la Loi TECV de 2015.

Afin d'agir sur la réduction des déchets, le SICTOM Nord Allier effectue diverses actions de prévention et de sensibilisation sur l'ensemble du territoire couvert par le Syndicat.

Objectifs de l'action

- Accompagner tous types de public (collectivités, citoyens, etc.) dans la réduction des déchets, tous secteurs confondus (alimentation, réutilisation, recyclage, compost, habitudes de consommation, etc.)
- Diminuer les tonnages d'ordures ménagères envoyées vers l'Unité de Valorisation Énergétique des Ordures Ménagères (UVEOM) de Bayet

Descriptif de l'action

Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des Biodéchets

- Développement du compostage collectif/partagé, individuels ou sur des communes :
  - un réseau de guides composteurs présent sur le territoire, avec au moins une rencontre par an (visites, retours d'expériences, etc.).
  - Développement du compostage collectif/partagé : 234 établissements (établissements scolaires, communes, cimetières, cantines, entreprises, résidences locatives, associations…) sont équipés d'un ou plusieurs composteurs collectifs. Le SICTOM Nord Allier encourage les organismes ou personnes désireuses d'installer un compost collectif à se manifester afin de mener à bien le projet.
  - Développement du compostage sur des communes : cimetière, écoles, cantines, déchets issus de l'entretien des espaces verts. Les sites de compostage existants sont inclus dans les 234 établissements cités précédemment.
  - Poursuite du développement du compostage individuel : aide à l'acquisition de composteurs (15 € les 300 L et 25 € les 600 L). À ce jour, 10 % des foyers sont équipés (4000 foyers) avec plus de 4400 composteurs distribués.
- Mise en place d'opérations de broyage : mise à disposition d'un broyeur aux collectivités (+ projet de proposer des opérations de broyage à destination des particuliers) pour le broyage de déchets verts (arbres, arbustes, haies). Le broyat pourra ensuite être réutilisé pour paillage dans l'entretien des espaces verts.
- Sensibilisation à la réutilisation des déchets verts dans le jardin (paillage…)
- Accompagnement des restaurateurs pour la gestion des biodéchets : selon le tonnage, recherche de solutions de

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

traitement des biodéchets (compostage sur site, collecte spécifique via une société spécialisée…)

- ❖ Accompagnement des équipements de restauration collective pour la gestion des biodéchets : selon le tonnage, recherche de solutions de traitement des biodéchets (compostage sur site, collecte spécifique via une société spécialisée…) + rappel à la loi : tri et valorisation obligatoire des biodéchets si production supérieure à 10 tonnes par an.
- ❖ Promotion de la possession de poules pour réduire ses déchets de cuisine : travail avec des distributeurs de poulaillers pour les proposer à tarif attractif pour les usagers.

Lutter contre le gaspillage alimentaire

- ❖ Limitation du gaspillage alimentaire en restauration : mise à disposition de « gourmet bag » pour les restaurateurs volontaires : proposition à tous les restaurateurs du territoire. 12 restaurateurs volontaires en 2020.

Augmenter la durée de vie des produits

- ❖ Développement du réemploi sur les 9 déchèteries :
  - ➢ Point Recycl' : convention avec des structures locales pour la récupération de petit matériel (voir fiche 6.2.8 : Cyclo Recyclo). Permettre le réemploi d'objets valorisables.
  - ➢ Mise en place de nouveau locaux de réemploi sur les autres déchèteries dont la surface le permet : Coulandon, Lurcy-Lévis et Neuilly-le-Réal fin 2020, Avermes, Dompierre-sur-Besbre et Bourbon-l'Archambault les années suivantes.
- ❖ Soutien à la création d'une recyclerie sur le territoire

Réduire les déchets des professionnels (entreprises, BTP)

Accompagnement des distributeurs pour la reprise des déchets du BTP

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SICTOM Nord Allier
Pilote / Porteur de l'action	SICTOM Nord Allier
Partenaires techniques	Collectivités ? Associations
Partenaires financiers	Subvention éventuelle de l'ADEME pour les actions de compostage partagé (existait il y a quelques années)

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	- Pendant toute la durée du PLPDMA (2019-2024) : compostage individuel, collectif/partagé, soutien à la création d'une recyclerie, sensibilisation à la réduction des déchets verts dans le jardin - À partir de 2020 : réduction des biodéchets des gros producteurs, développement du réemploi sur les 9 déchèteries, promotion de la possession de poules, accompagnement des distributeurs pour la reprise des déchets du BTP - À partir de 2021 : mise en place d'opérations de broyage, limitation du gaspillage alimentaire en restauration
Investissement	Par thématiques, sur 6 ans : - Compostage collectif/partagé (matériel + communication) : 7 600 € - Compostage sur des communes (matériel + communication) : 4 250 € - Compostage individuel (matériel + communication) : 179 400 € - Opérations de broyage (acquisition broyeur + entretien + communication) : 51 600 € - Sensibilisation à la réduction des déchets verts dans le jardin (communication) : 7 300 € - Réduction des biodéchets des gros producteurs (matériel + communication) : 1 460 € - Limitation du gaspillage alimentaire en restauration (matériel + communication) : 3 480 € - Développement du réemploi sur les 9 déchèteries (matériel + communication) : 73 600 € - Soutien à la création d'une recyclerie (communication) : 3 600 €

Accusé de réception en préfecture
003200071 40-20210304-D-21-083-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	- Accompagnement des distributeurs reprise des déchets du BTP (communication) : 360 € - Promotion de la possession de poules (matériel + communication) : 30 400 € Mobilisation du service Communication/Prévention du SICTOM Nord Allier (6 agents).
Subventions	Subvention éventuelle de l'ADEME pour les actions de compostage partagé (existait il y a quelques années)
Freins identifiés	- Recherche de nouveaux partenariats et suivi des actions - Travail avec les professionnels
Leviers identifiés	Partenariats déjà existants à développer et approfondir sur de nouvelles thématiques
Retour d'expérience	- Opération « foyers témoins poules » déjà réalisée il y a quelques années avec un franc succès. Beaucoup de demandes depuis. - Opération compostage individuel : en place depuis 2009 et continue d'avoir du succès - « gourmet bag » dans les restaurants : déjà réalisé à petite échelle il y a quelques années : restaurateurs satisfaits.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	La réduction des déchets a un impact indirect sur les émissions de GES (émises lors de l'incinération des déchets)
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	=	
Bénéfices socio-économiques	+	- Emergence d'associations de réemploi - Changements dans les comportements du quotidien, pouvant alléger les factures liées à la consommation - Lien social favorisé par les échanges de bonnes pratiques

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	- Mise en œuvre du PLPDMA
Indicateurs de performance	- 3 indicateurs par action : cf. fiches actions PLPDMA

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat Allier	Plan Climat de Moulins Communauté Moulins Communauté – Ensemble, construisons notre avenir	E6

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.6	RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES PUBLICS DE L'ALLIER

Contexte

Depuis 2012, le conseil départemental est engagé dans la réduction de la production de biodéchets de ses collèges. En 2012, 12 collèges ont été accompagnés dans le cadre du programme « Collèges témoins pour la réduction des déchets » en partenariat avec le Collectif régional d'éducation à l'environnement d'Auvergne. Ceci a notamment démontré un marge de manœuvre importante sur le gaspillage alimentaire.

Objectifs de l'action

- Impliquer l'ensemble des collèges du département dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire, soit 35 collèges.
- Réduire le gaspillage alimentaire ainsi que les factures liées à l'alimentation
- Sensibilisation des élèves pour un changement de comportement et une intégration sur le long terme des bons gestes, reproduire ces gestes à la maison, etc.

Descriptif de l'action

Le Conseil départemental de l'Allier a décidé fin 2017 la mise en œuvre d'un programme intitulé « Tous mobilisés contre le gaspillage alimentaire » dans les 35 collèges publics de l'Allier, avec une première phase de 2 ans auprès de 21 établissements volontaires avec le soutien financier de l'ADEME.

Cette première phase est aujourd'hui terminée. En raison du contexte sanitaire, ce bilan n'est pour l'instant que partiel car toutes les mesures de suivi et d'évaluation n'ont pas pu être réalisées. Cependant, les premières mesures qui ont pu être réalisées ont permis de de constater une baisse moyenne de 33% du gaspillage alimentaire, permettant une économie de 95 000 €/an sur les 21 collèges ayant bénéficié de l'action. Cette action permet de porter la moyenne départementale de gaspillage alimentaire à 59 g/plateau au lieu de 88 g/plateau en 2017-2018.

Les actions mises en place dans le cadre de ce programme de réduction du gaspillage alimentaire sont nombreuses et permettent de toucher tous les publics concernés dans les collèges.

Organisation de formation auprès des chefs cuisiniers

Avec l'aide d'une association d'éducation à l'environnement (réseau d'éducation à l'environnement d'auvergne REEA) mandatée pour mener une action pédagogique.

Sensibilisation des élèves

Avec un accompagnement pédagogique pour mettre en place des actions, comme par exemple l'organisation de jeux concours, la mise à disposition d'affiches de sensibilisation et d'un gâchimètre à pain pour chaque élève.

Investissements pour développer l'autonomie et la responsabilité des élèves au niveau de leur repas

Le Conseil Départemental a investi plus de 500 000 € sur les 21 collèges touchés :

- Réaménagement de self,

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- Fours à cuisson basse température,
- Meubles de salad'bar
- Tables de tri des déchets

Poursuite du programme

Le plan doit se poursuivre afin de toucher la totalité des collèges du département. Cependant, les modalités d'intervention sont encore inconnues et contraint à rester dans l'attente pour la mise en place de nouvelles actions au sein de nouveaux collèges. Pour l'année scolaire 2020-2021, il était prévu de toucher 4 nouveaux établissements mais le protocole sanitaire impose la fermeture des salad'bars et le service doit se dérouler au profit d'un dressage à l'assiette pour éviter les manipulations. Les temps de repas risquent d'être écourtés et l'impact sur le gaspillage alimentaire sera sans doute non négligeable. Nous sommes encore aujourd'hui dans l'attente pour nos actions.

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CD 03
Pilote / Porteur de l'action	CD 03
Partenaires techniques	Collèges (personnels et élèves)
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	Attente des nouvelles modalités d'intervention dans les cantines des collèges pour continuer les actions et viser de nouveaux établissements (4 prévus pour l'année scolaire 2020-2021)
Investissement	500 000 € d'investissement dans les 21 collèges concernés sur la période 2017-2019
Subventions	Appel à projet de l'ADEME pour « 1000 écoles et collèges réduisant le gaspillage alimentaire »
Freins identifiés	- Humains : Changement d'habitude pour les chefs cuisiniers et les gestionnaires. - Les recommandations nationales sur lesquelles s'appuient les chefs (portions minimales, etc.). - Matériel.
Leviers identifiés	- Le développement de salad'bar et de self participatif comme au collège de Varennes facilitent la réduction du gaspillage. - Formation des chefs cuisiniers. - Accompagnement pédagogique des élèves qui participent ainsi à la mise en place d'actions.
Retour d'expérience	Démarche du CD 03 ayant déjà porté ses fruits.

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Si possible, récupérer les réductions de déchets constatées sur 2018 et 2019
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Bénéfice socio-économique	+	Réduction de la facture des cantines, éducation
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre	- Nombre de collèges accompagnés par an	
Indicateurs de performance	- Quantité de déchets produits, par type de traitement ou valorisation	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Plan Climat de Moulins Communauté

E6

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.7	CREER UN RESEAU DE COMMERÇANTS ZERO DECHET

Contexte

L'emballage jetable des achats alimentaires est largement préféré à l'usage de récipients réutilisables et aux systèmes de consigne. Plus pratique et adapté aux modes de consommations actuels, l'impact environnemental de ces emballages jetables est lourd (consommation de ressources naturelles, production de déchets). Cependant, le contexte actuel est marqué par une prise de conscience citoyenne et collective de la réalité du réchauffement climatique et de la pollution plastique, illustrée notamment par les gyres (les continents de plastique).

La récente crise sanitaire a engendré une valorisation des circuits courts et du commerce de proximité mais encourage cependant l'utilisation de produits à usage unique. C'est pourquoi il apparaît indispensable d'agir collectivement afin de lutter contre la tentation de revenir au tout jetable, notamment en accompagnant et en valorisant les initiatives locales allant dans le sens d'une réduction des déchets et du gaspillage mais aussi de préférence locale.

Zero Waste Bourbonnais, association du bassin moulinois, agit pour la réduction des déchets et du gaspillage alimentaire. L'opération "Mon commerçant zéro déchet" a été créée par le CNIID fusionné au sein de Zero Waste France, et vise notamment à développer l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne dans le commerce alimentaire de proximité, mais aussi à accompagner les commerçants et les restaurateurs dans une démarche de réduction des déchets évitables et du gaspillage.

Avec la création d'un réseau de commerçants zéro déchet, les bénévoles de Zero Waste Bourbonnais souhaitent encourager citoyens et commerçants à réduire leur production de déchets en privilégiant le durable au jetable.

Objectifs de l'action

- Evaluer la faisabilité et la pertinence par une phase test de réseau de commerçants zéro déchet
- Sensibiliser et accompagner les commerçants et les restaurateurs dans une démarche de réduction des déchets évitables et du gaspillage, en particulier des emballages à usage unique
- Favoriser et valoriser le commerce local
- Encourager les consommateurs à devenir acteurs de leur territoire, en consommant localement et en s'inscrivant dans cette démarche zéro déchet et zéro gaspillage

Descriptif de l'action

L'association Zero Waste Bourbonnais souhaite mettre en place sur son périmètre d'action (Moulins Communauté, des communes de Bocage Bourbonnais, et plus tard d'Entr'Allier Besbre et Loire) une opération « Mon commerçant zéro déchet ».

- Mise en place d'un réseau "test" de commerçants :
  - L'association Zero Waste France fournit du matériel en quantité suffisante pour la phase de test (autocollants "commerçant zéro déchet", affiches promotionnelles)
  - Les bénévoles de Zero Waste Bourbonnais proposeront à une petite quantité de commerçants de rentrer dans la démarche (démarchage, information, sensibilisation)
  - Les premiers commerçants "tests" seront renseignés sur la base de données du réseau national

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

(https://www.zerowastefrance.org/cartographie-zero-dechet/)

- ➢ En fonction des premiers résultats et de la réussite de ce premier réseau "test", la démarche pourra être poursuivie à plus large échelle, en mobilisant plus de bénévoles et en associant divers partenaires (associations locales, collectivités, etc.)

❖ La sensibilisation des commerçants et restaurateurs aux principes de la réduction des déchets évitables et du gaspillage, en particulier des emballages plastique pourra être effectuée en relayant les propositions d'actions relatives aux commerces alimentaires définies par le CNIID et Zero Waste France :

- ➢ Stopper la distribution automatique de sacs, couverts ou serviettes
- ➢ Informer la clientèle pour la sensibiliser
- ➢ Donner un coup de pouce aux clients qui s'engagent
- ➢ Mettre en place une consigne de boîtes, bocaux et bouteilles
- ➢ Appliquer la consigne sur les objets peu encombrants
- ➢ Proposer des sacs ou des cabas réutilisables
- ➢ Accepter les contenants personnels
- ➢ Pratiquer la vente directe au cabas
- ➢ Inciter à la réutilisation de sachets de vente en vrac
- ➢ Demander des emballages consignés (palettes, caisses, cartons)
- ➢ Signaler les emballages superflus
- ➢ Mettre à disposition des clients des cageots, cartons, etc.

❖ Accompagner les commerçants et restaurateurs dans cette démarche au moyen d'outils et de leur mise en réseau :

- ➢ Proposer des actions ciblées par catégorie de commerçants et pour les restaurateurs
- ➢ Rencontre des acteurs légitimes pour copiloter l'action aux côtés du porteur
- ➢ Proposer des réunions d'information des commerçants et restaurateurs
- ➢ Lier, si possible, l'action à la mise en œuvre d'une politique favorisant le commerce de proximité et la revitalisation des centres villes et centres bourgs
- ➢ Solliciter d'autres partenaires techniques et financiers
- ➢ Mettre en place des équipes de bénévoles

❖ Communiquer au grand public avec ou sans évènementiel, avec appel aux bénévoles qui sensibiliseront et conseilleront les commerçants

- ➢ Valoriser la démarche de ces commerçants et restaurateurs auprès des citoyens et consommateurs (macaron apposé sur la vitrine, liste des commerçants engagés, etc.).
- ➢ Impliquer les citoyens dans la démarche, au moyen d'une communication à grande échelle.

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	Zero Waste Bourbonnais, SDE03
Pilote / Porteur de l'action	Dans un premier temps : Zero Waste Bourbonnais, SICTOM Nord Allier Dans un second temps : associer collectivités et associations locales
Partenaires techniques	Zero Waste France, Syndicats déchets de l'Allier, EPCI de l'Allier, Conseil départemental, Conseil régional, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre d'agriculture, Mairies, Centres sociaux, Associations locales
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Mise en place d'un réseau de commerçants et restaurateurs souhaité pour l'année 2021.
Calendrier prévisionnel	Phase test à lancer : début 2021 Selon résultats du réseau test, mise en place du réseau de commerçants courant 2021
Investissement	Matériel (macarons autocollants, sacs/cabas réutilisables) Temps bénévole
Subventions	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Freins identifiés	- Difficultés à mettre en œuvre à une large échelle. - Besoins importants en communication. - Partenaires et bénévoles à fidéliser. - Temps de pilotage et d'animation dédié.
Leviers identifiés	- Impact positif attendu sur l'image des commerces et restaurants engagés, et donc sur leur fréquentation. - Économie sur les coûts d'emballages à usage unique. - Diminution du gaspillage de produits et ressources. - Contexte favorable de prise de conscience et existence d'initiatives collectives et individuelles sur lesquelles s'appuyer. - Présence d'un tissu associatif riche et présence d'un groupe local Zero Waste France : Zero Waste Bourbonnais
Retour d'expérience	https://www.zerowastefrance.org/projet/mon-commercant-zero-dechet/

Bénéfices environnementaux de l'action		
	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	- Limiter la production d'emballage et donc la consommation de matière première
Consommations énergétiques	=	
Qualité de l'air	=	
Production d'énergie renouvelable	=	
Adaptation au changement climatique	+	
Bénéfice socio-économique	+	- Réduction de la quantité de déchets produits et des coûts associés à leur traitement - Préservation des ressources - Dynamisation de la consommation locale - Revitalisation des centres villes et centres bourgs - Diminution des charges liées à l'utilisation d'emballages à usage unique pour les commerces et restaurants

Suivi de l'action	
Indicateurs de mise en œuvre	- Tenue de la réunion d'information des commerçants et restaurateurs - Réalisation de la communication grand public - Nombre de commerçants et restaurateurs prenant part à la démarche - Nombre de collectivités et partenaires prenant part à la démarche
Indicateurs de performance	- Taux de commerçants et restaurateurs prenant part à la démarche : taux de couverture par type de commerce - Économies réalisées par ces commerçants et restaurateurs prenant part à la démarche, en comparaison des années précédentes - Réduction de la quantité des emballages à usage unique distribués constatée par les commerçants - Nombre de commerçants et restaurateurs allant plus loin dans la démarche en proposant notamment une tarification incitative - Réduction de la quantité de déchets produits sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.8	VELO, DU REEMPLOI A L'USAGE

Contexte

Nombreux sont les contextes où le recours à la voiture semble être généralisé (courtes distances, usage individuel), favorisant ainsi l'encombrement de la voie publique en centre-ville.
Cette difficulté de circulation en agglomération semble être un réel argument en faveur du recours au vélo par les citoyens, mode de déplacement plus rapide et plus écologique. Seulement, l'insuffisance d'aménagements dédiés aux vélos, comme les pistes cyclables sécurisés, la présence de râteliers et de garages sécurisés, ne permettent pas au vélo de s'implanter durablement comme un mode de transport facile au quotidien.
L'association CycloRecyclo a été créée en 2013 face à un constat : le vélo est devenu un consommable, un déchet mais qui peut être facilement valorisable. En effet, recycler c'est bien, mais réutiliser c'est encore mieux !

Objectifs de l'action

- la promotion et l'aide à l'utilisation du vélo en ville.
- toutes actions visant à accroître, améliorer et faciliter l'accès pour tous au vélo.
- l'apprentissage de la réparation de cycles en auto-réparation.
- la mise en œuvre d'ateliers d'insertions.
- le recyclage de vélos destinés à la destruction.
- la création d'objets, œuvres, d'expositions en relation avec le vélo.
- la vente directe ou par correspondance de tout ou parties du vélo ou objets liés au vélo.

Descriptif de l'action

Constitués de passionnés, l'association permet de limiter la production de déchets en réutilisant les vélos de la façon suivante :

- **Récupération des vélos :** les vélos peuvent être donnés directement au siège de l'association ou apportés en déchetterie, où ils sont stockés dans un local spécifique dans les déchetteries partenaires.
- **Remise en état :** les vélos récupérés sont ensuite remis en état lorsque c'est possible en vue de leur vente.
- **Lorsque le vélo est trop endommagé :** démontage en pièces détachés pour réemploi ou vente avec mise en déchetteries des parties non valorisables.

L'association propose également un encadrement des personnes souhaitant auto-réparer leur vélo, ainsi qu'un accueil de groupes encadrés de personnes issus d'organismes à caractère social ayant besoin d'un moyen de locomotion.

Afin de sensibiliser les citoyens à la cause du vélo, CycloRecyclo organise des manifestations ayant pour thème le déplacement (comme par exemple Vélocipédia en partenariat avec L'association des Amis de Tonton Vélo) et participe à diverses actions en lien avec le développement durable.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pilotage de l'action

Rédacteur de l'action	CycloRecyclo
Pilote / Porteur de l'action	Association CYCLO RECYCLO à Moulins ; Tél : 06 71 00 90 13 • contact@cyclo-recyclo.com
Partenaires techniques	SICTOM Nord Allier
Partenaires financiers	

Mise en œuvre de l'action

Avancement de l'action	En cours
Calendrier prévisionnel	2021-2026
Investissement	Faible
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	Intérêt du grand public pour cette démarche
Retour d'expérience	Association Dynamo sur Nancy https://atelierdynamo.fr/

Bénéfices environnementaux de l'action

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	
Consommations énergétiques	+	
Qualité de l'air	+	
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique		
Bénéfice socio-économique	+	

Suivi de l'action

Indicateurs de mise en œuvre	
Indicateurs de performance	- Nombre de vélos réemployés par an - Nombre de contacts reçus par l'association par an - Nombre de participation à des manifestations par an

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Axe stratégique	Orientation
6. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE	6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS
Fiche action n°	**Nom de l'action**
6.2.9	REFLECHIR A LA MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

Contexte

La réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire, réalisé dans le cadre du diagnostic du PCAET, met en évidence que l'industrie, la fabrication et le traitement des déchets sont responsables à eux seuls de 19% des émissions du Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre du département.
Ainsi, agir en faveur de l'économie circulaire, par opposition à l'économie linéaire (extraire, produire, consommer, jeter) vise à consommer moins de ressources et réduire la quantité de déchets ultimes.
L'EIT - Écologie Industrielle et Territoriale - est un des 7 piliers de l'économie circulaire, sujet identifié comme prioritaire par les différents acteurs et industriels du territoire lors de la période de concertation, notamment pendant les ateliers des synergies et les ateliers thématiques.

Objectifs de l'action

- Connaître le potentiel d'Ecologie Industrielle Territoriale (possibilités de valorisation des flux sur le territoire)
- Créer et animer un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire.
- Créer un cadre de référence pour l'installation d'entreprises dans les futurs documents de planification (PLUi) avec des critères d'économie circulaire sur les ZAC.
- Monter un projet d'EIT sur une ZAC du territoire et intégrer le réseau SYNAPSE à l'horizon 2026.

Descriptif de l'action

- **Connaître le potentiel d'Ecologie Industrielle Territoriale : élaboration d'une analyse des flux de matières et d'énergie**
  - Cette étape, en amont du projet, permettra d'identifier les flux de matière possibles entre entreprises et voir quelle échelle est la plus adaptée.
  - Pour ce faire, Macéo, association située à Clermont-Ferrand, accompagne les territoires dans des projets d'économie circulaire et d'écologie industrielle territoriale.
  - Principe de l'étude : quantifier les flux de matières et d'énergie engendrés par le territoire. La détermination de ces flux permet de calculer de façon simple un certain nombre d'indicateurs qui contribuent à caractériser le territoire et à identifier les enjeux locaux correspondants.
  - L'objectif de l'étude est de recenser les besoins en matières premières et les productions de déchets pour chercher à les mettre en relation.
  - Cette étude servira de base pour détecter les acteurs clés du territoire, pour les mettre en relation, et pour les mener vers une démarche d'économie circulaire et d'EIT.

- **Créer et animer un réseau d'entreprises et d'industries du territoire autour de la recherche de synergies, d'écologie industrielle et d'économie circulaire :**
  - Recenser et contacter les acteurs intéressés par cette démarche lors de la concertation et impliquer les acteurs.
  - Créer un groupement d'entreprises et animer plusieurs ateliers annuels autour de l'économie circulaire et de l'énergie : ateliers des synergies grande échelle, ou à l'échelle des ZAC, ateliers de type CREOCLAB Conseil et

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

conception en économie circulaire, ateliers thématiques et de travail autour de certains sujets (valorisation de la chaleur industrielle, valorisation de substrats méthanisables, mutualisation d'équipements, valorisation de palettes par un broyeur pour alimenter une chaufferie bois, etc.). Ces ateliers seront l'occasion de partager les bonnes pratiques et les démarches de chacun.

- ➢ Réfléchir à la pérennisation de l'action (ETP (à temps plein ou partiel) pour assurer l'animation de ce groupement d'entreprises)

- ❖ **Créer un cadre de référence pour l'installation d'entreprises dans les futurs documents de planification (PLUi) avec des critères d'économie circulaire sur les ZAC :**
  - ➢ Il s'agit de réfléchir en amont, avant l'implantation d'entreprises, aux prescriptions et aux synergies possibles via un cahier des charges global :
    - ■ critères de mobilité (plan de déplacement inter-entreprises).
    - ■ critères de synergies inter-entreprises (écologie industrielle, économie circulaire, ...).
    - ■ critère énergétique (maîtrise de l'énergie, production d'énergie renouvelable mutualisée, contrats "verts").
    - ■ critère carbone (matériaux, végétalisation, ...).

- ❖ **Monter un projet d'EIT sur une ZAC du territoire et intégrer le réseau SYNAPSE à l'horizon 2026 :**
  - ➢ Plusieurs ZAC intègrent des acteurs majeurs (voir lesquels à l'échelle du département).
  - ➢ Une fois les acteurs sensibilisés à l'écologie industrielle par l'animation d'ateliers dédiés, il s'agit de monter un projet opérationnel d'EIT en intégrant le réseau SYNAPSE. Il centralise l'offre autour de l'EIT (information ciblée, outils, méthodes...).

- ❖ **Cette démarche serait une vitrine pour le territoire et ses acteurs.**

- ❖ **Une réflexion sur des économies de flux intra-site pourra également être proposée aux entreprises :**
  - ➢ Avant d'envisager des flux entre entreprises, il pourrait être intéressant de voir quels pourraient être les progrès à faire au sein même des entreprises (économies d'énergie, limitation et valorisation des déchets, etc.).
  - ➢ Voir l'accompagnement proposé par l'ADEME : « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts ».

Pilotage de l'action	
Rédacteur de l'action	SDE03, E6
Pilote / Porteur de l'action	Moulins Communauté
Partenaires techniques	ADEME, CCI03, MACEO, Plateforme ECLAIRA
Partenaires financiers	ADEME

Mise en œuvre de l'action	
Avancement de l'action	Non programmé
Calendrier prévisionnel	
Investissement Besoins	
Subventions	
Freins identifiés	
Leviers identifiés	
Retour d'expérience	

Bénéfices environnementaux de l'act

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

	Type d'impact (Négatif/Nul/Positif)	Précisions
Émissions de GES	+	Limitation du transport.
Consommations énergétiques	+	Limitation du transport.
Qualité de l'air	+	Limitation du transport.
Production d'énergie renouvelable		
Adaptation au changement climatique	+	Limitation du transport. Utilisation et adaptation de la ressource locale.
Bénéfice socio-économique	+	Relocalisation de la richesse avec création d'emplois. Renforcement des liens entre les acteurs économiques. Utilisation de la ressource locale.
Suivi de l'action		
Indicateurs de mise en œuvre		
Indicateurs de performance		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

E6 Consulting
Résidence Managers, 23 Quai de Paludate
33800 BORDEAUX
05 56 78 56 50
contact@e6-consulting.fr
www.e6-consulting.fr

ACPP
200 rue Marie Curie,
33127 SAINT-JEAN D'ILLAC
06 73 60 30 07
contact@atelier-paysages.fr
www.atelier-paysages.fr

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Rapport environnemental

Moulins Communauté

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

SOMMAIRE

Préambule	**p. 3**
Résumé non technique	**p. 5**
Présentation du projet du PCAET	**p.44**
Méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation environnementale stratégique	**p. 54**
Etat initial de l'environnement	**p. 59**
1. Le cadre paysager et naturel	p. 60
2. La gestion des ressources	p. 90
3. Le bien-être et la santé des habitants	p. 121
4. Synthèse et enjeux au regard des enjeux du PCAET	p. 141
Évaluation environnementale de la stratégie	**p. 145**
1. Analyse des incidences des scénarios envisagés et du scénario retenu	p. 146
2. Modélisation des effets de la mise en œuvre du PCAET	p. 159
3. Évaluation environnementale de la stratégie retenue	p. 163
Évaluation environnementale du plan d'actions	**p. 185**
Exposé des effets notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET sur le réseau Natura 2000	**p. 216**
Articulation avec les documents cadres	**p. 227**
Indicateurs de suivi d'incidence du PCAET sur l'environnement	**p. 243**

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

PREAMBULE

Depuis plusieurs décennies, il est établi que l'Homme, au travers son développement économique et industriel et ses modes de vie, est responsable du changement climatique.

Le 5ème rapport d'évolution « Changement Climatique » en date de 2014 et rédigé par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) s'appuie sur 4 trajectoires très différentes allant d'une trajectoire optimiste (RCP2.6) avec un engagement fort des Etats en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre à un scénario « pessimiste mais probable » (RCP8.5).

Le 5ème rapport montre que le seul scénario permettant d'atteindre un objectif « 2°C » est le scénario RCP2,6 c'est à dire celui où l'engagement de chacun est le plus fort. Pour cela, les émissions totales cumulées ne devront pas dépasser une fourchette de 1000 à 15 000 gigatonnes de carbone d'ici 2100, or en 2011, 531 gigatonnes avaient déjà été émises dans le monde.

C'est au regard de ces trajectoires et dernières mesures scientifiques que la communauté internationale s'est réunie lors de la 21éme Conférence Internationale sur le Climat (COP21). Elle a adopté en décembre 2015 dans le cadre de l'Accord de Paris un objectif visant à contenir la hausse moyenne des températures de la planète en dessous de +2°C, à savoir s'inscrire dans la trajectoire la plus optimiste du 5ème rapport du GIEC. L'objectif est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, de limiter et d'anticiper les effets du changement climatique sur les modes de vie actuels de l'homme portant sur l'alimentation, la santé humaine, les inégalités sociales et économiques… et les effets des évènements extrêmes : migration, submersion de villes côtières...

L'Union Européenne et l'État français ont entrepris à travers des textes réglementaires multiples et thématiques de mettre à jour leur législation en vue de répondre aux objectifs internationaux de l'Accord de Paris.

Dans ce cadre, le Syndicat Départemental de l'Energie de l'Allier (SDE 03) s'est engagé dans une démarche encore inédite de réalisation de Plans Climat Air Energie Territoriaux à l'échelle de chaque EPCi du département.

Le PCAET se décline en cinq volets :

- Diagnostic du territoire
- Etat Initial de l'Environnement
- Stratégie
- Plan d'actions
- Évaluation environnementale du PCAET (incidences du projet sur l'environnement)

Le présent document constitue l'évaluation environnementale du PCAET.

CADRE JURIDIQUE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La directive européenne n°2001/42/CE du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale préalablement à leur adoption.

La transposition de cette directive a été assurée par une ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 qui a modifié le Code de l'environnement (création des articles L. 122-4 à L. 122-11 et modification de l'article L. 414-4 relatif aux sites Natura 2000), ainsi que le Code de l'Urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales. Deux décrets ont été pris en application de cette ordonnance :

- le décret n°2005-613 du 27 mai 2005, codifié aux articles R. 122-17 à R. 122-24 (modifiés par le décret n°2012-616 du 2 mai 2012), R. 414-19 et R. 414-21 du Code de l'environnement ;
- le décret n°2005-608 du 27 mai 2005, codifié à la fois dans le Code de l'Urbanisme et dans le Code Général des Collectivités Territoriales, vise certains documents d'urbanisme. Il fait l'objet d'une circulaire d'application.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

La circulaire de la Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, en date du 12 avril 2006, précise les dispositions des deux précédents décrets.

Il faut également noter l'ordonnance du 3 août 2016, depuis laquelle les PCAET sont concernés par l'évaluation environnementale.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale intègre une évaluation des incidences Natura 2000 liées au projet de PCAET, comme l'introduit le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

LA DEMARCHE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La démarche d'évaluation environnementale est un outil d'aide à la décision et à l'intégration environnementale qui doit être engagée dès les premières étapes de l'élaboration du PCAET. Ce processus progressif et itératif d'intégration proportionnée des enjeux environnementaux doit permettre d'aboutir au plan le moins dommageable pour l'environnement, renforçant ainsi sa sécurité juridique et son acceptabilité sociale

L'ensemble de la démarche est retranscrite dans le présent rapport environnemental constitué des volets suivants :

- Un résumé non technique
- L'articulation du PCAET avec les autres plans et programmes ;
- La méthodologie mise en œuvre ;
- Les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET et la présentation des mesures pour éviter, réduire et compenser ses conséquences dommageables ;
- Les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du plan et les incidences de l'adoption du PCAET sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement ;
- Les incidences du projet de PCAET sur les sites Natura 2000 ;
- Le dispositif de suivi du PCAET.

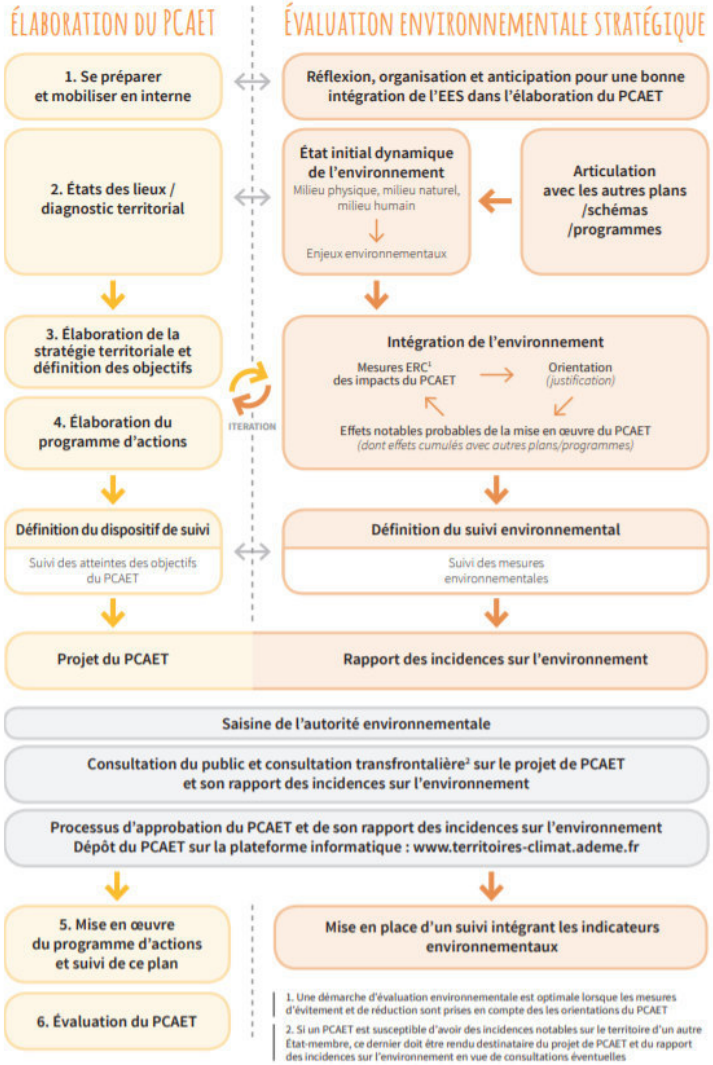

Articulation PCAET – EES – source : ADEME

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021



RESUME NON TECHNIQUE

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

Climat
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone

Air
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques

Energie
- Bilan des consommations énergétiques
- Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
- Réseau de transport et de distribution d'énergie

LES ETAPES CLES

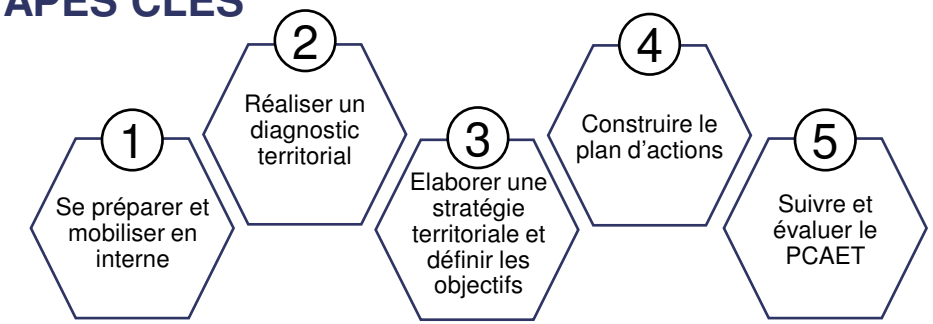

Année de référence 2015

Dans le cadre de cette étude, les données de l'INSEE, de l'OREGES et de l'ORCAE ont été utilisées et complétées avec des données locales fournies par Moulins Communauté et ses partenaires..

Territoire de Moulin Communauté

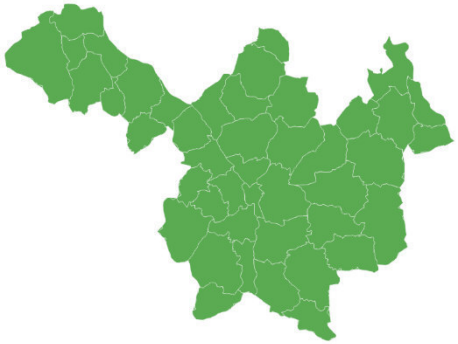

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTLUCON

44 COMMUNES
1336,16 km²
65 451 HABITANTS (2015)

Département de l'Allier / Région Auvergne Rhône Alpes

45 % de surfaces de prairies

31 % de surfaces agricoles

3,5 % de surfaces artificialisées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

CONSOMMATION

1 900 GWh
d'énergie finale consommés

Énergie finale : énergie directement consommée par les consommateurs

Cette consommation serait couverte par l'équivalent de la production :

D'un réacteur nucléaire de 900 MW — Sur 4 mois

Du parc éolien de Auvergne Rhône Alpes — Sur 20 mois

Du parc photovoltaïque de Auvergne Rhône Alpes — Sur 25 mois

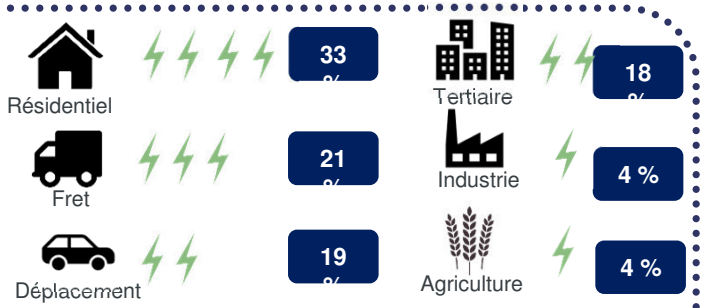

Sources d'énergie utilisées : Fioul, Electricité, Gaz, Bois

AUTONOMIE ENERGETIQUE

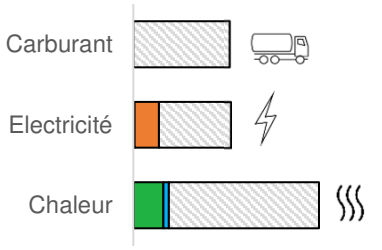



13 % de la consommation du territoire est couverte par la production locale d'énergie

PRODUCTION

257 GWh produits

201 GWh de **bois énergie** consommé par les ménages, les entreprises et alimentant le réseau de chaleur de Moulins

23 GWh de chaleur **géothermale** issue des pompes à chaleur des particuliers, des entreprises et des collectivités

22 GWh d'électricité **photovoltaïque**, notamment issue de la centrale au sol de Gennetines

9 GWh issus de la **méthanisation** au GAEC de Roover (agricole) et à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Chézy

2 GWh de **solaire thermique** issu des installations privées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

POTENTIEL

Il est possible de produire
1 030 GWh sur le territoire

X4 La production actuelle

Barres bleues = production existante
Barres transparentes = potentiel

Bois énergie	129 GWh	Développement local et durable de la filière bois énergie
Méthanisation	138 GWh	Substrats méthanisables majoritairement issus des activités agricoles du territoire, en particulier les effluents d'élevage
Géothermie	107 GWh	Potentiel porté majoritairement par le secteur résidentiel Prise en compte des contraintes environnementales locales.
Solaire thermique	31 GWh	Equipement progressif des ménages, logements collectifs et bâtiments du secteur tertiaire
Grand éolien	129 GWh	3 zones favorables d'implantation de parcs éoliens
Solaire photovoltaïque	492 GWh	Priorité à l'équipement des parkings et grandes toitures industrielles, agricoles et tertiaires

STOCKAGE

Stockage de l'énergie pour gérer l'intermittence des énergies renouvelables :

- stockage stationnaire :
  - barrages hydroélectriques, vecteur hydrogène, batteries ;
- stockage embarqué :
  - batteries pour téléphones, voitures électriques, ordinateurs ...

RÉSEAU

Pour intégrer la part croissante d'énergies renouvelables au réseau (électrique, de gaz ou de chaleur), il faut que ce dernier soit capable d'accepter cette énergie supplémentaire en termes de saturation.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

= 860 000 tCO_2e (tonnes de CO_2 équivalent)

Un gaz à effet de serre est un gaz qui a le pouvoir de retenir une partie de l'énergie émise par le sol après avoir été chauffé par le rayonnement solaire.
Sur le territoire, 3 principaux gaz à effet de serre sont émis :

- *Le dioxyde de carbone (CO_2), issu majoritairement de la consommation d'énergie (de la combustion de gaz, de fioul, de carburants, etc.),*
- *Le méthane (CH_4), émis par les animaux d'élevage, notamment les bovins lors de leur digestion,*
- *Le protoxyde d'azote (N_2O), émis lors de l'épandage d'engrais azotés ou de déjections animales sur les sols.*

L'effet de serre de chaque gaz (Pouvoir de Réchauffement Global – PRG) est différent. Afin de pouvoir proposer un bilan territorial incluant l'ensemble de ces gaz, chacun est ramené en équivalent CO_2 suivant son PRG : 1 kg de méthane émis = 28 kg CO_2 équivalent car le méthane a un pouvoir de réchauffement climatique 28 fois supérieur à celui du CO_2 selon le GIEC 2014.

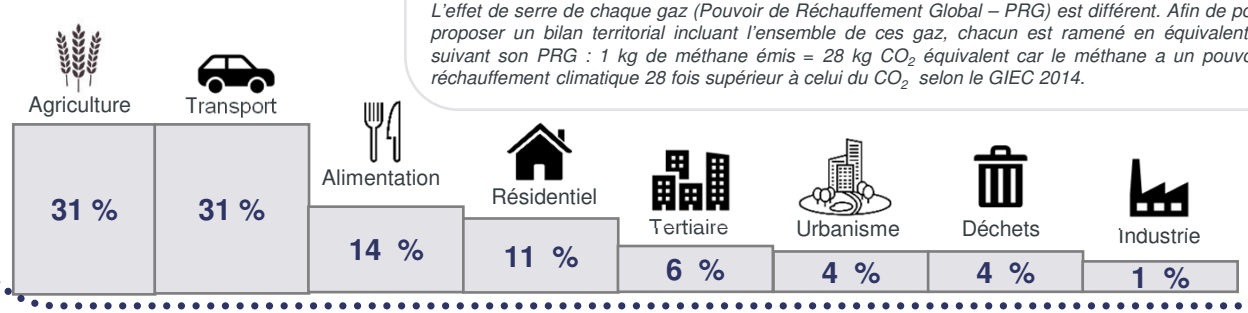

SEQUESTRATION CARBONE

Les sols naturels et la végétation du territoire, composés de matière organique, contiennent du carbone. En effet, via la photosynthèse, les plantes consomment le carbone de l'atmosphère, sous forme de CO_2, pour croître. C'est ce qu'on appelle la séquestration carbone.

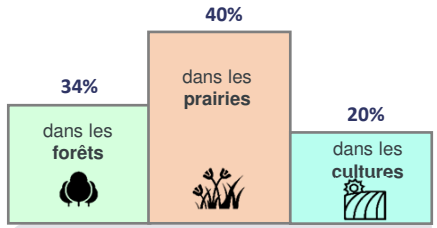

37 000 kt CO_2 séquestrées dans le sol du territoire de Moulin Communauté

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Évolution du climat de la Région

Hausse des températures et canicules

Augmentation des épisodes de sécheresse

Diminution des précipitations annuelles

- **Les risques naturels (inondations, mouvements et glissements de terrains) se multiplieront avec le changement climatique.** D'importants dégâts physiques et socio-économiques pourraient affaiblir le territoire et ses activités ;
- **La ressource en eau :** un effet de ciseau entre une demande qui augmente, notamment en agriculture, et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînera une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une diminution des réserves en eau du sol. Une tension pourrait s'exercer entre agriculteurs, forestiers et particuliers autour de cette ressource dont la qualité baissera ;
- **L'agriculture :** les prairies et grandes cultures céréalières qui sont fortement sensibles à la ressource en eau et aux sécheresses plus importantes seront impactées par le changement climatique. L'élevage, sensible à la hausse des températures, sera également vulnérable aux effets du changement climatique (baisse en quantité et qualité du fourrage et augmentation de l'abreuvage);
- Le risque d'**incendies** de forêts augmentera avec les hausses de température et l'allongement des phénomènes de sécheresse. Les habitations à proximité des massifs forestiers seront de plus en plus vulnérables ;
- La population urbaine, notamment à Moulins et Yzeure, sera la plus sensible aux canicules fréquentes, notamment à cause du phénomène **d'îlot de chaleur urbain** (ICU) qui sera renforcé. Cette vulnérabilité sera accrue par la propagation de maladies infectieuses ou vectorielles qui pourront se développer plus facilement en milieu urbain.

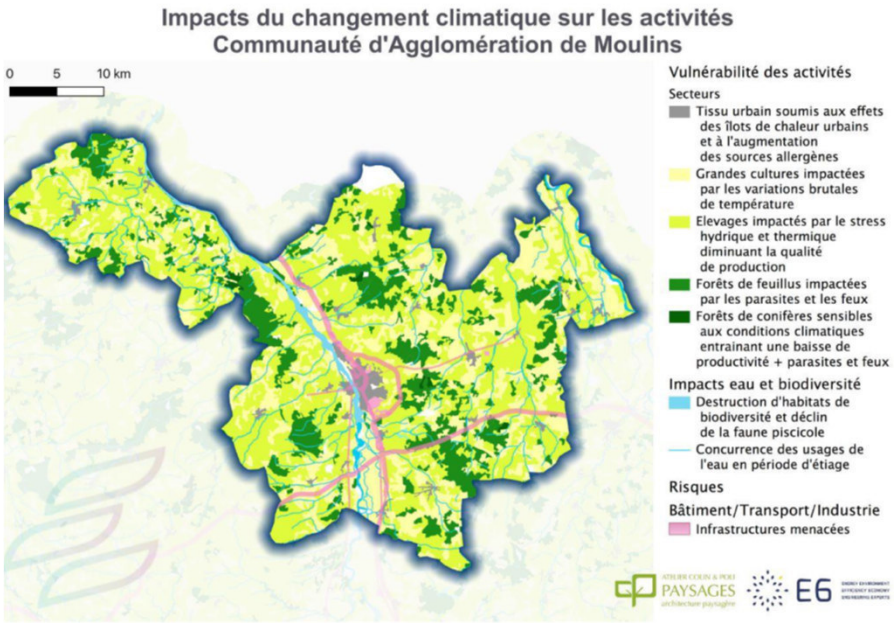

Impacts du changement climatique sur les activités de Moulins Communauté, Source : ACPP

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Un fort potentiel de développement des Energies Renouvelables (quatre fois la production actuelle) et des projets de développement en cours.
- Un stock de carbone important principalement liée la couverture forestière, aux prairies et cultures et un flux de carbone annuel du territoire qui représente 24% du bilan des émissions de GES du territoire (approche réglementaire).

Faiblesses

- Une forte dépendance aux énergies carbonées.
- Un secteur des transports fortement énergivore et émetteur de GES, lié à l'importance du fret et de la dépendance à la voiture individuelle.
- Un secteur résidentiel énergivore du fait de l'âge du parc de logements et d'une part importante de chaudières fioul (émissions de GES) et de chaudières bois (émissions de particules).
- Des émissions indirectes importantes en particulier pour le secteur « Alimentation ».
- Des émissions de GES liées aux pratiques agricoles très difficiles à réduire sans limiter l'activité et le secteur ne pourra compenser que via le développement du stockage de carbone.
- Une vulnérabilité forte aux effets à venir du changement climatique.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Un territoire s'engageant toujours plus avant vers l'indépendance face aux énergies fossiles via le développement des énergies renouvelables.
- Une hausse de la consommation énergétique du secteur résidentiel du fait du vieillissement du parc de logements.
- Un volume d'émissions de GES liées à l'agriculture, aux transports et à l'alimentation constant voire croissant au regard des pratiques du territoire et la traversée par des axes de transport stratégiques (RN79…)
- Des phénomènes de sécheresses de plus en plus intenses et fréquents qui ont déjà un impact sur le secteur agricole et dépérissement de certains écosystèmes et des puits de carbone qu'ils représentent (zones humides, arbres).
- Aggravation de l'inconfort thermique en zones plus urbaines

ENJEUX

- La poursuite développement des énergies renouvelables
- Le renforcement du recours aux EnR pour limiter la dépendance aux énergies fossiles
- L'amélioration des performances énergétiques du parc de logements
- Le développement de la résilience du territoire face aux effets du réchauffement climatique (nature en ville, désimperméabilisation…)
- Le développement de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- La préservation des espaces forestiers, des zones humides et des surfaces agricoles en tant que puits de carbone
- la responsabilisation des résidents via les bonnes pratiques (limiter le gaspillage alimentaire, tendre vers des repas à base de viande blanche ou végétariens, pratiquer la réparation des biens, s'orienter vers l'achat d'occasion, etc.).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

EMISSION DE POLLUANTS

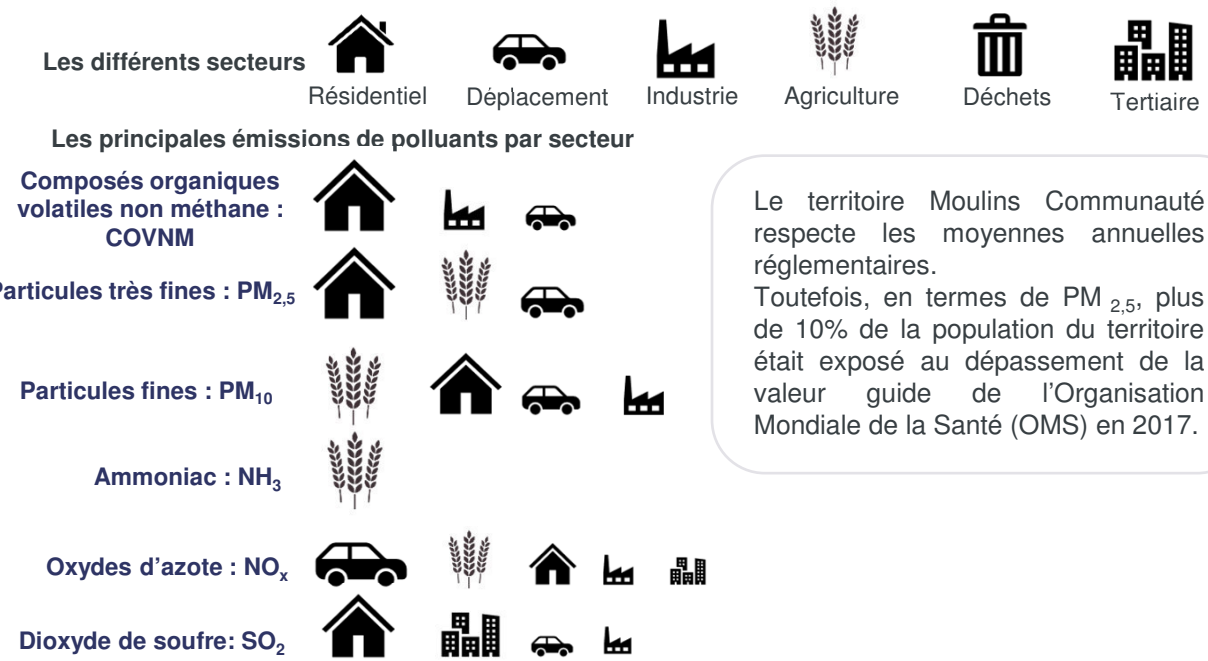

Le territoire Moulins Communauté respecte les moyennes annuelles réglementaires.
Toutefois, en termes de $PM_{2,5}$, plus de 10% de la population du territoire était exposé au dépassement de la valeur guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2017.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Un bon niveau global de la qualité de l'air sur le territoire : aucun dépassement des valeurs limites réglementaires en termes de concentration).

Faiblesses

- Un trafic routier dense qui génère entre autres des émissions de NOx et de particules fines.
- Un territoire résidentiel avec une forte consommation de bois dans des équipements peu performants et sources d'émissions polluantes.
- Un territoire agricole, source de pollutions et d'émissions de particules fines et de NH3 conséquentes.
- Une exploitation de carrières sur le territoire qui génère des particules fines.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Des émissions de Nox liées aux transports de personnes constante voire croissante au regard des pratiques modales du territoire.
- Des émissions polluantes liées aux chauffages domestiques toujours conséquentes du fait de la mauvaise performance des systèmes de chauffage et du vieillissement du parc de logements et d'un besoin accrue en énergie pour chauffer les surfaces.
- Des émissions et pollutions agricoles constantes.

ENJEUX

- Le développement de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- Une amélioration des systèmes de chauffages domestiques et une rénovation thermique du parc de logements
- La mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles, et le renouvellement des engins agricoles et sylvicoles

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

Les atouts du territoire

- Un **fort potentiel de développement des énergies renouvelables** ;
- La présence d'un **réseau de chaleur bois** sur la commune de Moulins ;
- La forte présence de l'élevage bovin présente une opportunité de **développement de la méthanisation**, et permet la **préservation des prairies** ;
- D'importants flux de véhicules entrant et sortant de Moulins (entre 5000 et 7500 véhicules/jour) et présence **d'axes de transit majeurs** tels que la N79 (45% de poids lourds) et la N7 (qui contourne Moulins), qui peuvent représenter un **potentiel de développement du GNV/bioGNV** ;
- La présence du **massif forestier** qui, sous réserve d'une division par 4 des émissions de GES du territoire, permettrait d'atteindre la neutralité carbone.

Les enjeux du territoire

- Un **secteur résidentiel consommateur** avec cependant, un fort potentiel de maîtrise de l'énergie ;
- Un **transport quasi essentiellement routier**, et effectué en voiture individuelle, qui génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote ;
- Une **faible diversité d'énergies renouvelables déployées** sur le territoire (78% biomasse). Seuls 7% des besoins en électricité sont couverts par une production locale ;
- Les **capacités des réseaux d'énergie** (et notamment pour l'électricité) devront être adaptées pour accompagner la mise en place de nouveaux projets ambitieux de production d'ENR ;
- Un **secteur agricole** (élevage bovin) très présent et principal **émetteur de gaz à effet de serre** ;
- Un impact potentiel sur la quantité et la **qualité de l'élevage bovin** avec l'augmentation des pics de chaleur et la diminution des précipitations. ;
- Une **vulnérabilité forte aux effets à venir du changement climatique**, notamment avec les phénomènes de manque d'eau importants et des répercussions sur l'accessibilité et la qualité de la ressource en eau.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

Objectif du territoire d'ici 2050
par rapport à 2015

- 51 %
des émissions de gaz à effet de serre

- 52 %
de consommations énergétiques

3,5 X
plus d'énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique

AIR

Réduction des émissions de polluant selon les objectifs du PREPA pour **la qualité de l'air**

Objectif : tendre vers l'**autonomie énergétique** en 2050



Garantir un **cadre de vie agréable** et **adapté au climat** pour tous les habitants du territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES AXES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

Un Plan Climat concerté et coconstruit

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Moulins Communauté est mis à jour dans le cadre de la démarche initiée par le syndicat d'énergie (SDE 03) de l'Allier de mener simultanément les PCAET des 11 EPCI du département. Son élaboration a été voulue coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.



La participation des acteurs, des citoyens, des agents et des élus a été au cœur de la démarche. L'ensemble des propositions collectées ont pu alimenter le plan d'actions.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial

Un programme d'actions, construit autour des cinq axes stratégiques, déclinés en 6 orientations opérationnelles se composant de fiches action opérationnelles.

Axe 1 : Une collectivité exemplaire

6 Orientations déclinées en 21 actions, dont 12 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Être exemplaire sur son patrimoine
- Être exemplaire dans le fonctionnement interne
- Piloter et suivre le PCAET
- Impliquer le territoire dans la démarche
- Mettre à jour les documents d'urbanisme
- Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires

Axe 2 : Sobriété et efficacité énergétique dans le bâtiment

2 Orientations déclinées en 6 actions dont 5 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Accompagner les particuliers et les professionnels à la maîtrise de l'énergie
- Développer la construction biosourcée

Axe 3 Développer les énergies renouvelables

2 Orientations déclinées en 10 actions dont 8 portées par des partenaires de Moulins Communauté

- Augmenter la production annuelle
- Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie

Axe 4 : Adapter les pratiques aux enjeux et climat de demain

- **4 Orientations déclinées en 17 actions dont 14 portées par les partenaires de Moulins Communauté**
  - Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique
  - Accompagner la résilience de l'agriculture locale
  - Mener une politique de lutte contre l'effet Îlot de chaleur urbain
  - Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire

Axe 5 : Un territoire aux mobilités adaptées

3 Orientations déclinées en 9 actions dont 4 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Permettre la non mobilité
- Développer les carburants alternatifs
- Développer les mobilités alternatives

Axe 6 : Développer l'économie locale et circulaire

2 Orientations déclinées en 12 actions, dont 6 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Développer les circuits de proximité
- Limiter la production de déchets

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Paysage et patrimoine

Le paysage et le patrimoine

Le territoire présente un vaste ensemble composé de **bois et forêts** qui constituent les toiles de fonds des paysages, ainsi que de **cultures et prairies bocagères** qui complètent la trame forestière (Bocage Bourbonnais et Sologne Bourbonnaise).

Les vallées de l'Allier et de la Loire sont nées des dynamiques incessantes des cours d'eau, façonnant en permanence le paysage et dessinant une mosaïque de milieux qui font la richesse exceptionnelle du territoire.

Ainsi, la **plaine alluviale de l'Allier**, au centre du territoire, est un territoire plat, avec de part et d'autre un paysage très ouvert accueillant principalement des cultures intensives. Le **Val de Loire Bourbonnais** à l'extrémité est du territoire, aux caractéristiques similaires au Val d'Allier offre un paysage plat dominé par les grandes cultures, avec cependant un réseau bocager plus dense.

A l'ouest de cet axe s'étend **le bocage Bourbonnais**, territoire vallonné. Héritage du travail ancestral des paysans, le bocage à mailles serrées occupe une grande partie du territoire.

Enfin, la **Sologne Bourbonnaise**, qui occupe la majeure partie est du territoire est une zone bocagère à mailles assez larges, alternant entre grande culture et prairie, parsemée par de nombreux étangs.

Moulins Communauté est riche d'un ensemble **de 83 monuments historiques** inscrits ou classés (il s'agit principalement de châteaux et d'églises romanes) ainsi que 6 sites inscrits, 2 sites classés (château et le parc de la commune de Chapeau et le parc arboretum de Balaine sur la Commune de Villeneuve sur Allier). Trois communes disposent d'un **Site Patrimonial Remarquable** (anciennement les AVAP et ZPPAUP) : Moulins, Souvigny et Besson.

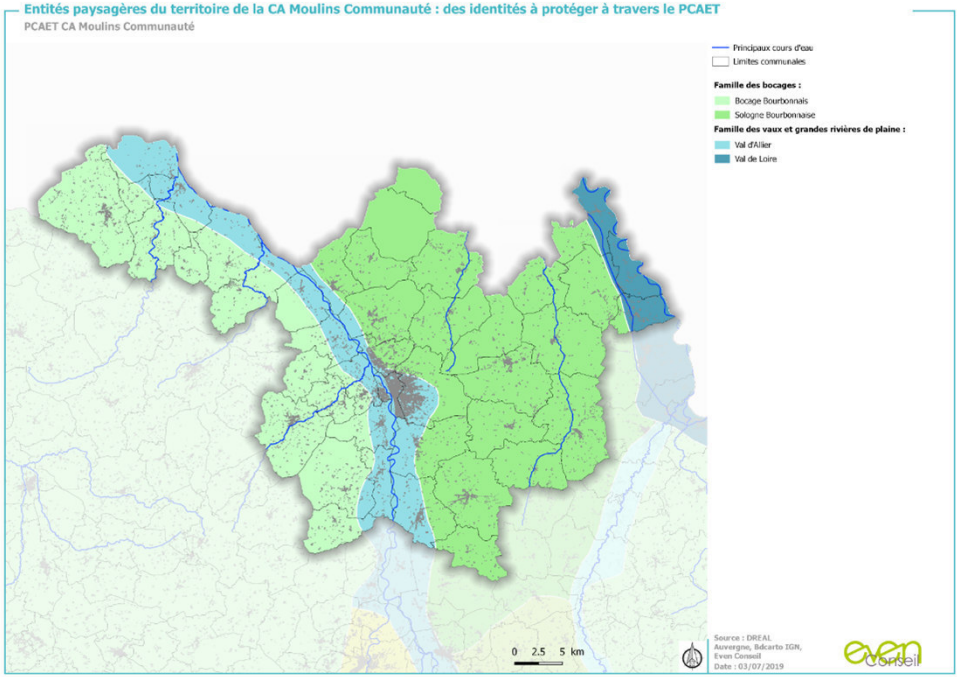

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Paysage et patrimoine

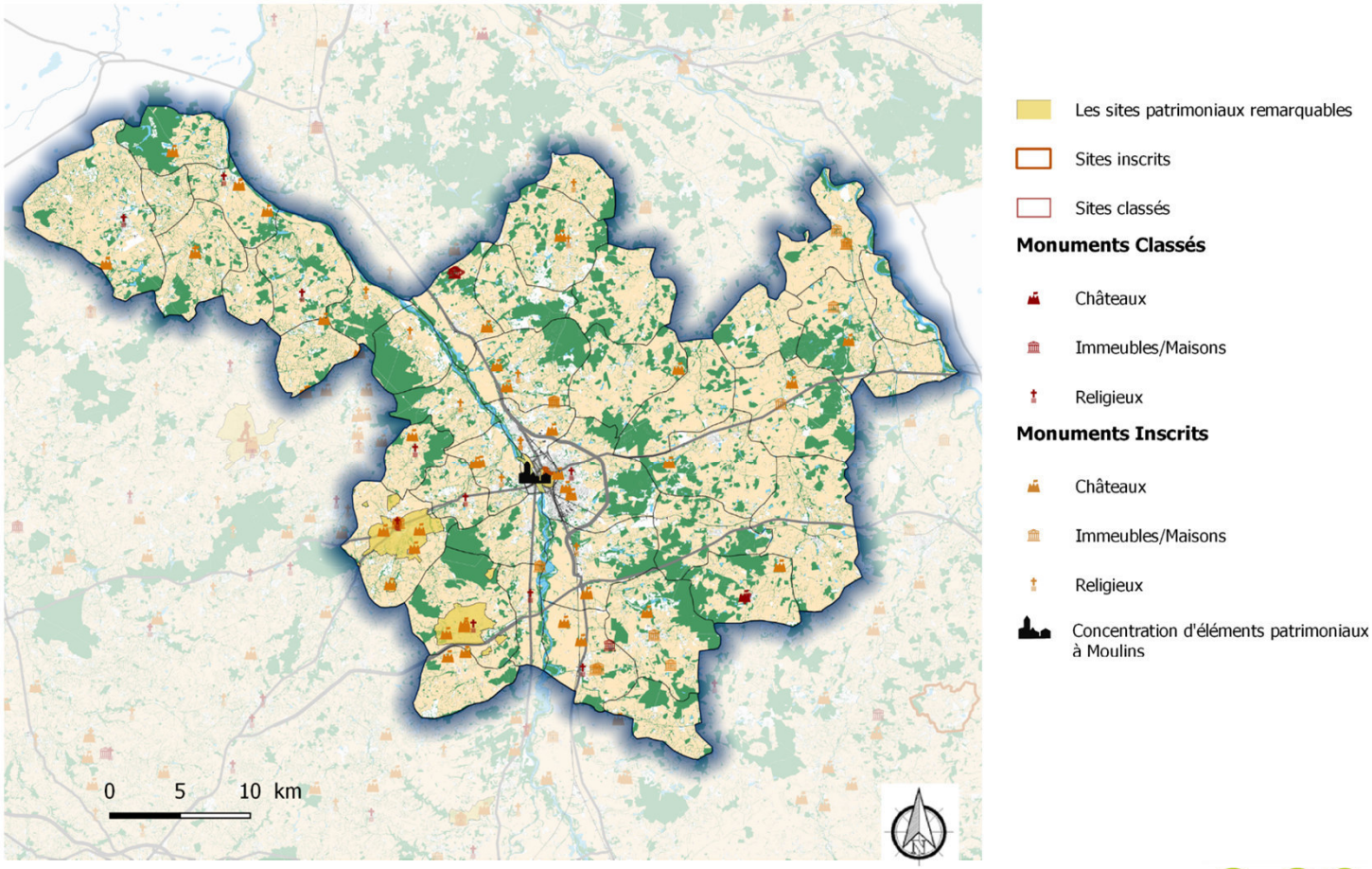

Un patrimoine institutionnel concentré à l'Est du territoire – Source SCoT Moulins Communauté, Even Conseil

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

Un patrimoine riche et mis en valeur

- Un territoire aux reliefs doux marqués par un réseau bocager identitaire qui fonde l'image du territoire ;
- Une concentration du patrimoine institutionnel comme vernaculaire autour d'ensembles bien identifiés (Moulins, Souvigny, Besson, …) ;
- Des espaces publics souvent soignés valorisant les patrimoines.

Faiblesses

- Des zones d'activités consommatrices d'espaces agro-naturels et dont le traitement minéral pose des questions de confort environnemental ;
- Un bocage en proie à une dégradation croissante.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Un bocage menacé de disparition conduisant à un appauvrissement/simplification des paysages (grand arbres coupés pour le bois de chauffage, arrachage de haies bocagères, non entretien des haies en bord de voie).
- Une mutation des paysages du fait des effets du réchauffement climatique : modification des paysages d'eau du fait de périodes d'étiages renforcées, évolution des essences…

ENJEUX

- La prise en compte des richesses patrimoniales et architecturales dans les décisions de localisation et de technologies mobilisées pour la production d'énergies renouvelables ;
- La lutte contre le réchauffement climatique à travers la préservation de la haie « puits carbone ».

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Trame verte et bleue

La Trame Verte et Bleue

Les sites majeurs d'intérêt écologiques sont identifiés sur le territoire à travers différents zonages environnementaux :

- 7 Sites Natura 2000 (3 ZPS et 4 ZSC)
- 55 ZNIEFFs (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type I dont 36 sont constituées par des étangs et masses d'eau ponctuelles; une ZNIEFF est situé à Dornes en Bourgogne
- 5 ZNIEFFs de type II; une ZNIEFF est située en Bourgogne
- 1 APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope);
- 2 ENS (Espace Naturel Sensible): Le Mathé et Les Coqueteaux, et un site supplémentaire en projet: Etangs des Vesvres
- 1 Réserve Naturelle Nationale
- 1 Réserve Naturelle Régionale

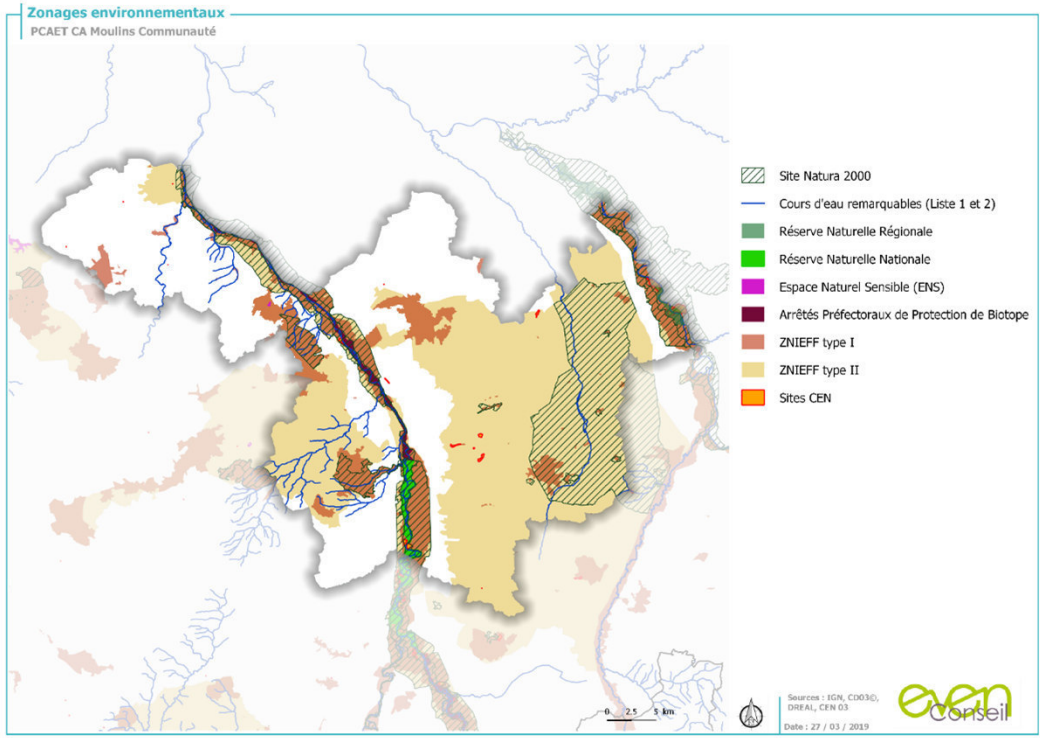

Les réservoirs de biodiversité représentent plus de

60%

de la superficie du territoire

Plusieurs zonages environnementaux recouvrent le Val d'Allier avec de nombreux cours d'eau remarquables et des réservoirs de biodiversité associés aux milieux humides et aquatiques.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Trame Verte et Bleue

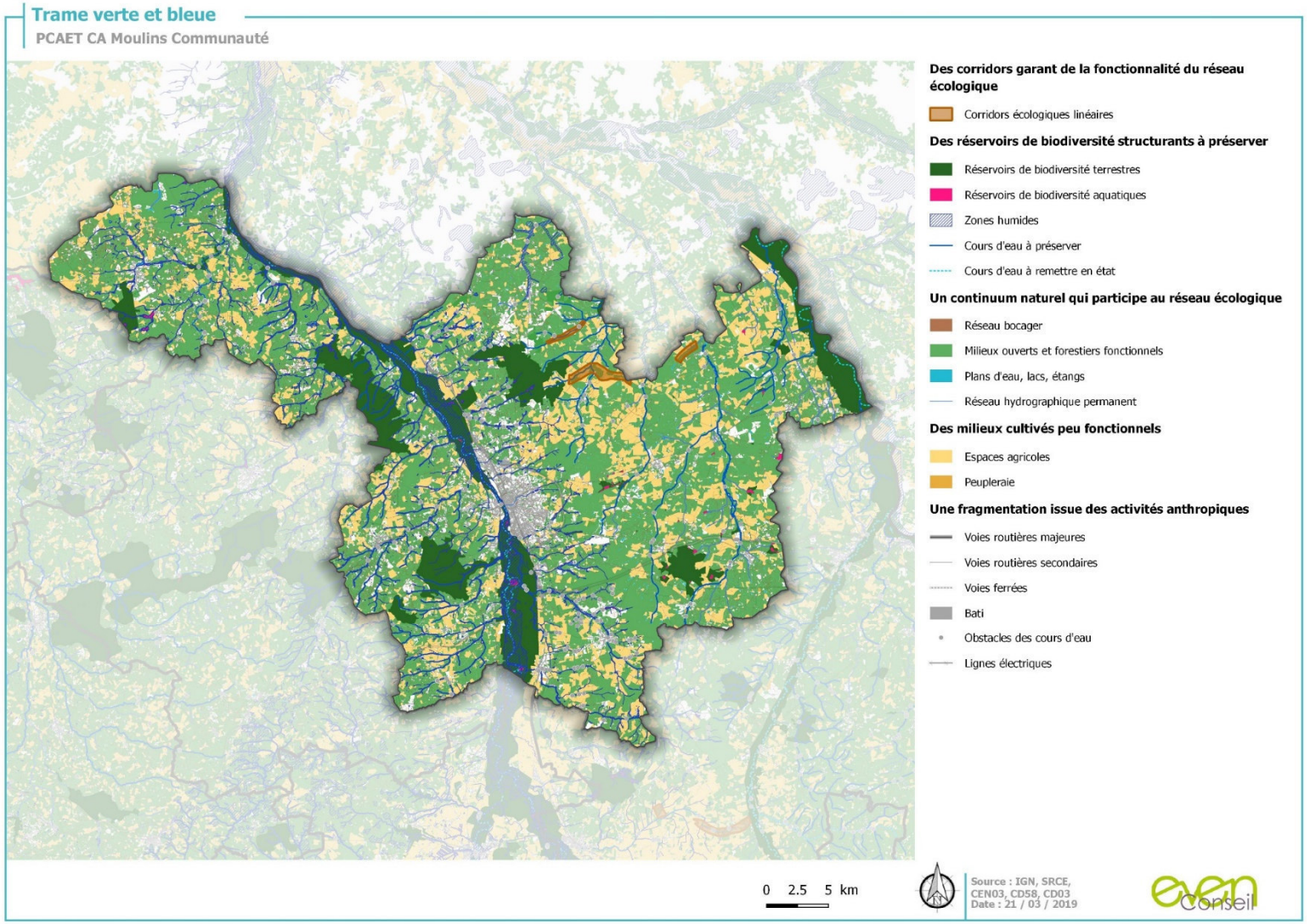

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Trame Verte et Bleue (consommation d'espaces)

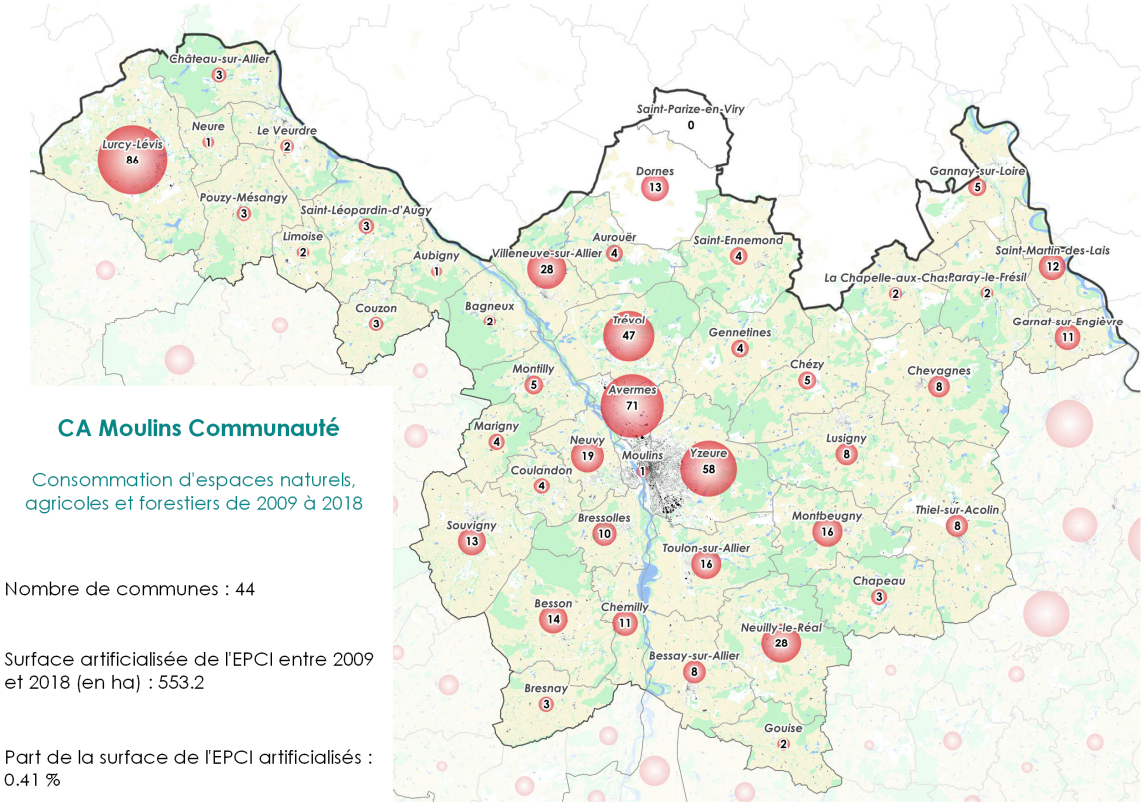

CA Moulins Communauté

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 2009 à 2018

Nombre de communes : 44

Surface artificialisée de l'EPCI entre 2009 et 2018 (en ha) : 553.2

Part de la surface de l'EPCI artificialisés : 0.41 %

Part de l'EPCI dans l'artificialisation totale : 19.11 %

90 Nombre d'ha. artificialisés dans la commune

Espaces naturels et agricoles

Espaces forestiers

A l'appui des données issues du « Portail artificialisation des sols » alimenté par l'Etat, il apparaît qu'entre 2009 et 2018, plus de 553 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés.

Rapportés à la surface de l'EPCI, c'est donc 0,41 % du territoire qui a été artificialisé, soit autant d'espaces en moins pour assurer la fonctionnalité écologique du territoire. Cette consommation d'espaces s'accompagne nécessairement pour tout ou partie d'une imperméabilisation des sols, contraignant encore davantage la fonctionnalité du territoire et pouvant avoir par ailleurs des incidences sur le ruissellement pluvial et les risques induits.

Si le chiffre peut paraître faible à l'échelle de l'EPCI, rapporté à l'échelle du département de l'Allier, le territoire est néanmoins marqué par une dynamique prononcée de consommation d'espace puisque se concentre à Moulins Communauté plus de 19% de l'artificialisation du département sur les 9 dernières années. La consommation d'espace se concentre plus particulièrement dans les communes périphérique du cœur d'agglomération : Avermes et Yzeure mais également dans des communes présentant un profil plus rural telles que Trévol et Lurcy-Levis. Ces quatre communes représentent 47% de l'artificialisation des sols de ces 9 dernières années, soit à l'échelle de ces quatre communes uniquement, plus de 29 hectares consommés en moyenne par an.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

Un patrimoine naturel reconnu et mis en valeur

- Des zonages réglementaires et patrimoniaux nombreux sur le territoire ;
- Des espaces boisés bien répartis sur le territoire entre cultures et prairies connectés grâce à un réseau bocager dense qui assure un maillage entre ces différents habitats.

Faiblesses

Des milieux fragmentés

- Une absence de zonage environnemental à l'Ouest du territoire malgré la présence d'étangs et de boisements accueillants des espèces rares (Château-sur-Allier) ;
- Des parcelles en grandes cultures ne présentant pas d'éléments favorisant la TVB (bandes enherbées, haies, arbres têtards).
- Des éléments fragmentants (infrastructures routières, obstacles à l'écoulement) constituant un obstacle en scindant le territoire en plusieurs parties.
- Une artificialisation des sols conséquente sur ces 9 dernières années qui se concentre majoritairement sur 4 communes du territoire

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Un réseau bocager qui se dégrade et perd sa fonctionnalité écologique (perte de biodiversité associée, perte de ressource trophique, perte de couloirs de circulation ou de lieux de reproduction, etc.) ;
- Des espaces boisés de moins en moins nombreux au profit de la sylviculture intensive engendrant une perte notable de captation de carbone ;
- Une apparition ou un accroissement du nombre d'espèces invasives, disparation des zones humides, mutation des espèces et essences végétales du fait du réchauffement climatique et induisant des déséquilibres des écosystèmes et des services induits.
- Une consommation et de fait une perte d'espaces agro-naturels et forestiers écologiquement perméables.

ENJEUX

- La conciliation de la protection des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques en tant qu'espaces gérés durablement avec le développement des EnR ;
- La gestion et l'entretien du bocage, des bosquets, des forêts, des prairies et des zones humides du territoire pour les services écosystémiques rendus.
- La réduction ou la requalification des éléments fragmentants menaçant la fonctionnalité écologique du territoire.
- La maîtrise de la consommation d'espace

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Ressource en eau

La gestion de la ressource en eau

Qualité de la ressource

Six nappes d'eaux souterraines parcourent le territoire de Moulins Communauté. Leur état chimique et quantitatif ainsi que l'objectif de bon état chimique sont représentés sur la carte ci-après.

D'une manière générale, l'eau est de bonne qualité d'un point de vue chimique, exceptée celle provenant de l'alluvion Allier Aval, dont l'objectif de bon état chimique est reporté à 2027 en raison de sa pollution aux nitrates.

Malgré une qualité des eaux souterraines globalement bonne, une sensibilité à la pollution aux nitrates d'origine agricole est reconnue au niveau des masses d'eau « Alluvions Allier Aval » et « Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine du Limagne ».

Le territoire de Moulins Communauté est marqué par la présence d'un réseau hydrographique dense qui présente un état écologique allant de médiocre (Allier, Luzeray, Sonate), moyen (Abron, Colombier, Moulin…) à bon (Aubigny, Riau, Villefranche…).

Dans l'ensemble, les cours d'eau du territoire nécessitent des actions de reconquête de la qualité de l'eau afin d'améliorer leur état global et favoriser un potentiel écologique certain.

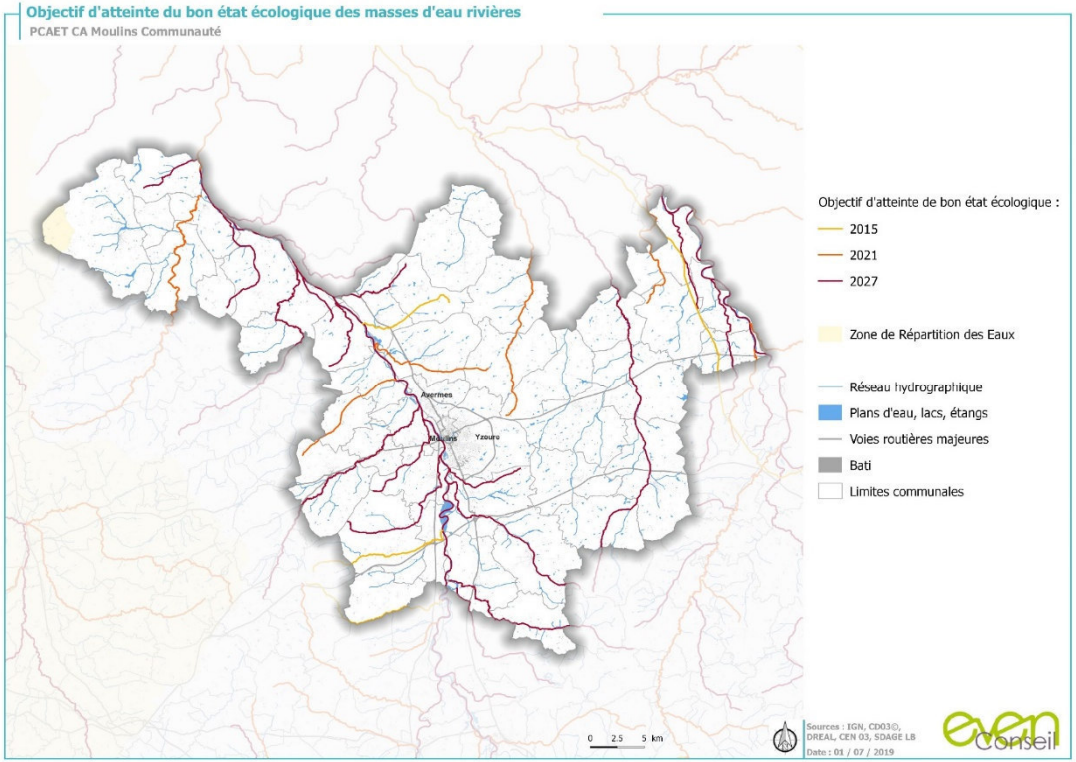

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Ressource en eau

La gestion de la ressource en eau

Quantité de la ressource

L'Agglomération moulinoise est traversée en totalité par la rivière Allier et bordée par le fleuve Loire, deux « réservoirs » d'eau essentiels pour le territoire intercommunal. En effet, l'eau puisée pour alimenter l'agglomération provient de 3 nappes souterraines : celles de l'Allier, de la Loire et de la Besbre. On compte 16 zones de captages qui alimentent le territoire, 7 dans le périmètre de l'agglomération et 9 à ses abords.

En raison des problématiques liées aux taux de nitrates et de pesticides, induisant une mauvaise qualité des eaux brutes, 3 zones de captages situées sur le territoire de Moulins Communauté ont été qualifiées par le SDAGE comme étant prioritaires: les terriens à Gannay-sur-Loire, l'hirondelle à Toulon-sur-Allier et les drives à Trévol. On en compte également deux situés en bordure mais alimentant le territoire de Moulins Agglomération : les Pacages à Contigny et Port-Saint-Aubin à Dompierre-sur-Besbre

La protection des ouvrages de captage du territoire est bien assurée puisque les indices d'avancement de la protection de la ressource en eau se trouvent entre 80 et 100%. Chaque captage alimentant le territoire fait l'objet d'une DUP.

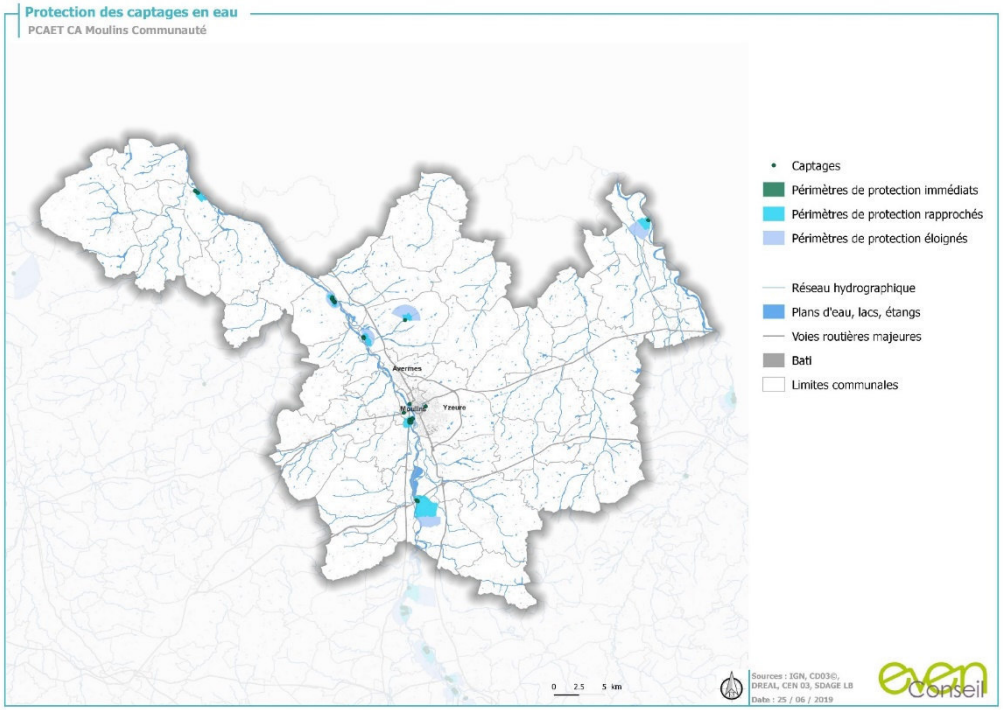

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat Initial de l'Environnement – Ressource en eau

La gestion de la ressource en eau

L'assainissement

Moulins Communauté est en charge de l'assainissement collectif pour toutes les communes du territoire.

La plupart des communes disposent d'au moins une station d'épuration (STEP). Certaines possèdent plusieurs équipements : Toulon-sur-Allier, Villeneuve-sur-Allier, Bressolles, Trévol et Coulandon. 3 communes du territoire ne disposent d'aucune STEP et ne sont pas raccordées au service d'assainissement collectif : Chézy, Gouise et Saint-Parize-en-Viry. Neuvy ne dispose pas non plus de STEP mais ses eaux usées sont rebasculées sur le réseau de Moulins pour être traitées à la STEP des Isles.

Par ailleurs, la station Villeneuve-Bourg a remplacé les stations d'épuration de Grèves et Fouillon à compter du 24 août 2015.

Le taux de charge hydraulique des stations du territoire est très hétérogène. Les plus petites sont généralement en sous charge tandis que d'autres sont en forte surcharge. Toutefois, la prise de compétence par l'Agglomération pour toutes les communes ayant rejoint le périmètre en 2017 devrait permettre d'améliorer la situation. Des aménagement sont à prévoir pour redimensionner les stations en surcharge ou rebasculer une partie de leurs flux vers d'autres stations en conformité.

Étant donné le taux de charge hydraulique problématique de certaines stations du territoire, les niveaux de performance des équipements sont globalement mauvais. En revanche, les niveaux de traitement sont plutôt bons.

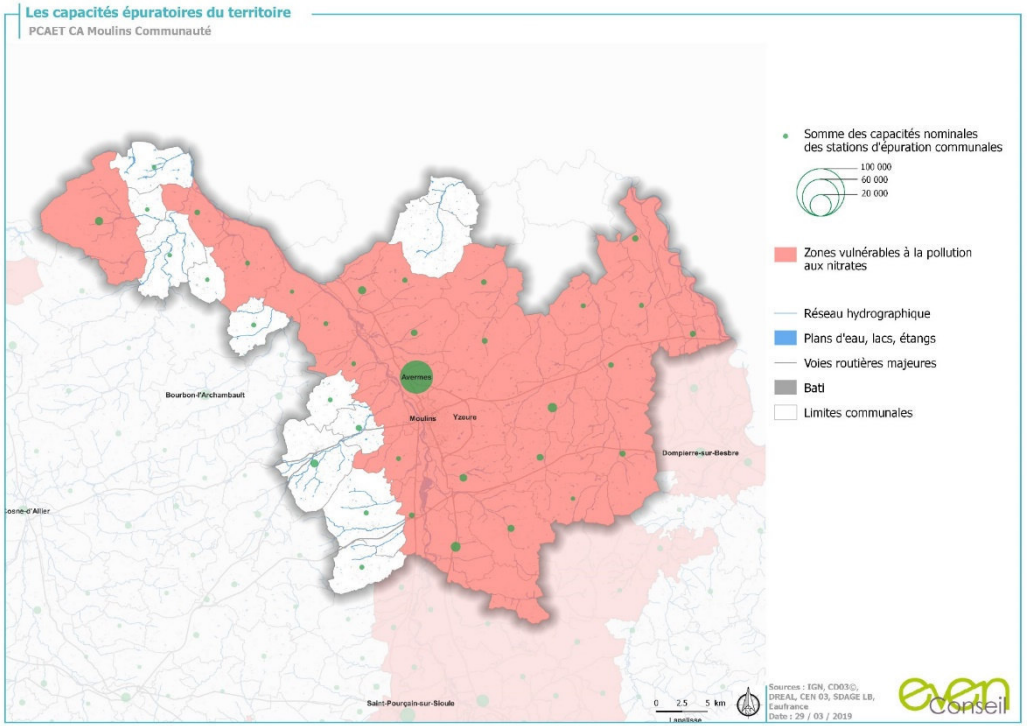

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Une gestion locale de la ressource en eau permise par la présence de deux SAGE en vigueur sur le territoire et un contrat territorial ;
- Une bonne protection de la ressource avec un indice moyen de 80% sur l'ensemble du territoire ;
- Trois zones de captages alimentant le territoire identifiées comme prioritaires par le SDAGE ;
- Une bonne qualité de traitement par les stations d'épuration.

Faiblesses

- Un morcellement de la gestion de l'approvisionnement en eau potable ;
- Une vulnérabilité aux nitrates de la ressource en eau
- Un mauvais niveau de performance des stations d'épuration: beaucoup sont soit en surcharge, soit en sous-charge.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une protection de la ressource en eau qui augmente grâce aux actions menées à travers les politiques de gestion de la ressource mais une vulnérabilité quantitative accrue du fait du réchauffement climatique et des périodes d'étiage sévères et du manque de précipitations induits
- Une vulnérabilité des milieux récepteurs au regard des mauvaises performances des STEP et risque accru de pollution induit
- Une eutrophisation accrue des milieux aquatiques du fait du réchauffement climatique conjugué à la vulnérabilité du territoire face aux pollutions aux nitrates
- Une modification des comportements humains vis-à-vis du réchauffement climatique pouvant induire des pressions quantitatives supplémentaires (piscines, système d'arrosage, irrigation accrue…)
- Une surcharge des stations d'épuration liées aux eaux de ruissellement dont le volume pourrait augmenter avec l'intensification d'épisodes météorologiques intenses

ENJEUX

- La poursuite des dynamiques de protection portées par les politiques de gestion de la ressource en eau ;
- Le soutien aux pratiques agricoles raisonnées en particulier au niveau des bassins concernés par les pollutions aux nitrates.
- La maintien d'espaces perméables au sein des zones urbaines et une gestion alternative des eaux pluviales et/ou une adaptation progressive du réseau d'assainissement vers le séparatif.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat initial de l'Environnement - Déchets

La gestion des déchets

Compétence intégralement déléguée au SICTOM Nord Allier, la collecte des déchets du territoire s'effectue principalement :

- **En porte à porte** pour les **ordures ménagères**
- **En porte à porte** et en **point d'apport volontaire** pour les **emballages ménagers recyclables** ;
- **En point d'apport volontaire** dans le cadre de la collecte du **verre**.

Les communes d'Avermes, d'Yzeure, de Neuvy et le quartier La Madeleine de Moulins bénéficient également d'une collecte de déchets vert en porte à porte.

Six déchetteries ainsi qu'une déchetterie mobile complètent le système de collecte de déchets sur le territoire de la communauté de communes.

Traitement et valorisation des déchets

par alimentation d'un réseau de chaleur urbain (S. Nord AlliOutre les filières de valorisation matière (compostage, réemploi matériaux, etc.), la valorisation des déchets du territoire passe également par :

- L'enfouissement avec récupération et transformation du biogaz en énergie à l'Installation de Stockage Non Dangereux (ISDND) de Chézy : 7 600 MWh d'énergie électrique produite par an et valorisation de l'énergie thermique résiduelle er)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Des filières de valorisation matière des déchets bien développées sur le territoire ;
- Un prestataire investi dans la politique de réduction des déchets ;
- Une compétence portée par une unique structure permettant une cohérence dans la collecte des déchets ;
- Une gestion locale qui limite les besoins en transports.

Faiblesses

- Une récupération d'énergie relativement faible suite à l'enfouissement des déchets à l'ISDND de Chézy.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une tendance à la réduction des déchets encouragée par les différentes réglementations et dispositifs existants dans la prévention des déchets ;
- Une augmentation de l'adhésion au tri permettant de réduire le recours à l'enfouissement des déchets.

ENJEUX

- La réduction des émissions de GES des flottes de collecte et transport de déchets ;
- Une bonne gestion des déchets inertes produits par les chantiers de rénovation/réhabilitation du bâti.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat initial de l'Environnement - Nuisances

Les nuisances

De **nombreuses voiries sont sources de nuisances sonores**. Elles se concentrent sur un axe Nord-Sud via Moulins et concentrant notamment la voie ferrée n°750000 et la RN7 ainsi que sur un Axe Est-Ouest au droit de la RN79. En raison d'un contournement du cœur d'agglomération, les nuisances sonores affectent peu Moulins où **le cadre de vie se retrouve néanmoins localement altéré en raison de dessertes locales support d'un trafic journalier relativement dense (RD979, RD779, RD707, RD528…).**

Les Cartes de Bruit Stratégiques à l'échelle communale concernant Moulins Communauté ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- Qu'aucune personne n'est exposée à des ambiances sonores dépassant les valeurs limites (> 68dB (A) le jour et >62dB (A) la nuit) ;
- Aucun établissement de santé ni établissement d'enseignement n'est affecté par un volume sonore dépassant les valeurs limites mais des établissements d'enseignement situés cours Vincent d'Indy sont néanmoins affectés par le bruit.

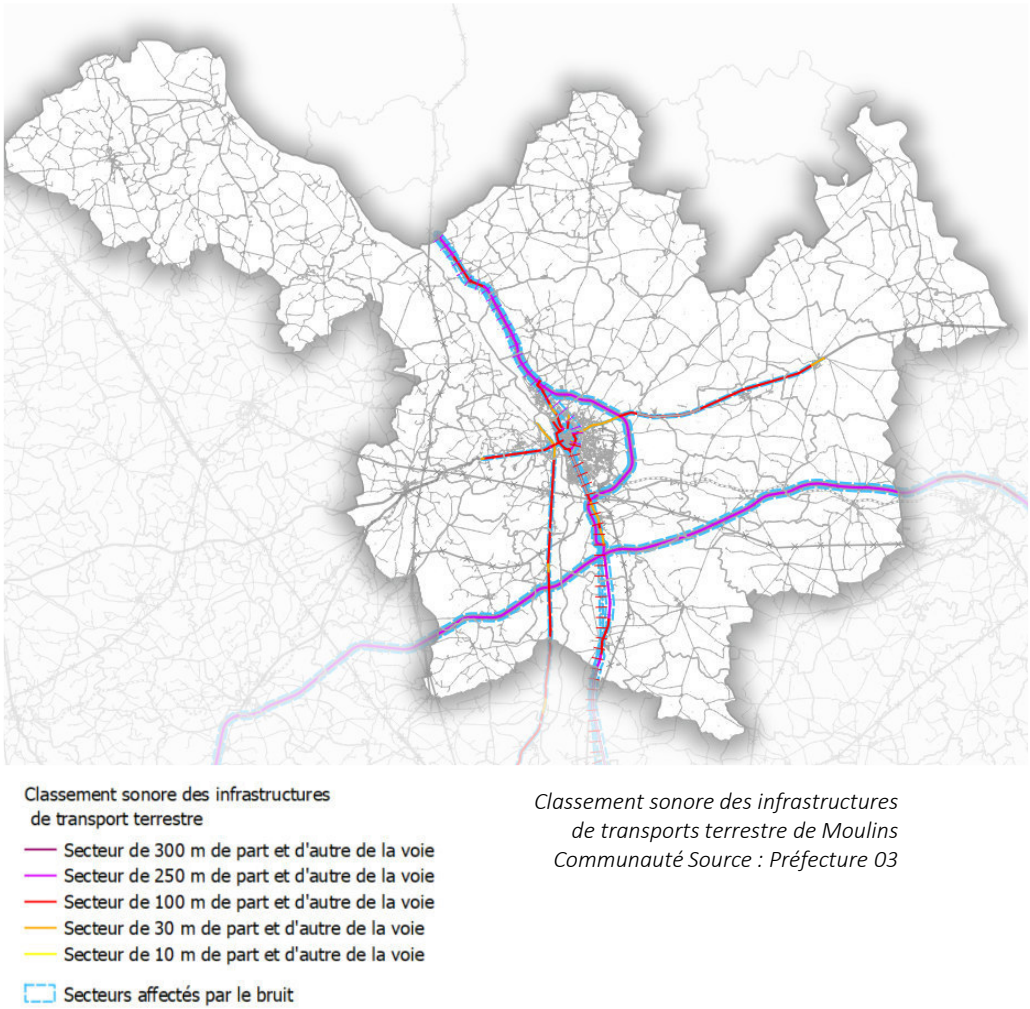

Classement sonore des infrastructures de transports terrestre de Moulins Communauté Source : Préfecture 03

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Un territoire globalement épargné par le bruit.

Faiblesses

- Des nuisances liées aux principaux axes routiers et se concentrant sur un axe Nord-Sud via Moulins et un axe Est-Ouest au sud du territoire.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une pérennisation des nuisances du fait des pratiques modales du territoire : dépendance à la voiture individuelle, motorisation carbonée.
- Un bâti ancien dont les problématiques d'isolation thermique ne permettent pas d'atténuer les nuisances sonores ressenties à proximité des infrastructures routières.

ENJEUX

- Le renforcement des actions au niveau des « nœuds » de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques ;
- L'amélioration des ambiances sonores locales en adaptant le bâti en particulier pour les bâtiments situés au sein des zones à enjeux identifiées dans les PPBE.
- Une évolution du parc automobile vers des motorisations moins bruyantes (véhicules électriques notamment).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat initial de l'Environnement - Risques

- Les risques

Les risques naturels

Traversé par l'Allier et la Loire, le territoire est exposé au risque inondation et justifie ainsi la mise en place des :

- PPRi Plaine d'Allier approuvé le 23 Mai 2008 ;
- PPRi Val d'Allier approuvé le 30 Janvier 2006 ;
- PPRi Fleuve Loire approuvé le 20 Juin 2001 faisant l'objet d'une révision prescrite en 2016.

Plusieurs évènements de type mouvement de terrains sont par ailleurs identifiés sur le territoire intercommunal :

- Erosion de berges aux abords de l'Allier et de la Loire ;
- Effondrement sur la commune d'Yzeure ;
- Glissement de terrains.

Les risques identifiés sont par ailleurs à l'origine de plusieurs catastrophes naturelles :

- 38 arrêtés de catastrophes naturelles enregistrés depuis 1982 ;
- 19 arrêtés consécutifs à des inondations ayant engendrées des coulées de boues et/ou des mouvements de terrains ;
- 18 arrêtés suite à des mouvements de terrains ayant engendrés ou non des épisodes de sécheresse.

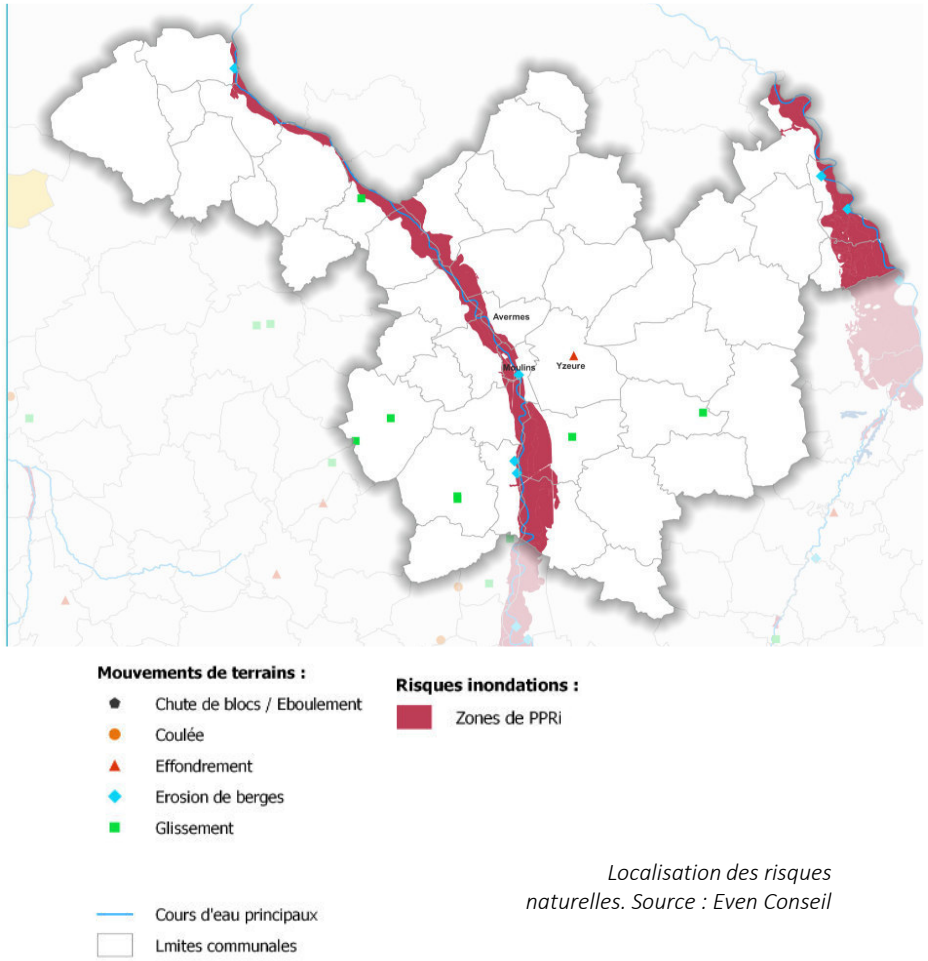

Localisation des risques naturelles. Source : Even Conseil

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Etat initial de l'Environnement - Risques

Les risques

Les risques technologiques

Le territoire de Moulins est concerné par un risque de rupture de barrage induit par la présence en dehors du territoire de 3 barrages à savoir, les barrages de Queuille et des Fades-Besserve sur la Sioule et le barrage de Vichy sur l'Allier. L'onde de submersion consécutive à ce phénomène exceptionnel traverse l'ensemble du territoire selon le parcours de l'Allier.

Par ailleurs, le territoire compte 62 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'Autorisation. Aucune de ces installations n'est classée SEVESO.

De plus, en raison de la présence d'anciens bassins houillers, la commune de Souvigny est concernée par un risque minier (aléa de niveau faible-moyen).

Enfin, en lien avec la traversée du territoire par des infrastructures d'envergure, un risque supplémentaire est généré, le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD). En effet, les risques d'accidents ont une probabilité plus grande sur les axes de circulation importants, et le risque TMD est ainsi particulièrement associé sur le territoire aux infrastructures :

- Routières telles que la N7 et la N79 ainsi que les RD 2009 et 707 ;
- Ferroviaires ;
- Aux canalisations de transport de gaz naturel.

Les sites BASOL, sont des sites dans lesquels la pollution a été avérée, faisant état d'une surveillance ou d'une dépollution à l'état plus ou moins avancé. 9 sites BASOL ont été recensés sur le territoire :

- 2 sur la commune d'Avermes ;
- 2 sur la commune de Moulins ;
- 1 sur la commune de Saint-Ennemond ;
- 4 sur la commune d'Yzeure.

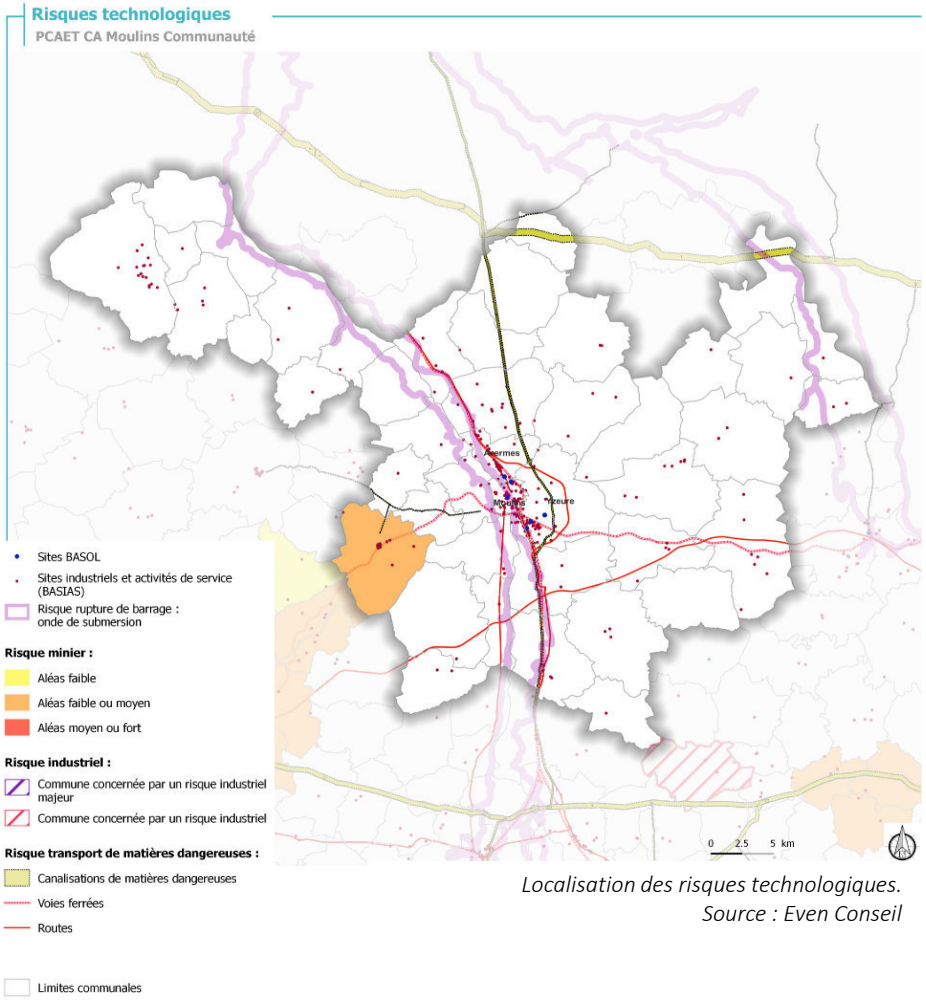

Localisation des risques technologiques.
Source : Even Conseil

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Des risques naturels principalement localisés aux abords de l'Allier et de la Loire et pris en compte sur le territoire notamment à travers la mise en place de Plan de Prévention des Risques (inondations) ;
- Des risques technologiques relativement limités malgré un risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) diffus sur l'ensemble du territoire ;
- Des sites pollués présentant des opportunités en termes de sites de développement des énergies renouvelables.

Faiblesses

- Des installations industrielles à risque dans des secteurs soumis à des risques naturels (inondations, etc.).

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une maîtrise de la vulnérabilité liée aux risques inondations via des documents règlementaires
- Des risques naturels exceptionnels plus fréquents en raison des effets du changement climatique ;
- Des risques technologiques pouvant survenir plus fréquemment en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels.

ENJEUX

- La prise en considération des risques naturels et technologiques dans la stratégie de développement des ENR afin de pas augmenter la vulnérabilité des divers enjeux socio-économiques ;
- Le maintien des capacités d'infiltration et de stabilité des sols (végétal en place) dans les secteurs de risques inondation et de mouvement de terrain.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences de la stratégie

- Analyse des incidences de la stratégie du PCAET sur l'environnement

Le tableau ci-contre synthétise les incidences des objectifs de la stratégie du PCAET de Moulins Communauté sur les différentes thématiques environnementales.

	Cadre paysager et naturel	Gestion des ressources	Bien-être et santé des habitants
ENERGIES			
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015			
1.1.1. Rénovation thermique de 70% du parc résidentiel	⚠	⚠	
1.1.2. Labellisation BBC pour les bâtiments neufs		⚠	
1.2. Mise en œuvre de la sensibilisation de la totalité des ménages aux écogestes			
1.3. Rénovation thermique de 90% des structures tertiaires avec un objectif d'efficacité énergétique dans ce secteur	⚠	⚠	
1.4. Développement de solutions adaptées pour les actifs en termes de déplacements domicile-travail	⚠	⚠	
1.5. Remplacement de 85% du parc automobile à l'horizon 2050		⚠	
1.6. Meilleur taux de remplissage des camions (fret et marchandises)			
1.7. Intégration des enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme locaux			
1.8. Appropriation et mise en d'œuvre d'actions en faveur d'une écologie industrielle pour les industries du territoire			
1.9. Mise en œuvre de principes de sobriété énergétique pour les exploitations agricoles du territoire	Besoin de précisions pour évaluation de l'impact environnemental de cette mesure		
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR			
2.1. Solaire photovoltaïque (études, équipement des habitations et surfaces tertiaires, développement du potentiel en ombrières, mobilisation des délaissés)	⚠		
2.2. Méthanisation : étude de sensibilité, objectif de 16 unités à la ferme ou 4 unités collectives ou 2 méthaniseurs territoriaux	⚠	⚠	⚠
2.3. Eolien : installer 15 éoliennes	⚠		
2.4. Solaire thermique : développement de manière diffuse pour les ECS sur les logements neufs et existants actuellement chauffés au fioul	⚠		
2.5. Energie fatale : développement du potentiel en cohérence avec les actions des industriels	Besoin de précisions pour évaluation de l'impact environnemental de cette mesure		
2.6. Géothermie : Développement des PAC de manière diffuse pour l'ECS et le chauffage	⚠	⚠	
2.7. Filière bois locale : 2.7. Filière bois locale : développement de la filière bois locale à hauteur de 75% de la consommation du territoire	⚠	⚠	
2.8. Hydroélectricité : développement de manière diffuse des microcentrales	⚠	⚠	⚠

CLIMAT			
1. Objectif 2050 de réduction de 51% des émissions de GES par rapport à 2015			
1.1. Energie : actions de réduction de la consommation, 100% des installation de fioul remplacées par des PAC ou biomasse, 100% du gaz naturel remplacé par du biogaz	Evaluation déjà réalisée point par point via les consommations énergétiques et la production		
1.2. Agriculture : pratiques bas carbone, développement d'actions pour le stockage de carbone			
1.3. Transports : 1.3. Transports : remplacer 60% des véhicules actuels vers des véhicules décarbonés		⚠	
2. Objectif de préservation voire d'augmentation du potentiel de séquestration de carbone du territoire pour compenser au moins en partie les émissions incompressibles du secteur agricole			
2.1. Limitation de l'artificialisation des sols			
2.2. Protection/développement des haies et de l'agroforesterie			
2.3. Développement de la construction biosourcée			
2.4. Débétonner et végétaliser les centre-ville/centres bourgs			
3. Objectif d'adaptation au changement climatique			
3.1. Gestion et préservation de la ressource en eau afin d'anticiper les tensions à venir et les conflits d'usage		⚠	
3.2. Accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles (culture et élevage)			
3.3. Anticipation des risques au travers du PPRi			⚠
3.4. Anticiper les évolutions des espèces forestières	⚠		
3.5. Anticiper le risque de feux de forêt			
3.6. Anticiper les phénomènes d'ICU			
4. Emissions de polluants atmosphériques : atteindre les objectifs du PREPA			

vert = incidence positive ; orange = incidence négative modérée ; rouge = incidence négative ; grise = aucune incidence ; /!\ = point de vigilance détaillé dans l'évaluation environnementale complète

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

Fiche action		CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)
		Incidences	Incidences	Incidences
AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES				
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE				
1.1.1	Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité			
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux			
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti			
1.1.4	Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité			
1.1.5	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département			
1.1.6	Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité			
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités			
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE				
1.2.1	Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics			
1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET				
1.3.1	Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET			
1.3.2	Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires			
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE				
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires			
1.4.2	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET			
1.4.3	Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)			
1.4.4	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets			
1.4.5	Politique développement durable du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure			
1.4.6	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département			
1.4.7	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine			
1.4.8	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département			
1.5 METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME				
1.5.1	Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme			
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES				
1.6.1	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus			
1.6.2	Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune			

vert = incidence positive ; jaune = incidence négative modérée ; rouge = incidence négative ; blanc = aucune incidence

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

AXE 2. SOBRIETE ET EFFICACITE EN ÉNERGETIQUE				
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE				
2.1.1	**Mettre en place un service de conseil sur le territoire**			
2.1.2	**Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires**			
2.1.3	**Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux**			
2.1.4	**Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales**			
2.1.5	**Accompagner les entreprises à la maitrise de l'énergie**			
2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE				
2.2.1	**Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre**			

vert = incidence positive ; jaune = incidence négative modérée ; rouge = incidence négative ; blanc = aucune incidence

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

AXE 3. DEVELOPPER LES ENRGIES RENOUVELABLES				
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE				
3.1.1	**Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure**			
3.1.2	**Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs**			
3.1.3	**Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol**			
3.1.4	**Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés**			
3.1.5	**Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03**			
3.1.6	**Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier**			
3.1.7	**Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie**			
3.1.8	**Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire**			
3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE				
3.2.1	**Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins**			
3.2.2	**Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables**			

vert = incidence positive ; jaune = incidence négative modérée ; rouge = incidence négative ; blanc = aucune incidence

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

4. ADAPTER LESPRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN				
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE				
4.1.1	Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP			
4.1.2	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales			
4.1.3	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval			
4.1.4	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable			
4.1.5	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable			
4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE				
4.2.1	Recenser les pratiques agricoles vertueuses			
4.2.2	Expérimentation d'élevages Bas Carbone			
4.2.3	Favoriser les couverts végétaux en vigne			
4.2.4	Adaptation des pratiques culturales au changement climatique AP3C			
4.2.5	Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole			
4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN				
4.3.1	Lancer une politique de lutte contre les ICU			
4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE				
4.4.1	Préservation et valorisation des haies et du bocage			
4.4.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage			
4.4.3	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie			
4.4.4	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire			
4.4.5	Inventaire et restauration des zones tourbeuses, même dégradées, pour le stockage carbone			
4.4.6	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité			

vert = incidence positive ; jaune = incidence négative modérée ; rouge = incidence négative ; blanc = aucune incidence

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES				
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ				
5.1.1	**Faciliter le télétravail sur le territoire**			
5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS				
5.1.1	**Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation**			
5.1.2	**Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques**			
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES				
5.3.1	**Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants**			
5.3.2	**Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés**			
5.3.3	**Réaliser un schéma global des modes doux**			
5.3.4	**Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'allier**			
5.3.5	**Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques**			
5.3.6	**Développer un centre/maison de la mobilité**			

vert = incidence positive ; jaune = incidence négative modérée ; rouge = incidence négative ; blanc = aucune incidence

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE				
6.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE				
6.1.1	**Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire**			
6.1.2	**Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique**			
6.1.3	**Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité**			
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS				
6.2.1	**Développer le compost collectif**			
6.2.2	**Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles**			
6.2.3	**Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus**			
6.2.4	**Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie**			
6.2.5	**Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée**			
6.2.6	**Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier**			
6.2.7	**Création d'un réseau de commerçants zéro déchets**			
6.2.8	**Vélo, du réemploi à l'usage**			
6.2.9	**Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale**			

vert = incidence positive ; jaune = incidence négative modérée ; rouge = incidence négative ; blanc = aucune incidence

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Résumé de l'Evaluation environnementale – Incidences sur le réseau Natura 200, articulation avec les documents cadres et indicateurs de suivi

Exposé des effets notables prévisibles de la mise en œuvre du PCAET sur le réseau Natura 2000

Moulins Communauté est richement pourvu en zones Natura 2000 puisqu'elle en accueille au total sept : quatre Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive Habitat et trois Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive Oiseau.

Globalement, las actions portées par le PCAET sont vertueuses pour l'environnement et donc n'impactent pas les sites Natura 2000 présents sur le territoire.
Une attention mérite tout de même d'être portée sur le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Plusieurs actions prévoient le développement de projets de production d'énergies renouvelables (implantation de centrales photovoltaïques, développement de la méthanisation..). Ces projets présentent un risque s'ils sont réalisés à proximité ou dans un site Natura 2000. En l'état des connaissances des projets, il n'est pas possible d'appréhender pleinement ni d'identifier avec précision les incidences négatives du plan sur les sites Natura 2000. La réalisation d'études d'impact systématique pour ce type de projet permettra de s'assurer de l'absence de risque sur les sites Natura 2000 grâce à la mise en place de la séquence ERC.

Articulation avec les documents cadres

Le PCAET a été élaboré en cohérence avec les documents cadres qui concernent Moulin Communauté en matière de planification énergétique.

Dans cette optique, le PCAET est compatible avec les règles du fascicule du SRADDET Auvergne Rhône-Alpes et prend en compte les objectifs du SRADDET Auvergne Rhône-Alpes ainsi que le SCoT de Moulins Communauté.

Indicateurs de suivi

Afin d'assurer un suivi et une évaluation de la mise en œuvre du PCAET, des indicateurs quantitatifs ont été définis en fonction des thématiques environnementales traitées dans l'évaluation.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021



PRESENTATION DU PROJET DE PCAET

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA DEMARCHE PCAET

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie et Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :

Climat
- Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Séquestration nette de carbone

Air
- Bilan des émissions de polluants atmosphériques

Energie
- Bilan des consommations énergétiques
- Production d'énergie renouvelable et de récupération et potentiel de développement sur le territoire
- Réseau de transport et de distribution d'énergie

LES ETAPES CLES

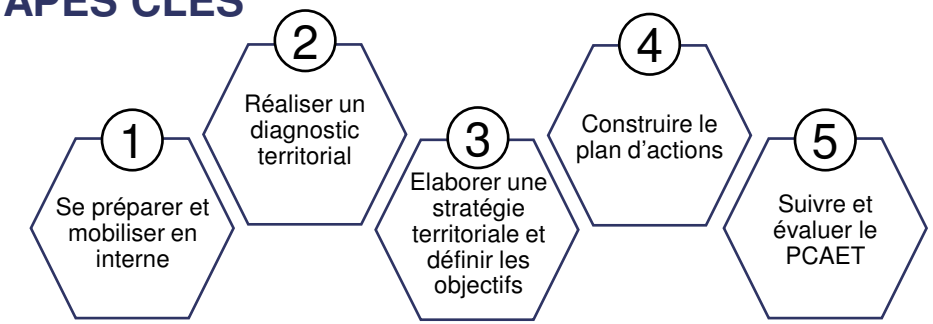

Année de référence 2015

Dans le cadre de cette étude, les données de l'INSEE, de l'OREGES et de l'ORCAE ont été utilisées et complétées avec des données locales fournies par Moulins Communauté et ses partenaires..

Territoire de Moulin Communauté

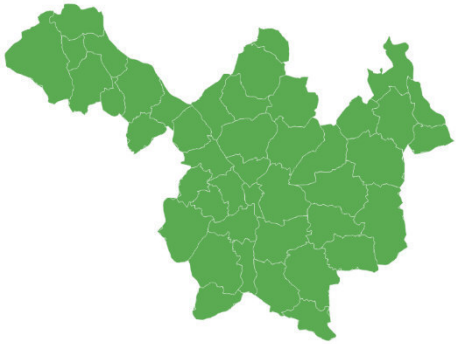

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MONTLUCON

44 COMMUNES
1336,16 km²
65 451 HABITANTS (2015)

Département de l'Allier / Région Auvergne Rhône Alpes

45 % de surfaces de prairies

31 % de surfaces agricoles

3,5 % de surfaces artificialisées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

CONSOMMATION

1 900 GWh
d'énergie finale consommés

Énergie finale : énergie directement consommée par les consommateurs

Cette consommation serait couverte par l'équivalent de la production :

D'un réacteur nucléaire de 900 MW — Sur 4 mois

Du parc éolien de Auvergne Rhône Alpes — Sur 20 mois

Du parc photovoltaïque de Auvergne Rhône Alpes — Sur 25 mois

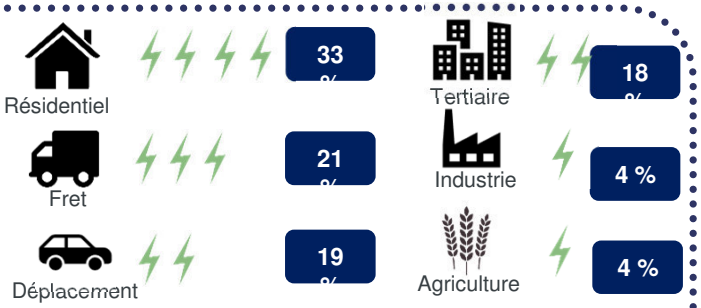

Sources d'énergie utilisées : Fioul, Electricité, Gaz, Bois

AUTONOMIE ENERGETIQUE

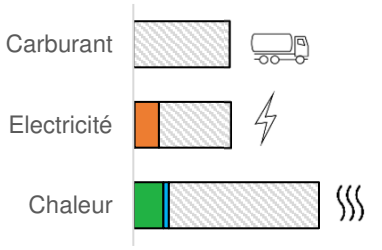

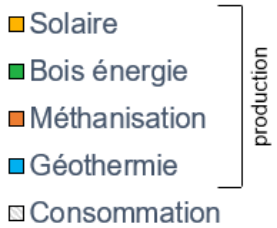

13 % de la consommation du territoire est couverte par la production locale d'énergie

PRODUCTION

257 GWh produits

201 GWh de **bois énergie** consommé par les ménages, les entreprises et alimentant le réseau de chaleur de Moulins

23 GWh de chaleur **géothermale** issue des pompes à chaleur des particuliers, des entreprises et des collectivités

22 GWh d'électricité **photovoltaïque**, notamment issue de la centrale au sol de Gennetines

9 GWh issus de la **méthanisation** au GAEC de Roover (agricole) et à l'installation de stockage des déchets non dangereux de Chézy

2 GWh de **solaire thermique** issu des installations privées

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE DU TERRITOIRE

POTENTIEL

Il est possible de produire 1 030 GWh sur le territoire

X4 La production actuelle

Barres bleues = production existante
Barres transparentes = potentiel

Bois énergie	129 GWh	Développement local et durable de la filière bois énergie
Méthanisation	138 GWh	Substrats méthanisables majoritairement issus des activités agricoles du territoire, en particulier les effluents d'élevage
Géothermie	107 GWh	Potentiel porté majoritairement par le secteur résidentiel Prise en compte des contraintes environnementales locales.
Solaire thermique	31 GWh	Equipement progressif des ménages, logements collectifs et bâtiments du secteur tertiaire
Grand éolien	129 GWh	3 zones favorables d'implantation de parcs éoliens
Solaire photovoltaïque	492 GWh	Priorité à l'équipement des parkings et grandes toitures industrielles, agricoles et tertiaires

STOCKAGE

Stockage de l'énergie pour gérer l'intermittence des énergies renouvelables :

- stockage stationnaire :
  - barrages hydroélectriques, vecteur hydrogène, batteries ;
- stockage embarqué :
  - batteries pour téléphones, voitures électriques, ordinateurs ...

RÉSEAU

Pour intégrer la part croissante d'énergies renouvelables au réseau (électrique, de gaz ou de chaleur), il faut que ce dernier soit capable d'accepter cette énergie supplémentaire en termes de saturation.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PROFIL CLIMATIQUE DU TERRITOIRE

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

= 860 000 tCO_2e (tonnes de CO_2 équivalent)

Un gaz à effet de serre est un gaz qui a le pouvoir de retenir une partie de l'énergie émise par le sol après avoir été chauffé par le rayonnement solaire.
Sur le territoire, 3 principaux gaz à effet de serre sont émis :

- *Le dioxyde de carbone (CO_2), issu majoritairement de la consommation d'énergie (de la combustion de gaz, de fioul, de carburants, etc.),*
- *Le méthane (CH_4), émis par les animaux d'élevage, notamment les bovins lors de leur digestion,*
- *Le protoxyde d'azote (N_2O), émis lors de l'épandage d'engrais azotés ou de déjections animales sur les sols.*

L'effet de serre de chaque gaz (Pouvoir de Réchauffement Global – PRG) est différent. Afin de pouvoir proposer un bilan territorial incluant l'ensemble de ces gaz, chacun est ramené en équivalent CO_2 suivant son PRG : 1 kg de méthane émis = 28 kg CO_2 équivalent car le méthane a un pouvoir de réchauffement climatique 28 fois supérieur à celui du CO_2 selon le GIEC 2014.

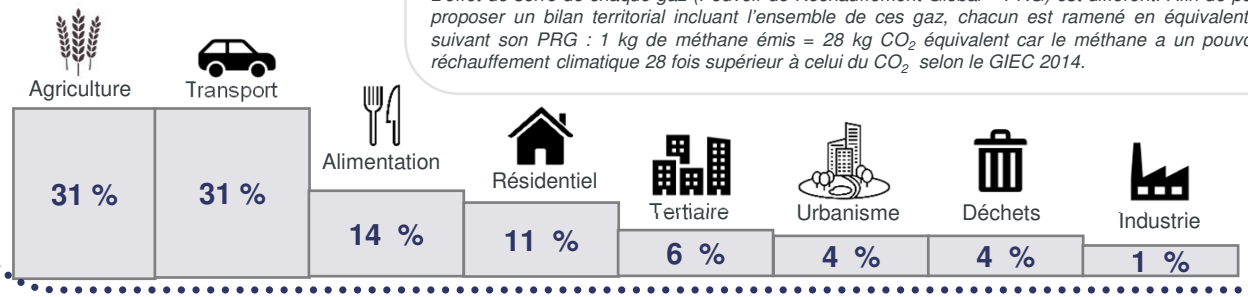

SEQUESTRATION CARBONE

Les sols naturels et la végétation du territoire, composés de matière organique, contiennent du carbone. En effet, via la photosynthèse, les plantes consomment le carbone de l'atmosphère, sous forme de CO_2, pour croître. C'est ce qu'on appelle la séquestration carbone.

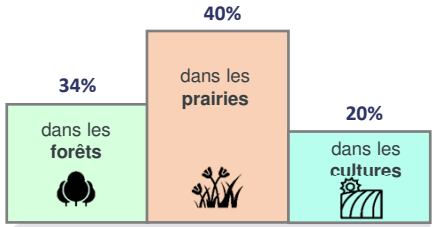

37 000 kt CO_2 séquestrées dans le sol du territoire de Moulin Communauté

VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Évolution du climat de la Région

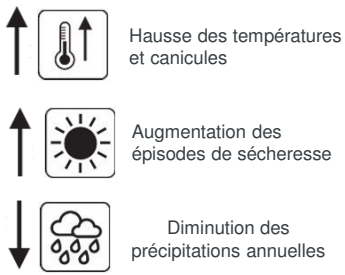

- **Les risques naturels (inondations, mouvements et glissements de terrains) se multiplieront avec le changement climatique.** D'importants dégâts physiques et socio-économiques pourraient affaiblir le territoire et ses activités ;
- **La ressource en eau :** un effet de ciseau entre une demande qui augmente, notamment en agriculture, et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînera une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une diminution des réserves en eau du sol. Une tension pourrait s'exercer entre agriculteurs, forestiers et particuliers autour de cette ressource dont la qualité baissera ;
- **L'agriculture :** les prairies et grandes cultures céréalières qui sont fortement sensibles à la ressource en eau et aux sécheresses plus importantes seront impactées par le changement climatique. L'élevage, sensible à la hausse des températures, sera également vulnérable aux effets du changement climatique (baisse en quantité et qualité du fourrage et augmentation de l'abreuvage);
- Le risque d'**incendies** de forêts augmentera avec les hausses de température et l'allongement des phénomènes de sécheresse. Les habitations à proximité des massifs forestiers seront de plus en plus vulnérables ;
- La population urbaine, notamment à Moulins et Yzeure, sera la plus sensible aux canicules fréquentes, notamment à cause du phénomène **d'îlot de chaleur urbain** (ICU) qui sera renforcé. Cette vulnérabilité sera accrue par la propagation de maladies infectieuses ou vectorielles qui pourront se développer plus facilement en milieu urbain.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

EMISSION DE POLLUANTS

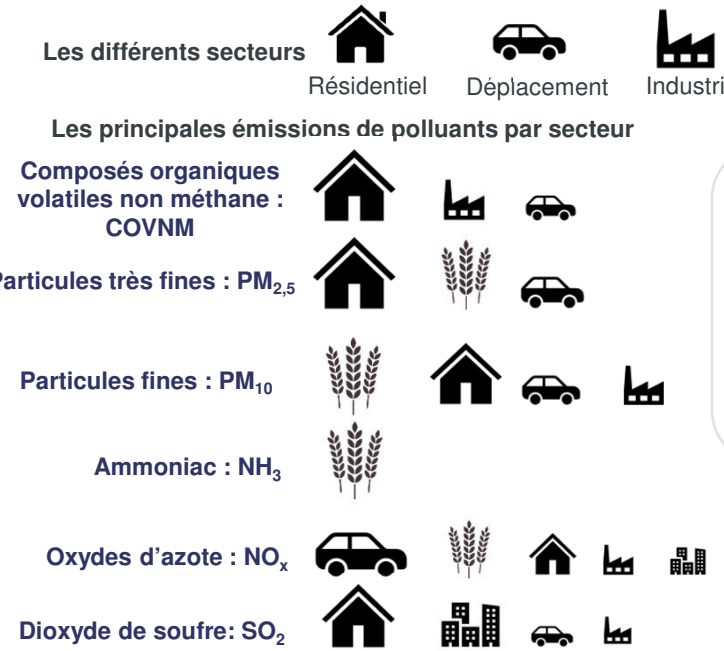

Le territoire Moulins Communauté respecte les moyennes annuelles réglementaires.
Toutefois, en termes de $PM_{2,5}$, plus de 10% de la population du territoire était exposé au dépassement de la valeur guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2017.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Les atouts du territoire

- Un **fort potentiel de développement des énergies renouvelables** ;
- La présence d'un **réseau de chaleur bois** sur la commune de Moulins ;
- La forte présence de l'élevage bovin présente une opportunité de **développement de la méthanisation**, et permet la **préservation des prairies** ;
- D'importants flux de véhicules entrant et sortant de Moulins (entre 5000 et 7500 véhicules/jour) et présence **d'axes de transit majeurs** tels que la N79 (45% de poids lourds) et la N7 (qui contourne Moulins), qui peuvent représenter un **potentiel de développement du GNV/bioGNV** ;
- La présence du **massif forestier** qui, sous réserve d'une division par 4 des émissions de GES du territoire, permettrait d'atteindre la neutralité carbone.

Les enjeux du territoire

- Un **secteur résidentiel consommateur** avec cependant, un fort potentiel de maîtrise de l'énergie ;
- Un **transport quasi essentiellement routier**, et effectué en voiture individuelle, qui génère d'importantes émissions de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote ;
- Une **faible diversité d'énergies renouvelables déployées** sur le territoire (78% biomasse). Seuls 7% des besoins en électricité sont couverts par une production locale ;
- Les **capacités des réseaux d'énergie** (et notamment pour l'électricité) devront être adaptées pour accompagner la mise en place de nouveaux projets ambitieux de production d'ENR ;
- Un **secteur agricole** (élevage bovin) très présent et principal **émetteur de gaz à effet de serre** ;
- Un impact potentiel sur la quantité et la **qualité de l'élevage bovin** avec l'augmentation des pics de chaleur et la diminution des précipitations. ;
- Une **vulnérabilité forte aux effets à venir du changement climatique**, notamment avec les phénomènes de manque d'eau importants et des répercussions sur l'accessibilité et la qualité de la ressource en eau.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA STRATEGIE

Objectif du territoire d'ici 2050
par rapport à 2015

- 51 %
des émissions de gaz à effet de serre

- 52 %
de consommations énergétiques

3,5 X
plus d'énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique

AIR

Réduction des émissions de polluant selon les objectifs du PREPA pour **la qualité de l'air**

Objectif : tendre vers l'**autonomie énergétique** en 2050



Garantir un **cadre de vie agréable** et **adapté au climat** pour tous les habitants du territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES AXES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE

Un Plan Climat concerté et coconstruit

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Moulins Communauté est mis à jour dans le cadre de la démarche initiée par le syndicat d'énergie (SDE 03) de l'Allier de mener simultanément les PCAET des 11 EPCI du département. Son élaboration a été voulue coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.



La participation des acteurs, des citoyens, des agents et des élus a été au cœur de la démarche. L'ensemble des propositions collectées ont pu alimenter le plan d'actions.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Un programme d'actions, construit autour des cinq axes stratégiques, déclinés en 6 orientations opérationnelles se composant de fiches action opérationnelles.

Axe 1 : Une collectivité exemplaire

6 Orientations déclinées en 21 actions, dont 12 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Être exemplaire sur son patrimoine
- Être exemplaire dans le fonctionnement interne
- Piloter et suivre le PCAET
- Impliquer le territoire dans la démarche
- Mettre à jour les documents d'urbanisme
- Intégrer au PCAET les enjeux sanitaires

Axe 2 : Sobriété et efficacité énergétique dans le bâtiment

2 Orientations déclinées en 6 actions dont 5 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Accompagner les particuliers et les professionnels à la maîtrise de l'énergie
- Développer la construction biosourcée

Axe 3 Développer les énergies renouvelables

2 Orientations déclinées en 10 actions dont 8 portées par des partenaires de Moulins Communauté

- Augmenter la production annuelle
- Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie

Axe 4 : Adapter les pratiques aux enjeux et climat de demain

- **4 Orientations déclinées en 17 actions dont 14 portées par les partenaires de Moulins Communauté**
  - Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique
  - Accompagner la résilience de l'agriculture locale
  - Mener une politique de lutte contre l'effet Îlot de chaleur urbain
  - Préserver voire augmenter le stock carbone sur le territoire

Axe 5 : Un territoire aux mobilités adaptées

3 Orientations déclinées en 9 actions dont 4 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Permettre la non mobilité
- Développer les carburants alternatifs
- Développer les mobilités alternatives

Axe 6 : Développer l'économie locale et circulaire

2 Orientations déclinées en 12 actions, dont 6 portées par les partenaires de Moulins Communauté

- Développer les circuits de proximité
- Limiter la production de déchets

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

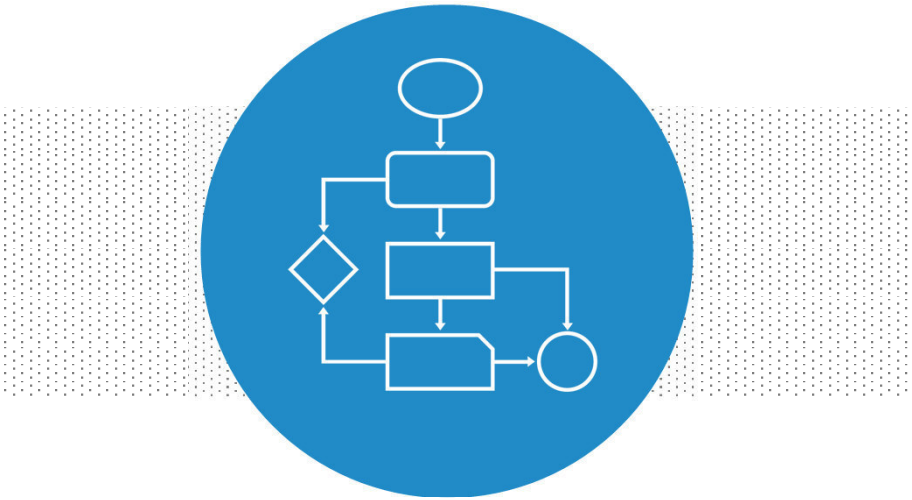

METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE POUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

PRINCIPE DE LA DEMARCHE

Le rapport environnemental du PCAET s'appuie sur une méthode rigoureuse et prend en compte l'ensemble des dispositions réglementaires. Il a identifié les facteurs environnementaux pertinents le plus en amont possible de la démarche. Dans ce cadre, l'évaluation environnementale s'inscrit comme un outil de diagnostic et d'aide à la décision mais aussi comme un outil de suivi et d'évaluation permettant d'apporter des réponses éclairées aux questionnements qui guident l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET ambitieux, cohérent et durable.

L'évaluation environnementale vise ainsi à remplir quatre grands objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du document : identifier les enjeux environnementaux ;
- Aider aux choix d'aménagement et à l'élaboration du contenu du document : garantir la pertinence des orientations au regard des enjeux ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques : informer, sensibiliser et associer le public ;
- Préparer le suivi de la mise en œuvre du PCAET : évaluer à postériori.

Les différentes étapes de l'évaluation environnementale du PCAET sont les suivantes :

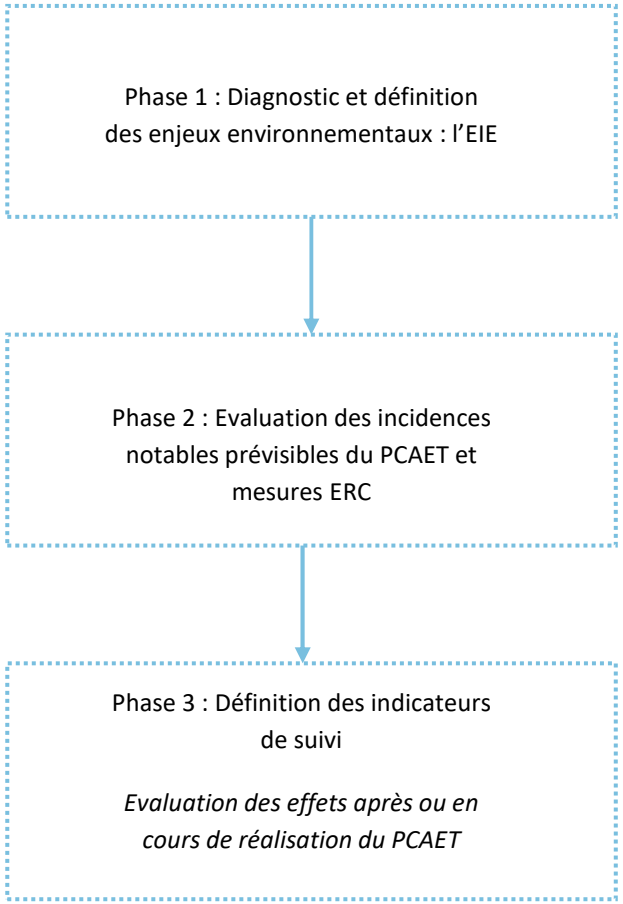

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

METHODOLOGIE DETAILLEE DES DIFFERENTES ETAPES D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET IDENTIFICATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

L'état initial de l'environnement constitue le socle stratégique de l'évaluation environnementale. Il a pour objectif de réunir pour chaque thématique environnementale les données nécessaires et suffisantes à l'évaluation environnementale du PCAET, de définir l'état de chaque thématique initial et, à partir de ces constats, de faire émerger les enjeux environnementaux à l'échelle du PCAET.

Pour les identifier, une analyse stratégique du territoire sur les 3 thèmes environnementaux transversaux suivants a été réalisée :

- Le cadre paysager et naturel ;
- La gestion des ressources ;
- Le bien-être et la santé des habitants

L'analyse de l'état initial de l'environnement s'est appuyée sur :

- les études bibliographiques existantes ;
- des expertises thématiques particulières menées par les partenaires (DDT, CAUE…) ;
- des visites de terrain ;
- les apports du territoire (élus et techniciens des EPCI).

L'EIE s'est ainsi attachée à mettre en lumière les problématiques particulièrement liées à l'adaptation du territoire au dérèglement climatique afin de bien identifier les enjeux environnementaux et paysagers que pose un PCAET en termes de transition énergétique.

Enfin pour chacun des thèmes, il a alors été identifié des atouts et faiblesses du territoire aboutissant sur un scénario au fil de l'eau. Ce scénario permet de mesurer l'impact positif ou négatif si les conditions environnementales étaient perturbées. De ces éléments ont été établis une liste d'enjeux environnementaux.

EVALUATION DES INCIDENCES AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PROPOSITIONS DE MESURES

Le processus d'évaluation a porté sur toutes les étapes de la procédure, depuis l'état initial de l'environnement jusqu'à l'achèvement de la stratégie et du plan d'actions. L'analyse critique des documents et les propositions formulées ont aidé à parfaire l'intégration de l'environnement.

Avant d'analyser les incidences du projet sur chacun des enjeux inventoriés, il a été proposé une analyse des scénarios envisagés qui a permis de retenir le scénario retenu inscrit dans la stratégie du PCAET puis d'analyser les actions mises en œuvre. L'analyse des scénarios envisagés et du scénario retenu s'est voulue comparative. Il s'agissait de connaître le niveau d'ambition du projet retenu par rapport aux scénarios envisagés en veillant à établir une analyse exclusivement environnementale.

La stratégie qui en a découlé a été évaluée à l'appui d'une grille évaluative permettant d'interroger la première version de stratégie au regard des enjeux environnementaux issus de l'EIE. UN tableau de synthèse mettant en exergue les risques d'incidences négatives a par la suite été présenté puis discuté aux élus et techniciens de chaque EPCI de façon à amender et ré-orienter aux besoins la stratégie pour une plus-value environnementale du projet en s'appuyant sur des propositions de mesures d'accompagnement pour la suppression ou la réduction des effets dommageables.

Après finalisation de la stratégie une seconde analyse a été conduite de façon à actualiser l'évaluation environnementale au regard des propositions ayant été choisies d'être intégrées et mettre en évidence les éventuelles incidences résiduelles.

Compte-tenu du contexte sanitaire la mise en œuvre de l'itérativité a été plus complexe pour l'évaluation du plan d'actions. Celui-ci n'aura été évalué qu'une seule fois dans sa version finale. Toutefois, les points de vigilance soulevés dans le cadre de l'évaluation de la stratégie ont servi de guide et ont assuré dans une certaine mesure la prise en compte des enjeux environnementaux. A noter que chaque fiche action a fait l'objet d'une analyse des incidences négatives et positives.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

METHODOLOGIE DETAILLEE DES DIFFERENTES ETAPES D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Visualisation de l'intensité des impacts					Points de vigilance	⚠
	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)		GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)		BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)	
	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
ENERGIES						
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015						
1.1. Rénovation thermique de 70% du parc résidentiel Rénovation thermique de 90% des structures tertiaires avec un objectif d'efficacité énergétique dans ce secteur	TVB : La rénovation thermique pourrait détruire les lieux de reproduction et de nichage de chiroptères ou d'oiseaux. Une gène peut également être occasionnée si les travaux sont réalisés à proximité d'un nid pendant la période de reproduction. Paysage et patrimoine : La rénovation par l'extérieur pourrait avoir des incidences sur la perception d'éléments du bâti.	Paysage et patrimoine : La mesure principale à adopter est la conservation des détails architecturaux des bâtiments pour l'identité qu'ils apportent. TVB : Il s'agit en premier lieu d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.	Déchets : Cet ambitieux projet de rénovation du bâti existant engendrera la production d'une importante quantité de déchets, dont certains potentiellement nocifs, difficiles à évacuer ou à traiter.	Déchets : La rénovation thermique du parc résidentiel et tertaire ne peut se faire qu'à condition d'anticiper les filières d'évacuation et de valorisation. Dans un souci d'optimiser la consommation d'énergie grise (énergie "cachée" utilisée pour le transport et le traitement des déchets), les filières de traitement locales seront privilégiées.	Nuisances : Le confort thermique de la population sera amélioré, ce qui renforce par la même occasion la protection acoustique. En revanche, en fonction de la localisation des rénovations pressenties, les nouvelles populations pourraient s'installer au niveau de sites déjà soumis à des nuisances acoustique ou des nuisances de l'air (proximité avec un axe routier ou avec un site industriel...) À cela s'ajoutent les nuisances sur la population induites par les travaux lors des périodes de chantier.	Nuisances : Un point de vigilanc est soulevé sur la localisation d actions de rénovation thermiqu pour ne pas exposer les populations nouvelles aux site exposés.

Extrait de la matrice d'évaluation – source : EVEN Conseil

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

DÉFINITION DES INDICATEURS DE SUIVI DES THÉMATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Enfin, il s'est agi de mettre en place un outil permettant le suivi de la mise en œuvre du PCAET.

Un tableau de bord a ainsi été construit faisant apparaître le nom de l'indicateur, sa valeur actuelle, la date de la donnée retenue, la source et la périodicité de disponibilité de la donnée. Le choix des indicateurs s'est basé sur les données et chiffres clés figurant dans l'état initial de l'environnement. Cette méthode garantit la définition d'indicateurs accessibles, pertinents avec le projet et dont le nombre reste restreint.

Ce tableau de bord est également une pièce garante de l'itérativité de la mise en œuvre du projet.

Intitulé de l'indicateur	Etat 0	Source de la donnée	Date de la donnée
Volume d'émissions de GES à l'échelle territoriale (approche règlementaire, scope 1 et 2)	600 ktCO2e	E6	2015
Volume d'émissions de GES par habitant	13 tCO2e	E6	2015
Séquestration carbone	37 000 ktCO2e	E6	2018
flux de carbone stocké annuellement	- 143 ktCO2e	E6	2018
Consommation énergétique annuelle	1 911 GWh	OREGES	2015
Consommation du secteur résidentiel	634 GWh	OREGES	2015
Consommation du secteur des transports	773 GWh	OREGES	2015
Production d'énergies renouvelables sur le territoire	257 GWh	OREGES	2015
Autonomie énergétique (*couverture de la consommation énergétique par la production énergétique rapportée à la consommation)*	13%	E6	2015

Extrait du tableau thématique des indicateurs de suivi – source : EVEN Conseil

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

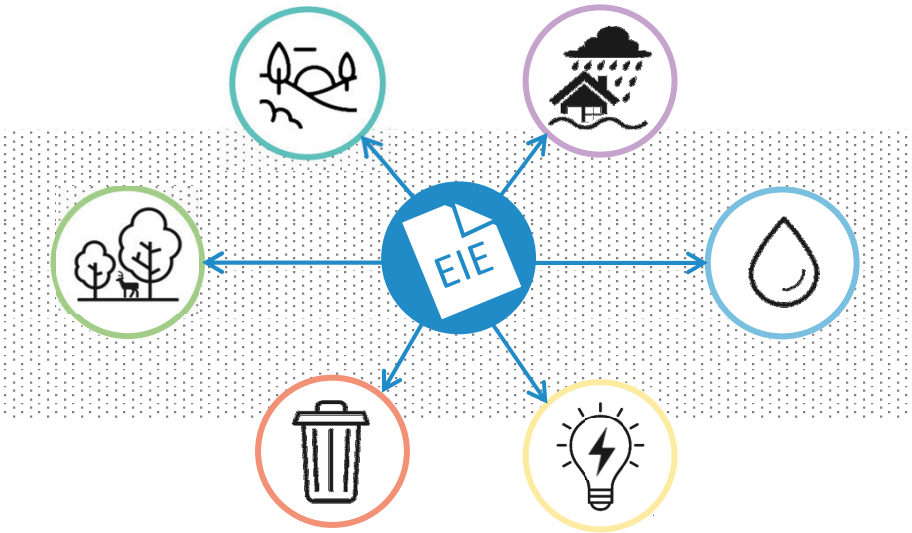

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1 : Le cadre paysager et naturel

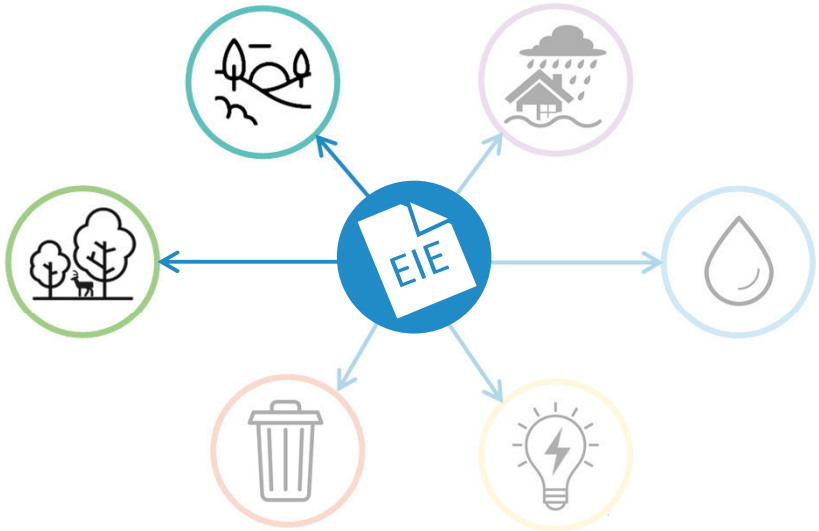

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PAYSAGE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Généralités

QUELLES MODIFICATIONS POUR LE « PAYSAGE RESSOURCE » ?

Le paysage dans sa fonction de ressource pour le territoire existe du fait de la relation que les individus ont créé avec le milieu : un paysage est habité, exploité, transformé, recréé, etc. Un paysage est vivant et se fait le témoin de ses occupations successives. Selon cette considération, les ressources du milieu varient dans le temps et également dans l'espace, pouvant aussi bien constituer une menace pour l'intégrité des paysages, qu'un atout pour leur valorisation. C'est selon ces deux aspects qu'interviennent les modifications du paysage-ressource liées au changement climatique.

En termes de menaces, le changement climatique et la transition énergétique impactent les territoires de manière inégale. En effet, au regard des ressources qui varient dans le temps et dans l'espace, l'exploitation de la ressource et l'intégration paysagère des dispositifs d'exploitation sont nécessairement liées aux contraintes de site : présence de relief, présence de boisements, présence de cours d'eau, etc.

Néanmoins, cette exploitation inégale de la ressource des territoires constitue une opportunité de dynamisme intéressante. Les paysages deviennent ainsi des lieux de faire valoir énergétique, qui contribuent à l'image d'un territoire reconnu pour la valorisation de sa ressource en bois ou en eau, reconnu pour ses paysages ouverts et entretenus, etc. De plus, les infrastructures d'exploitation acquièrent le rôle de nouveaux objets paysagers dans le territoire, auxquels une valeur touristique ou patrimoniale peut être attachée et valorisée : en effet, les moulins à vent ou à eau constituent aujourd'hui des éléments de patrimoine pour les territoires qui en sont dotés, quand ils étaient autrefois de simples outils du quotidien.

Dans ce rôle de ressource, le paysage se construit sur une notion d'équilibre à deux entrées :

- L'équilibre entre les territoires face à l'exploitation inégale de la ressource et les possibilités ou nécessités de mutualisation qui en émergent;
- L'équilibre entre l'exploitation de la ressource et les valorisations touristiques et patrimoniales qui en découlent.



Le bocage près de Vichy – Source Jeunes Agriculteurs

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PAYSAGE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Généralités

QUELLE CONSTRUCTION DU « PAYSAGE CADRE DE VIE » ?

Le paysage constitue le support de vie de chacun et se construit pour partie autour de perceptions individuelles : c'est dans ce sens que le paysage est cadre de vie. Ce paysage cadre de vie est né de la demande sociale croissante autour de qualité de l'environnement quotidien des populations et s'appréhende par une nouvelle manière de penser le développement urbain.

En termes de paysage, le développement urbain se traduit par la création de nouveaux quartiers d'habitation, de nouveaux équipements publics ou de nouveaux bâtiments agricoles. Dans cette dynamique, il s'agit de concilier développement urbain et qualité du cadre de vie. Les notions de confort thermique et de confort hydrique interviennent alors : créer des espaces de vie agréables à vivre aussi bien du point de vue de leur esthétisme que de leur fonctionnement.

Cela se traduit par des opérations de réhabilitation du bâti ancien, souvent considéré comme une « passoire énergétique », des vigilances dans les constructions neuves dans le but de créer des nouvelles morphologies urbaines « confortables » et optimisées.

La conception des espaces publics intervient aussi, et la garantie d'un équilibre minéral-végétal est nécessaire pour maintenir des espaces de vie agréables. Au sein des bourgs plus ruraux, il s'agit de ne pas accentuer la tendance à minéraliser pour créer une délimitation franche avec les espaces naturels, mais plutôt laisser ces derniers pénétrer et lier les tissus bâtis; au sein des espaces urbains, il s'agit d'intégrer le végétal dans les aménagements, en tant qu'éléments de cadre de vie quotidien des populations.

Finalement, dans ce rôle de cadre de vie, le paysage se construit autour de la notion d'effort et d'investissement à fournir pour l'environnement, afin d'anticiper, créer, réhabiliter et disposer d'espaces de vie confortables, apaisés et esthétiques.



Le cœur urbain de Moulins, entre minéral et végétal – Source Commerce Moulins

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PAYSAGE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Généralités

LE PAYSAGE, L'AIR, L'ENERGIE ET LE CLIMAT, QUELS LIENS ?

Le schéma ci-après synthétise les interrelations du paysage et du patrimoine sur certains paramètres du changement climatique que l'élaboration du PCAET est en mesure de traiter.



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA CHARPENTE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE - Généralités



L'organisation urbaine et infrastructurelle du département de l'Allier – Source Commune de Luneau

OSSATURE PAYSAGÈRE DE L'ALLIER

Le département de l'Allier offre un territoire ouvert au nord du Massif Central, caractérisé par une diversité de paysages, dont les piliers naturels sont l'eau, le bocage et la forêt.

Le réseau hydrographique de l'Allier a donné naissance à trois unités paysagères de grande qualité, que sont le Val d'Allier, le Val de Loire et le Val de Cher. Leur fonctionnement est lié au tracé sinueux du cours d'eau et à la végétation qui l'accompagne.

Les activités anthropiques ont façonné les paysages de l'Allier, à travers les modes de cultures, de transport et d'habitation. En termes d'activités agricoles, le mode d'agriculture principal est l'élevage, associé aux cultures céréalières sur les terres fertiles de la Limagne ou les plateaux successifs du Forterre. En termes de développement urbain le département est organisé autour de trois unités urbaines principales (Vichy au Sud-Est, Montluçon au Sud-Ouest et Moulins au Nord) qui sont reliées entre-elles par un maillage routier, avec des axes d'envergure régionale (A71 et E62 notamment), départementale ou plus locale.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA CHARPENTE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE - Généralités

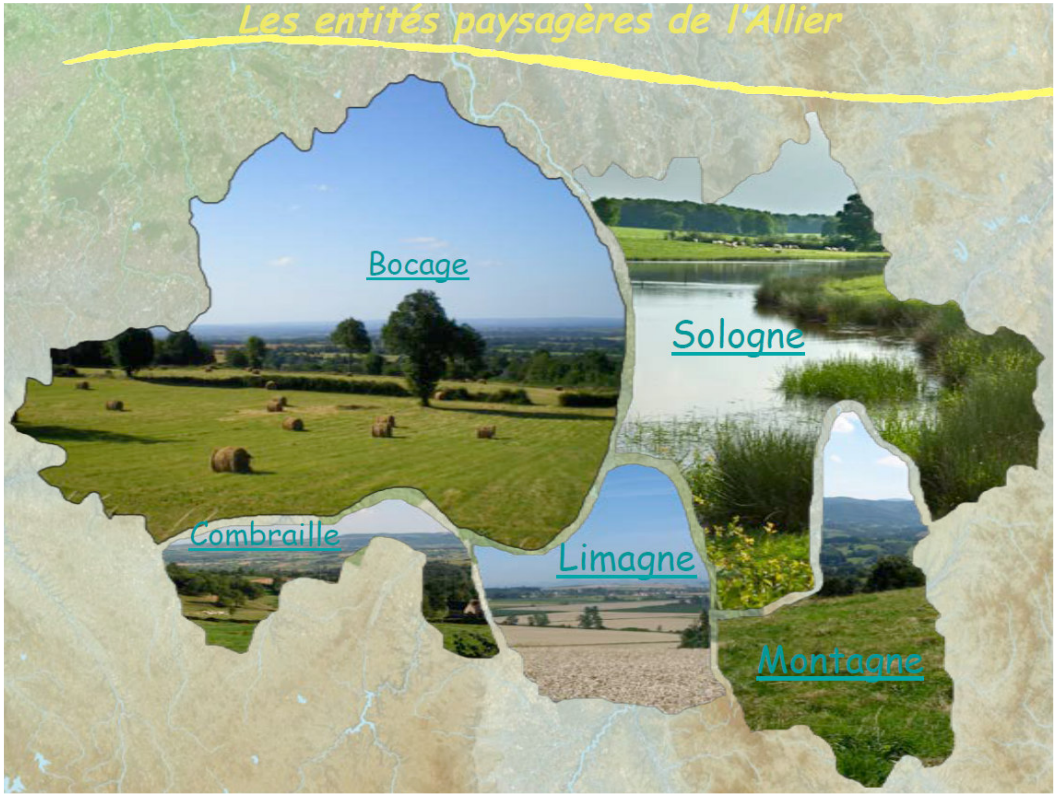

Les entités paysagères de l'Allier – Source CAUE

OSSATURE PAYSAGÈRE DE L'ALLIER

La nature des sols, les formes de l'eau et l'action anthropique façonnent des paysages fonctionnels et typiques à l'échelle de petites régions, ou **entités paysagères**. Le CAUE de l'Allier en décompte cinq : le Bocage, la Sologne, la Limagne, la Montagne et les Combrailles.

Les **Combrailles** forment un ensemble de vallons et petits cours d'eau délimités par le Val de Cher et le Bocage Bourbonnais au Nord-Ouest, et les gorges de la Bouble à l'Est.

Le **Bocage Bourbonnais** couvre plus d'un tiers du département. C'est l'ensemble paysager le plus vaste d'Auvergne. Encadré à l'Ouest par le Val de Cher et à l'Est par le Val d'Allier, cette entité se caractérise par un maillage de haies et bosquets particulièrement bien préservé, et par la richesse de ses bois, comme l'emblématique Forêt de Tronçais.

La **Sologne Bourbonnaise** constitue le vaste plateau qui sépare la vallée de l'Allier de celle de la Loire, au Nord-Est du département. L'entité se termine à l'Est en une succession de petits paliers, prolongements des Bois Noirs et de la Montagne Bourbonnaise. Ses paysages variés alternent prairies, cultures, bois et étangs. Le Val de Besbre et ses nombreux châteaux sont des éléments identitaires forts.

La **Montagne Bourbonnaise** repose sur le socle granitique qui prolonge les Monts du Forez. Cette entité offre un paysage singulier de basse montagne, dont le Montoncel culmine à 1287 mètres.

La région de la **Limagne** est une riche terre de cultures céréalières située entre deux bras d'eau ; elle occupe le triangle fertile à la confluence de la Sioule et de l'Allier.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA CHARPENTE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE - Généralités











Illustration des patrimoines de l'Allier : l'Allier et le bocage en second plan, le château de Lapalisse, la patrimoine thermal de Vichy, le village de Charroux faisant parties des « plus beaux villages de France », le patrimoine vernaculaire représenté par une ferme – Source Allier Département

OSSATURE PATRIMONIALE DE L'ALLIER

Le patrimoine départemental s'articule aussi bien autour d'éléments naturels que d'éléments bâtis.

Le patrimoine naturel de l'Allier s'organise à l'échelle du grand paysage, avec deux représentants majeurs :

- Le **bocage** (réseau de praires, haies, talus et fossés) en tant que motif paysager identitaire, en lien avec l'activité agricole prégnante sur le territoire;
- Les **cours d'eau** de l'Allier, du Cher et de la Loire en tant qu'éléments naturels structurants du territoire, et pour la valeur patrimoniale des paysages perçus à proximité.

Le patrimoine bâti de l'Allier s'articule autour de trois échelles :

- Le patrimoine des **châteaux** reconnus à l'échelle nationale qui se sont implantés historiquement dans les vallées de l'Allier, du Cher et de la Loire. Le patrimoine thermal de la ville de Vichy est aussi d'envergure départementale ;
- Le **patrimoine bâti** d'envergure départementale maille également densement et de manière tout aussi riche le territoire : cathédrales, églises romanes ou encore maisons fortes faisant l'objet de protections institutionnelles (monuments historiques, sites classés ou inscrits, etc.);
- Le patrimoine dit **vernaculaire** (granges, fermes, pigeonniers, maisons fortes de caractère, etc.) très lié au caractère rural du territoire, et qui assure les ambiances préservées et de qualité du quotidien.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES ENTITES PAYSAGERES – Zoom sur Moulins Communauté

DÉFINITION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire présente un vaste ensemble composé de **bois et forêts** qui constituent les toiles de fonds des paysages, ainsi que de **cultures et prairies bocagères** qui complètent la trame forestière (Bocage Bourbonnais et Sologne Bourbonnaise).

Les vallées de l'Allier et de la Loire sont nées des dynamiques incessantes des cours d'eau, façonnant en permanence le paysage et dessinant une mosaïque de milieux qui font la richesse exceptionnelle du territoire.

Dans le cadre du PCAET...

Les composantes naturelles des entités paysagères constituent des éléments d'importance pour la résilience du territoire dans le cadre du changement climatique, au regard de leur rôle :

- En tant que ressource, par exemple en bois et en eau, pour la production énergétique ;
- Dans le cadre de la lutte contre les risques naturels inondation, mouvement de terrain et érosion : en effet, le réseau de haies bocagères et les ripisylves des cours d'eau participent au bon écoulement des eaux et assurent l'infiltration naturelle de l'eau dans les sols, tout en freinant les vitesses de courant des crues ;
- En tant qu'élément stratégique pour séquestrer le carbone : les « haies puits de carbone » ainsi que les prairies ;
- Dans l'assurance du confort thermique des populations : au-delà de l'ambiance paysagère verte et fraîche procurée, les haies jouent un rôle physique de brise-vent améliorant ainsi le confort thermique, un paramètre non négligeable pour un cadre de vie durable dans un contexte de changement climatique. De manière localisée, elles procurent aussi de l'ombrage, proposant des espaces de découverte du territoire et de détente agréables.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES ENTITES PAYSAGERES – Zoom sur Moulins Communauté

Entités paysagères du territoire de la CA Moulins Communauté : des identités à protéger à travers le PCAET

PCAET CA Moulins Communauté

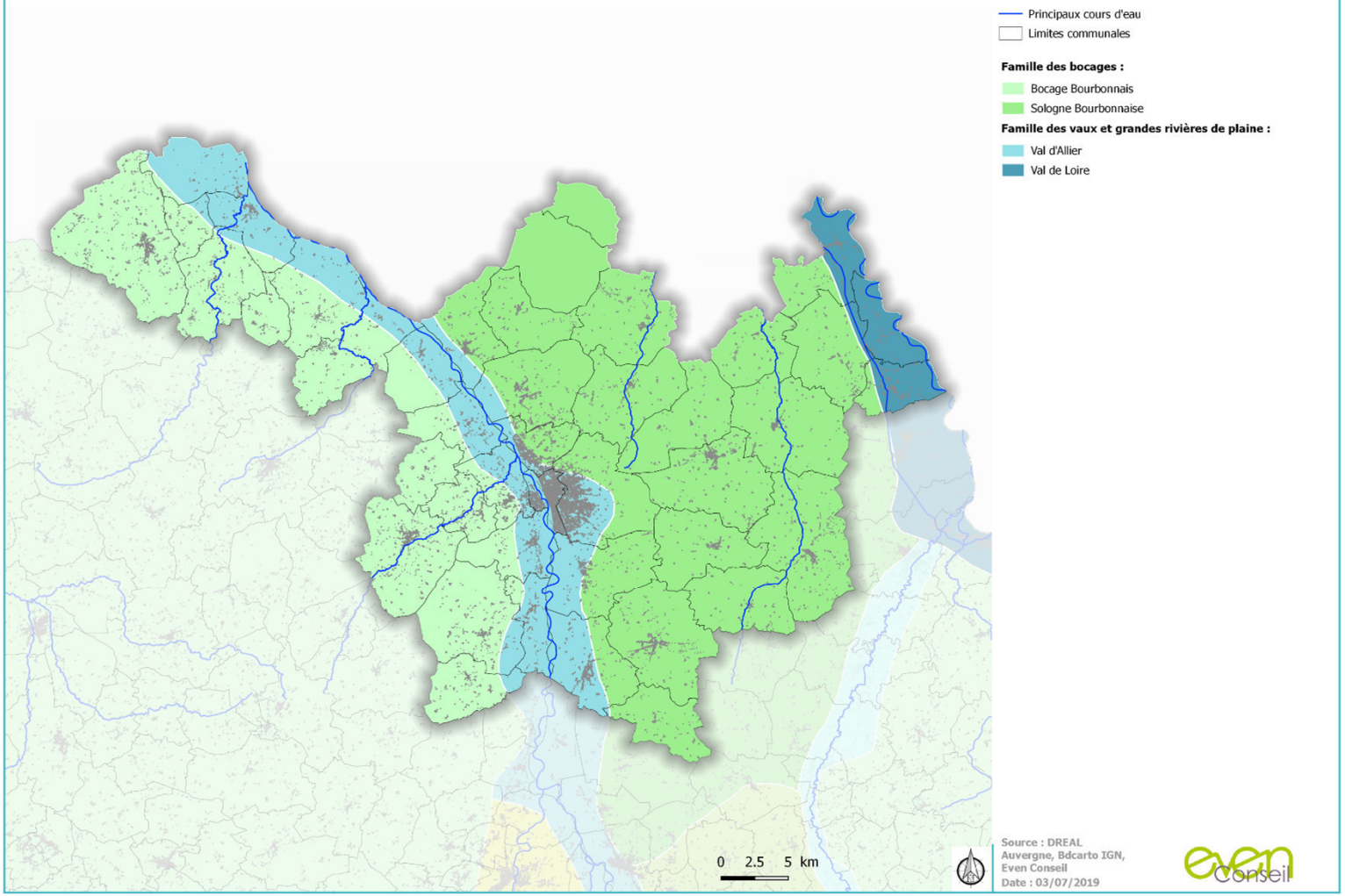

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES ENTITES PAYSAGERES – Zoom sur Moulins Communauté

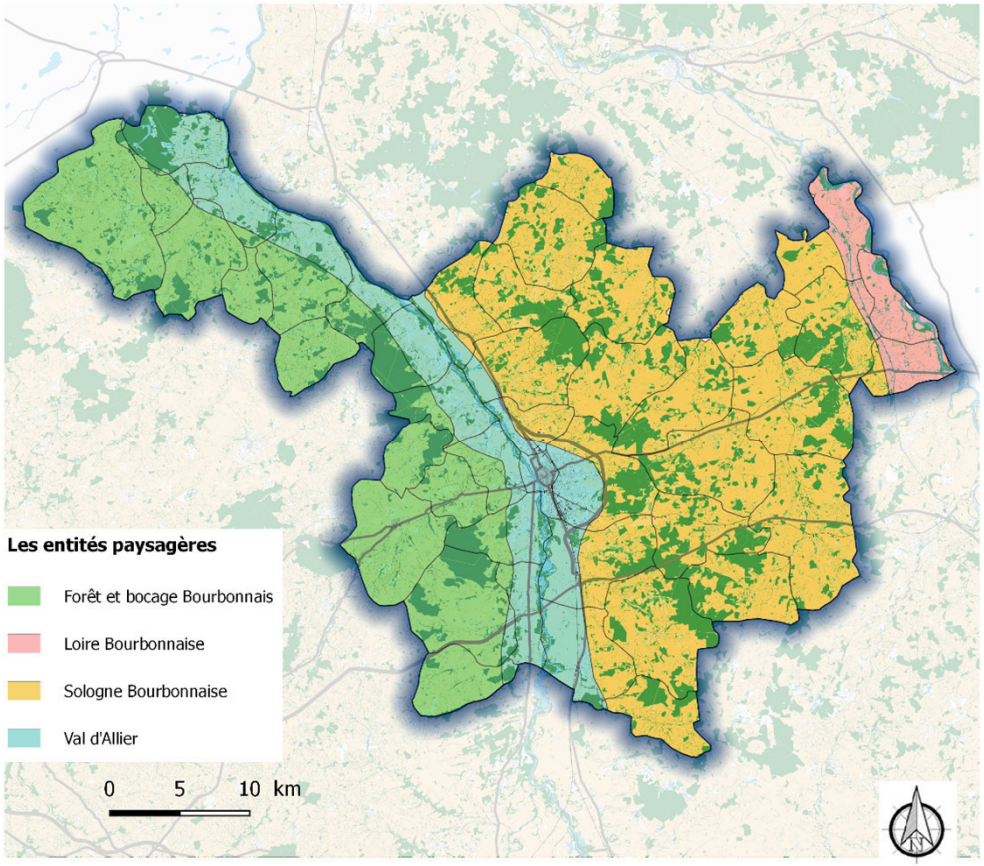

Les ambiances paysagères de Moulins Communauté – Source SCoT Moulins Communauté, Even Conseil

LES AMBIANCES PAYSAGÈRES

Chaque entité paysagère, délimitée selon des caractéristiques géomorphologiques, hydrauliques et d'occupation du sol, offre une ambiance paysagère qui lui est particulière, et qui justifie de sa distinction par rapport aux autres.

Ainsi, la **plaine alluviale de l'Allier**, au centre du territoire, est un territoire plat, avec de part et d'autre un paysage très ouvert accueillant principalement des cultures intensives. Le **Val de Loire Bourbonnais** à l'extrémité est du territoire, aux caractéristiques similaires au Val d'Allier offre un paysage plat dominé par les grandes cultures, avec cependant un réseau bocager plus dense.

A l'ouest de cet axe s'étend **le bocage Bourbonnais**, territoire vallonné. Héritage du travail ancestral des paysans, le bocage à mailles serrées occupe une grande partie du territoire.

Enfin, la **Sologne Bourbonnaise**, qui occupe la majeure partie est du territoire est une zone bocagère à mailles assez larges, alternant entre grande culture et prairie, parsemée par de nombreux étangs.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

L'EVOLUTION DES PAYSAGES – Zoom sur Moulins Communauté

DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Bien que les paysages de Moulins Communauté soient aujourd'hui **préservés et de grande qualité**, avec des rivières ayant conservé leur caractère sauvage et leur plaine fertile, des espaces agricoles conservant leur tradition d'élevage et leur organisation de bocage, ce paysage traditionnel n'échappe pas à de nombreuses **pressions** anthropiques. En effet, le bocage a connu une érosion certaine au cours des dernières années du fait de l'évolution des pratiques agricoles. Le réseau bocager a subi plusieurs phénomènes, qui ont participé à sa dégradation :

- L'agrandissement et la tendance à la morphologie unique pour les parcelles au détriment de parcelles de tailles et formes inégales ;
- L'arrachage d'un réseau de haies à mailles fines qui gênent la mécanisation du système agricole ;
- Des pratiques de grandes cultures monospécifiques, au détriment de pratiques diversifiées alternant entre pâturages et champs cultivés.

Toutefois, suite à une prise de conscience de l'importance des réseaux de haies dans leur multifonctionnalité, des dynamiques de restauration ou recréation ont pu être observées récemment.

De plus, le développement des **zones d'activités** du territoire présentent un impact visuel fort sur les paysages traversés et ces zones constituent des « points noirs paysagers » au regard des perceptions qu'elles induisent (notamment le long de la N7 au niveau d'Avermes ou de Toulon-sur-Allier) : grands bâtiments, dispositifs publicitaires et enseignes en nombre, absence de traitement paysagers, etc. qui banalisent les portions de territoire concernées.



Paysage de zone d'activité à Avermes – Even Conseil



Paysage lointain vallonné et de bocage à Moulins – Source Even Conseil

Dans le cadre du PCAET…

La concurrence entre la préservation de ces paysages de bocages et la dynamique d'urbanisation, ou de nouvelles orientations pour les pratiques culturales entame le potentiel de résilience du territoire aux changements et aléas climatiques. Ainsi dans le cadre de la transition énergétique une vigilance particulière devra être portée sur la gestion et l'entretien des composantes du réseau bocager pour les services écosystémiques rendus.

Par ailleurs, au sein des espaces urbains, et particulièrement des zones d'activités, au-delà de l'insertion en termes de gabarit dans le paysage environnant, l'absence d'accompagnement végétal rend plus difficile encore leur intégration et minéralise les terres. Pour y remédier, ces zones sont à considérer comme des espaces publics, dont il faut interroger le confort (espaces à taille humaine, confort thermique réfléchi), a fortiori à l'aube du changement climatique.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PATRIMOINE – Zoom sur Moulins Communauté







Les motifs paysagers :
Chênes isolés, Marigny – Etang au cœur du bocage, Coulandon – Bocage dominé par les arbres de hautes tiges, Saint Léopardin d'Augy – Source SCoT Moulins Communauté, Even Conseil

LES MOTIFS PATRIMONIAUX NATURELS

Les haies bocagères sont des motifs paysagers anciens aux nombreux bénéfices : action brise-vent, abri pour les troupeaux et les cultures, rétention des sols, lutte contre l'érosion, régulation du cycle de l'eau, limitation des crues, stabilisation des berges au bord des rivières, etc. La particularité du bocage sur le territoire réside dans la présence de chênes, principalement pédonculés, au milieu des haies ou isolés dans les parcelles. Ces arbres plantés au XIXème siècle souffrent du vieillissement, de manque d'entretien, d'évènements naturels (foudre, maladie, etc.) conduisant à leur disparition.

De plus, du fait d'un peuplement équienne (peuplement composé d'arbres ayant le même âge), ces végétaux remarquables sont confrontés à une dégradation assez rapide et très visible. A terme, ce sont de nombreux chênes typiques du Pays des Bourbons qui sont menacés. En raison d'une croissance lente, il convient d'anticiper le renouvellement de ces plantations, au risque que ce motif paysager disparaisse et avec lui, la variété des paysages.

D'autre part, la nature argileuse des sols est propice à la formation **d'étangs et de mares**. Ces formations servent à la fois à la pisciculture, à l'irrigation ou comme réserve d'eau, notamment dans les prés pour offrir un point de fraicheur pour les bêtes. Ils constituent par ailleurs des espaces de biodiversité riches, et s'inscrivent dans le patrimoine naturel du territoire.

Dans le cadre du PCAET...

La concurrence entre la préservation de ces paysages et la dynamique d'urbanisation, ou de nouvelle orientation pour les pratiques culturales entame le potentiel de résilience du territoire aux changements et aléas climatiques. Ainsi dans le cadre de la transition énergétique une vigilance particulière devra être portée sur la gestion et l'entretien des composantes du réseau bocager pour les services écosystémiques rendus.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PATRIMOINE – Zoom sur Moulins Communauté

LES MOTIFS PATRIMONIAUX BÂTIS

Moulins Communauté est riche d'un ensemble **de 83 monuments historiques** inscrits ou classés (il s'agit principalement de châteaux et d'églises romanes) ainsi que 6 sites inscrits, 2 sites classés (château et le parc de la commune de Chapeau et le parc arboretum de Balaine sur la Commune de Villeneuve sur Allier). Trois communes disposent d'un **Site Patrimonial Remarquable** (anciennement les AVAP et ZPPAUP) : Moulins, Souvigny et Besson.

Les **éléments patrimoniaux sont regroupés principalement dans la partie ouest** du territoire et confèrent à cette région un caractère pittoresque séduisant. Néanmoins, il est à noter la présence de **plusieurs châteaux abandonnés**, lesquels, faute d'intervention, risqueraient de disparaitre. En effet, patrimoine des anciennes familles Bourbons soumis au régime de l'indivision, ces châteaux posent alors des difficultés de reconversion malgré une demande potentielle (acheteurs privés).

UNE CONCENTRATION FORTE DANS LE CENTRE DE MOULINS

52 monuments historiques sont répertoriés dans la commune de Moulins, et un seul ne fait pas partie du centre-ville. Il existe donc une grande concentration de monuments historiques protégés au sein même de la ville de Moulins, avec principalement des maisons ou immeubles répertoriés comme tels.

De plus, le centre de Moulins est protégé par un périmètre de **Site Patrimoniale Remarquable** (anciennement AVAP et ZPPAUP) permettant une gestion et valorisation de ce patrimoine. **Les communes de Souvigny et Besson sont également inscrites dans un SPR**.





Eglise de Marigny, Monument Historique – Silhouette de Besson, Site Patrimonial Remarquable





Centre historique de Moulins alliant patrimoine et projet contemporain – Source SCoT Moulins Communauté, Even Conseil

Dans le cadre du PCAET...

Au regard des éléments de patrimoine qui constituent l'histoire du territoire, le PCAET doit veiller à garantir une transition énergétique cohérente. Pour cela, une vigilance doit être apportée sur les technologies de production d'énergies renouvelables afin de limiter les covisibilités générées.

Par ailleurs, au-delà des éléments visibles de patrimoine qui créent une ambiance de centre-bourg, cette ambiance est aussi conditionnée par des « ressentis » : le contexte sonore s'avère à ce titre important. En effet, les infrastructures majeures de transport (particulièrement la RN7 et la RN79) fragilisent aussi la qualité du cadre de vie, notamment dans les centres-bourgs en menaçant l'ambiance acoustique, la qualité de l'air mais aussi l'état du patrimoine architectural bâti (dépôts extérieurs de poussières). Ceci impacte directement l'attractivité des cœurs urbains historiques et patrimoniaux. Le PCAET participe à la limitation de cette vulnérabilité en organisant des systèmes de mobilités alternatives ou réduites, et ainsi la réduction des polluants atmosphériques du secteur des transports; ou encore l'efficacité énergétique du bâti pour limiter les émissions de polluants issus du secteur résidentiel.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PATRIMOINE – Zoom sur Moulins Communauté

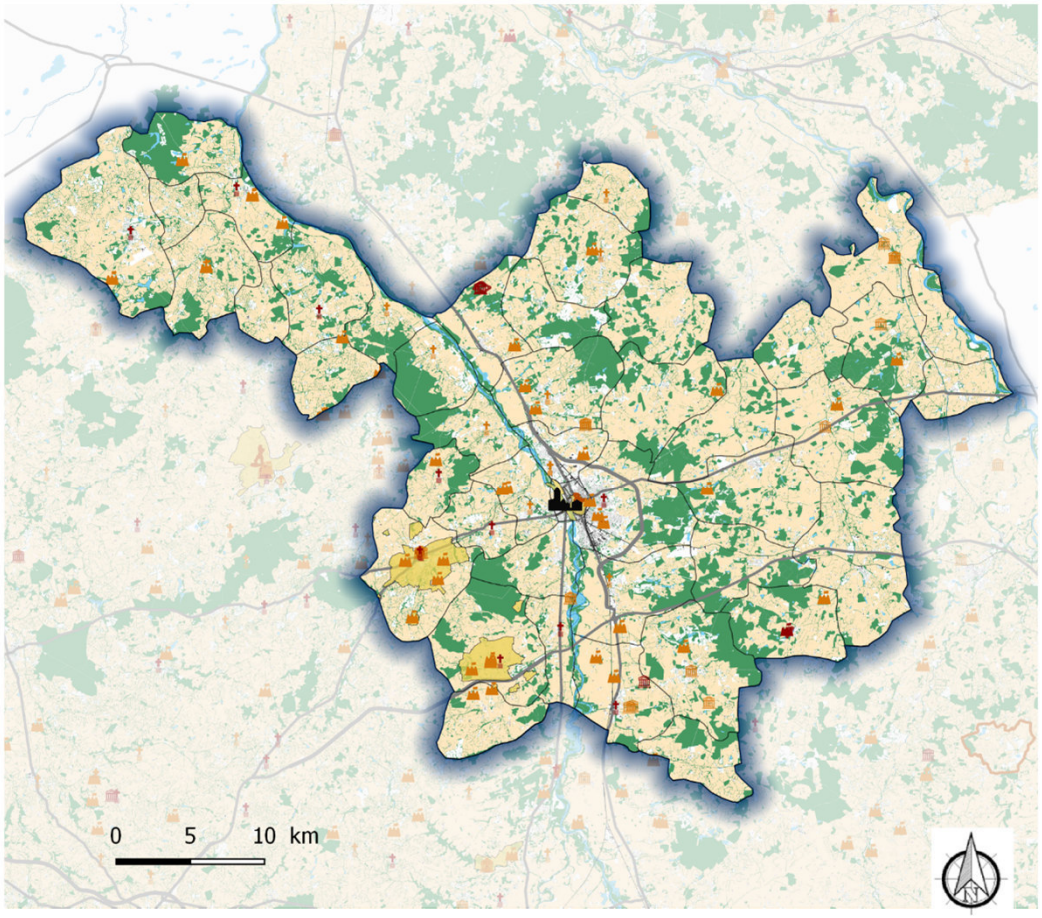

Les sites patrimoniaux remarquables

Sites inscrits

Sites classés

Monuments Classés

Châteaux

Immeubles/Maisons

Religieux

Monuments Inscrits

Châteaux

Immeubles/Maisons

Religieux

Concentration d'éléments patrimoniaux à Moulins

Source : IGN, DRAC Auvergne, Département de l'Allier

Date : 10 / 07 / 2017

Un patrimoine institutionnel concentré à l'Est du territoire – Source SCoT Moulins Communauté, Even Conseil

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

Un patrimoine riche et mis en valeur

- Un territoire aux reliefs doux marqués par un réseau bocager identitaire qui fonde l'image du territoire ;
- Une concentration du patrimoine institutionnel comme vernaculaire autour d'ensembles bien identifiés (Moulins, Souvigny, Besson, …) ;
- Des espaces publics souvent soignés valorisant les patrimoines.

Faiblesses

- Des zones d'activités consommatrices d'espaces agro-naturels et dont le traitement minéral pose des questions de confort environnemental ;
- Un bocage en proie à une dégradation croissante.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Un bocage menacé de disparition conduisant à un appauvrissement/simplification des paysages (grand arbres coupés pour le bois de chauffage, arrachage de haies bocagères, non entretien des haies en bord de voie).
- Une mutation des paysages du fait des effets du réchauffement climatique : modification des paysages d'eau du fait de périodes d'étiages renforcées, évolution des essences…

ENJEUX

- La prise en compte des richesses patrimoniales et architecturales dans les décisions de localisation et de technologies mobilisées pour la production d'énergies renouvelables ;
- La lutte contre le réchauffement climatique à travers la préservation de la haie « puits carbone ».

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE PATRIMOINE NATUREL ET LA TRAME VERTE ET BLEUE - Généralités

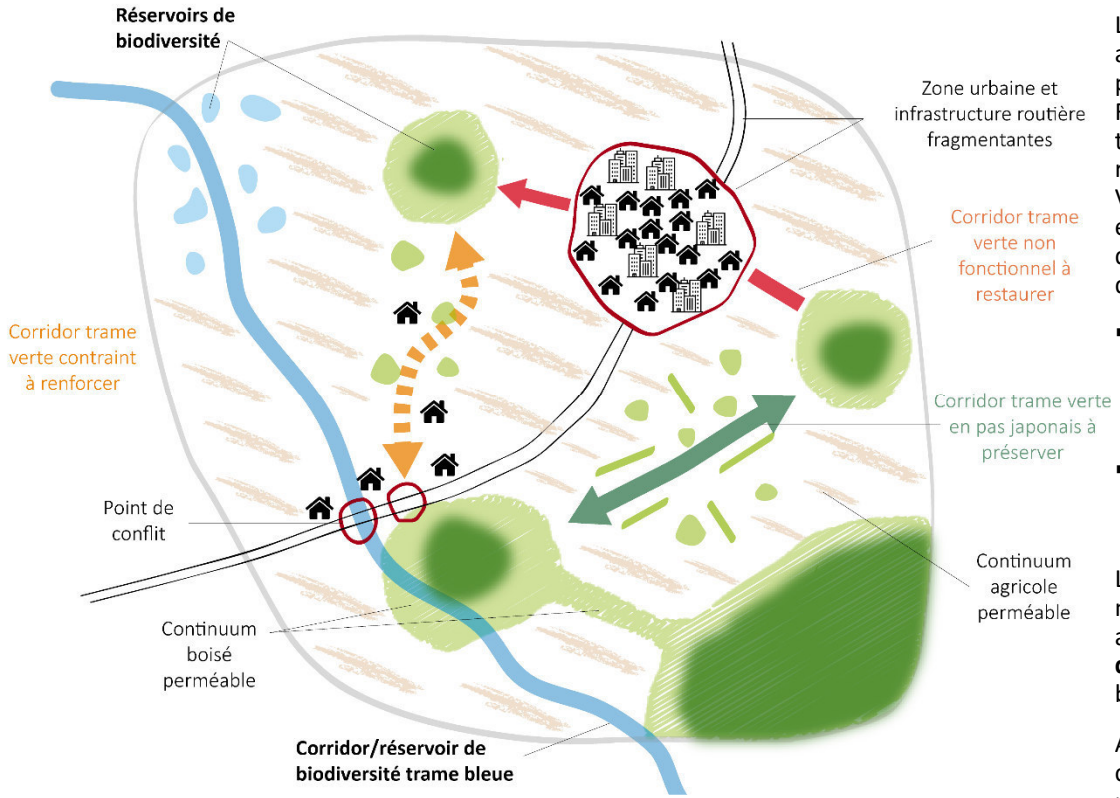

Schéma de principe de la Trame Verte et Bleue – Source Even Conseil

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles est l'une des principales causes de la dégradation du patrimoine naturel et de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale ainsi que les plans et programmes intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue (TVB). Cette dernière identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver :

- les **«réservoirs de biodiversité»** : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation indispensables pour le maintien d'espèces patrimoniales qui y réalisent tout ou partie de leur cycle de vie ;
- les **«corridors écologiques» :** les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

La matrice agro-naturelle constitue le support de ces entités et les milieux non identifiés dans les deux premières catégories appartiennent alors au **continuum naturel**, ils jouent le rôle **d'espaces relais** et présentent une fonctionnalité plus ou moins bonne pour le réseau écologique.

A l'inverse, le tissu urbain et les infrastructures de transport sont considérés comme des espaces peu qualitatifs qui réduisent la perméabilité écologique des territoires et portent atteinte au réseau écologique. Ils sont des **éléments fragmentant** de la Trame Verte et Bleue.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES MILIEUX NATURELS ET LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE - Généralités



Menaces du dérèglement climatique sur la biodiversité et les écosystèmes – Source ADEME

UN PATRIMOINE NATUREL SUPPORT DE LA RESILIENCE CLIMATIQUE DES TERRITOIRES

Les conditions climatiques jouent un rôle prépondérant sur les milieux naturels puisqu'elles conditionnent la répartition géographique et le développement des espèces animales et végétales. Le changement climatique influe ainsi directement sur l'état écologique des écosystèmes et la préservation de la biodiversité.

Mais les milieux naturels permettent aussi de **stabiliser les effets du dérèglement climatique**. En fonction de l'état des écosystèmes et de la richesse de la biodiversité, les territoires présentent une résilience plus ou moins forte et adaptée aux effets de la transition climatique.

Les milieux naturels rendant de **nombreux services environnementaux**, cette résilience est bénéfique au développement et à la croissance des territoires. En effet, les impacts sur les ressources naturelles telles que l'eau pour l'approvisionnement en eau potable ou le bois pour le chauffage des logements peuvent ainsi être maitrisés. De même, le maintien des sols et la gestion des ruissellements et crues dépendent de la présence d'éléments naturels de retenue tels que les haies, ripisylves, boisements.

Enfin, les espaces agro-naturels constituent des **espaces de séquestration du carbone** qui permettent d'absorber une part non négligeable des émissions de GES produites sur les territoires.

C'est pourquoi les pressions sur ces milieux naturels représentent un enjeu réel pour les sociétés de demain afin de les inscrire dans un équilibre environnemental durable et solidaire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES MILIEUX NATURELS ET LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE - Généralités

▪ LES PCAET, DES OUTILS ADAPTES POUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

Pour contenir ces nouvelles menaces sur l'environnement, les PCAET constituent des **outils pertinents et adaptés** et s'inscrivent dans une **démarche de transition écologique**.

En effet, ils portent des objectifs d'optimisation des consommations énergétiques mais aussi environnementales. De plus, la qualité écologique est renforcée par les objectifs forts de réduction des émissions de GES portés par les PCAET. Enfin, les PCAET mettent l'accent sur **la production locale et renouvelable d'énergies** ce qui permet de trouver un équilibre pour garantir un développement des territoires en accord avec les ressources disponibles.

L'ensemble des objectifs fixés dans les PCAET permet ainsi de prendre en compte les disponibilités et capacités des milieux naturels afin de ne pas épuiser les ressources et de garantir la **préservation des sensibilités et richesses écologiques locales** qui valorisent le patrimoine naturel des territoires.

Ainsi, en accompagnement du développement urbain porté par les documents d'urbanisme en termes de construction ou de réorganisation urbaine, le PCAET peut œuvrer en faveur de la limitation de l'artificialisation des sols et de la perte de perméabilité écologique, d'espaces verts et/ou libres dans les zones urbaines par la promotion de l'utilisation de liaisons douces pour limiter les émissions de GES liées au secteur des transports accompagnées d'un traitement végétal pour une meilleure qualité du cadre de vie, une gestion du ruissellement, une réintroduction de biodiversité dans les zones urbanisées par exemple. Ce développement réduit aussi les autres pressions sur l'environnement (pollutions des cours d'eau par les rejets polluants, augmentation du ruissellement des eaux de pluie, pollution lumineuse, nuisances sonores, etc.).

En recherchant l'optimisation énergétique et environnementale des territoires, les PCAET garantissent la gestion durable des ressources de manière adaptée aux usages et besoins identifiés mais aussi aux enjeux écologiques identifiés.



Comprendre, construire et mettre en œuvre les PCAET – Source ADEME

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES DOCUMENTS CADRES - Généralités

UN CADRE REGLEMENTAIRE FIXE AU NIVEAU NATIONAL

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, les lois Grenelle 1 et 2 (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Ses éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).

Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité nationale trames verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État
- Les guides TVB

LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé, instauré par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Englobant les territoires du grand bassin hydrographique de la Loire, des autres fleuves côtiers atlantiques et du littoral atlantique, il bénéficie à la fois d'une légitimité politique et d'une portée juridique et définit pour 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Le territoire de Moulins Communauté s'inscrit dans le périmètre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 adopté le 4 novembre 2015. Les grandes orientations sont :

- Réduire les pollutions (pesticides, nitrates, bio-organismes)
- Protéger la ressource en eau et maitriser les prélèvements
- Préserver les zones humides
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

LE SAGE ALLIER AVAL

Parallèlement au SDAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) constitue un outil de planification à une échelle plus locale. Le SAGE, établi par une commission locale de l'eau (CLE) représentant les différents acteurs du territoire, doit être compatible avec les orientations du SDAGE dans lequel il s'intègre. Les documents d'urbanisme doivent quant à eux être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Le SAGE Allier Aval s'applique sur l'ensemble du territoire de Moulins Communauté à l'exception des communes de Chézy et de Saint-Ennemond. **Le SAGE Allier Aval a été validé par la Commission Locale de l'Eau du 3 juillet 2015, et l'approbation a été effectuée le 13 novembre 2015 par arrêté préfectoral n°15-01584**. Les enjeux principaux concernent :

- La gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
- Le maintien des biotopes et de la biodiversité des cours d'eau et des milieux aquatiques
- La préservation et la restauration de la dynamique fluviale

LE SAGE YEVRE AURON

Une commune de Moulins Communauté est comprise dans le périmètre du SAGE Yèvre Auron. Il s'agit de Lurcy-Lévis, situé à l'extrémité Nord Ouest du SCoT. **Le SAGE Yèvre Auron a été approuvé le 25 avril 2014 par arrêté préfectoral n°2014-1-0309.** Comme le SAGE Allier Aval, les actions mises en place ont pour objectifs une gestion adaptée de la ressource en eau, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif ainsi qu'une préservation des milieux aquatiques.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES DOCUMENTS CADRES - Généralités

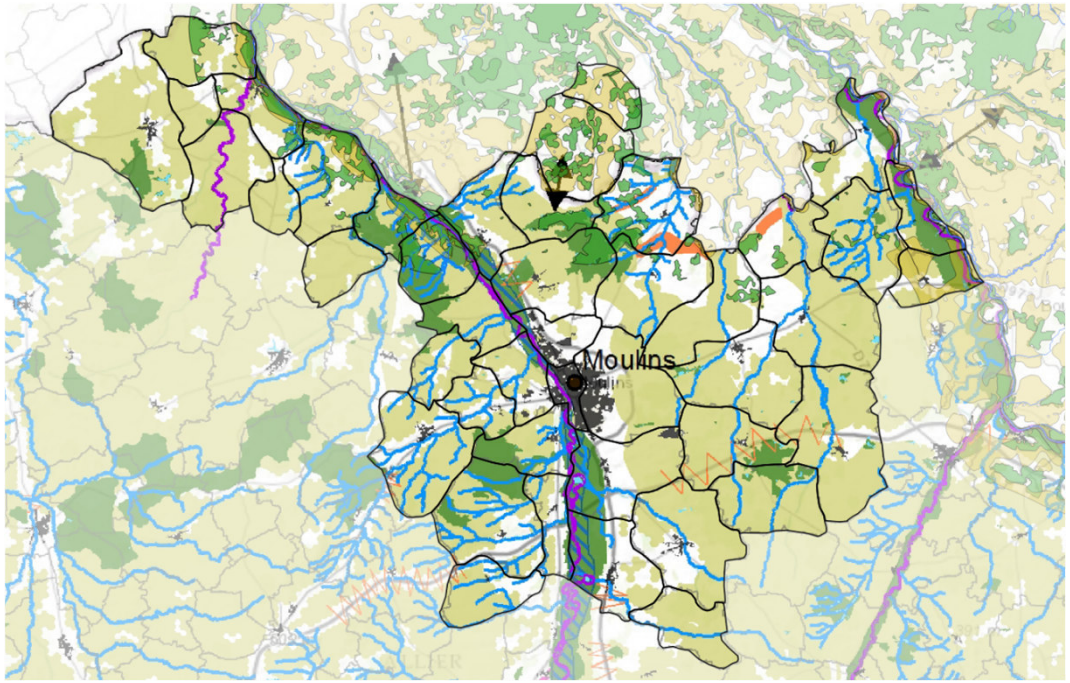

Cours d'eau à remettre en bon état
Cours d'eau à préserver
Plans d'eau à préserver
Espace de mobilité des cours d'eau à préserver ou à remettre en bon état
Réservoirs de biodiversité à préserver
Corridors écologiques diffus à préserver
Corridors écologiques linéaires à remettre en bon état
Corridors thermophiles en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état
Corridors écologiques à préciser (transparence écologique de l'infrastructure à étudier et ou à améliorer)

Trame Verte et Bleue définie dans le SRCE Auvergne, Source SRCE Auvergne

LE SRCE AUVERGNE

Prévu par l'article L.371-3 du Code de l'Environnement pour déterminer les enjeux régionaux de préservation ou de restauration des continuités écologiques, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat, en association avec un comité régional de la trame verte et bleue.

Compatible avec les orientations nationales (article L. 371-2) ainsi qu'avec les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (l'article L. 212-1), le SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme locaux et les plans et programmes. Ces documents devront alors identifier de manière cartographique les trames vertes et bleues présentes et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état ces continuités écologiques.

Le SRCE a vocation à proposer deux types de mesures:

- Les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation, et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées

Le SRCE Auvergne a été approuvé le 30 juin 2015 et a pour objectif de lutter contre la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, de protéger la biodiversité, de participer à l'adaptation au changement climatique et à l'aménagement durable du territoire.

Les communes de Saint-Parize-en-Viry et Dornes sont situées en Bourgogne, elles dépendent du SRCE Bourgogne qui a été adopté par le préfet en mai 2015.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES MILIEUX REMARQUABLES – Zoom sur Moulins Communauté

DES SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE BIEN IDENTIFIÉS

Les sites majeurs d'intérêt écologiques sont identifiés sur le territoire à travers différents zonages environnementaux :

- 7 Sites Natura 2000 (3 ZPS et 4 ZSC)
- 55 ZNIEFFs (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) de type I dont 36 sont constituées par des étangs et masses d'eau ponctuelles; une ZNIEFF est situé à Dornes en Bourgogne
- 5 ZNIEFFs de type II; une ZNIEFF est située en Bourgogne
- 1 APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope);
- 2 ENS (Espace Naturel Sensible): Le Mathé et Les Coqueteaux, et un site supplémentaire en projet: Etangs des Vesvres
- 1 Réserve Naturelle Nationale
- 1 Réserve Naturelle Régionale

LA RESERVE NATURELLE NATIONALE

C'est une zone délimitée et protégée juridiquement en vue de préserver des espèces dont l'existence est menacée. La réserve naturelle du territoire de Moulins Communauté est celle du Val d'Allier dont le périmètre concerne les communes de Bressolles, Chemilly, Bessay sur Allier et Toulon sur Allier. **Crée par Décret ministériel en date du 25 mars 1994, elle constitue la seconde réserve ornithologique de France**, après la Camargue, et intègre par ailleurs pleinement le réseau Natura 2000. La réserve assure une protection renforcée du site qu'elle recouvre en ce sens qu'elle a défini, dans son plan de gestion, des objectifs restrictifs tant du point de vue de la préservation du patrimoine naturel, culturel, que de l'accueil du public. Ainsi par exemple, la chasse est interdite dans tout le périmètre de la réserve ainsi que l'introduction de chiens et la circulation de véhicules motorisés.



Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, Bessay-sur-Allier

Dans le cadre du PCAET...

Le territoire de Moulin Communauté possède de nombreux sites d'intérêts écologiques remplissant des fonctions écosystémiques variées : support physique pour le développement, production (eau potable, nourriture, etc.), régulation des phénomènes naturels et services culturels (patrimoine naturel, esthétisme, loisirs, etc.).

Dans le cadre du changement climatique, les conditions d'existence de ces milieux sont mises en péril et il convient de les protéger en :

- Assurant leur bonne gestion en tant que remparts face à la dégradation de la qualité de l'air, de celle des cours d'eau, mais aussi face aux risques naturels accrus ;
- Conciliant leur protection avec le développement des énergies renouvelables : choix de technologies et choix de localisation à effectuer au regard de la sensibilité écologique de ces milieux remarquables.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES MILIEUX REMARQUABLES – Zoom sur Moulins Communauté

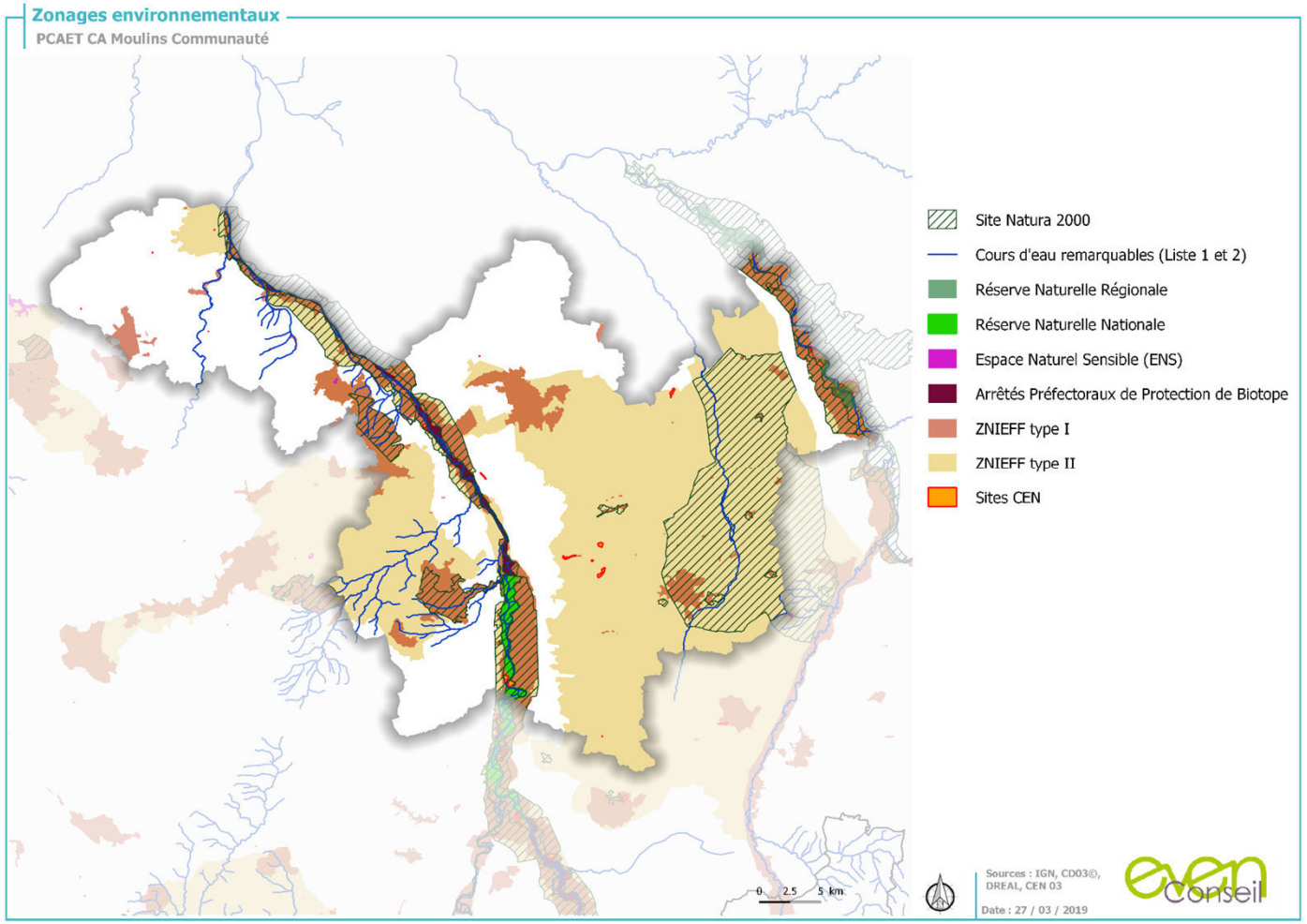

Les réservoirs de biodiversité représentent plus de

60%

de la superficie du territoire

Plusieurs zonages environnementaux recouvrent le Val d'Allier avec de nombreux cours d'eau remarquables et des réservoirs de biodiversité associés aux milieux humides et aquatiques.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA FRAGMENTATION DU RESEAU ECOLOGIQUE – Zoom sur Moulins Communauté

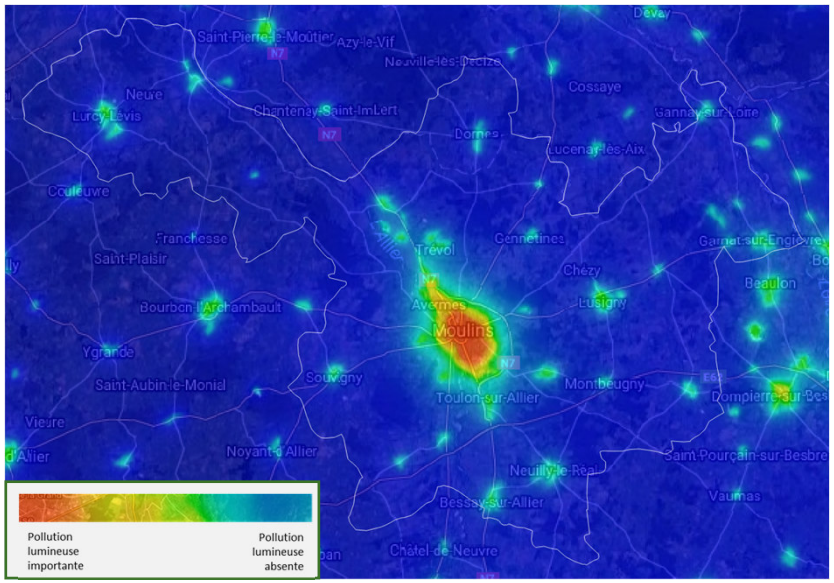

Pollution lumineuse sur le territoire de Moulins Communauté, Source Avex 2016

L'INFLUENCE DE LA VILLE DE MOULINS

Sur le territoire, Moulins apparait comme la seule centralité contraignante en terme de pollution lumineuse. Son noyau est imperméable aux déplacements nocturnes. Avernes et Trévol au Nord et Toulon-sur-Allier poursuivent cette tendance en générant une coupure lumineuse linéaire. D'autres villes ont aussi un impact mais elles ne représentent pas une coupure franche aux déplacements nocturnes comme Moulins.

Dans le cadre du PCAET…

Les éléments fragmentant sont tout autant d'obstacles à la fonctionnalité du réseau écologique. Le territoire de Moulins Communauté est plutôt impacté, et les obstacles se concentrent au niveau des pôles urbanisés de Moulins, Yzeure, Bressolles Neuvy, Avermes et des liens qui les unissent, y compris les obstacles à l'écoulement des eaux notamment sur La Sonate.

Dans le cadre du changement climatique et avec l'optique d'un développement des énergies renouvelables impulsé par le PCAET, il s'agit de veiller à ne pas entraver davantage la fonctionnalité du réseau écologique en :

- Veillant à la localisation des projets de développement d'énergies renouvelables, à minima pour ceux d'envergure (parc éolien, champ solaire, photovoltaïque, etc.) ;
- Réfléchissant en amont des projets aux mesures d'évitement, de réduction et de compensation à mettre en place.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA FRAGMENTATION DU RESEAU ECOLOGIQUE – Zoom sur Moulins Communauté



Seuil sur l'Allier au niveau de Moulins

LES INFRASTRUCTURES FRAGMENTANTES

Cinq axes majeurs structurent le territoire de Moulins Communauté :

- la RN7 qui traverse le territoire du Nord au Sud en passant par Moulins
- La RCEA ou E62 qui scinde le territoire sur un axe Est-Ouest, elle passe à 5km au Sud de Moulins
- Les routes départementales RD 945, RD 779 et RD 2009 relient Moulins au reste du territoire.
- Deux voies ferrées suivent le tracé de ces axes routiers et accentuent donc la fragmentation de la continuité écologique sur ces secteurs.

Des lignes haute-tension sont aussi présentes sur le territoire et représentent un potentiel danger pour les espèces ornithologiques en impactant les corridors aériens.

LES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT

Les cours d'eau sont des supports privilégiés de continuités en tant que réservoirs de biodiversité et/ou corridors linéaires. Leur bon fonctionnement écologique est cependant perturbé par la présence de nombreux ouvrages faisant obstacle à l'écoulement et au déplacement des espèces, ou encore par l'artificialisation de leur lit. Par ailleurs, l'Allier, du fait de sa largeur importante, peut représenter un obstacle au déplacement de certaines espèces terrestres.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA FRAGMENTATION DU RESEAU ECOLOGIQUE – Zoom sur Moulins Communauté

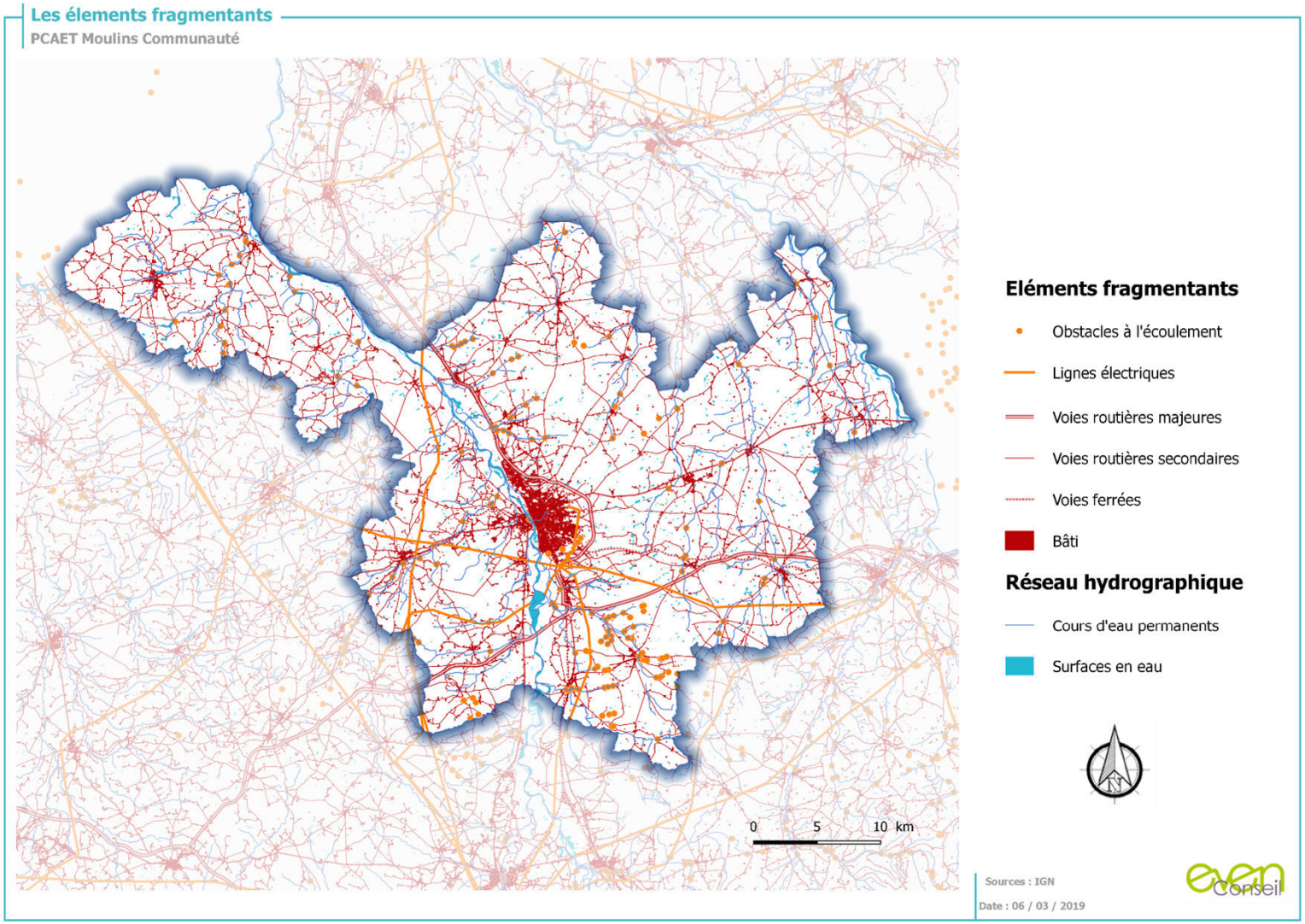

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA CONSOMMATION D'ESPACES – Zoom sur Moulins Communauté

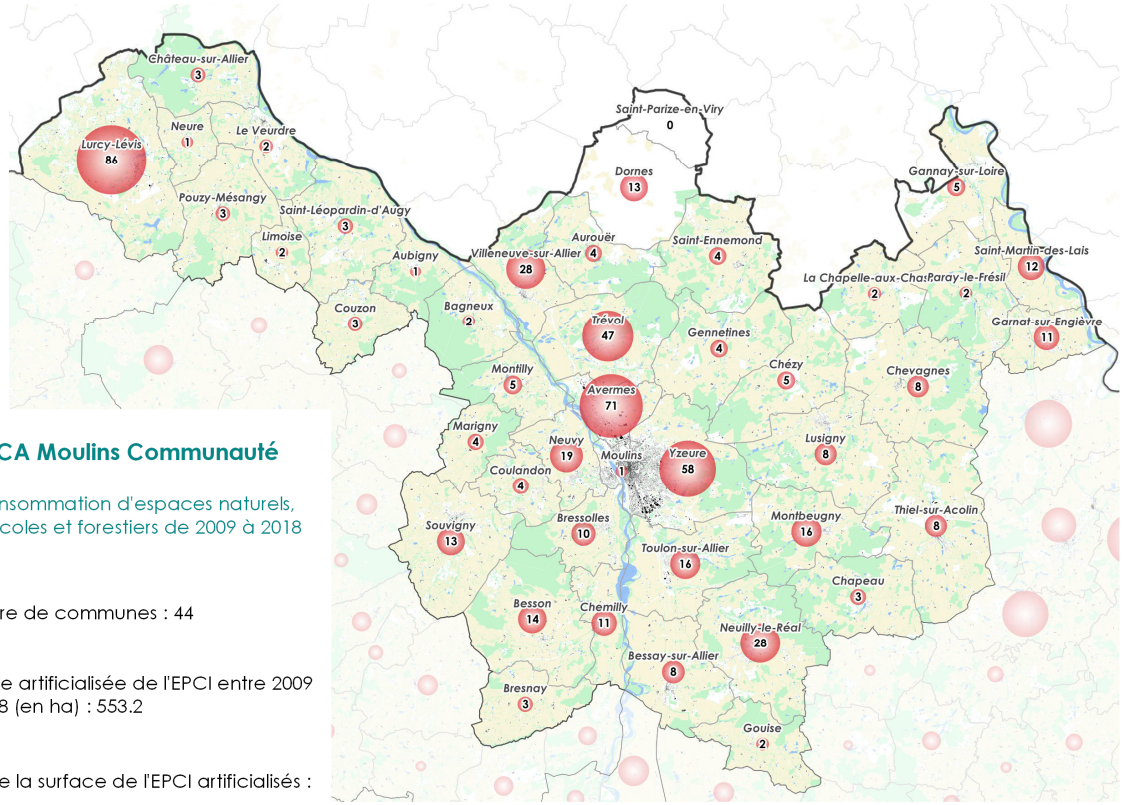

CA Moulins Communauté

Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers de 2009 à 2018

Nombre de communes : 44

Surface artificialisée de l'EPCI entre 2009 et 2018 (en ha) : 553.2

Part de la surface de l'EPCI artificialisés : 0.41 %

Part de l'EPCI dans l'artificialisation totale : 19.11 %

90 Nombre d'ha. artificialisés dans la commune

Espaces naturels et agricoles

Espaces forestiers

A l'appui des données issues du « Portail artificialisation des sols » alimenté par l'Etat, il apparaît qu'entre 2009 et 2018, plus de 553 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers ont été consommés.

Rapportés à la surface de l'EPCI, c'est donc 0,41 % du territoire qui a été artificialisé, soit autant d'espaces en moins pour assurer la fonctionnalité écologique du territoire. Cette consommation d'espaces s'accompagne nécessairement pour tout ou partie d'une imperméabilisation des sols, contraignant encore davantage la fonctionnalité du territoire et pouvant avoir par ailleurs des incidences sur le ruissellement pluvial et les risques induits.

Si le chiffre peut paraître faible à l'échelle de l'EPCI, rapporté à l'échelle du département de l'Allier, le territoire est néanmoins marqué par une dynamique prononcée de consommation d'espace puisque se concentre à Moulins Communauté plus de 19% de l'artificialisation du département sur les 9 dernières années. La consommation d'espace se concentre plus particulièrement dans les communes périphérique du cœur d'agglomération : Avermes et Yzeure mais également dans des communes présentant un profil plus rural telles que Trévol et Lurcy-Levis. Ces quatre communes représentent 47% de l'artificialisation des sols de ces 9 dernières années, soit à l'échelle de ces quatre communes uniquement, plus de 29 hectares consommés en moyenne par an.

Dans le cadre du PCAET...

Dans le cadre du PCAET, cette consommation d'espace agro-naturels représente autant de puits de séquestration de carbone en moins.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES ESPECES ENVAHISSANTES EXOTIQUES – Zoom sur Moulins Communauté

Au regard des changements climatiques globaux et des logiques de mondialisation, les espèces exotiques envahissantes apparaissent comme l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité locale.

En effet, l'artificialisation des milieux, la déstabilisation des équilibres naturels, l'accélération des échanges entre continent et les infrastructures routières et ferrées sont autant de facteurs favorables à la propagation de ces espèces. Suite aux engagements fort du Grenelle de l'Environnement pour la biodiversité, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence de l'eau ont impulsé des campagnes de recensement et de récolte d'informations sur les espèces exotiques envahissantes (EEE).

En Auvergne 141 plantes exotiques envahissantes (sur les 396 espèces exotiques) sont présentes. Celles-ci sont catégorisées en 3 groupes :

- Les **plantes exotiques envahissantes émergentes** ;
- Les **plantes exotiques envahissantes présentant un risque pour la santé** (Ambroisie et Berce du Caucase) ou préoccupantes pour l'Union Européenne (Asclépiade de Syrie, Elodée de Nuttall, Berce du Caucase, Balsamine de l'Himalaya, Grand Lagarosiphon, Jussie à grandes fleurs, Myoriophylle du Brésil) ;
- Les **autres plantes exotiques envahissantes**.

Par ailleurs, le nombre d'EEE animales s'élève à 27 en Auvergne et sont elles aussi catégorisées en 3 groupes:

- Les espèces **animales émergentes ou occasionnelles** (écrevisse de Louisiane, Crabe chinois, Capricornes asiatiques, Chien viverrin, Vison d'Amérique, Moule zébrée, Hydrobie des antipodes, cygne noir, Erismature rousse, ibis sacré, Ouete d'Egypte) ;
- Les espèces **animales en cours d'installation** (frelon asiatique, corbicule striolée, tortue de Floride) ;
- Les espèces **animales bien implantées** (écrevisse américaine, écrevisse de Californie, coccinelle asiatique, ragondin , rat musqué, raton laveur, corbicule asiatique, bernache du canada, pseudorasbora, poisson chat, perche soleil).



Ambroisie à feuille d'armoise
(Ambrosia artemisifolia)



Berce du Caucase
(Heracleum mantegazzianum)



Asclépiade de Syrie
(Asclepias Syriaca)



Ecrevisse américaine
(Orconectes limosus)



Coccinelle asiatique
(Harmonia axyridis)



Frelon asiatique
(Vespa Velutina)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES ESPECES ENVAHISSANTES EXOTIQUES – Zoom sur Moulins Communauté

LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE

L'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ont des impacts mesurables sur la biodiversité.

En effet, bien que les EEE puissent constituer un attrait pour les insectes pollinisateurs, une aide à la stabilisation des berges dans la lutte contre l'érosion ou encore être source d'une activité économique (notamment les EEE forestières telles que le Robinier faux acacia), leur acclimatation exceptionnelle, leur rapidité de développement et l'absence de concurrence impacte de manière importante la biodiversité indigène. Les phénomènes résultants de modification des équilibres des écosystèmes en place, de transmission de nouveaux pathogènes, ou de compétition et de disparition d'espèces participent à l'érosion de la biodiversité indigène.

LES IMPACTS SUR LA SANTE

Les EEE végétales sont la cause de nombreux problèmes sanitaires et notamment les allergies, l'Ambroisie étant la plus commune.

Un doublement du pourcentage de personnes allergiques à l'ambroisie (10% de la population de la Région Auvergne Rhône-Alpes) au cours des 10 dernières années est constaté.

Dans le cadre du PCAET...

Au regard du changement climatique, les aires de répartition des espèces sont amenées à être modifiées, et certaines d'entre elles vont probablement investir de nouveaux milieux. Ces espèces très compétitrices nuisent aux espèces autochtones et peuvent provoquer des bouleversements d'ordre écosystémique et nuire à la santé humaine.

Dans ce sens, le PCAET dans son volet qualité de l'air peut œuvrer dans la lutte contre ces espèces en proposant des mesures, notamment dans le cadre de la promotion de pratiques agricoles nouvelles et raisonnées, ainsi que dans la gestion des espaces verts publics et privés. Des actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne peuvent aussi être proposées.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Trame verte et bleue

PCAET CA Moulins Communauté

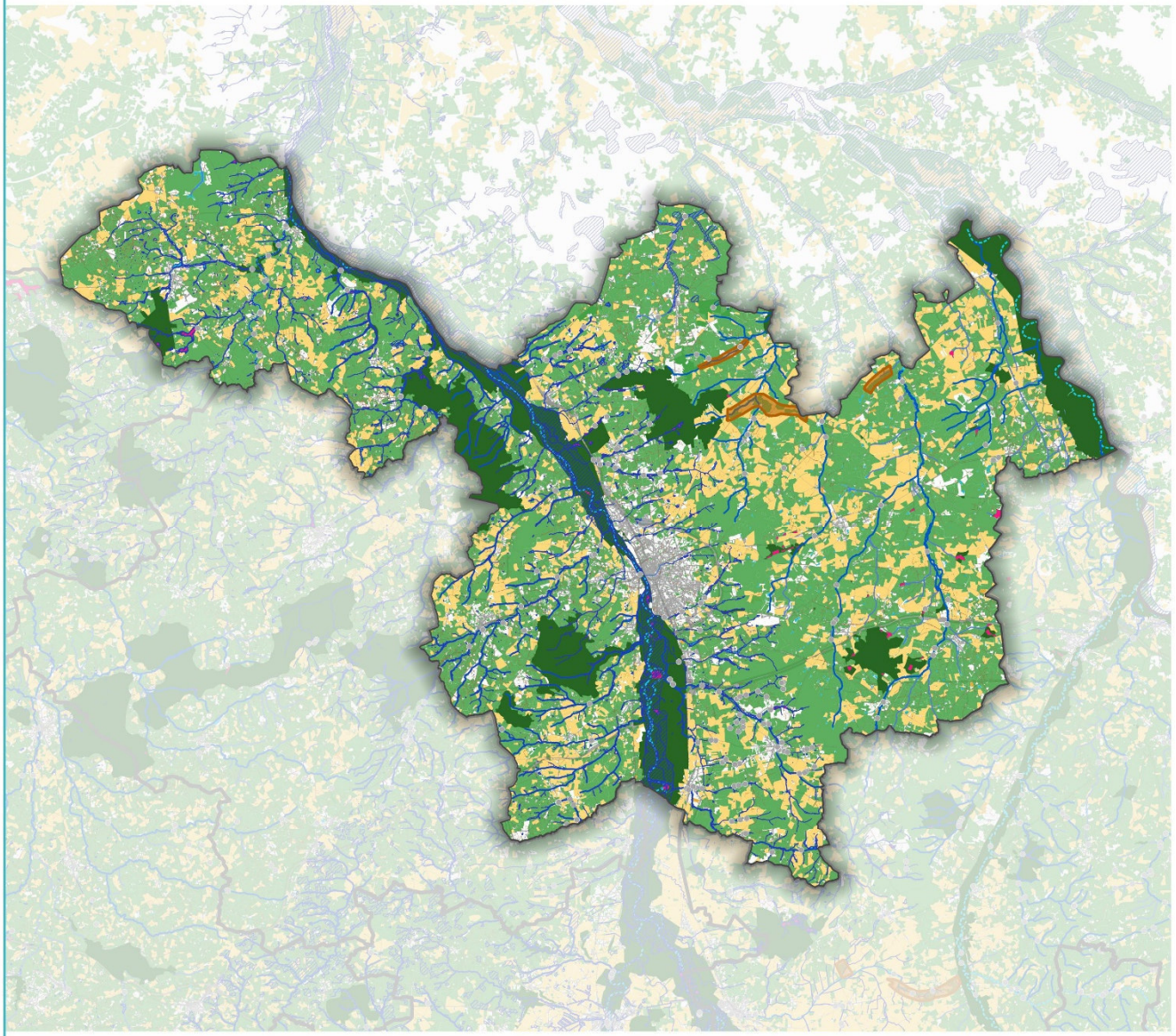

Des corridors garant de la fonctionnalité du réseau écologique

- Corridors écologiques linéaires

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Réservoirs de biodiversité terrestres
- Réservoirs de biodiversité aquatiques
- Zones humides
- Cours d'eau à préserver
- Cours d'eau à remettre en état

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Réseau bocager
- Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent

Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Espaces agricoles
- Peupleraie

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bati
- Obstacles des cours d'eau
- Lignes électriques

0 2.5 5 km

Source : IGN, SRCE, CEN03, CD58, CD03
Date : 21 / 03 / 2019

even Conseil

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

Un patrimoine naturel reconnu et mis en valeur

- Des zonages réglementaires et patrimoniaux nombreux sur le territoire ;
- Des espaces boisés bien répartis sur le territoire entre cultures et prairies connectés grâce à un réseau bocager dense qui assure un maillage entre ces différents habitats.

Faiblesses

Des milieux fragmentés

- Une absence de zonage environnemental à l'Ouest du territoire malgré la présence d'étangs et de boisements accueillants des espèces rares (Château-sur-Allier) ;
- Des parcelles en grandes cultures ne présentant pas d'éléments favorisant la TVB (bandes enherbées, haies, arbres têtards).
- Des éléments fragmentants (infrastructures routières, obstacles à l'écoulement) constituant un obstacle en scindant le territoire en plusieurs parties.
- Une artificialisation des sols conséquente sur ces 9 dernières années qui se concentre majoritairement sur 4 communes du territoire

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Un réseau bocager qui se dégrade et perd sa fonctionnalité écologique (perte de biodiversité associée, perte de ressource trophique, perte de couloirs de circulation ou de lieux de reproduction, etc.) ;
- Des espaces boisés de moins en moins nombreux au profit de la sylviculture intensive engendrant une perte notable de captation de carbone ;
- Une apparition ou un accroissement du nombre d'espèces invasives, disparation des zones humides, mutation des espèces et essences végétales du fait du réchauffement climatique et induisant des déséquilibres des écosystèmes et des services induits.
- Une consommation et de fait une perte d'espaces agro-naturels et forestiers écologiquement perméables.

ENJEUX

- La conciliation de la protection des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques en tant qu'espaces gérés durablement avec le développement des EnR ;
- La gestion et l'entretien du bocage, des bosquets, des forêts, des prairies et des zones humides du territoire pour les services écosystémiques rendus.
- La réduction ou la requalification des éléments fragmentants menaçant la fonctionnalité écologique du territoire.
- La maîtrise de la consommation d'espace

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

2 : La gestion des ressources



Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA RESSOURCE EN EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - Généralités

L'EAU, ELEMENT INDISPENSABLE A LA RESILIENCE CLIMATIQUE DES TERRITOIRES

Le **climat** joue un rôle prépondérant sur le cycle de l'eau puisqu'il en conditionne les étapes clés, **régulant ainsi la répartition de l'eau sur les territoires**. Le changement climatique influe ainsi directement sur la qualité et la quantité de la ressource.

L'intensification du **dérèglement climatique** peut alors avoir des **conséquences multiples sur la ressource** et les milieux aquatiques.

La sécheresse et la raréfaction de la ressource en eau pourront induire des périodes d'étiage plus conséquentes, des conflits d'usage pour l'accès à l'eau potable ainsi qu'une perte de qualité par eutrophisation des milieux. De plus, la recharge des nappes serait affectée par une augmentation de l'évapotranspiration exacerbée de la végétation en lien avec l'augmentation des températures, et une imperméabilisation des sols bloquant également la recharge de la nappe.

A l'inverse, l'intensification des précipitations rendra la gestion de l'eau par l'Homme plus complexe en saturant les systèmes de gestion des eaux pluviales voire usées, causant des débordements plus intenses et imprévisibles, rendant le réseau hydrographique plus vulnérable aux pollutions, et accentuant ou créant des vulnérabilités aux inondations.

L'enjeu de préservation et de gestion de la ressource en eau devient donc prioritaire dans un contexte de transition climatique.

Par ailleurs dans un contexte de changement climatique, les zones urbaines denses verraient le phénomène **d'Ilot de Chaleur Urbain** (ICU) accentué. Manque de végétation, importance des surfaces imperméables et morphologie urbaine confinée constituent des facteurs aggravants, que le retour de la « Nature en ville », qui prône un cycle naturel de l'eau en tirant profit des bienfaits des végétaux, permettrait de diminuer : infiltration naturelle des eaux de pluie dans les sols et évapotranspiration des végétaux afin de rafraîchir les ambiances urbaines.

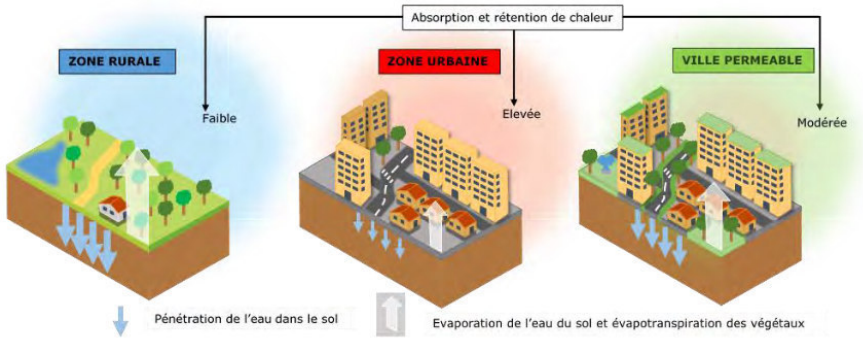

ICU et ville perméable – Source SUEZ Consulting, d'après Grand Lyon Projet Ville Perméable

Les PCAET apparaissent alors comme des outils indispensables pour permettre aux territoires de s'adapter aux évolutions futures éventuelles (population, infrastructures, constructions…) et construire un développement **garant des équilibres urbains et environnementaux**.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA RESSOURCE EN EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE - Généralités

L'EAU, L'AIR, L'ENERGIE ET LE CLIMAT, QUELS LIENS ?

Le schéma ci-après synthétise l'influence de la ressource en eau sur certains paramètres du changement climatique que l'élaboration du PCAET est en mesure de traiter.

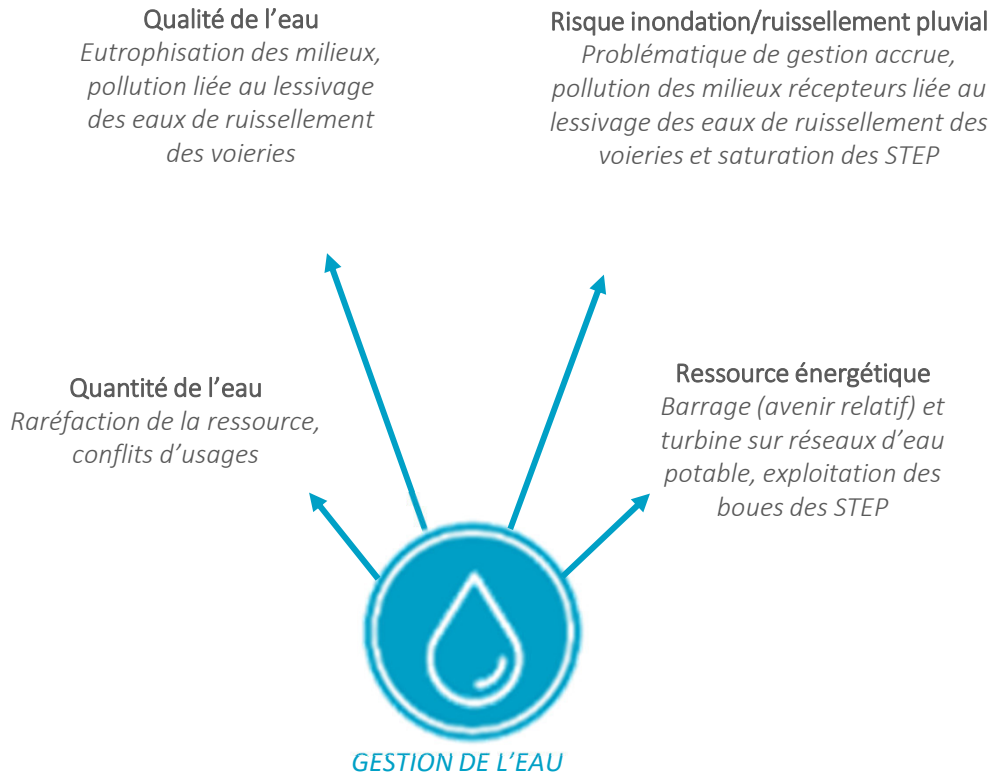

L'eau, le Climat, l'Air et l'Energie, quelles interactions ?

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

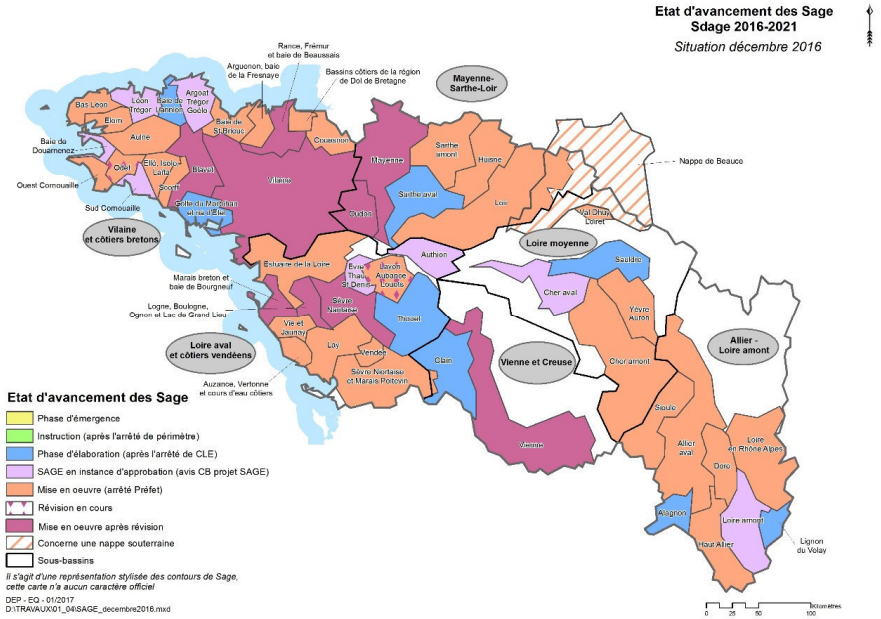

Etat d'avancement des SAGE – situation décembre 2016 - SDAGE Loire Bretagne – 2016-2021

LES DOCUMENTS CADRES

Le territoire de Moulins Communauté s'inscrit dans le périmètre **du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021**, adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015 et arrêté par le Préfet le 18 novembre 2015. Il fixe les objectifs qualitatifs et quantitatifs pour un bon état de l'eau à l'horizon 2021.

Le territoire est également concerné en grande partie (33 communes sur 44) par le **SAGE de l'Allier aval**, dont l'arrêté inter-préfectoral date du 13 novembre 2015. La commune de Saint-Parize-en-Viry est concernée par 2 SAGE : lez SAGE Allier Aval et le **SAGE Yèvre-Auron**. Ce dernier a été approuvé le 25 avril 2014.

Les objectifs de ces documents cadres ainsi que le lien avec le PCAET sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Document cadre	Orientations / Objectifs/ enjeux des documents cadres	Lien avec le PCAET
SDAGE Loire Bretagne	**Protéger les milieux aquatiques** : le bon fonctionnement des milieux aquatiques est une condition clef du bon état de l'eau.	Le PCAET concourt à protéger les milieux aquatiques en privilégiant la production d'énergie d'origine renouvelable, la maîtrise de la consommation énergétique et ainsi la préservation de la biodiversité et des hydro systèmes.
	Lutter contre les pollutions : toutes les pollutions sont concernées quelle que soit leur origine	La réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre ou encore la préservation de la qualité de l'air promus par le PCAET participent directement à la lutte contre les pollutions.
	Gérer le risque inondation : Développer la conscience et la prévention du risque	Le PCAET, en œuvrant pour l'atténuation du changement climatique, contribuera à limiter la fréquence et l'intensité du risque inondation.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU - Généralités

Document cadre	Orientations / Objectifs/ enjeux des documents cadres	Lien avec le PCAET
SAGE Allier aval	Gestion quantitative de la ressource : **gérer les besoins et les milieux** dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme	Le développement des énergies renouvelables peut impacter durablement la quantité de la ressource en eau. Cependant, la réduction des consommations énergétiques et surtout la production d'énergies renouvelables peut favoriser la réduction des systèmes de production énergétique énergivores en eau .
	Préparer la gestion de crise en cas d'étiage sévère et de sécheresse	Le PCAET, en œuvrant pour l'atténuation du changement climatique, contribuera à limiter la fréquence et l'intensité des périodes de sécheresse.
	Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin	La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre favorisent la réduction des pollutions de la nappe alluviale.
	Empêcher la dégradation, préserver, voire restaurer les têtes de bassin	Le développement des énergies renouvelables ainsi que la lutte contre le changement climatique contribuent à la préservation des milieux aquatiques.
	Maintenir les biotopes et la biodiversité	Le PCAET concoure à protéger les biotopes et la biodiversité en promouvant la production d'énergie d'origine renouvelable, la maîtrise de la consommation énergétique et l'atténuation du changement climatique (constituant un facteur non négligeable dans la perte de biodiversité).
	Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs	Le PCAET s'appuie sur des actions locales et territorialisées qui concoure à une gestion différenciée de la rivière Allier. En revanche, le développement potentiel de production d'énergie hydro-électrique et donc la construction à venir de nouveaux barrages sur l'Allier constitueraient des nouveaux obstacles à l'écoulement de l'eau.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU - Généralités

Document cadre	Orientations / Objectifs/ enjeux des documents cadres	Lien avec le PCAET
SAGE Yevre Auron	**Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau**	Le développement des énergies renouvelables peut impacter durablement la quantité de la ressource en eau. Cependant, la réduction des consommations énergétiques et surtout la production d'énergies renouvelables peut favoriser la réduction des systèmes de production énergétique énergivores en eau .
	Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, **maîtriser et diminuer cette pollution**	La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre favorisent la réduction des pollutions des eaux souterraines.
	Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides	Le PCAET concourt à protéger les biotopes et la biodiversité en promouvant la production d'énergie d'origine renouvelable, la maîtrise de la consommation énergétique et l'atténuation du changement climatique (constituant un facteur non négligeable dans la perte de biodiversité).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

QUALITE DE LA RESSOURCE – Zoom sur Moulins Communauté

UNE QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES GLOBALEMENT BONNE

Six nappes d'eaux souterraines parcourent le territoire de Moulins Communauté. Leur état chimique et quantitatif ainsi que l'objectif de bon état chimique sont représentés sur la carte ci-après.

D'une manière générale, l'eau est de bonne qualité d'un point de vue chimique, exceptée celle provenant de l'alluvion Allier Aval, dont l'objectif de bon état chimique est reporté à 2027 en raison de sa pollution aux nitrates.

Malgré une qualité des eaux souterraines globalement bonne, une sensibilité à la pollution aux nitrates d'origine agricole est reconnue au niveau des masses d'eau « Alluvions Allier Aval » et « Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine du Limagne ».

Masses d'eaux souterraines	Code	Bon état chimique	Bon état écologique
Grès et arkoses libres du Trias de la Marche nord du Bourbonnais	FRGG070	2015	2015
Massif Central BV Sioule	FRGG050	2015	2015
Calcaires, argiles et marnes du Trias et Lias du Bec d'Allier	FRGG059	2015	2015
Alluvions Allier aval	FRGG128	2027	2027
Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la Plaine de la Limagne	FRGG051	2015	2015
Alluvions Loire du Massif Central	FRGG047	2015	2015

UNE QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES VARIEE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de Moulins Communauté est marqué par la présence d'un réseau hydrographique dense qui présente un état écologique allant de médiocre (Allier, Luzeray, Sonate), moyen (Abron, Colombier, Moulin…) à bon (Aubigny, Riau, Villefranche…).

Dans l'ensemble, les cours d'eau du territoire nécessitent des actions de reconquête de la qualité de l'eau afin d'améliorer leur état global et favoriser un potentiel écologique certain.

Dans le cadre du PCAET…

Le territoire est confronté à des problèmes de dégradation qualitative de certains cours d'eau (dont l'état écologique est médiocre notamment), qui s'accentueront dans un contexte de changement climatique (augmentation des températures et des précipitations). Le PCAET peut œuvrer, avec des leviers d'actions plus ou moins directs, pour la reconquête de la qualité des cours d'eau.

L'impact serait davantage ciblé sur les populations vivant sur les bassins versants où l'utilisation agricole des terres est dominante, à savoir la vallée de l'Abron et l'Acolin
Les populations des espaces plus urbains (agglomération de Moulins) se trouvent également concernées par cette problématique, et les pratiques de traitement chimique des espaces privés (l'objectif Zéro Phyto dans le traitement des espaces publics par les collectivités étant imposé depuis le 1er janvier 2017), ou les rejets de STEP peuvent constituer une source de pollution écologique et chimique des cours d'eau.

Dans ces espaces particulièrement sensibles, il s'agit de promouvoir :

- Des pratiques agricoles raisonnées, également moins émettrices de GES ;
- Des pratiques urbaines raisonnées : démarche « zéro-phyto », accroissement des surfaces végétalisées pour favoriser une filtration et dépollution naturelle des eaux de pluie, et pour réduire les risques de ruissellement et de dispersion des polluants ou encore mise en conformité des STEP pour limiter les rejets directs dans les milieux récepteurs.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

QUALITE DE LA RESSOURCE – Zoom sur Moulins Communauté

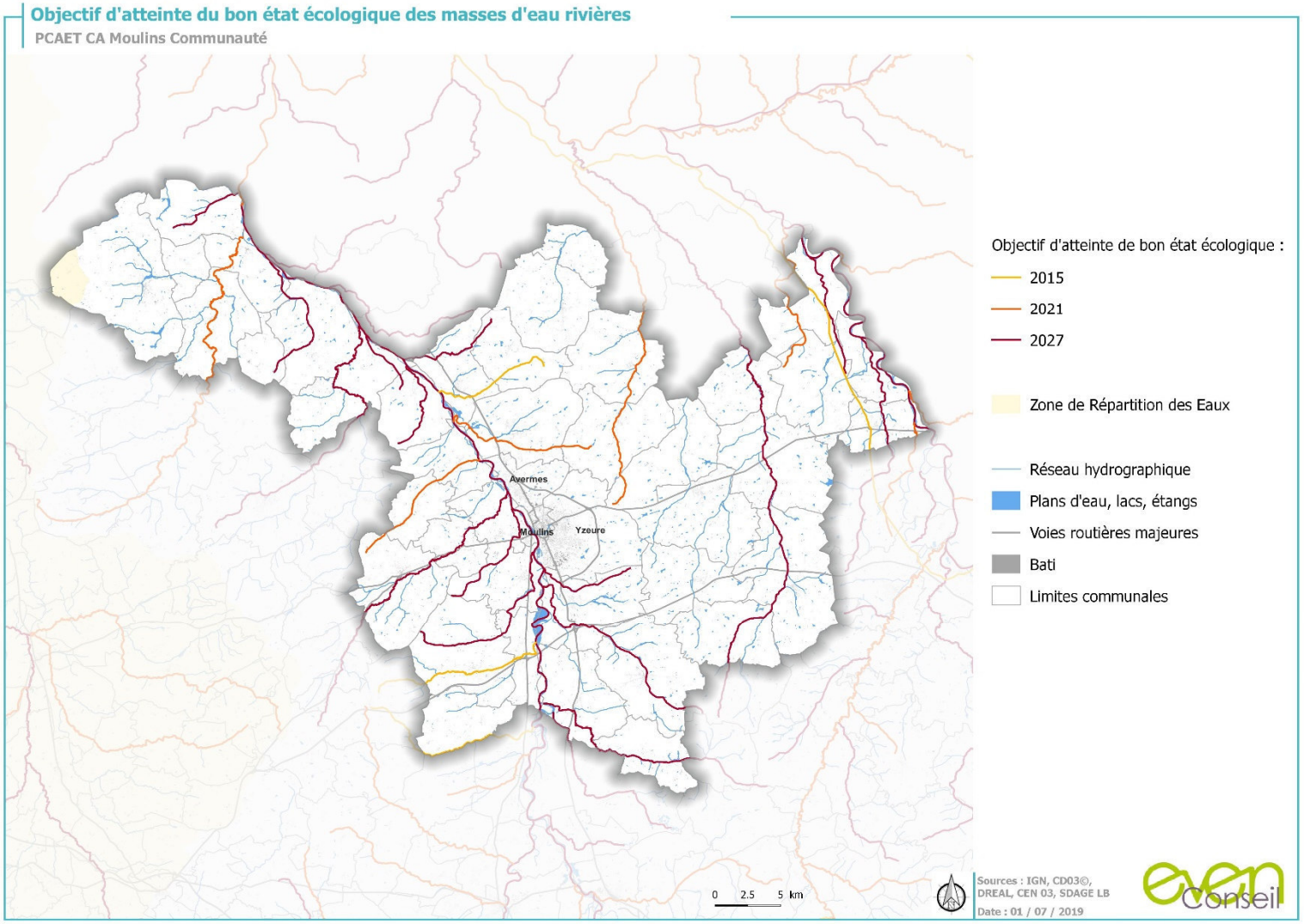

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Zoom sur Moulins Communauté

UNE DIVERSIFICATION DES SOURCES D'ALIMENTATION TRÈS INÉGALE

L'Agglomération moulinoise est traversée en totalité par la rivière Allier et bordée par le fleuve Loire, deux « réservoirs » d'eau essentiels pour le territoire intercommunal. En effet, l'eau puisée pour alimenter l'agglomération provient de 3 nappes souterraines : celles de l'Allier, de la Loire et de la Besbre. On compte 16 zones de captages qui alimentent le territoire, 7 dans le périmètre de l'agglomération et 9 à ses abords.

En raison des problématiques liées aux taux de nitrates et de pesticides, induisant une mauvaise qualité des eaux brutes, 3 zones de captages situées sur le territoire de Moulins Communauté ont été qualifiées par le SDAGE comme étant prioritaires: les terriens à Gannay-sur-Loire, l'hirondelle à Toulon-sur-Allier et les drives à Trévol. On en compte également deux situés en bordure mais alimentant le territoire de Moulins Agglomération : les Pacages à Contigny et Port-Saint-Aubin à Dompierre-sur-Besbre.

UNE PROTECTION DES CAPTAGES GLOBALEMENT ASSURÉE

La protection des ouvrages de captage du territoire est bien assurée puisque les indices d'avancement de la protection de la ressource en eau se trouvent entre 80 et 100%. Chaque captage alimentant le territoire fait l'objet d'une DUP.

Dans le cadre du PCAET...

Dans le contexte évoqué ci-avant de changement climatique, le fait que le territoire ne soit pas alimenté par un prélèvement superficiel en eau potable minimise les risques sanitaires des populations exposées : développement de pollutions microbiologiques ou chimiques d'envergure des cours d'eau par l'activité agricole. De plus, ce risque est encore diminué par une vigilance particulière sur les sources de captages (captages repérés comme prioritaires ou protégés par DUP). Les leviers d'actions relatifs au PCAET reposent sur une promotion de pratiques agricoles raisonnées et durables.

De plus, bien que les ressources quantitatives en eau soient aujourd'hui bonnes sur le territoire (adéquation ressources-besoins), il s'agit de pouvoir faire perdurer cet état. Ainsi, une vigilance sur la disponibilité de la ressource pour assurer le développement potentiel et futur du territoire est à adopter. En effet, le contexte de changement climatique influe sur la quantité d'eau disponible en tendant vers une raréfaction de la ressource, et une augmentation des périodes d'étiage des cours d'eau. Ce phénomène pourrait entraîner des conflits d'usage, au regard de l'importance de l'activité agricole qui siège sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Zoom sur Moulins Communauté

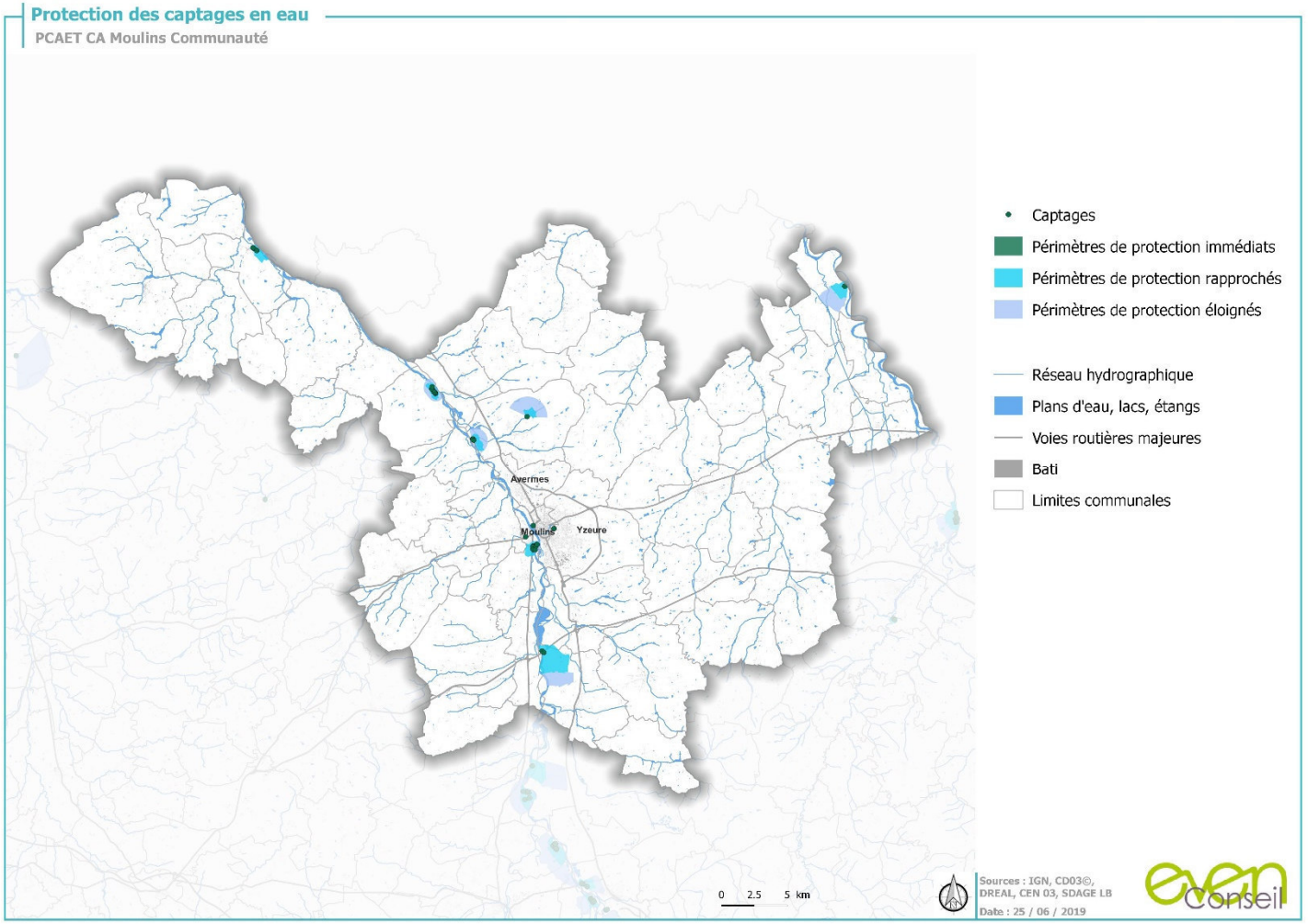

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-065-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Zoom sur Moulins Communauté

Gestionnaires	Captages	Commune de prélèvement	Nombre d'ouvrages	Production d'eau en 2013	Superficie des AAC (ha)	Superficie des ZAP (ha)
SIVOM de la Sologne Bourbonnaise	Port-Saint-Aubin	Dompierre-sur-Besbre	2 puits + 1 forage	184 800 m3	2693	878
	Les Terriens	Gannay-sur-Loire	1 puits	30 464 m3	1104	799
	Pont-de-Châtel	La Ferté-Hauterive	1 puits	343 863 m3	1473	938
SIVOM Val d'Allier	Hirondelle	Bessay-sur-Allier	1 puits	240 376 m3	1821	1061
	Les Mottes	Paray-sous-Briailles	3 puits	217 148 m3	3292	1008
	Chazeuil	Varennes-sur-Allier	3 puits	514 994 m3	12178	267
SIVOM Rive Gauche Allier	Les Paccages	Contigny	11 puits + 4 forages	1 185 140 m3	2387	1566
SIVOM Rive Droite Allier	Les Drives	Trévol	2 puits	454 000 m3	3207	
SIAEP Vendat, Charmeil, Saint-Rémy-en-Rollat	Le Chambon	Saint-Rémy-en-Rollat	4 puits	168 097 m3	6118	2010
SMEA	Le Marquisat *	Paray-sous-Briailles	1 puits + 5 forages	1 051 545 m3	21909	1599

** Le captage du Marquisat est exploité par le SIVOM du Val d'Allier*

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

ALIMENTATION EN EAU POTABLE – Zoom sur Moulins Communauté

UNE GESTION FRAGMENTÉE

Le territoire de l'Agglomération est concerné par 6 services de gestion des eaux différents : 3 SIVOM, 2 SIAEP et 1 service indépendant. Des diagnostics de réseaux et recherches de fuites sont réalisés pour réduire les pertes et gaspillages, dont les résultats sont présentés dans le tableau ci-contre.

Par ailleurs, le territoire adhère au Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier (SMEA) qui a notamment vocation à réaliser les travaux visant à sécuriser l'alimentation en eau potable.

De plus, il existe des **interconnexions entre les syndicats gestionnaires financées par le SMEA**. Celles-ci s'effectuent via **ventes/achats d'eau ou sous forme de raccordements entre les réseaux**. Ces interconnexions sont notamment nécessaires en période de restriction des prélèvements ou dans l'éventualité d'un épisode de pollution occasionnelle.

Enfin, un **schéma directeur d'approvisionnement en eau potable** est en cours d'élaboration par le SMEA sur l'ensemble du territoire de l'Allier. Il permet notamment d'établir un bilan ressource/besoin à l'échelle départementale tout en prenant en compte les achats et ventes avec les territoires voisins.

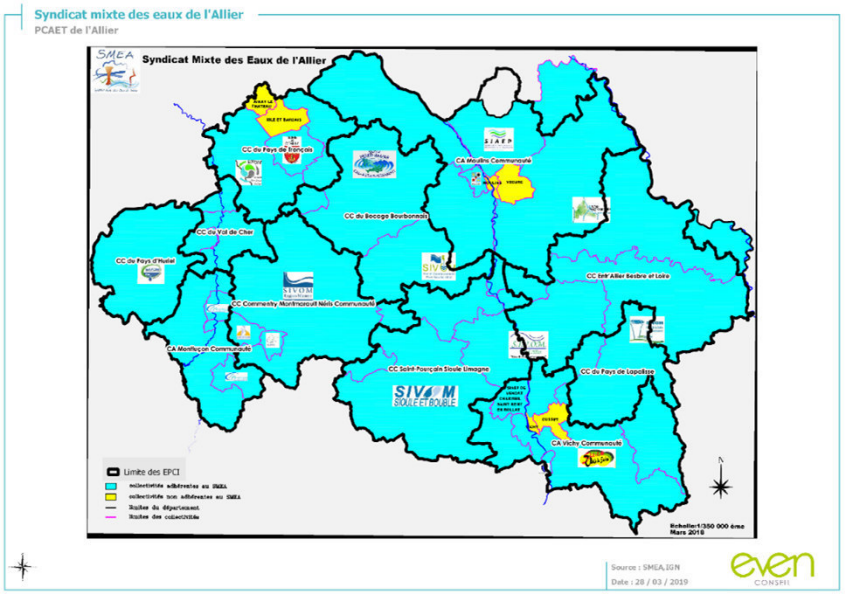

Dans le cadre du PCAET...

Dans le contexte évoqué ci-avant, la multiplicité des gestionnaires de la ressource en eau ne facilite pas la bonne gestion de la ressource en eau :

- En compliquant les communication des informations quant aux éventuelles pollutions ;
- En cas de pollution avérée, difficulté à interconnecter les réseaux AEP pour assurer l'approvisionnement des populations si aucun système n'est en place.

Le PCAET peut dans ce cadre organiser des actions de sensibilisation sur la gestion de la ressource en eau dans son objectif d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

** Le taux moyen de renouvellement du réseau mesure la valeur de maintien du patrimoine et se traduit par le rapport entre le linéaire moyen de réseau renouvelé sur les 5 dernières années et la longueur du réseau de desserte.*

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT – Zoom sur Moulins Communauté

UNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF GLOBALEMENT MAITRISÉE

Moulins Communauté est en charge de l'assainissement collectif pour toutes les communes du territoire.

La plupart des communes disposent d'au moins une station d'épuration (STEP). Certaines possèdent plusieurs équipements : Toulon-sur-Allier, Villeneuve-sur-Allier, Bressolles, Trévol et Coulandon. 3 communes du territoire ne disposent d'aucune STEP et ne sont pas raccordées au service d'assainissement collectif : Chézy, Gouise et Saint-Parize-en-Viry. Neuvy ne dispose pas non plus de STEP mais ses eaux usées sont rebasculées sur le réseau de Moulins pour être traitées à la STEP des Isles.

Par ailleurs, la station Villeneuve-Bourg a remplacé les stations d'épuration de Grèves et Fouillon à compter du 24 août 2015.

DES ÉQUIPEMENTS QUI DEPASSENT LEUR CAPACITÉ NOMINALE DE TRAITEMENT

Le taux de charge hydraulique des stations du territoire est très hétérogène. Les plus petites sont généralement en sous charge tandis que d'autres sont en forte surcharge. Toutefois, la prise de compétence par l'Agglomération pour toutes les communes ayant rejoint le périmètre en 2017 devrait permettre d'améliorer la situation. Des aménagement sont à prévoir pour redimensionner les stations en surcharge ou rebasculer une partie de leurs flux vers d'autres stations en conformité.

UN MAUVAIS NIVEAU DE PERFORMANCE MAIS UN BON NIVEAU DE TRAITEMENT

Étant donné le taux de charge hydraulique problématique de certaines stations du territoire, les niveaux de performance des équipements sont globalement mauvais. En revanche, les niveaux de traitement sont plutôt bons.

Dans le cadre du PCAET...

La conformité des STEP en équipement et en performance est un atout pour un territoire dans le changement climatique : celui-ci est apte à absorber et à traiter des volumes plus intenses d'eaux de pluie liés à l'augmentation de la fréquence d'occurrence d'évènements intenses. Néanmoins Moulin Communauté possède de mauvais niveaux de performance rendant plus vulnérable le territoire face au changement climatique et aux événements y étant associés.

Par ailleurs, une grande partie du territoire est vulnérable à la pollution aux nitrates. En plus des actions spécifiques déjà menées par le SDAGE et la Chambre d'Agriculture de l'Allier, le PCAET pourra proposer des actions pour concilier les enjeux environnementaux et climatiques avec les activités agricoles et ainsi éviter les conflits d'usage. Des mesures en faveur de pratiques agricoles plus raisonnées telles que le soutien à l'agriculture biologique, la promotion de cultures moins gourmandes en eau, les intercultures et la valorisation du bocage, comme tout autant d'actions favorisant la gestion du ruissellement et qui devraient à terme réduire la vulnérabilité des cours d'eau vis-à-vis de l'eutrophisation en évitant le transfert des polluants.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT – Zoom sur Moulins Communauté

Les capacités épuratoires du territoire

PCAET CA Moulins Communauté

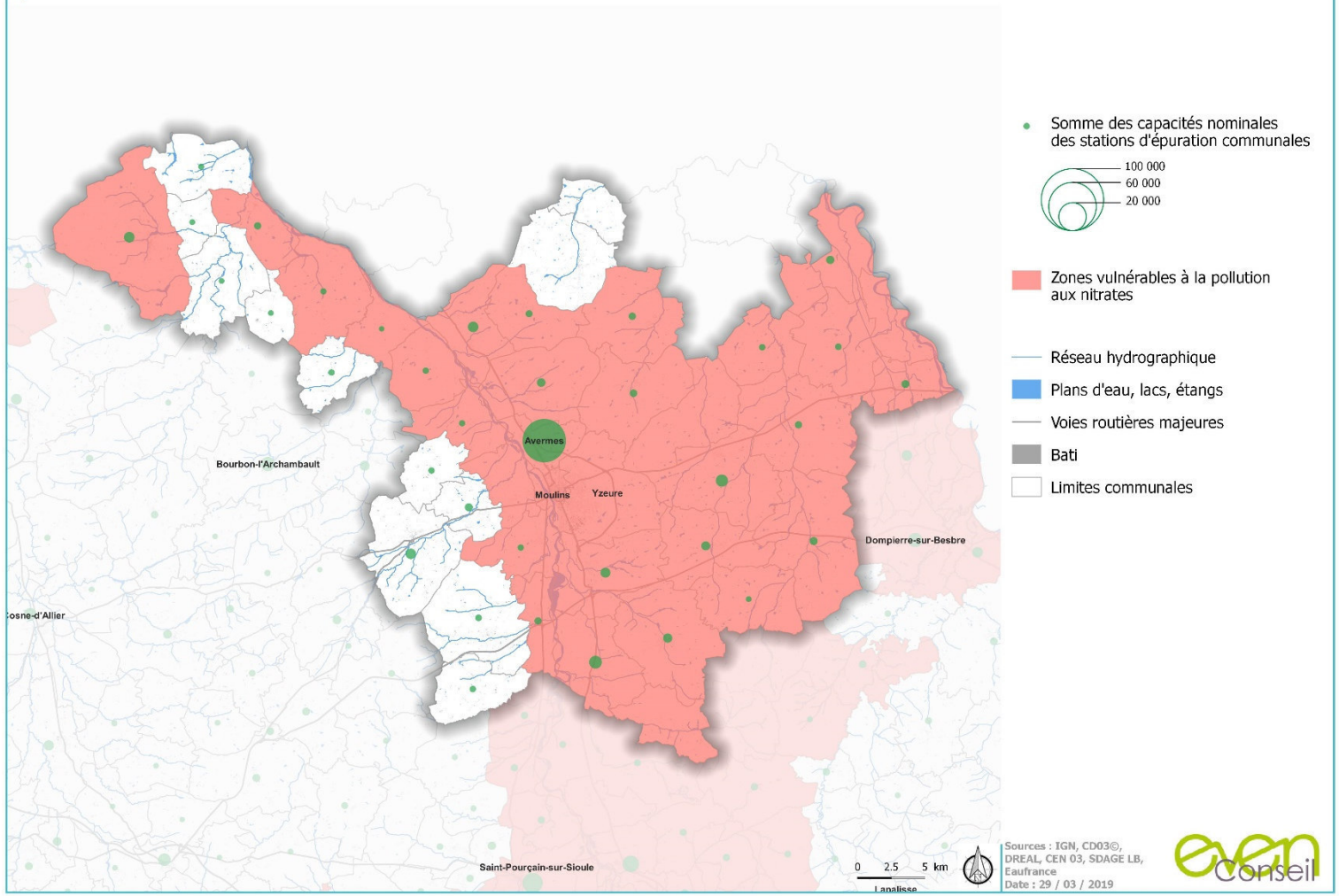

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES – Zoom sur Moulins Communauté

UNE SENSIBILITE AUX IMPERMEABILISATIONS DES SOLS

Le territoire ne bénéficie pas d'une gestion des eaux pluviales à part entière au travers d'un réseau de collecte dédié ou d'un schéma directeur spécifique pour cette thématique. Pour autant, les ruissellements des eaux pluviales représentent une problématique réelle à la fois pour la gestion de la ressource en eau (pollution de nappes, performance des capacités épuratoires, saturation des canalisations…) mais aussi vis-à-vis des risques inondations (débordements et crues des cours d'eau en cas de fortes intempéries, problèmes d'infiltration sur les secteurs imperméables…).

L'urbanisation constitue toutefois un levier pour améliorer la gestion des eaux pluviales, notamment en maitrisant les imperméabilisation et en intégrant une gestion alternative de l'eau dans les projets d'aménagement publiques et privés.

UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES DURABLE ET TRANSVERSALE POUR UNE MEILLEURE RESILIENCE DES TERRITOIRES

La gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement conduit à une amélioration de la qualité de la ressource en eau ainsi que de sécurisation des biens et des personnes vis-à-vis du risque mais elle permet aussi d'améliorer le cadre de vie global sur le territoire.

En optant pour des revêtements perméables pour les liaisons douces et les espaces de stationnement associés au développement du végétal pour le traitement paysager des espaces libres, les usagers profitent d'espaces de vie plus qualitatifs, aux ambiances apaisées.

Par ailleurs, une gestion alternative des eaux pluviales, pouvant parfois accompagner les aménagements modes doux, participe à la végétalisation des espaces publics et donc à la réduction des ilots de chaleur urbain. Ceci peut permettre aussi de réduire les effets des ilots de chaleur et les émissions de GES ce qui peut renforcer la résilience du territoire vis-à-vis des dérèglements climatiques.





Gestion alternative des eaux pluviales des espaces de stationnement et de voiries – Even Conseil



Problèmes d'infiltration et d'imperméabilisation des sols Moulins Communauté

Dans le cadre du PCAET…

L'élaboration du PCAET a pour objectif de renforcer la résilience du territoire vis-à-vis des dérèglements climatiques.

Vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales, le PCAET peut édicter, de manière indirecte, des actions sur la gestion des eaux pluviales en s'attachant :

- A la limitation de l'imperméabilisation des sols pour assurer le confort thermique des usagers ;
- A la végétalisation des espaces publics, concourant également à une augmentation des puits de carbone et une diminution du risque inondation en raison de la promotion de solutions naturelle d'infiltration de l'eau dans les sols, entre autres.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Une gestion locale de la ressource en eau permise par la présence de deux SAGE en vigueur sur le territoire et un contrat territorial ;
- Une bonne protection de la ressource avec un indice moyen de 80% sur l'ensemble du territoire ;
- Trois zones de captages alimentant le territoire identifiées comme prioritaires par le SDAGE ;
- Une bonne qualité de traitement par les stations d'épuration.

Faiblesses

- Un morcellement de la gestion de l'approvisionnement en eau potable ;
- Une vulnérabilité aux nitrates de la ressource en eau
- Un mauvais niveau de performance des stations d'épuration: beaucoup sont soit en surcharge, soit en sous-charge.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une protection de la ressource en eau qui augmente grâce aux actions menées à travers les politiques de gestion de la ressource mais une vulnérabilité quantitative accrue du fait du réchauffement climatique et des périodes d'étiage sévères et du manque de précipitations induits
- Une vulnérabilité des milieux récepteurs au regard des mauvaises performances des STEP et risque accru de pollution induit
- Une eutrophisation accrue des milieux aquatiques du fait du réchauffement climatique conjugué à la vulnérabilité du territoire face aux pollutions aux nitrates
- Une modification des comportements humains vis-à-vis du réchauffement climatique pouvant induire des pressions quantitatives supplémentaires (piscines, système d'arrosage, irrigation accrue…)
- Une surcharge des stations d'épuration liées aux eaux de ruissellement dont le volume pourrait augmenter avec l'intensification d'épisodes météorologiques intenses

ENJEUX

- La poursuite des dynamiques de protection portées par les politiques de gestion de la ressource en eau ;
- Le soutien aux pratiques agricoles raisonnées en particulier au niveau des bassins concernés par les pollutions aux nitrates.
- La maintien d'espaces perméables au sein des zones urbaines et une gestion alternative des eaux pluviales et/ou une adaptation progressive du réseau d'assainissement vers le séparatif.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DES DECHETS ET LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE - Généralités

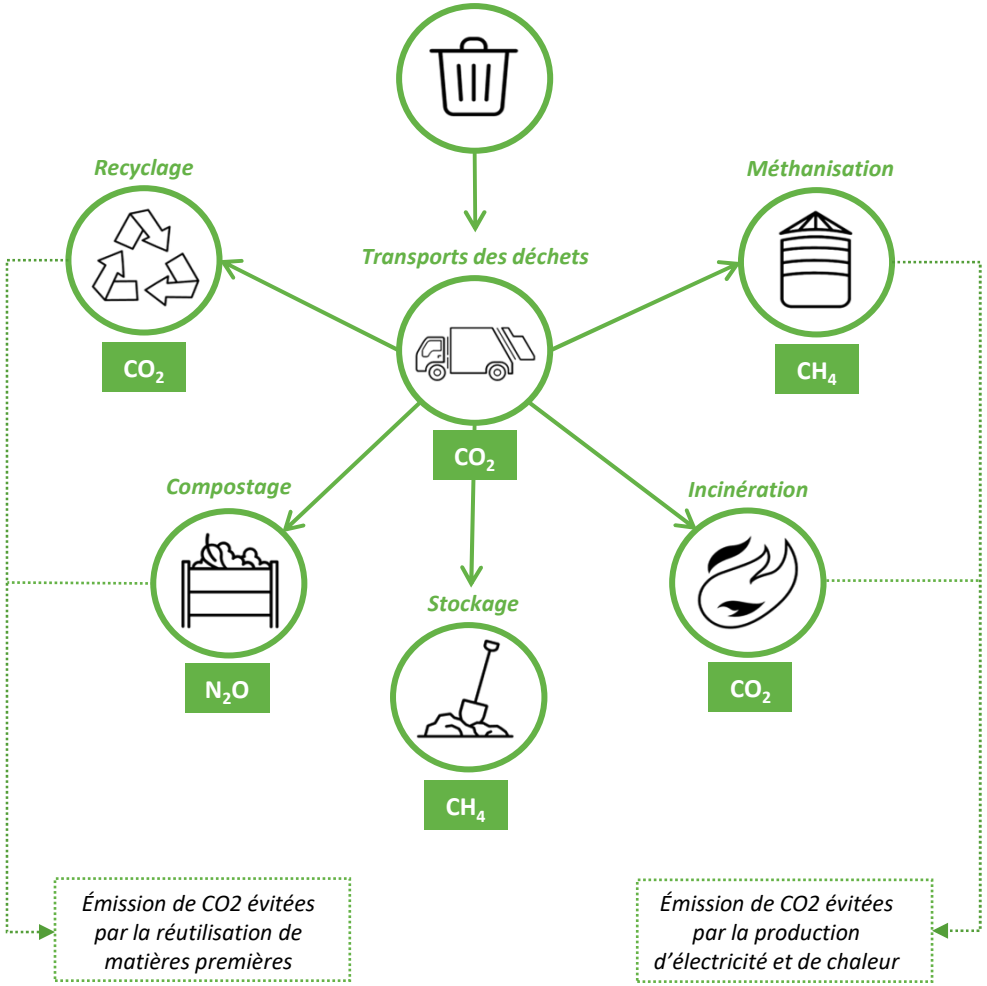

Les gaz à effets de serre et la gestion des déchets : émissions et potentiels de réduction de ces dernières

▪ LES DECHETS : UNE SOURCE D'EMISSIONS DE GES MAIS UNE CONTRIBUTION POTENTIELLE A UNE ECONOMIE BAS CARBONE

La gestion des déchets, et en particulier **le traitement des déchets résiduels (décharge et incinération), est source d'émissions de gaz à effet de serre et participe à ce titre au changement climatique**. Dans ce cadre, si les taux de dioxyde de carbone et de méthane libérés au cours de la décomposition des déchets sont relativement égaux, le potentiel de réchauffement de l'atmosphère du méthane, émis majoritairement dans les cas de décharges et enfouissement des déchets, est 25 fois plus élevé que celui du dioxyde de carbone sur une période d'un siècle. Or, **le changement climatique avec l'augmentation des températures pourrait avoir des incidences sur les déchets enfouies ou stockés en décharges dont la décomposition se retrouverait accélérée et les émissions de GES induites concentrées sur un pas de temps plus restreint.**

Aujourd'hui, **la gestion des déchets représente moins de 3% des émissions de gaz à effet de serre du département de l'Allier**. Certes, le chiffre parait relativement peu élevé dans le bilan carbone du département, toutefois, une partie des émissions de GES dues aux déchets sont comptabilisées dans les sections agriculture (gaspillage alimentaire), énergie (incinération) ou encore industrie (prévention et recyclage). De fait, **le rôle de la prévention et d'une meilleure gestion des déchets dans la réduction des émissions de GES est considérablement sous-estimé et représente un véritable levier d'actions dans l'atténuation des effets du changement climatique**. Les actions de réduction des déchets, de réemploi et de recyclage ont ainsi un potentiel considérable pour réduire les émissions responsables des changements climatiques.

Par ailleurs, **les déchets revêtent un fort enjeu en termes de valorisation énergétique.** La récolte du méthane en provenance des décharges et des matières méthanisables d'origine agricole, conséquentes dans l'Allier, pourrait permettre de fabriquer du biogaz, du carburant et produire de l'électricité, participant ainsi à limiter la dépendance aux énergies fossiles.

Dans ce cadre, **la réflexion conduite au sein du PCAET offre une réelle opportunité d'optimiser la gestion des déchets vers des pratiques durables et vertueuses**.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bis-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

POLITIQUES ET DOCUMENTS CADRES - Généralités

LES OBJECTIFS NATIONAUX : LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS 2014-2020

Le Fonds Déchets est mobilisé depuis 2016 pour **contribuer à atteindre les nouveaux objectifs de la politique Déchets fixés par la LTECV**, et en particulier la réduction de la production de déchets. Le programme fixe notamment comme objectifs :

- une **diminution de 7 % de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés** (DMA) par habitant par an à horizon 2020 par rapport à 2010, dans la continuité du précédent plan national (limité aux ordures ménagères) ;
- une **stabilisation au minimum de la production de déchets des activités économiques** (DAE) d'ici à 2020 ;
- une **stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020**, avec un objectif de réduction plus précis à définir.

LES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET DÉPARTEMENTAUX

Avant la loi NOTRe, la compétence de planification en matière de déchets était répartie entre les régions (déchets dangereux) et les départements (déchets non dangereux et déchets du BTP). Dans l'attente de l'approbation du plan régional de prévention et de gestion des déchets Auvergne-Rhône-Alpes, les plans régionaux et départementaux approuvés restent en vigueur.

Plan d'élimination des déchets dangereux en Auvergne:

Les objectifs retenus par ce plan sont :

- Prévention, en terme de production des déchets ;
- Sensibilisation des « petits » producteurs à la dangerosité de ces déchets ;
- Optimisation de la collecte en privilégiant les déchets diffus des activités ; des ménages et des professionnels de santé installés en libéral ;
- Valorisation des déchets dangereux ;
- Promotion du transport alternatif en lien avec PDEDMA Puy-de-Dôme et les études de la CRCIA.

Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Allier

Les objectifs retenus par le plan départemental de prévention et de gestion des déchets du département de l'Allier à échéance des 12 ans sont :

- De développer la prévention des déchets

Une priorité fondamentale est donnée à la prévention des déchets afin de réduire, à la source, leur quantité et leur nocivité.

Ces actions de prévention iront à destination des ménages, des collectivités, des administrations et des activités économiques.

- De consolider et améliorer la valorisation matière et organique pour permettre une contribution aux objectifs nationaux ;
- De participer à la diminution de 15% des déchets envoyés vers les unités de traitement et de stockage ;
- De favoriser la limitation du transport des déchets en distance et volume en lien avec les équipements et l'autonomie du territoire ;
- De promouvoir la performance des équipements de gestion des déchets et leur limitation en matière d'impact sur l'environnement ;
- D'intégrer la maîtrise des coûts ;
- D'assurer l'information et la communication auprès des différents publics en développant des outils permettant de consolider la connaissance et de présenter l'avancée de la planification.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bis-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES FUTURS OBJECTIFS RÉGIONAUX : LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La compétence planification des déchets a été transférée des Départements à la Région depuis la loi du 7 août 2015 (loi NOTRe) portant nouvelle organisation territoriale de la République. En Auvergne-Rhône-Alpes, le plan régional de prévention et de gestion des déchets est en cours d'élaboration.

Les principaux objectifs du Plan sont les suivants :

- Donner la priorité à la prévention des déchets ;
- Améliorer le captage de certains déchets, en particulier des déchets dangereux ;
- Généraliser le tri à la source des biodéchets ;
- Améliorer le réemploi, le tri et la valorisation de la matière des déchets en respectant la hiérarchie des modes de traitement ;
- Généraliser la tarification incitative ;
- Optimiser la valorisation énergétique des déchets ;
- Améliorer la connaissance des gisements, des flux et des pratiques ;
- Développer l'économie circulaire.

Ces objectifs sont déclinés en objectifs chiffrés, dont on retiendra principalement :

- Pour les objectifs de prévention :
  - Répondre à l'objectif réglementaire de diminution de -10% de la production individuelle de DMA entre 2010 et 2020 (entre 2010 et 2015, seule une diminution de 0,6%, soit -3kg/habitant/an) a été observée) ;
  - Parvenir à une stabilisation de la production globale de DMA permettant de compenser l'évolution de la population (-50 kg/habitant par rapport au tendanciel)… ;
  - Stabiliser la production globale des DAE, soit une réduction de 530 000 tonnes par rapport au scénario tendanciel ;
  - Stabiliser le gisement de déchets dangereux (hors DAS, VHU et terres polluées) grâce à une réduction de 10% de la production individuelle ;
  - Stabiliser le gisement de DAS ;
  - Stabiliser le gisement de déchets du BTP à 17,9 millions de tonnes, ce qui représente une diminution de 1,8 millions de tonnes par rapport au scénario de référence.

- Pour les objectifs de recyclage et de valorisation matière et énergétique :
  - Parvenir à respecter l'objectif de 65% de valorisation matière des DND NI en 2025 (situation en 2015 : 54%) en visant une objectif de 70% en 2031 ;
  - Atteindre un taux de captage de 100% des déchets dangereux diffus des ménages et assimilés, soit un ratio de 4,5 kg/hab/an ;
  - Atteindre un taux de captage de 100% des DEEE des ménages et des professionnels, dans la continuité du PREDD, soit environ 17 kg/hab/an pour les DEEE des ménages et 3,3 kg/hab/an pour les DEEE des professionnels ;
  - Capter 100% des déchets contenant du PCB, un gisement en forte diminution ;
  - Capter 100% des DASRI ;
  - Capter 100% des déchets amiantés ;
  - Parvenir à un taux de valorisation de 20% de terres polluées, dans la continuité du PREDD ;
  - Maintenir le taux de valorisation des déchets inertes, de 78%, en passant la part du recyclage de 32% à 42% ;
  - Passer le taux de valorisation matière des DND du BTP de 38 à 70%.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DES DECHETS – Zoom sur Moulins Communauté

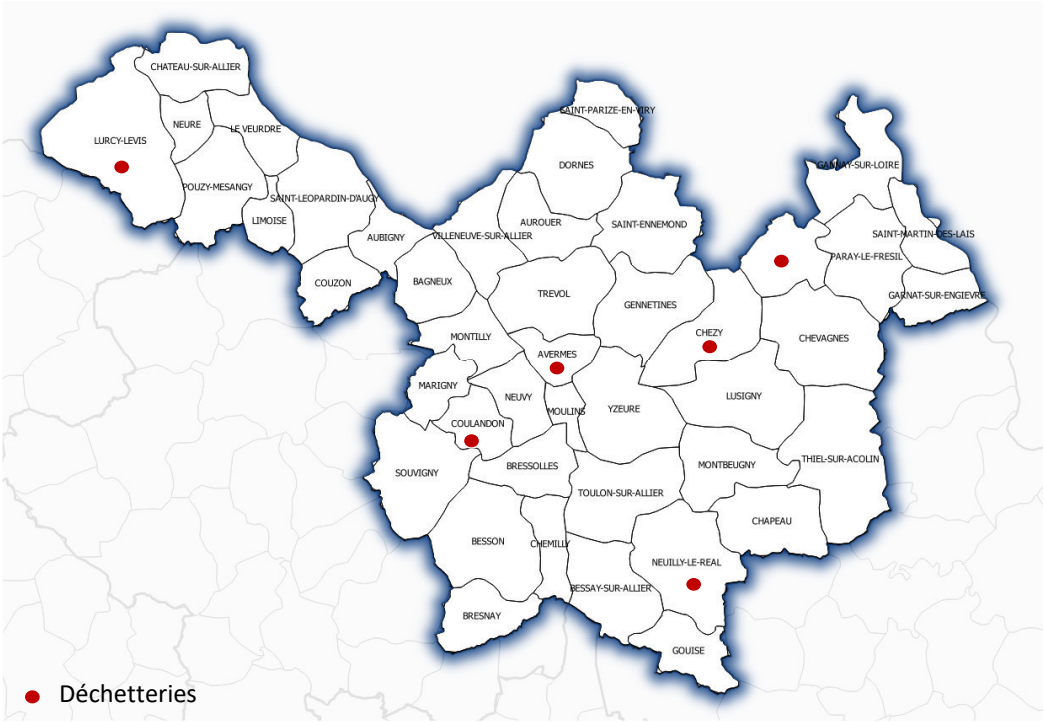

Répartition des déchetteries sur le territoire intercommunal. Source : Even Conseil

UNE COMPETENCE TRANSFEREE AU SICTOM NORD ALLIER

Compétence intégralement déléguée au SICTOM Nord Allier, la collecte des déchets du territoire s'effectue principalement :

- **En porte à porte** pour les **ordures ménagères**
- **En porte à porte** et en **point d'apport volontaire** pour les **emballages ménagers recyclables** ;
- **En point d'apport volontaire** dans le cadre de la collecte du **verre**.

Les communes d'Avermes, d'Yzeure, de Neuvy et le quartier La Madeleine de Moulins bénéficient également d'une collecte de déchets vert en porte à porte.

Six déchetteries ainsi qu'une déchetterie mobile complètent le système de collecte de déchets sur le territoire de la communauté de communes.

Dans le cadre du PCAET...

La collecte des déchets induit un trafic de poids-lourds (ramassage en porte à porte, transfert vers des installations de traitement) et de véhicules de particuliers (dépôt en point d'apport volontaire et en déchetteries). Ainsi la production de déchets est à l'origine d'une pollution de la qualité de l'air et notamment d'émissions de gaz à effet de serre.

Dans un objectif d'atténuation du changement climatique et de maîtrise de la consommation d'énergie, les modalités de collecte pourront être interrogées afin de rationnaliser les déplacements nécessaires aux transports des déchets et ainsi limiter les émissions des GES et améliorer la qualité de l'air.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DES DECHETS – Zoom sur Moulins Communauté

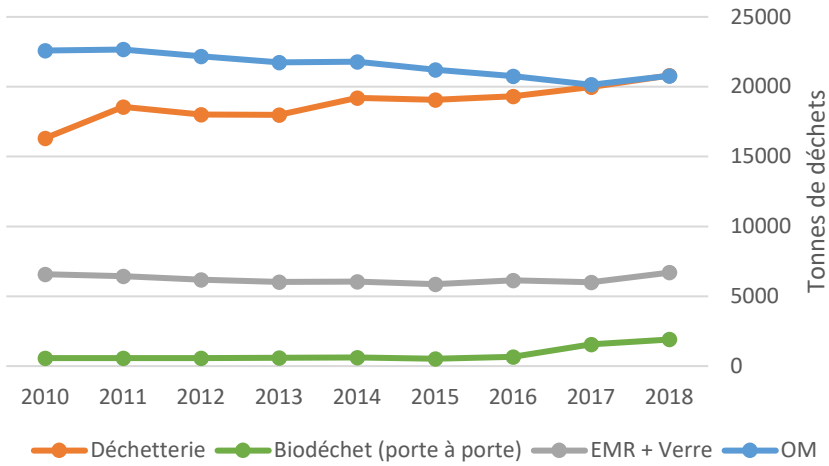

Evolution de la production de déchets ménagers sur le territoire du SICTOM Nord Allier (Source: Rapports annuels SICTOM Nord Allier)

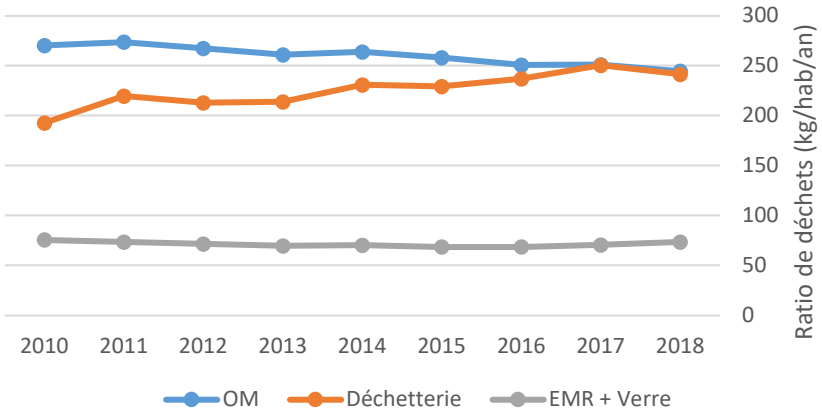

Evolution de la production de déchets ménagers par habitant sur le territoire du SICTOM Nord Allier (Source: Rapports annuels SICTOM Nord Allier)

UNE PRODUCTION DES DECHETS GLOBALEMENT EN BAISSE

A l'échelle du territoire, la production d'ordures ménagères diminue globalement depuis 2010. Entre 2017 et 2018, la production d'ordures ménagères a toutefois augmenté d'environ 3%. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation importante de la population suite à l'intégration de 8 communes dans la compétence du SICTOM Nord Allier. Ainsi la production de déchets par habitants diminue depuis 2010, y compris entre 2017 et 2018.

Sur le même temps, les apports en déchetterie ont fortement progressé avec une augmentation d'environ 27%.

En revanche, la collecte sélective évolue peu entre 2010 et 2018 et présente même un ratio d'EMR+Verre collectés par habitants en baisse sur cette période (-2,7%).

La qualité du tri des emballages ménagers recyclables est globalement bonne avec un taux d'environ 14% sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre du PCAET...

La réduction de la production de déchets ainsi que l'amélioration de la qualité du tri concourent à une diminution des émissions de gaz à effet de serre (dioxyde de carbone et méthane). En effet, la réduction à la source de la production de déchets permet d'une part de diminuer les besoins en stockage de déchets, et d'autre part de diminuer la quantité de déchets à incinérer, ces activités étant très émettrices de GES.

Ainsi dans un objectif d'atténuation des changements climatiques via la maitrise des déchets, la réduction à la source constitue le levier principal et la valorisation constitue le second levier : la tendance du territoire est à conforter. Il est à rappeler que seulement 3% des émissions de GES de l'Allier sont imputables aux déchets.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DES DECHETS – Zoom sur Moulins Communauté

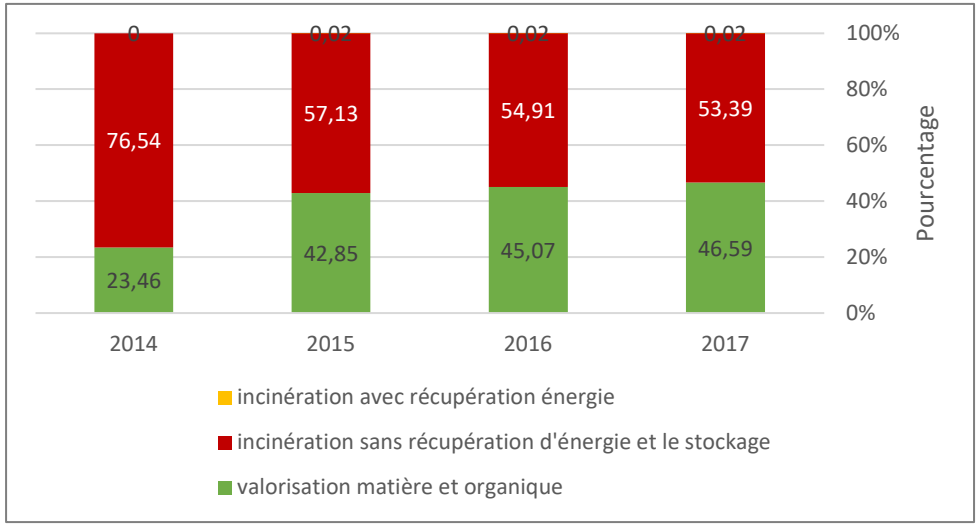

Orientations des Déchets Ménagers Assimilés (DMA) sur le SICTOM Nord Allier (Source: Données SINOE Dechets)

TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Outre les filières de valorisation matière (compostage, réemploi matériaux, etc.), la valorisation des déchets du territoire passe également par :

- L'enfouissement avec récupération et transformation du biogaz en énergie à l'Installation de Stockage Non Dangereux (ISDND) de Chézy : 7 600 MWh d'énergie électrique produite par an et valorisation de l'énergie thermique résiduelle par alimentation d'un réseau de chaleur urbain (S. Nord Allier)

Dans le cadre du PCAET...

La valorisation matière contribue à limiter l'enfouissement et l'incinération des déchets limitant ainsi les émissions de GES et de polluants. La récupération de l'énergie produite dans le cadre de l'incinération des déchets constitue un potentiel de production d'énergie à valoriser sur le territoire. Toutefois la nécessité d'apport extérieur dans le fonctionnement de l'incinérateur implique un transport source supplémentaire d'émissions de GES et de polluants.

Dans un objectif d'atténuation du changement climatique et de développement des énergies renouvelables, la stratégie du PCAET doit aborder la valorisation matière et énergétique des déchets, et également des déchets produits par les chantiers d'amélioration énergétique du bâti, en cohérence avec les opportunités du territoire et notamment les besoins de fonctionnement des installations.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA GESTION DES DECHETS – Zoom sur Moulins Communauté

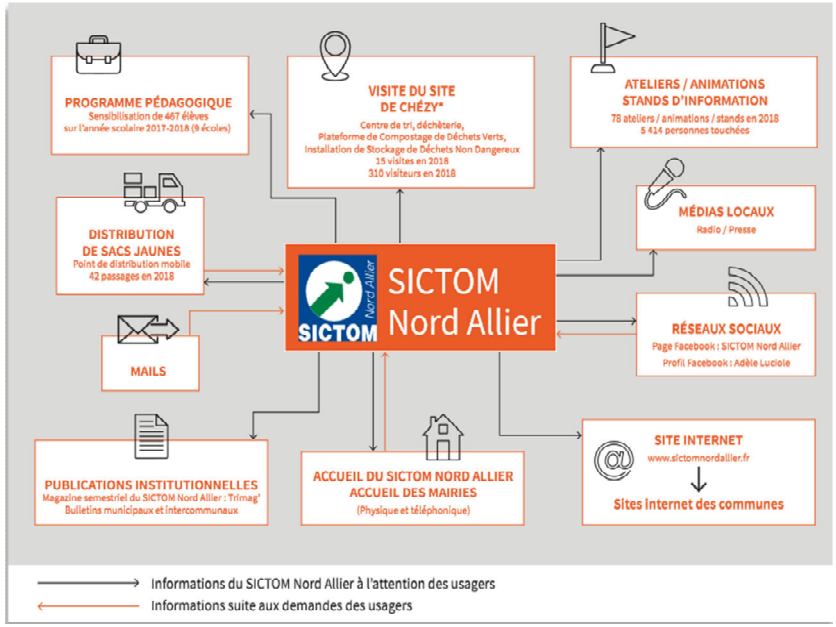

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis 2010, le SICTOM Nord Allier porte un programme local de prévention des déchets (PLP) conforme au référentiel ADEME.

Ce programme, mis en œuvre pour une durée de 5 ans, fixait comme objectif principal la réduction de 7% de déchets collectés, correspondant, pour le territoire du SICTOM, a une baisse de 25 kg/habitant de déchets produit sur 5 ans.

Le SICTOM Nord Allier réalise également des expositions et des documents à destination d'un public varié : usagers, professionnels, scolaire et participant à informer sur les bonnes pratiques du tri, du compostage, de l'éco-consommation.

Dans le cadre du PCAET...

L'implication des acteurs du territoire et de la société civile est essentielle à la bonne mise en œuvre du PCAET. Les actions déjà menées sur le territoire dans le cadre de la prévention des déchets pourraient être mises à profit dans la concertation menée sur le PCAET et par la suite être le relais des ambitions portées par ce plan.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Des filières de valorisation matière des déchets bien développées sur le territoire ;
- Un prestataire investi dans la politique de réduction des déchets ;
- Une compétence portée par une unique structure permettant une cohérence dans la collecte des déchets ;
- Une gestion locale qui limite les besoins en transports.

Faiblesses

- Une récupération d'énergie relativement faible suite à l'enfouissement des déchets à l'ISDND de Chézy.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une tendance à la réduction des déchets encouragée par les différentes réglementations et dispositifs existants dans la prévention des déchets ;
- Une augmentation de l'adhésion au tri permettant de réduire le recours à l'enfouissement des déchets.

ENJEUX

- La réduction des émissions de GES des flottes de collecte et transport de déchets ;
- Une bonne gestion des déchets inertes produits par les chantiers de rénovation/réhabilitation du bâti.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

ENERGIE, EMISSIONS DE GES ET DEREGLEMENT CLIMATIQUE - Généralités

LES GAZ A EFFET DE SERRE, QUELS LIENS AVEC LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Source : ADEME

L'effet de serre est à l'origine un phénomène naturel. L'atmosphère, l'enveloppe gazeuse qui entoure notre planète, est un véritable filtre par rapport aux rayons du soleil : il ne parvient à la surface de la Terre que le rayonnement solaire nécessaire à la vie. Approximativement 30 % de ce rayonnement est réfléchi vers l'espace par les nuages, la poussière et les surfaces réfléchissantes. Quant aux 70 % restants, ils sont absorbés par la surface de la Terre et réémis sous la forme de rayonnement infrarouge. Une partie de ce rayonnement est alors absorbée par l'atmosphère, qui se réchauffe. Les Gaz à Effet de Serre (GES) maintiennent l'atmosphère à une température moyenne d'environ 15 °C. Sans eux, le thermomètre descendrait à — 18 °C, interdisant de facto le développement de la vie. L'effet de serre est donc un phénomène naturel et nécessaire, participant de l'équilibre bioclimatique de la planète.

Or, les activités humaines sont à l'origine d'émissions de GES dites « anthropiques ». Ces émissions supplémentaires modifient peu à peu la composition de l'atmosphère, plus concentrée en GES, et accentuent l'effet de serre. C'est cette augmentation de l'effet de serre qui est à l'origine du réchauffement climatique.

LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION D'ENERGIE, PRINCIPAUX FACTEURS D'EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

À l'échelle mondiale, 78 % des émissions de gaz à effet de serre produites par les activités humaines proviennent de la production et le consommation d'énergie dont l'origine est principalement fossile. Aussi, l'utilisation massive de ressources énergétiques carbonées apparait comme la principale cause du changement climatique en cours. Face à ce constat, la transition énergétique est inévitable et également renforcée par la raréfaction des ressources fossiles et de fait de l'augmentation de leur coût. Ce changement de paradigme, encadré par différentes lois (Grenelle II, Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte…), passe en particulier par la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et par extension le développement des énergies renouvelables, la réduction de la consommation finale d'énergie et des émissions de GES.

LE PCAET, UN OUTIL POUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Véritable outil opérationnel à l'échelle locale via son plan d'actions, le PCAET doit permettre de maîtriser la consommation énergétique et les émissions de GES induites, de réaliser des économies et de réduire la vulnérabilité du territoire face au coût de l'énergie tout en anticipant les événements climatiques qui ne pourront être évités pour s'y adapter.

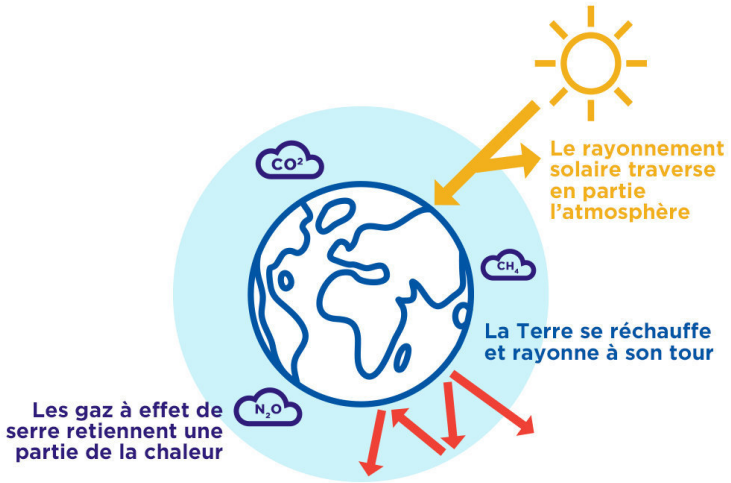

Le principe des gaz à effets de serre – Source : Convention citoyenne pour le climat

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bAI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

ENERGIE, EMISSIONS DE GES ET DEREGLEMENT CLIMATIQUE – Zoom sur Moulins Communauté

Il s'agit ici d'une synthèse des travaux effectués par le bureau d'études E6, en charge de l'élaboration du PCAET. Pour davantage d'informations, se référer au diagnostic du PCAET.

BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

La consommation totale d'énergie finale est de 1911 GWh sur le territoire en 2015, soit 30 MWh par habitant. Les secteurs du territoire les plus consommateurs sont le transport routier (40%) et le résidentiel (33%).

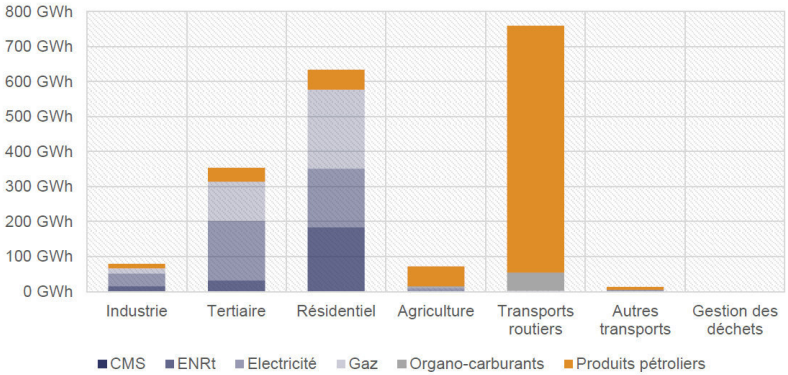

Consommation d'énergie finale en 2015 par secteur de Moulins Communauté - Source : OREGES

Les transports de personnes et les transports de marchandise sont à l'origine d'une consommation de 773 GWh, soit 40% du bilan, en 2015. Le territoire de Moulins Communauté est traversé par quelques axes de transit majeurs : la N79 (45% de poids lourds) et la N7 (route des vacances qui contourne Moulins) et d'importants flux de véhicules entrent et sortent de Moulins (entre 5000 et 7500 véhicules/jour), ce qui explique le poids de ce poste. De plus, le territoire est marqué par une forte dépendance à la voiture : ce mode de transport est utilisé majoritairement pour les déplacements domicile-travail (à hauteur de 80% au global), même pour les personnes travaillant sur leur commune de résidence.

Les consommations du secteur résidentiel en 2015 s'élèvent, quant à elles, à 634 GWh (33% du bilan global), réparties de la manière suivante : 1226 GWh de gaz, 57 GWh de fioul, 168 GWh d'électricité et enfin 183 GWh de bois énergie. Le chauffage des logements représente la majeure partie des consommations du secteur résidentiel (71%), majoritairement au gaz et au bois. Par ailleurs, sur le territoire, les consommations d'énergie du secteur résidentiel sont élevées, ce qui en fait le second poste. Ceci s'explique de diverses manières. Premièrement, l'âge des bâtiments : 53% des résidences ont été construites avant 1970 d'après l'INSEE, c'est-à-dire avant la première réglementation imposant un certain niveau d'isolation aux bâtiments neufs. Ensuite, les logements du territoire sont de taille importante : il y a peu d'appartements et une majorité de maisons.

La consommation du secteur tertiaire (353 GWh en 2015, 18%) est répartie de la manière suivante : 40 GWh de fioul, 113 GWh de gaz, 31 GWh de produits pétroliers et 170 GWh d'électricité. Dans ce cadre, près de 60% des consommations d'énergie du secteur sont réalisées pour assurer les besoins en chaleur (production d'eaux chaudes sanitaires et chauffage).

Le secteur industriel a consommé 79 GWh en 2015, soit 4% du bilan énergétique.

Le secteur agricole est à l'origine d'une consommation de 72 GWh en 2015, soit 4% de la consommation territoriale totale avec une prédominance de consommation de produits pétroliers.

PRODUCTION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Plusieurs ressources sont mobilisées au sein de Moulins Communauté permettant ainsi une production locale, de chaleur et d'électricité d'origine renouvelable. Le territoire a ainsi produit, en 2015, 257 GWh d'énergie, avec la répartition suivante : 11% d'électricité et 89% de chaleur.

La première source de production d'énergie du territoire est le bois énergie (78%). Il est utilisé principalement dans les résidences du territoire mais également pour

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bAI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

alimenter les chaudières des entreprises et collectivités. Il y a environ 8 chaufferies (source SDE03), réparties sur les communes de Avermes, Lurcy-Lévis, Moulins, Besson, Chevagnes, La Chapelle-aux-Chasses, et Lurcy-Lévis. On retrouve ensuite le photovoltaïque par l'intermédiaire de la centrale de Gennetines. La méthanisation représente 3% de la production totale par l'intermédiaire de l'installation de stockage de déchet non dangereux de Chézy, qui valorise le biogaz, et de l'unité de méthanisation du GAEC de ROOVER à Limoise.

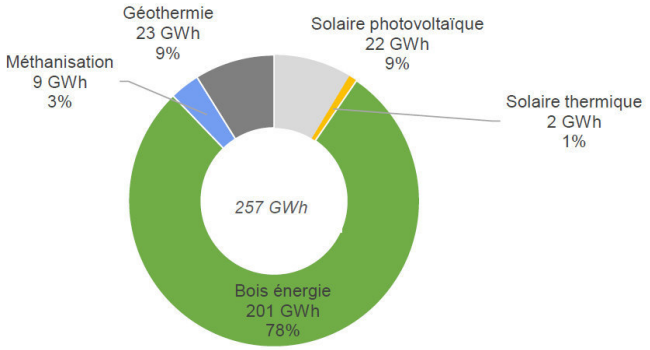

Répartition par filière de l'énergie renouvelable produite sur Moulins Communauté en 2015 - Source : OREGES.

Le diagnostic étant réalisé pour une année référence de 2015, l'installation suivante n'a pas été prise en compte dans les résultats précédents :

- La centrale photovoltaïque au sol de Yzeure est implantée au lieu-dit « Les Brosses ». La puissance installée est de 5 MWc, et couvre une surface de 11,3 ha, pour 44 000 modules. La production annuelle est estimée à environ 5,8 GWh par an, permettant d'alimenter l'équivalent de 4 500 personnes. Le chantier a démarré en aout 2017 pour une mise en production en 2018.

Enfin, plusieurs projets sont actuellement en développement sur le territoire de Moulins Communauté : 6 projets de centrales photovoltaïques au sol, un projet de centrale photovoltaïque en toiture, et un projet de méthanisation.

L'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Il est important de comparer la consommation à la production. En effet, la France se fixe un objectif pour 2050 d'avoir 55% d'énergie renouvelable et d'origine française dans son mix énergétique. Il faut toutefois préciser que la production d'électricité et de biogaz peut être décorrélée des consommations. En effet, les productions peuvent être injectées dans le réseau et ainsi alimenter le reste du territoire. En 2015, le territoire a consommé 1911 GWh et en a produit 257 de source renouvelable et locale, soit l'équivalent de 13% de sa consommation. La production a couvert l'équivalent de 33% de la chaleur consommée et 7% de l'électricité consommée. Le territoire ne produit aucun carburant.

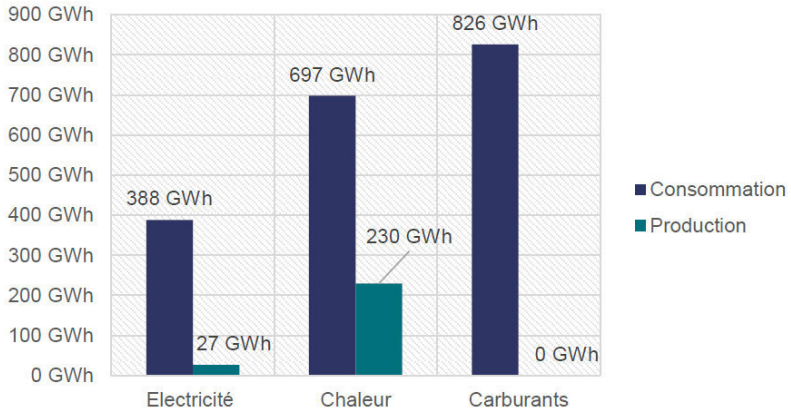

Autonomie énergique du territoire, Source : OREGES traitement E6 - 2015

LES POTENTIELS DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le potentiel mobilisable de développement en énergies renouvelables du territoire de Moulins Communauté est détaillé ci-dessous. Ce potentiel permet de mettre en avant les ordres de grandeur des potentialités de développement de chacune des énergies sans prise en compte de l'état actuel de la production. Il s'agit réellement des capacités de développement du territoire en énergie renouvelable. Tous les projets en construction ou en instruction sont considérés

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bis-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

comme déjà mobilisés et ne sont donc pas inclus ici.

Filière	Productible en Energies Renouvelables en GWh
Grand Eolien	129
Solaire photovoltaïque	492
Solaire thermique	31
Biomasse - Bois Energie – Production projetée 2050	129 *Dont ressource bois mobilisable sur le territoire : 109 GWh*
Méthanisation - Biogaz	138
Géothermie et aérothermie	107
Hydroélectrique	6
Energies de Récupération	1
Thermalisme	-
TOTAL	1034

Répartition des potentiels de développement mobilisables du territoire - Source E6

Le développement des potentiels mobilisables sur le territoire représente à horizon 2050 une production d'environ 1034 GWh et correspond à une multiplication par 4 de la production actuelle. Dans cette configuration, le principal contributeur est la filière solaire (photovoltaïque et thermique) qui représente environ 523 GWh, la filière Biomasse (bois-énergie) qui contribue pour 129 GWh au productible estimé, ainsi que la filière méthanisation avec 138 GWh et éolienne avec 129 GWh.

LES EMISSIONS DE GES DU TERRITOIRE

Le territoire est à l'origine de 861 ktCO2e émises annuellement, soit 13 tCO2e par habitant. Ci-après le détail pour les principaux postes d'émissions.

Les émissions de GES associées à l'activité agricole sont de 266 ktCO2e, soit 31% du bilan global. La majorité est issue de l'élevage. Celles-ci sont liées à deux phénomènes : les émissions de méthane (CH4), un gaz à effet de serre dont le pouvoir de réchauffement climatique est de l'ordre de 30 fois supérieur au CO2 sont liées principalement à la fermentation entérique ; et les émissions de protoxyde d'azote (N2O, de l'ordre de 265 fois plus puissant que le CO2) liée à la réaction des déjections animales avec les sols. Les émissions de GES de la culture, deuxième poste d'émission du secteur, sont liées principalement à la réaction des engrais azotés avec les sols, à l'origine également de la production de N2O.

Le secteur des transports est responsable sur le territoire de l'émission d'environ 256 ktCO2e, soit 30% du bilan global. Les émissions de ce secteur sont liées à l'utilisation d'énergie pour effectuer le transport (carburant essentiellement), mais également à la fabrication de cette énergie et à la fabrication des véhicules utilisés. La construction des routes ou autres équipements n'est pas inclus. A noter que 51% des émissions du secteur des transports sont liées aux déplacements des personnes. Ce taux est à mettre en corrélation avec la voiture, mode de déplacement privilégiés sur le territoire ainsi que par le transit du fret via les axes stratégiques du territoire.

Les émissions liées à l'alimentation sur le territoire sont de 119 ktCO2e, ce qui équivaut à 14% du bilan global du territoire.

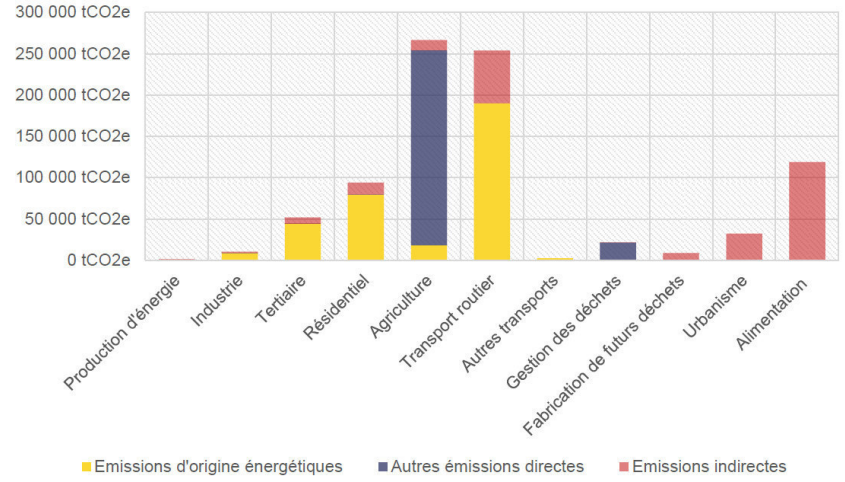

Emissions de gaz à effet de serres directes et indirectes du territoire de Moulins Communauté, 2015, Source : E6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bAI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

ENERGIE, EMISSIONS DE GES ET DEREGLEMENT CLIMATIQUE – Zoom sur Moulins Communauté

SEQUESTRATION CARBONE SUR LE TERRITOIRE

Les sols naturels et la végétation du territoire, composés de matière organique, contiennent du carbone. En effet, via la photosynthèse, les plantes consomment le carbone de l'atmosphère, sous forme de CO2, pour croître. C'est ce qu'on appelle la séquestration carbone.

Le territoire de Moulins Communauté séquestre environ 37 000 ktCO2e de carbone grâce à son écosystème naturel (stock carbone dans les sols, la litière et la biomasse ainsi que les effets de substitution). L'objectif est de conserver ce stock dans les sols et tenter de l'accroître naturellement pour répondre aux enjeux actuels et tendre vers la neutralité carbone.

Le flux carbone, soit ce que stocke et déstocke un territoire/un végétal sur une année du fait d'un changement d'affectation des sols ou de la plantation de végétaux par exemple, s'élève à Moulins Communauté à --144 ktCO2e/an.

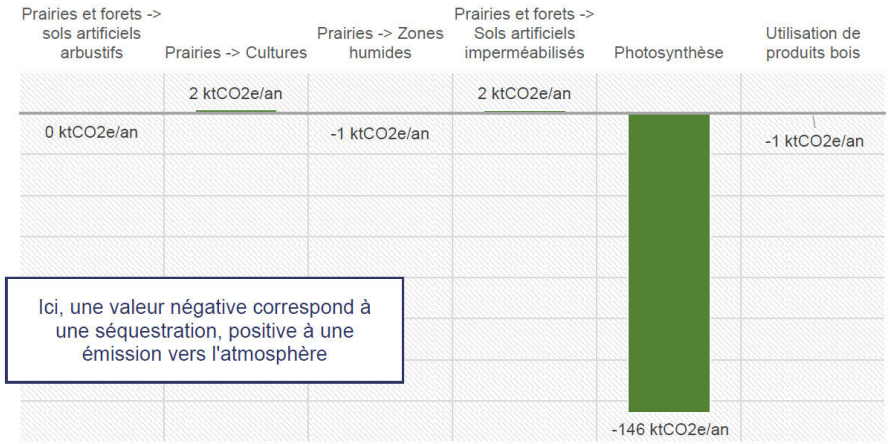

Bilan des flux carbone sur l'année 2018, Source : Corine Land Cover et facteurs de séquestration

Actuellement le territoire de Moulins Communauté a une empreinte Carbone de 600 ktCO2e (approche scope 1 et 2 du Bilan Carbone). La séquestration du territoire permet donc de compenser 24% de ses émissions. Pour atteindre la Neutralité Carbone, si le territoire diminue d'un facteur 4 ses émissions, la capacité actuelle de captation de la forêt atteindrait 96%. Il faut pour cela garder le patrimoine forestier actuel.

VULNERABILITE DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

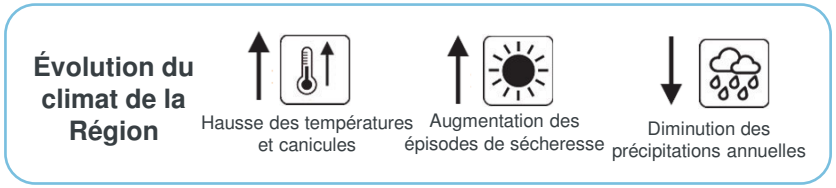

Du fait de l'augmentation des températures, de la sècheresse des sols, la disponibilité en eau sera mise à mal avec le changement climatique. De plus, un effet de ciseau entre une demande qui augmente, notamment en agriculture, et une ressource moins abondante, notamment à l'étiage, entraînera une diminution de la qualité de l'eau, une dégradation des écosystèmes et une diminution des réserves en eau du sol. Une tension pourrait s'exercer entre agriculteurs, forestiers et particuliers autour de cette ressource dont la qualité baissera.

Les inondations dues aux évènements exceptionnels (orages violents et tempêtes) vont se multiplier avec le changement climatique. D'importants dégâts physiques (glissements de terrains, ...) et socio-économiques pourraient affaiblir le territoire et ses activités. De même, les mouvements et glissements de terrain s'intensifieront. Ils pourraient avoir des impacts matériels (habitations, infrastructures routière…) et également des impacts sur la biodiversité avec notamment la dégradation des berges.

Concernant l'agriculture, les prairies et grandes cultures céréalières qui sont fortement sensibles à la ressource en eau et aux sécheresses plus importantes

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bAI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

seront impactées par le changement climatique. L'élevage, sensible à la hausse des températures, sera également vulnérable aux effets du changement climatique (baisse en quantité et qualité du fourrage et augmentation de l'abreuvage).

Par ailleurs, les boisements et le risque d'incendies de forêts augmenteront avec les hausses de température et l'allongement des phénomènes de sécheresse, les habitations à proximité des massifs forestiers seront de plus en plus vulnérables. La forêt subira également les effets du changement climatique avec des dépérissements déjà observables sur certaines essences.

Par rapport à la biodiversité du bocage et des zones humides, ces espaces naturels, riches d'une biodiversité spécifique, subiront les conséquences du changement climatique : dégradation des milieux, dépérissement de certaines essences, migrations des espèces animales et végétales, etc…. Ensemble ces effets pourraient dégrader fortement ces écosystèmes fragiles.

Enfin, la population urbaine sera la plus sensible aux canicules fréquentes, notamment à cause du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU) qui sera renforcé. Cette vulnérabilité sera accrue par la propagation de maladies infectieuses ou vectorielles qui pourront se développer plus facilement en milieu urbain

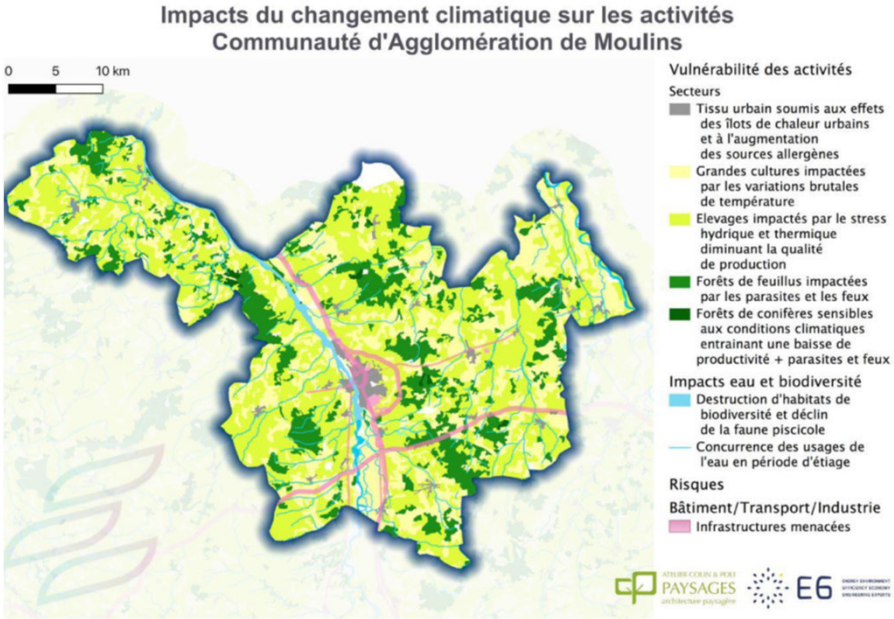

Impacts du changement climatique sur les activités de Moulins Communauté, Source : ACPP



Enjeux associés au changement climatique sur la CA de Moulins - Source : ACPP

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bAI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Un fort potentiel de développement des Energies Renouvelables (quatre fois la production actuelle) et des projets de développement en cours.
- Un stock de carbone important principalement liée la couverture forestière, aux prairies et cultures et un flux de carbone annuel du territoire qui représente 24% du bilan des émissions de GES du territoire (approche réglementaire).

Faiblesses

- Une forte dépendance aux énergies carbonées.
- Un secteur des transports fortement énergivore et émetteur de GES, lié à l'importance du fret et de la dépendance à la voiture individuelle.
- Un secteur résidentiel énergivore du fait de l'âge du parc de logements et d'une part importante de chaudières fioul (émissions de GES) et de chaudières bois (émissions de particules).
- Des émissions indirectes importantes en particulier pour le secteur « Alimentation ».
- Des émissions de GES liées aux pratiques agricoles très difficiles à réduire sans limiter l'activité et le secteur ne pourra compenser que via le développement du stockage de carbone.
- Une vulnérabilité forte aux effets à venir du changement climatique.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Un territoire s'engageant toujours plus avant vers l'indépendance face aux énergies fossiles via le développement des énergies renouvelables.
- Une hausse de la consommation énergétique du secteur résidentiel du fait du vieillissement du parc de logements.
- Un volume d'émissions de GES liées à l'agriculture, aux transports et à l'alimentation constant voire croissant au regard des pratiques du territoire et la traversée par des axes de transport stratégiques (RN79…)
- Des phénomènes de sécheresses de plus en plus intenses et fréquents qui ont déjà un impact sur le secteur agricole et dépérissement de certains écosystèmes et des puits de carbone qu'ils représentent (zones humides, arbres).
- Aggravation de l'inconfort thermique en zones plus urbaines

ENJEUX

- La poursuite développement des énergies renouvelables
- Le renforcement du recours aux EnR pour limiter la dépendance aux énergies fossiles
- L'amélioration des performances énergétiques du parc de logements
- Le développement de la résilience du territoire face aux effets du réchauffement climatique (nature en ville, désimperméabilisation…)
- Le développement de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- La préservation des espaces forestiers, des zones humides et des surfaces agricoles en tant que puits de carbone
- la responsabilisation des résidents via les bonnes pratiques (limiter le gaspillage alimentaire, tendre vers des repas à base de viande blanche ou végétariens, pratiquer la réparation des biens, s'orienter vers l'achat d'occasion, etc.).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

3 : Le bien-être et la santé des habitants

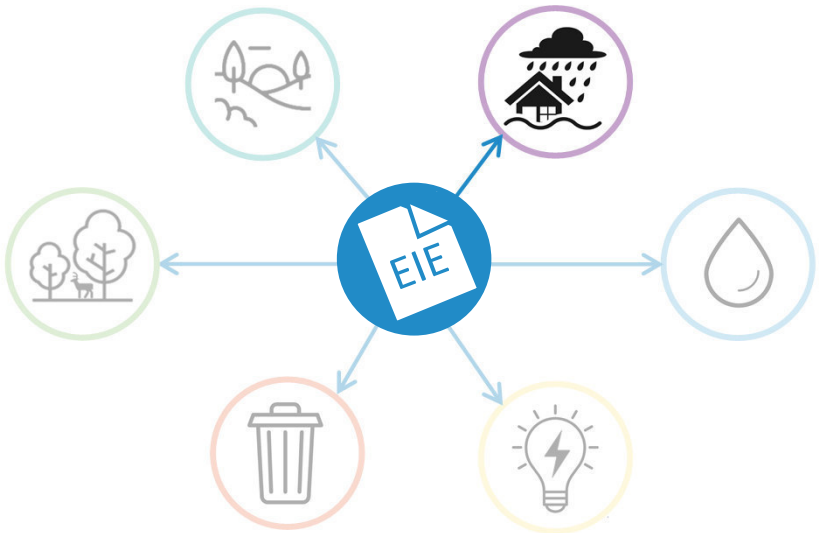

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES NUISANCES SONORES - Généralités

QU'EST-CE QUE LE BRUIT ET QUELS SONT LES RISQUES SANITAIRES INDUITS?

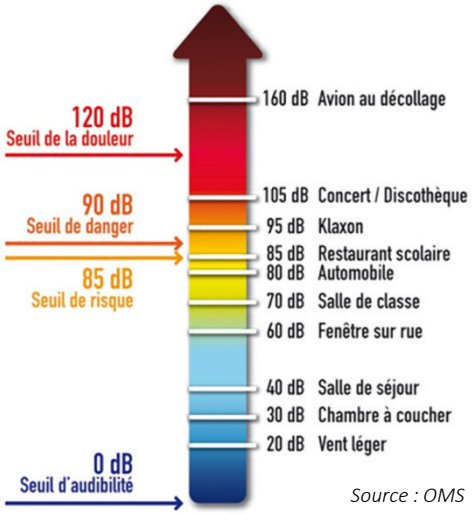

Source : OMS

Le son est un phénomène physique qui correspond à une **infime variation périodique de la pression atmosphérique en un point donné**. Le son est produit par une mise en vibration des molécules qui composent l'air ; ce phénomène vibratoire est **caractérisé par sa force, sa hauteur et sa durée**. **Le bruit, quant à lui, est relatif à un type d'ambiance en fonction d'une situation « agréable » ou « désagréable »,** la perception du bruit ayant un fort aspect subjectif et dépendant du contexte local ou temporel.

Aussi, passer du son au bruit c'est prendre en compte la représentation d'un son pour une personne donnée à un instant donné. Il ne s'agit plus seulement de la description d'un phénomène avec les outils de la physique mais de l'interprétation qu'un individu fait d'un événement ou d'une ambiance sonore.

Les **effets du bruit sur la santé sont multiples**. En cas de surexposition, les cas les plus graves peuvent entrainer une surdité ou des acouphènes. Mais le bruit peut aussi entrainer des effets qui dépassent la qualité de l'audition. En effet, il a été reconnu que **le bruit pouvait entrainer des problèmes cardiovasculaires, une augmentation de la pression artérielle, du stress, une diminution de la qualité du sommeil, cela entrainant encore d'autres effets indésirables.**

L'OMS recommande un niveau de bruit ambiant inférieur à 35db(A) pour un repos nocturne convenable. Le seuil limite de danger est lui établi à 90db(A).

LE PCAET, UNE REFLEXION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUVANT PARTICIPER A L'AMELIORATION DE L'AMBIANCE SONORE DU TERRITOIRE

Les populations passent 90% de leur temps à l'intérieur d'un bâtiment**.** La **qualité des constructions et la recherche de performances environnementales optimales des bâtis apparaissent donc primordiales**. Par ailleurs, **à l'échelle de l'Allier, la mobilité présente une forte dépendance aux énergies fossiles**. Les produits pétroliers représentent 93% des consommations énergétiques de ce secteur et les émissions de GES induites 26% du bilan carbone de l'Allier. En outre, les **transports constituent la principale source de nuisance sonore en France, à hauteur de 54%** (INPES). Aussi, afin d'enrayer les effets des transports sur le changement climatique et **pour que le territoire soit plus calme, plus respirable et plus agréable à vivre, il convient de repenser les déplacements.**

A travers sa stratégie et son plan d'actions, **le PCAET pourra proposer des solutions à mettre en œuvre pour conjuguer, dans les bâtiments, amélioration acoustique et adaptation au changement climatique** : végétalisation des toitures et des façades permettant d'améliorer l'ambiance sonore et d'atténuer les phénomènes d'ilots de chaleur urbain, réhabilitation thermique et acoustique… **De même, la réflexion conduite sur la mobilité viendra réinterroger les pratiques du territoire vers des déplacements plus durables et vertueux**. Une telle évolution pourrait participer à apaiser les circulations, à développer et démocratiser des motorisations et des mobilités alternatives moins bruyantes et à **améliorer ainsi l'ambiance sonore du territoire**.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

DES NUISANCES SONORES CONCENTREES DANS LE CŒUR D'AGGLOMERATION ET SUR LES AXES ROUTIERS – Zoom sur Moulins Communauté

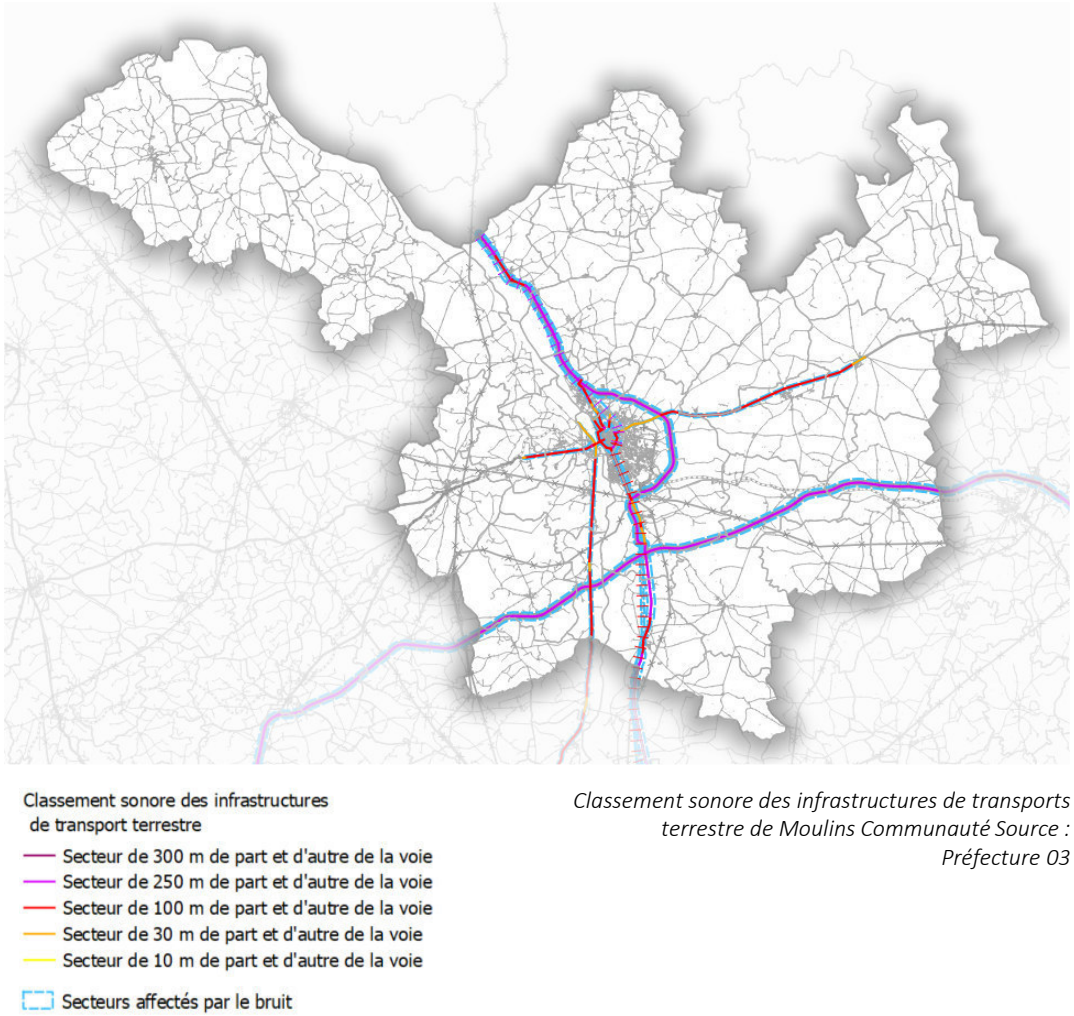

Classement sonore des infrastructures de transports terrestre de Moulins Communauté Source : Préfecture 03

LES POLITIQUES DE MAÎTRISE DES NUISANCES SONORES

La loi du 31 décembre 1992, dite « loi bruit », est codifiée dans le Code de l'environnement aux articles L.571-1 à L.571-26. Cette loi a pour objet principal d'offrir un cadre législatif complet à la problématique du bruit et de poser des bases cohérentes de traitement règlementaire de cette nuisance. Elle s'appuie sur le classement sonore des infrastructures de transport terrestre et sur des cartes de bruit stratégiques.

Le classement sonore des voies

En application du décret n°95-21 du 9 janvier 1995 et de l'arrêté du 30 mai 1996 du ministère de l'environnement, le préfet doit classer en fonction de leur niveau d'émissions sonores et déterminer la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autres de ces infrastructures. Ce classement concerne les infrastructures qui supportent un trafic journalier supérieur à 5000 véhicules/jour et 50 trains/jour. Le classement sonore des infrastructures est un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la classification du réseau en tronçons, auxquels sont affectés une catégorie sonore ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit » dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.

De **nombreuses voiries sont sources de nuisances sonores**. Elles se concentrent sur un axe Nord-Sud via Moulins et concentrant notamment la voie ferrée n°750000 et la RN7 ainsi que sur un Axe Est-Ouest au droit de la RN79. En raison d'un contournement du cœur d'agglomération, les nuisances sonores affectent peu Moulins où **le cadre de vie se retrouve néanmoins localement altéré en raison de dessertes locales support d'un trafic journalier relativement dense (RD979, RD779, RD707, RD528…).**

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

DES NUISANCES SONORES CONCENTREES DANS LE CŒUR D'AGGLOMERATION

Zoom sur Moulins Communauté

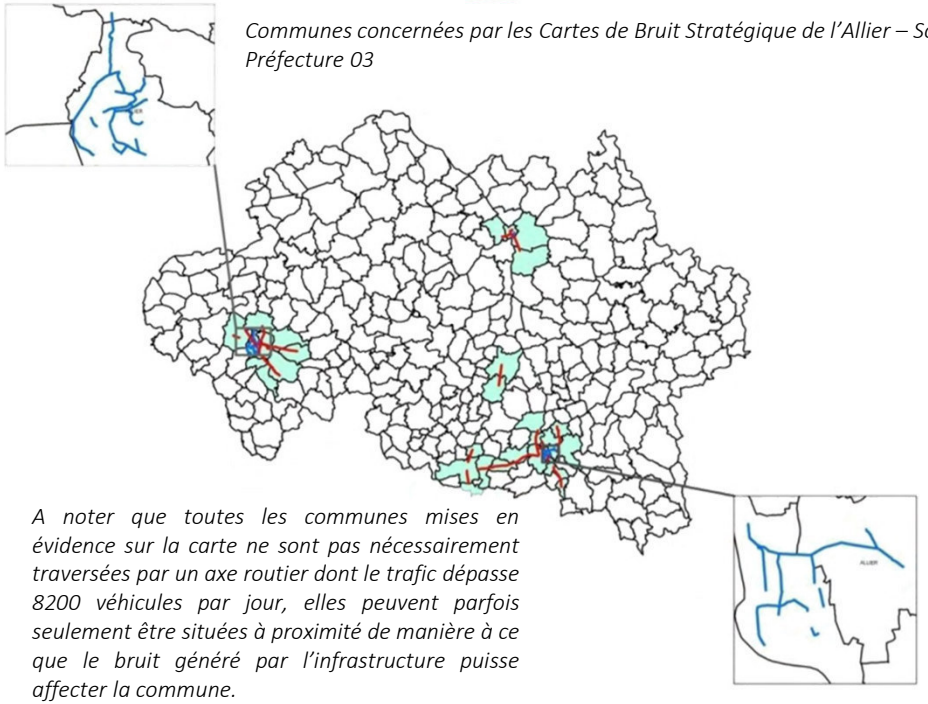

Communes concernées par les Cartes de Bruit Stratégique de l'Allier – Source : Préfecture 03

A noter que toutes les communes mises en évidence sur la carte ne sont pas nécessairement traversées par un axe routier dont le trafic dépasse 8200 véhicules par jour, elles peuvent parfois seulement être situées à proximité de manière à ce que le bruit généré par l'infrastructure puisse affecter la commune.

ZOOM SUR LES CBS À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Les Cartes de Bruit Stratégiques à l'échelle communale concernant Moulins Communauté ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

- Qu'aucune personne n'est exposée à des ambiances sonores dépassant les valeurs limites (> 68dB (A) le jour et >62dB (A) la nuit) ;
- Aucun établissement de santé ni établissement d'enseignement n'est affecté par un volume sonore dépassant les valeurs limites mais des établissements d'enseignement situés cours Vincent d'Indy sont néanmoins affectés par le bruit.

Les Cartes de Bruit Stratégiques

Les Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) sont issues de la directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002 sur l'évaluation du bruit dans l'environnement. Elles modélisent les nuisances sonores générées par les infrastructures de transport supportant des trafics supérieurs à 3 millions de véhicules par an (8 200 véhicules/jour) ou 30 000 trains par an (82 trains/jour) et évaluent la population touchée. Elles sont un **préalable à la réalisation des plans de protection du bruit dans l'environnement (PPBE) et à la détermination des points noirs du bruit.** Les cartes de Bruit Stratégiques ont fait l'objet de trois arrêtés préfectoraux d'approbation :

- Les cartes de bruit du réseau routier départemental ont été approuvées par l'arrêté préfectoral n°1656 du 24 juin 2013.
- Les cartes de bruit des réseaux routiers communaux et communautaires ont été approuvées par l'arrêté préfectoral n°1657 du 24 juin 2013.
- Les cartes de bruit des infrastructures de transport terrestre relevant de la compétence de l'Etat ont été approuvées par l'arrêté du 17 juin 2014 n°1445/14.

DES NUISANCES SONORES PRISES EN CONSIDERATION A DIFFERENTES ECHELLES : LES PPBE

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement, issu de la directive européenne 2002/49/CE, tend à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit ainsi qu'à préserver les zones de calme. Le périmètre de ce plan est celui des cartes de bruit stratégiques des infrastructures de transport terrestre.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

DES NUISANCES SONORES CONCENTREES DANS LE CŒUR D'AGGLOMERATION

Zoom sur Moulins Communauté

RD707

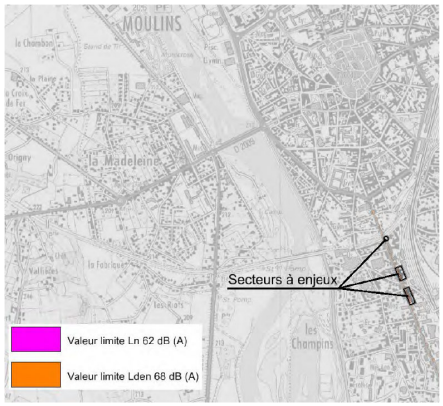

Zones à enjeux identifiées par le PPBE de l'Allier dans Moulins Communauté- PPBE Allier 2014-2019

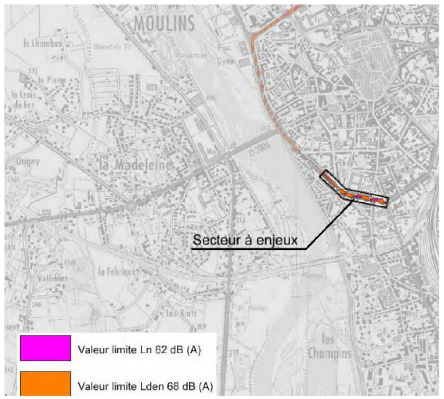

RD528

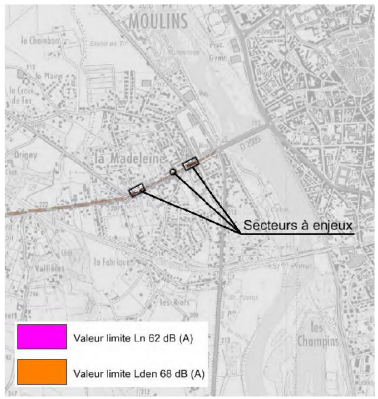

RD945

Le territoire de Moulins Communauté est couvert par 2 PPBE.

Le **PPBE de l'Etat,** de seconde échéance, a été approuvé le 28 janvier 2015. Ce document concerne les infrastructures nationales dont le trafic est supérieur à 8 200 véhicules par jour. Pour le territoire, seule la Route Nationale 79 est concernée. Dans ce cadre, il est apparu que **les enjeux soumis au bruit sur ces tronçons sont assez faibles voire nuls dans la mesure où les espaces traversés sont hors agglomération**.

Les routes départementales 945, 707, 528 et 2009 sont concernées par le PPBE de l'Allier 2014-2019. Hormis pour la RD 2009, le document fait état d'un **dépassement des valeurs limites essentiellement le jour mais également la nuit au droit de la RD528.** Plusieurs secteurs à enjeux ont ainsi été identifiés. Le Collège Anne de Beaujeu à Moulins a notamment été identifié comme affecté par le bruit dans les cartes de bruit. **Des actions sont mises en place via le PPBE afin de minimiser les nuisances** et les incidences sur la santé des populations exposées : études de trafic ; aménagement permettant de modifier le trafic ou de réduire la vitesse ; mise en place d'une aide à l'isolation phonique des façades ; emploi de techniques de chaussée à faible niveau de bruit ; développement du covoiturage.

Dans le cadre du PCAET...

Le PCAET constitue un levier d'amélioration des ambiances sonores, de manière indirecte. Dans une optique de réduction des émissions de GES, la promotion des mobilités alternatives permet d'améliorer l'ambiance sonores des espaces adjacents ; ou des techniques d'isolation par l'extérieur des bâtiments anciens qui améliorent les performances énergiques, le confort thermique et pas la même occasion le confort acoustique des espaces de vie.

Définitions :

*Le **Lden** est le niveau d'exposition au bruit moyenné pendant une journée « type » de 24 heures. Le **Ln** ou **Lnight** est le niveau d'exposition au bruit moyenné pendant une nuit type de huit heures (22h-06h). La valeur limite est de **68 dB(A)** pour l'indicateur Lden et la valeur limite est de **62 dB(A)** pour l'indicateur Ln.*

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Un territoire globalement épargné par le bruit.

Faiblesses

- Des nuisances liées aux principaux axes routiers et se concentrant sur un axe Nord-Sud via Moulins et un axe Est-Ouest au sud du territoire.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une pérennisation des nuisances du fait des pratiques modales du territoire : dépendance à la voiture individuelle, motorisation carbonée.
- Un bâti ancien dont les problématiques d'isolation thermique ne permettent pas d'atténuer les nuisances sonores ressenties à proximité des infrastructures routières.

ENJEUX

- Le renforcement des actions au niveau des « nœuds » de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques ;
- L'amélioration des ambiances sonores locales en adaptant le bâti en particulier pour les bâtiments situés au sein des zones à enjeux identifiées dans les PPBE.
- Une évolution du parc automobile vers des motorisations moins bruyantes (véhicules électriques notamment).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LES RISQUES MAJEURS - Généralités

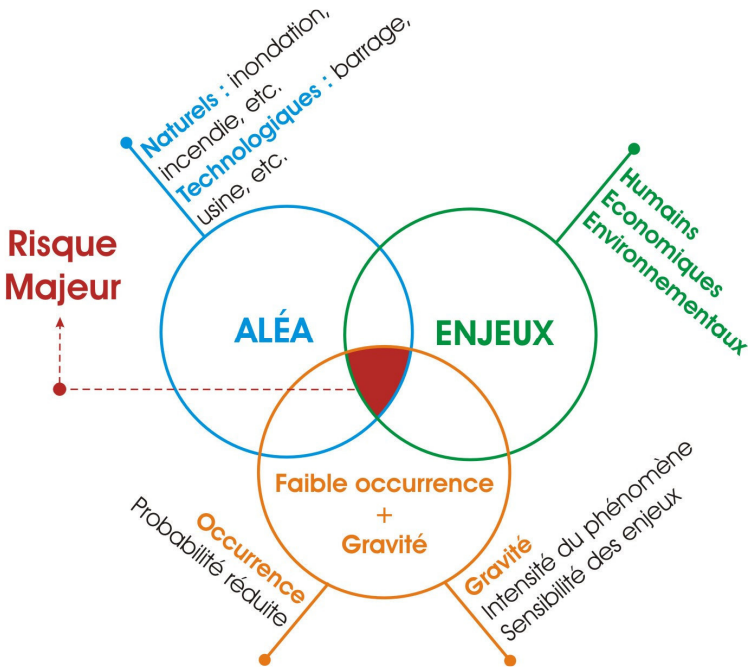

Définition du risque majeur - Source CYPRES

▪ QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est **la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent menacer la sécurité d'un nombre plus ou moins important de personnes, occasionner des dommages importants, et dépasser, en l'absence de mesures adaptées, les capacités de réaction de la société**. Ainsi, l'existence d'un risque majeur est liée d'une part à la présence d'un aléa et d'autre part à l'exposition d'enjeux socio-économiques qui présentent une vulnérabilité à cet aléa. Enfin, **un risque dit majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.**

▪ L'INFLUENCE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES RISQUES MAJEURS

De nombreux risques naturels sont directement liés aux conditions climatiques: tempête, canicule et sècheresse, feux de forêt, inondations ou encore phénomènes de retrait-gonflement des argiles. Il apparait ainsi que **le changement climatique a un impact direct sur la vulnérabilité des populations alors exposées**. La modification des régimes du vents (la circulation des masses d'air est perturbée par le réchauffement global), des précipitations ainsi que l'augmentation de la température prévues par le Groupement d'Experts Intergouvernementaux sur l'Evolution du Climat (GIEC) à un horizon temporel plus ou moins proche induisent effectivement un **risque d'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes.**

Dans ce cadre, l'augmentation de la probabilité des phénomènes extrêmes en terme de fréquence et d'intensité peut être à l'origine d'un **risque croissant d'inondations par débordement et par ruissellement**, plus particulièrement dans les zones urbanisées. La saturation en eau des sols induite pourrait également **accroitre les risques gravitaires** tels que les coulées de boues et les glissements de terrain qui, bien que localisés, peuvent être extrêmement dommageables.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

La diminution des précipitations durant les périodes estivales peuvent accentuer les épisodes caniculaires où la problématique de la gestion de l'eau potable sera alors cruciale afin de maintenir la satisfaction des besoins prioritaires des populations. En outre, selon un rapport de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC), « la hausse de fréquence et d'intensité des sécheresses en lien avec **le changement climatique devrait amplifier le risque de retrait-gonflement des argiles** ».

Le changement climatique peut aussi avoir des conséquences sur les massifs forestiers en les rendant plus vulnérables avec un **risque de départ de feu plus fort** (assèchement de la végétation, mutation des essences...). Face à la raréfaction de la ressource en eau, la gestion des feux de forêt peut de plus être complexifiée.

En amplifiant les risques naturels, **le changement climatique pourrait également avoir un effet sur une augmentation des risques technologiques** dans la mesure où ces derniers peuvent avoir pour agent déclenchant un aléa naturel (risque Natech). Si les phénomènes météorologiques extrêmes ou encore les inondations deviennent plus fréquents alors la probabilité d'occurrence d'un risque Natech augmente nécessairement, or, selon la base de données ARIA (Analyse, Recherche et Information sur les Accidents technologiques), les fortes pluies et les inondations constituent déjà aujourd'hui la moitié des phénomènes ayant déclenché un ou des accidents industriels sur le territoire national. Les phases de gel sont également propices à la rupture des conduites véhiculant des fluides dangereux mais également à l'obturation des réseaux d'extinction. Les pics de chaleur ont aussi des conséquences non négligeables sur les systèmes informatiques et électroniques et sur les réseaux.

Le **changement climatique et l'augmentation des risques induits présentent ainsi un fort enjeu** sociétal : l'intégralité des territoires se retrouve exposée et la vulnérabilité des personnes fragiles se retrouve plus particulièrement accrue (personnes de plus de 65 ans, nourrissons, personnes à mobilité réduite…).

▪ LES PCAET, UNE POSSIBILITE D'ANTICIPATION DE L'AUGMENTATION DES RISQUES

Le Centre de Européen de Prévention des Inondations souligne que même en réduisant de manière significative l'émission de gaz à effet de serre, une augmentation supplémentaire de 1 °C de la température moyenne mondiale est inéluctable d'ici la fin du siècle. Un bâtiment construit aujourd'hui en subira les conséquences. **Il est donc indispensable d'adapter les territoires aux impacts du changement climatique**.

Les collectivités locales sont en première ligne dans l'anticipation des conséquences du changement climatique sur leur territoire et sur la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

Dans ce cadre **le PCAET, en ayant pour objectif d'adapter le territoire aux effets du changement climatique peut directement participer à la réduction de la vulnérabilité du territoire**.

Enfin, à travers des objectifs de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et d'optimisation des consommations énergétiques mais aussi environnementales, l**e PCAET s'inscrit dans une transition écologique et tend à atténuer l'impact du territoire sur le réchauffement climatique** et ainsi réduire les risques liés à celui-ci à la source.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

DOCUMENTS CADRES - Généralités

Le territoire communautaire est impacté par les risques naturels et technologiques suivants : inondation, tassement différentiel des sols argileux, mouvements de terrain, rupture de barrage, risque minier et risques liés aux transports de matières dangereuses. L'ensemble de ces risques majeurs sont aujourd'hui encadrés à différentes échelles par les documents suivants.

L'ENCADREMENT DES RISQUES NATURELS

La Directive Inondation

La Directive Inondation (DI) du 23 octobre 2007 a pour principal objectif d'établir un cadre pour l'évaluation et la gestion globale des risques d'inondations. Elle a été transposée en droit français par l'article 221 de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement (dite «LENE» du 12 juillet 2010) et le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Cette transposition prévoit une mise en œuvre à trois niveaux :

- national, avec la définition d'une Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondations (SNGRI),
- du district hydrographique (ici le bassin Loire-Bretagne) : un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) formalise la politique de gestion des inondations à l'échelle du district, et en particulier pour les TRI ;
- Des territoires à Risques Importants d'inondation (TRI). A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, 22 TRI ont été arrêtés en 2012.

Le risque d'inondation sur le territoire est ainsi encadré par le PGRI. Moulins Communauté est également concernée par le TRI Moulins (débordements de l'Allier).

Les Plans de Préventions des Risques Naturels (PPRN)

Documents réglementaires destinés à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, les PPRN délimitent des zones exposées aux risques naturels majeurs et définissent des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques. Ils définissent aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

Le territoire est couvert par plusieurs PPRN inondation.

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

Lancés en 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire les conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale des inondations, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Le territoire communautaire n'est pas concerné par un PAPI

L'ENCADREMENT DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Accords Cadres européens et arrêtés TMD

Le transport routier est régi par l'accord européen ADR du 30 septembre 1957, modifié à plusieurs reprises. En France, l'ADR est complété par un arrêté spécifique, dit « arrêté relatif au transport de marchandises dangereuses (TMD) », pour les modes de transport routier, ferroviaire et par voie de navigation intérieure. Celui-ci a été remplacé en 29 mai et regroupe désormais les prescriptions relatives aux modes routier, ferroviaire (RID) et fluvial (ADN).

Dans ce cadre, les marchandises sont identifiées en fonction de leur classe de danger ainsi que d'un numéro d'identification international dit N°ONU qui est propre à chaque matière ou à une rubrique générique. D'autre part la réglementation ADR impose des règles de construction, d'entretien et d'utilisation des véhicules transportant des matières dangereuses. Enfin, depuis 1987, le protocole européen « **Transaid** » permet de faire appel à l'industrie la plus proche du lieu de l'accident pour mettre à disposition ses compétences (matériel, personnel formé) en regard de la matière dangereuse concernée.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bis-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Par rapport au TMD par canalisation, **l'arrêté du 5 mars 2014 impose l'instauration autour des canalisations de trois zones de sécurité** en fonction de la dangerosité du produit transporté qui définissent les distances de sécurité par rapport à l'axe de la canalisation. Ces espaces sont couverts par des Servitudes permettant de maîtriser l'urbanisation au sein de ces zones de dangers.

Les Plans Particuliers d'intervention (PPI)

Le décret 2005-1158 du 13 septembre 2005, stipule que les barrages de plus de 20 m de hauteur et de capacité supérieure à 15 millions de m3 doivent faire l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Dans ce cadre, sont précisées les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations, l'organisation des secours et la mise en place de plans d'évacuation.

Le territoire communautaire est concerné par des PPI.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bis-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES RISQUES NATURELS - Zoom sur Moulins Communauté

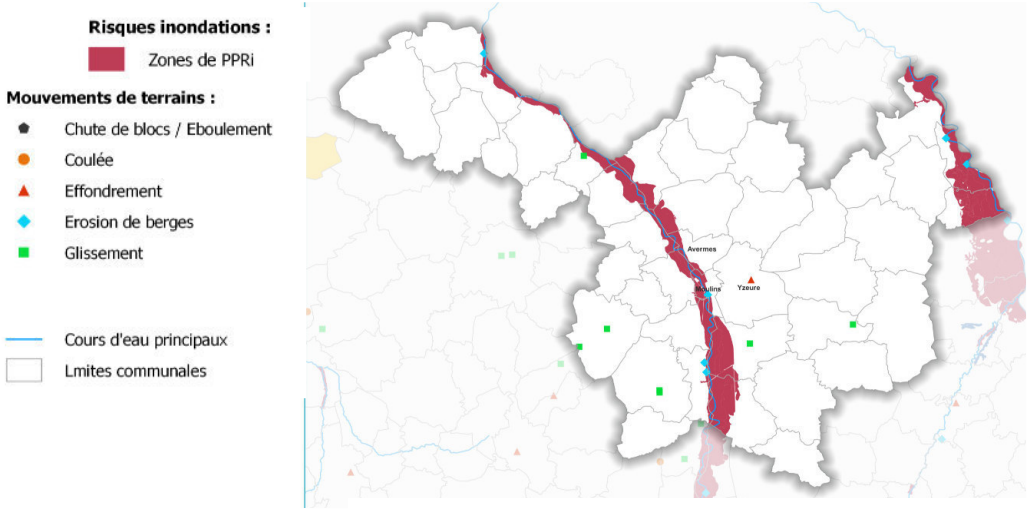

Localisation des risques naturelles. Source : Even Conseil

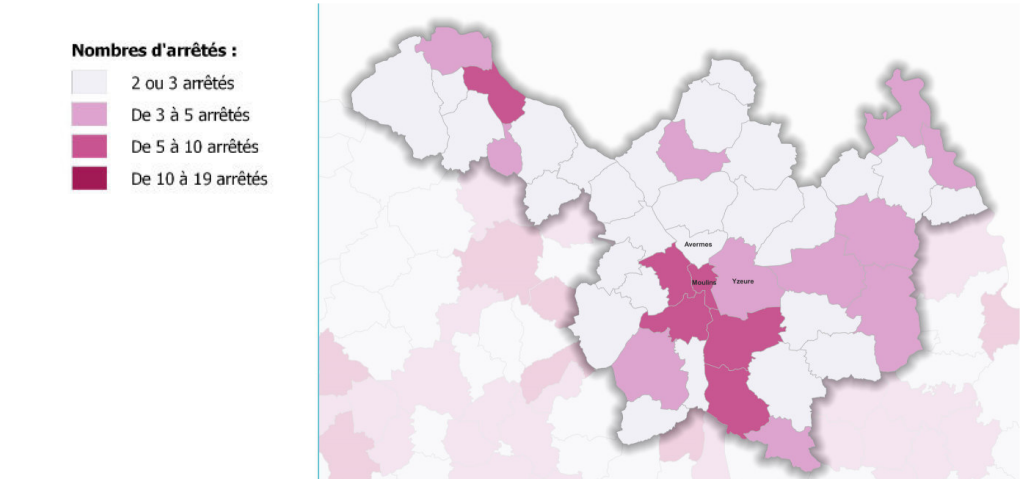

Localisation des arrêtés de catastrophes naturelles. Source : Even Conseil

DES RISQUES INONDATIONS LIES A L'ALLIER ET A LA LOIRE

Traversé par l'Allier et la Loire, le territoire est exposé au risque inondation et justifie ainsi la mise en place des :

- PPRi Plaine d'Allier approuvé le 23 Mai 2008 ;
- PPRi Val d'Allier approuvé le 30 Janvier 2006 ;
- PPRi Fleuve Loire approuvé le 20 Juin 2001 faisant l'objet d'une révision prescrite en 2016.

Plusieurs évènements de type mouvement de terrains sont par ailleurs identifiés sur le territoire intercommunal :

- Erosion de berges aux abords de l'Allier et de la Loire ;
- Effondrement sur la commune d'Yzeure ;
- Glissement de terrains.

UN NOMBRE IMPORTANT DE CATASTROPHES NATURELLES RECONNUES SUR LE TERRITOIRE

Les risques identifiés sont par ailleurs à l'origine de plusieurs catastrophes naturelles :

- 38 arrêtés de catastrophes naturelles enregistrés depuis 1982 ;
- 19 arrêtés consécutifs à des inondations ayant engendrées des coulées de boues et/ou des mouvements de terrains ;
- 18 arrêtés suite à des mouvements de terrains ayant engendrés ou non des épisodes de sécheresse.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES RISQUES NATURELS - Zoom sur Moulins Communauté

Risques	Année	Date d'arrêté de catastrophe naturelle	Nombres de communes concernées
Inondations et coulées de boue	1983	21/06/1983	2
		15/11/1983	7
	1988	10/06/1988	2
		24/08/1988	8
	1990	07/12/1990	1
	1994	02/02/1994	1
	1995	12/01/1995	1
	1996	01/10/1996	1
	1998	15/07/1998	3
	1999	29/09/1999	1
	2000	03/03/2000	1
	2003	19/12/2003	5
	2004	05/03/2004	1
	2006	01/12/2006	1
	2008	11/09/2008	1
	2009	13/03/2009	2
	2015	17/02/2015	1
	2017	25/07/2017	1
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	1999	29/12/1999	44
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	1992	31/07/1992	4
	1993	18/05/1993	2
	1995	03/05/1995	1
	1996	08/01/1996	1
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	1998	09/04/1998	1
		22/10/1998	1
		19/11/1998	2
		29/12/1998	1
	1999	21/01/1999	1
		23/02/1999	1
		19/05/1999	1
		21/07/1999	1
	2004	25/08/2004	8
	2012	11/07/2012	4
	2013	10/01/2013	1
	2017	26/06/2017	4
		25/07/2017	1
		27/12/2017	1
Tempête	1982	18/11/1982	44

Recensement des catastrophes naturelles. Source : BDD GASPAR, Even Conseil

Dans le cadre du PCAET...

Les effets du changement climatique et notamment les conséquences financières et les impacts sur la population devront être appréhendés dans le cadre du PCAET.

De plus, au regard de la transition énergétique qui se met en place sur le territoire, il s'agira de veiller à la localisation des installations de production d'énergie renouvelables pour que leur fonctionnement ne soit pas altéré.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES - Zoom sur Moulins Communauté

LE RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

Le territoire de Moulins est concerné par un risque de rupture de barrage induit par la présence en dehors du territoire de 3 barrages à savoir, les barrages de Queuille et des Fades-Besserve sur la Sioule et le barrage de Vichy sur l'Allier. L'onde de submersion consécutive à ce phénomène exceptionnel traverse l'ensemble du territoire selon le parcours de l'Allier.

Le barrage des Fades-Besserve dispose d'un Plan Particulier d'Intervention. Dans ce cadre, sont précisées les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités et aux populations, l'organisation des secours et la mise en place de plans d'évacuation.

Par ailleurs, le territoire compte 62 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'Autorisation. Aucune de ces installations n'est classée SEVESO.

De plus, en raison de la présence d'anciens bassins houillers, la commune de Souvigny est concernée par un risque minier (aléa de niveau faible-moyen).

Enfin, en lien avec la traversée du territoire par des infrastructures d'envergure, un risque supplémentaire est généré, le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD). En effet, les risques d'accidents ont une probabilité plus grande sur les axes de circulation importants, et le risque TMD est ainsi particulièrement associé sur le territoire aux infrastructures :

- Routières telles que la N7 et la N79 ainsi que les RD 2009 et 707 ;
- Ferroviaires ;
- Aux canalisations de transport de gaz naturel.

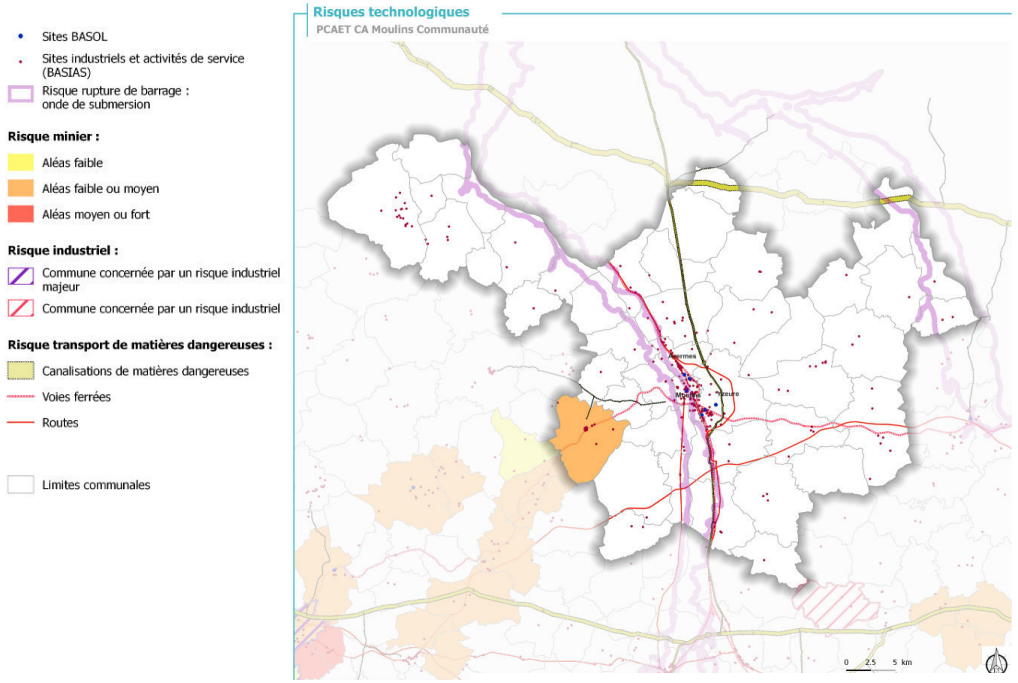

Localisation des risques technologiques.
Source : Even Conseil

Dans le cadre du PCAET...

Le changement climatique favorise la survenue de phénomènes naturels extrêmes et peuvent ainsi surexposer les sites industriels. Cette surexposition est susceptible d'engendrer des catastrophes technologiques majeurs (risques NaTech) si les risques naturels sont à l'origine de défaillance des installations (rupture de canalisation ou explosion par des mouvements de terrains ou évènement sismique, etc.)

Les effets du changement climatique et notamment les risques de surexposition des installations technologiques et de production d'énergies renouvelables devront être appréhendés dans le cadre du PCAET afin d'anticiper les risques NaTech qu'ils pourraient engendrer.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA POLLUTION DES SOLS - Zoom sur Moulins Communauté

UNE POLLUTION DES SOLS INDUITE PAR LES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Les sites BASOL, sont des sites dans lesquels la pollution a été avérée, faisant état d'une surveillance ou d'une dépollution à l'état plus ou moins avancé. 9 sites BASOL ont été recensés sur le territoire :

- 2 sur la commune d'Avermes ;
- 2 sur la commune de Moulins ;
- 1 sur la commune de Saint-Ennemond ;
- 4 sur la commune d'Yzeure.

Au regard de l'importance des pollutions, des restrictions concernant les utilisations ont été prescrites sur les sites de JPM et l'ancien dépôt d'hydrocarbures (cf. tableau ci-contre) ou des changements d'usages sur les sites des anciennes stations service.

La base de données BASIAS, quant à elle, dénombre près de 250 points de vigilance liés à des activités passées ou actuelles pouvant générer des pollutions des sols. Ces sites sont principalement concentrés sur les communes de Moulins et de Lurcy-Lévis. Cela concerne essentiellement des sites d'anciennes décharges municipales ou des dépôts de ferraille ainsi que des stations-services et des dépôts d'hydrocarbures. En fonction de leur pollution potentielle, la question de leur reconversion peut se poser.

	Restrictions pour l'utilisation :			Restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE)
	du sol (urbanisme)	du sous-sol (fouille)	de la nappe	
JPM			x	
Ancien dépôt d'hydrocarbures ELF	x	x	x	10/02/2005

Dans le cadre du PCAET...

Les pollutions identifiées dans le cadre des inventaires BASIAS et BASOL peuvent engendrer des restrictions d'usages et d'occupation du sol qui peuvent contraindre l'urbanisation de ces secteurs.

Dans le cadre du développement des énergies renouvelables, ces terrains stériles peuvent constituer des opportunités d'implantation de nouvelles unités de production d'énergie (parc photovoltaïque, unité de méthanisation, parc éolien, etc.). Ainsi dans le cadre du PCAET, ces sites pourront être interrogés comme secteur potentiel d'aménagement de nouvelles installations pour les énergies renouvelables.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA POLLUTION DES SOLS - Zoom sur Moulins Communauté

Sites	Communes	Milieux pollués	Types de pollution	Statut
Ancienne station service ELF (devenue Total)	Avermes	Sols et nappes	Hydrocarbures	Site ancien réutilisé, libre de toutes restrictions
JPM	Avermes	Sols et nappes	Cuivre, Nickel, Zinc, hydrocarbures, solvants halogénés, TCE	Site industriel en friche en cours de traitement
Agence exploitation EDF/GDF	Moulins			Site ancien réutilisé sans contrainte
Centre EDF GDF Services (ENEDIS)	Moulins	-	-	Site ancien réutilisé sans contrainte
APIM	Saint-Ennemond	Sols ou nappes	hydrocarbures	Site industriel en friche sans contrainte
Ancien dépôt d'hydrocarbures ELF	Yzeure	Sols et nappes	hydrocarbures	Site ancien réutilisé, traité avec restrictions d'usages
Ancien supermarché Champion –station service	Yzeure	Sols et nappes	HAP, BTEX et hydrocarbures	Site ancien réutilisé, traité avec surveillance
DST (Decapage Sablage Toulonnais)	Yzeure	sols	HAP, Zinc, BTEX, Hydrocarbures, PCB-PCT, Plomb	Site industriel en activité nécessitant des investigations supplémentaires
SAS Purfer	Yzeure	Sols et nappes	Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Zinc, Hydrocarbures, Plomb, HAP	Site industriel en friche, traité avec surveillance

Les sites BASOL. Source : BD BASOL

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Des risques naturels principalement localisés aux abords de l'Allier et de la Loire et pris en compte sur le territoire notamment à travers la mise en place de Plan de Prévention des Risques (inondations) ;
- Des risques technologiques relativement limités malgré un risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) diffus sur l'ensemble du territoire ;
- Des sites pollués présentant des opportunités en termes de sites de développement des énergies renouvelables.

Faiblesses

- Des installations industrielles à risque dans des secteurs soumis à des risques naturels (inondations, etc.).

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Une maîtrise de la vulnérabilité liée aux risques inondations via des documents règlementaires
- Des risques naturels exceptionnels plus fréquents en raison des effets du changement climatique ;
- Des risques technologiques pouvant survenir plus fréquemment en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels.

ENJEUX

- La prise en considération des risques naturels et technologiques dans la stratégie de développement des ENR afin de pas augmenter la vulnérabilité des divers enjeux socio-économiques ;
- Le maintien des capacités d'infiltration et de stabilité des sols (végétal en place) dans les secteurs de risques inondation et de mouvement de terrain.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA QUALITE DE L'AIR ET LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE - Généralités

LA QUALITE DE L'AIR ET LES CONSEQUENCES SUR LA SANTE

La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. L'Agence nationale de santé publique a estimé en 2016 son impact sanitaire à 48 000 décès prématurés par an, ce qui correspond à 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans. L'exposition à la pollution de l'air a des conséquences dommageables sur la santé, y compris dans le cas d'une exposition régulière à des doses inférieures aux valeurs limites réglementaires. La pollution atmosphérique a également un impact économique certain. Selon la commission d'enquête du Sénat en juillet 2015, elle coûte entre 68 et 97 milliards d'euros par an.

LES LIENS ENTRE QUALITE DE L'AIR ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'air et le climat sont étroitement liés et exercent une influence l'un sur l'autre. Les gaz à effet de serre contribuant au changement climatique et les polluants atmosphériques ont tous deux pour origine l'activité humaine. Le chauffage, le transports, l'industrie sont ainsi aussi bien émetteurs de GES que générateurs de polluants atmosphériques. De même, certains effets du changement climatique ont une incidence directe sur la fréquence et l'intensité des épisodes de pollution hivernaux et estivaux ou sur l'allongement des périodes de pollinisation. Les canicules plus fréquentes en été augmentant de fait le niveau moyen d'ozone, l'augmentation des périodes anticycloniques en hiver associées à des épisodes de pollution (en lien avec le chauffage individuel au bois peu performant par exemple), l'extension géographique des pollens et l'allongement des périodes de pollinisation sont effectivement autant de facteurs aggravants pour la qualité de l'air et la santé des populations. Par ailleurs, la modification du climat devrait s'accompagner de nouvelles maladies ou insectes ravageurs à traiter : le recours aux pesticides constituant ainsi un risque de pollution supplémentaire.

Polluants	Origines	Effets sur la santé et l'environnement
Particules Fines (PM2,5 et PM10)	trafic routier, émissions des industries, combustion de biomasse ou de la combustion du fioul, poussières des carrières, des cimenteries, émissions de l'agriculture…	• Les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les particules les plus fines (taille inférieure à 2,5 µm) peuvent, à des concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes. • Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus visibles.
Oxydes d'Azote (NOx = NO + NO2)	Trafic routier, installations de combustion, procédés industriels comme la production d'acide nitrique et la fabrication d'engrais azotés	• A forte concentration, le dioxyde d'azote est un gaz toxique et irritant pour les yeux et les voies respiratoires. • Le dioxyde d'azote participe notamment aux phénomènes de pluies acides, à la dégradation de la couche d'ozone et à l'effet de serre. A long terme, les apports peuvent créer un déséquilibre nutritif dans le sol qui se répercute par la suite sur les végétaux et les milieux aquatiques
Ammoniac (NH3)	Agriculture essentiellement (rejets organiques de l'élevage et utilisation d'engrais azotés) et combustion	• L'ammoniac est corrosif pour la peau, les yeux et les poumons. • Son dépôt excessif en milieu naturel peut conduire à l'acidification et à l'eutrophisation des milieux
Dioxyde de Soufre (SO2)	Combustion (charbon, fioul, etc)	• Le dioxyde de soufre est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires supérieures. • Le dioxyde de soufre se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène des pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.
Composés Organiques Volatils (COV)	Evaporation de solvants combustion, évaporation de carburants, traitements agricoles (pesticides, engrais)	• ils vont de la simple gêne olfactive à une irritation des voies respiratoires, une diminution de la capacité respiratoire, ou des risques d'effets mutagènes et cancérigènes • Les composés les plus stables chimiquement participent à l'effet de serre et à l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique

Origines et effets sur la santé des principaux polluants - Sources : ATMO et E6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bAI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA QUALITE DE L'AIR ET LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE - Zoom sur Moulins communauté

Pour davantage d'informations, se référer au diagnostic du PCAET.

ELEMENTS CLES DU TERRITOIRE EN TERMES D'EMISSIONS

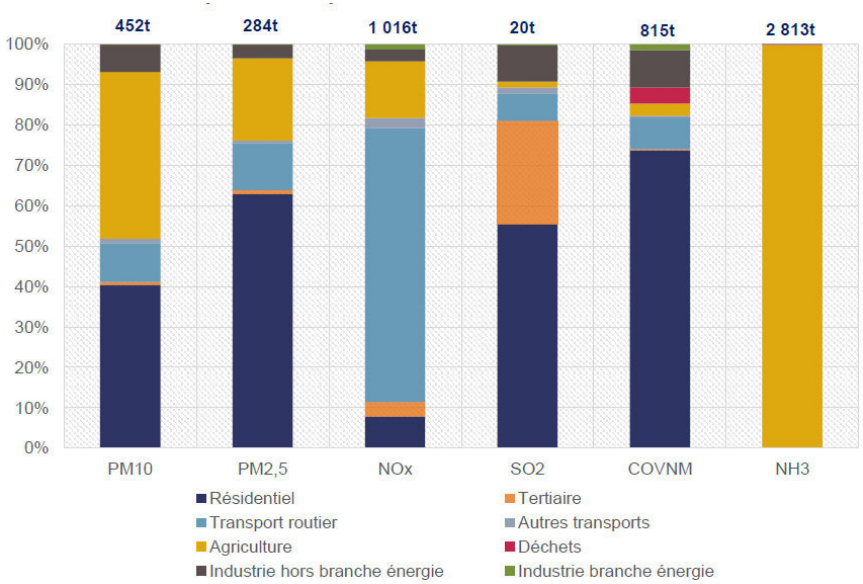

Répartition des émissions de polluants atmosphériques au sein de Moulins Communauté - Source : ATMO AURA 2016

Le territoire est marqué par un bon niveau global de qualité de l'air : pas de dépassement des valeurs limites réglementaires en termes de concentration. A l'échelle de chaque polluant, les constats suivants ont été dressés :

- les principales sources émettrices en termes de SO2 sur le territoire de Moulins Communauté sont le secteur résidentiel (55%) et le secteur tertiaire (26%). Les émissions sont induites par la combustion des combustibles ou carburants qui ont des teneurs en soufre différentes.
- Le transport routier est le premier secteur émetteur de NOx sur le territoire avec 68% des émissions du territoire. En seconde position se trouve le secteur agricole (14%) du fait de la combustion des engins agricoles/sylvicoles. La troisième position revient au secteur résidentiel (8%).
- Le secteur résidentiel est le premier secteur émetteur de COVNM sur le territoire avec 74% des émissions du territoire. Les émissions proviennent, très majoritairement, des émissions induites par l'utilisation de biomasse dans les équipements domestiques (chaudières, inserts, etc.) (75% des émissions du secteur résidentiel) et, dans une moindre mesure (20%), des émissions issues de l'utilisation des produits solvantés (colle, peinture, solvant, etc.). Le secteur de l'industrie hors branche de l'énergie est le second secteur émetteur avec 9% des émissions totales de COVNM du territoire.
- Les émissions de NH3 proviennent exclusivement du secteur agricole (100% des émissions du territoire). Le niveau par habitant est de 43 kg/habitant alors qu'il est de 9,8 au niveau national. Ce niveau d'émission, 4 fois supérieur au niveau national, se traduit par le fait que le territoire de Moulins Communauté est un territoire très agricole. Les émissions du secteur agricole proviennent, d'une part, de l'élevage en raison de l'azote contenu dans les effluents et, d'autre part, des cultures du fait de l'utilisation de fertilisants azotés (transformation des engrais azotés présents dans les sols par les bactéries).
- Les émissions de PM10 sur le territoire représentent 452 tonnes. Les émissions de PM10 sont induites, tout d'abord, par le secteur agricole (41%) dont les émissions proviennent, d'une part, des travaux agricoles (labours), d'autre part, des animaux (plumes par exemple) et enfin, de la combustion des engins. Le second secteur correspond au secteur résidentiel (40% des émissions totales) du fait de la combustion de la biomasse et en particulier dans des équipements peu performants.
- Le secteur résidentiel est la première source d'émission de PM2,5 avec 63% des émissions du territoire. La principale source d'émission est la combustion de la biomasse dans les équipements domestiques. La seconde source d'émission avec 20% est le secteur agricole puis en troisième

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06bis-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

position le transport routier (12%) du fait de l'échappement et, d'autre part, de l'usure des routes et de certains organes des véhicules.

EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES RAPPORTES A L'HABITANT

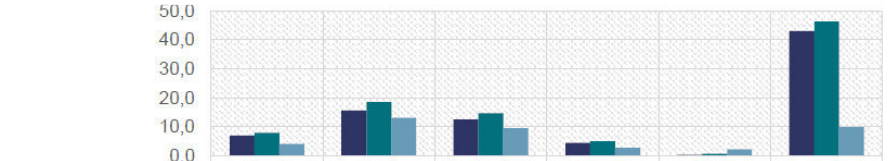

	PM10	NOx	COVNM	PM2,5	SO2	NH3
Moulins Communauté	6,9	15,5	12,4	4,3	0,3	43,0
Allier	7,8	18,4	14,6	4,9	0,6	46,2
France métropolitaine	4,0	13,1	9,5	2,6	2,2	9,8

Emissions par habitant et comparaison avec l'Allier et la France métropolitaine – Source : ATMO AuRA 2016

Le niveau d'émission par habitant de Moulins Communauté est faible pour le SO2 au regard du niveau national (environ 7 fois moins élevé) et du niveau départemental (2 fois moins élevé).

En termes de NOx, les émissions par habitant de Moulins Communauté ont un niveau inférieur à celui observé dans l'Allier mais un niveau supérieur au niveau national. Cela traduit un territoire à fort trafic routier.

Le niveau de COVNM exprimé en kg/habitant pour Moulins Communauté est supérieur au niveau observé au niveau national mais inférieur au niveau départemental. Cela traduit essentiellement une consommation importante de bois dans le secteur résidentiel avec des équipements peu performants.

Le niveau des émissions de NH3 par habitant sur Moulins Communauté est proche de celui observé au niveau de l'Allier et très supérieur à celui observé au niveau national (environ 4 fois le niveau national). Cela démontre un territoire tourné vers l'agriculture.

En termes de particules fines (PM10 et PM2,5), le niveau par habitant de Moulins Communauté est assez proche de celui du département mais supérieur à celui national (niveau de Moulins Communauté correspond à 1,5 fois le niveau national). Cela démontre un territoire tourné vers l'agriculture, qui consomme également du bois dans le secteur résidentiel via des équipements peu performants. Dans le secteur de l'industrie hors branche de l'énergie (38% des émissions de PM10), les émissions proviennent principalement des carrières.

EXPOSITION DE LA POPULATION AUX EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Concernant les dépassements des valeurs limites de concentration de polluants sur le territoire :

- En termes de NOx (ou NO2), en 2017, la population du territoire n'est pas exposée au dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle fixée à 40 µg/m3.
- En termes de PM10, en 2017, la population du territoire n'est pas exposée au dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle fixée à 40 µg/m3 et à la valeur guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définie à 20 µg/m3.
- En termes de PM2,5, en 2017, la population du territoire n'est pas exposée au dépassement de la valeur limite en moyenne annuelle fixée à 25 µg/m3. Toutefois, 12,5% de la population du territoire est exposée au dépassement de la valeur guide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définie à 10 µg/m3.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Atouts

- Un bon niveau global de la qualité de l'air sur le territoire : aucun dépassement des valeurs limites réglementaires en termes de concentration).

Faiblesses

- Un trafic routier dense qui génère entre autres des émissions de NOx et de particules fines.
- Un territoire résidentiel avec une forte consommation de bois dans des équipements peu performants et sources d'émissions polluantes.
- Un territoire agricole, source de pollutions et d'émissions de particules fines et de NH3 conséquentes.
- Une exploitation de carrières sur le territoire qui génère des particules fines.

Dynamiques observées en l'absence d'actions

- Des émissions de Nox liées aux transports de personnes constante voire croissante au regard des pratiques modales du territoire.
- Des émissions polluantes liées aux chauffages domestiques toujours conséquentes du fait de la mauvaise performance des systèmes de chauffage et du vieillissement du parc de logements et d'un besoin accrue en énergie pour chauffer les surfaces.
- Des émissions et pollutions agricoles constantes.

ENJEUX

- Le développement de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- Une amélioration des systèmes de chauffages domestiques et une rénovation thermique du parc de logements
- La mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles, et le renouvellement des engins agricoles et sylvicoles

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

4 : Synthèse des enjeux au regard du PCAET

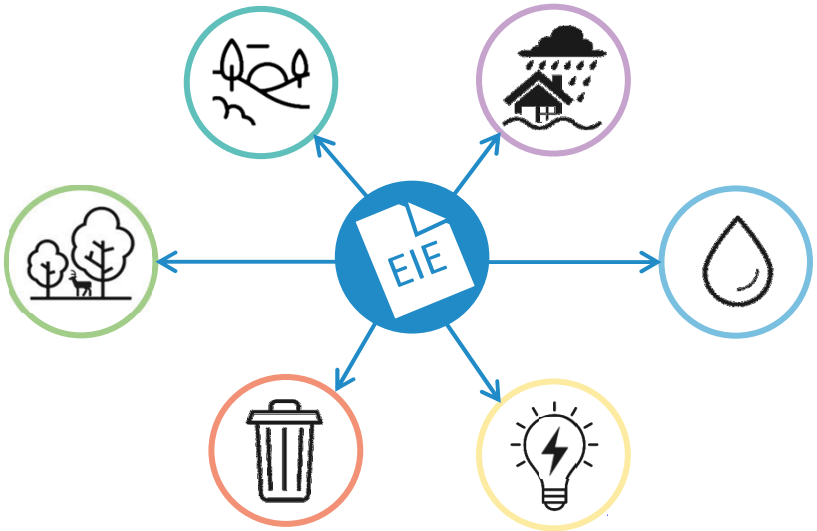

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Thématique	Enjeux au regard du PCAET
Le paysage et le patrimoine	• La prise en compte des richesses patrimoniales et architecturales dans les décisions de localisation et de technologies mobilisées pour la production d'énergies renouvelables ; • La lutte contre le réchauffement climatique à travers la préservation de la haie « puits carbone ».
La trame verte et bleue	• La conciliation de la protection des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques en tant qu'espaces gérés durablement avec le développement des EnR ; • La gestion et l'entretien du bocage, des bosquets, des forêts et des prairies du territoire pour les services écosystémiques rendus. • La réduction ou la requalification des éléments fragmentants menaçant la fonctionnalité écologique du territoire.
La ressource en eau	• La poursuite des dynamiques de protection portées par les politiques de gestion de la ressource en eau ; • Le soutien aux pratiques agricoles raisonnées en particulier au niveau des bassins concernés par les pollutions aux nitrates.
Les déchets	• La réduction des émissions de GES des flottes de collecte et transport de déchets ; • Une bonne gestion des déchets inertes produits par les chantiers de rénovation/réhabilitation du bâti.
Énergie, émissions de GES et transition climatique	• La poursuite développement des énergies renouvelables • Le renforcement du recours aux EnR pour limiter la dépendance aux énergies fossiles • L'amélioration des performances énergétiques du parc de logements • Le développement de la résilience du territoire face aux effets du réchauffement climatique (nature en ville, désimperméabilisation…) • Le développement de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle • La préservation des espaces forestiers, des zones humides et des surfaces agricoles en tant que puits de carbone • la responsabilisation des résidents via les bonnes pratiques (limiter le gaspillage alimentaire, tendre vers des repas à base de viande blanche ou végétariens, pratiquer la réparation des biens, s'orienter vers l'achat d'occasion, etc.).
Les nuisances sonores	• Le renforcement des actions au niveau des « nœuds » de nuisances sonores et de pollutions atmosphériques ; • L'amélioration des ambiances sonores locales en adaptant le bâti en particulier pour les bâtiments situés au sein des zones à enjeux identifiées dans les PPBE.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Thématique	Enjeux au regard du PCAET
Les risques naturels et technologiques	• La prise en considération des risques naturels et technologiques dans la stratégie de développement des ENR afin de pas augmenter la vulnérabilité des divers enjeux socio-économiques ; • Le maintien des capacités d'infiltration et de stabilité des sols (végétal en place) dans les secteurs de risques inondation et de mouvement de terrain.
Qualité de l'air	• Le développement de mobilités alternatives à l'usage de la voiture individuelle • Une amélioration des systèmes de chauffages domestiques et une rénovation thermique du parc de logements • La mise en œuvre de nouvelles pratiques agricoles, et le renouvellement des engins agricoles et sylvicoles

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Synthèse des enjeux environnementaux

PCAET CA Moulins Communauté

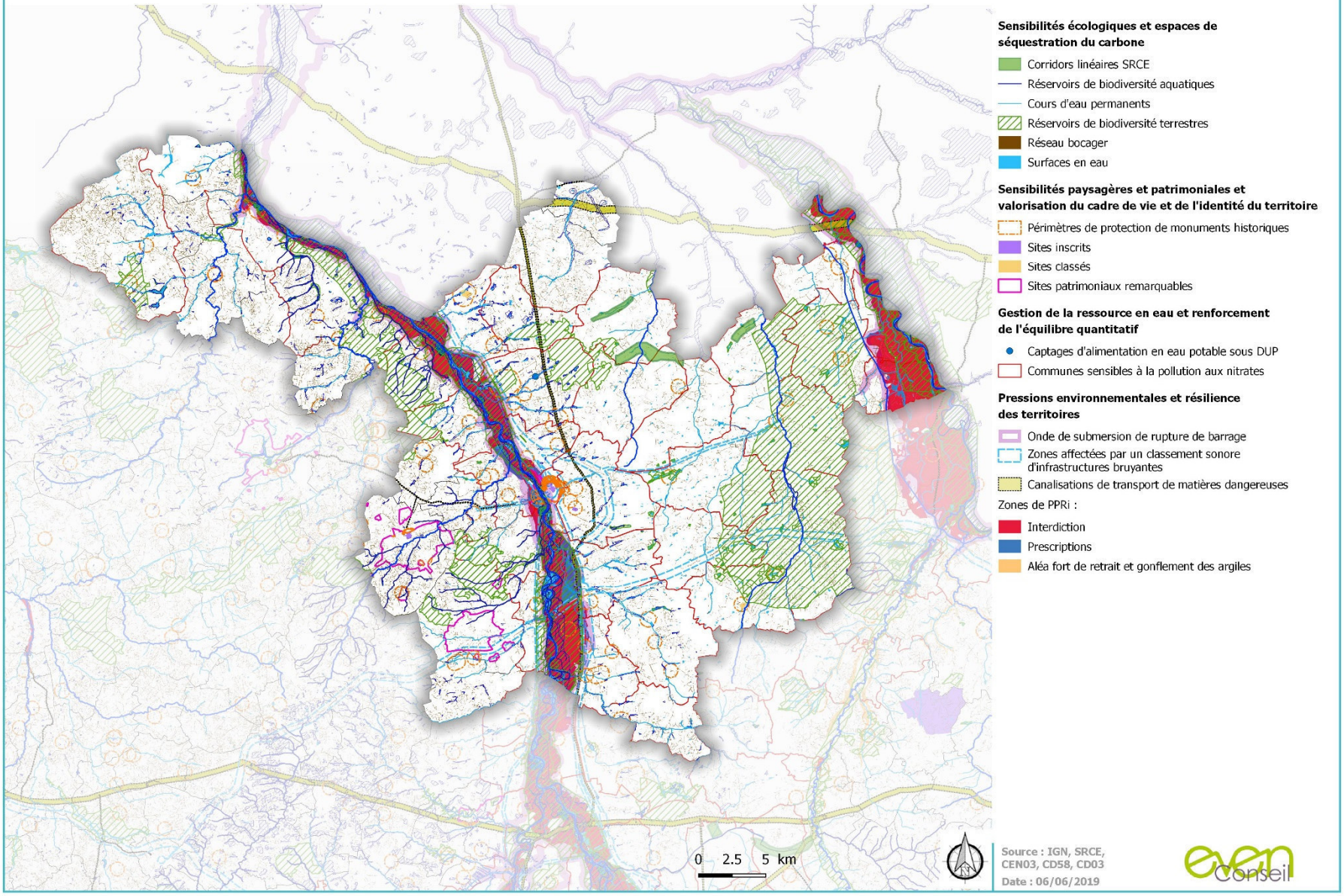

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

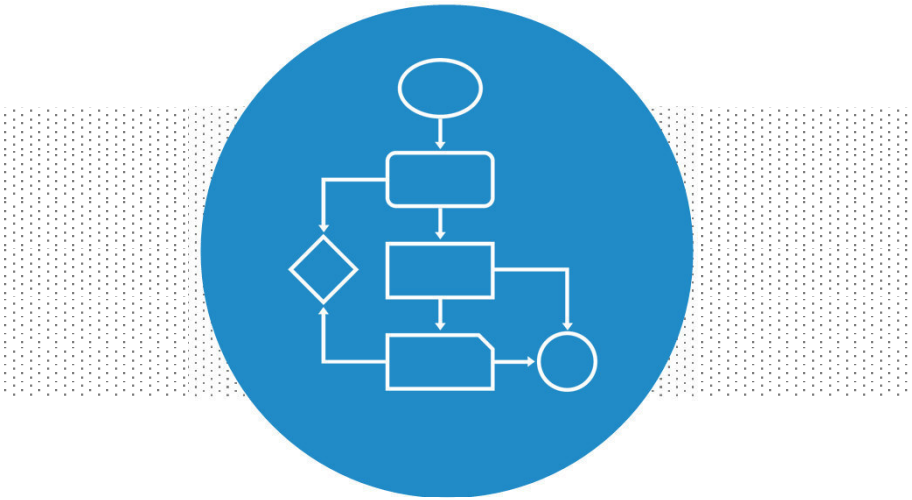

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA STRATEGIE

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

1. Analyse des incidences des scénarios envisagés et du scénario retenu

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario tendanciel

A la phase d'élaboration de la stratégie, le contenu du PCAET s'est dessiné et ce grâce à la modélisation de différents scénarios afin que les élus choisissent la trajectoire énergétique souhaitée pour le territoire, aux horizons 2030 et 2050. Ces scénarios présentaient des objectifs de consommations énergétiques, émissions de GES et production d'ENR plus ou moins ambitieux. Les élus ont ainsi pu retenir leur scénario et ils ont par la suite choisi les orientations thématiques associées aux différents secteurs d'intervention (agriculture, économie, transport, résidentiel, ENR…). Les solutions proposées dans chaque scénario ont été évaluées (détails de l'analyse ci-après).

PRINCIPE/SYNTHESE DU SCENARIO

Ce scénario présente les résultats des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la consommation d'énergie sans prise en compte des nouvelles réglementations, des enjeux climatiques et des énergies renouvelables, d'ici à 2050. En termes de consommation énergétique, il a été supposé pour les secteurs « résidentiel » et « transport » une augmentation des consommations proportionnelle à la hausse de la population projetée (+0,13% selon l'INSEE) tandis que pour les secteurs « tertiaire », « industriel », « agriculture » et « traitement de déchets », aucun changement majeur n'a été intégré. Dans ce cadre, la consommation d'énergie dans le scénario tendanciel serait globalement la même que celle de la situation actuelle. Les mêmes hypothèses ont été faites pour les émissions de GES. Dans cette perspective, les impacts sur l'environnement seraient donc dans la continuité de ceux identifiés pour la situation actuelle au sein de l'EIE.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LA TVB

Scénario fil de l'eau	Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Un réseau bocager qui se dégrade et perd sa fonctionnalité écologique (perte de biodiversité associée, perte de ressource trophique, perte de couloirs de circulation ou de lieux de reproduction, etc.) ; • Des espaces boisés de moins en moins nombreux au profit de la sylviculture intensive engendrant une perte notable de captation de carbone ; • Une apparition ou un accroissement du nombre d'espèces invasives, disparation des zones humides, mutation des espèces et essences végétales du fait du réchauffement climatique • Une consommation et de fait une perte d'espaces agro-naturels et forestiers écologiquement perméables.	• Une perte de richesse de la biodiversité avec en particulier une déqualification/vulnérabilité accrue des milieux aquatiques et humides. • La réduction du potentiel de séquestration carbone du territoire et du continuum naturel. • Une faune et une flore non adaptées au changement climatique se dégradant progressivement. • Le déploiement d'espèces invasives pouvant déséquilibrer les écosystèmes et générer des risques sanitaires.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario tendanciel

EVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

Scénario fil de l'eau	Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Un bocage menacé de disparition conduisant à un appauvrissement/simplification des paysages (grand arbres coupés pour le bois de chauffage, arrachage de haies bocagères, non entretien des haies en bord de voie). • Une mutation des paysages du fait des effets du réchauffement climatique : modification des paysages d'eau du fait de périodes d'étiages renforcées, évolution des essences… • Un déploiement d'installations de production d'énergie renouvelable au sein des paysages.	• Une perte du potentiel de séquestration carbone du territoire. • Une perte de lisibilité des territoires du fait du retrait de motifs paysagers emblématiques du territoire tel que les bocages. • Des installations de production d'énergies renouvelables sur le territoire pouvant dégrader les paysages.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

Scénario fil de l'eau	Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Une protection de la ressource en eau qui augmente grâce aux actions menées à travers les politiques de gestion de la ressource mais une vulnérabilité quantitative accrue du fait du réchauffement climatique et des périodes d'étiage sévères et du manque de précipitations induits • Une vulnérabilité des milieux récepteurs au regard des mauvaises performances des STEP et risque accru de pollution induit • Une eutrophisation accrue des milieux aquatiques du fait du réchauffement climatique conjugué à la vulnérabilité du territoire face aux pollutions aux nitrates • Une modification des comportements humains vis-à-vis du réchauffement climatique pouvant induire des pressions quantitatives supplémentaires (piscines, système d'arrosage, irrigation accrue…) • Une surcharge des stations d'épuration liées aux eaux de ruissellement dont le volume pourrait augmenter avec l'intensification d'épisodes météorologiques intenses	• Une fragilisation quantitative et qualitative de la ressource du fait du stress hydrique lié à l'augmentation des périodes d'étiage et de sécheresse, des pratiques anthropiques en période caniculaire et des pratiques agricoles. • Un accroissement des problématiques de pollutions des milieux récepteurs induits du fait des eaux de ruissellement dont le volume pourrait augmenter et des surcharges des STEP avec l'intensification d'épisodes météorologiques intenses. • Une protection de la ressource en eau qui augmente grâce aux actions menées à travers les politiques de gestion de la ressource

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario tendanciel

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA GESTION DES DECHETS

Scénario fil de l'eau	Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Une tendance à la réduction des déchets encouragée par les différentes réglementations et dispositifs existants dans la prévention des déchets ; • Une augmentation de l'adhésion au tri permettant de réduire le recours à l'enfouissement des déchets.	• Une réduction du volume d'ordures ménagères résiduelles à collecter et traiter. • Une diminution du volume de déchets enfouis.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ÉMISSIONS DE GES

Scénario fil de l'eau	Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

• Un territoire s'engageant toujours plus avant vers l'indépendance face aux énergies fossiles via le développement des énergies renouvelables.
• Une hausse de la consommation énergétique du secteur résidentiel du fait du vieillissement du parc de logements.
• Un volume d'émissions de GES liées à l'agriculture, aux transports et à l'alimentation constant voire croissant au regard des pratiques du territoire et la traversée par des axes de transport stratégiques (RN79…).
• Une maîtrise insuffisante du réchauffement climatique :
  ○ Des phénomènes de sécheresses de plus en plus intenses et fréquents qui ont déjà un impact sur le secteur agricole et dépérissement de certains écosystèmes et des puits de carbone qu'ils représentent (zones humides, arbres).
  ○ Aggravation de l'inconfort thermique en zones plus urbaines telles que Moulins
	• Malgré le développement des EnR, un risque de dépendance encore forte aux énergies fossiles du fait notamment de l'usage de la voiture individuelle, de l'importance du fret transitant sur le territoire et des modes de chauffage.
	• Un secteur résidentiel plus énergivore et un risque d'inconfort thermique croissant du fait du vieillissement du parc de logements.
	• Un accroissement de la vulnérabilité énergétique des ménages du fait de la dépendance aux énergies fossiles et de l'augmentation de leurs coûts.
	• La réduction des puits de séquestration carbone du fait de l'impact du réchauffement climatique sur les milieux aquatiques et humides, les espaces boisés, le bocage, l'agriculture… mais également au regard de la tendance en matière de consommation d'espace du territoire et du changement d'affectation des sols induit.
	• Une aggravation de l'inconfort thermique en zones plus urbaines
	• Une augmentation de la production d'énergie renouvelable œuvrant pour l'indépendance énergétique du territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario tendanciel

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RISQUES ET NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

Scénario fil de l'eau	Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Une pérennisation des nuisances du fait des pratiques modales du territoire : dépendance à la voiture individuelle, motorisation carbonée. • Un bâti ancien dont les problématiques d'isolation thermique ne permettent pas d'atténuer les nuisances sonores ressenties à proximité des infrastructures routières. • Des risques naturels exceptionnels plus fréquents en raison des effets du changement climatique ; • Des risques technologiques pouvant survenir plus fréquemment en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels. • Des émissions de Nox liées aux transports de personnes constante voire croissante au regard des pratiques modales du territoire. • Des émissions polluantes liées aux chauffages domestiques toujours conséquentes du fait de la mauvaise performance des systèmes de chauffage et du vieillissement du parc de logements et d'un besoin accrue en énergie pour chauffer les surfaces. • Des émissions et pollutions agricoles constantes.	• Des ambiances sonores demeurant altérées à proximité des zones de trafic plus dense. • Des risques naturels aggravés par le changement climatique entraînant à terme la dégradation voire la destruction des milieux naturels, des équipements, et des habitations. • Emergence du risque de feux de forêt/broussailles du fait de la mutation des espaces forestiers et des phénomènes accrus de sècheresses en périodes estivales • Des risques technologiques pouvant survenir plus fréquemment en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels. • Un secteur résidentiel et des transports de plus en plus émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, dégradant la qualité de l'air. • Des pollutions d'origine agricole constantes pouvant altérer la qualité de l'air et continuer voir aggraver l'état des milieux naturels et leur vulnérabilité (eutrophisation notamment)

Ce scénario ayant davantage une portée pédagogique qu'opérationnelle, il a servi à illustrer la nécessité d'engager le territoire dans une démarche de transition énergétique et à motiver le choix des élus dans la construction d'un PCAET ambitieux.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario réglementaire

PRINCIPE/SYNTHESE DU SCENARIO

Le scénario réglementaire constitue la prise en compte des objectifs réglementaires en matière de climat et d'énergie sans considérer les incidences que ceux-ci pourraient engendrer sur l'environnement.

Ce scénario s'appuie sur les objectifs théoriques nationaux et régionaux issus de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) ainsi que du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Dans ce cadre, il s'agit de :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030.
- Réduire la consommation énergétique finale de l'ensemble des secteurs de 15% en 2030 par rapport à la référence 2015, soit une réduction de 23 % de la consommation par habitant.
- Les objectifs théoriques de consommations obtenus sont ainsi de 1588 GWh à horizon 2030 et 927 GWh à horizon 2050.
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.
- Augmenter de 54% à horizon 2050 la production d'énergie renouvelable (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire.
- Passer de 19% en 2015 à 36% en 2030 d'énergie renouvelable locale en lien avec les stratégies de réduction des consommations énergétiques.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (facteur 4). Ainsi, en appliquant cet objectif au territoire sur la base des émissions estimées pour le territoire en 1990 et selon le périmètre réglementaire, le niveau d'émissions de GES obtenu pour l'année 2050 est estimé à 205 ktCO2e.
- Réduire de 30% les Gaz à Effet de Serre, d'origine énergétique et non énergétique à l'horizon 2030 par rapport aux émissions de 2015 en s'attaquant prioritairement aux transports, bâtiment, agriculture et industrie. Ainsi, en appliquant cet objectif au territoire sur la base des émissions estimées pour le territoire en 2015 et selon le périmètre réglementaire, le niveau d'émissions de GES obtenu pour l'année 2030 est estimé à 405 ktCO2e.
- Viser la neutralité carbone à horizon 2050
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques selon les ratios suivants :

Polluants atmosphériques	Réduction des émissions (2030/2015)
NO2	-44%
PM10	-38%
PM2,5	-41%
COVNM	-35%
SO2	-72%
NH3	-3%

Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques définis dans le SRADDET à l'horizon 2030 par rapport à l'année 2015

Polluant atmosphérique	2020-2024	2025-2029	Après 2030
SO_2	-55%	-66%	-77%
NOx	-50%	-60%	-69%
COVNM	-43%	-47%	-52%
NH_3	-4%	-4%	-13%
$PM_{2,5}$	-27%	-42%	-57%

Pourcentage de réduction par polluant atmosphérique défini dans le PREPA par rapport à l'année 2005 (source : décret n°2017-949)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario réglementaire

EVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux paysages et au cadre de vie du territoire • La diminution des consommations suppose la mise en place de rénovations énergétiques qui pourront porter atteinte à la qualité architecturale du territoire • La réduction des émissions de GES et des polluants induits pourrait participer à une réduction du phénomène de noircissement des façades patrimoniales au sein des secteurs urbanisés • La réduction des émissions de GES pourra se traduire par un encouragement au report modal en particulier un développement des mobilités actives ce qui pourrait être un vecteur de découverte du patrimoine bâti et naturel dans une ambiance plus apaisée.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET LA TVB

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Le développement des EnR pourrait porter atteinte aux milieux naturels et espèces s'y épanouissant via la consommation d'espaces induite • La maîtrise de l'énergie et des émissions de GES pourrait limiter les effets du réchauffement climatique sur les milieux naturels • La réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques induits pourra participer à l'amélioration de la qualité des milieux naturels (limitation de l'acidification des milieux…)

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• La réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre permettra de limiter les conséquences attendues du réchauffement climatique sur la ressource en eau, notamment sa raréfaction et sa moindre qualité. • La réduction des émissions de polluants limitera les risques de dégradation des milieux récepteurs des eaux de ruissellement, des routes en particulier.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA GESTION DES DECHETS

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
Une vigilance devra être apportée dans la mobilisation et le déploiement local de filière de gestion des déchets issus des installations de production d'énergie renouvelable (en particulier (photovoltaïque).

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ÉMISSIONS DE GES

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• La diminution globale des consommations énergétiques permettra une réduction du recours aux énergies fossiles et émissions de GES induites. • Le développement des EnR permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles et émissions de GES induites.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- Une possible réduction de la précarité énergétique du fait du développement du recours aux énergies renouvelables

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RISQUES ET NUISANCES

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• Une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre devrait permettre de réduire/ralentir les effets du changement climatique • De même, une moindre hausse des températures permettra de limiter les effets de chaleur en période estivale et éviter les conséquences parfois désastreuses des canicules et maîtriser davantage le confort thermique en zones plus urbaines • La diminution des consommations énergétiques implique un passage vers des mobilités plus durables et la transition de tous les acteurs du territoire vers des process plus sobres et décarbonés. Ainsi, la concentration de polluants atmosphériques devrait également diminuer.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario « maîtrise de l'énergie (MDE) »

PRINCIPE/SYNTHESE DU SCENARIO

Ce scénario correspond au potentiel maximum atteignable par le territoire, en termes d'actions sur l'air, l'énergie et le climat via une maîtrise optimale de l'énergie et des émissions de GES et polluants atmosphériques.

Le potentiel maximal de maîtrise de l'énergie à population constante est synthétisé dans le tableau ci-contre.

Le potentiel total de développement des énergies renouvelables est significatif. Le productible atteignable en énergie renouvelable pour Moulins Communauté s'élève à 1034 GWh. Ce productible atteignable représente 4 fois la production actuelle .

Le productible atteignable peut couvrir 55% des consommations du territoire en 2015.

Ce potentiel est réparti ainsi : solaire photovoltaïque (55%), méthanisation (15%), grand éolien (15%), géothermie (10%) et solaire thermique (3%).).

Par rapport au potentiel de réduction des émissions de GES, la réduction des consommations énergétiques et le déploiement des EnR en remplacement du fioul ou du gaz naturel permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. A cela s'ajoutent des actions supplémentaires sur les secteurs dont les émissions sont principalement non énergétiques, à savoir l'agriculture. Le choix qui a été fait est de calculer un potentiel de réduction des émissions de GES sur le territoire, sans réduction de l'activité agricole, que ce soit la culture ou l'élevage.

Le potentiel maximal de réduction des émissions de GES alors modélisé est synthétisé dans le tableau page suivante.

Secteur	Consommations 2015	Potentiel 2050	Gain possible (%)	Objectifs opérationnels du territoire
Agriculture	72 GWh	50 GWh	-22 GWh -30%	• Actions d'efficacité énergétique sur la totalité des surfaces agricoles utiles
Transport	773 GWh	271 GWh	-502 GWh -65 %	Transport de personnes • La totalité des personnes travaillant sur leur commune de résidence utilise un mode de déplacement doux (vélo, marche) au lieu de la voiture • 50% des personnes travaillant sur une commune différente de leur lieu de résidence utilisent les transports en commun au lieu de la voiture et les 50% restant le covoiturage • Economie énergétique due à l'efficacité des véhicules basse consommation • Mise en place de politique d'urbanisme pour éviter des déplacements • Action de réduction de la limitation de vitesse • Action sur le trafic longue distance Transport de marchandises • Amélioration du taux de remplissage des poids lourds
Résidentiel	634 GWh	250 GWh	-383 GWh -61%	• La totalité des maisons et des appartements rénovés au niveau BBC • La totalité de la population sensibilisée aux écogestes
Procédés industriels	79 GWh	47 GWh	-32 GWh -40%	• Réduction associée à l'écologie industrielle et l'éco-conception
Tertiaire	353 GWh	176 GWh	-178 GWh -50 %	• La totalité du parc tertiaire est rénové au niveau BBC • Sobriété énergétique des acteurs tertiaires
Déchets	0 GWh	/	/	/
TOTAL	1911 GWh	795 GWh	-1 116 GWh -58 %	

Bilan des potentiels de maîtrise de l'énergie de Moulins Communauté– Source : E6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario « maîtrise de l'énergie (MDE) »

Secteur	Emissions 2015	Potentiel 2050	Gain possible (%)	Objectifs opérationnels du territoire
Agriculture	254 ktCO2e	137 195 ktCO2e	-59 ktCO2e 23%	• Application des potentiels de MDE • Adaptation des pratiques culturales et d'élevage en termes d'alimentation des animaux et d'utilisation de fertilisants azotés • Les possibilités de compensation carbone associées à l'augmentation du stockage sont présentées dans la section suivante
Transport	192 ktCO2e	44 ktCO2e	-147 ktCO2e 77%	• Application des potentiels de MDE • Conversion des véhicules restants vers du bio GNV, de l'hydrogène ou de l'électrique
Résidentiel	80 ktCO2e	4 ktCO2e	-75 ktCO2e 94%	• Application des potentiels de MDE • Conversion énergétique du gaz et du fioul vers des vecteurs décarbonés
Tertiaire	44 ktCO2e	4 ktCO2e	-40 ktCO2e 90%	• Application des potentiels de MDE • Conversion énergétique du gaz et du fioul vers des vecteurs décarbonés
Déchets	21 ktCO2e	0 ktCO2e	-21 ktCO2e -100%	• Fermeture du centre d'enfouissement ! les émissions indirectes du territoire vont augmenter de par l'envoi à partir de 2020 des OMR à l'incinérateur de Bayet
Procédés industriels	9 ktCO2e	1 ktCO2e	-8 ktCO2e 84%	• Application des potentiels de MDE • Conversion énergétique du gaz et du fioul vers des vecteurs décarbonés
TOTAL	600 ktCO2e	250 ktCO2e	-350 ktCO2e -58%	

Potentiel théorique maximum de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire – Source : E6

Enfin, ce scénario propose un potentiel de réduction des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire, sans réduction de l'activité agricole. Les simulations sont résumées dans le tableau ci-après.

	2016	Potentiel de réduction		Emissions 2050 avec potentiel
SO2	20 t	-12 t	-62%	8 t
NOx	1 016 t	-747 t	-73%	270 t
COVNM	815 t	-572 t	-70%	243 t
NH3	2 813 t	-817 t	-29%	1 996 t
PM10	452 t	-350 t	-77%	103 t
PM2,5	284 t	-215 t	-76%	69 t

Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques de Moulins Communauté – Source : E6

▪ EVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Même s'il ne permet pas toujours d'atteindre les objectifs fixés par les documents cadres, en particulier pour la réduction des émissions de GES, ce scénario ambitieux occasionnerait des incidences sur l'environnement de mêmes natures que celles soulevées dans le cadre de l'évaluation du scénario réglementaire, qu'elles soient positives ou négatives. Parfois les effets positifs seraient accrus du fait de l'atteinte d'objectifs parfois plus élevés comme c'est le cas pour la maîtrise des consommations énergétiques, pour la production d'énergies renouvelables ou encore pour la maîtrise des polluants atmosphériques.

Ces résultats sous-entendent une rénovation thermique des logements du territoire et du parc tertiaire, et une diminution de la mobilité couplé à une augmentation des modes de déplacements décarbonés. De plus, des efforts concernant l'ensemble des exploitations agricoles seront réalisés (adaptation des pratiques culturales, optimisation de l'irrigation…). Ces mesures permettront d'améliorer la qualité du cadre de vie des usagers, la qualité de l'air et la qualité des eaux. Le PCAET devra tout de même veiller à la gestion des déchets issus des phases

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

chantiers de rénovation du parc de logement, mais aussi ceux issus des matériaux des systèmes de production d'énergies renouvelables.

Ce scénario présente la trajectoire optimale que Moulins Communauté pourrait suivre pour réaliser une transition énergétique exemplaire. Cependant, il fixe des ambitions élevées dans l'ensemble des secteurs étudiés et les efforts à porter seront considérables pour répondre aux objectifs fixés par le scénario « Maîtrise de l'énergie». C'est pourquoi les élus ont fait le choix de réadapter l'ambition de ce scénario en fonction des secteurs d'intervention et de construire ainsi un scénario PCAET «sur-mesure».

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario de la stratégie de Moulins Communauté

PRINCIPES/SYNTHESE DU SCENARIO

Le scénario s'appuie sur les objectifs suivants :

- Réduire de 52% les consommations d'énergie entre 2015 et 2050 ;
- Produire en 2050 880 GWh d'énergie par an pour atteindre l'autonomie énergétique ;
- Réduire de 51% les émissions de GES du territoire par rapport à 2015, et compenser56% des émissions résiduelles grâce aux potentiels de stockage des terres agricoles et de la forêt ;
- réduire les émissions de polluant selon les objectifs du PREPA.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LE PAYSAGE ET LE CADRE DE VIE

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- Le projet retenu vise à réduire considérablement la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, il est attendu une moindre hausse des températures à moyen terme et à long terme, limitant ainsi les évolutions conséquentes des paysages.
- La recherche de compensation carbone permettra de préserver les espaces forestiers, zones humides, prairies et haies, éléments constitutifs du paysage et pourrait également favoriser une végétalisation accrue des secteurs urbanisés engendrant un confortement de la qualité du cadre de vie.
- La réduction des émissions de GES devrait se traduire par un développement d'une mobilité alternative et en particulier active, ce qui pourrait être un vecteur de découverte du patrimoine bâti et naturel dans une ambiance plus apaisée.
- Un point de vigilance doit être soulevé quant à l'intégration paysagère des futures installations de production d'énergie. La rénovation thermique de masse, qui peut accompagner la dynamique de réduction des consommations énergétiques doit également être conditionnée à son intégration paysagère et patrimoniale en vue de la préservation de l'identité locale.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITE ET LA TVB

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- La création de nouveaux éléments fragmentant les continuités écologiques du territoire du fait du déploiement d'infrastructures de production d'énergies renouvelables → les délaissés (anciennes carrières, friches industrielles etc.) sont à valoriser dans le respect des enjeux environnementaux en présence.
- La réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques induits pourra participer à l'amélioration de la qualité des milieux naturels (limitation de l'acidification des milieux…).
- La recherche de compensation carbone pourra permettre de compenser dans une certaine mesure la consommation d'espace via la préservation et le renforcement des puits de séquestration carbone (en particulier des zones humides) et le développement d'une TVB urbaine.
- La politique climat-air-énergie permettra d'amoindrir la vulnérabilité des milieux naturels face aux effets du réchauffement climatique.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)

- La réduction drastique des émissions de GES permettra de limiter les conséquences attendues du réchauffement climatique sur la ressource en eau, notamment sa raréfaction et sa moindre qualité.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Evaluation du scénario de la stratégie de Moulins Communauté

- La réduction des émissions polluantes via notamment le développement d'une mobilité alternative décarbonée permettra de limiter la pollution des milieux récepteurs liée au lessivage des routes.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LA GESTION DES DECHETS

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
Une vigilance devra être apportée dans la mobilisation et le déploiement local de la filière de gestion des déchets issus des installations de production d'énergie renouvelable (en particulier photovoltaïque).

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ÉMISSIONS DE GES

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• La réduction progressive de la dépendance du territoire aux énergies fossiles induira une maîtrise de la vulnérabilité énergétique. • Le développement des EnR de même que le déploiement d'une mobilité alternative induite par la maîtrise et la baisse des émissions de GES permettra de réduire l'utilisation des énergies fossiles et émissions de GES induites. • La rénovation thermique de masse, qui peut accompagner la dynamique de réduction des consommations énergétiques couplée au développement du recours aux énergies renouvelables peut permettre de réduire la vulnérabilité énergétique des ménages du territoire.

EVALUATION DES IMPACTS SUR LES RISQUES ET NUISANCES ENVIRONNEMENTALES

Incidences attendues sur l'environnement (négatives en rouge et positives en vert)
• L'évolution des modes de déplacements vers une mobilité alternative permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorant la qualité de l'air et réduira dans une certaine mesure les risques sanitaires induits pour la population ; • Le déploiement d'une mobilité alternative à l'autosolisme et le report modal induit de même qu'une évolution de la motorisation du parc de véhicules permettra de réduire les nuisances sonores du fait de la diminution du volume du trafic et des nuisances sonores émises ; • La rénovation thermique de masse, qui peut accompagner la dynamique de réduction des consommations énergétiques permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorant la qualité de l'air. • L'augmentation/maîtrise du stock annuel de carbone induira une amélioration de la qualité de l'air et des températures ambiantes. Une amélioration de la santé de la population pourra alors être attendue. • Une forte baisse des émissions de gaz à effet de serre devrait permettre de réduire/ralentir les effets du changement climatique. • De même, une moindre hausse des températures permettra de limiter les effets de chaleur en période estivale et éviter les conséquences parfois désastreuses des canicules. • La stratégie devra prendre en compte les risques majeurs dans ses choix de localisation des divers projets.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

2. Modélisation des effets de la mise en œuvre du PCAET

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA MODELISATION DES EFFETS DU PCAET SUR LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU TERRITOIRE

La collectivité se fixe un objectif de réduction de 52% les consommations énergétiques du territoire à l'horizon 2050 par rapport à 2015 pour atteindre en 2050 un niveau de 910 GWh, ce qui est compatible avec la loi de Transition Energ é tique pour la Croissance Verte

Le tableau suivant est la synthèse de la consommation d'énergie finale aux horizons réglementaires, à savoir 2021, 2026, 2030 et 2050, pour Moulins Communauté..

	2015	2023	2026	2030	2050
Résidentiel	634 GWh	606 GWh	575 GWh	535 GWh	334 GWh
Tertiaire	353 GWh	337 GWh	321 GWh	299 GWh	190 GWh
Transport de personnes	370 GWh	344 GWh	316 GWh	278 GWh	87 GWh
Transport de marchandises	403 GWh	385 GWh	365 GWh	337 GWh	201 GWh
Industrie	79 GWh	76 GWh	73 GWh	69 GWh	47 GWh
Agriculture	72 GWh	70 GWh	68 GWh	65 GWh	50 GWh
Déchets	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh
TOTAL	1 911 GWh	1 818 GWh	1 717 GWh	1 582 GWh	910 GWh

Stratégie de maîtrise de l'énergie de Moulins Communauté à l'horizon 2050 – Source : E6

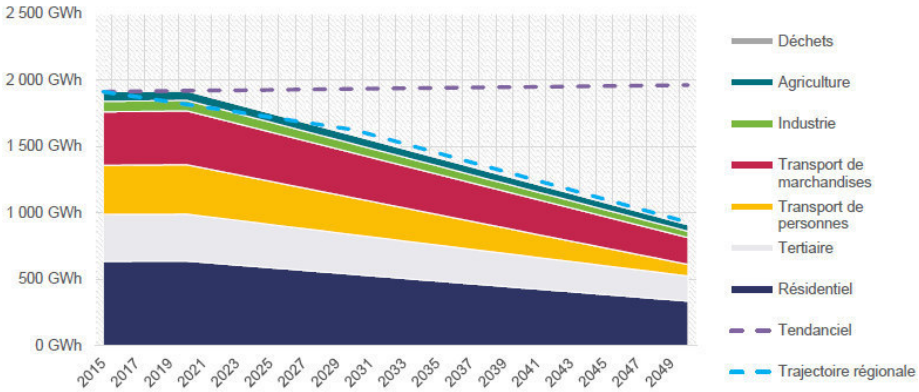

*Représentation graphique de la stratégie de maîtrise de l'énergie de **Moulins Communauté** à horizon 2050 – Source : E6*

Par secteur, Le PCAET prévoit ainsi une réduction de :

- - 63% par rapport à 2015, soit une réduction des consommations de 484 GWh pour les transports ;
- - 47% par rapport à 2015, soit une réduction des consommations de 300 GWh pour le résidentiel ;
- - 40% par rapport à 2015, soit une réduction des consommations de 32 GWh pour l'industrie ;
- - 46% par rapport à 2015, soit une réduction des consommations de 164 GWh pour le tertiaire ;
- - 30% par rapport à 2015, soit une réduction des consommations de 22 GWh pour l'agriculture.

LA MODELISATION DES EFFETS DU PCAET SUR LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE

Souhaitant s'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive à l'horizon 2050, Moulins Communauté vise à développer de manière optimale son potentiel en énergie renouvelable. Cet objectif permet ainsi de dépasser les objectifs nationaux et régionaux.

Trajectoire territoriale	2015	2023	2026	2030	2050
Éolien	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh	84 GWh
Solaire Photovoltaïque	22 GWh	208 GWh	243 GWh	289 GWh	492 GWh
Solaire thermique	2 GWh	7 GWh	9 GWh	13 GWh	14 GWh
Hydraulique	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh	5 GWh
Géothermie	23 GWh	40 GWh	51 GWh	65 GWh	65 GWh
Méthanisation	9 GWh	29 GWh	37 GWh	48 GWh	71 GWh
Énergie fatale	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh	1 GWh
Thermalisme	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh	0 GWh
Biomasse	201 GWh	193 GWh	188 GWh	181 GWh	149 GWh
TOTAL	257 GWh	476 GWh	528 GWh	597 GWh	881 GWh
Autonomie énergétique	13%	26%	31%	38%	97%

Synthèse des objectifs de développement des ENR de Moulins Communauté – Source : E6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

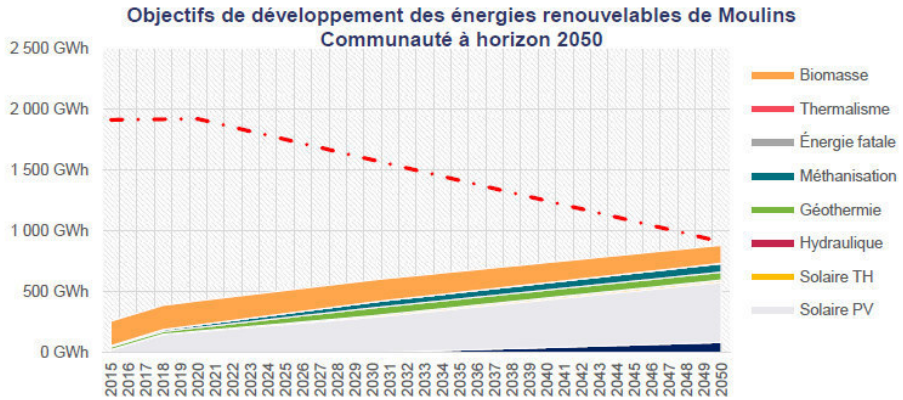

Synthèse graphique des objectifs de développement des énergies renouvelables de Moulins Communauté – Source : E6

- LA MODELISATION DES EFFETS DU PCAET SUR LES EMIISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE

Le tableau suivant est la synthèse des objectifs d'émissions de gaz à effet de serre que le territoire se fixe aux horizons réglementaires, à savoir 2023, 2026, 2030 et 2050. Ces objectifs ont été définis dans le but de tendre vers les objectifs de la SNBC sectorielle appliquée au territoire en fonction des potentiels de celui-ci.

D'après l'étude des potentiels de réduction des émissions de gaz à effet de serre, Moulins Communauté en conservant son activité agricole actuelle, n'a pas les ressources pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à hauteur de ce qui est demandé par la Stratégie Nationale Bas Carbone actuellement en vigueur. Ceci est lié notamment à la présence importante de l'élevage sur le territoire, notamment l'élevage bovin, pour lequel il est difficile de réduire les émissions sans réduire l'activité. Le choix a donc été fait de coupler des actions de réduction avec des actions de stockage des gaz à effet de serre pour ce secteur.

Objectifs de réduction des émissions de GES (t CO2e) – **Moulins Communauté** - Périmètre réglementaire					
	2015	**2023**	**2026**	**2030**	**2050**
Agriculture	254 kt CO2e	250 kt CO2e	246 kt CO2e	240 kt CO2e	211 kt CO2e
Transport de marchandises	102 kt CO2e	96 kt CO2e	89 kt CO2e	79 kt CO2e	33 kt CO2e
Transport de personnes	90 kt CO2e	85 kt CO2e	80 kt CO2e	73 kt CO2e	39 kt CO2e
Résidentiel	80 kt CO2e	73 kt CO2e	65 kt CO2e	55 kt CO2e	4 kt CO2e
Tertiaire	44 kt CO2e	40 kt CO2e	36 kt CO2e	31 kt CO2e	4 kt CO2e
Déchets	21 kt CO2e	19 kt CO2e	17 kt CO2e	14 kt CO2e	0 kt CO2e
Industrie	9 kt CO2e	8 kt CO2e	8 kt CO2e	7 kt CO2e	1 kt CO2e
TOTAL	600 kt CO2e	571 kt CO2e	540 kt CO2e	499 kt CO2e	294 kt CO2e
Objectifs de réduction des émissions de GES (%) par rapport à 2015 – **Moulins Communauté** - Périmètre réglementaire					
	2015	**2023**	**2026**	**2030**	**2050**
Agriculture	-	-2%	-3%	-6%	-17%
Transport de marchandises	-	-6%	-13%	-22%	-67%
Transport de personnes	-	-5%	-11%	-18%	-57%
Résidentiel	-	-9%	-18%	-31%	-94%
Tertiaire	-	-9%	-18%	-30%	-90%
Déchets	-	-10%	-20%	-33%	-100%
Industrie	-	-8%	-17%	-28%	-84%
TOTAL	-	-5%	-10%	-17%	-51%

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux échéances réglementaires sur le territoire de Moulins Communauté selon le périmètre réglementaire – Source : E6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

LA MODELISATION DES EFFETS DU PCAET SUR LES PUITS DE CARBONE DU TERRITOIRE

Moulins Communauté se fixe un objectif de compenser la hauteur de 56% des émissions résiduelles grâce aux potentiels de stockage des terres agricoles et de la forêt.

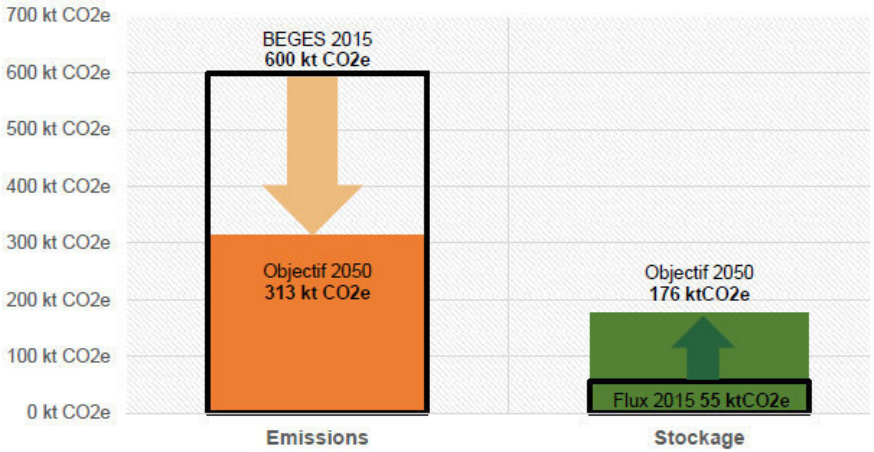

Objectifs de réduction des émissions de GES et de développement du stockage carbone de Moulins Communauté à horizon 2050, Synthèse – Source E6

LA MODELISATION DES EFFETS DU PCAET SUR LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE DU TERRITOIRE

Le tableau suivant présente le niveau d'émissions des polluants atmosphériques sur le territoire de Moulins Communauté selon les échéances réglementaires à savoir en 2021, en 2026 en 2030 et 2050 (période « après 2030 ») en suivant les objectifs proposés dans le PREPA (au niveau national) et les potentiels du territoire.

Polluants atmosphériques	2023	2026	2030	2050
SO2	18 t	13 t	9 t	9 t
NOx	732 t	585 t	454 t	454 t
COVNM	350 t	326 t	295 t	295 t
NH3	2 678 t	2 678 t	2 427 t	2 427 t
PM2,5	281 t	223 t	166 t	166 t
PM10	420 t	334 t	247 t	247 t

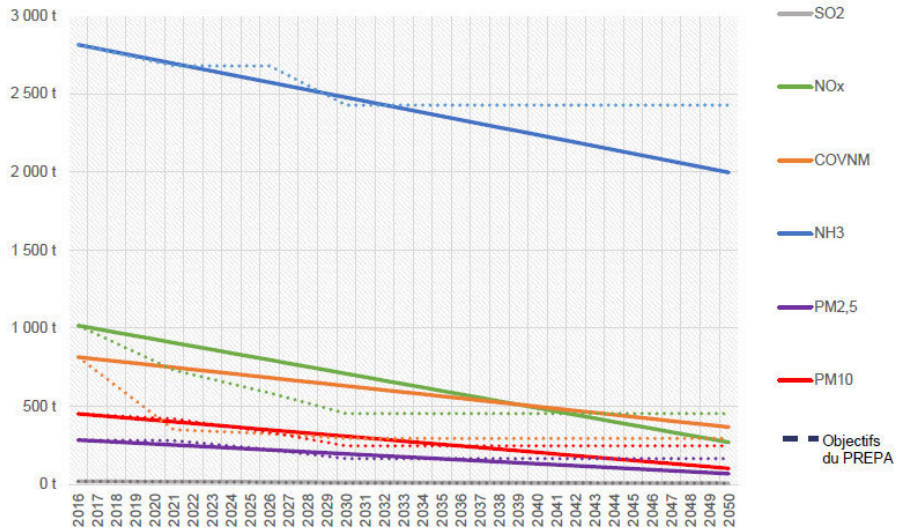

Représentations chiffrée et graphique de la stratégie de réduction des émissions de polluants à horizon 2050 – Source : E6

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

3. Évaluation Environnementale de la Stratégie retenue

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Lecture de l'évaluation environnementale de la stratégie

L'objectif de l'évaluation environnementale de la stratégie est de vérifier que les ambitions visées par le PCAET dans les domaines de la consommation et la production d'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air, l'adaptation du territoire au changement, la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, l'autonomie énergétique du territoire et la lutte contre la précarité énergétique, **n'impactent pas de manière notable** le paysage, la Trame Verte et Bleue, la gestion des ressources (eau et déchets) et le bien-être des habitants.

Chaque ambition stratégique a été **croisée** avec les trois thématiques environnementales citées ci-dessus, et a fait l'objet de l'analyse des incidences qu'elle pourrait entraîner sur chacune de ces thématiques. La stratégie du PCAET ciblant des objectifs globaux à atteindre, mais sans spatialisation, l'évaluation ainsi proposée est à lire de manière **globale**. Cette évaluation de la stratégie est à lire complétée avec celle du plan d'action pour offrir **une vision complète** des impacts environnementaux que peuvent entraîner la mise en œuvre du PCAET.

Un code couleur expliqué ci-contre a en outre été implémenté au tableau afin d'en guider didactiquement son interprétation. L'élaboration d'un PCAET étant inscrite dans une démarche d'office vertueuse vis-à-vis de l'environnement, les incidences relevées sont peu nombreuses et celles-ci présentent des impacts modérés, si bien qu'aucun axe de la stratégie n'a été considéré comme bloquant (code couleur orange) pour l'évaluation environnementale.

Enfin, l'évaluation est conclue par un tableau synthétique présentant les impacts des différents axes de la stratégie par l'intermédiaire d'une symbologie permettant de souligner les points de vigilance sans recourir au texte.

Impact positif sur l'environnement	
Impact globalement positif ou nul sur l'environnement avec des leviers d'amélioration possibles	
Impact globalement négatif sur l'environnement mais ne constituant pas de points de blocage	
Impact négatif sur l'environnement nécessitant un amendement du projet	
Point de vigilance notable	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

I. Énergie

I.1. Diminution de la consommation énergétique

Cadre paysager et naturel

	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)	
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**
ENERGIES		
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015		
1.1. Rénovation thermique de 70% du parc résidentiel Rénovation thermique de 90% des structures tertiaires avec un objectif d'efficacité énergétique dans ce secteur	TVB : La rénovation thermique pourrait détruire les lieux de reproduction et de nichage de chiroptères ou d'oiseaux. Une gène peut également être occasionnée si les travaux sont réalisés à proximité d'un nid pendant la période de reproduction. Paysage et patrimoine : La rénovation par l'extérieur pourrait avoir des incidences sur la perception d'éléments du bâti.	Paysage et patrimoine : La mesure principale à adopter est la conservation des détails architecturaux des bâtiments pour l'identité qu'ils apportent. TVB : Il s'agit en premier lieu d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces.
1.2. Labellisation BBC pour les bâtiments neufs	TVB : Les nouveaux logements consommeront des espaces naturels et agricoles potentiellement structurant pour le réseau écologique du territoire. Cette incidence est néanmoins déjà prise en compte par l'objectif 2.1 "Limitation de l'artificialisation des sols" de la partie 2 "Climat" de la présente stratégie.	TVB : L'imperméabilisation des surfaces devra être au maximum évitée/réduite, et en cas d'impossibilité, compensée, à condition qu'il soit possible de restaurer l'intégralité des fonctionnalités écologiques perdues lors de la desctruction du milieu. La végétalisation des espaces urbains est également une possibilité pour limiter l'impact de ces nouvelles constructions sur la mobilité de la faune, en plus de lutter contre les Îlots de Chaleur Urbains (ICU).
1.3. Mise en œuvre de la sensibilisation de la totalité des ménages aux écogestes notamment grâce au développement d'une animation locale et d'une adaptation des dispositifs existants	Cet objectif permet de réduire la consommation énergétique totale du territoire sans aucune incidence négative sur l'environnement, il est à promouvoir largement.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)		
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**	
ENERGIES			
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015			
1.4. Développement de solutions adaptées pour les actifs en termes de déplacements domicile-travail : - Pour 100% des actifs au sein d'une même commune, via le développement des mobilités douces - Pour 70% des actifs vers une autre commune, via le développement des transports en commun et du covoiturage	Paysage et patrimoine : Le projet entraînera une amélioration du cadre de vie dans les cœurs de bourgs par les aspects paysagers qualitatifs qu'apportent les mobilités douces, et par l'amélioration des ambiances acoustiques et la limitation des dépôts de poussières sur des éléments de patrimoine. TVB : La construction d'espaces de stationnement destinés à accueillir les véhicules de covoiturage conduira à une augmentation des surfaces artificialisées et à l'apparition de nouveaux obstacles aux déplacements de la faune.	Paysage et patrimoine : Une mesure possible consisterait à associer ces nouveaux moyens de mobilité à des aménagements d'espaces publics végétalisés pour le confort thermique/hydrique des populations TVB : L'objectif principal est de limiter au maximum la création d'obstacles à la circulation des espèces, d'intégrer du végétal dans ces projets pour renforcer/assurer une continuité du réseau écologique, tout en évitant de planter des espèces envahissantes et/ou allergènes dans les massifs.	Remarque mobilités : Cet objectif du PCAET entraîne potentiellement un besoin supplémentaire en espaces de stationnement à proximité des pôles d'intermodalité, ce qui induit à des artificialisations supplémentaires à anticiper. Une synergie pourrait être trouvée en couplant les espaces de stationnement couverts à des ombrières photovoltaïques.
1.5. Remplacement de 85% du parc automobile à l'horizon 2050	-	-	
1.6. Meilleur taux de remplissage des camions (fret et marchandises)	-	-	
1.7. Intégration des enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme locaux	Cet objectif permet globalement de conforter l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique. Les documents d'urbanisme locaux font l'objet d'une obligation d'intégration d'un rapport de prise en compte vis-à-vis du PCAET. Exemple de levier possible à intégrer aux règlements des documents d'urbanisme : Autorisation de l'isolation par l'extérieur via les règles de gabarit des bâtiments (entre autres)		
1.8. Appropriation et mise en d'œuvre d'actions en faveur d'une écologie industrielle pour les industries du territoire	Cet objectif présente globalement une incidence positive sur l'environnement car il prolonge les ambitions de réduction de l'impact environnemental des activités industrielles et incite au développement de synergies industrielles. Bénéfices économiques, sociaux et environnementaux retomberont sur entreprises, par le biais d'une meilleure compétitivité, mais aussi sur la collectivité, en augmentant son attractivité. La collectivité pourrait en outre envisager de rejoindre le réseau SYNAPSE (réseau national des acteurs de l'écologie industrielle).		
1.9. Mise en œuvre de principes de sobriété énergétique pour les exploitations agricoles du territoire	Aucune incidence négative préssentie sur l'environnement		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)		
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**	
ENERGIES			
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015			
1.1. Rénovation thermique de 70% du parc résidentiel Rénovation thermique de 90% des structures tertiaires avec un objectif d'efficacité énergétique dans ce secteur	Déchets : Cet ambitieux projet de rénovation du bâti existant engendrera la production d'une importante quantité de déchets, dont certains potentiellement nocifs, difficiles à évacuer ou à traiter.	Déchets : La rénovation thermique du parc résidentiel et tertaire ne peut se faire qu'à condition d'anticiper les filières d'évacuation et de valorisation. Dans un souci d'optimiser la consommation d'énergie grise (énergie "cachée" utilisée pour le transport et le traitement des déchets), les filières de traitement locales seront privilégiées.	
1.2. Labellisation BBC pour les bâtiments neufs	Eau : La pression démographique entraînée par la construction de nouveau logements induira une pression supplémentaire sur la ressource en eau dans un contexte de raréfaction de la ressource. Au demeurant, cet impact pris en compte par la mesure 3.2 "Gestion et préservation de la ressource en eau afin d'anticiper les tensions à venir et les conflits d'usage" de la partie 2 "Climat" de la présente stratégie. Une attention particulière nécessite d'être maintenue sur l'état qualitatif et quantitatif d ela ressource.	Eau et déchets : Une réflexion doit être engagée en amont sur le raccordement, l'assainissement et la collecte des déchets des novueaux logements pressentis. L'analyse quantitative et qualitative des réservoirs d'eau qui alimenteront les novueaux habitants doit également être intégrée aux projets de développement résidentiel.	
1.3. Mise en œuvre de la sensibilisation de la totalité des ménages aux écogestes notamment grâce au développement d'une animation locale et d'une adaptation des dispositifs existants	Cet objectif permet de réduire la consommation énergétique totale du territoire sans aucune incidence négative sur l'environnement, il est à promouvoir largement.		
1.4. Développement de solutions adaptées pour les actifs en termes de déplacements domicile-travail : - Pour 100% des actifs au sein d'une même commune, via le développement des mobilités douces - Pour 70% des actifs vers une autre commune, via le développement des transports en commun et du covoiturage	Eau : Si le projet prévoit la construction de nouveaux réseaux imperméabilisés, il entraînera une augmentation du risque de ruissellement et de pollution de la ressource. Toutefois, l'ambition du PCAET est de réduire les déplacements, il conduira donc à la réduction du rejet d'hydrocarbures dans les milieux récepteurs et ainsi à une réduction de la pollution de la ressource en eau.	Eau : Il s'agit avant tout de privilégier des matériaux perméables ou des systèmes d'infiltration naturelle des eaux dans les sols au niveau des nouveaux espaces de stationnement envisagés.	Remarque mobilités : Cet objectif du PCAET entraîne potentiellement un besoin supplémentaire en espaces de stationnement à proximité des pôles d'intermodalité, ce qui induit à des artificialisations supplémentaires à anticiper. Une synergie pourrait être trouvée en couplant les espaces de stationnement couverts à des ombrières photovoltaïques.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)	
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**
ENERGIES		
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015		
1.5. Remplacement de 85% du parc automobile à l'horizon 2050	Le projet présente globalement, une incidence positive sur l'environnement au niveau notamment de l'amélioration des ambiances sonores et de la qualité de l'air. Cette ambition est particulièrement synergique avec les objectifs de production d'EnR locales (électricité et biogaz) pour alimenter ces nouveaux véhicules.	Déchets : Une attention particulière doit être portée sur le recyclage du parc automobile existant. Celui-ci doit être réalisé à l'échelle locale dans l'optique de ne pas consommer une quantité d'énergie grise contre-indicative avec les objectifs du PCAET.
1.6. Meilleur taux de remplissage des camions (fret et marchandises)	-	-
1.7. Intégration des enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme locaux	Cet objectif permet globalement de conforter l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique. Les documents d'urbanisme locaux font l'objet d'une obligation d'intégration d'un rapport de prise en compte vis-à-vis du PCAET. Exemple de levier possible à intégrer aux règlements des documents d'urbanisme : Autorisation de l'isolation par l'extérieur via les règles de gabarit des bâtiments (entre autres)	
1.8. Appropriation et mise en d'œuvre d'actions en faveur d'une écologie industrielle pour les industries du territoire	Cet objectif présente globalement une incidence positive sur l'environnement car il prolonge les ambitions de réduction de l'impact environnemental des activités industrielles et incite au développement de synergies industrielles. Bénéfices économiques, sociaux et environnementaux retomberont sur entreprises, par le biais d'une meilleure compétitivité, mais aussi sur la collectivité, en augmentant son attractivité. La collectivité pourrait en outre envisager de rejoindre le réseau SYNAPSE (réseau national des acteurs de l'écologie industrielle).	
1.9. Mise en œuvre de principes de sobriété énergétique pour les exploitations agricoles du territoire	Aucune incidence négative préssentie sur l'environnement	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)		
	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées	
ENERGIES			
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015			
1.1. Rénovation thermique de 70% du parc résidentiel Rénovation thermique de 90% des structures tertiaires avec un objectif d'efficacité énergétique dans ce secteur	Nuisances : Le confort thermique de la population sera amélioré, ce qui renforce par la même occasion la protection acoustique. En revanche, en fonction de la localisation des rénovations pressenties, les nouvelles populations pourraient s'installer au niveau de sites déjà soumis à des nuisances acoustique ou des nuisances de l'air (proximité avec un axe routier ou avec un site industriel...) À cela s'ajoutent les nuisances sur la population induites par les travaux lors des périodes de chantier.	Nuisances : Un point de vigilance est soulevé sur la localisation des actions de rénovation thermique pour ne pas exposer les populations nouvelles aux sites exposés.	
1.2. Labellisation BBC pour les bâtiments neufs	Nuisances : La localisation à proximité d'axes de transports augmente l'exposition des populations.	Risques et nuisances : Un point de vigilance est requis quant à la localisation de ces nouveaux logements afin de ne pas exposer les populations à des nuisances et risques connus (risque inondation, nuisances sonores à proximité des axes...) et prendre des mesures en conséquences. Ces nouveaux logement seront logiquement implantés à proximité d'axes de transports existants, les aménagements d'isolation acoustique devront en tenir rigueur.	
1.3. Mise en œuvre de la sensibilisation de la totalité des ménages aux écogestes notamment grâce au développement d'une animation locale et d'une adaptation des dispositifs existants	Cet objectif permet de réduire la consommation énergétique totale du territoire sans aucune incidence négative sur l'environnement, il est à promouvoir largement.		
1.4. Développement de solutions adaptées pour les actifs en termes de déplacements domicile-travail : - Pour 100% des actifs au sein d'une même commune, via le développement des mobilités douces - Pour 70% des actifs vers une autre commune, via le développement des transports en commun et du covoiturage	Nuisances : amélioration des ambiances sonores (car au-delà de l'objectif de développement de ces réseaux, est affiché un objectif d'utilisation de ces réseaux pour les déplacements pendulaires)	-	Remarque mobilités : Cet objectif du PCAET entraîne potentiellement un besoin supplémentaire en espaces de stationnement à proximité des pôles d'intermodalité, ce qui induit à des artificialisations supplémentaires à anticiper. Une synergie pourrait être trouvée en couplant les espaces de stationnement couverts à des ombrières photovoltaïques.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)	
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**
ENERGIES		
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015		
1.5. Remplacement de 85% du parc automobile à l'horizon 2050	Le projet présente globalement, une incidence positive sur l'environnement au niveau notamment de l'amélioration des ambiances sonores et de la qualité de l'air. Cette ambition est particulièrement synergique avec les objectifs de production d'EnR locales (électricité et biogaz) pour alimenter ces nouveaux véhicules.	-
1.6. Meilleur taux de remplissage des camions (fret et marchandises)	Le projet présente globalement, une incidence positive sur l'environnement au niveau notamment de l'amélioration des ambiances sonores et de la qualité de l'air car il contribue à réduire le trafic routier.	-
1.7. Intégration des enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme locaux	Cet objectif permet globalement de conforter l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique. Les documents d'urbanisme locaux font l'objet d'une obligation d'intégration d'un rapport de prise en compte vis-à-vis du PCAET. Exemple de levier possible à intégrer aux règlements des documents d'urbanisme : Autorisation de l'isolation par l'extérieur via les règles de gabarit des bâtiments (entre autres)	
1.8. Appropriation et mise en d'œuvre d'actions en faveur d'une écologie industrielle pour les industries du territoire	Cet objectif présente globalement une incidence positive sur l'environnement car il prolonge les ambitions de réduction de l'impact environnemental des activités industrielles et incite au développement de synergies industrielles. Bénéfices économiques, sociaux et environnementaux retomberont sur entreprises, par le biais d'une meilleure compétitivité, mais aussi sur la collectivité, en augmentant son attractivité. La collectivité pourrait en outre envisager de rejoindre le réseau SYNAPSE (réseau national des acteurs de l'écologie industrielle).	
1.9. Mise en œuvre de principes de sobriété énergétique pour les exploitations agricoles du territoire	Aucune incidence négative préssentie sur l'environnement	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

I.2. Développement de 100% du potentiel EnR d'ici à 2050

Cadre paysager et naturel

	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)		
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**	
ENERGIES			
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR			
2.1. Solaire photovoltaïque : - Lancement d'études et d'actions de sensibilisation - Equipement de 100% des toitures de résidences principales avec potentiel - Equipement de 41% des surfaces tertiaires, industrielles et agricoles en dispositifs de production - Développement de 100% du potentiel en ombrières - Déploiement sur les délaissés	TVB : En fonction de la nature des espaces agricoles ou des délaissés mobilisés, les nouveaux aménagements de panneaux photovoltaïques pourraient potentiellement détruire des espaces relais de la Trame Verte et Bleue ordinaire. Ces panneaux créeraient par ailleurs de nouveaux obstacles à la circulation des espèces. Il convient enfin de s'assurer que les documents d'urbanisme permettent l'implantation de panneaux photovoltaïque sur les espaces identifiés comme favorables. (en échos à l'objectif 1.6 "Intégration des enjeux PCAET aux documents d'urbanisme" du volet énergie du présent document) Paysage et patrimoine : Les panneaux photovoltaïques entrainent, de part l'importance de leurs surfaces, des impacts certains en termes de perceptions des espaces habités. La covisibilité lorsqu'ils sont implantés à proximité des zones patrimoniales est également à prévoir.	TVB : Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessite de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets. Paysage et patrimoine : L'intégration paysagère de ces nouvelles installations doit être réfléchie au préalable.	
2.2. Méthanisation : étude de sensibilité, objectif de 16 unités à la ferme ou 4 unités collectives ou 2 méthaniseurs territoriaux	Paysage : En fonction de leur localisation, de leur gabarit, de leur coloris et de leur volume, les méthaniseurs pourraient s'avérer impactants pour le paysage.	Paysage : Un point de vigilance est soulevé sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation.	Remarques mobilité : Un point de vigilance est à émettre sur la localisation de ces solutions, particulièrement si elles sont collectives/territoriales. Il s'agit de veiller à la limitation des besoins en transports pour alimenter les digesteurs.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

ENERGIES	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité) Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR		
2.3. Eolien : installer 15 éoliennes	Paysage et patrimoine : La localisation des projets éoliens pourrait potentiellement être impactante pour la perception du paysage, mais aussi créer un sentiment de confinement lié à la saturation visuelle du paysage. TVB : Les éoliennes constituent des obstacles importants au niveau des parcours de migration et de chasse des oiseaux migrateurs et des chauve-souris, en plus d'artificialiser des surfaces potentiellement favorables au transit, au refuge ou au nichage de la faune.	Paysage et patrimoine : Il s'agit ici de prendre en compte le critère de saturation visuelle (critère de l'ADEME) des paysages entraîné lorsque des éoliennes sont visibles depuis les cœurs de bourgs et perçues sur des espaces plus larges. TVB : La principale mesure à prendre est de localiser les mâts en dehors des couloirs de migrations privilégiés des oiseaux et loin des sites qu'ils privilégient pour nicher ou migrer, notamment les Zones de Protection Spéciales classées au titre de Natura 2000 (Sologne Bourbonnaise, Vallée de la Loire entre Iguerande et Décize, Val d'Allier Bourbonnais)
2.4. Solaire thermique : développement de manière diffuse pour les ECS sur les logements neufs et existants actuellement chauffés au fioul	Paysage : Les panneaux solaire thermiques peuvent entraîner une covisibilité importante et dénaturante de l'architecture locale lorsqu'ils sont implantés à proximité de sites patrimoniaux. En outre, cette technologie nécessite d'orienter une orientation plus spécifique que le photovoltaïque pour petre efficace, ce qui pourrait inciter à orienter toutes les toitures équipées dans une même direction, impactant ainsi le paysage urbain.	Paysage : L'orientation des toitures doit rester traditionnelle et les nouvelles installations de panneaux solaires thermiques devront bénéficier d'une intégration paysagère.
2.5. Energie fatale : développement du potentiel en cohérence avec les actions des industriels	Ce projet présente des incidences globalement très positives car il permet de diminuer les besoins de production en énergie du territoire au moyen d'aménagements durables.	
2.6. Géothermie : Développement des PAC de manière diffuse pour l'ECS et le chauffage	TVB :Les installations de type puits canadiens perturbent la trame brune représentée en grande partie par la faune du sol.	TVB : Une vigilance certaine doit être gardée quant à la localisation de ces solutions : il s'agit principalement d'éviter les espaces écologiquement riches comme les réservoirs de biodiversité.
2.7. Filière bois locale : développement de la filière bois locale à hauteur de 75% de la consommation du territoire	TVB : Cet axe stratégique pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il soulève déjà des point de vigilance concernant la création et l'exploitation de forêts durables.	TVB : Une attention particulière doit être apportée sur la localisation des exploitations de la ressource en bois, celles-ci doivent éviter les réservoirs de biodiversité identifiés. Un vision durable de la production d'énergie par la filière bois d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers.
2.8. Hydroélectricité : développement de manière diffuse des microcentrales	TVB : Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau lié à la fois à une demande croissante et à des périodes d'étiage de plus en plus longues, l'installation de nouveaux obstacles à l'écoulement augmentera la mortalité de la faune et la flore aquatique (en aval ; manque quantitatif d'eau, eutrophisation, prolifération d'espèces opportunistes...) Les centrales hydroélectriques prévues sont néanmoins de gabarits réduits (microcentrales) et présenteront de fait des incidences légères, mais non négligeables.	TVB : anticiper des mesures de réduction de l'impact (passes à poissons...) Prendre en compte le facteur biodiversité lors des périodes de fort stress hydrique.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)		
	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées	
ENERGIES			
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR			
2.1. Solaire photovoltaïque : - Lancement d'études et d'actions de sensibilisation - Equipement de 100% des toitures de résidences principales avec potentiel - Equipement de 41% des surfaces tertiaires, industrielles et agricoles en dispositifs de production - Développement de 100% du potentiel en ombrières - Déploiement sur les délaissés	-	-	
2.2. Méthanisation : étude de sensibilité, objectif de 16 unités à la ferme ou 4 unités collectives ou 2 méthaniseurs territoriaux	Déchets : La valorisation des déchets agricoles ou d'assainissement peut prendre des formes variées (effluents agricoles, boues d'épuration, déchets fermentescibles...).	Déchets : Il s'agit de favoriser les synergies territoriales pour l'alimentation des digesteurs et pour la valorisation des résidus de la méthanisation, notamment par leur épandage sur les terres agricoles. Il convient de définir d'avantage la répartition des différents acteurs afin de s'assurer qu'aucun déficit d'effluents n'est à prévoir au regard du fonctionnement des méthaniseurs. Ce phénomène inciterait à la spécilisation de cultures qui se destineraient à la méthanisation, ce qui ne correspond pas au but recherché par le PCAET.	Remarques mobilité : Un point de vigilance est à émettre sur la localisation de ces solutions, particulièrement si elles sont collectives/territoriales. Il s'agit de veiller à la limitation des besoins en transports pour alimenter les digesteurs.
2.3. Eolien : installer 15 éoliennes	-	-	
2.4. Solaire thermique : développement de manière diffuse pour les ECS sur les logements neufs et existants actuellement chauffés au fioul	-	-	
2.5. Energie fatale : développement du potentiel en cohérence avec les actions des industriels	Ce projet présente des incidences globalement très positives car il permet de diminuer les besoins de production en énergie du territoire au moyen d'aménagements durables.		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)	
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**
ENERGIES		
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR		
2.5. Energie fatale : développement du potentiel en cohérence avec les actions des industriels	Ce projet présente des incidences globalement très positives car il permet de diminuer les besoins de production en énergie du territoire au moyen d'aménagements durables.	
2.6. Géothermie : Développement des PAC de manière diffuse pour l'ECS et le chauffage	Eau : La proximité des points de captage et des périmètres de protection de points de captage nécessite d'être évaluée pour chaque projet afin d'éviter l'introduction de polluants dans la ressource en eau.	Eau : Il s'agit de prendre compte l'extrême sensibilité des points de captage et des périmètres de protection de captage vis-à-vis des mouvements de sols.
2.7. Filière bois locale : développement de la filière bois locale à hauteur de 75% de la consommation du territoire	-	Déchets : Il s'agit de créer un contexte favorable à l'organisation de la valorisation des déchets issus de la filière bois énergie.
2.8. Hydroélectricité : développement de manière diffuse des microcentrales	Eau : Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction de la ressource, d'augmentation des périodes d'étiage, le développement de cette source d'énergie renouvelable est particulièrement impactant sur la ressource. Les centrales hydroélectriques prévues sont néanmoins de gabarits réduits (microcentrales) et présenteront de fait des incidences légères, mais non négligeables.	Eau : Un point de vigilance important est à soulever quant à la gestion de l'ouvrage : il existe en effet un risque de déficit de recharge de la nappe alluviale pour les captages d'eau qui puisent dans les nappes de l'Allier notamment, et donc une aggravation de la problématique quantitative de la ressource en eau sur le territoire.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)		
	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées	
ENERGIES			
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR			
2.1. Solaire photovoltaïque : - Lancement d'études et d'actions de sensibilisation - Equipement de 100% des toitures de résidences principales avec potentiel - Equipement de 41% des surfaces tertiaires, industrielles et agricoles en dispositifs de production - Développement de 100% du potentiel en ombrières - Déploiement sur les délaissés	Risques : Les parcs photovoltaïques devront être implantés prioritairement au niveau des délaissés, et particulièrement ceux assujettis à des pollutions (BASOL ou BASIAS), ce qui permettra de limiter la consommation d'espaces, car aucune autre mobilisation de ces sites ne pourrait y être envisagée.	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations	
2.2. Méthanisation : étude de sensibilité, objectif de 16 unités à la ferme ou 4 unités collectives ou 2 méthaniseurs territoriaux	Nuisances : Les méthaniseurs peuvent être source de nuisances auditives et olfactives pour les populations vivant à proximité. En outre, l'augmentation du trafic de poids lourds desservant ces unités est également à prendre en compte.	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations	Remarques mobilité : Un point de vigilance est à émettre sur la localisation de ces solutions, particulièrement si elles sont collectives/territoriales. Il s'agit de veiller à la limitation des besoins en transports pour alimenter les digesteurs.
2.3. Eolien : installer 15 éoliennes	Nuisances : Les éoliennes peuvent être source de nuisances importantes pour la population, en plus de créer un sentiment de confinement lié au phénomène de saturation visuelle (voir partie paysage).	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations	
2.4. Solaire thermique : développement de manière diffuse pour les ECS sur les logements neufs et existants actuellement chauffés au fioul	-	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations	
2.5. Energie fatale : développement du potentiel en cohérence avec les actions des industriels	Ce projet présente des incidences globalement très positives car il permet de diminuer les besoins de production en énergie du territoire au moyen d'aménagements durables.		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)	
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**
ENERGIES		
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR		
2.6. Géothermie : Développement des PAC de manière diffuse pour l'ECS et le chauffage	-	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations
2.7. Filière bois locale : développement de la filière bois locale à hauteur de 75% de la consommation du territoire	-	-
2.8. Hydroélectricité : développement de manière diffuse des microcentrales	Risques : La création de nouveaux barrages entraîneraient de nouveaux risques de rupture de barrage. Les centrales hydroélectriques prévues sont néanmoins de gabarits réduits (microcentrales) et présenteront de fait des incidences légères, mais non négligeables.	Risques : Il s'agit de porter une réflexion poussée sur la localisation de ces installations pour ne pas exposer de populations supplémentaires à ce risque déjà avéré sur le territoire (au sein du cœur d'agglomération).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

II. Climat

Cadre paysager et naturel

	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)		
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**	
CLIMAT			
1. Objectif 2050 de réduction de 51% des émissions de GES par rapport à 2015			
1.1. Energie : - Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues en termes de réduction de la consommation d'énergie - 100% des installation de fioul remplacées par des PAC ou biomasse - 100% du gaz naturel remplacé par du biogaz	L'évaluation de cet objectif a déjà réalisée point par point dans les volets relatifs aux consommations énergétiques et à la production d'EnR.		
1.2. Agriculture : - Mise en œuvre de pratiques bas carbone - Développement d'actions pour le stockage de carbone	TVB : Cet axe stratégique entraîne un impact positif pour la biodiversité pédologique par la limitation des labours. Les émissions de particules fines polluantes et les remontées de pollutions sont également réduites grâce à l'activité filtrante de la microfaune du sol.	Paysage et Patrimoine, TVB : Il s'agit de veiller à ne pas considérer que le besoin de réduction des émissions de GES dans l'agriculture, mais aussi son rôle en termes de production des paysages (préservation/restructuration/développement du réseau bocager, identitaire pour le territoire) et de fonctionnalité écologique.	Le territoire pourrait potentiellement s'orienter vers le développement des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE). Cette mesure pourrait également être accompagnée d'une volonté de préserver des bandes enherbées autour des cultures, et de favoriser une fauche tardive. Ces deux mesures seraient favorables à la fonctionnalité écologique des espaces agricoles et permettraient de lutter contre la prolifération des espèces invasives.
1.3. Transports : remplacer 60% des véhicules actuels vers des véhicules décarbonés (bioGNV, électrique ou hydrogène)	-	-	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)	
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**
CLIMAT		
2. Objectif de préservation voire d'augmentation du potentiel de séquestration de carbone du territoire pour compenser au moins en partie les émissions incompressibles du secteur agricole		
2.1. Limitation de l'artificialisation des sols	Paysage et TVB : L'impact de cet objectif est positif car celui-ci assure un réseau écologique le plus fonctionnel possible, et des ambiances rurales préservées	-
2.2. Protection/développement des haies et de l'agroforesterie	Paysage et TVB : L'impact de cet objectif est positif car celui-ci assure un réseau écologique le plus fonctionnel possible, et des ambiances rurales préservées	-
2.3. Développement de la construction biosourcée	Cette mesure présente globalement des incidences positives sur l'environnement, à condition que les boisements desquels sont issus le bois d'œuvre présentent de bonnes qualités écologiques et paysagères, de provenance locale. Les constructions biosourcées apportent, de plus, une amélioration de la qualité paysagère du bâti par rapport à la plupart des matériaux non biosourcés.	
2.4. Débétonner et végétaliser les centre-ville/centres bourgs	Paysage : Cet objectif contribue à améliorer les ambiances urbaines en apportant un cadre de vie apaisé, rafraîchi et en luttant contre la formation d'Îlots de Chaleur Urbain. TVB : Il s'agit d'une action à la fois propice à la TVB urbaine, mais aussi à la TVB du territoire en générale, car elle constitue les espaces végétalisés de centre-bourgs constituent des zones de transit essentielles pour la faune.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

	CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)		
	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées	
CLIMAT			
3. Objectif d'adaptation au changement climatique			
3.1. Gestion et préservation de la ressource en eau afin d'anticiper les tensions à venir et les conflits d'usage	TVB : Cet axe de la stratégie agit résolument en faveur de la préservation de la trame bleue, en limitant l'utilisation de la ressource lors des périodes où la ressource est peu disponible.	-	
3.2. Accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles (culture et élevage)	TVB : Cet objectif présente un impact particulièrement positif sur la TVB grâce à la réduciton des intrants, des labours, a préservation de bandes enherbées. Ces mesures participeront à un retour spontané de la biodiversié et au renforcement du réseau écologique. Cet axe stratégique apporte également un effet bénéfique sur les milieux ouverts en limitant l'enfrichement des pâtures, par le retour d'une activité pastorale extensive, et assure ainsi la pérennité de milieux ouverts riches d'une diversité écologique spécifique.	-	Le territoire pourrait potentiellement s'orienter vers le développement des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE).
3.3. Anticipation des risques au travers du PPRi	-	-	
3.4. Anticiper les évolutions des espèces forestières	TVB : Le dérèglement cliamtique pourrait conduire à un potentiel développement des EEE	TVB : Des actions possibles consistent à à développer les CIVE, qui permettent la couverture des sols (limitation du développement des adventices)	
3.5. Anticiper le risque de feux de forêt	TVB : Le changement climatique modifie la composition des panels d'essences forestières, qui peut avec changement climatique, développement d'essences différentes, moins locales, plus adaptées aux hautes températures mais aussi plus combustibles (résineux), menant à une aggravation potentielle du risque de feux de forêts.	-	
3.6. Anticiper les phénomènes d'ICU	Paysage et cadre de vie : Le confort thermique des population permettra d'être amélioré par ce projet	-	
4. Emissions de polluants atmosphériques : atteindre les objectifs du PREPA			
	Par traduction de la stratégie énergétique définie dans les précédents volets qui reprennent l'intégralité des postes d'émission de polluants atmosphériques, le territoire a le potentiel pour atteindre les objectifs du PREPA		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)		
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**	
CLIMAT			
1. Objectif 2050 de réduction de 51% des émissions de GES par rapport à 2015			
1.1. Energie : - Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues en termes de réduction de la consommation d'énergie - 100% des installation de fioul remplacées par des PAC ou biomasse - 100% du gaz naturel remplacé par du biogaz	L'évaluation de cet objectif a déjà réalisée point par point dans les volets relatifs aux consommations énergétiques et à la production d'EnR.		
1.2. Agriculture : - Mise en œuvre de pratiques bas carbone - Développement d'actions pour le stockage de carbone	Eau : La réduction des apports azotés est pertinente sur un territoire qui pourrait, dans le contexte du changement climatique, devenir sensible à la pollution des eaux aux nitrates. Cette mesure diminuerait les risques d'eutrophisation aggravés par les apports azotés.	Eau : Il s'agit de veiller à ne pas considérer que le besoin de réduction des émissions de GES dans l'agriculture, mais aussi son rôle en termes de préservation des éléments retenant naturellement les eaux dans le sol, notamment le réseau bocager.	Le territoire pourrait potentiellement s'orienter vers le développement des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE). Cette mesure pourrait également être accompagnée d'une volonté de préserver des bandes enherbées autour des cultures, et de favoriser une fauche tardive. Ces deux mesures seraient favorables à la fonctionnalité écologique des espaces agricoles et permettraient de lutter contre la prolifération des espèces invasives.
1.3. Transports : remplacer 60% des véhicules actuels vers des véhicules décarbonés (bioGNV, électrique ou hydrogène)	Le projet présente globalement, une incidence positive sur l'environnement au niveau notamment de l'amélioration des ambiances sonores et de la qualité de l'air. Cette ambition est particulièrement synergique avec les objectifs de production d'EnR locales (électricité et biogaz) pour alimenter ces nouveaux véhicules.	Déchets : Une attention particulière doit être portée sur le recyclage du parc automobile existant. Celui-ci doit être réalisé à l'échelle locale dans l'optique de ne pas consommer une quantité d'énergie grise contre-indicative avec les objectifs du PCAET.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)		
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**	
CLIMAT			
2. Objectif de préservation voire d'augmentation du potentiel de séquestration de carbone du territoire pour compenser au moins en partie les émissions incompressibles du secteur agricole			
2.1. Limitation de l'artificialisation des sols	-	-	
2.2. Protection/développement des haies et de l'agroforesterie	-	-	
2.3. Développement de la construction biosourcée	Cette mesure présente globalement des incidences positives sur l'environnement, à condition que les boisements desquels sont issus le bois d'œuvre présentent de bonnes qualités écologiques et paysagères, de provenance locale. Les constructions biosourcées apportent, de plus, une amélioration de la qualité paysagère du bâti par rapport à la plupart des matériaux non biosourcés.		
2.4. Débétonner et végétaliser les centre-ville/centres bourgs	Eau : Le projet de végétallisation renforcera les capacités d'infiltration et de filtration naturelle des eaux de pluie par le sol, et favorisera ainsi le bon déroulement du cycle de l'eau.		
3. Objectif d'adaptation au changement climatique			
3.1. Gestion et préservation de la ressource en eau afin d'anticiper les tensions à venir et les conflits d'usage	Eau : Bien que l'état quantitatif de al ressource en eau sur le territoire soit en acceptable, cet objectif permet une anticipation de potentielles problématiques futures.	Eau : La sensibilisation sur la collecte des eaux de pluie et leur réutilisation pourrait être un moteur complémentaire à cet objectif.	
3.2. Accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles (culture et élevage)	Eau : En promouvant une rationalisation des consommations d'eau, et une réduction de l'utilisation d'intrants, cet objectif contribue à réduire la vulnérabilité des cours d'eau face aux pollutions aux nitrates, sur un territoire vulnérable à ce risque.	-	Le territoire pourrait potentiellement s'orienter vers le développement des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE).
3.3. Anticipation des risques au travers du PPRi	-	-	
3.4. Anticiper les évolutions des espèces forestières	-	-	
3.5. Anticiper le risque de feux de forêt	Eau : Le changement climatique entraîne un appauvrissement de la ressource en eau et donc un assèchement des sols.	-	
3.6. Anticiper les phénomènes d'ICU	-	-	
4. Emissions de polluants atmosphériques : atteindre les objectifs du PREPA			
	Par traduction de la stratégie énergétique définie dans les précédents volets qui reprennent l'intégralité des postes d'émission de polluants atmosphériques, le territoire a le potentiel pour atteindre les objectifs du PREPA		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)		
	Incidences notables prévisibles	Points de vigilance / Mesures préconisées	
CLIMAT			
1. Objectif 2050 de réduction de 51% des émissions de GES par rapport à 2015			
1.1. Energie : - Mise en œuvre de l'ensemble des actions prévues en termes de réduction de la consommation d'énergie - 100% des installation de fioul remplacées par des PAC ou biomasse - 100% du gaz naturel remplacé par du biogaz	L'évaluation de cet objectif a déjà réalisée point par point dans les volets relatifs aux consommations énergétiques et à la production d'EnR.		
1.2. Agriculture : - Mise en œuvre de pratiques bas carbone - Développement d'actions pour le stockage de carbone	-	-	Le territoire pourrait potentiellement s'orienter vers le développement des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE). Cette mesure pourrait également être accompagnée d'une volonté de préserver des bandes enherbées autour des cultures, et de favoriser une fauche tardive. Ces deux mesures seraient favorables à la fonctionnalité écologique des espaces agricoles et permettraient de lutter contre la prolifération des espèces invasives.
1.3. Transports : remplacer 60% des véhicules actuels vers des véhicules décarbonés (bioGNV, électrique ou hydrogène)	Le projet présente globalement, une incidence positive sur l'environnement au niveau notamment de l'amélioration des ambiances sonores et de la qualité de l'air. Cette ambition est particulièrement synergique avec les objectifs de production d'EnR locales (électricité et biogaz) pour alimenter ces nouveaux véhicules.	-	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)		
	Incidences notables prévisibles	**Points de vigilance / Mesures préconisées**	
CLIMAT			
2. Objectif de préservation voire d'augmentation du potentiel de séquestration de carbone du territoire pour compenser au moins en partie les émissions incompressibles du secteur agricole			
2.1. Limitation de l'artificialisation des sols	Risques : L'objectif permet de conserver/renforcer les protections naturelles contre les inondations liées à des évènements climatiques extrêmes et plus fréquents (ruissellement des eaux pluviales, crues, etc.)	-	
2.2. Protection/développement des haies et de l'agroforesterie	Nuisances : Le confor thermique des populations sera amélioré par le pouvoir brise-vent des haies, l'évapotranspiration de la végétation rafraîchissante et l'ombrage apporté par les arbres et arbustes. Risques : L'objectif permet de conserver/renforcer les protections naturelles contre les inondations liées à des évènements climatiques extrêmes et plus fréquents (ruissellement des eaux pluviales, crues, etc.)	-	
2.3. Développement de la construction biosourcée	Cette mesure présente globalement des incidences positives sur l'environnement, à condition que les boisements desquels sont issus le bois d'œuvre présentent de bonnes qualités écologiques et paysagères, de provenance locale. Les constructions biosourcées apportent, de plus, une amélioration de la qualité paysagère du bâti par rapport à la plupart des matériaux non biosourcés.		
2.4. Débétonner et végétaliser les centre-ville/centres bourgs	Risque : Cet objectif oriente la gestion des risques d'écoulement vers des processus de régulation naturels.		
3. Objectif d'adaptation au changement climatique			
3.1. Gestion et préservation de la ressource en eau afin d'anticiper les tensions à venir et les conflits d'usage	-	-	
3.2. Accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles (culture et élevage)	-	-	Le territoire pourrait potentiellement s'orienter vers le développement des Cultures Intermédiaires à Vocation Énergétique (CIVE).
3.3. Anticipation des risques au travers du PPRi		Risques : Il s'agit de porter une réflexion poussée sur la localisation de ces installations pour ne pas exposer de populations supplémentaires à ce risque déjà avéré sur le territoire (au sein du cœur d'agglomération).	
3.4. Anticiper les évolutions des espèces forestières	-	-	
3.5. Anticiper le risque de feux de forêt	Eau : L'assèchement des sols provoqué par la raréfaction de la ressource en eau conduit à une augmentation du risque de feux de forêts ainsi que des périmètres impactés par ces incendies.	-	
3.6. Anticiper les phénomènes d'ICU	-	-	
4. Emissions de polluants atmosphériques : atteindre les objectifs du PREPA			
	Par traduction de la stratégie énergétique définie dans les précédents volets qui reprennent l'intégralité des postes d'émission de polluants atmosphériques, le territoire a le potentiel pour atteindre les objectifs du PREPA		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Synthèse de l'évaluation environnementale

	Cadre paysager et naturel	Gestion des ressources	Bien-être et santé des habitants
ENERGIES			
1. Consommations énergétiques : objectif 2050 de réduction fixé à -52% par rapport à 2015			
1.1.1. Rénovation thermique de 70% du parc résidentiel	⚠	⚠	
1.1.2. Labellisation BBC pour les bâtiments neufs		⚠	
1.2. Mise en œuvre de la sensibilisation de la totalité des ménages aux écogestes			
1.3. Rénovation thermique de 90% des structures tertiaires avec un objectif d'efficacité énergétique dans ce secteur	⚠	⚠	
1.4. Développement de solutions adaptées pour les actifs en termes de déplacements domicile-travail	⚠	⚠	
1.5. Remplacement de 85% du parc automobile à l'horizon 2050		⚠	
1.6. Meilleur taux de remplissage des camions (fret et marchandises)			
1.7. Intégration des enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme locaux			
1.8. Appropriation et mise en d'œuvre d'actions en faveur d'une écologie industrielle pour les industries du territoire			
1.9. Mise en œuvre de principes de sobriété énergétique pour les exploitations agricoles du territoire	Besoin de précisions pour évaluation de l'impact environnemental de cette mesure		
2. Production d'énergie : objectif 2050 de développement à 100% du potentiel de production d'EnR			
2.1. Solaire photovoltaïque (études, équipement des habitations et surfaces tertiaires, développement du potentiel en ombrières, mobilisation des délaissés)	⚠		
2.2. Méthanisation : étude de sensibilité, objectif de 16 unités à la ferme ou 4 unités collectives ou 2 méthaniseurs territoriaux	⚠	⚠	⚠
2.3. Eolien : installer 15 éoliennes	⚠		
2.4. Solaire thermique : développement de manière diffuse pour les ECS sur les logements neufs et existants actuellement chauffés au fioul	⚠		
2.5. Energie fatale : développement du potentiel en cohérence avec les actions des industriels	Besoin de précisions pour évaluation de l'impact environnemental de cette mesure		
2.6. Géothermie : Développement des PAC de manière diffuse pour l'ECS et le chauffage	⚠	⚠	
2.7. Filière bois locale : 2.7. Filière bois locale : développement de la filière bois locale à hauteur de 75% de la consommation du territoire	⚠	⚠	
2.8. Hydroélectricité : développement de manière diffuse des microcentrales	⚠	⚠	⚠

CLIMAT			
1. Objectif 2050 de réduction de 51% des émissions de GES par rapport à 2015			
1.1. Energie : actions de réduction de la consommation, 100% des installation de fioul remplacées par des PAC ou biomasse, 100% du gaz naturel remplacé par du biogaz	Evaluation déjà réalisée point par point via les consommations énergétiques et la production		
1.2. Agriculture : pratiques bas carbone, développement d'actions pour le stockage de carbone			
1.3. Transports : 1.3. Transports : remplacer 60% des véhicules actuels vers des véhicules décarbonés		⚠	
2. Objectif de préservation voire d'augmentation du potentiel de séquestration de carbone du territoire pour compenser au moins en partie les émissions incompressibles du secteur agricole			
2.1. Limitation de l'artificialisation des sols			
2.2. Protection/développement des haies et de l'agroforesterie			
2.3. Développement de la construction biosourcée			
2.4. Débétonner et végétaliser les centre-ville/centres bourgs			
3. Objectif d'adaptation au changement climatique			
3.1. Gestion et préservation de la ressource en eau afin d'anticiper les tensions à venir et les conflits d'usage		⚠	
3.2. Accompagnement de l'adaptation des pratiques agricoles (culture et élevage)			
3.3. Anticipation des risques au travers du PPRi			⚠
3.4. Anticiper les évolutions des espèces forestières	⚠		
3.5. Anticiper le risque de feux de forêt			
3.6. Anticiper les phénomènes d'ICU			
4. Emissions de polluants atmosphériques : atteindre les objectifs du PREPA			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

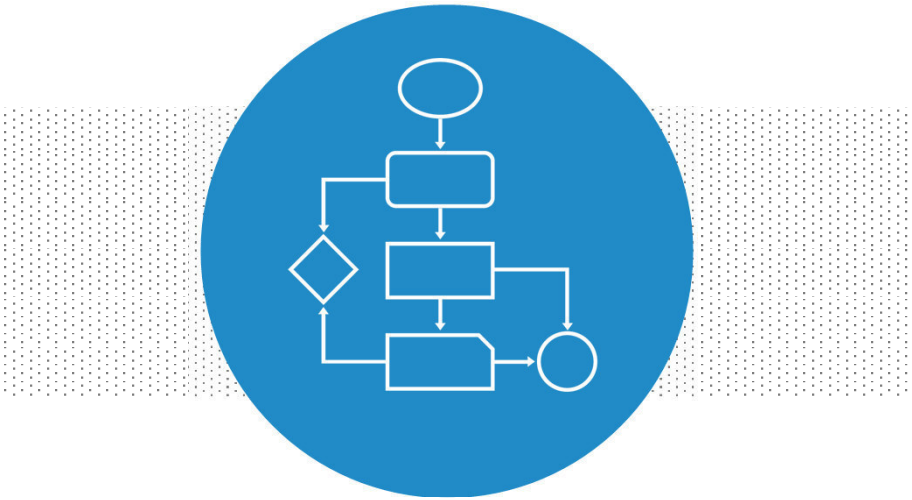

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PLAN D'ACTIONS

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Cadre paysager et naturel

		Incidences	Mesures
AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES			
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE			
1.1.1	Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité	**Les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts importants en matière de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effets de serre et d'adaptation au changement climatique**. Les différentes actions envisagées dans la thématique sont toutes positives et concentrent essentiellement des actions de suivi et de diffusion des mesures et de sensibilisation envers les élus, professionnels et les particuliers du territoire. La création et l'élaboration de divers contrats et opérations en faveur de la réduction des consommations d'énergie et de la baisse des mobilités (CEE, COT) iront en faveur de la transition énergétique et climatique et vont contribuer à préserver une bonne qualité de l'air en réduisant les émissions de GES. En favorisant les changements de comportements, l'exemplarité des services publics aura un impact positif. Cet objectif permettent globalement de conforter l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique. Les documents d'urbanisme locaux font l'objet d'une obligation d'intégration d'un rapport de prise en compte vis-à-vis du PCAET.	
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux		
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti		
1.1.4	Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité		
1.1.5	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département		
1.1.6	Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité		
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités		
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE			
1.2.1	Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics		
1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET			
1.3.1	Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET		
1.3.2	Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires		
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE			
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires		
1.4.2	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET		
1.4.3	Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)		
1.4.4	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets		
1.4.5	Politique développement durable du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure		
1.4.6	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département		
1.4.7	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine		
1.4.8	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département		
1.5 METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME			
1.5.1	Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme		
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES			
1.6.1	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus		
1.6.2	Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Cadre paysager et naturel

AXE 2. SOBRIETE ET EFFICACITE EN ÉNERGETIQUE 2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE		Incidences	Mesures
2.1.1	Mettre en place un service de conseil sur le territoire	//	
2.1.2	Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires	TVB : La rénovation thermique pourrait détruire les lieux de reproduction et de nichage de chiroptères ou d'oiseaux. Une gène peut également être occasionnée si les travaux sont réalisés à proximité d'un nid pendant la période de reproduction. Paysage et patrimoine : La rénovation par l'extérieur pourrait avoir des incidences sur la perception d'éléments du bâti.	Paysage et patrimoine : La mesure principale à adopter est la conservation des détails architecturaux des bâtiments pour l'identité qu'ils apportent. TVB : Il s'agit en premier lieu d'éviter les actions de rénovation au cours des périodes de nichage/reproduction lorsque la présence d'une espèce est avérée. Les travaux devront ensuite être entrepris de manière à préserver les anfractuosités des bâtiments favorables au nichage des espèces
2.1.3	Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux		
2.1.4	Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales	En diminuant l'intensité de l'éclarage ou en adaptant les types de lumière (led), cette action viendra renforcer la trame noir et ainsi avoir un effet positif sur la biodiversité nocturne.	Cette action pourrait s'accompagner d'une réflexion sur la possibilité d'éteindre l'éclairage commercial dans certains communes la nuit.
2.1.5	Accompagner les entreprises à la maitrise de l'énergie	Globalement cette action est positive car elle permet une diffusion des informations et une sensibilisation des entreprises aux éconpmies d'énergie.	
2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE			
2.2.1	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Cette mesure présente globalement des incidences positives sur l'environnement, à condition que les boisements desquels sont issus le bois d'œuvre présentent de bonnes qualités écologiques et paysagères, de provenance locale. Les constructions biosourcées apportent, de plus, une amélioration de la qualité paysagère du bâti par rapport à la plupart des matériaux non biosourcés.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Cadre paysager et naturel

3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE		Incidences	Mesures
3.1.1	**Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure**	Paysage : En fonction de leur localisation, de leur gabarit, de leur coloris et de leur volume, les méthaniseurs pourraient s'avérer impactants pour le paysage.	Paysage : Un point de vigilance est soulevé sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation.
3.1.2	**Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs**		
3.1.3	**Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol**	TVB : En fonction de la nature des délaissés mobilisés, les nouveaux aménagements de panneaux photovoltaïques pourraient potentiellement détruire des espaces relais de la Trame Verte et Bleue ordinaire. Ces panneaux créeraient par ailleurs de nouveaux obstacles à la circulation des espèces. Il convient enfin de s'assurer que les documents d'urbanisme permettent l'implantation de panneaux photovoltaïque sur les espaces identifiés comme favorables. (en échos à l'objectif 1.6 "Intégration des enjeux PCAET aux documents d'urbanisme" du volet énergie du présent document) Paysage et patrimoine : Les panneaux photovoltaïques entrainent, de part l'importance de leurs surfaces, des impacts certains en termes de perceptions des espaces habités. La covisibilité lorsqu'ils sont implantés à proximité des zones patrimoniales est également à prévoir.	TVB : Les impacts pressentis sur la faune et la flore nécessite de réfléchir aux mesures ERC en amont des projets. Paysage et patrimoine : L'intégration paysagère de ces nouvelles installations doit être réfléchie au préalable.
3.1.4	**Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés**		
3.1.5	**Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03**		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

3.1.6	**Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier**	TVB : Cet axe stratégique pourrait potentiellement mener à une perte de diversité d'espèces forestières par une exploitation exclusive de certaines essences à haut rendement et à faible fréquence de coupe. Cet objectif affiche malgré tout un impact positif car il soulève déjà des point de vigilance concernant la création et l'exploitation de forêts durables.	TVB : Une attention particulière doit être apportée sur la localisation des exploitations de la ressource en bois, celles-ci doivent éviter les réservoirs de biodiversité identifiés. Un vision durable de la production d'énergie par la filière bois d'assurer une exploitation de la ressource sur le long terme et qui prenne en compte, au-delà de la disponibilité de la ressource, la diversité des espaces forestiers.
3.1.7	**Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie**		
3.1.8	**Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire**	Cette action est positive car elle permettra d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire.	
3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE			
3.2.1	**Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins**		
3.2.2	**Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables**	//	Pour limiter les impacts paysagers, privilégier les réseaux enterrés.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

4. ADAPTER LESPRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN			
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE		**Incidences**	**Mesures**
4.1.1	**Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP**	Globalement, la protection de la ressource en eau ainsi que celle des milieux aquatiques et la volonté de réduire les intrants de synthèse devrait participer à un retour de la biodiversité spontanée et au renforcement du réseau écologique (restauration, création de haies, bandes enherbées, jachères etc.)	
4.1.2	**Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales**		
4.1.3	**Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval**		
4.1.4	**Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable**		
4.1.5	**Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable**		
4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE			
4.2.1	**Recenser les pratiques agricoles vertueuses**	Paysage : La variété des motifs paysagers se retrouveraient augmentée par la concrétisation de cette ambition, le paysage local s'en trouverait plus rythmé et qualitatif. Paysage et TVB : Ces actions permettent de préserver et de mettre en valeur la structure agricole du territoire pour les productions de terroir qu'elle apporte, et la fonctionnalité du réseau écologique qu'elle assure.	Paysage + TVB : veiller à ne pas que considérer le besoin de réduction des émissions de GES dans l'agriculture, mais aussi son rôle en termes de production des paysages (préservation/restructuration/développement du réseau bocager, identitaire pour le territoire) et de fonctionnalité écologique
4.2.2	**Expérimentation d'élevages Bas Carbone**		
4.2.3	**Favoriser les couverts végétaux en vigne**		
4.2.4	**Adaptation des pratiques culturales au changement climatique AP3C**		
4.2.5	**Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole**		
4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN			
4.3.1	**Lancer une politique de lutte contre les ICU**	TVB : la végétalisation des ville et la présence de l'eau permettra à la faune de circuler plus librement et limitera les effets de fragmentation liés au milieu urbain. Paysages : la végétalisation des villes permettra de casser leur aspect minéral parfois peu qualitatif.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE		Incidences	Mesures
4.4.1	Préservation et valorisation des haies et du bocage	TVB : La préservation du bocage apporte un effet bénéfique sur les milieux ouverts en limitant l'enfrichement des pâtures, par le retour d'une activité pastorale extensive, et assure ainsi la pérennité de milieux ouverts riches d'une diversité écologique spécifique. Paysage : maintien d'une identité bocagère	
4.4.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage		
4.4.3	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie		
4.4.4	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	TVB : Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité importants, cette action aura un impact positif en les inventoriant et en les préservant. Paysages : les zones humides constituent une entités paysagère qualitative, que l'action préservera.	
4.4.5	Inventaire et restauration des zones tourbeuses, même dégradées, pour le stockage carbone		
4.4.6	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	TVB: Les forêts, d'autant plus si elles sont vieilles, sont des importants réservoirs de biodiversité que les actions du PCAET visent à préserver. Elle sont également des puits de carbone importants. Paysages : maintien des paysages forestiers qualitatifs.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Cadre paysager et naturel

		Incidences	Mesures
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ			
5.1.1	**Faciliter le télétravail sur le territoire**	Globalement cette action est positive car elles limitera les besoins en déplacement des travailleurs, de plus que ceux-ci se font majoritairement en voiture sur l e territoire. Les nombres de trajet en voiture sera diminué et les nuisances et polutions associées également.	
5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS			
5.1.1	**Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation**	Paysage : En fonction de leur localisation, de leur gabarit, de leur coloris et de leur volume, les méthaniseurs pourraient s'avérer impactants pour le paysage.	Paysage : Un point de vigilance est soulevé sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation.
5.1.2	**Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques**	//	
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
5.3.1	**Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants**	Paysage et patrimoine : Le projet entraînera une amélioration du cadre de vie dans les cœurs de bourgs par les aspects paysagers qualitatifs qu'apportent les mobilités douces, et par l'amélioration des ambiances acoustiques et la limitation des dépôts de poussières sur des éléments de patrimoine.	Paysage et patrimoine : Une mesure possible consisterait à associer ces nouveaux moyens de mobilité à des aménagements d'espaces publics végétalisés pour le confort thermique/hydrique des populations
5.3.2	**Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés**		
5.3.3	**Réaliser un schéma global des modes doux**		
5.3.4	**Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'allier**		
5.3.5	**Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques**		
5.3.6	**Développer un centre/maison de la mobilité**		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Cadre paysager et naturel

6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
6.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE		Incidences	Mesures
6.1.1	Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire	Paysage et TVB : Cet objectif permet de préserver et de mettre en valeur la structure agricole du territoire pour les productions de terroir qu'elle apporte, et la fonctionnalité du réseau écologique qu'elle assure.	
6.1.2	Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique		
6.1.3	Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité		
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS			
6.2.1	Développer le compost collectif	Paysages et TVB : Limitation des dépôts sauvages et pertes de déchets dans la nature.	
6.2.2	Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles		
6.2.3	Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus		
6.2.4	Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie		
6.2.5	Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée		
6.2.6	Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier		
6.2.7	Création d'un réseau de commerçants zéro déchets		
6.2.8	Vélo, du réemploi à l'usage		
6.2.9	Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

		Incidences	Mesures
AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES			
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE			
1.1.1	Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité	**Les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts importants en matière de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effets de serre et d'adaptation au changement climatique**. Les différentes actions envisagées dans la thématique sont toutes positives et concentrent essentiellement des actions de suivi et de diffusion des mesures et de sensibilisation envers les élus, professionnels et les particuliers du territoire. La création et l'élaboration de divers contrats et opérations en faveur de la réduction des consommations d'énergie et de la baisse des mobilités (CEE, COT) iront en faveur de la transition énergétique et climatique et vont contribuer à préserver une bonne qualité de l'air en réduisant les émissions de GES. En favorisant les changements de comportements, l'exemplarité des services publics aura un impact positif. Cet objectif permettent globalement de conforter l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique. Les documents d'urbanisme locaux font l'objet d'une obligation d'intégration d'un rapport de prise en compte vis-à-vis du PCAET.	
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux		
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti		
1.1.4	Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité		
1.1.5	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département		
1.1.6	Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité		
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités		
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE			
1.2.1	Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics		
1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET			
1.3.1	Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET		
1.3.2	Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires		
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE			
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires		
1.4.2	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET		
1.4.3	Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)		
1.4.4	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets		
1.4.5	Politique développement durable du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure		
1.4.6	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département		
1.4.7	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine		
1.4.8	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département		
1.5 METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME			
1.5.1	Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme		
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES			
1.6.1	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus		
1.6.2	Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

AXE 2. SOBRIETE ET EFFICACITE EN ÉNERGETIQUE			
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE		Incidences	Mesures
2.1.1	Mettre en place un service de conseil sur le territoire	//	
2.1.2	Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires	Déchets : La rénovation du bâti existant engendrera la production d'une importante quantité de déchets, dont certains potentiellement nocifs, difficiles à évacuer ou à traiter.	Déchets : La rénovation énergétique du parc résidentiel ne peut se faire qu'à condition d'anticiper les filières d'évacuation et de valorisation. Dans un souci d'optimiser la consommation d'énergie grise (énergie "cachée" utilisée pour le transport et le traitement des déchets), les filières de traitement locales seront privilégiées.
2.1.3	Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux		
2.1.4	Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales	//	
2.1.5	Accompagner les entreprises à la maitrise de l'énergie	Globalement cette action est positive car elle permet une diffusion des informations et une sensibilisation des entreprises aux éconpmies d'énergie.	
2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE			
2.2.1	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	//	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Gestion des ressources

AXE 3. DEVELOPPER LES ENRGIES RENOUVELABLES			
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE		Incidences	Mesures
3.1.1	**Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure**	Déchets : La valorisation des déchets agricoles ou d'assainissement peut prendre des formes variées (effluents agricoles, boues d'épuration, déchets fermentescibles...).	Déchets : Il s'agit de favoriser les synergies territoriales pour l'alimentation des digesteurs et pour la valorisation des résidus de la méthanisation, notamment par leur épandage sur les terres agricoles. Il convient de définir d'avantage la répartition des différents acteurs afin de s'assurer qu'aucun déficit d'effluents n'est à prévoir au regard du fonctionnement des méthaniseurs. Ce phénomène inciterait à la spécialisation de cultures qui se destineraient à la méthanisation, ce qui ne correspond pas au but recherché par le PCAET.
3.1.2	**Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs**		
3.1.3	**Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol**	Les panneaux solaires photovoltaïques contiennent de nombreux métaux toxiques qu'ils convient de gérer en fin de vie des panneaux.	Prévoir dès a présent les solutions de gestion des panneaux solaires en fin di vie. Privilégier au maximum leur recyclage
3.1.4	**Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés**		
3.1.5	**Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03**		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

3.1.6	Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier	//	Déchets : Il s'agit de créer un contexte favorable à l'organisation de la valorisation des déchets issus de la filière bois énergie.
3.1.7	Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie		
3.1.8	Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	Cette action est positive car elle permettra d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire.	
3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE			
3.2.1	Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins		
3.2.2	Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	//	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

4. ADAPTER LESPRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN			
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE		**Incidences**	**Mesures**
4.1.1	**Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP**	Les actions d'optimisation des usages de l'eau potable devrait diminuer les pressions sur la ressource et rendre plus résilient le territoire en fixant une stratégie d'adaptation de la gestion des ressources en eau. La préservation des nappes alluviales sera bénéfique et entrainera une augmentation du stockage d'eau potable.	
4.1.2	**Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales**		
4.1.3	**Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval**		
4.1.4	**Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable**		
4.1.5	**Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable**		
4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE			
4.2.1	**Recenser les pratiques agricoles vertueuses**	L'adaptation des cultures au changement climatique permettra de réduire les consommation d'eau.	Eau : Il est nécessaire de veiller à la sobriété de toutes les cultures en termes de consommations d'eau.
4.2.2	**Expérimentation d'élevages Bas Carbone**		
4.2.3	**Favoriser les couverts végétaux en vigne**		
4.2.4	**Adaptation des pratiques culturales au changement climatique AP3C**		
4.2.5	**Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole**		
4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN			
4.3.1	**Lancer une politique de lutte contre les ICU**	//	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Gestion des ressources

4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE		Incidences	Mesures
4.4.1	Préservation et valorisation des haies et du bocage	Le développement des haies et de l'agroforestrie entraînerait par ailleurs des conséquences très positives sur la ressource en eau car il limiterait le ruissellement et améliorerait la filtration des intrants agricoles.	
4.4.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage		
4.4.3	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie		
4.4.4	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	Les zones humides agissent comme un filtre naturel contre les pollutions, cette action aura un impact positif en limitant les pollutions de l'eau potable et en diminuant les besoins en traitements.	
4.4.5	Inventaire et restauration des zones tourbeuses, même dégradées, pour le stockage carbone		
4.4.6	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	//	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Gestion des ressources

5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES			
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ		Incidences	Mesures
5.1.1	**Faciliter le télétravail sur le territoire**	Globalement cette action est positive car elles limitera les besoins en déplacement des travailleurs, de plus que ceux-ci se font majoritairement en voiture sur l e territoire. Les nombres de trajet en voiture sera diminué et les nuisances et polutions associées également.	
5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS			
5.1.1	**Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation**	Déchets : La valorisation des déchets agricoles ou d'assainissement peut prendre des formes variées (effluents agricoles, boues d'épuration, déchets fermentescibles...).	Déchets : Il s'agit de favoriser les synergies territoriales pour l'alimentation des digesteurs et pour la valorisation des résidus de la méthanisation, notamment par leur épandage sur les terres agricoles. Il convient de définir d'avantage la répartition des différents acteurs afin de s'assurer qu'aucun déficit d'effluents n'est à prévoir au regard du fonctionnement des méthaniseurs. Ce phénomène inciterait à la spécialisation de cultures qui se destineraient à la méthanisation, ce qui ne correspond pas au but recherché par le PCAET.
5.1.2	**Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques**	//	Déchets : Une attention particulière doit être portée sur le recyclage du parc automobile existant. Celui-ci doit être réalisé à l'échelle locale dans l'optique de ne pas consommer une quantité d'énergie grise contre-indicative avec les objectifs du PCAET.
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
5.3.1	**Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants**	Eau : Si le projet prévoit la construction de nouveaux réseaux imperméabilisés, il entraînera une augmentation du risque de ruissellement et de pollution de la ressource. Toutefois, l'ambition du PCAET est de réduire les déplacements, il conduira donc à la réduction du rejet d'hydrocarbures dans les milieux récepteurs et ainsi à une réduction de la pollution de la ressource en eau.	Eau : Il s'agit avant tout de privilégier des matériaux perméables ou des systèmes d'infiltration naturelle des eaux dans les sols au niveau des nouveaux espaces de stationnement envisagés.
5.3.2	**Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés**		
5.3.3	**Réaliser un schéma global des modes doux**		
5.3.4	**Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'allier**		
5.3.5	**Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques**		
5.3.6	**Développer un centre/maison de la mobilité**		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Gestion des ressources

6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
6.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE			
6.1.1	**Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire**	//	
6.1.2	**Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique**		
6.1.3	**Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité**		
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS			
6.2.1	**Développer le compost collectif**	Ces actions permettrons une diminution de la production des déchets ainsi qu'une meilleure valorisation de ceux-ci.	
6.2.2	**Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles**		
6.2.3	**Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus**		
6.2.4	**Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie**		
6.2.5	**Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée**		
6.2.6	**Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier**		
6.2.7	**Création d'un réseau de commerçants zéro déchets**		
6.2.8	**Vélo, du réemploi à l'usage**		
6.2.9	**Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale**		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Risques et nuisances

		Incidences	Mesures
AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES			
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE			
1.1.1	Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité	**Les choix en matière d'aménagement peuvent avoir des impacts importants en matière de consommations énergétiques, d'émissions de gaz à effets de serre et d'adaptation au changement climatique**. Les différentes actions envisagées dans la thématique sont toutes positives et concentrent essentiellement des actions de suivi et de diffusion des mesures et de sensibilisation envers les élus, professionnels et les particuliers du territoire. La création et l'élaboration de divers contrats et opérations en faveur de la réduction des consommations d'énergie et de la baisse des mobilités (CEE, COT) iront en faveur de la transition énergétique et climatique et vont contribuer à préserver une bonne qualité de l'air en réduisant les émissions de GES. En favorisant les changements de comportements, l'exemplarité des services publics aura un impact positif. Cet objectif permettent globalement de conforter l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique. Les documents d'urbanisme locaux font l'objet d'une obligation d'intégration d'un rapport de prise en compte vis-à-vis du PCAET.	
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux		
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti		
1.1.4	Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité		
1.1.5	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département		
1.1.6	Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité		
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités		
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE			
1.2.1	Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics		
1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET			
1.3.1	Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET		
1.3.2	Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires		
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE			
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires		
1.4.2	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET		
1.4.3	Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)		
1.4.4	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets		
1.4.5	Politique développement durable du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure		
1.4.6	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département		
1.4.7	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine		
1.4.8	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département		
1.5 METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME			
1.5.1	Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme		
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES			
1.6.1	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus		
1.6.2	Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Risques et nuisances

AXE 2. SOBRIETE ET EFFICACITE EN ÉNERGETIQUE			
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE		**Incidences**	**Mesures**
2.1.1	**Mettre en place un service de conseil sur le territoire**	Ces actions permettrons au plus grand nombre d'avoir accès aux informations (aides, ressources…) nécessaires à la rénovation énergétique de leur habitat. Avec un taux important d'habitations performantes énergétiquement, les pollution associées aux chaufages et moyens de production d'énergie seront diminuées et le confort et habitants accru.	
2.1.2	**Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires**	Ces actions sont positives car elle permettent de sensibiliser les artisans et maîtres d'ouvrage au développement durable. Le secteur résidentiel représentant une part importante de la consommation d'énergie sur le territoire, si des actions de rénovation énergétique/production d'EnR/matériaux durables, etc., sont mises en place plus souvent, cela aura une incidence positive sur le bien-être des habitants ainsi que sur les pollutions de associées au secteur du bâtiment.	
2.1.3	**Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux**		
2.1.4	**Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales**	Cette action permettra une baisse de la consommation d'énergie lié à l'éclairage commercial.	
2.1.5	**Accompagner les entreprises à la maitrise de l'énergie**	Globalement cette action est positive car elle permet une diffusion des informations et une sensibilisation des entreprises aux éconpmies d'énergie.	
2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE			
2.2.1	**Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre**	Amélioration de la qualité de l'air intérieur des logements grâce aux matériaux biosourcés.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Risques et nuisances

AXE 3. DEVELOPPER LES ENRGIES RENOUVELABLES				
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE		**Incidences**	**Mesures**	
3.1.1	**Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure**	Nuisances : Les méthaniseurs peuvent être source de nuisances auditives et olfactives pour les populations vivant à proximité. En outre, l'augmentation du trafic de poids lourds desservant ces unités est également à prendre en compte.	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations	Remarques mobilité : Un point de vigilance est à émettre sur la localisation de ces solutions, particulièrement si elles sont collectives/territoriales. Il s'agit de veiller à la limitation des besoins en transports pour alimenter les digesteurs.
3.1.2	**Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs**			
3.1.3	**Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol**	Risques : Les parcs photovoltaïques devront être implantés prioritairement au niveau des délaissés, et particulièrement ceux assujettis à des pollutions (BASOL ou BASIAS), ce qui permettra de limiter la consommation d'espaces, car aucune autre mobilisation de ces sites ne pourrait y être envisagée.	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations	
3.1.4	**Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés**			
3.1.5	**Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03**			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

3.1.6	**Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier**	//	
3.1.7	**Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie**		
3.1.8	**Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire**	Cette action est positive car elle permettra d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire.	
3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE			
3.2.1	**Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins**		
3.2.2	**Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables**	Cette action, en facilitant le développement des énergies renouvelables, limitera les nuisances et pollutions liées aux énergies fossiles.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Risques et nuisances

4. ADAPTER LESPRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN			
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE		**Incidences**	**Mesures**
4.1.1	**Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP**	La diminution des intrants de synthèse ira dans le sens de la réduction des pollutions et de la restauration de la qualité des masses d'eau du territoire, pour une eau consommée de meilleure qualité et moins de besoins en traitement.	
4.1.2	**Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales**		
4.1.3	**Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval**		
4.1.4	**Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable**		
4.1.5	**Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable**		
4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE			
4.2.1	**Recenser les pratiques agricoles vertueuses**	//	
4.2.2	**Expérimentation d'élevages Bas Carbone**		
4.2.3	**Favoriser les couverts végétaux en vigne**		
4.2.4	**Adaptation des pratiques culturales au changement climatique AP3C**		
4.2.5	**Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole**	L'ambroisie étant très allergergisante, la lutte contre cette plante sera bénéfique pour les habitants sensibles.	
4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN			
4.3.1	**Lancer une politique de lutte contre les ICU**	La diminution de la chaleur en ville viendra améliorer le confort de vie des habitants urbains.	Attention a ne pas utiliser d'espèces allergènes. Favoriser une végétation locale et diversifiée.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE		Incidences	Mesures
4.4.1	**Préservation et valorisation des haies et du bocage**	Le maintien de prairies et autres milieux herbacés permet l'infiltration des eaux et limite le risque d'inondation.	
4.4.2	**Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage**		
4.4.3	**Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie**		
4.4.4	**Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire**	De part leur rôle de zone tampon, la préservation des zones humides limitera les risques d'inondation sur le territoire.	
4.4.5	**Inventaire et restauration des zones tourbeuses, même dégradées, pour le stockage carbone**		
4.4.6	**Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité**	Les forêts agissent comme un filtre naturel de l'air, cette action aura un impact positif en limitant les pollutions et en améliorant la qualité de l'air, pour une meilleure santé des habitants. Les espaces boisés limitent également les ruissèlements et donc les risques d'inondation.	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Risques et nuisances

5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES			
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ			
5.1.1	**Faciliter le télétravail sur le territoire**	Globalement cette action est positive car elles limitera les besoins en déplacement des travailleurs, de plus que ceux-ci se font majoritairement en voiture sur l e territoire. Les nombres de trajet en voiture sera diminué et les nuisances et polutions associées également.	
5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS			
5.1.1	**Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation**	Nuisances : Les méthaniseurs peuvent être source de nuisances auditives et olfactives pour les populations vivant à proximité. En outre, l'augmentation du trafic de poids lourds desservant ces unités est également à prendre en compte.	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations
5.1.2	**Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques**	Le projet présente globalement, une incidence positive sur l'environnement au niveau notamment de l'amélioration des ambiances sonores et de la qualité de l'air. Cette ambition est particulièrement synergique avec les objectifs de production d'EnR locales (électricité et biogaz) pour alimenter ces nouveaux véhicules.	
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
5.3.1	**Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants**	Nuisances : amélioration des ambiances sonores (car au-delà de l'objectif de développement de ces réseaux, est affiché un objectif d'utilisation de ces réseaux pour les déplacements pendulaires)	Risques : Une vigilance certaine doit être apportée sur la localisation des installations (zones de risques) pour ne pas créer un nouveau risque d'exposition des populations (risque NaTech) avec un fonctionnement altéré des installations
5.3.2	**Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés**		
5.3.3	**Réaliser un schéma global des modes doux**		
5.3.4	**Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'allier**		
5.3.5	**Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques**		
5.3.6	**Développer un centre/maison de la mobilité**		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances

6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
6.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE			
6.1.1	**Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire**	Diminution des émissions et nuisances associées au transport des biens de consommation.	
6.1.2	**Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique**		
6.1.3	**Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité**		
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS			
6.2.1	**Développer le compost collectif**	Diminution des émissions et nuisances associées au transport et traitement des déchets ultimes et à l'importation de biens de consommation.	
6.2.2	**Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles**		
6.2.3	**Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus**		
6.2.4	**Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie**		
6.2.5	**Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée**		
6.2.6	**Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier**		
6.2.7	**Création d'un réseau de commerçants zéro déchets**		
6.2.8	**Vélo, du réemploi à l'usage**		
6.2.9	**Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale**		

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

Fiche action		CADRE PAYSAGER ET NATUREL (Paysage et biodiversité)	GESTION DES RESSOURCES (Eau et déchets)	BIEN ETRE ET SANTE DES HABITANTS (Risques et nuisances)
		Incidences	Incidences	Incidences
AXE 1. UNE COLLECTIVITÉ ET DES COMMUNES EXEMPLAIRES				
1.1 ÊTRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE				
1.1.1	Organiser le suivi des consommations et des productions d'énergie de tous les bâtiments de la collectivité			
1.1.2	Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux			
1.1.3	Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti			
1.1.4	Développer les énergies renouvelables pour les bâtiments de la collectivité			
1.1.5	Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département			
1.1.6	Intégrer des véhicules électriques dans la flotte de la collectivité			
1.1.7	Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités			
1.2 ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LE FONCTIONNEMENT INTERNE				
1.2.1	Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics			
1.3 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET				
1.3.1	Identifier des outils financiers permettant de financer les actions du PCAET			
1.3.2	Créer une instance de gouvernance constituée d'élus, d'agents et de partenaires			
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE				
1.4.1	Lancer une campagne de sensibilisation à destination du grand public et des scolaires			
1.4.2	Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET			
1.4.3	Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur)			
1.4.4	Continuer et développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement sur la prévention et la réduction des déchets			
1.4.5	Politique développement durable du Centre Hospitalier de Moulins - Yzeure			
1.4.6	Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département			
1.4.7	Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine			
1.4.8	Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département			
1.5 METTRE A JOUR LES DOCUMENTS D'URBANISME				
1.5.1	Prendre en compte les enjeux Climat et Santé dans les documents d'urbanisme			
1.6 INTÉGRER AU PCAET LES ENJEUX SANITAIRES				
1.6.1	Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus			
1.6.2	Former et animer un réseau de référents ambroisie désignés par chaque commune			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

AXE 2. SOBRIETE ET EFFICACITE EN ÉNERGETIQUE				
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE				
2.1.1	**Mettre en place un service de conseil sur le territoire**			
2.1.2	**Accompagner à la rénovation énergétique les particuliers les plus précaires**			
2.1.3	**Rénovation énergétique des logements par les bailleurs sociaux**			
2.1.4	**Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales**			
2.1.5	**Accompagner les entreprises à la maitrise de l'énergie**			
2.2 DEVELOPPER LA CONSTRUCTION BIOSOURCEE				
2.2.1	**Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre**			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

AXE 3. DEVELOPPER LES ENRGIES RENOUVELABLES				
3.1 AUGMENTER LA PRODUCTION ANNUELLE				
3.1.1	**Accompagner la création d'un méthaniseur territorial à Yzeure**			
3.1.2	**Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs**			
3.1.3	**Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol**			
3.1.4	**Faciliter l'installation de panneaux solaires sur les espaces délaissés**			
3.1.5	**Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD 03**			
3.1.6	**Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier**			
3.1.7	**Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques bois-énergie**			
3.1.8	**Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire**			
3.2 DEVELOPPER LES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ENERGIE				
3.2.1	**Assurer un approvisionnement local du bois alimentant le réseau de chaleur de Moulins**			
3.2.2	**Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables**			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

4. ADAPTER LESPRATIQUES DU TERRITOIRE AU CLIMAT DE DEMAIN				
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE				
4.1.1	Etudier l'utilisation de l'eau en sortie de STEP			
4.1.2	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales			
4.1.3	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval			
4.1.4	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable			
4.1.5	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable			
4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DE L'AGRICULTURE LOCALE				
4.2.1	Recenser les pratiques agricoles vertueuses			
4.2.2	Expérimentation d'élevages Bas Carbone			
4.2.3	Favoriser les couverts végétaux en vigne			
4.2.4	Adaptation des pratiques culturales au changement climatique AP3C			
4.2.5	Agir sur la présence d'ambroisie en milieu agricole			
4.3 MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EFFET D'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN				
4.3.1	Lancer une politique de lutte contre les ICU			
4.4 PRESERVER VOIRE AUGMENTER LE STOCK CARBONE DU TERRITOIRE				
4.4.1	Préservation et valorisation des haies et du bocage			
4.4.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage			
4.4.3	Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie			
4.4.4	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire			
4.4.5	Inventaire et restauration des zones tourbeuses, même dégradées, pour le stockage carbone			
4.4.6	Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS ADAPTÉES				
5.1 PERMETTRE LA NON MOBILITÉ				
5.1.1	**Faciliter le télétravail sur le territoire**			
5.2 DEVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS				
5.1.1	**Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation**			
5.1.2	**Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques**			
5.3 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES				
5.3.1	**Faire vivre le service de location de vélos mis en place par la collectivité et structurer un réseau de commerçants**			
5.3.2	**Développer aménagements cyclables et installer des box vélos sécurisés**			
5.3.3	**Réaliser un schéma global des modes doux**			
5.3.4	**Etudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'allier**			
5.3.5	**Etudier et tester la mise en place voitures partagées dans les bourgs et les relier avec les bornes électriques**			
5.3.6	**Développer un centre/maison de la mobilité**			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Évaluation Environnementale du plan d'actions

Synthèse de l'évaluation environnementale

6. DEVELOPPER L'ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE				
6.1 DEVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITE				
6.1.1	**Faciliter la livraison de produits locaux pour les cantines, organiser la logistique nécessaire**			
6.1.2	**Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique**			
6.1.3	**Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité**			
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DECHETS				
6.2.1	**Développer le compost collectif**			
6.2.2	**Inciter les communes à l'installation de doubles poubelles**			
6.2.3	**Réduire le gaspillage alimentaire des cantines par la prévention et la valorisation des surplus**			
6.2.4	**Soutenir les initiatives pour la création d'une recyclerie**			
6.2.5	**Accompagner le territoire dans la réduction de ses déchets et tendre vers une consommation plus raisonnée**			
6.2.6	**Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier**			
6.2.7	**Création d'un réseau de commerçants zéro déchets**			
6.2.8	**Vélo, du réemploi à l'usage**			
6.2.9	**Réfléchir à la mise en place d'une démarche d'écologie industrielle territoriale**			

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

EXPOSÉ DES EFFETS NOTABLES PRÉVISIBLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET SUR LE RÉSEAU NATURA 2000

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Incidences sur les sites Natura 2000

Rappels réglementaires sur les obligations des PCAET vis-à-vis des sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la **rareté** ou la **fragilité** des habitats naturels, des espèces sauvages, animales et/ou/végétales, et de leurs **habitats**.

La France a une obligation de résultat auprès de la Commission européenne pour mettre en place ce réseau et le maintenir ou le rétablir dans **un état de conservation favorable**. De ce fait, il est indispensable pour l'État de s'assurer que les projets, plans et programmes, n'iront pas à l'encontre de ces objectifs De ce fait, l'article R414-19 du Code de l'Environnement instaure l'obligation d'évaluer les incidences des plans et programmes, dont le PCAET, sur le réseau Natura 2000.

Le contenu du dossier d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est défini à l'article R.414- 23 du code de l'environnement. L'évaluation des incidences Natura 2000 doit :

Déterminer si le plan/schéma/programme « peut **avoir des effets significatifs dommageables**, pendant ou après sa réalisation ou pendant la durée de la validité du document de planification, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites » ;

Proposer les « […] **mesures** qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables » (article R. 414-23 du code de l'environnement) en cas d'atteintes aux objectifs de conservation ;

Être **conclusive** quant au niveau d'incidence du plan/schéma/programme sur le réseau.

Si l'évaluation des incidences Natura 2000 conclut à une atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000, en l'absence de solutions alternatives, l'autorité compétente ne peut donner son accord que pour des raisons impératives d'intérêt public majeur.

Le réseau Natura 2000 de Moulins Communauté

Moulins Communauté est richement pourvu en zones Natura 2000 puisqu'elle en accueille au total sept : quatre Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la Directive Habitat et trois Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive Oiseau.

Classements	N°	Intitulé
ZSC	FR8301015	Vallée de l'Allier nord
ZSC	FR8302022	Massif forestier des Prieurés : Moladier, Bagnolet et Messarges
ZSC	FR8301014	Étangs de la Sologne Bourbonnaise
ZSC	FR2601017	Bord de Loire, d'Iguerande à Décize
ZPS	FR8312007	Sologne Bourbonnaise
ZPS	FR2612002	Vallée de la Loire entre Iguerande et Décize
ZPS	FR8310079	Val d'Allier Bourbonnais

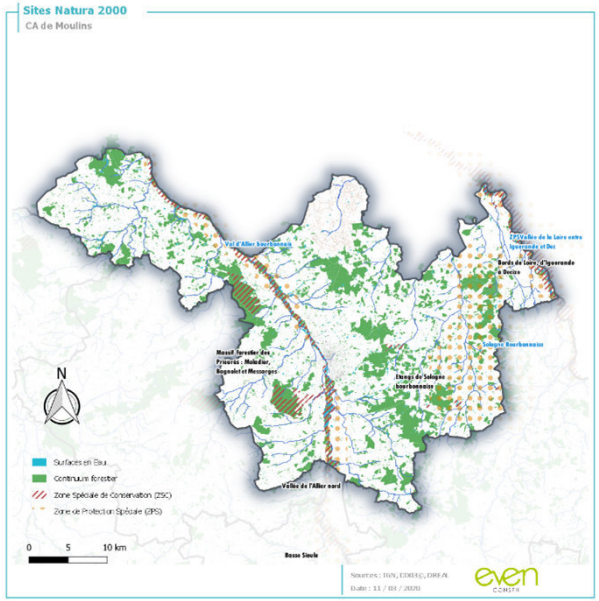

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ZSC de la Vallée de l'Allier Nord n°FR8301015

Informations surfaciques générales

La superficie totale du site est de 4 335ha, dont :

- *30% de Forêts caducifoliées*
- *26% de Prairies améliorées*
- *15% d'Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)*

Caractéristiques du site

La particularité du site est liée à la **divagation** de la rivière qui entretient un complexe de **méandres** et de **bras morts** à divers stades. On retrouve aux abords de la rivière des formations végétales en constante évolution avec une importante palette d'habitats.

Qualité et importance

Le site est important en tant que partie intégrante du réseau de sites du val d'Allier découpé en plusieurs tronçons. Il possède une grande diversité de milieux due à la **dynamique fluviale de l'Allier** avec des plages, landes, ripisylves, pelouses, microfalaises... qui se succèdent. De plus, l'Allier est un axe migratoire important pour plusieurs espèces de **poissons migrateurs** qui transitent et se reproduisent sur ce site. La qualité en eau des nappes de la rivière est dépendante de la mobilité de l'Allier. Cette ressource en eau est exploitée par les collectivités et l'agriculture. La Vallée de l'Allier Nord est fortement protégée par la présence de nombreux **périmètres réglementaires** liés à la grande biodiversité de l'Allier : une Réserve naturelle du Val d'Allier et deux APPB (Rivière et Oiseaux nichant au sol).

Vulnérabilité

Le maintien de la **dynamique fluviale** va dépendre des mesures prises afin de limiter **l'enfoncement du lit mineur (**limitation de l'extraction de granulats, limitation des aménagements, limitation de l'entretien de secteurs de bords de rivière qui entraînent la perturbation de certains habitats...).

La diversité des espèces et habitats est influencée par les **pratiques agricoles** : l'abandon de l'élevage peut porter préjudice pour le **maintien des pelouses et prairies** sur sable (enfrichement) donc aux milieux et aux espèces et l'évolution vers **des pratiques intensives** peut engendrer une régression des habitats naturels.

La **rectification des méandres**, les **enrochements**, les **ponts** génèrent une érosion plus importante en aval tandis que **l'extraction** de granulats, les **cultures intensives**, la plantation de **peupliers**, les **décharges** et **campings** sauvages entrainent des risques de banalisation des milieux et des menaces sur la qualité de l'eau.



Vallée de l'Allier Nord. Crédit photographie : S Marsy

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ZSC du Massif forestier des Prieurés : Moladier, Bagnolet et Messarges n°FR8302022

Informations surfaciques générales

La superficie totale du site est de 2941ha, dont :

- *76% de Forêts caducifoliées*
- *10% de Prairies semi-naturelles humides et de Prairies mésophiles améliorées*
- *9% de Prairies améliorées*

Caractéristiques du site

Le site Natura 2000 est constitué de trois noyaux disjoints **de forêt domaniale** : Bagnolet, Messarges et Moladier. Seuls les massifs de Bagnolet et de Moladier sont situés dans le périmètre de la communauté d'agglomérations de Moulins, le massif de Messarges étant localisé dans le Bocage Bourbonnais. Des ensembles agricoles ont été adjoints aux massifs de Bagnolet et de Moladierau titre **d'habitats** d'espèces d'amphibiens, d'insectes et mammifères **d'intérêt communautaire**. Il s'agit d'un site essentiellement forestier, parsemé de milieux ouverts et de mares.

Qualité et importance

Ce site a été désigné au réseau Natura 2000 en raison de la présence dans les habitats forestiers **du Dicrane vert**, mousse reconnue d'intérêt communautaire, et pour laquelle les forêts de l'Allier sont un des habitats les plus favorables de France.

Vulnérabilité

Parmi les enjeux du site, le maintien des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces patrimoniales inféodées (Dicrane vert, Chauves-souris...) est prioritaire. En effet, il s'agit de trouver une adéquation entre la production de bois et **le maintien de la biodiversité existante, voire son augmentation**, d'autant que les forêts de l'Allier sont à la fois riches en espèces patrimoniales et **à haute valeur économique**.

Il est donc prévu au DOCOB, la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence, le maintien **d'arbres morts et à cavités**, la création de **mares** favorables aux insectes comme aux amphibiens.

Le deuxième enjeu concerne les parties agricoles et bocagères du site Natura 2000 où il s'agit de maintenir une **exploitation extensive** des parcelles, sur lesquelles, même si peu d'habitats d'intérêt communautaire sont recensés, il existe des espèces très intéressantes telles la Barbastelle. Ces bocages sont parcourus par des cours d'eau (ruisseau des Sabotiers, rivière de l'Ours) ...).

Ainsi, au DOCOB, sont notifiés des actions en vue du maintien de la qualité écologique des cours d'eau (mise en place de **clôtures** et **d'abreuvoirs** lors de la mise en défens des berges..) et des **bocages** (gestion extensive des prairies avec baisse, voire absence d'apports azotés, la conversion des cultures en herbages, l'entretien extensif des haies et étangs ...)



La Dicrane Verte (Dicranum viride), principale espèce patrimoniale du massif forestier des Prieurés. Crédit photographie : Julie Delavie & Frédéric Gourgues

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ZSC des Bords de Loire, d'Iguerande à Decize

Informations surfaciques générales

La superficie totale du site est de 11 453ha, dont :

- *49% de Prairies semi-naturelles humides et de Prairies mésophiles améliorées*
- *10% d'Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)*
- *12% d'autres Terres arables*

Caractéristiques du site

La Loire coule dans **une vaste plaine alluviale** resserrée au niveau du défilé d'Iguerande et du Seuil de Diou en raison des contraintes géologiques locales (formations du Jurassique inférieur, Granite du Primaire). Ailleurs la Loire étire sa plaine inondable sur plusieurs kilomètres et divague au sein des **alluvions récentes**. Elle présente alors une mobilité latérale plus ou moins forte selon les secteurs (styles : rectiligne, à méandre et anastomoses).

Qualité et importance

Le val de Loire est reconnu à l'échelle européenne et constitue un terrain d'étude unique en France. Il montre ici une grande variété de milieux et d'habitats naturels façonnés par le fleuve (grèves sableuses et îlots, pelouses sèches, végétation annuelle, prairies inondables, forêts alluviales, annexes aquatiques, mares, bocage) et par l'Homme. Cette **diversité spatiale, longitudinale et latérale**, présente un fort intérêt pour la **faune** (poissons, mammifères, oiseaux, insectes, amphibiens) et constitue **un axe de migration** pour de nombreuses espèces animales.

La flore des lits mineurs et majeurs se compose d'un grand nombre d'espèces (plus de mille), dont une d'intérêt communautaire (*Marsilea quadrifolia*) et plusieurs d'un très fort intérêt national. La qualité des milieux et la diversité des habitats constituent des **atouts importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux** que ce soit lors des migrations (axe migratoire de première importance pour les canards, limicoles et échassieurs), de l'hivernage (oies) ou de la reproduction. **L'élevage extensif** valorise lui aussi les pâtures humides à sèches et les pelouses sableuses**, limitant la superficie des cultures annuelles délétères** aux prairies et pelouses inondables.

Vulnérabilité

L'enfoncement du lit mineur par incision réduit la dynamique fluviale pour des événements de crue de faible récurrence. En corollaire, il est constaté des réserves estivales **des nappes alluviales** d'accompagnement plus faibles, ce qui amplifie les phénomènes de concurrence d'usages lors de l'utilisation de la ressource en eau (eau potable, irrigation des cultures). Cet enfoncement du lit mineur influe sur la qualité des milieux riverains comme la saulaie blanche, qui dans certains secteurs dépérie (alimentation en eau estivale insuffisante) et laisse place à une forêt de bois dur.

Les boires et les annexes aquatiques de la Loire sont colonisées par les **jussies** (*Ludwigia grandiflora* et *peploides*), espèces qui par leur développement luxuriant **modifient profondément le fonctionnement et l'intérêt patrimonial des écosystèmes** (habitats naturels et biocénoses associées). La propagation des espèces envahissantes est renforcée par la fonctionnalité de la Loire en tant qu'axe migratoire.

Les pelouses alluviales nécessitent pour leur maintien une dynamique fluviale suffisante et régulière pour favoriser leur régénération ainsi qu'**une conduite agricole extensive** afin de lutter contre la fermeture du milieu par le boisement. Les prairies dominent l'occupation du sol et font l'objet pour la plupart d'une conduite extensive. Cependant des pratiques plus intensives ont cours sur le site avec **notamment l'ensilage d'herbe dès le mois de mai ce qui limite le développement de la flore en place** et peut compromettre la reproduction des espèces animales des prairies.

Les cultures annuelles et les prairies temporaires concourent à la **disparition des espèces végétales les plus sensibles**, des habitats naturels et semi-naturels et qui contribuent à une dégradation de la qualité des eaux et concomitamment des milieux par eutrophisation.

Le bocage est bien représenté sur l'ensemble du site avec cependant une **population vieillissante d'arbres de haut jet**, pour lesquels le remplacement des sujets sénescents n'est pas assuré en raison de la taille basse des haies au broyeur. Le bocage constitue un élément essentiel pour le maintien **des espèces xylophages** (Lucane cerf-volant, Grand capricorne, Pique prune, Rosalie des Alpes).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ZSC des Étangs de la Sologne Borbonnaise n°FR8301014

Informations surfaciques générales

La superficie totale du site est de 469ha, dont :

- *26% de Prairies semi-naturelles humides et de Prairies mésophiles améliorées*
- *23% de parcelles agricoles (en général)*
- *15% d'Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)*

Caractéristiques du site

Le site Natura 2000 des Étangs de la Sologne Bourbonnaise intègre 23 plans d'eaux et accueille une **grande variété d'espèces emblématiques** autant dans les taxons floristiques que faunistiques. Les deux types d'habitats les plus présents au niveau des étangs de la Sologne Bourbonnaise sont les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des Isoeto-Nanojuncetea et les lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition,* deux types d'habitats inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitat.

Qualité et importance

Ce site possède un intérêt significatif pour la préservation des populations de **Cistude d'Europe**, en marge de l'aire de répartition nationale. La station de Marsilée à quatre feuilles possède également un intérêt notable.

Vulnérabilité

Le maintien de **la qualité de l'eau** face aux activités anthropiques représente le plus grand enjeu de préservation des Étangs de la Sologne Bourbonnaise. En effet, l'intensification des pratiques agricoles, l'élimination des haies et bosquets, l'augmentation des surfaces agricoles, mais aussi les pollutions diffuses ou les activités de pêches et de loisirs contribuent à réduire la propension des étangs à présenter une bonne qualité écologique.

Le **comblement naturel** par défaut d'entretien des berges reste le principal risque encouru par ce site Natura 2000.



La Marsilée à quatre feuilles (Marsilea quadrifolia) est une espèce menacée et protégée au niveau national et européen, que l'on peut retrouver sur une station des Étangs de la Sologne Bourbonnaise. Crédit photographie : Mario Klesczewski



Gazon à Élatine à 6 étamines (Elatine hexandra) et Scirpe ovoïde (Eleocharis ovata) au niveau de l'Étang de Notre-Dame. Source : Mosaïque Environnement

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ZPS de la Sologne Bourbonnaise n°FR8312007

Informations surfaciques générales

La superficie totale du site est de 22 237ha, dont :

- *82% de Prairies semi-naturelles humides ou de Prairies mésophiles améliorées*
- *4% de Prairies améliorées*
- *4% de Forêts caducifoliées*
- *5% d'autres Terres arables*

Caractéristiques du site

La Sologne bourbonnaise est une **région bocagère** de plaine, offrant une juxtaposition d'habitats naturels très variés : cours d'eau, étangs, forêts de feuillus dominées par les chênes ou de résineux, cultures, prés, landes

Les sols, fréquemment constitués de **sable**, **sont pauvres en éléments nutritifs**, **acides et la réserve utile** (RU) **en eau est faible**. Lorsque la texture devient plus argileuse, la richesse chimique et la RU augmentent mais des problèmes d'hydromorphie peuvent survenir.

Qualité et importance

La Sologne bourbonnaise représente une **vaste zone humide d'importance nationale et internationale** au regard des espèces et habitats naturels d'intérêt patrimoniaux présents. 39 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire y sont régulièrement présentes (dont 15 nicheuses avérées et 8 potentielles) ainsi que 60 espèces d'oiseaux migratrices non inscrites en annexe I de la Directive 79/409/CEE du Conseil.

Ce territoire est également d'enjeu majeur par les populations de **Cistude d'Europe** qu'il abrite ainsi que des habitats naturels liés aux milieux aquatiques et gazons amphibies.

Vulnérabilité

Les principaux facteurs et **menaces d'origine anthropiques** agissant défavorablement sur l'état de conservation des populations d'oiseaux d'intérêt communautaire de la Sologne bourbonnaise sont :

- **La destruction des habitats** (diminution des prairies permanentes, des haies) ;
- **La diminution des ressources alimentaires** (haies, arbres morts) ;
- **Le dérangement des couples** lors de la période sensible de reproduction et d'incubation ;
- **Les atteintes directes** sur les individus (collision, électrocution, destruction des nichées dans les cultures lors des moissons).

Ces incidences négatives ont pour principale origine l'évolution des **pratiques agricoles** (augmentation des surfaces des grandes cultures, abattement des haies), celle des usages liés aux **étangs** (augmentation des locations de pêche de loisir), des **pratiques sylvicoles** (plantations d'essences exotiques qui modifie les niches écologiques de certaines espèces d'intérêt communautaire), mais aussi l'introduction par l'Homme **d'espèces exotiques envahissantes** comme le Ragondin, le Rat musqué ou la Bernache du Canada.



Étang de la Sologne Bourbonnaise. Source : http://solognebourbonnaise.n2000.fr

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ZPS de la Vallée de la Loire entre Iguerande et Decize n°2612002

Informations surfaciques générales

La superficie totale du site est de 23 643ha, dont :

- *55% de Prairies semi-naturelles humides ou de Prairies mésophiles améliorées*
- *7% d'Eaux intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)*
- *6% de Forêts caducifoliées*
- *20% d'autres Terres arables*

Caractéristiques du site

Le fleuve coule dans une **vaste plaine alluviale** resserrée au niveau du défilé d'Iguerande et du Seuil de Diou en raison des contraintes géologiques locales (formations du Jurassique inférieur, Granite du Primaire). Les caractéristiques géologiques imposent localement son cours au fleuve (Iguerande, Baugy, La-Motte-Saint-Jean à Diou). Ailleurs la Loire étire sa plaine inondable sur plusieurs kilomètres et divague au sein des **alluvions récentes**. Elle présente alors une mobilité latérale plus ou moins forte selon les secteurs (styles : rectiligne, à méandre et anastomoses).

Qualité et importance

Loire constitue **un axe de migration**, **d'hivernage** et de **reproduction** privilégie. La zone montre une grande diversité d'habitats linéaires, juxtaposés ou en mosaïque particulièrement intéressant pour **l'avifaune**. La qualité des milieux et la diversité des habitats constituent des atouts importants pour de nombreuses espèces d'oiseaux que ce soit lors des **migrations** (axe migratoire de première importance : canards, limicoles, échassiers), de **l'hivernage** (Oies) ou de la **reproduction**.

La Loire héberge **une faune avienne très variée** avec des espèces nicheuses caractéristiques des cours d'eau à dynamique fluviale active (Sterne pierregarin, Sterne naine, Oedicnème criard, petit Gravelot et Chevalier guignette).

L'activité érosive du fleuve crée des berges exploitées pour la reproduction par le Martin pêcheur, l'Hirondelle des rivages et le Guêpier d'Europe dont la population augmente chaque année. Les **prairies humides** à sèches sont favorables à la reproduction de Courlis cendré et à la Caille des blés alors que le **bocage dense**, aux haies plus ou moins stratifiées et au nombreux arbres de haut jet, est valorisé comme site de reproduction pour la Cigogne blanche, les Pies-grièches écorcheur, grise et à tête rousse, la Huppe fasciée, le Pic cendré. L'engoulevent d'Europe profite des **milieux ouverts buissonnant** pour s'y reproduire.

Vulnérabilité

L'enfoncement du lit mineur par incision réduit la dynamique fluviale pour des événements de crue de faible récurrence et en corollaire influe sur la qualité des milieux riverains (mobilisation des matériaux, remaniements, dépôts). Les processus morphodynamiques sont essentiels pour les **espèces pionnières** des grèves du lit mineur et des francs bords sur lesquelles nichent les sternes et l'Oedicnème. Toutes modifications sur le cours de la Loire (enrochement, rectification) sont susceptibles de **dégrader la dynamique fluviale** et donc les habitats des espèces.

Le maintien de la mosaïque des milieux et des habitats de la **plaine inondable** et des **terrasses avoisinantes (**prairies, boisements, bocage, annexes aquatiques, trames vertes et bleues) est indispensable au cycle de vie des oiseaux. Cela nécessite la pérennisation des activités agricoles d'élevage extensif. La banalisation des milieux ligériens par la mise en culture ou des **pratiques intensives d'ensilages d'herbe** concoure à une marginalisation de l'avifaune et à une perte importante de diversité biologique.

Les **activités de loisirs** (circulation motorisée et pédestre, canoë) s'exercent sur les milieux sableux et les grèves et dans le lit vif, elles peuvent constituer une menace pour la reproduction des oiseaux nicheurs (Sternes, Oedicnème criard notamment).

L'aménagement écologique de gravières peut constituer des sites de **substitution** intéressant pour la reproduction des sternes moyennant un entretien régulier pour éviter le boisement.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

- ZPS du Val d'Allier Bourbonnais n°FR8310079

Informations surfaciques générales

La superficie totale du site est de 4 335ha, dont :

- *23% de Prairies semi-naturelles humides et de Prairies mésophiles améliorées*
- *19% d'Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes*
- *10% de Forêts*

Caractéristiques du site

Le site Natura 2000 du Val d'Allier Bourbonnais présente un profil très intéressant du point de vue **paysager** et **géomorphologique**, particulièrement illustré par la diversité des habitats qu'on y retrouve. Parmi ces derniers figurent par exemple les **pelouses** à orpins, les pelouses pionnières (habitats d'intérêt communautaire) qui contrastent avec les **forêts** alluviales et les **bancs** de sables et de galets essentiels à la nidification de certaines espèces d'oiseaux. Cette trame de fond est ponctuée **d'annexes hydrauliques** nombreuses formée par une dynamique fluviale notable de l'Allier.

Qualité et importance

Il s'agit du **plus important site alluvial d'Auvergne**. Le Val d'Allier est reconnu comme étant une zone humide d'importance internationale par la richesse de ses milieux et son importance pour les oiseaux : **nidification** de nombreuses espèces dont certaines sont rares (5 espèces de hérons arboricoles), du Milan noir, fortes populations d'Œdicnèmes criards, colonies de Sternes pierregarin et naine...), site d'importance majeure pour la **migration** et **l'hivernage**.

Au total, 70 espèces inscrites à l'annexe 1 de la Directive fréquentent le site, dont 15 s'y reproduisent régulièrement.

D'autres espèces migratrices concernées par la directive et justifiant également la désignation du site sont présente au nombre de 76.

Vulnérabilité

Le principal enjeu en matière de conservation de ce site Natura 2000 consiste à **maintenir la dynamique fluviale de l'Allier** (application de la réglementation existante, proscrire les enrochements, pas d'extractions de granulats dans le lit...).

En outre, l'écoulement de la rivière **est menacé par le développement des cultures irriguées** au détriment des habitats naturels et des milieux ouverts tel que les prairies.



L'Œdicnème criard (Burhinus œdicnemus) est fortement présent au niveau du site du Val d'Allier Bourbonnais. Il a une préférence pour les habitats secs, caillouteux et dégagés. Source : Wikipedia

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Incidences sur les sites Natura 2000

Un PCAET peut être à l'origine de plusieurs incidences négatives significatives sur un site Natura 2000 dès lors ou des aménagements sont prévus au sein ou à proximité de celui-ci. Les incidences majeures essentiellement générées sont :

- Une consommation d'espaces qui induit une détérioration voire une destruction d'habitats naturels ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire à l'intérieur d'un site Natura 2000 ;
- La perturbation du fonctionnement écologique du site ou la dégradation indirecte des habitats naturels ou habitats d'espèces (drainage des zones humides, rejets polluants…) ;
- Le dérangement voire la destruction d'espèces qui effectuent l'ensemble ou une partie de leur cycle biologique au sein du site Natura 2000 (alimentation, transit, reproduction…).

⇨ Evaluation des incidences potentielles de la stratégie PCAET sur les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 identifiés sur le territoire sont essentiellement localisés dans des secteurs peu urbanisés, minimisant ainsi les incidences anthropiques liées aux secteurs industriels, résidentiels et tertiaires. Toutefois, bien que ces cas soient limités, certains sites intègrent ou traversent des espaces urbanisés (Sologne Bourbonnaise, Vallée de l'Allier Nord, Val d'Allier Bourbonnais). Par conséquent, plusieurs objectifs portés par le PCAET peuvent avoir des incidences indirectes sur ces sites. L'objectif de rénovation thermique du parc résidentiel ou du tertiaire peut être à l'origine de perturbations voire de destructions de lieux de reproduction pour la faune, comme par exemple pour certains chiroptères dont leur gîte est parfois établi dans les combles des habitations.

Par ailleurs, le développement de mobilités alternatives induira potentiellement la création de nouvelles voies ou de nouveaux espaces de stationnements qui artificialiseront des espaces naturels ou créeront de nouveaux obstacles pour la faune. Ces aménagements seront susceptibles de perturber des espèces occupant les sites. Cependant, à termes ces mesures seront bénéfiques pour de nombreuses espèces mais aussi pour la qualité de l'air.

Ainsi, des mesures telles que l'optimisation des performances énergétiques du bâti, le développement des modes doux, du covoiturage et des véhicules à faible émission, portées par le PCAET de Moulins communauté, pourront avoir une incidence positive grâce à une diminution des nuisances sur les milieux naturels des sites Natura 2000 (sonores, pollutions).

En ce qui concerne les activités agricoles, la stratégie du PCAET ambitionne une adaptation des pratiques agricoles et le développement d'actions favorisant le stockage carbone. Ces mesures auront une incidence positive sur les sites Natura 2000 en limitant les pollutions et en offrant de nouveaux éléments favorables à la biodiversité. De plus, la stratégie met pas en avant la volonté de développer l'agroforesterie et de protéger le réseau bocager, actuellement menacé par certaines pratiques agricoles. Ces mesures seront également favorables à la fonctionnalité écologique des espaces agricoles.

Les activités forestières sont parfois à l'origine d'incidences négatives sur les sites (drainage, modifications de pistes…). Toutefois, la stratégie du PCAET évoque la mise en place d'une sylviculture durable ainsi qu'une anticipation des évolutions forestières face au changement climatique. Cette volonté pourra potentiellement entraîner des mesures de gestion plus adaptées dans les sites Natura 2000, ou à proximité, et sera donc favorables à un grand nombre d'espèces.

Les activités touristiques et de loisirs peuvent représenter une menace sur plusieurs des sites Natura 2000, ces espaces peuvent potentiellement être impactés par une fréquentation humaine importante à certaines périodes. Le PCAET n'aborde pas le volet « tourisme » dans sa stratégie.

La stratégie du PCAET présente également un objectif de gestion et de préservation de la ressource en eau. Cette volonté aura une incidence positive pour plusieurs sites Natura 2000 intégrant des portions de cours d'eau ou des zones humides.

Par ailleurs, la stratégie prévoit également de limiter l'artificialisation des sols et de végétaliser les centre-villes et les centre-bourgs. Ainsi, ces objectifs réduiront les risques d'urbanisation des sites Natura 2000 et permettront de renforcer les continuités écologiques à proximité des sites traversant le tissu urbain.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Pour finir, la stratégie du PCAET prévoit également le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Bien qu'elles soient intéressantes sur le plan énergétique, selon leurs implantations, les impacts sur la biodiversité et les milieux naturels pourront être conséquents (artificialisation des sols, nouveaux obstacles pour la faune, coupes de bois pour la biomasse…). Entre autre, la stratégie met en avant le souhait d'accompagner le développement de l'éolien. Or, ce dernier entraîne une forte mortalité chez les chiroptères et l'avifaune lorsqu'elles sont localisées sur le territoire de chasse ou sur les parcours de transit de ces derniers, en plus de créer des coupures écologiques larges dans le continuum agro-naturel. La stratégie encourage également le développement de l'hydroélectricité, ce choix peut notamment avoir des répercussions sur la faune piscicole présente dans le site Natura 2000.

⇨ Evaluation des incidences potentielles du plan d'actions PCAET sur les sites Natura 2000

De la même façon que l'évaluation des incidences potentielles de la stratégie, le plan d'actions du PCAET de Moulins Communauté aura des incidences sur l'ensemble des sites Natura 2000.

Les actions proposées pour les diverses thématiques (maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, adaptation, mobilités, économie circulaire) du plan d'actions, sont pour la plupart vertueuses et ne semblent pas impacter les sites Natura 2000. L'essentielle des actions concernent la mise en place de campagnes de sensibilisation afin d'accompagner la transition énergétique, climatique et écologique du territoire, en partenariat avec les acteurs et usagers. De fait, l'issue de ces actions ne peut être que positive.

Toutefois, certaines actions peuvent avoir un impact significatif sur plusieurs sites Natura 2000. En effet, dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables sur le territoire, plusieurs actions encadrent le développement de projets de production d'énergies renouvelables (implantation d'un méthaniseur, de centrales photovoltaïques ou de micro centrales hydroélectriques). Ces projets présentent un risque s'ils sont réalisés à proximité ou dans un site Natura 2000.

La réalisation d'études d'impact systématique pour ce type de projet permettra de s'assurer de l'absence de risque sur les sites Natura 2000 grâce à la mise en place de la séquence ERC. A noter qu'une des actions prévoit la valorisation des délaissés pour le développement de panneaux solaires au sol. Cette action permettra de ne pas consommer les espaces naturels des sites Natura 2000.

Par ailleurs, une des actions du PCAET prévoit un approvisionnement local du bois. Sans réflexion écologique, cette action peut générer un prélèvement de la ressource conséquent et inadapté. De plus, une vigilance doit être portée quant à la protection des espaces boisés qualitatifs (développement de toutes les strates forestières, préservation du bois mort...) lors du développement de la filière bois locale.

Les actions sur le volet de la mobilité pourront avoir une incidence positive sur les sites Natura 2000 puisque leurs objectifs prévoient notamment de limiter l'étalement urbain en facilitant la proximité et de développer les modes doux sur le territoire grâce à l'aménagement de nouvelles pistes cyclables. Ces actions diminueront les nuisances sur les sites et permettront en partie de les préserver.

En revanche, un point de vigilance mérite d'être soulevé concernant la création d'aménagements destinés aux alternatives à la voiture individuelle (parkings, pistes cyclables, voies de desserte…). Celles-ci pourraient être localisées au sein de sites Natura 2000 et entraîner l'artificialisation de milieux naturels au détriment d'espèces réalisant leur cycle de vie, ou du moins une partie, dans un des sites Natura 2000.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021



ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

LES PRINCIPES DE L'ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS CADRES

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec d'autres plans et programmes eux aussi soumis à évaluation.

Ces articulations de diverses natures sont précisées dans le schéma ci-contre et vérifiées et détaillées dans l'Évaluation Environnementale Stratégique.

Ainsi, le PCAET doit :

- Être **compatible** avec certains documents, c'est-à-dire ne pas rentrer en contradiction avec leurs objectifs fondamentaux ;
- **Prendre en compte** certains documents, c'est-à-dire ne pas ignorer ni s'éloigner de leurs objectifs et des orientations fondamentales ;
- Intégrer certains documents à sa réflexion.

D'après le schéma ci-contre et en l'absence de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) dans le département de l'Allier (même de manière plus localisée dans les infra-territoires), l'articulation du PCAET avec les documents cadres se décline comme suit :

- Un rapport de compatibilité avec les règles du fascicule de règles du **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- Un rapport de prise en compte avec les objectifs du SRADDET et le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) de Moulins Communauté.**

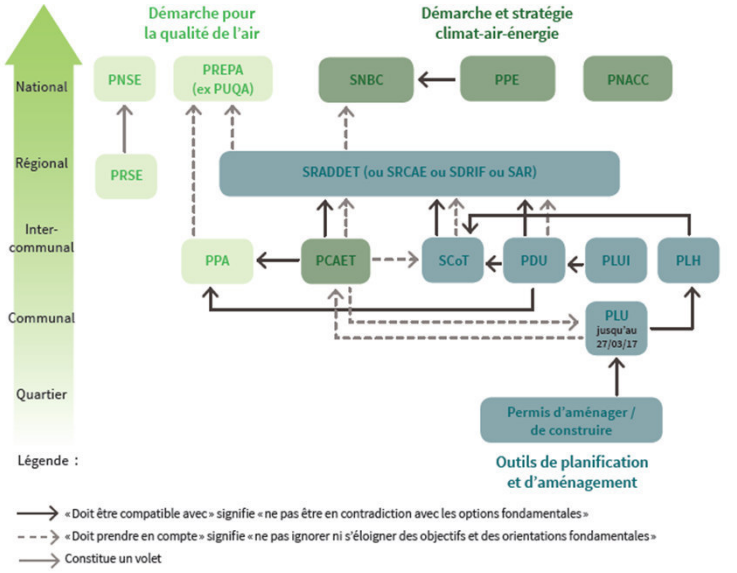

Liens de comptabilité et de prise en compte relatifs au PCAET (source : guide ADEME : « PCAET, comprendre, construire et mettre en œuvre », 2016)

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Les objectifs nationaux de réduction des émissions de GES, de production d'énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques et de rénovation thermique du parc de bâtiments sont exprimés à travers les principaux plans et lois orientant la stratégie nationale de transition énergétique, de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique, à savoir :

- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEPCV) ;
- La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) ;
- Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC).

Les principaux objectifs chiffrés de ces lois, plans et programmes sont présentés dans le tableau ci-contre, et mis en regard des objectifs inscrits dans le PCAET de Moulin Communauté.

Thématique	Objectifs Nationaux	Objectifs du PCAET
Réduction des émissions de GES	-40% en 2030 par rapport à 1990 -75% en 2050 par rapport à 1990	-51% en 2050 par rapport à 2015
Production d'énergie renouvelable	Amener la part des énergies renouvelable à 32% de la production totale d'énergie et 40% de la production d'électricité d'ici à 2030	100% d'autonomie énergétique en 2050
Consommation d'énergie finale	-50% en 2050 par rapport à 2012	-52% en 2050 par rapport à 2015
Rénovation thermique du parc de logements	Niveau de performance énergétique BBC pour 100% du parc de logements en 2050	70% du parc de logements rénové en 2050 au niveau BBC Niveau BBC à minima pour les nouvelles constructions

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du **18 août 2015**, ainsi que le plan d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de **contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif**.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'Etat, la loi fixe les objectifs chiffrés à moyen et long terme suivants :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 (**facteur 4**). La trajectoire est précisée dans les budgets carbone ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030 ;
- Porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050 ;
- Lutter contre la précarité énergétique ;
- Affirmer **un droit à l'accès** de tous à l'énergie sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- **Réduire de 50 % la quantité de déchets** mis en décharge à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, et vise à atteindre la neutralité carbone en 2050 (ambition rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, **soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990).**

Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et fixe des objectifs à court-moyen termes : les budgets carbone.

Elle a deux ambitions : **atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte**.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE)

Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), **outils de pilotage de la politique énergétique** ont été créées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

La PPE de métropole continentale exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du code de l'énergie. Le PPE remplace, sur un champ plus large et de manière intégrée, les trois documents de programmation préexistants relatifs aux investissements de production d'électricité, de production de chaleur et aux investissements dans le secteur du gaz.

La PPE en cours sur la période 2019-2028 inscrit la France dans une **trajectoire qui permettra d'atteindre la neutralité carbone en 2050**, et **fixe ainsi le cap pour toutes les filières énergétique**s qui pourront constituer de manière complémentaire, le mix énergétique français de demain.

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC)

La démarche d'adaptation, enclenchée au niveau national par le ministère de l'Environnement à la fin des années 1990, est complémentaire des actions d'atténuation. Elle vise à **limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature.** Les politiques publiques d'adaptation ont pour objectifs d'anticiper les impacts à attendre du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, l'urbanisation des zones à risques) et de profiter des opportunités potentielles.

Le premier PNACC élaboré pour la période 2011-2015 a été suivi et renforcé par le PNACC-2 portant sur la période 2018-2022.

Avec pour objectif de présenter des mesures concrètes et opérationnelles pour préparer la France à faire face et à tirer parti de nouvelles conditions climatiques, les mesures préconisées par le PNACC visent une adaptation effective dès le milieu du XXIe siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2°C au niveau mondial par rapport au XIXe siècle. Tous les secteurs d'activités sont concernés autour de 4 objectifs :

- Protéger les personnes et les biens ;
- Eviter les inégalités devant les risques ;
- Limiter les coûts et tirer parti des avantages ;
- Préserver le patrimoine naturel.

La logique poursuivie est bien l'incorporation de la notion d'adaptation au sein de l'ensemble des politiques publiques.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

LES DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE PCAET DOIT ÊTRE COMPATIBLE

Le fascicule de règles du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes

Approuvé le 20 décembre 2019, le SRADDET est un document issu de la loi NOTRe qui s'inscrit dans le cadre de la mise en place des nouvelles régions en 2016. Il fusionne plusieurs documents et schémas régionaux existants : Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI), le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE).

Le SRADDET est organisé autour d'objectifs et de règles : les règles précisent la manière de mettre en œuvre les objectifs en identifiant notamment les documents et les acteurs à mobiliser.

Le fascicule de règles du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes regroupe **43 règles** parmi lesquelles **11** concernent spécifiquement l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction d'émissions de GES, de la consommation d'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation du territoire au changement climatique, **10** spécifiquement l'Aménagement du territoire et de la montagne, **1** spécifiquement la prévention et la gestion des déchets, et **22** les infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports. Chacune de ces règles se rapporte à un ou plusieurs des 62 **objectifs** du rapport d'objectif du SRADDET, qui constitue le point de mire de toute ambition de planification territoriale en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ont été intégrés à l'analyse de la compatibilité uniquement les règles du SRADDET partageant des thématiques communes avec celles du PCAET (diminution des émissions de GES, de la consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, préservation de la ressource en eau, des paysages et du patrimoine, des espaces naturels et agricoles, mobilité et économie circulaire).

Les éléments stratégiques et fonctionnels du PCAET de Moulins Communauté ne rentrent pas fondamentalement en contradiction avec ceux des règles du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes. Ces deux documents promeuvent chacun la protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, la généralisation des modes de transport doux et de l'économie circulaire, la réduction des émissions de polluants et de GES, et l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, notamment celle produite à partir du bois, sur laquelle le SRADDET et le PCAET s'accordent sur une gestion raisonnée des boisements afin de conserver leurs qualités écologiques.

Un point de vigilance doit néanmoins être levé sur la consommation d'espaces fonciers qui pourrait être engendrée par certains projets du PCAET (projets de méthaniseurs, etc.), le SRADDET dissuade en effet fortement une trop grande emprise foncière sur les espaces naturels et agricoles, et vise au contraire plutôt un équilibre entre espaces artificialisés et espaces du continuum agro-naturel.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Règles du SRADDET	Objectifs du SRADDET	Compatibilité du PCAET de Moulins Communauté
Axe : Aménagement du territoire et de la montagne		
Règle n°7 – Préservation du Foncier agricole	1.6. Préserver la trame verte et bleue. 1.8. Rechercher l'équilibre entre les espaces artificialisés et les espaces naturels, agricoles et forestiers dans et autour des espaces urbanisés. 3.2. Anticiper à l'échelle des SCoT la mobilisation de fonciers de compensation à fort potentiel environnemental. 3.3. Préserver et valoriser les potentiels fonciers pour assurer une activité agricole et sylvicole viable, soucieuse de la qualité des sols, de la biodiversité et résiliente face aux impacts du changement climatique.	Le PCAET se positionne en faveur du développement des énergies renouvelables (ENR) avec un objectif de production de « 4 fois l'objectif de consommation à horizon 2050 ». Ce développement important pourrait porter atteinte à la préservation du foncier agricole et à la préservation de la ressource en eau. Toutefois, le PCAET inscrit aussi dans sa stratégie une volonté de garantir un cadre de vie agréable pour tous et inscrit ainsi des actions dont l'objectif est de porter une moindre atteinte à ces ressources. En effet, l'axe 4 du programme d'actions relatif à l'adaptation du territoire au climat de demain prévoit nombre d'actions relatives à l'adaptation de la l'agriculture vers un modèle plus résilient qui préserve au-delà des ressources foncières, les éléments naturels (forêt, sols, eau, biodiversité) nécessaires à sa pratique et qui conditionnent sa qualité (Axe 4.1 qui traite de la thématique de la préservation de la ressource en eau, axes 4.2 et 4.4 qui traitent de la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture et de la valorisation de cette activité dans le stockage de carbone qu'elle permet). Par ailleurs, l'axe 3 du programme d'actions prévoit un développement des ENR, qui intègre en amont la préservation de ces ressources en limitant les actions qui pourraient atteindre le potentiel agricole (Action 3.1.3 qui écarte le foncier agricole des potentiels de développement du photovoltaïque).
Règle n°8 – Préservation de la ressource en eau	4.5. Préserver la ressource en eau pour limiter les conflits d'usage et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes notamment en montagne et dans le sud de la région.	
Axe : Climat, air, énergie		
Règles n°23 – Performance énergétique des projets d'aménagement	1.4. Concilier le développement des offres et des réseaux de transport avec la qualité environnementale. 1.6. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières.	La performance énergétique des projets d'aménagement se traduit dans le PCAET via une volonté d'exemplarité énergétique aussi bien sur les projets concernant un patrimoine déjà existant que les projets de développement (axe 1.1 du plan d'actions en faveur de l'exemplarité énergétique du patrimoine public, axe 2.1 relatif à la sobriété énergétique du secteur résidentiel, mais aussi tertiaire). Par ailleurs, concernant le développement de la mobilité, le PCAET inscrit bien les projets dans la performance énergétique en développant une offre de mobilités durables via l'axe 5 du plan d'actions (non mobilité, carburants alternatifs, mobilités alternatives).
Règles n°24 – Neutralité carbone	3.7. Augmenter de 54 % la production d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire.	Le territoire dispose des capacités pour atteindre l'autonomie énergétique à horizon 2050 et les axes stratégiques et actions relatives à la maitrise des consommations énergétiques (axe 2.1 du plan d'actions sur l'accompagnement à la maitrise de l'énergie), à l'augmentation de la production d'ENR (axe 3 du plan d'actions) et au renforcement de ses capacités de stockage de carbone (axe 4.4 du plan d'actions) vont lui permettre d'atteindre cet objectif.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Règles du SRADDET	Objectifs du SRADDET	Compatibilité du PCAET de Moulins Communauté
Règle n°25 – Performance énergétique des bâtiments neufs	3.8. Réduire de 23 % la consommation d'énergie de la région.	Le PCAET participe à cet effort collectif en affichant une volonté d'exemplarité énergétique aussi bien sur les projets concernant un patrimoine déjà existant que les projets de développement (axe 1.1 du plan d'actions en faveur de l'exemplarité énergétique du patrimoine public, axe 2.1 relatif à la sobriété énergétique du secteur résidentiel, mais aussi tertiaire). Ces actions visent à la réduction de la consommation énergétique de Moulins Communauté de 52% à horizon 2050 par rapport à 2015.
Règle n°26 – Rénovation énergétique des bâtiments	3.8. Réduire de 23 % la consommation d'énergie de la région.	
Règle n°27 – Développement des réseaux énergétiques	3.7. Augmenter de 54 % la production d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire.	Le PCAET développe un axe stratégique spécifique sur la production d'ENR avec l'objectif de produire « 4 fois l'objectif de consommation à horizon 2050 » via le développement des potentiels solaires, bois-énergie et méthanisation (actions déclinées dans l'axe 3 du plan d'actions). Le PCAET prévoit également de développer les réseaux de transport et de distribution d'énergie pour optimiser et rendre réalisables les objectifs du PCAET (axe 3.2 du plan d'actions).
Règle n°28 – Production d'énergie renouvelable dans les ZAE	3.7. Augmenter de 54 % la production d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire. 9.1. Accompagner l'autoconsommation d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie. 9.3. Développer le vecteur énergétique et la filière hydrogène tant en termes de stockage d'énergie que de mobilité.	Sur le développement de la production d'ENR au sein des ZAE, le PCAET inscrit des actions dont la recherche de potentiel de développement est favorable au sein de ZAE, notamment pour le photovoltaïque sur les surfaces de parkings (action 3.1.3).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Règles du SRADDET	Objectifs du SRADDET	Compatibilité du PCAET de Moulins Communauté
Règle n°29 – Développement des ENR	3.7. Augmenter de 54 % la production d'énergies renouvelables (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire. 9.1. Accompagner l'autoconsommation d'énergie renouvelable et les solutions de stockage d'énergie. 9.3. Développer le vecteur énergétique et la filière hydrogène tant en termes de stockage d'énergie que de mobilité. 1.7. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables de la région. 1.6. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières.	Le PCAET développe un axe stratégique spécifique sur la production d'ENR avec l'objectif de produire « 4 fois l'objectif de consommation à horizon 2050 » via le développement des potentiels solaires, bois-énergie et méthanisation (actions déclinées dans l'axe 3 du plan d'actions).
Règle n°30 – Développement maîtrisé de l'énergie éolienne	3.7. Augmenter de 54 % la production d'énergie renouvelable (électriques et thermiques) en accompagnant les projets de production d'énergies renouvelables et en s'appuyant sur les potentiels de chaque territoire. 1.7. Valoriser la richesse et la diversité des paysages, patrimoines et espaces naturels remarquables de la région. 1.6. Préserver la trame verte et bleue et intégrer ses enjeux dans l'urbanisme, les projets d'aménagement, les pratiques agricoles et forestières. 8.6 Affirmer le rôle de chef de file climat, énergie, qualité de l'air, déchet et biodiversité de la Région.	Dans sa stratégie, le projet de PCAET prévoyait de développer ce potentiel via les micro centrales diffuses. Mais aucune action n'a été formalisée quant au développement de ce potentiel, le territoire ne prévoit donc pas de développement éolien à horizon 2050.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Règles du SRADDET	Objectifs du SRADDET	Compatibilité du PCAET de Moulins Communauté
Règle n°31 – Diminution des GES	1.5. Réduire les émissions de polluants et les émissions de GES. 2.9. Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics et améliorer leur qualité environnementale.	Le PCAET participe à cet effort collectif en affichant un objectif stratégique de diminution des GES de 51% à horizon 2050, ce qui se traduit en termes opérationnels via des actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique (axe 2.1 du plan d'actions) du secteur résidentiel et tertiaire.
Règles n°32 – Diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère	1.5. Réduire les émissions de polluants et les émissions de GES.	Le PCAET vise à horizon 2050 la réduction des émissions de polluants dans l'atmosphère selon les objectifs du PREPA (Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques). L'axe 5 du plan d'actions qui traite du développement d'une mobilité plus durable (non mobilité, carburants alternatifs, mobilités alternatives) permet notamment d'atteindre ces objectifs. Par ailleurs, les actions de sensibilisation face aux enjeux du PCAET (action 1.6.1 pour la prise en compte des enjeux globaux dans les prises de décisions politiques, axe 1.4 sur l'implication du territoire dans le PCAET) sont complémentaires aux actions « techniques », et visent à informer largement sur le sujet de l'énergie et de la qualité de l'air. Aussi, les actions du PCAET visant au développement de la production d'ENR (axe 3 du plan d'actions) et à la promotion d'un modèle agricole, d'alimentation et de vie plus durable orienté sur le « local » (axe 6 du plan d'actions) vont contribuer à limiter les besoins en transports pour parvenir à une limitation des rejets de polluants atmosphériques.
Règle n°33 – Réduction de l'exposition de la population aux polluants atmosphériques	1.3. Consolider la cohérence entre urbanisme et déplacements. 1.5. Réduire les émissions de polluants et les émissions de GES. 2.10. Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics et améliorer leur qualité environnementale.	
Axe : Infrastructures de transport, d'intermodalité et de développement des transports		
Règle n°20 – Cohérence des politiques de stationnement aux abords des pôles d'échanges	2.3. Répondre aux besoins de mobilité en diversifiant les offres et services en fonction des spécificités des personnes et des territoires. 2.4. Simplifier et faciliter le parcours des voyageurs et la circulation des marchandises au sein et entre les bassins de vie.	Le sujet de la mobilité est un pilier du PCAET : l'axe 5 du plan d'actions traite spécifiquement du développement d'une politique de mobilité durable et adaptée au territoire (non mobilité, carburants alternatifs, mobilités alternatives).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Règles du SRADDET	Objectifs du SRADDET	Compatibilité du PCAET de Moulins Communauté
Axe : Prévention et gestion des déchets		
Règle n°42 – Respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets	3.10 Mobiliser les ressources locales (y compris les déchets) pour renforcer la résilience et le développement des territoires (valorisation énergétique et matière et réemploi dans les territoires). 8.3 Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes une région leader sur la prévention et la gestion des déchets. 8.4 Assurer une transition équilibrée entre les territoires et la juste répartition d'infrastructures de gestion des déchets. 8.5 Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région de l'économie circulaire 8.6 Affirmer le rôle de chef de file climat, énergie, qualité de l'air, déchets et biodiversité de la Région.	La mise en œuvre d'une politique d'économie locale et solidaire est pleinement intégrée au PCAET en constituant un axe stratégique spécifique. Ensuite, le plan d'actions propose une déclinaison opérationnelle de cet objectif via l'incitation à la réduction à la source de la production de déchets (axe 6.2).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

LES DOCUMENTS QUE LE PCAET DOIT PRENDRE EN COMPTE

Les objectifs du SRADDET Auvergne Rhône-Alpes

Les objectifs du SRADDET sont le résultat d'une démarche de co-construction entre élus, citoyens, acteurs locaux et personnes publiques associées, qui sont, ensemble, parvenus à faire émerger les grandes ambitions de la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'horizon 2030.

La vision stratégique du SRADDET s'exprime à travers quatre objectifs généraux :

1. Construire une région qui n'oublie personne
2. Développer la région par l'attractivité et les spécificités de ses territoires
3. Inscrire le développement régional dans les dynamiques interrégionales
4. Innover pour réussir les transitions (transformations) et mutations.

Ces objectifs généraux sont déclinés en dix objectifs stratégiques et soixante-deux objectifs opérationnels, véritable épine dorsale du SRADDET, qui cadrent l'évolution de la région sur les dix prochaines années tout en prenant en compte les accords environnementaux nationaux et supranationaux.

Le PCAET, en tant que document cadre des ambitions territoriales sur les thématiques de la qualité de l'air, de la consommation et de la production d'énergie, de la consommation foncière et de la mobilité, fait l'objet d'une obligation de prise en compte des objectifs du SRADDET.

Au regard du fait que les règles du SRADDET sont les outils prévus par le document pour répondre aux objectifs, et que la compatibilité entre le PCAET et les règles a déjà été justifiée dans la partie précédente du présent document, la prise en compte des objectifs du SRADDET par le PCAET a, de fait, déjà été démontrée.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Le SCoT de Moulin Communauté

Approuvé le 16 décembre 2011, le SCoT de Moulins Communauté fixe les grandes orientations du territoire en matière de développement urbain, économique, de l'habitat ainsi que les grandes ambitions de préservation des espaces naturels, agricoles et paysagers, qui ensemble, permettent de définir les axes de la stratégie de développement du territoire pour les 15 à 20 prochaines années.

Le SCoT opposable au jour de la rédaction du présent document n'intègre pas dans son périmètre l'ensemble du territoire de Moulins Communauté, car les délimitations de cette dernière ont depuis changé pour assimiler plusieurs communes à l'Est, au Nord-Est et au Nord-Ouest.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui précise les axes stratégiques du développement de ce territoire, intègre trois axes incluant des objectifs relatifs aux thématiques portées par le PCAET.

Ont été intégrés à l'analyse de la prise en compte uniquement les objectifs du PADD et les prescriptions du DOG qui concernaient des thématiques dont le PCAET est porteur : diminution des émissions de GES, de la consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, préservation de la ressource en eau, des espaces naturels et agricoles, des paysages et du patrimoine, mobilité et économie circulaire.

Le PCAET de Moulins Communauté partage **un certain nombre d'objectifs** avec le SCoT de Moulins Communauté, parmi lesquels notamment la diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques, l'augmentation de la production d'énergie renouvelable, la promotion des modes de déplacement doux, la protection des entités paysagères locales, mais aussi la protection des espaces naturels et agricoles. Le PCAET porte des objectifs plus ambitieux que le SCoT sur les domaines de l'énergie, de la pollution atmosphérique et de la mobilité douce, tandis que le SCoT apparaît plus précis dans sa volonté de préserver les espaces agricoles.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Objectifs du PADD	Action ou axe stratégique du PCAET remplissant l'objectif
Axe 1 : Promouvoir un aménagement équilibré du territoire autour d'un centre fort	
Offrir des alternatives en termes de transports et déplacements.	Le sujet de la mobilité est un pilier du PCAET : l'axe 5 du plan d'actions traite spécifiquement du développement d'une politique de mobilité durable et adaptée au territoire (non mobilité, carburants alternatifs, mobilités alternatives).
Améliorer et diversifier les déplacements à l'échelle de l'agglomération par le développement d'une offre de transports alternative et complémentaire à la voiture (transport en commun, liaisons cyclables, piétonnes...)	

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

Objectifs du PADD	Action ou axe stratégique du PCAET remplissant l'objectif
Axe 2 : Développement l'attractivité économique de Moulins Communauté // Axe 3 : Préserver et valoriser le capital environnement et assurer les conditions nécessaires à un cadre de vie de qualité	
Maintenir l'activité agricole et valoriser la vocation économique des terres agricoles	Le PCAET se positionne en faveur du développement des énergies renouvelables (ENR) avec un objectif de production de « 4 fois l'objectif de consommation à horizon 2050 ». Ce développement important pourrait porter atteinte à la préservation du foncier agricole et à la préservation de la ressource en eau. Toutefois, le PCAET inscrit aussi dans sa stratégie une volonté de garantir un cadre de vie agréable pour tous et inscrit ainsi des actions dont l'objectif est de porter une moindre atteinte à ces ressources. En effet, l'axe 4 du programme d'actions relatif à l'adaptation du territoire au climat de demain prévoit nombre d'actions relatives à l'adaptation de la l'agriculture vers un modèle plus résilient qui préserve au-delà des ressources foncières, les éléments naturels (forêt, sols, eau, biodiversité) nécessaires à sa pratique et qui conditionnent sa qualité (Axe 4.1 qui traite de la thématique de la préservation de la ressource en eau, axes 4.2 et 4.4 qui traitent de la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture et de la valorisation de cette activité dans le stockage de carbone qu'elle permet). Par ailleurs, l'axe 3 du programme d'actions prévoit un développement des ENR, qui intègre en amont la préservation de ces ressources en limitant les actions qui pourraient atteindre le potentiel agricole (Action 3.1.3 qui écarte le foncier agricole des potentiels de développement du photovoltaïque).
Gérer la ressource en eau	
Promouvoir une gestion agro-sylvo-pastorale durable	
Rationaliser et optimiser la consommation d'énergie	Le PCAET s'engage dans la rationalisation et l'optimisation de la consommation énergétique via des actions relatives à la réduction des consommations énergétiques dans le secteur résidentiel et le secteur tertiaire et la rénovation énergétique. Cette volonté d'exemplarité énergétique se traduit aussi bien sur les projets concernant un patrimoine déjà existant que sur les projets de développement (axe 1.1 du plan d'actions en faveur de l'exemplarité énergétique du patrimoine public, axe 2.1 relatif à la sobriété énergétique du secteur résidentiel, mais aussi tertiaire). Ainsi, ces actions visent à la réduction de la consommation énergétique de Moulins Communauté de 52% à horizon 2050 par rapport à 2015.
Poursuivre la valorisation des déchets	La mise en œuvre d'une politique d'économie locale et solidaire est pleinement intégrée au PCAET en constituant un axe stratégique spécifique. Ensuite, le plan d'actions propose une déclinaison opérationnelle de cet objectif via l'incitation à la réduction à la source de la production de déchets (axe 6.2).

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Articulation avec les documents cadres

LES DOCUMENTS QUI ONT ÉTÉ INTÉGRÉS À LA RÉFLEXION DU PCAET POUR ASSURER LA PRISE EN COMPTE OPTIMALE DES ENJEUX LOCAUX

Afin d'être **cohérent** avec les enjeux à l'échelle locale, le PCAET de Moulins Communauté a intégré dans son contenu les réflexions issues de plusieurs documents ne faisant pas l'objet d'obligation de conformité, de compatibilité ou de prise en compte réglementaire. Ces documents sont les suivants :

- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Allier Aval (traité dans la partie « gestion de l'eau » du présent document ;
- Le SAGE Yèvre-Auron (traité dans la partie « gestion de l'eau » du présent document)
- Le SDAGE Loire-Bretagne ;
- Le Plan Régional l'Élimination des Déchets Dangereux en Auvergne (PREDD, remplacé par le PRPGD) ;
- Le Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Allier (PREDMA, remplacé par le PRPGD) ;
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), volet déchet du SRADDET ;
- Les cartes de bruit stratégiques ;
- La Stratégie National de Gestion des Risques d'Inondations (SNGRI) ;
- Les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) Plaine d'Allier, Val d'Allier et Fleuve Loire ;
- Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage des Fades-Besserve.

Le PCAET de Moulins Communauté **s'inscrit dans le contexte local** et concourt sur certains points à atteindre les ambitions fixées les documents ci-dessus. C'est notamment le cas pour les objectifs du PCAET de limitation de consommation d'espaces naturels et agricoles et de préservation de la TVB qui convergent avec les objectifs de protection de la ressource en eau du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE et ceux de prévention des risques d'inondation des PPRi.

En outre, la volonté du PCAET de Moulins Communauté d'engager le territoire sur une trajectoire correspondant aux ambitions nationales de réduction des déchets ultimes – en développant une économie circulaire et en accentuant les efforts de valorisation et de réutilisation des déchets – s'articule parfaitement avec la démarche passée du PREDD et du PREDMA, et présente du PRPGD.

.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021



INDICATEURS DE SUIVI D'INCIDENCE DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Préambule

Outre les indicateurs de suivi identifiés à l'égard du PCAET, des indicateurs plus globaux relatifs aux thématiques de l'évaluation environnementale sont aussi présentés.

En effet, ils doivent permettre de suivre l'évolution des sensibilités environnementales en lien avec la mise en œuvre du PCAET. Il ne s'agit donc pas d'indicateurs réalisés à partir des actions du PCAET mais bien d'indicateurs établis en fonction des enjeux ciblés dans l'EIE et évalués tout au long de l'analyse d'incidences.

Des effets additionnels et cumulatifs pouvant être observés au cours de l'application du PCAET, une réflexion sur la mise en place de nouveaux indicateurs de suivi pourra être menée dans la perspective de révision du PCAET.

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Paysage

Intitulé de l'indicateur	Etat 0	Source de la donnée	Date de la donnée
Nombre de sites inscrits et classés	8	Région AURA	2019
Nombre de SPR	3	Région AURA	2019
Nombre de Monuments Historiques	83	Région AURA	2019

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Trame Verte et Bleue

Intitulé de l'indicateur	Etat 0	Source de la donnée	Date de la donnée
Part du territoire concernée par un réservoir de biodiversité	60%	DREAL	2019
Nombre de sites Natura 2000	7	DREAL	2019
Nombre de ZNIEFF1	55	DREAL	2019
Nombre d'ENS	2	DREAL	2019
Nombre d'APPB	1	DREAL	2019
Nombre de Réserve Naturelle Nationale	1	DREAL	2019
Nombre de Réserve Naturelle Régionale	1	DREAL	2019

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Ressource en eau

Intitulé de l'indicateur	Etat 0	Source de la donnée	Date de la donnée
Nombre de masses d'eau souterraines en bon état qualitatif et chimique	5	Agence de l'eau	2019
Nombre de masses d'eau souterraine en report d'objectif de bon état	1	Agence de l'eau	2019
Nombre de captages d'eau potable actifs sur le territoire	16	Agence de l'eau	2019
Nombre de captage prioritaire	3	Agence de l'eau	2019
Taux de couverture des captages par des DUP	100%	Agence de l'eau	2019

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Prévention des déchets

Intitulé de l'indicateur	Etat 0	Source de la donnée	Date de la donnée
Nombre de déchetteries	6	Structures compétentes	2018
Taux de production d'ordures ménagères	+3%	Structures compétentes	2018
Evolution des apports en déchetterie	+27%	Structures compétentes	2018
Evolution de la collecte sélective	-2,7%	Structures compétentes	2018
Taux de refus de tri	14%	Structures compétentes	2018
Energie produite par l'ISDND de Chézy	7 600 MWh/an	Structures compétentes	2018

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Risques et nuisances environnementales

Intitulé de l'indicateur	Etat 0	Source de la donnée	Date de la donnée
Nombre de personne exposée à des ambiances sonores dépassant les valeurs limites le jour > 68dB (A)	0	Préfecture de l'Allier	2019
Etablissement de santé et d'enseignement affecté par un volume sonore dépassant les valeurs limites	0	Préfecture de l'Allier	2019
Nombre de PPRI	3	Préfecture de l'Allier	2019
Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle	38	Préfecture de l'Allier	2019
Nombre d'ICPE	62	DREAL	2019
Nombre de site SEVESO	0	DREAL	2019
Nombre de sites pollués (BASOL)	9	DREAL	2019
Dépassement des valeurs limites de concentration de polluants atmosphériques sur le territoire	0	ATMO AuRA	2016
Emissions de PM10 (kg/habitant)	6,9	ATMO AuRA	2016
Emissions de PM2,5 (kg/habitant)	4,3	ATMO AuRA	2016
Emissions de Nox (kg/habitant)	15,5	ATMO AuRA	2016
Emissions de SO2 (kg/habitant)	0,3	ATMO AuRA	2016
Emissions de COVNM (kg/habitant)	12,4	ATMO AuRA	2016
Emissions NH3 (kg/habitant)	43	ATMO AuRA	2016

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

Performances énergétiques et émissions de GES

Intitulé de l'indicateur	Etat 0	Source de la donnée	Date de la donnée
Volume d'émissions de GES à l'échelle territoriale (approche règlementaire, scope 1 et 2)	600 ktCO2e	E6	2015
Volume d'émissions de GES par habitant	13 tCO2e	E6	2015
Séquestration carbone	37 000 ktCO2e	E6	2018
flux de carbone stocké annuellement	- 143 ktCO2e	E6	2018
Consommation énergétique annuelle	1 911 GWh	OREGES	2015
Consommation du secteur résidentiel	634 GWh	OREGES	2015
Consommation du secteur des transports	773 GWh	OREGES	2015
Production d'énergies renouvelables sur le territoire	257 GWh	OREGES	2015
Autonomie énergétique (*couverture de la consommation énergétique par la production énergétique rapportée à la consommation)*	13%	E6	2015

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-066-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Rapport environnemental

Moulins Communauté

Accusé de réception en préfecture
003-200071140-20210304-C-21-06b-AI
Date de télétransmission : 08/03/2021
Date de réception préfecture : 08/03/2021